



HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par M. l'Abbé FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil & Confesseur du Roi.

TOME TROISIÉME.

Depuis l'an 313. jusques à l'an 361.





A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XX.

Avec Privilege du Roi, & Approbation des Docteurs.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE DIXIE'ME.

LIVRE ONZIE'ME.

LIVRE DOUZIE'ME.

LIVRE TREIZIE'ME.

LIVRE QUATORZIE'ME.

APPROBATION DES DOCTEURS.

Rien n'est plus glorieux à l'église, que de faire voir son établissement, les combats des martyrs, & les ouvrages des Peres qui ont soutenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siécles: où sans faire de longues des dissertations, ni des reflexions trop frequentes: sans y mêler des faits étrangers, on represente les plus précieux monumens de l'antiquité ecclesiastique. La lecture de cet Ouvrage servira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fideles seront animez en voïant les triomphes de leurs peres. A Paris le 23. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

PREVILEGE DU ROY.

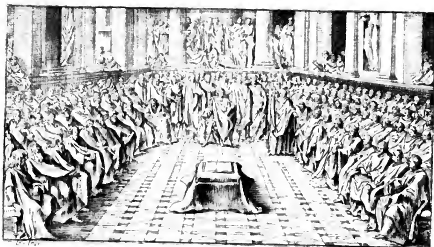
LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut; Notre bien amé P. Emery pere, Doyens des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer, que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées le deuxiéme Février pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury notre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages; ayant encore composé ceux intitulez, le Catéchisme Historique & son Abbregé, les Mœurs des Israëlites, les mœurs des Chrétiens, l'institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & le Devoir des Maîtres & des Domestiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilége pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit neanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres dans nosdites Lettres desdits livres du deuxiéme Février dernier: ce qu'il ne peut faire sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in folio* qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le succès qu'il avoit esperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons, par ces presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ovrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulé: *Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Catechisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israëlites, & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du devoir des Maîtres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture sainte, avec des Dissertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'ancien & du Nouveau Testament, & le Dictionnaire Historique, Géographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Autheur*; en tels Volumes, forme, marges, caracteres, en tout ou en partie conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *Trente années consecutives*, à compter

du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obeissance, *à peine de trente livres par chaque volume* desdits Ouvragesqui se trouveront contrefait. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages cy-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisies en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Livres cy-dessus specifiez, sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformement aux Réglemens de la Librairie, & qu'avant que de les exposer en vente les Manuscrits ou Imprimés, qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les aprobations y auront été données, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le S. de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desd. Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desd. Livres soit tenue pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseil. & Sec. foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens dix-neuf, & de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roi en son Conseil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monsieur MARIETTE de la moitié du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé FLEURY seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. CALMET, a EMERY mon Fils, SAUGRAIN & MARTIN, mes Gendres, pour en joüir en mon lieu & place suivant l'accord fait entre nous. A Paris, le 20. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions ci-dessus, sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 489. N°. 525. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 16. Juin 1719.

Signé, De LAULNE Syndic.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.



ES Chrétiens ſe voyant en liberté après tant de perſecutions, regardoient avec étonnement les merveilles de la puiſſance divine, une ſainte joye éclatoit ſur leurs viſages. A la place des égliſes ruïnées on en bâtiſſoit par tout de nouvelles plus grandes & plus belles. Leurs dédicaces étoient des fêtes magnifiques; les évêques s'y aſſembloient en grand nombre, les peuples y ac-

I. Liberté de l'égliſe.

Euſ. x. hiſt. c. 1. 2.

Ibid. c. 3.

couroient en foule, tout âge, tout sexe y prenoit part. La rencontre des parens & des amis qui se trouvoient après une longue séparation, rendoit plus sensible l'union des membres de l'église, & ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allegresse. Les prélats s'appliquoient aux saintes ceremonies, qu'ils accomplissoient religieusement; &
Vales. hic. principalement les simboles mystiques de la passion du Sauveur; c'est-à-dire, le saint sacrifice, & si l'on veut le Baptême. Ils occupoient le peuple du chant des pseaumes & de la lecture des saintes écritures: les plus éloquens d'entre eux prononçoient des panegyriques, c'est à dire, des discours de loüange, & d'action de graces, pour entretenir saintement la joye de l'assemblée.

II. Lettres favorables de Constantin.

On voyoit par tout des lettres de l'empereur, pour restituer aux Chrétiens leurs biens confisquez, pour rappeller les bannis & délivrer les prisonniers.
Eus. vita Constant. lib 2. c. 41. Il rendoit tous les honneurs possibles aux évêques, comme à des hommes consacrez à son Dieu; jusques à les admettre à sa table, quelque pauvre que
Ibid. c. 42. fût leur exterieur. Il fournissoit les frais de tous leurs voyages Ses liberalitez étoient grandes envers les églises; il leur élevoit de grands bâtimens
c. 43. & ornoit les sanctuaires de presens magnifiques. Il répandoit des aumônes très-abondantes sur toutes sortes de pauvres, même sur les payens. A ceux qui mendioient publiquement, il donnoit non-seulement la nourriture, mais le vêtement; il assistoit plus liberalement ceux qui étoient tombez d'une meilleure fortune; donnant aux uns des fonds de

terre, aux autres des chages. Il prenoit un ſoin particulier des orphelins & des veuves: il dotoit les filles & les marioit à des hommes riches & connus de lui. C'eſt apparemment ſur ce prétexte, que Zoſime hiſtorien païen, ſe plaint que Conſtantin donnoit avec profuſion à des perſonnes inutiles. *Zoſ. lib. 2.*

On peut juger de ſes liberalitez par la lettre qu'il écrivit en particulier à Cecilien évêque de Carthage en ces termes: Ayant réſolu de donner quelque choſe pour l'entretien des miniſtres de la religion catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie; j'ai écrit à Urſus, treſorier general d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille bourſes. Quand donc vous aurez reçû cette ſomme, faites-la diſtribuer à tous ceux que j'ai dit, ſuivant l'état qu'Oſius vous en a envoyé. Que ſi vous trouvez qu'il manque quelque choſe pour accomplir mon intention: vous ne devez point faire de difficulté de le demander à Heraclidas intendant de mon domaine. Car je lui ai donné ordre de bouche, de vous faire compter ſans délais tout l'argent que vous lui demanderiez. On peut appeller bourſe ce que les Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une ſomme de deux cens cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres trois ſols quatre deniers de notre monnoye. Ainſi les trois mille bourſes font plus de trois cens mille livres. Conſtantin écrivit auſſi à Anulin proconſul d'Afrique, pour la reſtitutioin des biens des égliſes, en ces termes: Auſſi-tôt que vous aurez reçû cette lettre, nous voulons que vous *Euſ. x. hiſt. c. 6.* *An. 313.* *Ibid. c. 5.*

AN. 313. fassiez restituer aux églises des Chrétiens catholiques, tout ce qui leur appartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, & qui est maintenant occupé par des citoyens ou par d'autres personnes. Faites-leur rendre incessamment tout ce qu'elles avoient, soit jardins, soit maisons, soit quelque autre chose où elles eussent droit, si vous voulez nous donner des marques de votre obéïssance. Il adressa au même Anulin une lettre portant, que dans sa province tous les ministres de l'église catholique à laquelle, dit-il, Cecilien préside, & que l'on a coutume de nommer clercs, seront exemts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les detourne du service de la religion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs des provinces.

Ibid. c. 7.

Zosim. lib. 2. p. 671.

An. 313.

Constantin ne fit pas celebrer les jeux seculaires, dont le tems échût l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisiéme fois, c'est-à-dire, l'an de J C. 313. & les payens ne manquerent pas de dire que les dieux irritez de cette omission, en avoient puni l'empire Romain, par tous les malheurs qui arriverent depuis. Cette même année 313. fut la premiere des Indictions, qui commencerent le vingt-quatriéme de Septembre de l'année précedente 312. On ne sait pas bien l'origine. Le nom signifie l'imposition d'un tribut : il est assez vraisemblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leur subsistance; que cette imposition se renouvelloit tous les ans un peu avant l'hiver, comme la taille parmi nous, & que l'on en

Pagi. an. 312. n. 10.
Chr. pasch. p. 181.

Baron. an. 312. n. 106.

comptoit quinze de suite, parce que les soldats Romains étoient obligez à servir quinze campagnes. Il étoit necessaire de marquer ici le commencement des Indictions, parce que l'on s'en sert encore dans le stile ecclesiastique.

III. Dédicace de l'église de Tyr.

Entre les églises qui furent rebâties en ce commencement de liberté, nous avons la description particuliere de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres, & les infidéles avoient pris à tâche d'en défigurer même la place, en y amassant toutes sortes d'immondices. Quoiqu'il fut facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoyer celle-ci, pour rendre plus sensible la victoire de l'église. Tout son peuple contribua liberalement avec une sainte émulation: ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évêque tout le premier; & ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand & plus magnifique que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette église est la premiere dont nous trouvions la description; mais celles que nous voyons incontinent après dans les autres pays y sont si conformes, qu'elles paroissent avoir été bâties à peu près sur le même modele, qui par consequent venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit l'église de Tyr. Une enceinte de muraille renfermoit tout le lieu saint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'Orient, si élevé qu'il paroissoit de fort loin, attirant les regards des infidéles, comme pour les appeller à l'église. On entroit d'abord dans une grande cour carrée environnée de quatre galeries soutenues de

colomnes, c'est-à-dire un peristyle : & entre les colomnes étoit un treillis de bois, ensorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là s'arrêtoient ceux qui avoient encore besoin des premieres instructions. Au milieu de la cour & vis-à-vis de l'entrée de l'église, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin que l'on se pût laver avant que d'entrer, & pour être des symboles de la purification spirituelle. Ayant passé la cour on trouvoit le portail de l'église ouvert aussi vers l'Orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute & plus large que les deux autres; ses battans étoient de cuivre avec des liaisons de fer, ornez de sculptures agreables. Par cette principale porte on entroit dans la nef ou le corps de la basilique, & par les autres dans les bas côtez ou galeries, qui l'accompagnoient de part & d'autre; & au-dessus desquelles étoient des fenêtres fermées seulement de treillis de bois d'un ouvrage délicat avec divers ornemens. Car dans les païs chauds les vitres ne sont pas d'usage.

La basilique étoit grande & élevée, soûtenuë de colomnes beaucoup plus hautes que celles du peristyle. Le dedans étoit bien éclairé & brilloit de tous côtez, orné des matieres les plus precieuses & des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en très-beaux compartimens; couverte de cedre, que le voisinage du Liban fournissoit en abondance. Au fond on voyoit des trônes, c'est-à-dire des sieges fort élevez, pour les prêtres & pour l'évêque au milieu d'eux. Ces sieges étoient disposez en demi cercle qui enfermoit l'autel par derrie-

re ; car il n'y en avoit qu'un seul : en sorte que l'évêque dans les prieres regardoit le peuple en face, & étoit tourné à l'Orient. Le sanctuaire étoit fermé au peuple par une balustrade ou treillis de bois orné de sculptures d'une délicatesse admirable ; & tout le reste de la basilique étoit rempli de bancs rangez avec un grand ordre. Des deux côtez en dehors étoient de grandes sales & d'autres pieces destinées pour les catecumenes, comme le baptistere & les lieux où on les instruisoit. On peut aussi compter entre ces pieces, la diaconie, la sacristie, la sale d'audiance & d'autres semblables nommées en d'autres églises. Ces pieces avoient des portes de communications, pour entrer dans la basilique par les bas côtez. L'église ainsi accompagnée étoit enfermée d'une muraille, pour la séparer de tous les lieux profanes.

A la dédicace de cette église de Tyr Eusebe évêque de Cesarée en Palestine, & successeur d'Agapius prononça un Panegyrique devant un grand peuple & en presence de plusieurs évêques, à qui il adresse la parole, particulierement à Paulin évêque de la ville, vieillard venerable & son ami particulier. Il commence en ces termes : O amis de Dieu & pontifes qui portez la sainte tunique, & la couronne celeste de gloire, qui avez l'onction divine & la robbe sacerdotale du S. Esprit. Ces paroles semblent montrer que deslors les évêques portoient quelques ornemens, au moins dans les églises ; d'autant plus qu'il est souvent parlé de leur couronne. Il s'étend ensuite sur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connuës, non pas par le rapport de leurs peres, mais

Euf. x. hist. c. 3.

par le témoignage de leurs propres yeux. Il décrit la persécution, & releve la puissance de J. C. qui a rendu son église plus florissante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont faite pendant des siécles entiers, qui a dompté les nations barbares les plus farouches, & étendu son empire aux extrémitez de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire, ce qu'on n'avoit point encore vû que les empereurs mêmes connoissoient le vrai Dieu; & c'est ce qui fait croire que ce discours a été prononcé lorsque la bonne intelligence de Constantin & de Licinius duroit encore. Car il parle des mêmes empereurs qui venoient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangelique d'Eusebe.

Vers le même tems Eusebe écrivit son grand ouvrage de la préparation & de la démonstration de l'évangile adressé à Theodote, que l'on croit être l'évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusebe fait l'éloge dans son histoire. C'est un corps entier de controverse contre les payens & contre les Juifs, pour montrer que les Chrétiens n'ont pas reçû l'évangile par une foi aveugle & une crédulité témeraire; mais qu'après un examen sérieux, ils ont été persuadez par de solides raisons & déterminez par un jugement bien fondé, à quitter le paganisme, dans lequel ils avoient été élevez, pour embrasser la doctrine des Hebreux, sans s'assujettir aux ceremonies judaïques. Le traité de la préparation a pour sujet la premiere partie, & montre pourquoi les Chrétiens ont rejetté la doctrine des Grecs & des autres payens, pour s'attacher à celle des Hébreux: le

VII. hist. c. 32.

Eusеb. præp. lib. I. init.

Præp. lib. XV. init.

le traité de la démonstration prouve l'autre partie ; pourquoi ayant embrassé la doctrine des Hebreux, nous n'observons pas la loi de Moïse : en un mot, quelle est la difference entre les Chrétiens & les Juifs.

La préparation est divisée en quinze livres, dont les six premiers contiennent la réfutation du paganisme, les neuf suivans montrent l'excellence de la doctrine des Hebreux. Il propose d'abord la theologie fabuleuse des nations les plus celebres, c'est-à-dire des Pheniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains ; & de peur qu'on ne l'accuse de leur imposer, il rapporte les propres paroles de leurs auteurs, de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon, Byblien, de Menethon Egyptien, de Denis d'Halicarnasse. Après avoir montré l'absurdité de ces fables & de leurs suites, c'est-à-dire, des ceremonies superstitieuses, & des mysteres infames dont elles étoient le fondement ; il refute la théologie allegorique de quelques philosophes, qui dans les derniers tems s'étoient avisez de donner des sens mysterieux aux fables les plus grossieres, & de les expliquer par la physique. Eusebe montre au contraire, que la vraie théologie des païens n'étoit que les fables prises au pied de la lettre, comme les poëtes les avoient proposées, & que suivant même les allégories des physiciens, c'étoit toûjours une idolâtrie grossiere ; puisque sous les noms des dieux & des déesses on n'auroit adoré que les astres & les élemens, enfin des corps & de la matiere.

Lib. I.

Lib. II.

Lib. III.

Ces philosophes mysterieux, dont le plus celebre

eſt Porphyre, ruinoient l'idolâtrie en la voulant ren-
Lib. IV. c. 5. &c. dre raiſonnable. Car ils mettoient un Dieu ſouverain
au-deſſus duquel étoient d'autres dieux ſubalter-
IV. n. 10. &c. nes, puis des démons bons & mauvais, & enfin des
héros. Il n'y avoit que les mauvais démons qui de-
mandaſſent des ſacrifices ſanglans; ils étoient auſſi
les auteurs des oracles, des devinations & de toute
la magie. Or ces philoſophes enſeignoient qu'il fal-
loit renoncer au culte des démons, pour ſervir le
IV. n. 18. &c. Dieu ſouverain; & ce Dieu étoit ſi grand, ſelon eux,
que tout culte exterieur, même de paroles, étoit
indigne de lui, ainſi il ne devoit plus reſter parmi
Lib. IV. n. 1. 2. 3. les hommes de marque ſenſible de religion. Euſebe
s'attache en particulier à refuter les oracles, comme
ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciennes
ſuperſtitions. Il les combat, & toute devination en
Lib. V. general, par les raiſons des philoſophes Grecs, Epi-
curiens & Péripatéticiens; & il examine en détail
tous les oracles celebres, pour en montrer l'illuſion.
Lib. VI. Enfin il détruit l'opinion du deſtin, ſur laquelle ils
étoient fondez, montrant par les philoſophes, que
cette opinion détruit le libre arbitre.

Lib. VII. Il paſſe enſuite aux Hebreux, & montre l'excellen-
ce de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a
VII. c. 6. rapporté des autres nations. Il diſtingue les Hebreux
des Juifs; en ce que les Juifs ſont un peuple particu-
lier, ſoûmis à la loi de Moïſe, & à toutes ſes ce-
remonies & ſes obſervances pénibles; au lieu que
les Hébreux, c'eſt-à-dire les fideles qui ont vêcu de-
puis le commencement du monde juſques à Moïſe,
ne ſuivoient que la loi de nature, & la lumiere de la

raison, commune à toutes les nations. Leur morale étoit très-pure, leur doctrine consistoit principalement à reconnoître un Dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par sa providence : & sa parole ou sagesse subsistante, par laquelle il a tout fait : des esprits bons & mauvais, les uns parfaitement soumis à ses volontez, les autres rebelles : l'homme composé de deux parties, d'un corps terrestre, & d'une ame immortelle.

Il vient à la loi de Moïse faite pour les Juifs, *Lib.* VIII. c'est-à-dire pour la nation particuliere qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joseph & d'un autre Juif celebre nommé Aristobule. Il montre que les Juifs & leurs histoires n'ont pas été inconnus aux Grecs, en rap- *Lib.* IX. portant les passages des auteurs Grecs, qui en ont parlé. Il prouve par leur propre aveu qu'ils avoient *Lib.* X. emprunté tous les arts, les lettres & les sciences de ceux qu'ils nommoient barbares, & en particulier des Hebreux : & il démontre l'antiquité de Moïse & des prophetes au-dessus des auteurs Grecs, par ce qu'en avoient déja écrit Africain, Tatien & Clement Alexandrin. Pour montrer de plus en plus avec combien de raison nous avons preferé les traditions hebraïques aux grecques, il fait voir la conformité des sentimens des plus celebres philosophes avec les Hebreux : & commence par Platon, com- *Lib.* XI. XII. me le plus excellent de tous. Il se sert même de son autorité, pour montrer l'impieté de la théologie fa- *Lib.* XIII. buleuse des poëtes; & la necessité de soutenir la ve- *Lib.* XIV. rité, même aux dépens de notre vie. Quant aux

philoſophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la notre, il montre combien ils s'accordent peu entre eux, & les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à refuter Ariſtote, comme le plus dangereux, & à montrer l'utilité de la phyſique, & de toute la philoſophie, que les Chrétiens ont rejettée, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé. Voila le deſſein des quinze livres de la preparation évangelique.

Lib. XV.

V. Démonſtration évangelique.

La démonſtration contient principalement la controverſe contre les Juifs: pour montrer que nous avons eû raiſon de ne pas ſuivre leur maniere de vivre, quoique nous ayons embraſſé la doctrine des Hebreux. Cet ouvrage étoit diviſé en vingt livres, dont il ne nous reſte que la moitié, les dix derniers ſont perdus. Il montre dans le premier, que la loi Moſaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de ſacrifier en un ſeul temple: ce que toutes les nations ne pourroient executer, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des Juifs, toutes les nations ſont appellées à une nouvelle alliance; & c'eſt l'évangile qui n'enſeigne que la loi naturelle obſervée avant Moïſe, & qui mene la loi écrite à ſa perfection. Là il diſtingue deux ſortes de chrétiens, les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfans, à la poſſeſſion des biens temporels, à la compagnie des hommes, pour ſe conſacrer entierement à Dieu, & lui offrir continuellement pour tous les autres les ſacrifices de leurs prieres & de toutes ſortes de vertus: les autres qui demeurent

Lib. I. c. 8.

dans la vie commune, dans le mariage, le soin des enfans & d'une famille; portant les armes, labourant, trafiquant, faisant toutes les fonctions de la vie civile: mais sans negliger la pieté, ayant des tems reglez pour s'y exercer & pour s'en instruire. On voit ici manifestement la vie ascétique & monastique, usitée deslors & préferée à la vie commune.

Eusebe montre ensuite que nous ne sommes point étrangers aux promesses de Dieu, par les propheties de la vocation des gentils, répanduës dans tous les livres sacrez. Cette vocation de toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu est une des marques de la venuë du Messie, une autre marque est la réprobation des Juifs, à la reserve d'un petit nombre; & tout cela est prédit dans leurs écritures. Il fait voir combien J. C. est au-dessus de Moïse, & il s'attache à prouver sa divinité contre ceux qui ne croyent pas aux saintes écritures. La pureté de sa morale & ses miracles prouvent qu'il n'est ni un imposteur, ni un pur homme. On ne peut revoquer en doute qu'il ait fait des miracles, si l'on considere la simplicité de ses disciples, leur bonne foi, leur désinteressement, leur perseverance jusques à la mort, l'impossibilité, qu'ils ayent conçû le dessein de tromper le monde, ni qu'ils y ayent réüssi. On ne peut attribuer à la magie les miracles de J. C. si on en considere l'effet, qui n'est que d'établir la vertu & la pieté: les oracles mêmes des faux dieux, raportez par Porphyre, le reconnoissoient pour un saint personnage, dont l'ame étoit heureuse dans

Lib. 14. *Lib. III. n. 2. p. 91.* *n. 3. 4. &c.* *p. 134.*

le ciel. On vit ici le discours peut-être le plus fort qui soit dans les anciens, touchant le témoignage des apôtres, & les preuves sensibles de la divinité de Jesus-Christ.

Lib. IV. L'auteur entre plus avant dans notre doctrine, & traite théologiquement de la nature du verbe : montrant qu'il est avant toutes les créatures, fils unique de Dieu, & infiniment au-dessus de tous les esprits créez, dont il explique aussi la nature. Il expose notre créance, touchant son incarnation : ensuite il commence à prouver toute cette doctrine par *Lib. V. c. I.* les propheties : aprés avoir montré combien elles sont au-dessus des oracles des démons; & combien les prophetes du vrai Dieu sont differens des devins du paganisme. Il entre dans le détail des revelations *Lib. VI. VII.* sur la préexistence du verbe divin, sur son incarnation en general & en particulier. Sur le tems de sa *VIII.* venuë, où il explique les semaines de Daniel selon Afriquain, les commençant à la vingtiéme année *IX.* d'Artaxerxe. Sur toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie mortelle & de sa passion; finissant avec l'explication du pseaume vingt uniéme. *X.* C'est tout ce que nous avons: les dix derniers livres expliquoient apparemment le reste, c'est à-dire les propheties touchant la sepulture de Jesus-Christ, sa résurrection, son ascension, l'établissement de son église & son dernier avenement. Tel est ce grand ouvrage d'Eusebe, le plus ample que nous ayons, pour la défense de la religion Chrétienne, contre les payens & contre les Juifs.

Les savans soûtenoient ainsi la religion par leur

doctrine & leur éloquence; mais il y avoit des saints ignorans, qui la soûtenoient encore mieux par leurs vertus & leurs miracles. Après le voïage que saint Antoine fit à Alexandrie pendant la persécution, étant retourné à son monastere, il demeura quelque tems enfermé, sans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner pour être gueris de leurs maux. Mais ils ne laissoient pas d'être délivrez, en se tenant assis hors du monastere & priant avec foi. Enfin pour conserver la retraite & fuir la vanité, il résolut d'aller à la haute Thebaïde, où il étoit inconnu. Ainsi aïant pris du pain de ses disciples, il s'assit sur le bord du Nil, pour voir s'il passeroit un batteau dans lequel il pût monter. Etant dans cette pensée, il entendit d'enhaut une voix, qui lui disoit : Antoine où vas-tu ? quel est ton dessein ? Lui sans se troubler, parce qu'il étoit accoûtumé à entendre souvent de semblables voix, répondit : Ces peuples ne me laissent point en repos, & me demandent ce qui est au-dessus de mes forces. La voix lui dit : Quand tu iras en Thebaïde, & dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler tes peines; mais si tu veux être veritablement en repos, vas dans le fonds du desert. Et qui m'enseignera le chemin, dit il ? Aussi tôt la voix lui montra des Sarrasins qui alloient de ce côté-là ; il se joignit à eux, & les pria qu'il pût aller en leur compagnie dans le desert; ce qu'ils lui accorderent volontiers. On appelloit dès-lors Sarrasins certains Arabes, qui erroient dans ces deserts des deux côtez de la mer rouge.

VI.
Saint Antoine sur la montagne.
Sup. l. IX. 3. 37. Vita S. Ant. c. 16. p. 479.

Saint Antoine ayant marché avec eux trois jours & trois nuits, arriva à une montagne très-haute, sous laquelle couloit une eau douce, claire & fraîche; autour étoit une plaine & quelques palmiers negligez. Il s'affectionna à ce lieu là; & aïant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y repassoient exprès, & lui apportoient volontiers du pain, il recevoit aussi quelque petit soulagement des palmiers. Cette montagne est à une journée de la mer rouge, & on la nomma Colzim ou le mont saint Antoine. Les freres ayant découvert le lieu de sa retraite, eurent soin de lui envoïer du pain. Mais voulant leur épargner un si grand travail, il les pria de lui apporter un hoïeau avec une coignée & un peu de bled; puis ayant consideré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arrosé, & y sema. Ainsi il recueilloit tous les ans de quoi faire son pain, & avoit la joïe de n'être à charge à personne. Mais voyant que quelques personnes le venoient chercher, il cultiva aussi quelques herbes pour leur donner un petit rafraîchissement après ce pénible voïage. Les freres qui le servoient le prierent de trouver bon qu'ils lui apportassent tous les mois des olives, des légumes & de l'huile; car il étoit déja vieux, & en 315. il eut soixante-cinq ans. Il faisoit des corbeilles qu'il donnoit à ceux qui le venoient voir, au lieu de ce qu'ils lui apportoient. Ceux-ci entendoient souvent un grand tumulte de voix, & comme un bruit d'armes, & voyoient la nuit la montagne pleine

Vansleb. relat. d'Eg. p. 300.

Chap. 17.

pleine de bêtes farouches, tandis qu'il étoit en priere. Car il soûtint dans ce desert de terribles tentations.

Etant prié par les freres de descendre de la montagne pour les aller voir; il partit avec eux faisant porter sur un chameau du pain & de l'eau. Car tout le desert est sec, & il n'y a de bonne eau que dans cette montagne seule où étoit son monastere. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur très-violente, & après en avoir cherché de tous côtez, ne pouvant plus marcher, ils étoient couchez par terre sans esperance, laissant aller le chameau a l'aventure. Le S. Vieillard penetré de douleur de les voir en ce peril, s'écarta un peu en soupirant, & se mit en priere à genoux les mains étenduës. Aussitôt le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en priere, ils burent tous & reprirent haleine, remplirent leurs outres, chercherent le chameau & le trouverent attaché à une pierre, ou sa corde s'étoit accrochée par hazard; ainsi ils acheverent heureusement leur voïage. S. Antoine étant arrivé aux monasteres de Pisper, il y fut reçû comme un pere, & sentit une grande joïe de voir la ferveur des moines, & sa sœur qui avoit vieilli dans la virginité, qui conduisoit d'autres vierges. Après quelques jours il retourna à la montagne, où plusieurs continuoient de l'aller trouver, pour recevoir ses instructions ou la guerison de leurs maladies. c. 18.

Entre autres avis importans, il conseilloit cette pratique pour éviter le peché. Que chacun de nous, disoit-il, marque & écrive ses actions & les mouve- c. 19.

mens de son ame, comme si nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Assurez-vous que la honte d'être connus nous fera cesser de pecher, & d'avoir aucune mauvaise pensée : notre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos freres. Il compatissoit aux affligez, & prioit avec eux; mais comme il ne tiroit point de gloire d'être souvent exaucé, aussi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toûjours graces à Dieu, & exhortoit les malades à prendre patience, & à reconnoître que la guerison ne dependoit ni de lui ni d'aucun homme, mais de Dieu seul qui la donne quand & comme il
c. 20. lui plaît. Un officier du palais nommé Fronton, ne pût être gueri en sa présence, mais en arrivant en Egypte, comme il lui avoit prédit; & une fille de Busiris fut guerie, sans qu'il souffrît même qu'on l'amenât devant lui. Elle demeura hors de la montagne chez le confesseur Paphnuce, où ses parens l'avoient conduite. Saint Antoine étant un jour assis sur la montagne appella deux moines qui s'y rencontrerent, & leur dit : Prenez une cruche d'eau & courez sur le chemin de l'Egypte; de deux freres qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer, si vous ne vous pressez, car je l'ai connu dans l'oraison. Les moines trouverent l'un mort, qu'ils enterrerent, l'autre couché par terre prêt à rendre l'ame. Ils le firent revenir & l'amenerent au
c. 21. 22. saint vieillard; c'étoit à une journée de chemin. Il eut plusieurs autres revelations de choses éloignées & cachées, particulierement de l'état de l'ame après cette vie.

C'étoit malgré lui qu'il les racontoit : mais ses disciples le voyant long-tems en priere, puis étonné en lui-même, lui demandoient & le pressoient tellement, qu'il étoit forcé de parler : comme un pere qui ne pouvoit rien cacher à ses enfans, & qui croyoit que ces connoissances leur seroient utiles, pour connoître le fruit de leurs exercices. Il étoit très-patient & très humble. Car avec toute sa reputation il ne laissoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre ecclesiastique, & de ceder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques & les prêtres ; & si quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ses instructions, il lui disoit ce qui lui étoit utile, mais il lui cedoit l'honneur de la priere. Loin d'avoir honte d'apprendre, il écoutoit tout le monde, & si quelqu'un disoit quelque chose d'utile, il avoüoit qu'il en avoit profité. Son visage avoit une grace extraordinaire ; ensorte que sans l'avoir jamais vû, on n'avoit point de peine à le reconnoître entre plusieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fut d'une taille avantageuse, mais parce que la pureté & la tranquilité de son ame paroissoit toûjours sur son visage, par une sainte joye, sans aucun trouble de passion. Trois moines avoient accoûtumé de l'aller voir une fois l'an : deux lui proposoient des questions, le troisiéme ne disoit jamais mot. S. Antoine lui en demanda la raison, craignant que ce ne fut par crainte. Il répondit : Mon pere, il me suffit de vous voir.

c. 23.

Coteler. Monum. t. 1. p. 346.

Dans une autre partie de l'Egypte vivoit un autre solitaire nommé Ammon, plutôt ami que

VII. S. Ammon de Nitrie. *Vita Patr.*

Lib. 11. c. 30. disciple de S. Antoine. C'étoit dans le desert de Nitrie. Ammon nâquit en Egypte d'une famille noble & riche; à l'âge de vingt-deux ans ses parens l'obligerent de se marier: mais il persuada à sa femme de garder la continence, & ils vécurent ainsi dix-huit ans ensemble. Ensuite il se retira au mont de Nitrie, *Vita S. Ant. p. 48. D.* où il devint superieur de plusieurs moines, & fit plusieurs miracles. Un jour voulant passer avec Theodore son disciple un fleuve nommé Licus qui étoit débordé, il pria Theodore de s'écarter, afin qu'ils ne se vissent point nuds en nageant: puis il demeura pensif, ayant honte de se voir nud lui même, & se trouva tout d'un coup transporté de l'autre côté du fleuve. Theodore voyant qu'il étoit passé le premier sans être moüillé, lui demanda comment cela s'étoit fait & le pressa tant qu'il lui avoüa le miracle: lui ayant fait promettre de ne le dire à personne qu'a- *Coteler. Monum. to. 1. p. 352.* près sa mort. Il alloit souvent trouver saint Antoine: & dans une visite que saint Antoine lui rendit, ils marquerent ensemble la place d'un nouveau monastere, en y plantant une croix, à la distance de douze milles ou quatre lieuës, que S. Antoine jugea suffisante. La femme de S. Ammon fut aussi de son côté la mere de plusieurs vierges, & il la visitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de soixante-deux ans, & saint Antoine, quoiqu'éloigné de treize journées de chemin, connut le moment de sa mort en voyant son ame monter au ciel.

VIII. Commencemens de S. Pacome. *V. Gr. ap. Boll.* Dans la haute Thebaïde vivoit S. Pacome, le premier dont nous ayons une regle, & qui ait donné la forme entiere à la vie cénobitique. Il étoit né dans la

Thebaïde de parens infideles : mais dès l'enfance il marqua son opposition à l'idolâtrie. Ayant goûté du vin offert aux idoles, il le rejetta à l'heure même. Une autre fois ses parens le menerent pour sacrifier à un idole sur le bord du Nil, & le sacrificateur ne vit point l'effet accoûtumé de ses ceremonies profanes. Il en demeura surpris ; mais le démon lui fit connoître que l'enfant Pacome étoit cause de son silence, & s'écria : Que vient faire ici cet ennemi des dieux ? hâtez-vous de le chasser. Ses parens le firent instruire soigneusement dans les lettres Egyptiennes. Et dès sa premiere jeunesse il cherissoit la chasteté, & s'exerçoit à l'abstinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôlé pour servir dans la guerre de Constantin contre Maxence. On l'embarqua sur un vaisseau avec plusieurs autres ; & le soir ils arriverent dans une ville, dont les habitans touchez de compassion pour ces jeunes gens, que l'on menoit à la guerre contre leur gré, leur donnerent tous les secours necessaires. Pacome demanda qui étoient ces gens si charitables. On lui répondit que c'étoient des Chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une espece de gens qui croyoient en J. C. fils unique de Dieu, & s'efforçoient de faire du bien à tout le monde, esperant d'en être recompensez dans une autre vie. Pacome touché de ce discours, leva les mains au ciel, & dit : Dieu tout-puissant, qui avez créé le ciel & la terre ; si vous me tirez de cette affliction, & me faites connoître la maniere parfaite de vous servir, je m'y attacherai tout le reste de ma vie. Il conti-

AN. 313. nua son voyage, & lorsqu'il se sentoit flatté par les plaisirs des sens, il repoussoit les tentations par le souvenir de sa promesse.

La guerre finie, Pacome eut congé & retourna en Thebaïde. Il alla à l'église d'un bourg nommé Chinobosque où il fut fait catecumene, & peu de tems après baptisé. Ensuite ayant appris qu'un vieillard nommé Palemon servoit Dieu dans le fond du desert; il alla le trouver à l'heure même & frappa à la porte de sa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, lui dit d'un ton severe : Que demandez-vous ? Pacome dit : Dieu m'a envoyé vers vous pour être solitaire. Palemon répondit : Vous ne le pouvez être ici. La vie monastique n'est pas une chose facile, plusieurs sont venus ici dégoûtez du monde & n'ont pas perseveré. Comme Pacome insistoit, Palemon ajoûta : Je vous ai déja dit que vous ne pouvez être reçû dans ce monastere, allez dans un autre, & quand vous y aurez pratiqué la penitence quelque tems, je pourrai vous recevoir. Mais considerez, mon fils, que je ne mange que du pain & du sel, je n'use jamais d'huile, je ne bois point de vin, je veille la moitié de la nuit & je l'employe à psalmodier ou à mediter l'écriture sainte, quelquefois je passe la nuit entiere sans dormir. Ces paroles faisoient trembler Pacome, & toutefois il s'engagea à tout, avec tant de foi, que Palemon lui ouvrit sa porte, & lui donna l'habit monastique. On voit ici l'antiquité de ces pratiques : car la conversion de saint Pacome ne peut guere être arrivée plus tard que l'an 313.

Il demeura donc avec S. Palemon travaillant à filer du poil & en faire des sacs, pour avoir dequoi nourrir les pauvres. Un jour de Pâque Palemon dit à Pacome d'aprêter à manger pour la solemnité de la fète. Pacome mêla un peu d'huile au sel qu'ils avoient accoûtumé de prendre avec les herbes sauvages; mais Palemon l'ayant vû, se frapa le front, dit avec larmes: Mon Seigneur a été crucifié & je mangerai de l'huile! & ne pût jamais s'y resoudre. Quelquefois il mangeoit sans boire, quelquefois il beuvoit sans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque soulagement à cause de ses infirmitez, il alleguoit l'exemple des martyrs qui avoient tant souffert pour J. C. & en effet il avoit vû les persecutions. Saint Pacome s'étant avancé assez loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en priere, il entendit une voix qui lui dit: demeure ici, Pacome, & y fais un mönastere, car plusieurs viendront te trouver pour leur salut; & tu les conduiras suivant la regle que je te donnerai. Aussi-tôt un ange lui aparut, & lui donna une table où étoit écrite cette regle, qui y fut observée depuis. Il raconta cette revelation à saint Palemon, le priant de passer à ce lieu. Ils bâtirent une petite cellule, & s'y établirent. Saint Palemon mourut quelque tems après dans une heureuse vieillesse. Ensuite Jean frere de S. Pacome & son aîné, vint le chercher & demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur restoit de leur travail, sans rien reserver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la ne-

cessité extrême de les laver, & S. Pacome portoit toûjours un cilice. Il passa quinze ans sans se coucher, ne se reposant qu'assis au milieu de sa cellule, sans même s'appuyer contre la muraille. Il prioit d'ordinaire debout les mains étenduës en croix, & passoit quelquefois les nuits en cette posture. Jean étant mort, Pacome demeura seul quelque tems, & souffrit quantité de tentations & d'illusions du demon. Cependant il bâtissoit un monastere assez spacieux pour recevoir une grande multitude, suivant la promesse qu'il avoit reçûë du ciel. Il fut quelquefois consolé par les visites d'un moine nommé Appollon qui mourut chez lui dans une heureuse vieillesse, & fut enseveli de ses mains. Souvent Pacome marchoit sur les serpens & les scorpions sans en souffrir de mal; souvent quand il vouloit passer le fleuve, il se faisoit porter par des crocodiles. Telle étoit deslors la vie monastique en Egypte, où il y avoit plusieurs monasteres en differentes solitudes.

IX. Commencemens de S. Hilarion.

Hier. vita. Hilar.

D'un autre côté S. Hilarion s'établit en Palestine. Il étoit né dans un bourg nommé Thabathe à cinq milles de Gaze, au midi. Ses parens étoient idolâtres, & l'envoïerent dès sa premiere jeunesse à Alexandrie pour étudier la grammaire. Il fit du progrès dans les lettres & dans la vertu; & croyant en J. C. il preferoit aux spectacles profanes les assemblées ecclesiastiques. Aïant oüi parler de saint Antoine, dont le nom étoit celebre en Egypte, il l'alla voir au desert, & aussi-tôt il changea d'habit & demeura auprès de lui environ deux mois, obser-

vant

vant sa maniere de vivre; son assiduité à l'oraison, son humilité à recevoir les freres, sa séverité à les reprendre, sa vigeur à les exhorter, sa perseverance dans les austeritez. Mais ne pouvant souffrir la multitude de ceux qui venoient pour être guéris ou délivrez des démons, & voulant commencer, comme saint Antoine, par une entiere solitude, il retourna en son païs avec quelques moines. Il trouva son pere & sa mere morts, il donna une partie de son bien à ses freres, & le reste aux pauvres, sans se rien réserver. Il n'avoit encore que quinze ans; & c'étoit environ l'an 307. Il se retira dans un désert à sept milles de Majuma; ses parens & ses amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres & les brigandages : mais il ne craignoit que la mort éternelle. On admiroit son courage dans un âge si tendre, & un corps naturellement délicat. Dès le commencement de sa retraite, des voleurs le vinrent chercher, & lui demanderent ce qu'il feroit s'il lui venoit des voleurs? Il répondit : Quand on n'a rien, on ne les craint point. Mais, dirent ils, on te peut tuer. Il est vrai, répondit-il, mais c'est pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je suis prêt de mourir. Il souffrit dans ce desert de grandes tentations des démons, & commença à y être connu par ses miracles au bout de vingt-deux ans, c'est-à-dire, lorsqu'il en avoit trente-sept, & vers l'an 329.

Il étoit vêtu d'un sac, d'une tunique de peau que S. Antoine lui avoit donné, & d'un manteau de paysan; & demeuroit dans cette vaste solitude

entre la mer & un marais, changeant souvent de place à cause des voleurs, & ne mangeant que quinze figues après le soleil couché. Sentant des tentations de volupté, il diminuoit cette nourriture, passoit quelquefois trois ou quatre jours sans manger, & labouroit la terre : outre les corbeilles de jonc qu'il faisoit à l'imitation des moines d'Egypte, pour gagner sa nourriture. Par ses travaux il réduisit son corps à n'avoir que la peau & les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étenduë sur la terre, & sa cellule si petite, qu'elle paroissoit plutôt un tombeau qu'une maison. Il ne coupoit ses cheveux qu'à Pâque, & ne lavoit jamais son sac ; disant, qu'il étoit superflu de chercher de la propreté dans un cilice ; il ne quittoit sa tunique que quand elle étoit tout-à-fait usée. De tems en tems il changeoit sa nourriture ; mais pendant plus de trente ans ce fut six onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites, & sur la fin un breuvage de farine & d'herbes pilées du poids de cinq onces. Avec cela il vécut quatre-vingt ans, & mourut vers l'an 372.

X. Troubles des Donatistes. *ap. Eus. x. hist. c. 6.*

L'empereur Constantin avoit donné ordre à Anulin proconsul d'Afrique, & à Patrice vicaire du prefet du prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'église catholique, & qui s'efforçoient de corrompre le peuple par leurs erreurs : c'étoient les Donatistes ; & écrivant à Cecilien évêque de Carthage, à la fin de la lettre que j'ai déja raportée, il lui marquoit de s'adresser aux mêmes juges pour avoir justice de ces insensez. En execution de cet ordre, Anulin les exhorta à la paix : mais

Sup. n. 2.

ap. Aug. ep. 88.

peu de jours après, quelques-uns du parti contraire à Cecilien, ayant assemblé du peuple avec eux, vinrent presenter au proconsul un paquet cacheté & un memoire ouvert, le priant instamment de les envoyer à la cour. Le paquet portoit pour titre: Memoire de l'église catholique touchant les crimes de Cecilien, presenté par le parti de Majorin. Le memoire ouvert & attaché à ce paquet contenoit ces mots: Nous vous prions, Constantin très-puissant empereur, vous qui êtes d'une race juste, dont le pere a été le seul entre les empereurs qui n'a point exercé la persécution: que puisque la Gaule est exempte de ce crime, vous nous fassiez donner des juges de Gaule, pour les differends que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius & les autres évêques du parti Majorin. *ap. Op. lib. 1.*

L'empereur ayant reçû ces memoires avec la rélation d'Anulin, lui écrivit d'envoyer Cecilien & ses adversaires, chacun avec dix clercs de son parti, pour se trouver à Rome dans le second d'Octobre, & y être jugez par des évêques. Anulin executa cet ordre, & en rendit compte à l'empereur qui écrivit aussi au pape Miltiade, & aux évêques de Gaule & d'Italie, pour s'assembler à Rome le même jour; & leur envoya tous les memoires & les papiers qu'Anulin lui avoit envoyé sur ce sujet. La lettre au pape est aussi adressée à Marc, que l'on croit être celui qui fut pape après S. Silvestre. L'empereur y dit: J'ai jugé à propos que Cecilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, & dix autres *ap. Aug. col. 3. c. 318. brev. d. 3. c. 12.* *ap. Eus. x. hist. c. 5.*

AN. 313. qu'il croira necessaire, pour sa cause : afin qu'en presence de vous, de Reticius, de Materne & de Marin vos collegues, à qui j'ai donné ordre de se rendre en diligence à Rome pour ce sujet : il puisse être entendu comme vous savez qu'il convient à la très-sainte loi. Reticius & les deux autres étoient les évêques de Gaule.

XI. Concile de Rome. Optat. l. 1 coll. 3. Carth. Aug. Ep. 172.

Cecilien avec les dix évêques catholiques, & les dix de l'autre parti, qui avoient à leur tête Donat des Cases-noires, se trouverent à Rome au jour nommé, & le concile s'assembla dans le palais de l'imperatrice Fausta, nommé la maison de Latran, ce même jour second d'Octobre 313. qui étoit un vendredi. Le pape Miltiade présidoit : Ensuite étoient assis les trois évêques Gaulois, Reticius d'Autun, Materne de Cologue, Marin d'Arles : puis quinze évêques Italiens, Merocles de Milan, Stemnius de Rimini, Felix de Florence, Gaudence de Pise, Proterius de Capouë, Theophile de Benevent, Savin de Terracine, Second de Preneste, Maxime d'Ostie, & quelques autres ; faisant en tout dix-neuf évêques, le pape compris. L'ordre de cette séance est remarquable, particulierement en ce que les trois évêques Gaulois y tiennent le premier rang ; & qu'entre les Italiens, les évêques d'Ostie & de Preneste, quoique suffragans du pape, n'ont point de rang particulier. On travailla trois jours durant avec des notaires qui rédigeoient en même tems les actes, c'est-à-dire le procès-verbal. Le premier jour les juges informerent, qui étoient les accusateurs & les témoins contre Cecilien. Les évêques du

parti de Majorin presenterent un memoire d'accusations donné contre lui par ceux de son parti; & sous ce prétexte ils prétendirent, que tout le peuple de Carthage l'avoit accusé. Mais les juges n'eurent point d'égard à ce memoire, parce qu'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude, sans accusateur certain. Ils demandoient des témoins & des personnes qui voulussent soutenir l'accusation en leur nom: mais ceux que Donat & les autres évêques du parti de Majorin, produisirent comme accusateurs & comme témoins, declarerent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cecilien.

Ensuite Cecilien accusa Donat d'avoir commencé le schisme à Carthage du vivant de Mensurius, d'avoir rebaptisé, d'avoir imposé de nouveau les mains à des évêques tombez dans la persecution. Enfin, dit-il, Donat & ses collegues ont soustrait les accusateurs & les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenez d'Afrique contre moi, tant leur calomnie étoit évidente. Donat confessa qu'il avoit rebaptisé & imposé les mains aux évêques tombez; & promit de representer les personnes necessaires à cette cause, qu'on l'accusoit d'avoir soustraites. Mais après l'avoir promis deux fois, il se retira, & n'osa plus lui-même se presenter au concile, craignant que les crimes qu'il avoit confessez ne le fissent condamner present, lui qui étoit venu de si loin pour faire condamner Cecilien. Le second jour quelques-uns donnerent un libelle de dénonciation contre Cecilien. On examina les personnes qui l'avoient donné, & les chefs d'accusation qu'il contenoit; mais il ne se trouva rien de prouvé.

AN. 313.

Le troisiéme jour on examina le concile tenu à Carthage par soixante dix évêques qui avoient condamné Cecilien & ses ordinateurs. C'étoit le grand fort de ses adversaires: ils faisoient sonner bien haut ce grand nombre d'évêques; & qu'étant tous du pays, ils avoient jugé avec grande connoissance de cause. Mais Miltiade & les autres évêques du concile de Rome n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cecilien y avoit été condamné absent & sans être entendu. Or il rendoit de bonnes raisons pour ne s'y être pas presenté. Il savoit que ces évêques avoient été appellez à Carthage par ses adversaires qui logeoient chez eux, & concertoient tous avec eux. Il savoit les menaces de Purpurius évêque de Limate, dont la violence étoit connuë. Les évêques du concile de Rome jugerent donc que tout ce qui avoit été traité en ce concile de Carthage, étoit encore en son entier: savoir, si Felix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelque autre de ceux qui avoient ordonné Cecilien. Mais ils trouverent cette question difficile & inutile. Elle étoit difficile, parce qu'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner, & que Cecilien accusoit ses accusateurs du même crime, d'avoir livré les saintes écritures, à cause du concile de Cirthe, où ils l'avoient confessé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner si Felix étoit traditeur; puisque quand il l'eut été, il ne s'ensuivoit pas que l'ordination de Cecilien fut nulle: car la maxime étoit constante, qu'un évêque tant qu'il étoit en place sans être condamné ni déposé par un jugement ecclesiastique, peut legitimement faire

Sup. l. XI. n. 13.

des ordinations, & toutes les autres fonctions épiscopales.

Les évêques du concile de Rome, crurent donc ne devoir point toucher à cette question, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'église d'Afrique, au lieu de la pacifier. Ils declarerent Cecilien innocent, & approuverent son ordination ; mais ils ne séparerent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné Cecilien, ni ceux qui avoient été envoyez pour l'accuser. Donat des Cases-noires fut le seul qu'ils condamnerent, comme auteur de tout le mal, convaincu de grands crimes, par sa propre confession. On laissa le choix aux autres, de demeurer dans leurs siéges, quoi qu'ordonnez par Majorin hors de l'église, à la charge de renoncer au schisme. Ensorte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux évêques, l'un ordonné par Cecilien, l'autre par Majorin, on conserveroit celui qui seroit ordonné le premier, & on pourvoiroit l'autre d'une autre église. *Aug. ep 50.*

Voilà le jugement du concile de Rome, où l'on voit une discretion singuliere, & un exemple remarquable de dispense contre la rigueur des regles, pour le bien de la paix. En ce concile chaque évêque dit son avis, selon la coutume, & le pape Miltiade conclut l'action, disant le sien en ces termes : Puisqu'il est constant que Cecilien n'a point été accusé par ceux qui étoient venus avec Donat, comme ils l'avoient promis, & qu'il n'a été convaincu par Donat sur aucun chef ; je suis d'avis qu'il soit conservé en tous ses droits, dans la communion

AN. 314. ecclesiastique. Nous n'avons pas le reste de la sentence sur les autres chefs. Le pape & les autres évêques rendirent compte à l'empereur Constantin de ce jugement, lui envoïant les actes du concile; & lui manderent que les accusateurs de Cecilien étoient aussi-tôt retournez en Afrique. Le pape Miltiade ou Melchiade mourut trois mois après, le dixiéme de Janvier l'an 314. aïant tenu le saint siege deux ans & demi; & Silvestre lui succeda le trente-uniéme du même mois de Janvier.

Const. ep. ad Elaf. Chr. Damas. Pagi an. 313. n. 13.

Optat. lib. 1.

Donat des Cases-noires demanda qu'il lui fut permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage. Un nommé Philumene, qui sollicitoit l'empereur pour lui, demanda aussi que pour le bien de la paix, Cecilien fût retenu à Bresse en Italie; ce qui fut fait. Cependant on envoïa en Afrique deux évêques Eunomius & Olympius, qui demeurérent quarante jours à Carthage, pour déclarer où étoit l'église catholique; mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, & tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin Eunomius & Olympius prononcerent que l'église catholique étoit celle qui étoit répanduë par tout le monde, & que le jugement donné à Rome par les dix-neuf évêques, ne pouvoit être infirmé. Ainsi ils communiquerent avec le clergé de Cecilien, & s'en revinrent, après avoir dressé des actes de toute leur procedure; cependant Donat vint à Carthage contre sa parole; ce que Cecilien ayant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division récommença entre les deux partis.

Les

Les Donatistes revinrent à l'empereur; soûtenant toûjours que Cecilien étoit indigne des fonctions du sacerdoće. Il leur representa que la cause avoit été terminée à Rome par des juges irreprochables ; mais ils croïent, qu'elle n'avoit pas été entendue toute entiere ; & que des évêques en petit nombre s'étoient enfermez en un lieu, & avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le pretexte de dire que la cause n'avoit pas été oüie toute entiere, étoit l'affaire de Felix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner.

Constant. epist. ad El. & ad Chrest.

XII. Justifiacation de Felix d'Aptonge

Pour y satisfaire, Constantin écrivit à Verus ou Verin vicaire du prefet du pretoire en Afrique, pour en prendre connoissance. Verin étant malade, Elien proconsul d'Afrique executa l'ordre, & interrogea tous ceux qui pouvoient avoir connoissance du fait en question ; savoir si Felix évêque d'Aptonge avoit livré les saintes écritures pendant la persecution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge, l'année de la persecution, c'est-à-dire en 303. Alfius Cecilien qui avoit été magistrat, c'est-à-dire duumvir la même année : Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année 314. Superius soldat stationaire : Ingentius greffier accusé d'avoir falsifié une lettre d'Alfius Cecilien à Felix : Solon serviteur public & quelques autres. Le proconsul Elien les interrogea le quinziéme des calendes de Mars, sous le consulat de Volusien & d'Annien, c'est-à-dire le quinziéme de Fevrier 314. Nous avons une grande partie de son procés verbal, où après la lecture de quelques actes, un officier

Aug. post coll. c. 33. Miscell. Baluz. tom. 2.

AN. 314. du proconſul nommé Agelas, du nombre apparremment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainſi :

Il y a d'autres lettres néceſſaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconſul Elien dit : Lis-en en preſence de Cecilien, afin qu'il reconnoiſſe s'il les a dictées. Agefilas lût un acte fair a Carthage en ces termes : En jugement devant Aurelius Didymus Speretius ſacrificateur de Jupiter & duumvir de Carthage : Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la loi catholique ; c'étoit toutefois les Donatiſtes. Il continuë : Il faudra pourſuivre devant les empereurs contre Cecilien & Felix, qui veulent uſurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car la perſécution étant ordonnée contre les Chrétiens, c'eſt-à-dire, qu'ils ſacrifiaſſent, ou qu'ils donnaſſent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient ; Alfius Cecilien que vous voïez preſent étoit alors magiſtrat. Sa charge l'obligeoit d'executer l'ordre du proconſul, pour contraindre tout le monde à ſacrifier & à livrer les écritures. Vous voyez qu'il eſt vieux & qu'il ne peut aller à la Cour, je vous prie qu'il déclare devant vous, s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite ſur ce ſujet, & ſi le contenu de ſes lettres eſt veritable ; afin que l'on en puiſſe découvrir la verité devant l'empereur. Comme Cecilien étoit preſent, le duumvir Speretius lui dit : Avez-vous oüi cette requiſition ?

Alfius Cecilien dit : J'étois à Zama pour acheter des livres avec Saturnin Quand nous y fûmes

arrivez, les chrétiens mêmes envoyerent vers moi au pretoire, pour me dire : Avez-vous reçû l'ordre de l'empereur ? Non dis-je, mais j'en ai déja vû des copies : & à Zama & à Furnes j'ai vû abattre des églises & brûler des écritures. Donnez donc les écritures si vous en avez, pour obeïr à l'ordre de l'empereur. Alors ils envoyerent à la maison de l'évêque Felix, pour en tirer les écritures & les brûler. Galatius vint avec nous, au lieu où ils avoient accoûtumé de celebrer leurs prieres. Nous en emportâmes la chaire, des lettres missives & les portes & tout fut brûlé suivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoyé à la maison de l'évêque Felix, les officiers publics nous rapporterent qu'il étoit absent. Il est vrai que depuis, Ingentius scribe d'Augentius avec qui j'ai exercé l'édilité, m'étant venu trouver, j'ai dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Felix.

AN. 314.

Maxime dit : Que la lettre lui soit representée, afin qu'il la reconnoisse. Cecilien répondit : C'est la même. Maxime dit : Puisqu'il a reconnu sa lettre, je vais la lire, & je prie qu'elle soit inserée dans les actes tout au long. Il lût ainsi : Cecilien à son pere Felix, salut. Ingentius étant venu trouver mon collegue Augentius son ami, pour lui demander si dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de vôtre loi, suivant l'ordonnance de l'empereu : j'ai dit que je ne sai autre chose, sinon que Galatius, un des vôtres, a tiré publiquement de l'église des lettres missives. Je souhaite, mon cher pere, que vous soyez long-tems en bonne santé.

AN. 314. C'étoit la fin de la lettre ; mais on y avoit ajoûté ce qui suit , faisant toûjours parler Cecilien à Felix : Vous me dites : Prenez la clef & emportez les livres que vous trouverez sur la chaire & sur la pierre, c'est-à-dire apparemment sur l'autel ; mais prenez-garde que les officiers n'emporte l'huile & le bled. Je vous dis : Ne sçavez vous pas que l'on abbat la maison où on trouve des écritures ? vous me dites : Que ferons-nous donc ? Je vous dis : Que quelqu'un de vous les porte dans la place ; où vous faites vos prieres , j'y viendrai avec les officiers & les emporterai. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout, suivant la convention , & nous les brûlâmes , suivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cecilien , les Donatistes prétendoient prouver que Felix évêque d'Aptonge étoit traditeur. Maxime l'ayant lûe , dit : Puisque la lettre a été lûë , & qu'il reconnoît l'avoir envoïée, je demande acte de ce qu'il a dit : Speretius Duumvir dit : Ce que vous avez dit est écrit.

Après la lecture de cet acte , fait à Carthage devant Speretius , Agesilas dit devant le proconsul Elien : Cecilien vient de reconnoître sa lettre, & dit : que ce qu'on a lû à la fin est faux. Cecilien dit : Seigneur , j'ai dicté jusques à ces mots : Je souhaite , mon chere pere , que vous soyez en bonne santé. C'étoit en effet la conclusion ordinaire des lettres. Apronien qui parloit pour les catholiques , dit : C'est ainsi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'église catholique, ont toûjours agi par des faussetez & des impietez , en intimidant , en joüant la

comedie. . Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on ſuborna un particulier, qui faiſoit le courrier, & venoit aux catholiques pour les épouvanter : la fourbe fut découverte : on vouloit impoſer au ſaint évêque Felix, d'avoir livré & brûlé les écritures. Ingentius auſſi ne cherchant qu'à nuire au ſaint évêque Cecilien, a été apoſté, pour venir avec des lettres prétenduës de l'évêque Felix au duumvir. Cecilien, feignant d'être envoyé vers lui par Felix : Je dirai les propres mots qu'il a employez pour cette fiction. Le proconſul dit : Dis-les. AN. 314.

Apronien dit : Il a fait dire à Felix : Dites à mon ami Cecilien : J'ai reçû onze volumes des livres divins de grand prix, & parce qu'à preſent on me les veut faire rendre, dites que vous les avez brûlez pendant que vous étiez en charge. C'eſt donc ſurquoi il faut interroger Ingentius ; comment le tout a été forgé & machiné, comment il a voulu circonvenir le magiſtrat & le faire mentir, pour donner atteinte à la réputation de Felix, & par conſequent à l'honneur de Cecilien & à ſon ordination. Qu'il diſe qui l'a envoyé ; car il eſt comme un député de nos adverſaires, par la Mauritanie & la Numidie.

Comme Ingentius étoit preſent, le proconſul Elien lui dit : Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche ? Où ? dit Ingentius. Le proconſul dit : Puiſque tu fais ſemblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je le dirai plus clairement. Qui t'a envoyé au magiſtrat Cecilien ? Ingentius dit : Perſonne ne m'y a envoyé. Le pro-

AN. 314. consul dit : Comment donc y es-tu venu ? Ingentius dit ; On traitoit l'affaire de Maur évêque d'Utique qui avoit acheté l'épiscopat. Felix évêque d'Aptonge vint à la ville, & dit : Que personne ne communique avec lui, parce qu'il a fait une fausseté. Je lui dis : Ni avec lui ni avec toi, qui es un traditeur. Car j'étois faché de l'affaire de Maur, qui étoit mon hôte, & avec qui j'avois communiqué en païs étranger, quand je fuyois la persecution. Depuis je menai avec moi trois anciens dans le païs de Felix, afin qu'ils vissent s'il étoit veritablement traditeur ou non. Apronien dit : ce n'est pas ainsi qu'il est venu vers Cecilien pour s'informer de lui. Le proconsul dit à Cecilien : comment Ingentius est-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il vint chez moi. Je dinois avec mes ouvriers. Il s'arrêta à la porte, en disant : Où est Cecilien ? Je répondis : Il est ici. Qu'y a-t'il ? tout va-t'il bien ? Oüi, dit-il. Je lui dis : Voulez-vous dîner avec nous. Il me dit : Je vais revenir. Il revient seul & commence à me dire : Je suis chargé de m'informer si on a brulé des écritures l'année de vôtre duumvirat. Je lui dis : tu m'incommodes, tu es un espion, retire-toi. Il revint avec mon collegue, avec qui j'ai été édile, c'étoit Augentius, qui me dit : Felix nôtre évêque a envoyé cet homme, afin que vous lui écriviez. C'est qu'il a reçû des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivez-lui qu'ils ont été brulez l'année de vôtre duumvirat : Je lui dis. Est-ce là la bonne foi des Chrétiens.

Ingentius se sentant alors pressé, dit au procon-

ſul ; Seigneur qu'Augentius vienne auſſi. J'ai mon honneur à garder, & nous avons ſes lettres. Le proconſul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ſes officiers qu'on l'attache, & enſuite : Qu'on le ſuſpende. C'étoit pour lui donner la queſtion. Puis il dit à Cecilien : Comment Ingentius eſt-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il me dit : Nôtre évêque Felix m'a envoïé ici, afin que vous lui écriviez. Il y a, dit-il ; un certain miſerable, qui a chez moi des livres trés précieux, & que je ne veux pas rendre. Ecrivez-moi qu'ils ont été brûlez, afin que je les garde. Je dis alors : Eſt-ce là la bonne foi d'un Chrétien ; & je commençai à le reprendre. Mon collegue me dit : écrivez à nôtre évêque Felix. Je dictai donc la lettre, & il paroît juſques où je l'ai dictée. Il ſemble que Cecilien ne ſavoit pas écrire.

AN. 314.

XIII. Ingentius convaincu de faux.

Le proconſul dit : Ecoutez ſans crainte la lecture de vôtre lettre. Ageſilas la lût, comme elle eſt ci-deſſus inſerée dans l'acte de Speretius duumvir de Carthage. Quand il eut lû ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoïez en bonne ſanté ; le proconſul dit à Cecilien : Vous avez dicté juſques-là ? Oüi, répondit-il, le reſte eſt faux. Ageſilas continua de lire le reſte, comme il eſt ci-deſſus : & Cecilien dit encore : Cela eſt faux, ma lettre ne va que juſques à ces mots : Je ſouhaite mon cher pere, que vous ſoïez en bonne ſanté. Le proconſul dit : Qui croïez-vous qui a ajouté à vôtre lettre ? Cecilien dit : C'eſt Ingentius. Le proconſul dit : Vôtre déclaration eſt dans les actes.

AN. 314. Puis il dit à Ingentius : Tu vas être tourmenté : ne ments pas. Ingentius dit : J'ai failli, c'est moi qui ai ajoûté à cette lettre, étant fâché à cause de Maur mon ami. Le poconsul dit : Les empereurs Constantin le grand & Licinius ont la bonté de favoriser les chrétiens ; mais ce n'est pas pour corrompre la discipline, c'est au contraire, afin que cette religion soit observée. Ne te flattes donc pas pour me dire que tu es decurion, & que tu ne dois point être mis à la question : tu y seras mis pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient point aux chrétiens comme l'on sait. Dis donc tout simplement, pour éviter les tourmens. Ingentius dit : Je l'ai déja confessé sans torture. Alors Apronien dit au proconsul : Ayez la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, & même la Numidie ? Comment-il a excité sedition dans l'église catholique ? Le proconsul dit à Ingentius : As-tu été en Numidie ? Il répondit : Non, Seigneur : qu'on le prouve. Le proconsul ajoûta : Ni en Mauritanie ; Ingentius répondit : J'y ai été pour trafiquer. Apronien dit : Il ment en cela même, Seigneur, en disant qu'il a été en Mauritanie, sans aller en Numidie ; car ce n'est que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconsul dit à Ingentius : De quelle condition es-tu ? Ingentius répondit : Je suis decurion de Zique. Le proconsul dit aux officiers : Descendez-le. Puis il dit à Cecilien, pour l'éprouver : Ce que vous avez dit est faux. Cecilien répondit : Non, Seigneur. Faites venir celui qui a écrit la lettre

lettre, c'eſt ſon ami, il dira juſques où je l'ai dictée. AN. 314.
Le proconſul dit: Qui eſt celui que vous voulez qui vienne? Cecilien dit: C'eſt Augentius avec qui j'ai été édile, c'eſt lui qui a écrit la lettre; il n'y a que lui par qui je puiſſe prouver juſques où je l'ai dictée: Il le peut dire. Le proconſul dit: Il eſt donc conſtant que la lettre eſt fauſſe? Cecilien répondit: Oüi, ſeigneur, je ne ments point, ſur ma vie. Le proconſul dit: Puiſque vous avez été duumvir en votre ville, il faut ajoûter foi à vos paroles. Apronien dit: Cela ne leur eſt pas nouveau; ils ont ajoûté aux actes ce qu'ils ont voulu, ils en font métier.

Le proconſul dit: La déclaration de Cecilien qui dit que les actes ont été falſifiez, & que l'on a beaucoup ajoûté à ſa lettre, fait voir manifeſtement à quel deſſein Ingentius l'a fait: qu'il ſoit donc mis en priſon; car il faut l'interroger plus rigoureuſement. Quant au ſaint évêque Felix, il eſt manifeſte qu'il eſt innocent d'avoir brûlé les écritures divines; puiſque perſonne n'a pû prouver, qu'il les ait ſeulement livrées. Car il paroît par tous les interrogatoires, qu'il n'y a point eû d'écritures divines trouvées gâtées ou brûlées: Que le ſaint évêque Felix n'a point été preſent, n'a rien fait faire de ſemblable, & n'en a pas même eu connoiſſance. Ageſilas dit: Qu'ordonne votre grandeur de ceux qui ſont venus pour l'inſtruire? Le proconſul Elien dit: Qu'ils retournent chez eux. Il envoya à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cauſe, avec les actes; & Conſtantin écrivit enſuite à Probien

Aug. coll. d. 3. c. 559.

AN. 314. proconsul d'Afrique successeur d'Elien, de lui envoyer à sa cour Ingentius le faussaire sous bonne garde, pour fermer la bouche aux accusateurs de l'évêque Cecilien.

Epist. Constant. ad Proc.

XIV. Concile d'Arles.

Cependant fatigué par les plaintes des Donatistes, qui disoient toûjours que le concile de Rome n'avoit pas été assez nombreux; & voulant leur ôter tout pretexte de tumulte, il resolut de faire assembler un plus grand concile, & dans les Gaules comme ils désiroient, c'est-à-dire, en la ville d'Arles. *Epist. ad Ablav.* Il écrivit donc à Ablavius ou Elasus vicaire d'Afrique qui étoit chrétien; lui ordonnant de faire venir Cecilien, quelques personnes qu'il choisiroit, & d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique: savoir de la Proconsulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies & des Mauritanies, avec ceux que chacun choisiroit, quelques-uns aussi du parti contraire à Cecilien; & de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public, les faisant venir par terre autant qu'il se pouvoit, c'est-à-dire par la Mauritanie & l'Espagne. *Eus. x. hist. c. 5.* L'empereur écrivit aussi aux évêques; & nous avons la lettre adressée à Chrestus évêque de Syracuse en Sicile, qui porte: Comme nous avons ordonné à plusieurs évêques de divers lieux de s'assembler en la ville d'Arles dans le premier d'Août, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire, afin que vous preniez une voiture publique, par l'ordre de Latronien correcteur de Sicile, avec deux personnes du second ordre à votre choix, & trois valets pour vous servir pendant le chemin; & que vous

vous trouviez au même lieu dans le jour marqué. AN. 314.
On exprimoit dans ces lettres le nombre des personnes, parce que durant le voyage on leur fournissoit aux dépens du public, la voiture, le logement & la nourriture. Chrestus au lieu de deux prêtres, ne mena avec lui qu'un diacre nommé Florus. Par *Subscr. Conc. Arel.* cette lettre on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques ; car c'étoit apparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques & des gouverneurs. On croit que le *Vales. de schism. c. 9.* pape étoit invité à ce concile, puisqu'il y envoya ses legats.

Les évêques s'assemblerent donc à la ville d'Arles au jour nommé, le premier Août de cette année 314. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand: on en voit seize dans les souscriptions, entre lesquels sont les trois qui avoient assisté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, & quelques absens y envoyerent des prêtres à leur place. Plusieurs églises de Gaule y sont marquées, entre autres Arles, Marseille, Vienne, Lyon, Autun, Reims, Tréves, Cologne, Roüen & Bordeaux. Dans la grande Bretagne, Yorc & Londres. Il y a quelques Italiens, plusieurs Espagnols & plusieurs Africains. Marin évéque d'Arles étoit accompagné d'un prêtre & de quatre diacres: les legats que le pape S. Silvestre avoit envoyez de Rome, étoient deux prêtres, Claudien & Vitus, & deux diacres, Eugene & Cyriaque.

On examina d'abord la cause de Cecilien évêque de Carthage. Les Donatistes avançoient con-

AN. 314. tre lui deux chefs d'accuſation ; l'un perſonnel, qu'étant encore diacre pendant la perſecution, il étoit allé par ordre de l'évêque Menſurius, à la porte de la priſon, avec des foüets & une troupe de gens armez, pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermez. L'autre chef d'accuſation, etoit que les évêques ordinateurs de Cecilien avoient livré les écritures, entre autres Felix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouverent aucunes preuves de ces accuſations : ainſi Cecilien fut encore abſous, & ſes accuſateurs condamnez. Mais avant de ſe ſéparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de diſcipline, qu'ils adreſſerent au pape ſaint Silveſtre avec une lettre ſynodale.

Amg. brev. coll. 3. Acta SS. Dativi, &c.

Elle porte en tête les noms de trente-trois évêques, dont Marin évêque d'Arles eſt le premier, ce qui fait croire qu'il préſidoit à ce concile. Les évêques diſent qu'ils y ont été amenez par la volonté de l'empereur ; & après avoir marqué qu'ils ont condamné les Donatiſtes, ils ajoûtent : Plût à Dieu, notre cher frere, que vous euſſiez aſſiſté à ce grand ſpectacle, leur condamnation en eût été plus ſevere, & notre joye plus grande : mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres préſident, & où leur ſang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas crû toutefois devoir ſeulement traiter du ſujet pour lequel nous étions aſſemblez : nous avons fait divers reglemens, en preſence du S. Eſprit & de ſes anges, & ſuivant ſes mouvemens,

& nous avons crû que selon l'ancien usage, c'étoit à vous principalement à les notifier aux autres: puisque vous avez la plus grande part dans le gouvernement de l'église. Les reglemens de ce concile sont compris en vingt-deux canons. AN. 314.

XV. Canons du concile d'Arles.

Le premier porte, que la Pâque sera observée par tout le monde en même jour, & que le pape en écrira des lettres à tous, suivant la coûtume. Ce reglement étoit necessaire à cause de ceux qui la celebroient encore le quatorziéme de la lune: & les évêques regardoient comme un grand mal la moindre division dans la celebration du mystere, qui est le fondement de notre salut. Il est dit que tous les ministres de l'église demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnez, & que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils seront déposez. Les clercs usuriers seront excommuniez, suivant la loi de Dieu. Il est défendu aux diacres d'offrir, comme ils faisoient en plusieurs lieux. Les diacres de la ville épiscopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui appartient aux prêtres, ni le faire sans leur participation. Quand un évêque étranger vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le saint sacrifice. Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordonner tout seul des évêques, il doit en prendre avec lui sept autres, ou trois tout au moins. Ceux qui ont été excommuniez ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au même lieu où ils ont été privez, afin qu'aucun évêque ne soit foulé par son confrere.

Lib. IV. n. 45. Supl. III. n. 43. Can 2. c. 21. c. 22. c. 15. c. 18. c. 19. c. 20. c. 16. c. 17.

Ceux qui quittent les armes pendant la paix de *c. 3. v. Aubesp.*

AN. 314. l'église seront retranchez de la communion. Sous les empereurs chrétiens, les fideles n'avoient plus de raison de craindre la profession des armes, comme ils faisoient auparavant, à cause du péril de l'idolâtrie. *c. 4.* Les fideles qui conduisent des chariots dans le cirque, & les gens de theâtre tant qu'ils demeurent dans ces professions, *c. 5.* seront séparez de la communion. *Sup. l. v. n. 21.* On voit les raisons de ces canons dans le traité des spectacles de Tertullien, où il montre, qu'ils étoient tous fondez dans l'idolâtrie, & propres à corrompre les mœurs. *c. 7.* Les gouverneurs de province qui sont parvenus à ces charges étant fideles, *V. Aubespina.* doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque: & l'évêque du lieu où ils exercent leur charge doit avoir soin d'eux, & peut les excommunier s'ils font quelque chose contre la discipline. Il en est de même de tous ceux qui ont des charges publiques. Les chrétiens passant d'une province à l'autre, prenoient des lettres de leur évêque, *Cod. ut nulli patr. lib. 1. tit. 41.* pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'église; & les Romains avoient pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du païs. *c. 8.* Parce qu'en Afrique la coûtume de rebaptiser duroit encore: il est ordonné, que si quelque heretique vient à l'église, on lui demande le symbole. Si l'on trouve qu'il ait été baptisé au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Esprit, s'il ne répond pas suivant la foi de la Trinité, qu'on le baptise. Comme le prétexte du schisme des Donatistes étoit d'accuser les catholiques de souf-

frir les traditeurs : le concile ordonne que ceux qui seront coupables d'avoir livré les écritures ou les vases sacrez, ou déferé leurs freres, soient déposez de l'ordre du clergé, pourvû qu'ils en soient convaincus par des actes publics, non par de simples paroles. Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui soit approuvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuise point. Ceci se rapporte manifestement à Cecilien. Le concile ajoûte : Et parce que plusieurs résistent à la regle de l'église, & prétendent être admis à accuser avec des témoins corrompus par argent, qu'ils ne soient point reçûs, sinon à prouver par des actes publics, comme il a été dit. Cela regarde les calomnies des Donatistes. Et encore : Ceux qui accusent leurs freres à faux, ne receveront la communion qu'à la mort. AN. 314. c. 13. c. 14.

Ceux qui après avoir apostasié ne se representent point à l'église, pas même pour demander la penitence; & qui demandent la communion étant malades, on la leur doit refuser, si ce n'est qu'ils reviennent en santé, & fassent des fruits dignes de penitence. On ne se fioit pas alors à ces conversions excitées par la seule crainte de la mort. Les filles chrétiennes qui épousent des payens, seront quelque tems séparées de la communion. Les maris chrétiens & jeunes, qui surprennent leurs femmes en adultere, & à qui par consequent il est défendu de se remarier, seront exhortez, autant qu'il sera possible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs, quoiqu'adulteres. On ne parle ici que d'exhortation, parce que les loix civiles permet- c. 22. V. conc. Eliber. c. 46. Cyp. ep. ad Anton. c. 11. c. 10.

AN. 314. toient de se remarier après le divorce, & quoique l'église ne les suivit pas, en ce qui étoit contraire à l'évangile, elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voilà les canons du concile d'Arles.

XVI. Concile d'Ancyre.

Eus. x. c.

On raporte au même tems le concile d'Ancyre & le concile de Neocesarée, celebres par leurs canons; & il est certain que les conciles furent frequens dans ces commencemens de la liberté de l'église. Ancyre étoit métropole de la Galatie, & Marcel en étoit alors évêque; on en marque dix-sept qui

Suscrip. conc. Ancyr.

Sup. n. 3.

assisterent avec lui à ce concile: entre autres, Vital d'Antioche, Agricola de Cesarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, & predecesseur d'Eusebe l'historien, Leonce de Cesarée en Capadoce, Longin de Neocesarée dans le Pont, Narcisse de Neroniade en Cilicie, Loup de Tarse, Pierre d'Icone en Lycaonie, Basile d'Amassée sur l'Hellespont, depuis martyr, Eustolius de Nicomedie, successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombez dans la persecution, qui ne venoit que de finir en Orient.

Can. 1.

Les prêtres qui avoient sacrifié aux idoles, & qui étoient revenus au combat de bonne foi & sans artifice, on leur conserve l'honneur & le droit d'être assis dans l'église auprès de l'évêque; mais on leur défend d'offrir, de prêcher, ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les

c. 2.

diacres; mais on permet aux évêques d'ajoûter ou diminuer, selon la ferveur de la penitence. Les paroles

roles dont use le concile pour distinguer les fonctions des prêtres & des diacres, sont remarquables. A l'égard des prêtres il dit, offrir & prêcher, ou faire l'homelie; à l'égard des diacres, il dit, presenter l'offrande & annoncer, parce qu'ils faisoient dans l'église, ce que faisoient les crieurs publics dans les assemblées profanes. Ceux qui ont fui, & ont été pris ou trahis par leurs domestiques, qui ont perdu leurs biens, souffert les tourmens ou la prison, à qui l'on a mis par force de l'encens dans leurs mains, ou des viandes immolées dans la bouche, tandis qu'ils crioient qu'ils étoient chrétiens, & qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit & leur maniere de vivre: Ceux-là étant exemts de peché ne doivent point être privez de la communion; & si quelques-uns les en ont privez par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils soient reçûs sans délais. Ceci est égal pour les clercs & pour les laïques. Même les laïques qui se trouvent en ce cas, pourront être promûs aux ordres, si leur vie précedente est sans reproche: On pourra aussi admetrre aux ordres les catecumenes qui ont sacrifié avant leur baptême. c. 12.

Ceux qui après avoir sacrifié par force, ont encore participé au festin des idoles; s'ils y ont été en habit de fête, & témoignant de la joïe, ils seront pendant un an auditeurs, prosternez pendant trois ans, deux ans participant seulement aux prieres, & ensuite ils seront reçûs à la communion parfaite. Mais s'ils ont assisté à ce festin en habit de deüil, & quoiqu'ils aïent mangé, n'ont fait que pleurer pendant tout le repas: c. 4. c. 5.

aprés qu'ils auront été trois ans prosternez, ils se-
ront admis aux prieres sans offrir. Que s'ils n'ont
point mangé, ils ne seront prosternez que deux ans;
demeureront un an sans offrir, & au bout des trois
c. 6. ans auront la communion parfaite. Mais les évê-
ques auront le pouvoir d'allonger ou d'abreger ce
tems, & d'user d'indulgence selon la maniere dont
les penitens se conduiront, pendant le tems de
leur penitence devant & aprés. Ceux qui ont sacri-
fié cedant à la simple menace du supplice, de la
perte de leurs biens ou de l'exil; & qui n'ayant
point fait de penitence jusques à present, viennent
à l'occasion du concile, témoignant vouloir se
convertir; on les recevra auditeurs jusques au grand
jour de Pâque; ensuite ils seront trois ans proster-
nez, aprés deux ans ils communiqueront sans offrir,
& toute la penitence sera de six ans. Ceux qui
auront été reçûs à penitence avant ce concile,
leurs six années courront dessors. Ceux qui seront
en peril de mort, seront reçûs suivant la regle.
c. 7. Ceux qui à une fête profane ont mangé dans le
lieu destiné aux payens, mais des viandes qu'ils y
c. 8. avoient eux-mêmes apportées, seront reçûs aprés
avoir été prosternez deux ans. Ceux qui ont sacri-
fié par force deux & trois fois, seront quatre ans
prosternez, deux ans sans offrir, & on les recevra la
c. 9. septiéme. Ceux qui non seulement ont apostasié,
mais y ont contraint les freres, ou ont été cause de
les y contraindre, seront trois ans auditeurs, six ans
prosternez, un an sans offrir, dix ans en tout en pe-
nitence.

Les autres canons du concile d'Ancyre sont sur d'autres points de discipline. Les diacres qui à leur ordination ont protesté qu'ils prétendoient se marier; s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le ministere, puisque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination & se marient ensuite, ils seront privez du ministere. Encore aujourd'hui parmi nous les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la declaration que l'evêque leur en fait au soudiaconat. Il n'est pas permis aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres; ni aux prêtres de la ville de rien faire en chaque diocese, sans la permission par écrit de l'évêque. Les chorévêques n'étoient, comme l'on croit, que des prêtres à qui l'évêque donnoit presque toute son autorité pour la campagne. Les prêtres ou les diacres qui s'abstiennent de manger de la chair, seront obligez au moins d'en goûter, & de ne pas refuser les herbes cuites avec de la graisse, sous peine d'être déposez. C'est à cause des heretiques, qui par superstition s'abstenoient de la chair comme mauvaise. Si les prêtres pendant la vacance du siege ont vendu des biens de l'église, elle y doit rentrer : mais c'est à l'évêque à juger s'il lui est plus avantageux de recevoir le prix, ou les fonds alienez. Ceux qui étant ordonnez évêques n'auront pas été reçûs par le peuple, auquel ils étoient destinez, & qui voudroient s'emparer d'un autre diocese, & y exciter des séditions contre l'évêque établi, seront séparez de la communion. S'ils veulent conserver leurs séances entre les prêtres où ils étoient au-

c. 13. ex edit. Dionys & Isid.

c. 14.

c. 15.

c. 18.

paravant, on leur laissera cet honneur, mais s'ils y excitent des séditions contre les évêques; ils seront privez même de l'honneur de la prêtrise & excommuniez.

c.11. Les filles qui auront été enlevées après les fiançailles, doivent être renduës à leurs fiancez, quand même les ravisseurs en auroient abusé. Ceux qui
c.19. manquent à la promesse de garder la virginité, seront traitez comme ceux qui se remarient. Il est
c.20. défendu aux vierges de loger avec des hommes, sous le nom de sœurs. Celui qui aura commis adultere ou souffert que sa femme le commette, fera sept ans
c.16. de penitence. Ceux qui ont commis des pechez contre nature, si c'est avant l'âge de vingt ans, seront quinze ans prosternez, & cinq ans sans offrir. S'ils sont tombez dans les mêmes pechez après l'âge de vingt ans, & étant mariez, ils seront vingt-cinq ans prosternez, & cinq ans sans offrir. S'ils ont peché après l'âge de vingt-cinq ans, étant mariez, ils
c.21. n'auront la communion qu'à la fin de la vie. Les femmes, qui pour faire perir le fruit de leur débauche se font avorter, ne doivent communier qu'à la fin de leur vie, suivant l'ancienne regle, mais nous avons crû plus humain de regler leur penitence à
22. dix ans. On commençoit dessors à adoucir la rigueur de l'ancienne discipline. Ceux qui auront tué volontairement, demeureront prosternez, & ne re-
c.24. cevront la communion qu'à la fin de leur vie. Les homicides involontaires doivent faire sept ans de penitence, suivant l'ancienne regle, & cinq selon la
c.25. nouvelle. Ceux qui suivent les superstitions des

païens & consultent les devins, ou introduisent des gens chez eux pour découvrir ou défaire des malefices, seront cinq ans en penitence, trois ans prosternez, deux ans sans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

XVII. Concile de Neocesarée.

Le concile de Neocesarée doit avoir tenu quelque tems après, une partie des mêmes évêques y assisterent, & on voit encore à leur tête Vital d'Antioche qui semble avoir presidé à l'un & à l'autre concile. A celui-ci se trouverent Basile d'Amasée, Leonce de Cesarée en Cappadoce, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, & Longin de Neocesarée dans le Pont où le concile se tenoit; cette église étoit déja illustre par saint Gregoire Thaumaturge qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les canons de ce concile au nombre de quinze.

Si un prêtre se marie, il sera déposé: S'il commet une fornication ou un adultere, il sera même mis en penitence. On ne peut ordonner un laïque, dont la femme sera convaincuë d'adultere. Si elle le commet après l'ordination du mari, & qu'il ne la quitte pas, il sera privé de son ministere. Ceci se peut entendre des moindres clercs qui peuvent être mariez. Si un prêtre confesse qu'il a commis un peché de la chair avant son ordination, il n'offrira plus, mais il gardera le reste de ses avantages, à cause de ses autres bonnes qualitez. S'il ne le confesse point & n'en est point convaincu, on laisse à sa discretion d'en user comme il voudra. Le diacre qui se trouve dans le même cas, sera mis au rang

c. 1. c. 8. c. 9. c. 10.

c. 11. Luc. III. 23. des ministres inferieurs. On ne doit point ordonner de prêtre avant trente ans, quelque digne qu'il soit: puisque N. S. J. C. n'a commencé à enseigner qu'à
c. 12. cet âge après son baptême. Celui qui a été baptisé en maladie ne peut être ordonné prêtre, parce qu'il semble n'avoir pas embrassé la foi avec une liberté entiere; on pourra toutefois l'ordonner pour son merite, & pour la rareté des sujets. Voilà des cau-
c. 13. ses de dispense. Les prêtres de la campagne ne peuvent offrir dans l'église de la ville en presence de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni donner le pain ou le calice dans la priere; mais en leur absence, celui qui s'y trouvera seul le peut; les chorévêques offrent
c. 14. par préference. Comme il n'y avoit qu'un sacrifice, il étoit necessaire de regler celui qui devoit l'offrir, c'est-à-dire, présider à l'action; & la préference des
c. 15. Act. VI. prêtres de la ville est remarquable. Il ne doit y avoir que sept diacres en chaque ville, quelque grande qu'elle soit, suivant la premiere instruction. On l'a toûjours gardée à Rome.

c. 6. On doit baptiser une femme enceinte quand elle le désire, & l'enfant sera baptisé séparement; car chacun répond pour soi dans le baptême. Peut-être craignoit-on que l'enfant ne parût baptisé deux fois.
c. 5. Si un catecumene peche, depuis qu'il est admis à prier à genoux dans l'église; qu'il soit remis au rang des simples auditeurs; s'il peche encore en cet état, qu'il soit chassé. On voit ici deux ordres de catécumenes, dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures & les instructions, comme les païens: les autres plus avancez, étoient admis à prier avec

les fideles, mais à genoux & avant le sacrifice. Celui qui a desiré une femme, sans accomplir son mauvais desir, paroît avoir été conservé par la grace. C'est-à-dire que l'on n'imposoit point de penitence canonique pour les pechez de simple pensée. Une femme qui a épousé les deux freres, ne recevra la communion qu'à la mort, encore à la charge, si elle revient en santé, de quitter ce mari & de faire penitence. Ceux qui se marioient plusieurs fois étoient mis en penitence, pendant un certain tems: c'est pourquoi il étoit défendu aux prêtres d'assister aux festins des secondes nôces, quoiqu'elles soient permises, on les regardoit comme une foiblesse. Voilà les quinze canons du concile de Néocesarée. *c. 4.* *c. 2.* *c. 3.* *c. 7.*

XVIII. Apel des Donatistes à l'empereur.

Les peres du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Constantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé, du jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniâtreté de quelques-uns des Donatistes. Car il y en eut plusieurs qui renoncerent au schisme pour se réünir à Cecilien: Mais quelques chicaneurs opiniâtres appellerent du jugement des évêques à l'empereur. Il en fut extrêmement irrité, & envoya des tribuns & des soldats de son palais, pour amener à sa cour ces seditieux; les menaçant de les maltraiter, s'ils ne se soumettoient au plûtôt. Il écrivit aussi au Vicaire d'Afrique, d'envoyer à son palais sous bonne garde tous ces rebelles. Cependant il écrivit aux évêques assemblez à Arles, d'avoir encore patience, & de laisser aux schismatiques la liberté de prendre le bon parti; mais s'ils les voyoient de- *Aug. ep. 68. al.* *Ep. Const. Celso.* *Epist. Const. ad ep. cathol.*

Euſ. 1. vita c. 45. IV. c. 54.

meurer dans l'opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner auſſi-tôt chacun chez eux. Cette conduite donna juſte ſujet de blâmer Conſtantin de trop d'indulgence, envers des mechans qui ne le meritoient pas, & & qui n'en devenoient que plus inſolens.

Les Donatiſtes que Conſtantin avoit fait amener à ſa cour, loin d'être punis, comme il les menaçoit de la temerité de leur appel; firent ſi bien par eux-mêmes & par leurs amis, qu'ils perſuaderent à l'empereur de les juger lui-même, après le jugement des évêques; quelque averſion qu'il eût euë auparavant d'une telle entrepriſe contre l'autorité eccleſiaſtique. Mais il étoit ſi éloigné de le faire, comme ſuperieur des évêques, qu'il declare lui-même qu'il doit être jugé par eux, & qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc ſeulement pour ceder à l'importunité des Donatiſtes, pour leur fermer la bouche à jamais, & pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'égliſe. Joint qu'il n'en connoiſſoit pas encore bien les loix, n'étant ni baptiſé, ni même catecumene. D'abord il avoit réſolu de faire venir d'Afrique Cecilien; enſuite il changea d'avis, & renvoya en Afrique les évêques Donatiſtes, afin que ſuivant leur deſir tout le different qu'ils avoient avec Cecilien y fut examiné & décidé par les juges que l'empereur auroit choiſis. Peu de jours après il changea d'avis une ſeconde fois, & trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cecilien, afin de juger la cauſe lui-même en perſonne; craignant que les Donatiſtes opiniâtres, comme

Epiſt. ad epiſc. cathol.

Aug. ep. 48. ad Gler. &c.

comme ils étoient, ne se rendissent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cecilien, qu'il se trouvât à Rome un certain jour, pour défendre sa cause. Il donna ordre aussi à ses adversaires de s'y rendre, leur promettant que s'ils pouvoient convaincre d'un seul crime Cecilien present, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir dequoi convaincre les Donatistes de leurs calomnies; il écrivit à Petrone Probien proconsul d'Afrique, d'envoyer à la cour Ingentius, qui étoit en prison, pour avoir été convaincu de fausseté par Elien son prédecesseur. C'étoit sous le quatriéme consulat de Constantin & de Licinius, c'est-à-dire l'an 315. AN. 315.

Cecilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne sait par quelle raison : ses adversaires en prirent avantage, & presserent l'empereur de le condamner par contumace, comme refusant de se soumettre au jugement du prince. Mais Constantin donna un delai, & commanda aux parties de se trouver à Milan. Alors quelques Donatistes, le regardant comme prevenu contre eux en faveur de Cecilien, se déroberent de la cour; & l'empereur s'en étant apperçû, donna des gardes aux autres, & les fit conduire à Milan. Mais ceux qui s'étoient dérobez étant arrivez en Afrique, y exciterent de nouveaux troubles; & donnerent beaucoup d'affaires à Domitius Celsus vicaire d'Afrique, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choses. Leur chef étoit Menalius évêque en Numidie, qui autrefois étant appellé au concile de Cirthe, feignit d'a-

Aug. ep. 43. an. 162. ad Glorium. &c.

AN. 315.

Optat. lib. 1.

Ep Constant. ad Cels.

voir mal aux yeux pour n'y point aller, craignant d'être convaincu d'avoir encensé les idoles. Celsus envoïa sa résolution à l'empereur, accusant ce Menalius comme le principal auteur de la sédition. L'empereur lui répondit, de laisser les séditieux, de dissimuler pour lors leur insolence, & de mander à Cecilien & à ses adversaires, que lui-même Constantin viendroit en Afrique incontinent, qu'il prendroit connoissance de leur differend avec des juges choisis, & puniroit trés-severement les auteurs du trouble quels qu'ils fussent.

XIX. Constantin condamne les Donatistes à Milan.

Celsus aïant reçû cette réponse, fit venir Cecilien & ses adversaires, & leur lût la lettre de l'empereur, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Alors Cecilien craignant l'indignation du prince qui paroissoit dans cette lettre, alla en diligence à la cour qu'il trouva à Milan; & l'empereur sachant son arrivée resolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cecilien & ses accusateurs dans son consistoire; car c'est ainsi que l'on nommoit le conseil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, & où il jugeoit en personne. Mais ce jugement fut rendu secretement avec les seules personnes necessaires, & cela pour le respect de la religion, afin que les païens ne connussent pas les differends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent proposer, il examina trés-soigneusement toute l'affaire, aïant tous les actes, tant ecclesiastiques que seculiers, car on lui avoit tout envoïé. Enfin il donna sa sentence, par laquelle il declare Cecilien innocent, & les évêques du parti de Donat,

Brev. coll. 3. c. 19.

Coll. 3. c. 516.

Aug. ep. 162.

calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius vicaire d'Afrique, par une lettre du quatriéme des ides de Novembre, sous le consulat de Sabin & de Rufin, c'est-à-dire du dixiéme de Novembre 316.

Aug. ad Donat. post coll.

Les Donatistes ne se rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques. Ils se plaignirent qu'il s'étoit laissé gagner par l'évêque Osius, qui favorisoit Cecilien, & qui l'avoit prévenu contre eux. C'est pourquoi Constantin fut obligé, malgré toute sa douceur, de bannir les plus seditieux; ce qu'il fit dans ce même mois de Novembre 316. mais au reste il écrivit aux évêques & au peuple catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne se défendre que par la patience, considerant que ceux qui seroient maltraitez par ces seditieux, auroient la gloire du martyre. Ensuite les évêques d'Afrique lui écrivirent, que les Donatistes s'étoient emparez de l'église, que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques, dans la ville de Cirthe, capitale de Numidie, nommée alors Constantine de son nom; & qu'ayant été souvent averti de la rendre, par l'empereur & par les juges, suivant son ordre, ils ne l'avoient pas voulu faire. Surquoi les évêques imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, & demandoient à l'empereur un autre lieu de son domaine, il le leur accorda très-volontiers, & donna les ordres necessaires pour leur bâtir une nouvelle église. Et comme les Donatistes avoient excité les magistrats à imposer aux

Aug. ep. 68. nunc. 88. cler. Hipp.
Januario ep. 165. nunc. 53.
Generos. 11. cont. Pet. l. c. 92. n. 206. post. Collat. c. ult.
Epist. Constant. ad episc. Afric. alia ad eund. Gal. &c.

AN. 316. clercs de l'église catholique les charges publiques & les fonctions municipales, contre l'exemption que l'empereur leur en avoit accordée ; il ordonna qu'ils en fussent déchargez. Enfin, voyant que la douceur ne faisoit que les rendre plus insolens, il fit contre eux une loi très-severe, par laquelle il leur ôtoit les basiliques, & confisquoit tous les lieux où ils avoient accoûtumé de s'assembler.

V. Cod. Theodos. l. 16. tit. 2. l. 1.

XX. Loix de Constantin en faveur de l'église. *1. Cod. Theod. de Jud.*

On trouve de lui quelques autres loix en faveur de l'église, données vers le même tems. L'une du seiziéme de Novembre 315. sur ce que les Juifs avoient jetté des pierres & insulté à quelques-uns d'entre eux qui s'étoient convertis ; par laquelle l'empereur leur declare, & à leurs patriarches & leurs autres chefs, que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brûlé avec tous ses complices. Il fit deux autres loix, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moyens d'affranchir les esclaves. La premiere du septiéme Juin 316. adressée à Protogene évêque de Sardique, porte que l'on avoit déja ordonné long-tems auparavant, que les maîtres pussent affranchir leurs esclaves dans l'église catholique, pourvû qu'ils le fissent en présence du peuple & des évêques, & qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fut. C'est pourquoi il permet aux évêques d'affranchir comme ils voudront, pourvû qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La seconde loi qui est du premier de Mai 321. étend ce privilege à tous les clercs, & veut que leurs affranchis joüissent de la liberté entiere de quelque maniere qu'ils l'ayent reçûë ;

Cod. de his qui in eccl. tit. 13. l. 1.

au lieu que les laïques ne pouvoient la donner que dans l'assemblée de l'église & en présence de l'évêque.

XXI. Persécution de Licinius.

Tandis que Constantin favorisoit ainsi l'église, Licinius commença à la persécuter. Leur union n'avoit pas duré long-tems. Peu aprés que Licinius eût épousé Constantia, sœur de Constantin, & partagé l'empire avec lui: Constantin lui proposa de faire Cesar Bassien, qui avoit épousé son autre sœur Anastasie; mais Licinius rendit ce projet inutile, & débaucha Bassien qu'il arma contre Constantin même par le moyen de Sinicius frere de Bassien. Constantin ayant convaincu & châtié Bassien, demandoit aussi Sinicius pour le punir; mais Licinius refusa de le livrer: Ainsi la guerre fut declarée, & il y eut une grande bataille prés de Cibale en Pannonie, où Licinius fut défait le huitiéme Octobre 314. Après avoir demandé plusieurs fois la paix à Constantin; enfin il l'obtint, & ils partagerent l'empire de nouveau; les deux fils de Constantin Crispe & Constantin le jeune, & Licinius ou Licinien fils de Licinius, furent tous trois faits Cesars, les peres furent consuls ensemble l'an 315.

Pagi an. 316. n. 5. Eeus. chron. an. Excepta Anonymi ap. Ammiam Valesii Zosim. l. 2.

Mais Licinius recommença bien-tôt à broüiller les affaires, & à maltraiter les Chrétiens en haine de Constantin. Premierement pour trouver des pretextes de calomnie contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maisons des payens, de peur qu'ils ne les convertissent: D'avoir aucune communication les uns avec les autres: De visiter les églises voisines, ni de tenir des conciles: En sorte

Soc. lib. 1. c. 3.

Eus. 1. vit. c. 51. 2. hist. c. 8.

AN. 316. qu'il les mettoit dans la necessité de s'exposer à la peine, s'ils contrevenoient à sa loi : ou de violer les canons s'ils lui obéïssoient ; car il n'est pas possible de regler les grandes affaires de l'église autrement que par des conciles. Ce sont les paroles d'Eusebe. Ensuite Licinius chassa tout d'un coup de son palais tous les chrétiens, envoya en exil ses serviteurs les plus fideles, donna comme esclaves ceux qu'il avoit honorez pour leurs grands services, confisqua leurs biens, & les menaça même de mort. C'étoit l'an 319. Constantin étant consul pour la cinquiéme fois avec le jeune Licinius Cesar. L'empereur Licinius fit une seconde loi, par laquelle sous pretexte d'honnêteté, il défendoit aux femmes de se trouver avec les hommes aux prieres communes, ou aux instructions dans les églises, & aux évêques de les instruire : Il vouloit qu'elles fussent instruites par d'autres femmes ; mais comme tout le monde s'en moquoit, il s'avisa d'un autre moyen pour détruire les églises. Il voulut que les assemblées se fissent hors des villes en pleine campagne, disant que l'air y étoit meilleur.

Eus. vita c. 51. Anon. Vales.

c. 53

c. 54.

Comme il vit que cette ordonnance n'étoit pas mieux observée, il commença à persecuter tout ouvertement, & commanda qu'en chaque ville les appariteurs & les autres officiers des gouverneurs fussent cassez, s'ils ne sacrifioient aux idoles ; ainsi plusieurs perdirent leurs charges. La persecution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis, à cause de l'affection que Constantin leur témoignoit. On compte

entre les autres ſaint Baſile évêque d'Amaſée dans le Pont, & ce fut dans cette ville & les autres de la même province, que l'on exerça les plus grandes cruautez. On abatit quelques egliſes de fond en comble, & on ferma les autres. On fit mourir pluſieurs évêques, & il y en eut dont les corps furent mis en piéces comme la chair à la boucherie, puis jettez dans la mer, pour être la pâture des poiſſons. Les fideles recommencerent à s'enfuir, comme dans les perſécutions précedentes, & à ſe retirer dans les montagnes & les ſolitudes. Cependant Licinius ne vouloit pas que l'on parlât de perſecution, & la deſavoüoit de paroles, tandis qu'il l'exerçoit ſi cruellement en effet. Saint Blaiſe évêque de Sebaſte en Armenie, ſouffrit le martyre en ce temslà le troiſiéme de Février, apparemment de l'année 320. ſous le gouverneur Agricola. Aprés avoir eû les côtez déchirez avec les peignes de fer; & ſouffert pluſieurs autres tourmens, il eut la tête coupée, & deux jeunes enfans avec lui. On fit auſſi mourir ſept femmes, qui furent reconnuës Chrétiennes, parce qu'elles recüeilloient les goutes de ſon ſang.

Euſ. Chr. an. pagi. 336. n. Martyrol. 26. Apr.
Euſ. 11. vit. c. 1. id. x. hiſt. c. 8.
Socr. 1. c. 3. Martyrol.

XXII. Les quarante martyrs.
Acta ſinc. p. 583. ex Baſil. hom. 20.

Dans la même ville de Sebaſte, ſouffrirent quarante ſoldats Chrétiens de differens païs, tous jeunes, bienfaits, braves, & déja conſiderables par leurs ſervices. Le gouverneur Agricola ayant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancerent hardiment, & dirent qu'ils étoient Chrétiens. Il eſſaïa de les perſuader par douceur, de les piquer d'honneur, & de les tenter par des promeſſes; enfin il en-

vint aux menaces; mais les martyrs répondirent genereusement : Que pouvez-vous nous donner, qui égale ce que vous voulez ôter; votre pouvoir ne s'étend que sur nos corps, vous voulez dominer sur nos ames, & vous regardez comme une grande injure si nous ne vous préferons pas à nôtre Dieu. Vous n'avez pas affaire à des lâches, ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'avisa d'un nouveau supplice. L'Armenie est un païs froid; c'étoit l'hyver; le neuviéme de Mars, & le vent de bise souffloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit sur un étang, qui étoit au milieu de la ville; tellement glacé; que l'on y passoit à pied sûrement. Il commanda qu'ils y fussent exposez tout nuds, & afin de les tenter plus violemment par la facilité du remede; il fit préparer un bain chaud dans une gymnase qui étoit proche.

Les martyrs se dépoüillerent gayement de tous leurs habits, & s'encourageoient l'un l'autre, comme pour une faction militaire; disant qu'une mauvaise nuit leur vaudroit l'éternité. Ils faisoient tous la même priere : Seigneur, nous sommes entrez quarante au combat, qu'il n'en manque pas un. Cependant ils eurent la douleur de voir un d'entre eux perdre courage, & sortir de dessus l'étang pour se jetter dans le bain chaud. Il y avoit-là un garde qui se chauffoit en attendant, & qui observoit si quelqu'un des martyrs se viendroit rendre. Il vit un spectacle surprenant. Des anges qui descendoient du ciel, & qui distribuoient des recompenses à ces genereux soldats, excepté à un seul;

&

& c'étoit ce lâche qui se laissoit vaincre à la douleur. Mais il n'y gagna rien; car si-tôt qu'il eut touché l'eau chaude, il mourut. Quand le garde le vit venir touché de la vision céleste, il ôta tous ses habits, & se mit à sa place avec les martyrs qu'il consola ainsi de la perte de ce malheureux.

Le jour étant venu comme ils respiroient encore, on les mit sur des chariots, & on les jetta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faisant passer d'une extrémité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laisserent, qui sembloit plus vigoureux, & qu'ils esperoient de faire changer; mais sa mere qui se trouva présente, le mit de ses propres mains dans le chariot avec les autres, en disant: Vas, mon fils, acheve cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te présentes pas à Dieu le dernier. Après qu'ils eurent été brûlez, on jetta leurs cendres dans le fleuve; & toutefois leurs reliques furent conservées & portées en diverses provinces, où depuis on bâtit des églises en leur honneur, & on celebra leur memoire avec grande solemnité.

XXIII. Information contre Silvain évêque de Cirthe.

En Afrique l'église souffroit une autre persecution de la part des Donatistes, particulierement à Constantine, capitale de Numidie, où ils avoient Silvain pour évêque & pour chef de la sedition, mais il fut alors puni. Il avoit déposé un nommé Nondinaire, son diacre & son éleve, prétendant en avoir été offensé. Celui-ci avoit essaïé de l'appaiser, par le moyen des autres évêques, amis de Silvain, sans avoir pû rentrer dans ses bonnes graces. De

AN. 320. dépit, il se rendit son dénonciateur, & donna aux catholiques les preuves de ses crimes; d'avoir livré les vases sacrez dans la persecution, & de s'être fait ordonner évêque par brigue & par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zenophile consulaire de Numidie; & nous en avons encore le procès verbal qui commence ainsi: Sous le consulat de Constantin le grand auguste, avec Constantin le jeune très-noble Cesar, le jour des ides de Decembre, c'est-à-dire le treiziéme de Decembre l'an 320. Sextus de Thamugade étant entré, & Victor le grammairien, en présence du diacre Nondinaire, Zenophile consulaire, dit: Comment t'appelles-tu? Il répondit: Victor. Zenophile dit: De quelle condition es-tu? Victor répondit: Je suis professeur des lettres Romaines, grammairien-latin. Zenophile dit: Quelle est ta dignité? Victor dit: Mon pere étoit décurion de Constantine, mon grand pere soldat, il avoit servi à la cour. Notre origine est du sang des Maures. Zenophile dit: Explique-nous simplement comme ayant ton honneur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les chrétiens. Victor dit: Je ne sai pas l'origine de la division; je suis un simple particulier. Comme j'étois à Carthage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouverent je ne sai quel défaut dans l'ordination de l'évêque Cecilien, & ils en ordonnerent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Carthage; & voilà pourquoi je ne puis en bien savoir l'origine. Car notre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église; & s'il y a eu de la di-

Tom. 2. Misc. Baluz. p. 91.

vision nous n'en sçavons rien. Second qu'il nomme ici, est l'évêque de Tigisi qui présida au concile de Cirthe en 305. *Sup. l. IX. n. 13.*

Zenophile lui demanda : Communiques-tu avec Silvain ? c'étoit l'évêque de Constantine. Oüi répondit Victor. Zenophile dit : Pourquoi donc laissant à part celui dont l'innocence est justifiée... Et il ajoûta : On dit de plus que tu sçais certainement une autre chose ; c'est que Silvain est traditeur, confesse-le. Victor dit : Je ne sçai point cela. Zenophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne sçait point que Silvain soit traditeur. Nondinaire dit : Il sçait s'il a livré des écritures. Victor répondit : J'avois fui cette tempête ; & si je ments que je perisse. La persecution ayant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone. J'étois assis avec le diacre Mars & le prêtre Victor. On demanda à Mars tous les livres ; il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maison ; comme j'étois absent, les magistrats monterent, & on emporta mes livres, quand je vins, je ne les trouvai plus Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes, que tu as donné les livres ; pourquoi nier ce qu'on peut prouver ? Zenophile dit : Avoüe simplement, de peur que tu ne sois interrogé plus rigoureusement. Nondinaire dit : Qu'on lise les actes. Zenophile dit : Qu'on les lise. Nondinaire les donna, & un greffier les lut. C'étoit les actes de Munatius Felix, curateur de Cirthe, du dix-septiéme May 303. qui ont été rapportez ci-dessus. *Liv. VIII. n. 413. p. 511.*

AN. 320. Aprés cette lecture, Zenophile dit à Victor le grammairien : Confesse simplement. Victor répondit : Je n'y étois pas. Le diacre Nondinaire dit : Nous allons lire les lettres des évêques ; & il lut la copie de ce mémoire, que lui-même Nondinaire avoit presenté aux évêques : J. C. est témoin & ses anges, que ceux avec qui vous avez communiqué sont des traditeurs. Savoir Silvain évêque de Cirthe, qui est traditeur & larron du bien des pauvres. Vous sçavez tous tant que vous êtes d'évêques, de prêtres, de diacres & d'anciens, ce qui regarde les quatre cens bourses de Lucilla, & vôtre complot de faire Majorin évêque, d'où est venu le schisme. Victor le Foulon a aussi donné vingt bourses en presence de vous & du peuple, pour être fait prêtre, J. C. le sçait & ses anges. On lut aussi la copie d'une lettre de Purpurius évêque de Limate, à Silvain évêque de Cirthe, par lequelle il l'exhortoit à se reconcilier avec son diacre Nondinaire, qu'il avoit déposé; lui recommandoit fort le secret de ce qui s'étoit passé entre eux, & reconnoissant la verité de ce que Nondinaire avançoit dans son memoire contre Silvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs & aux anciens de l'église de Cirthe pour le même sujet ; c'est-à-dire, pour les exhorter à reconcilier leur évêque avec son diacre. Une autre lettre de l'évêque Fortis à Silvain sur le même sujet ; où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, & ne soit portée avec scandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé & aux anciens, sur le mê-

me ſujet. Il témoigne déſirer que cette reconciliation ſe faſſe avant Pâque, afin qu'ils puiſſent celebrer la fête en paix. Une autre lettre de Sabin évêque de Numidie à Silvain ſur le même ſujet, où il lui dit : Je m'étonne qu'un homme de votre gravité en ait agi de la ſorte, avec ſon fils qu'il a nourri & ordonné. C'eſt ainſi que l'on regardoit un diacre à l'égard de ſon évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Silvain. Toutes ces lettres ſont remplies de paſſages de l'écriture, & leur ſtile eſt fort eccleſiaſtique, même celles du meurtrier Purpurius.

XXIV. Preuves que Silvain étoit, traditeur & ſchiſmatique.

Après ces lectures, le conſulaire Zenophile dit : Par les actes & les lettres qui ont été lûës, il eſt certain que Silvain eſt traditeur ; & parlant à Victor : Confeſſe ſimplement, lui dit-il, ſi tu ſçais qu'il ait livré quelque choſe. Victor dit : Il a livré, mais non pas en ma préſence. Zenophile dit : Quel miniſtere avoit alors Silvain dans le clergé ? Victor dit : La perſécution commença ſous l'évêque Paul, & Silvain étoit ſoudiacre. Le diacre Nondinaire dit : Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit : Qu'on en faſſe un autre, exaucez-nous, mon Dieu. Zenophile dit à Victor : Le peuple a-t-il dit que Silvain étoit traditeur ? Victor dit : Moi-même je me ſuis efforcé de l'empecher d'être évêque. Zenophile lui dit : Tu ſçavois donc qu'il étoit traditeur ? Confeſſe-le. Victor dit : Oüi, il étoit traditeur. Nondinaire dit : Vous autres anciens vous criyez : Exaucez-nous, mon Dieu ; nous voulons

An. 320. un de nos citoyens, celui-ci est traditeur. Ce citoyen qu'ils demandoient étoit Donat. Zenophile dit à Victor : Tu as donc crié avec le peuple, que Silvain étoit traditeur, & qu'il ne devoit pas être évêque ? Victor dit : J'ai crié & le peuple aussi ; car nous demandons un de nos citoyens, homme sans reproche. Je sçavois bien que nous en viendrions là, & que l'affaire seroit portée aux empereurs.

On fit aussi entrer Victor de Samsuric & Saturnin fossoyeurs. Zenophile ayant demandé à ce dernier son nom & sa condition, lui dit : Sçais-tu que Silvain soit traditeur ? Saturnin dit : Je sçai qu'il a livré une lampe d'argent. Zenophile dit : Et quoi encore ? Saturnin répondit : Je ne sçai autre chose, sinon, qu'il la tira de derriere un vaisseau d'huile. On fit retirer Saturnin : & Zenophile aïant aussi demandé à Victor de Samsuric, son nom & sa condition, lui dit : Qui a livré le chapiteau d'argent ? Victor répondit : Je ne l'ai point vû, je dis ce que je sçai. Zenophile dit : Quoiqu'il soit déja prouvé par les interrogatoires précedens ; dis-nous toutefois si Silvain est traditeur ? Victor répondit : Comme on nous menoit à Carthage, j'ai oüi de la propre bouche de l'évêque ces paroles : On m'a donné une lampe d'argent & un chapiteau d'argent, & je les ai livrez. Zenophile dit : A qui l'as-tu oüi dire ? Victor dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : Tu lui as oüi dire à lui-même qu'il les avoit livrez ? Victor dit : Je lui ai oüi dire à lui-même qu'il les avoit livrez de ses mains. Zenophile dit : Où l'as-tu oüi ? Victor dit : Dans l'église. Zenophile dit : A Conf-

V. l. VIII. n. 41.

tantine ? Victor dit : Il commença à parler au peuple, en disant : De quoi, dit-on, que j'ai été traditeur, d'une lampe & d'un chapiteau ?

Zenophile dit à Nondinaire : Sur quoi crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-ci ? Nondinaire dit : Sur les cuves du fisc, savoir qui les a enlevées. Zenophile dit : Quelles cuves ? Nondinaire dit : Elles étoient dans le temple de Serapis, l'évêque Purpurius les a enlevées ; & le vinaigre qui étoit dedans l'évêque Silvain l'a pris avec le prêtre Dontius & le diacre Lucien. Zenophile dit à Nondinaire : Ceux qui sont ici savent-ils ce fait ? Nondinaire répondit : Oüi ils le savent. Le diacre Saturnin dit : Nos anciens disoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui ? dit Zenophile. Saturnin dit : Par l'évêque Purpurius, & le vinaigre par Silvain, avec Dontius & Superius prêtres, & Lucien diacre. Nondinaire dit : Victor a donné vingt bourses, & on l'a fait prêtre. Zenophile dit : A qui les a-t-il données ? Saturnin dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit à Saturnin : Donc pour être fait prêtre, il a donné à l'évêque Silvain vingt bourses de récompense. Saturnin dit : Il les a données. Zenophile dit : On a mis cet argent devant Silvain. Saturnin dit : Devant la chaire des évêques. Zenophile dit à Nondinaire ? Qui a enlevé l'argent ? Nondinaire dit : Les évêques l'ont partagé entre eux. J'appelle toûjours bourse, ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zenophile dit à Nondinaire : Veux-tu que l'on fasse venir Donat ? Nondinaire dit : Oüi, qu'il

AN. 320. vienne. C'eſt lui de qui le peuple a crié : Exaucez-nous, mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens. Zenophile dit à Nondinaire : Eſt-il vrai que le peuple a ainſi crié ? Oüi, dit Nondinaire. Zenophile dit à Saturnin : A-t-on crié : Silvain eſt traditeur ? Saturnin dit : Oüi. Nondinaire dit : Quand il fut fait évêque, nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on diſoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit eſt vrai. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter ſur ſon coû. Zenophile dit à Saturnin : Eſt-il vrai ? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire eſt-il vrai, que des gladiateurs l'ont fait évêque ? Oüi, dit Saturnin, il y avoit auſſi des proſtituées. Zenophile dit : Quoi des gladiateurs l'ont porté ? c'eſt-à-dire, qu'ils l'avoient placé dans la chaire épiſcopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car les citoyens étoient enfermez dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit : Le peuple de Dieu étoit-il là ? Saturnin dit : Il étoit enfermé dans la Caſe-majeure. C'étoit le nom de l'égliſe, nommée autrement l'aire des martyrs. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire eſt donc vrai ? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit à Victor : Qu'en dis-tu ? Victor dit : Tout eſt vrai, ſeigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent bourſes. Zenophile dit à Nondinaire : Touchant les quatre cens bourſes, qui crois-tu qu'il faille interroger ? Nondinaire dit : Qu'on faſſe venir le diacre Lucien, car il ſait tout. Zenophile dit : Ceux-ci le ſavent-ils ? Non, dit Nondinaire. Zenophile dit : Qu'on faſſe venir

venir Lucien. Nondinaire dit : Ceux-ci favent qu'on a reçû quatre cens bourses, mais ils ne savent pas que les évêques les ont partagées. Zenophile dit à Saturnin & Victor : Savez-vous que l'on a reçû des bourses de Lucilla ? Saturnin & Victor dirent : Oüi nous le savons. Zenophile dit : Les pauvres ne les ont-ils pas reçûës ? Ils dirent : Personne n'en a rien reçû. Zenophile leur dit : N'a-t-on rien emporté du temple de Serapis ? Ils dirent : Purpurius a enlevé les cuves : l'évêque Silvain avec les prêtres, Dontius & Superius & le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zenophile dit : Par les réponses de Victor le grammairien, de Victor de Samsuric & de Saturnin, il paroît que Nondinaire n'a rien avancé que de vrai, qu'on les fasse sortir.

XXV. Autres témoins des mêmes faits.

Ensuite il dit à Nondinaire : Quels autres crois-tu que l'on doive interroger ? Nondinaire dit : Le diacre Castus, afin qu'il dise si Silvain est traditeur. C'est lui qui l'a fait diacre. Castus étant entré, Zenophile lui demanda son nom & sa condition ; puis si Silvain étoit traditeur, & il répondit comme les autres, touchant la lampe livrée, les cuves & le vinaigre enlevé. Ensuite Zenophile lui dit : Confesse combien de bourses Victor a données pour être fait prêtre. Castus dit : Seigneur, il a apporté un sac ; mais je ne sai ce qu'il y avoit. Zenophile dit : A qui a-t-on donné ce sac ? Castus dit : Il fut apporté là dans la Case-majeure. Zenophile dit : L'argent ne fut point distribué au peuple ? Castus dit : Non ; je n'en ai rien vû. Zenophile dit : Des bourses que Lucilla donna, le menu peuple n'en

reçût-il rien? Castus dit : Je ne vis personne en rien
AN. 320. recevoir. Zenophile lui dit : Que devinrent-elles donc? Castus dit : Je n'en sai rien. Nondinaire dit : Vous avez bien vû ou entendu, si on a dit aux pauvres : C'est Lucilla qui vous donne de son bien. Castus dit : Je n'ay vû personne en recevoir. Zenophile dit : Il est clair par la confession de Castus, qu'il ne sait point que les bourses données par Lucilla aïent été distribuées au peuple ; ainsi qu'il se retire.

On fit entrer le soudiacre Crescentien, & Zenophile lui aïant demandé son nom, lui dit : Confesse simplement comme les autres, si tu sais que Silvain soit traditeur. Crescentien dit : Les clercs plus anciens ont tout dit. Zenophile dit : Qu'ont-ils dit? Crescentien dit : Ils disoient qu'il étoit traditeur. Zenophile lui dit ensuite : Quand il fut fait évêque y étois-tu? Crescentien dit : J'y étois avec le peuple enfermé dans la Case-majeure. Le diacre Nondinaire dit : Ce sont des gladiateurs qui l'ont fait évêque. Zenophile dit à Crescentien : Est-il vrai que le gladiateur Mutus l'a porté? Il répondit : Assurement. Zenophile lui dit encore : Sais tu que l'on a enlevé des cuves du temple de Serapis? Crescentien répondit : Plusieurs disoient que l'évêque Purpurius avoit enlevé les cuves, & que notre vieil évêque Silvain avoit eu le vinaigre; les enfans d'Elion le disoient aussi. Zenophile lui demanda encore, si le peuple avoit reçu quelque chose des quatre cens bourses de Lucilla. Crescentien dit : Personne n'en a rien reçû. Je ne sai même qui les

a données. Nondinaire dit : Les veuves n'en ont jamais rien reçû. Non, dit Crescentien. Zenophile dit : Quand on donne ainsi quelque chose, tout le peuple ne le reçoit-il pas publiquement ? Crescentien dit : Je n'ai ni oüi ni vû rien donner à personne. Il nous en seroit venu quelque petite part. Zenophile dit : Où donc a-t-on porté ces bourses ? Je ne sai, dit Crescentien, personne n'en a rien reçû. Nondinaire dit : Combien Victor a-t-il donné de bourses pour être fait prêtre ? Crescentien dit : J'ai vû apporter des paniers avec de l'argent. Zenophile dit : A qui a-t-on donné ces paniers ? Crescentien dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : On n'en donna rien au peuple ? Rien, répondit-il. Nous en devions avoir aussi quelque chose, si on l'eut distribué à l'ordinaire. Zenophile dit à Nondinaire : Que crois-tu qu'il y a de plus à demander à Crescentien ? Nondinaire dit : Voilà tout. Zenophile dit : Puisque le soudiacre Crescentien a tout confessé simplement, qu'on le fasse retirer. Ensuite entra le soudiacre Janvier, qui fut aussi interrogé ; mais nous n'avons pas le reste de ce procés verbal.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les Donatistes.

Silvain étant ainsi convaincu d'avoir livré les vases sacrez dans la persecution, & d'avoir été fait évêque par brigue & par simonie, Zenophile en envoïa la relation à l'empereur Constantin ; y ajoûtant que Silvain étoit dans la Numidie le principal auteur du schisme, qu'il y entretenoit la sedition & avoit usurpé sur les catholiques la basilique de Constantine. L'empereur touché de ces conside-

AN. 321.

Coll. Carth. 3. c. 544. Breviar. c. 12.

Aug. ep. 152. al.

Aug post. coll. c. 33.

Optat. lib. 2.

Sup. liv IX. n. 13. p. 604.

rations l'envoïa en exil avec quelques autres de sa faction. Peu de tems après les évêques Donatistes presenterent une requête à Constantin, le priant de les laisser en liberté, sans les contraindre à communiquer avec Cecilien; parce qu'il n'y avoit rien qu'ils ne souffrissent plûtôt. Ils le prioient aussi de rappeller Silvain & les autres de leur exil; ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder: sans s'arrêter aux injures qu'ils disoient à Cecilien, si pleinement justifié. Il écrivit à Verin vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappellé les Donatistes de leur exil, * & qu'il falloit laisser à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troisiéme des nones de May, sous le second consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, le cinquiéme de May l'an 321. c'étoit quatre ans & six mois après qu'il avoit envoïé les premiers en exil, au mois de Novembre 316. Ainsi les Donatistes eurent la liberté de conscience; dont ils n'userent pas mieux qu'auparavant.

Leur schisme s'étendit jusqu'à Rome; & comme il y en avoit quelques-uns, qui s'y étoient établis, ils demanderent un évêque pour présider à leurs assemblées, & on leur envoïa d'Afrique Victor de Garbe; peut-être le même qui avoit assisté au concile de Cirthe composé de traditeurs en 305. Quoiqu'il y eut plus de quarante églises à Rome, ils ne purent en obtenir aucune, & furent obligez de s'assembler hors de la ville dans une caverne qu'ils fermerent de claïes; & comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *Montenses*,

c'est-à-dire Montagnards; mais on ne sait pas le tems précis de leur commencement. AN. 321.

XXVII. Edit en faveur de la religion.

L'empereur Constantin continuoit toûjours à proteger la religion. Le sixiéme de Mars de la même année 321. il ordonna que l'on celebreroit le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche; ensorte que tous les juges & le peuple des villes observassent le repos, mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occasion de le faire utilement. Il ordonna aussi l'observation du vendredi, en memoire de la passion de N. S. C'étoit les deux jours où les chrétiens s'assembloient le plus ordinairement. Le premier Juillet de la même année, il ordonna que chacun eût la liberté de laisser en mourant ce qu'il voudroit de ses biens à l'église catholique. C'est-à-dire qu'il leva quelque défense, qui en avoit été faite auparavant. Il abolit aussi les anciennes loix Romaines, qui imposoient des peines à ceux qui gardoient le celibat, & à ceux qui n'avoient point d'enfans legitimes; les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations, parce que le celibat des payens n'avoit pour l'ordinaire autre principe que le libertinage & la debauche. Il étoit donc juste de changer ces loix en faveur des chrétiens, dont la continence meritoit plûtôt d'être recompensée. Il abolit encore par une loi le supplice de la croix, auparavant usité chez les Romains. Par une autre, il permit aux parties de décliner la jurisdiction des magistrats seculiers, pour s'en rapporter au jugement des évêques; donnant autorité à leurs sentences, comme si elles étoient émanées de lui-mê-

L. 3. Cod. de fer.

Eus. IV. vit. c. 18. Sozom. lib. 1. c. 7. Sup. liv. VI. n. 17. L. 1 cod. de Sacr. eccles.

L. 1. cod. Theod. de infirm. pœn. calib. lib. 8.

Eus. IV. vit. c. 26. Sozom. 1. hist. c. 9.

Ibid. c. 9. 9.

Constant. apost lib. I. c. 46. &c. me ; & ordonnant aux magistrats & à leurs officiers de les mettre à execution. Ainsi il autorisa les arbitrages des évêques, déja établis entre les Chrétiens.

XXVIII. Commencement de l'heresie d'Arius.

L'église étoit en cet état quand elle fut attaquée au dedans, par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée jusqu'alors. Ce fut l'heresie d'Arius prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, & avoit suivi quelque tems le schisme de Melece. L'ayant quitté, il se reconcilia avec saint Pierre évêque d'Alexandrie, qui même l'ordonna diacre, mais ensuite il le chassa de l'église, parce qu'Arius le blâmoit d'excommunier les partisans de Melece. S. Pierre ayant souffert le martyre en 311. le siege d'Alexandrie vaqua pendant un an, aprés lequel on élût Achillas qui étoit déja prêtre sous saint Thomas, & deslors avoit le soin de l'école chrétienne d'Alexandrie. C'étoit un homme très-grave, d'une ame grande, d'une vie pure; la pieté & la sagesse reluisoient dans toutes ses actions. Toutefois il reçût Arius qui vint lui demander pardon, il l'admit à sa communion, lui permit d'exercer ses fonctions de diacre, & enfin il l'éleva à la prêtrise. Saint Achillas ne gouverna l'église d'Alexandrie que quelque mois, & après sa mort on élût Alexandre vers l'an 313. sa vie étoit sans reproche, sa doctrine apostolique; il étoit éloquent, aimé du clergé & du peuple, doux, affable, liberal & charitable envers les pauvres.

Sozom. I. c. 15. *Sup. liv. IX n. 37.* *Eus. VII. hist. c. 32.* *Gelas. Cyz. lib. II. c. 8.* *Sozom. I. c. 15.* *V. Pagi an 311. n. 19.* *Theod. I hist. c. I.*

Epiph. hæres. 69 n. 2. *Sozom. I. c. 15.*

Deslors Arius étoit non seulement prêtre, mais chargé de la prédication & du gouvernement d'une église. Car il y en avoit plusieurs à Alexandrie, où

le peuple fidele s'assembloit. On en nomme jusqu'à neuf, en chacune desquelles un prêtre présidoit & expliquoit les saintes écritures, c'étoit à peu prés comme nos paroisses. Celle d'Arius se nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiscopat, & ne pouvoit souffrir qu'Alexandre lui eût été preferé. *Theod 1.hist.c.2.* Ne trouvant rien à reprendre en ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine, & il s'en presenta une *Socra.1.hist.c.5.* occasion. Alexandre parlant de la sainte Trinité en presence des Apôtres & des autres clercs, soûtint *Sozom. 1.c.15.* qu'il y avoit unité dans la trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'heresie de Sabellius, & donna dans l'extrémité opposée; disputant avec trop d'aigreur, disant: Si le pere a engendré le fils, celui qui est engendré a un commencement de son être; d'où s'ensuit qu'il y a eu un tems auquel le fils n'étoit point, & par consequent qu'il est tiré du neant. Il ajoûtoit, que le fils de Dieu est sa créature & son ouvrage, capable de vertu & de vice par son libre arbitre; & plusieurs autres consequences de son mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle & inconnuë jusqu'alors; au contraire saint Alexandre enseignoit avec toute l'église; que le fils de Dieu est de même dignité & de même substance *Theod.lib.1c.2.* que lui.

Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers; en sorte que le mal demeura quelque tems caché; mais quand il se vit écouté & soûtenu d'un grand nombre de sectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernoient les églises d'Alexandrie, se *Epiph.hær.69.*

donnerent aussi la liberté de prêcher des doctrines differentes, & le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe, Carponas & Sarmate ; mais ces deux derniers se rangerent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, sept prêtres, & même quelques évêques. Il avoit de grands talens pour séduire : il étoit déja vieux, on croïoit voir en lui de la vertu & du zele ; son exterieur étoit composé, sa taille extraordinairement grande, son visage serieux & abatu, comme de mortification, son habit austere ; car il ne portoit qu'une tunique sans manches, & un manteau étroit. D'ailleurs sa conversation étoit douce & agréable, propre à gagner les esprits ; il étoit instruit de la dialectique & des sciences prophanes. Saint Alexandre essaïa d'abord de le ramener par les avertissemens charitables, & usa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignoient. Colluthe en prit pretexte de se separer, de tenir des assemblées à part, & même d'ordonner des prêtres, comme s'il eut été évêque ; prétendant avoir besoin de cette autorité, pour resister à Arius.

Epiph. hær. 69. n. 3.

Athan. apol. p. 732.

On dit même qu'il ajoûta l'heresie au schisme, enseignant que Dieu n'est point l'auteur des maux qui affligent les hommes, comme si ce n'étoit pas des biens par rapport à sa justice. Mais la secte de Colluthe fut bien-tôt dissipée.

Aug. hær. 65.

Comme celle d'Arius alloit toûjours croissant, saint Alexandre assembla son clergé ; & donna à Arius la liberté de soutenir son opinion. Il y eut deux conferences, dans lesquelles on ne pût convenir de rien

Ruf. 1. c. 1. Soz. 1. c. 15.

rien. Enfin le S. Evêque voyant que cette erreur passoit d'Alexandrie dans les autres villes, assembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniez le prêtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jule, Menas, un autre Arius & Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an 320. Il écrivit une lettre synodale à tous les évêques, qui défendoient la doctrine apostolique; entre autres à Philogone d'Antioche, à Eustathe de Berée, à l'évêque de Byzance, soit que ce fût encore Metrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adressa, où entrant en matiere, il parle ainsi: *Ath. or. 1. in Ar. p. 305.* *Theod. 1. c. 3.*

XXIX. Premiere Lettre de S. Alexandre.

Arius & Achillas ont depuis peu formé une conspiration contre l'église. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exerçant jour & nuit à inventer des calomnies contre Jesus-Christ & contre nous. Ils censurent la sainte doctrine apostolique; & imitant les Juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur; ils excitent contre nous tous les jours des séditions & des persecutions; soit en nous traduisant devant les tribunaux, par le credit de quelques femmes indociles qu'ils ont séduites; soit en deshonorant le Christianisme, par l'insolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les ruës. Il ajoûte qu'ils ont écrit à plusieurs évêques, sous prétexte de leur demander la paix & l'union; mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils pussent lire à leurs sectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il se plaint que quelques-uns les avoient reçûs à leur communion, contre le canon apostolique. En effet,

c'etoit une ancienne regle, qu'un évêque ne devoit
Can. apost. 6. pas recevoir ceux qui avoient été excommuniez par un autre; & nous la lisons entre les canons attribuez aux apôtres.

Ensuite il rapporte ainsi leur fausse doctrine : Ils disent qu'il y avoit un tems où le fils de Dieu n'étoit point, qu'il a été fait, après n'avoir point été, & qu'il a été fait tel que sont naturellement tous les hommes. Car ils disent, que Dieu a tout fait de rien, & comprennent le fils de Dieu dans la creation de tout ce qui est; consequemment ils disent qu'il est de nature changeante, susceptible de vice & de vertu.

Isa. 1. 2. Sec. 72. Nous pouvons aussi, disent ces scelerats, devenir enfans de Dieu comme lui; car il est écrit : J'ai engendré des enfans & les ai élevez. Et quand on leur objecte les paroles qui suivent : Et ils m'ont méprisé; ils sont assez impies pour répondre, que Dieu aïant prévû que ce fils ne le méprisoit point, l'a choisi entre tous, sans qu'il ait rien de sa nature, qui le distingue des autres fils. Car, disent-ils, il n'y a personne qui soit naturellement fils de Dieu, ni qui lui appartienne proprement; mais celui-ci étant changeant de sa nature a été choisi, parce qu'il s'est exercé à la vertu avec tant d'application qu'il ne s'est point changé en pis. Ensorte que si Paul ou Pierre avoient fait le même effort, leur filiation ne differeroit point de la sienne. Et ils détournent à ce

Ps. 44. 8. sens ces paroles du pseaume : Tu as aimé la justice & haï l'iniquité; c'est pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allegresse, plus excellemment que les autres.

Après avoir ainsi rapporté les blasphêmes d'Arius, il explique la doctrine de l'église. Et premierement il insiste sur cette parole de S. Jean : Le fils unique qui est dans le sein du pere, pour montrer qu'ils sont inséparables. Et pour montrer qu'il n'est pas mis au nombre des choses tirées du néant, il examine ces paroles : Au commencement étoit le verbe, & le reste. Si toutes choses, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'être aux creatures, peut-il n'avoir pas toûjours été ? Car la raison ne peut comprendre que l'ouvrier soit de même nature que l'ouvrage: Or il est contraire & entierement éloigné d'être au commencement, & d'avoir commencé d'être; au lieu qu'on ne voit aucune distance entre le Pere & le Fils, pas même concevable par la pensée. S. Jean considerant donc de loin que le verbe étoit Dieu, & qu'il étoit au-dessus de l'idée des créatures, n'a point voulu parler de sa géneration & de sa production, n'osant pas employer les mêmes mots pour nommer le créateur & la créature. Non que le verbe ne soit engendré ; il n'y a que le pere seul qui ne le soit point : mais parce que la production ineffable du fils unique de Dieu surpasse la pensée des évangelistes, & peut-être même celle des anges. Au reste, c'est une imagination insensée que le fils soit tiré du néant, & que sa production soit temporelle. Car ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit se rapporter à quelque espace de tems ou de siecle : or s'il est vrai que tout a été fait par lui, il est clair que tout siecle, tout tems, tout espace est son ouvrage ; & comment n'est-il pas absurde qu'il y

Jo. 1. 18.

Jo. 1. 1.

ait eû un tems auquel ne fût pas celui qui a fait tous les tems ; c'est-à-dire, que la cause soit posterieure à l'effet ?

Il applique ici ces paroles de S. Paul : Qu'il est
Coloss. c. 15. né avant toute creature : Que Dieu l'a établi heritier de tout, & qu'il a fait par lui les siecles-mêmes. Et encore : Tout a été créé par lui dans le ciel & sur la
Heb. 1. 2. terre ; les choses visibles & les invisibles, les prin-
Coloss. 1. 16. cipautez, les puissances & le reste, & il est avant toutes choses. Le pere est donc toûjours pere, parce que le fils existe toûjours avec lui. C'est une impieté de dire, que la sagesse de Dieu, ou sa puissance n'ait pas toûjours été ; que son verbe ait été autrefois imparfait ; ou de nier l'éternité des autres nations, qui caracterisent le pere & le fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres ; étant conforme à la nature divine du pere, elle le met infiniment au dessus de ceux qui sont devenus par lui enfans adoptifs.

Il est d'une nature immuable, étant parfait & sans aucun besoin de rien ; les autres étant sujets au changement en bien & en mal, ont besoin de son secours. Car quel progrès pourroit faire la sagesse de Dieu ? que pourroit apprendre la verité-même ? comment se pourroit perfectionner la vie, la vraye lumiere ? Mais combien est-il plus contre la nature, que la sagesse devienne jamais susceptible de folie, ou la puissance de Dieu de foiblesse ; que la raison soit déraisonable, ou la vraye lumiere mêlée de tenebres ? Ceux qui sont ses creatures, les hommes & les anges, ont reçû des benedictions pour croître,

en s'exerçant aux vertus & aux préceptes de la loi, afin de ne point pecher. C'est pourquoi N. S. J. C. étant par nature fils du pere, est adoré de tous : Les autres, quittant l'esprit de servitude, & recevant l'esprit d'adoption par le progés dans les bonnes œuvres, deviennent par sa grace enfans adoptifs. S. Paul declare sa filiation veritable, propre, naturelle, exellente en disant de Dieu : Il n'a pas épargné son propre fils, mais il l'a livré à la mort pour nous tous ; car il l'appelle son propre fils, à la difference de nous, qui ne le sommes ni proprement ni par nature. Il rapporte encore ce passage de l'évangile : Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui je me plais ; & ces deux des pseaumes ? Le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils, & je t'ai engendré de mon sein avant l'aurore : Tout cela pour montrer qu'il est fils veritablement & par nature.

Rom. VIII. 15. *Rom. VIII. 32.* *Matth. III. 17.* *Ps. 2. 7.* *Ps. 109. 3.*

XXX. Suite de la lettre de S. Alexandre.

S. Alexandre ajoûte : Je laisse plusieurs choses, que je pourrois dire, mes chers freres ; craignant d'être importun si j'usois de plus long discours en parlant à des docteurs, qui sont du même sentiment. On voit ici & en quelques autres endroits, que saint Alexandre adresse la parole à plusieurs évêques ; ce qui fait croire que c'est une lettre circulaire. Il continuë : Vous êtes instruits de Dieu-même, & vous n'ignorez pas, que cette nouvelle doctrine ne soit celle d'Ebion & d'Artemas, & une imitation de Paul de Samosate, qui a été chassé de l'église par un concile, & par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui succeda, & demeura separé plusieurs annees sous trois évêques ; & ceux-ci sont

imbus de la même impieté. Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles de saint Alexandre puissent convenir, que le fameux martyre prêtre d'Antioche, dont en effet Arius se vantoit d'être disciple. Il se peut faire que sa doctrine, faute d'être bien étenduë, ait été quelque tems suspecte; mais quoiqu'il en soit, il est certain qu'au tems de son martyre il étoit dans la communion de l'église: aussi saint Alexandre dit bien qu'il en a été separé, mais non pas qu'il en soit demeuré exclus. Il ajoûte: ils sont échauffez par l'approbation de trois évêques, de Syrie, ordonnez je ne sai comment, dont le jugement vous doit être reservé. Ces trois évêques qu'il ne nomme point par retenuë, sont Eusebe de Cesarée en Palestine, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis.

V. to. 1. l. IX. n. 38. p. 678.

Ils savent par cœur, continuë-t-il, les passages qui parlent de la passion du fils de Dieu, de son humiliation, de sa pauvreté, de son anéantissement, & tous les autres termes semblables qu'il a empruntez pour nous; ils les opposent à sa divinité. Mais ils oublient les passages qui marquent sa gloire naturelle, sa noblesse & sa demeure dans le sein du pere, comme celui-ci: Le pere & moi nous sommes une même chose. Ce que le Seigneur dit; non pour montrer qu'il est le pere, ou que les deux personnes n'en sont qu'une; mais que le fils garde naturellement la ressemblance exacte du pere, & qu'il est une image parfaitement conforme à l'original.

Jo. 1. 30.

Il ajoûte en parlant des Ariens: Ils ne croyent pas qu'on puisse leur comparer aucun des anciens,

ou de ceux qui ont été nos maîtres en notre jeunesse; ni qu'aucun des évêques qui sont au monde, soit arrivé à la mesure de la sagesse; ils sont les seuls sages, les seuls inventeurs de la doctrine; à eux seuls a été revelé, ce qui n'est pas même venu en pensée à aucun autre sous le soleil. Et ensuite: Ils nous accusent d'enseigner qu'il y a deux êtres non engendrez, & soûtiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux que le fils est tiré du néant. Ne voyant pas la distance qu'il y a entre le pere non engendré & les créatures qu'il a faites de rien; au milieu de ces deux extrêmes est le fils unique, le Dieu verbe; par qui le pere a tout fait de rien, que le pere a engendré de lui-même.

Saint Alexandre explique ensuite sa foi en ces termes: Nous croyons avec l'église apostolique en un seul pere, non engendré, qui n'a aucun principe de son être; immuable & inalterable, toûjours le même, incapable de progrès ou de diminution; qui a donné la loi, les prophetes & les évangiles, qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres & de tous les saints. Et en un seul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du pere qui est non à la maniere des corps, par retranchement ou par écoulement, comme veulent Sabellius & Valentin; mais d'une maniere ineffable & inénarrable; comme il est dit: Qui racontera sa generation? & comme il a dit lui même: Personne ne connoît qui est le pere, que le fils; & personne ne connoit qui est le fils, que le pere. Nous avons appris qu'il est immuable & inalterable comme le pere,

Isa. LIII. 8.
Luc X. 22.

qu'il n'a besoin de rien, qu'il est parfait & semblable au pere, & qu'il ne lui manque, que de n'être pas non engendré comme lui; c'est en ce sens, qu'il
Joan. XIV. 28. a dit lui-même : Le pere est plus grand que moi. Nous croyons aussi que le fils procede toûjours du pere; mais qu'on ne nous soupçonne pas pour cela de nier qu'il soit engendré; car ces mots : Il étoit, & toûjours & avant les siecles, ne signifient pas la même chose que non engendré. Ils semblent signifier comme une extension de tems, mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, &, pour ainsi dire, l'antiquité du fils unique. Il faut donc conserver au pere cette dignité propre de n'être point engendré, en disant qu'il n'a aucun principe de son être; mais il faut aussi rendre au fils l'honneur qui lui convient; lui attribuant d'être engendré du pere sans commencement; & reconnoissant comme la seule proprieté du pere, de n'être point engendré.

Nous confessons encore un seul S. Esprit, qui a également sanctifié les saints de l'ancien testament, & les divins docteurs du nouveau. Une seule église catholique & apostolique; toûjours invincible, quoique tout le monde conspire à lui faire la guerre; & victorieuse de toutes les entreprises impies des heretiques; par la confiance que nous donne
Joan. XVI. 33. le pere de famille, en disant : Prenez courage, j'ai vaincu le monde. Après cela nous reconnoissons la resurrection des morts; dont N. S. J. C. a été les prémices, ayant pris, de Marie la mere de Dieu, un corps veritable, non en apparence. Le terme de mere de Dieu *Theotocos*, est ici très-remarquable pour

pour les suites. Saint Alexandre continuë : Sur la fin des siécles, il a habité avec le genre humain pour détruire le peché ; il a été crucifié, il est mort, sans aucun préjudice de sa divinité ; il est ressuscité, il est monté au ciel, & il est assis à la droite de la majesté. Voilà ce que nous enseignons, ce que nous prêchons, voilà les dogmes apostoliques de l'église ; pour lesquels nous sommes prêts à souffrir la mort & les tourmems.

Arius & les autres qui combattent avec lui ces veritez, ont été chassez de l'église, suivant cette parole de S. Paul : Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçû, qu'il soit anathême. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-ci, que nos freres ont excommuniez ; que personne n'écoute leurs discours, ni ne lise leurs écrits ; ce sont des imposteurs qui ne disent jamais la verité. Condamnez-les avec nous, à l'exemple de nos confreres qui m'ont écrit, & qui ont souscrit au mémoire que je vous envoïe avec leurs lettres par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Egypte & de la Thebaïde, de la Lybie & de la Pentapole, de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Asie, de Cappadoce & des provinces circonvoisines. Je m'attends à recevoir de vous des lettres semblables. Car aprés plusieurs autres remedes, j'ai crû que ce consentement des évêques acheveroit de guerir ceux qu'ils ont trompez. Telle est la lettre de saint Alexandre, à la fin de laquelle sont les noms de ceux qui étoient excommuniez ; savoir le prêtre Arius & les

Gal. I. 8.

neuf diacres que j'ai nommez, & dont le premier est Achillas.

XXXI. Seconde lettre de S. Alexandre.

Socr. 1. c. 6.

Valef. in Theod. hist. 1. c. 4.

Le mal croissoit toûjours, & il s'étendoit dans l'Egypte, dans la haute Thebaïde & la Libie, jusques-là que deux évêques s'étoient déclarez pour Arius, Second de Ptolemaïde dans la Pentapole, & Theonas de Marmarique: & qu'Eusebe de Nicomedie prenoit hautement son parti. S. Alexandre voyant tout cela, assembla un second concile à Alexandrie des évêques d'Egypte & de Libye au nombre de prés de cent; où il excommunia de nouveau Arius & ses sectateurs; & il en rendit compte par une lettre adressée à tous les évêques du monde, où il dit: Qu'il avoit voulu garder le silence pour étouffer le mal en la presence des apostats, & ne pas soüiller les oreilles des personnes simples. Mais, ajoûte-t'il, puisque Eusebe, qui croit disposer des affaires de l'église, parce qu'il a laissé Beryte, & usurpé l'église de Nicomedie, sans que l'on en ait fait justice; se met aussi à la tête de ces apostats, & écrit de tous côtez en leur faveur; je suis obligé de rompre le silence pour vous faire connoître à tous, & les personnes des apostats, & les malheureux discours de leur heresie; afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Eusebe vous pourroit écrire. Ceux qui se sont separez sont, Arius, Achillas, Aïthales, Carpones, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Menas, Helladius & Gaïus; & avec eux, Second & Theonas, cy-devant évêques. Voici ce qu'ils disent & qu'ils ont inventé sans autorité de l'écriture.

Dieu n'a pas toûjours été pere, mais il a été un tems qu'il ne l'étoit point. Le verbe de Dieu n'a pas toûjours été, il a été fait de rien; ce fils est une creature & un ouvrage; il n'est point semblable au pere en substance, ni son verbe veritable, ni sa vraye sagesse. On le nomme improprement verbe & sagesse; ayant été fait lui-même par le verbe propre de Dieu, & par la sagesse qui est en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'est pourquoi il est changeant & alterable de sa nature, comme toutes les créatures raisonnables; il est étranger, different & separé de la substance de Dieu. Le pere est ineffable pour le fils, qui ne le connoît pas parfaitement; car le fils ne connoît pas même sa propre substance telle qu'elle est. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'instrument par lequel Dieu nous a créés; & il n'auroit point été, si Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé si le verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait, & ils n'ont pas eû horreur de dire: Oüi il le peut; car il est d'une nature changeante, puisqu'il a pû être engendré & créé. Comme Arius & ses sectateurs soutenoient *v. Vales.* tout cela avec impudence; nous les avons anathematisez, étant assemblez avec les évêques d'Egypte & de Lybie, Eusebe & son parti les ont reçûs, s'efforçant de mêler la verité avec le mensonge; mais ils n'y réüssiront pas, la verité demeure victorieuse.

Car qui a jamais oüi rien de semblable, ou qui le peut oüir maintenant sans être surpris, & sans boucher ses oreilles, de peur qu'elles n'en soient soüillées? Qui peut entendre dire à S. Jean: Au

commencement étoit le verbe, sans condamner ceux qui disent : Il a été un tems qu'il n'étoit point ? Qui peut oüir dans l'évangile : Le fils unique ; & Tout a été fait par lui ; sans détester ceux qui disent que le fils est une des creatures ? Comment peut-il être l'une des choses qui ont été faites par lui ; ou comment est-il fils unique, s'il est mis au nombre de tous les autres ? Comment est-il sorti du néant ? puisque le pere dit : mon cœur a produit une bonne parole ? & : Je t'ai engendré dans mon sein devant l'aurore. Comment peut-il être dissemblable au pere en substance, lui qui est l'image parfaite & la splendeur du pere ; & qui dit : celui qui me voit, voit aussi mon pere ? S'il est le verbe, c'est à-dire la raison & la sagesse du pere, comment n'a-t'il pas toûjours été ? ils doivent donc dire que Dieu a été sans raison & sans sagesse. Comment peut-il être sujet au changement, lui qui dit : Je suis dans le pere & le pere en moi ? & encore le pere & moi, nous ne sommes qu'un. Et selon l'apôtre, J. C. est le même aujourd'hui qu'hier, & dans tous les siecles. Quelle raison ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand saint Paul dit : Que tout est pour lui & par lui ? Quand à ce blasphême : Que le fils ne connoît pas parfaitement le pere, il renverse cette parole du Seigneur : Comme le pere me connoît, je connois le pere. Si donc le pere ne connoît le fils qu'imparfaitement, le fils connoît le pere de même ; ce qui n'est pas permis de dire.

V. Vales. — *Ps.* 44. — *Ps.* 109 — *Heb.* I. 2. — *Jo.* XIV. 9. — *Jo.* XIV. 10. — *Jo.* X. 30. — *Heb.* XIII. 8. — *Heb.* II. 10. — *Jo.* X. 15.

C'est ainsi que nous les avons souvent refutez par les divines écritures ; mais ils changent comme le

cameleon, ce sont les pires de tous les heretiques, puisque voulant détruire la divinité du verbe, ils approchent le plus de l'antechrist. Ayant donc oüi nous-mêmes de nos oreilles leur impieté, nous les avons anathematisez & déclarez étrangers de la foi & de l'église catholique : & nous en donnons avis à vôtre pieté, nos chers & venerables confreres? afin que si quelqu'un d'eux à l'audace de se presenter à vous, vous ne le receviez point,, & que vous n'ajoûtiez point de foi à ce qu'Eusebe ou quelque autre pourroit vous écrire à leur sujet. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les souscriptions de dix-sept prêtres & de treize diacres d'Alexandrie; de seize prêtres & de seize diacres de la Maréote, mais on ne trouve point celles de cent évêques. *Gelas. Cyz. lib. II. c. 3.*

XXXII. Acte de la déposition d'Arius.

Aprés cette lettre, S. Alexandre réitera la déposition d'Arius, par un acte écrit en ces termes : Alexandre, aux prêtres & aux diacres d'Alexandrie & de Maréote, nos chers freres en N. S. salut en leur presence. Quoique vous ayez déja souscrit aux lettres que j'ai envoïées aux sectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impieté & à suivre la foi catholique; & que vous ayez déclaré la droiture de vos sentimens conformes à la doctrine de l'église catholique ; toutefois puisque j'ai écrit à tous nos confreres touchant les Ariens, j'ai crû necessaire de vous assembler, vous clercs de la ville, & de vous mander, vous clercs de Maréote; principalement, parce que quelques-uns d'entre-vous ont suivi les Ariens, & ont bien voulu être déposez avec eux : savoir, Charez & Piste prêtres, Serapion, *Coteler. not. in lib. 8. Const. apost. p. 317.*

Parammon, Zosime & Irenée diacres. J'ai donc voulu que vous connoissiez ce que j'écris maintenant, que vous témoigniez y consentir, & que vous donniez vôtre suffrage pour la déposition d'Arius, de Piste & de leurs adherans. Car il est à propos que vous sçachiez ce que nous écrivons, & que chacun de vous l'ait dans le cœur, comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Epiph. hær. 69. n. 4.

Arius se voyant ainsi condamné, sortit d'Alexandrie, & se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprés de quelques évêques. Son plus puissant protecteur étoit Eusebe de Nicomedie dés-lors avancé en âge, de grande autorité à la cour, qui residoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même sa doctrine.

XXXIII. Lettre d'Arius à Eusebe de Nicomedie.

A mon trés-cher seigneur Eusebe, homme de Dieu, fidele orthodoxe : Arius injustement persecuté par le pape Alexandre pour la verité victorieuse de tout, que vous defendez vous-même ; salut en nôtre Seigneur. Mon pere Ammonius partant pour Nicomedie, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occasion de vous saluer, & en même tems d'informer vôtre charité de la grande persecution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous ; jusques à nous avoir chassez de la ville, comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu est toûjours, le fils est toûjours : le pere & le fils sont ensemble : le fils est avec Dieu sans être engendré : il est toûjours engendré : il est engendré & ne l'est pas. Le pere ne precede pas le fils d'un moment,

Epiph. ibid. n. 5. Theod. 1. c. 5.

pas même de la pensée. Toûjours Dieu, toûjours le fils : le fils procede de Dieu même. Et parce qu'Eusebe de Césarée vôtre frere, Theodôte, Paulin, Athanase, Gregoire, Aëtius & tous les Orientaux, disent que Dieu est avant son fils sans commencement ; ils ont été frappez d'anathême ; excepté seulement Philogone, Hellanique & Macaire, trois heretiques ignorans qui disent que le fils est, les uns une exspiration, les autres une projection, les autres non-engendré comme le pere. Nous ne pouvons seulement entendre de telles impietez, quand ces heretiques nous menaceroient de mille morts. Mais que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons-nous enseigné, qu'enseignons-nous encore ? Que le fils n'est point non-engendré, ni portion du non-engendré en aucune maniere, ni tiré d'aucun sujet. Mais que par la volonté, & le conseil du pere, il a subsisté avant les tems & avant les siecles, pleinement Dieu, fils unique, inalterable, & qu'avant que d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas ; car il n'étoit pas non-engendré. Nous sommes persecutez pour avoir dit : Le fils a un commencement, & Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persecute ? & pour avoir dit, qu'il est tiré du néant. Ce que nous avons dit, parce qu'il n'est, ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persecute. Vous sçavez le reste. Je souhaite que vous vous portiez bien en nôtre Seigneur, & que vous vous souveniez de mes afflictions, pieux Eusebe Collucianiste. Telle fut la lettre d'Arius.

XXXIV. Evêque de l'un & de l'autre parti.

Il apelle Eusebe Collucianiste, parce qu'ils avoient été ensemble disciples du martyr saint Lucien prêtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre sont, Eusebe de Cesarée en Palestine, & le titre qu'il lui donne de frere de l'autre Eusebe, fait croire qu'ils étoient effectivement parens ; Theodote évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusebe a fait l'éloge, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe en Cilicie, Gregoire de Rerite, Aetius de Lydda, autrement Diospolis. Voilà ceux qu'il prétend avoir pour lui. Les trois qu'il avouë lui être contraires, sont Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phenicie, Macaire de Jerusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, & plaida devant les tribunaux ; il étoit marié, & avoit une fille. Son merite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an 318. aprés Vital successeur de Tyran, qui avoit tenu ce siége apostolique depuis l'an 299. jusqu'en 312. Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des tems fort difficiles. La persecution ne venoit que de cesser, il en restoit de fâcheuses suites, & bien des abus à corriger ; & il eût besoin d'une grande sagesse pour arrêter le cours de l'heresie qui commençoit à paroître. Macaire évêque de Jerusalem avoit succedé à Hermon en 314. & saint Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siécle.

Theod. l. c. 5.

x 11. hist. c. 32.
Sup liv. IX. n. 29.

Chrysost. hom in Philog. tom. 6

Sup. liv. IX. n. 24. p. 460.

Orat. 1. in Arian p. 291.

XXXV. Lettre d'Eusebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.

Eusebe de Nicomedie ayant reçû la lettre d'Arius, écrivit à Paulin de Tyr, loüant le zele d'Eusebe de Cesaré pour la défense de la verité, c'est-à-dire, suivant sa pensée, pour la doctrine d'Arius ;

&

& blâmant le silence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour le soûtenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces termes : Nous n'avons jamais oüi dire qu'il y ait deux êtres non engendrez, ni un divisé en deux à la maniere des corps. Nous n'avons rien appris de semblable. Mais nous croïons qu'il y a un être non engendré ; & un être qu'il a veritablement produit ; mais sans le tirer de sa substance, sans participer aucunement à la nature non engendrée, entierement differente de nature & de puissance, toutefois produit à la ressemblance parfaite de la nature & de la puissance de celui qui l'a fait. Nous croïons que son commencement est inexplicable par le discours, & même incompréhensible par la pensée, non seulement des hommes, mais de tout ce qui est au-dessus des hommes. Et en parlant ainsi, nous ne nous fondons pas sur nos raisonnemens, mais sur l'écriture qui nous apprend qu'il est créé, fondé & engendré dans sa substance, dans sa nature inalterable, & dans sa ressemblance avec celui qui l'a fait: comme le Seigneur dit lui-même: Dieu m'a créé au commencement de ses voïes, & m'a fondé avant le siécle, & m'a engendré avant toutes les collines. S'il étoit tiré de lui comme une partie ou comme un écoulement de sa substance, on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé ; il seroit dès le commencement non engendré, comme celui dont il procederoit. Que si, parce qu'il est dit engendré, on prend pretexte de dire qu'il est produit de la substance du pere, & qu'il a par consequent l'identité de nature ; nous savons que l'écri-

Prov. VIII. 22. sec. 70.

ture ne dit pas de lui seul qu'il est engendré, mais encore de ceux dont la nature est entierement dissemblable ; car elle dit des hommes : J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont méprisé. Et encore : Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré. Et ailleurs : Qui a engendré les gouttes de rosée ? Non pour dire qu'une substance soit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par sa volonté ; car rien n'est tiré de sa substance. Il est Dieu, le reste est fait selon son bon plaisir, par son verbe, pour lui devenir semblable : Dieu a tout fait par lui, mais tout vient de Dieu. Prenez ceci & le mettez en œuvre selon la grace que Dieu vous a donnée, & l'écrivez au plûtôt au seigneur Alexandre ; car je m'assure que vous le persuaderez. Telle fut la lettre d'Eusebe à Paulin.

Isa. 1. 2. sec. 70.
Deut. XXX. I. 18.
Job. XXXVIII. 28.

XXXVI. Lettres d'Arius à S. Alexandre.

Athanas. de synod. p. 885. Epiph. har. 69. n. 7. 8.
1. Tim. VI. 16.
2. Tim. 1. 9. Heb. 1. 2.

Arius lui même écrivit de Nicomedie à S. Alexandre, en ces termes : Au bienheureux pape Alexandre, nôtre évêque, les prêtres & les diacres, salut en N. S. la foi que nous avons reçûë de nos ancêtres, & apprise de vous, bienheureux pape, est telle : Nous reconnoissons un Dieu, seul non engendré, seul éternel, seul sans principe, seul veritable, qui seul possede l'immortalité, seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit & gouverne tout ; immuable, inalterable, juste & bon ; le même Dieu de la loi des prophetes & du nouveau testament : Qui a engendré son fils unique avant les tems des siecles, par qui il a fait les siecles mêmes, & tout le reste. Il l'a engendré non en apparence, mais en verité ; il lui a donné l'être par

ſa volonté, & l'a rendu immuable & inalterable, creature de Dieu parfaite, non comme une des creatures; fils, non comme un de ſes fils. Il n'eſt pas ſorti hors du pere, comme Valentin l'a enſeigné: Il n'eſt pas comme Manès l'a inventé, une partie conſubſtantielle du pere: ni tel que dit Sabellinius, qui diviſant l'unité, a dit qu'il eſt fils & pere tout enſemble: ni ſelon Hieracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'eſt pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou créé fils. Vous-même, bienheureux pape, avez ſouvent condamné au milieu de l'égliſe, & dans l'aſſemblée des prêtres, ceux qui introduiſoient ces erreurs.

Mais nous diſons, qu'il a été créé par la volonté de Dieu, avant les tems, & avant les ſiecles, & qu'il a reçû du pere la vie, l'être & la gloire, que le pere lui a conferée en même-tems. Car le pere lui donnant la poſſeſſion de toutes choſes, ne s'eſt pas privé de ce qu'il en a lui-même, comme non engendré. Il eſt la ſource de tout, en ſorte qu'il y a trois hypoſtaſes. Dieu étant la cauſe de tout, eſt ſans principe & très-ſeul. Le fils engendré hors le tems par le pere, créé & fondé avant les ſiecles, n'étoit pas avant que d'être engendré; mais il ſubſiſte par le pere, ſeul engendré hors le tems avant toutes choſes. Car il n'eſt pas éternel, ni coéternel au pere, ou non engendré comme lui: & il n'a pas l'être en même tems que ſon pere, comme quelques-uns diſent des choſes relatives, introduiſant deux principes non engendrez. Mais comme l'u-

nité eſt le principe de tout, ainſi Dieu eſt avant toutes choſes. C'eſt pourquoi il eſt auſſi avant le fils comme vous nous l'avez enſeigné, prêchant au milieu de l'égliſe. Donc entant qu'il tient de Dieu l'être, la gloire & la vie, & qu'il en a reçû toutes choſes, c'eſt ainſi que Dieu eſt ſon principe; car il le précede étant ſon Dieu, & avant lui. Que ſi quelques-uns entendent ces expreſſions : Il eſt de lui & de ſon ſein, & je ſuis ſorti de mon pere, & je viens, comme s'il étoit une partie conſubſtantielle ou une projection; le pere ſera compoſé & diviſible, & muable, & corps ſelon eux, & ſujet à toutes les ſuites de la nature corporelle, lui qui eſt Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius où l'on voit le fonds de ſon hereſie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il ſoutient à ſon évêque d'avoir enſeigné cette doctrine; lui qui *Sup. n. XXXIII.* dans ſa lettre à Euſebe de Nicomedie ſe plaint que ſon évêque enſeigne, que le fils eſt coéternel au pere.

Athan. in Ar. or. 2. p. 108 310, & de Sym. p. 883. Sup. l. XI. c. 51.

Ce fut comme l'on croit vers ce même-tems qu'Arius compoſa ſa Thalie. C'étoit un cantique ſur la même meſure & ſur le même air des chanſons infâmes, que Sotade avoit autrefois compoſées pour les feſtins & pour les danſes, ce qui ſuffiſoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit; car Arius y avoit enfermé la ſubſtance de ſa doctrine. Il fit pluſieurs autres cantiques, pour la répandre & l'inſinuer agreablement dans les eſprits, même des perſonnes les plus groſſieres, il y en avoit pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule.

Philoſtorg. lib. II. c. 2.

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius. *Sozom. l. 1. c. 15.*

Eusebe de Nicomedie & ceux de son parti, se sentirent offensez, de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cedé aux prieres qu'ils lui avoient faites plusieurs fois, de recevoir Arius, & ils en furent plus animez à établir sa doctrine. Deslors ils conçûrent une haine mortelle contre Athanase diacre d'Alexandrie; car s'en étant informez curieusement, ils apprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, & qu'il en étoit singulierement estimé. Ils assemblerent donc un concile en Bithynie, & écrivirent à tous les évêques du monde; de communiquer avec les Ariens, comme ayant des sentimens orthodoxes, & de disposer Alexandre de communiquer avec eux. Comme ils ne gagnoient rien sur Alexandre, qui demeuroit toûjours ferme; Arius envoya à Paulin de Tyr, à Eusebe de Cesarée & à Patrophile de Scythopolis, & leur demanda pour lui & pour les siens, permission d'assembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déja ordonnez prêtres; puisque c'étoit la coûtume à Alexandrie, que les prêtres assemblassent le peuple des églises particulieres, sans préjudice de l'évêque, qui étoit au dessus de tous. Car alors il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une assemblée ecclesiastique, où l'évêque présidoit, & c'étoit apparemment la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir plusieurs. Ces trois évêques s'étant assemblez avec d'autres évêques de Palestine, accorderent à Arius ce qu'il demandoit, & lui permirent à lui & aux autres prêtres Alexandrins de son parti, d'assembler leurs sectateurs comme auparavant; mais à la charge de demeurer soumis

Conc. Alex. ap. Athan. 2. apol. p. 725. D.

AN. 323.

à Alexandre, & de le prier toûjours qu'il leur accordât sa paix & sa communion. Ainsi l'on voyoit en Palestine des assemblées particulieres sous ces prêtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie prétendoient faire partie de son église.

XXXVIII. Seconde guerre de Licinius.

Socr. 1 hist 6. Eus. 11. vit c. 3. Anon. Vales. post. Amm. Marc. V. Pagi. ad. 318. n. 3. Zosim. lib. 2. p. 680.

Le credit d'Eusebe de Nicomedie devint très-grand par le séjour que Constantin fit en cette ville, après avoir entierement défait Licinius. Car Constantin ne pût souffrir long-tems la persecution que son collègue exerçoit contre les chrétiens ; & Licinius s'attira d'ailleurs son indignation. Constantin étoit à Thessalonique, quand les Goths, ou plûtôt les Sarmates voyant la frontiere mal gardée entrerent dans la Thrace & la Mesie, & pillerent le plat païs. Constantin les arrêta par sa vigueur & par la terreur de son nom, & leur fit rendre les captifs. Licinius se plaignit qu'il avoit entrepris la défense de ses terres, contre la foi des traitez, & employant tantôt les prieres, tantôt les menaces, il l'excita à lui déclarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par son avarice, sa cruauté, ses débauches ; ils faisoient mourir plusieurs personnes pour avoir leurs richesses, ou il corrompoit leurs femmes.

A l'occasion de cette guerre, les Romains faisoient les sacrifices qu'ils appelloient, *des lustres*, comme pour se purifier & attirer la faveur des dieux. Mais comme on y vouloit obliger les chrétiens & même les ecclesiastiques, Constantin fit une loi, par laquelle il défendit de les y contraindre, sous peine de coups de bâton ou de grosse amende, selon la condition des personnes. Cette loi fut donnée

Cod. Theod. lib. XVI. l. 5. tit. 2. de episc. V. ibi. Gothofr.

à Sirmium le huitiéme des Calendes de Juin sous le consulat de Severe & de Rufin, c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme Mai 323. qui fut le tems où commença cette guerre. *Pagi an. 323. n. 3.*

Les préparatifs en furent grands par mer & par terre. Constantin avoit deux cens galeres à trente rames, & plus de deux mille moindres bâtimens; cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant sur les vaisseaux qu'en cavalerie. Sa flotte étoit au port de Pirée près d'Athenes, commandée par Crispe son fils, qu'il avoit fait Cesar cette même année. Licinius avoit trois cent cinquante galeres d'Egyptiens, de Pheniciens, d'Afriquains & de Grecs, Asiatiques; cent cinquante mille hommes de pied, & quinze mille chevaux, sa flotte étoit dans l'Hellespont commandée par Amand. Constantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, & faisoit marcher à la tête de ses troupes l'enseigne ornée de la croix, c'est-à-dire, le Labarum. On le gardoit dans une tente séparée loin du camp; & la veille des jours de combat l'empereur s'y retiroit, pour prier avec peu de personnes; observant une pureté particuliere, & pratiquant le jeûne & la mortification. *Zosim. ibid.*

Licinius s'en mocquoit, & menoit avec lui des devins Egyptiens, des magiciens, des empoisonneurs, des sacrificateurs & des prophetes des faux dieux; ausquels il sacrifioit, les interrogeant sur l'évenement de la guerre. Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles composez en vers magnifiques. Les interpretes des songes, les augu- *Eus. vit. II. c. 3. 4. 5. 12. 14.*

AN. 324. res & les aruſpices lui faiſoient les mêmes promeſſes, qui le rempliſſoient de confiance. Il aſſembla les plus confidens de ſes gardes & de ſes amis, dans un bois qu'ils eſtimoient ſacré, rempli de pluſieurs idoles : & après qu'il leur eût allumé des cierges & fait les ſacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Voilà mes amis, les dieux de nos peres, que nous honorons, comme nous avons appris d'eux : nôtre adverſaire les a abandonnez pour je ne ſai quel Dieu étranger, dont le ſigne infame profane ſon armée ; cette occaſion fera voir qui de nous eſt dans l'erreur. Si ce Dieu étranger de Conſtantin, dont nous nous mocquons aujourd'hui, lui donne la victoire, malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnoître ; ſi les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter, après cette victoire nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Euſebe de Ceſarée dit avoir appris ce diſcours de ceux qui l'avoient oüi de leurs oreilles.

Ibid. c. 5.

Zoſ. p. 681. Anonim.

Licinius étoit campé avantageuſement ſur une montagne près d'Andrinople. Conſtantin plus habile & mieux ſervi, ſurprit ſes troupes & les mit en tel déſordre, qu'il en demeura près de trente-quatre mille ſur la place : ſon camp fut pris, & Licinius lui-même obligé de s'enfuir & de s'enfermer dans Byzance. C'étoit le cinquiéme des nones de Juillet, ſous le troiſiéme conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt-à-dire, le troiſiéme Juillet l'an 324. Conſtantin ſuivit Licinius, & l'aſſiegea dans Byzance. Cependant ſa flotte conduite par Criſpe, arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire ſi entiere ſur celle

Idat. in faſt.

AN. 324.

celle deLucinius, qu'Amand qui la conduiſoit eut peine à ce ſauver. Licinius voyant qu'il alloit être aſſiegé par mer, comme il l'étoit déja par terre, s'enfuit à Calcedoine avec ſes tréſors. Conſtantin le pourſuivit, & ſe rendit maître des côtes de Bythinie: Licinius vint encore au devant; il y eut un ſecond combat près de Calcedoine; il y fut défait, & avec un tel carnage, que de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en ſauva-t-il trois mille. Auſſi-tôt Byzance & Calcedoine ouvrirent les portes à Conſtantin: Lucinius ſe retira à Nicomedie, & Conſtantin l'y aſſiegea encore. Alors deſeſperant de ſes affaires, il ſortit en état de ſuppliant, lui preſentant la pourpre, le reconnoiſſant pour ſon empereur & ſon maître, demandant pardon du paſſé, & ſe contentant qu'il lui ſauvât la vie, en conſideration de ſa femme Conſtantia ſœur de Conſtantin. Le vainqueur lui accorda cette grace, & l'envoya à Theſſalonique; où comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année ſuivante.

Zozim.

XXXIX. Protection divine ſur Conſtantin.

Euſ. vit. II. c. 6.

Conſtantin reçût en cette guerre pluſieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéiſſoient à Licinius, on crut voir en plein midi les troupes de Conſtantin paſſer au travers, comme déja victorieuſes, quoiqu'elles en fuſſent encore éloignées. Dans les combats, par-tout où paroiſſoit le Labarum, les ennemis fuioient, & ſa preſence raſſuroit les troupes ébranlées. Cinquante hommes choiſis entre les protecteurs ou gardes du corps étoient deſtinez à la garde de cette enſeigne, & la portoient

c. 7.

c. 8.

An. 324. tour à tour sur leurs épaules. Un d'eux épouvanté dans le combat la donna à un autre, pour s'enfuir plus librement; & aussi-tôt il fut tué d'un trait dans le ventre. On tira plusieurs coups sur celui qui avoit pris le Labarum; mais il ne fut blessé d'aucun; ils porterent tous sur le bois de l'enseigne. Eusebe avoit appris cette nouvelle de la propre bouche de l'empereur. Licinius s'étant apperçû de la vertu de cette enseigne, donnoit ordre à ses gens de l'éviter autant qu'il seroit possible.

c. 9.

c. 6.

Sozom. 1. hist. c. 18.

Quand Constantin entra dans Byzance, quelques philosophes s'approcherent de lui, & se plaignirent qu'il introduisoit une religion nouvelle, au mépris des anciennes coûtumes des Grecs & des Romains observées par ses ancêtres. Ils demanderent à entrer en dispute sur cette doctrine avec Alexandre qui étoit évêque de Byzance; & il accepta le combat par ordre de l'empereur, quoiqu'il fût peu exercé à la dialectique, mais il étoit d'une vertu singuliere. Les philosophes étant assemblez, vouloient tous parler; mais saint Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, saint Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler: Au nom de J. C. je te commande de te taire. Aussitôt il demeura muet, comme s'il eut eû la bouche fermée; & on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philosophe.

XL. Nouveaux édits de Constantin pour l'église.

Eus. 11. vit. c. 20.

Par cette victoire la paix & la sureté au dehors fut entierement renduë à l'église; & pour la confirmer, Constantin fit plusieurs loix. Il ordonna que l'on rappellât tous ceux qui avoient été bannis pour

la foi ; que l'on déchageât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendus sujets, en les mettant exprès au tableau du conseil des villes, où ils n'étoient point auparavant ; que l'on rendit les biens à ceux qui en avoient été dépoüillez. Il rendit la liberté à ceux qui avoient été releguez dans des isles, ou condamnez aux mines & aux autres ouvrages publiques ; entre autres à ceux qui avoient été engagez comme esclaves du fisc aux manufactures des toiles c. 34.
& d'étoffes. Il donna le choix à ceux qui avoient c. 33.
été dégradez de la milice comme chrétiens, de rentrer dans le service, ou de se retirer avec un congé honorable. Voilà pour les personnes. Quant aux c. 35.
biens, il rendit aux parens les successions des martyrs, des confesseurs, des bannis pour la foi, qui avoient été dépoüillez ; au défaut des parens, il don- c. 36.
na ces biens aux églises des lieux, & confirma les donations des martyrs & des confesseurs. Il condamna tous les possesseurs à rendre ces heritages ; mais sans c. 37.
restitution des fruits, pourvû qu'ils les rendissent d'eux-mêmes. Il voulut que le fisc fit la même restitution ; que l'on rendît aux églises tous leurs immeu- c. 39.
bles, maisons, terres, jardins, & particulierement c. 40.
les lieux honorez par les corps des martyrs qui y c. 41.
étoient enterrez. Il promit de dédommager ceux qui auroient reçû du fisc quelqu'un de ces heritages à titre d'achat, de donation, ou autrement.

Cet édit fut proposé en Orient, & l'empereur le c. 44.
fit executer réellement. Les gouverneurs qu'il envoyoit dans les provinces, étoient chrétiens pour la plûpart ; & il défendoit à ceux qui étoient encore

payens de facrifier aux idoles. Il en ufoit de même à l'égard des officiers fuperieurs, comme les prefets du pretoire & leurs vicaires. Il fit en même tems deux autres loix; l'une qui défendoit de facrifier aux
c. 45. idoles, ni dans les villes ni à la campagne, ni d'ériger des idoles, ni d'exercer les devinations, ou les autres fuperftitions: L'autre loi ordonnoit de rebâtir des églifes plus grandes qu'auparavant, comme fi tous les hommes devoient fe faire Chrétiens, ce qui ne paroiffoit pas alors croyable. Ces loix étoient adreffées aux gouverneurs des provinces, & elles les exhortoient à ne point épargner la dépenfe, que l'empereur fourniffoit de fon trefor. Il y avoit auffi des lettres conformes adreffées à chaque évêque, au
c. 46. moins à ceux des grands fiéges, pour les exhorter, d'exciter les autres évêques, les prêtres & les diacres à rétablir ou augmenter les anciennes églifes, ou même en bâtir de nouvelles, & à demander aux gouverneurs les chofes neceffaires pour ces ouvra-
c. 47. 48. &c. ges. Il fit encore un grand édit adreffé aux provinces d'Orient, pour exhorter tous ces fujets à quitter
c. 56. l'idolâtrie & embraffer la vraye religion; mais il déclare qu'il ne veut contraindre perfonne, il laiffe
c. 60. une entiere liberté de confcience, & défend aux particuliers de s'inquiéter l'un l'autre pour la diverfité de leurs fentimens, n'approuvant pas ceux qui difoient déja, qu'il falloit abattre les temples.

XLI. Suite de l'Arianifme.

Conftantin travailloit ainfi en faveur de l'églife, quand il apprit la divifion qui commençoit en Egypte & dans les provinces voifines, à l'occafion des dogmes d'Arius. Ce n'étoit pas feulement les

évêques & les prêtres qui disputoient, les peuples entiers étoient divisez; le désordre vint à tel point, que les payens dans leurs theâtres tournoient en raillerie le Christianisme. Les statuës mêmes de l'empereur furent outragées, & l'on croit que ce fut en cette occasion que pour toute vengeance, il se contenta d'une raillerie. Car comme on lui disoit avec chaleur, qu'on avoit jetté des pierres à une de ses statuës, il porta la main à son visage, & dit qu'il ne se sentoit point blessé. Il y avoit déja un grand nombre de lettres écrites de part & d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favorisoient. Saint Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui soûtenoient la doctrine catholique, & on en comptoit des siennes seules jusqu'à soixante-dix. Ces lettres servirent depuis de fondement aux disputes entre les catholiques & les diverses sectes d'Ariens. Les nouvelles de cette division affligerent sensiblement Constantin; mais comme il n'étoit encore ni baptisé, ni suffisamment instruit des mysteres, il fut aisé à Eusebe de Nicomedie de lui en donner telle impression qu'il voulut. L'empereur avoit un grand respect pour les évêques, & Eusebe étoit à portée de lui parler facilement; car après avoir vaincu Licinius, il fit du séjour à Nicomedie, qui depuis Diocletien avoit été en Orient la residence ordinaire des empereurs. Eusebe fit entendre à Constantin, que cette division des églises n'avoit autre fondement, que des disputes de mots & de vaines subtilitez qui ne faisoient rien au fonds de la religion; que le plus grand mal étoit l'aigreur

Chrisost. stat. orat. 20.

Soc. 1. c. 6.

Epiph. hæres. 69. n. 4.

Eus. 11. c. 63.

Socr. 1. c. 7.

des esprits, & en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius; & qu'il étoit de la pieté de l'empereur, d'employer son autorité pour lui imposer silence.

XLII. Lettre de Constantin à Alexandre & à Arius.

Il envoya donc à Alexandrie Osius évêque de Cordouë capitale d'Espagne, en qui il avoit une confiance particuliere, comme nous avons déja vû. C'étoit un vieillard d'environ soixante-sept ans, évêque depuis trente ans, confesseur dans la persécution de Maximien, renommé par toute l'église. L'empereur le chargea d'une lettre adressée conjointement à Alexandre & à Arius, où il marque ainsi l'idée qu'on lui avoit donné de leur differend. J'apprens que telle a été l'origine de votre dispute. Vous Alexandre, demandiez aux prêtres, ce que chacun d'eux pensoit sur un certain passage de la loi, ou plûtôt sur une vaine question: Vous Arius avançâtes inconsiderement, ce que vous deviez n'avoir jamais pensé, ou l'étoufer par le silence. Il falloit ne point faire une telle question, ou n'y point répondre. Ces questions qui ne sont point necessaires, & qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être faites pour exercer l'esprit; mais elles ne doivent pas être portées aux oreilles du peuple. Qui peut bien entendre des choses si grandes & si difficiles, ou les expliquer dignement? & à qui d'entre le peuple pourra-t-il les persuader? Il faut reprimer en ces matieres la démangeaison de parler, de peur que le peuple ne tombe dans le blasphême ou dans le schisme.

Sup. n. 2. 10.

Sup. liv. VIII. n. 4. 6. p. 518.

Eus. II. vit. c. 69.

Pardonnez-vous donc reciproquement l'indiscre-

tion de la demande, & l'inconsideration de la réponse ; car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendez pas introduire une nouvelle religion ; vous êtes d'un même sentiment dans le fonds, & vous pouvez aisément vous réünir. Etant divisez pour un si petit sujet, il n'est pas juste que vous gouverniez selon vos pensées une si grande multitude du peuple de Dieu. Cette conduite est basse & puerile, indigne de prêtres & d'hommes sensez. Puisque vous avez une même foi, & que la loi vous oblige à l'union des sentimens, ce qui a excité entre vous cette petite dispute, ne doit point vous diviser. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entierement sur cette question frivole quelle qu'elle soit : vous pouvez conserver l'unité avec un differend particulier ; pourvû que ces diverses opinions & ces subtilitez demeurent secrettes dans le fonds de la pensée. Il finit ainsi : Pour vous montrer jusques à quel excés j'ai été affligé de ce differend ; dernierement étant venu à Nicomedie, j'avois résolu d'aller en Orient, c'est-à-dire, vers la Syrie & l'Egypte, mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croyois pas même pouvoir entendre. Ouvrez-moi donc par votre union le chemin de l'Orient, que vous m'avez fermé par vos disputes. Ainsi parloit l'empereur Constantin, ou plûtôt le secretaire qui dressa cette lettre par son ordre ; & peut-être fut-elle composée par Eusébe de Nicomedie. Au reste cette question qu'on y traite de si frivole, n'étoit rien moins que de savoir, si J. C. étoit Dieu ou

créature; & par consequent, si tant de martyrs & d'autres saints, qui l'avoient adoré depuis la publication de l'évangile, avoient été idolâtres, en adorant une créature, ou s'ils avoient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le pere.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Osius.

Osius étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y assembla un concile nombreux; dans lequel le prêtre Colluthe, qui avoit fait schisme, & qui se portant pour évêque, avoit prétendu ordonner les prêtres, rentra dans son état de simple prêtre; ses ordinations furent déclarées nulles, & ceux qu'il avoit ordonnez redevinrent simples laïques. Ainsi fut ôté ce schisme, dont toutefois on voit ensuite quelques restes; & c'est tout l'effet que nous connoissons de ce concile d'Osius. Car il ne put appaiser la dispute qu'Arius avoit émûë; seulement nous voyons qu'il traita des termes de substance & d'hypostase, pour exclure l'erreur de Sabellius. Osius ne put terminer non plus la question de la pâque, pour laquelle aussi il avoit été envoyé. Car plusieurs en Orient étoient encore attachez a la celebrer le quatorzieme de la lune comme les Juifs; & cette diversité produisoit une division très-sensible, en ce que les uns étoient en fête & en joye, tandis que les autres étoient encore dans le jeûne & l'affliction.

ap. Ath. an. apol. 2. 794 D. 731 C.
Eus. II. vit. c. ul.
Socr. I. hist. c. 7.
Sozom. I. hist. c. 10.
Eus. III. vit. c. 5.

XLIV. Audius schismatique.
Theod. fabul. IV. c. 10.
Epiph. hæres. 70.

Il y avoit deslors en Mesopotamie une secte de schismatiques, dont l'erreur la plus sensible étoit cet attachement à celebrer la pâque comme les Juifs; on les nommoit Audiens ou Odiens du nom d'Audius

d'Audius leur chef, qui parut dans le même tems, que le concile s'assembla pour déposer Arius. Audius étoit de Mesopotamie, celebre dans son pays pour ses bonnes mœurs & son zele. Il faisoit profession de dire hardiment la verité, sans avoir égard aux personnes; il résistoit en face aux évêques & aux prêtres, quand ils faisoient quelque chose contre les regles, & ne pouvoit se taire, particulierement s'il voyoit quelque ecclesiastique interessé, ou vivant dans le luxe & les délices. S'étant ainsi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout-à-fait reguliere il fut contredit, haï & maltraité. Il souffrit long-tems leurs mépris, & leurs insultes, continuant toûjours à frequenter les assemblées ecclesiastiques; & quoique ses ennemis l'en eussent chassé, il ne cessoit pas de dire la verité, sans rompre le lien de l'unité, ni se séparer de l'église catholique. Enfin on en vint jusqu'à le fraper lui & les siens par plusieurs fois, & on le poussa tellement, qu'il se sépara de l'église, & fut suivi de plusieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un simple schisme, & ils faisoient profession d'une morale très-severe, sans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains, tant les laïques, que les prêtres & les évêques; car Audius lui-même fut ordonné évêque, par un évêque qui s'étoit separé pour de semblables disputes.

Toutefois ils furent bien-tôt Quartodecimains & Anthropomorphites. Ils celebroient la pâque le quatorziéme de la lune comme les Juifs; prétendant que c'étoit l'ancienne coûtume de l'église; & pour le prouver, alleguoient le livre des constitu- *Epiph. ibid n. 9. 10.*

tions apoſtoliques; mais differend de celui que nous avons ſous ce nom. Ils étoient Anthropomorphites, en ce qu'ils prenoient trop à la lettre, ce qui eſt dit que l'homme eſt fait à l'image de Dieu; ſans diſtinguer ſi cette image étoit ſelon l'ame ou ſelon le corps; & joignant les paſſages qui ſemblent attribuer à Dieu un viſage, des yeux, des mains & le reſte: ils le figuroient corporel, & ſous une forme humaine. Leur vie au reſte étoit pure & innocente, au moins dans ces commencemens; & ils avoient grand nombre de monaſteres; mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec perſonne, qui ne fût de leur ſecte, quelque ſainte que fût ſa vie.

V. Petav. hic. Epiph. n. 2. 3. &c.

Epiph. n. 15.



AN. 325.

LIVRE ONZIE'ME.

L'EMPEREUR Constantin ayant appris par le retour d'Osius, le peu d'effet de sa lettre & la grandeur des maux de l'église, qui demandoient un remede plus puissant; resolut par le conseil des évêques d'assembler un concile œcumenique, c'est-à-dire de toute la terre habitable. La chose étoit jusqu'alors sans exemple; l'eglise n'avoit pas eu la liberté de faire de si grandes assemblées sous les empereurs payens, & Constantin ne venoit que de réünir tout l'empire en sa personne, par la défaite de Licinius. Il choisit pour le lieu de l'assemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bithynie, voisine de Nicomedie où il residoit : & il envoya de tous côtez aux évêques des lettres respectueuses, pour les inviter à s'y rendre en diligence. Il leur fournit liberalement les voitures, soit des chevaux, soit la commodité de ce que les Romains appelloient la course publique, pour ceux qui voyageoient par ordre du prince.

I. Convocation du concile de Nicée. Eus. III. vit. c. 6.

Ruf. I. hist. c. I. Sozom. I. c. 17.

Sup. liv. V, n. 56.

Les évêques s'assemblerent à Nicée au nombre de trois cens dix-huit, sans compter les prêtres, les diacres & les acolythes. On leur fournit à eux & à leur suite toutes les choses necessaires, par ordre de l'empereur. Les plus illustres étoient Alexandre évêque d'Alexandrie, accompagné du diacre Athanase, natif d'Alexandrie & encore jeune, qu'il estimoit particulierement, & qui lui fut d'un

II. S. Paphnuce & S. Spiridion.

Ruf. I. c. 5. Soz. I. c. 8. Ath. apol. 2. p. 770. A

AN. 325. grand secours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte : Potammon d'Heraclée sur le Nil & Paphnuce de la haute Thebaïde, qui dans la persecution avoit eû l'œil droit crevé, & le jaret gauche coupé, comme plusieurs autres confesseurs condamnez aux mines. Il avoit été moine à Pisper disciple de S. Antoine ; il chassoit les demons par sa parole, & guerissoit les malades par sa priere ; on disoit même qu'il avoit rendu la vûë à des aveugles. Pendant le concile l'empereur le faisoit souvent venir dans son palais, l'embrassoit & lui baisoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi.

Ruf. 1. c. 4.
Sozom. 1. c. 10.

Ruf. 1. c. 5.
Sozom. 1. c 11.

Spyridion évêque de Trimithonte en l'Isle de Chipre, n'étoit pas moins admirable. Il gardoit des moutons tout évêque qu'il étoit ; & des voleurs étant entrez de nuit dans sa bergerie, se trouverent attachez par des liens invisibles. Le S. vieillard venant le matin pour mener paître son troupeau, les trouva encore suspendus, & en ayant appris le sujet, il les délia par sa parole, & leur dit : Prenez un belier, afin que vôtre peine ne soit pas perduë, mais vous auriez mieux fait de le demander. Il avoit une fille nommée Irene, qui le servoit, & demeura vierge jusqu'à sa mort. Un particulier vint demander un dépôt qu'il lui avoit confié à l'insçû de son pere. Il chercha par toute la maison sans rien trouver ; le dépositaire persistoit, pleurant, pressant, menaçant de se tuer. Spyridion va au tombeau de sa fille & l'appelle par son nom, Irene. Que vous plaît-il, mon pere. répondit-elle : Où avez-vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel ? Elle répond : Vous le trouverez enterré

en tel endroit. Il l'y trouva en effet & le rendit. On racontoit plusieurs autres miracles de S. Spyridion.

On admiroit aussi son exactitude pour la tradition ecclesiastique. Un jour les évêques de Chipre étant assemblez, Triphylle évêque de Ledre fut chargé de prêcher le peuple, dans la celébration des mysteres. C'étoit un homme éloquent & de grande litterature. Etant obligé de citer ce passage de l'évangile : Emporte ton grabat & marche ; il dit un autre mot grec, comme qui diroit lict, au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, & dit : Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'employer ses paroles ? & il se leva de sa chaire à la vûë du peuple. Telle étoit sa gravité, & l'autorité que lui donnoit sa vertu & son grand âge. Voici un exemple de son hospitalité. Pendant le carême, & lorsqu'il avoit coûtume avec sa famille de passer quelques jours de suite sans manger, c'est à-dire apparemment pendant la semaine sainte, il lui vint un voyageur fort fatigué. Il dit à sa fille qui vivoit encore : Lavez-lui les pieds & lui donnez à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine, nous n'en avons pas besoin à cause du jeûne. Spyridion ayant fait sa priere à Dieu & ses excuses à l'hôte, commanda à sa fille de faire cuire de la chaire de porc sallé qu'il avoit dans sa maison. Quand elle fut cuite, il se mit à table avec l'hôte, en mange le premier, & l'invita à en faire autant. Celui-ci s'en excusoit, en disant qu'il étoit chrétien. C'est pour cela, dit-il, que vous devez moins en faire de difficulté, puisque la parole de Dieu dit, que tout est

Sozom. ibid.

Jo. v. 8.

Tit. 1. 17

pur à ceux qui ſont purs. Voulant montrer par ce diſcours & par ſon exemple, combien les chrétiens doivent s'éloigner des ſcrupules Judaïques.

III. S. Jacques de Niſibe. *Theod. I hiſt. c 7. Idem. Philoth. c. I.*

Saint Jacques évêque de Niſibe en Meſopotamie étoit auſſi fameux par ſes miracles. Il étoit de Niſibe même, que l'on nommoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord il embraſſa la vie ſolitaire & demeuroit ſur les plus hautes montagnes. L'hiver il ſe mettoit à couvert dans une caverne ; pendant les trois autres ſaiſons, il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits ſauvages, qu'il cueilloit ſur les arbres, & des herbes qu'il trouvoit propres à manger, mais il n'uſoit point de feu. Sa tunique & ſon manteau n'étoient que de poil de chévre trés-rude. Dieu lui donna le don de prophetie & des miracles ; & il en fit dans un voyage de Perſe, qu'il avoit entrepris pour viſiter les nouvelles égliſes qui s'y formoient. En effet on trouve un évêque de Perſe nommé Jean au concile de Nicée. Le merite & la reputation de Jacques le firent choiſir pour évêque de Niſibe ſa patrie ; mais il garda dans la ville la même maniere de vie que ſur les montagnes, ajoûtant aux jeûnes & aux autres auſteritez, le ſoin des pauvres, la correction des pecheurs, & les autres travaux de l'épiſcopat. Un jour comme il paſſoit en un certain lieu, quelques pauvres s'approcherent de lui, demandant de quoi enterrer un de leurs camarades, qui étoit étendu comme mort. Il leur donna, & pria Dieu en même tems pour le mort de lui pardonner ſes pechez, & l'admettre à la compagnie des ſaints ; & alors ce

Gelaſ. l. b. II. c. 27. 35.

miſerable qui faiſoit le mort expira en effet. Quand le ſaint fut paſſé, ſes camarades le voulant faire lever, furent bien ſurpris de le trouver mort ; ils coururent aprés le ſaint, ſe jetterent à ſes pieds, avoüant leur impoſture, & s'excuſant ſur leur pauvreté. Il les écouta, & rendit la vie par ſa priere à celui à qui ſa priere l'avoit ôtée. Tel étoit l'illuſtre Jacques de Niſibe.

IV. Autres évêques illuſtres. *Theod. l. 1. c. 7*

Paul évêque de Neoceſarée ſur l'Eufrate, avoit perdu l'uſage des deux mains, dont on lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la perſecution de Licinius. Euſtathe évêque d'Antioche ſe trouva auſſi au concile. Il étoit de Side en Pamphylie ; & aïant été quelque tems évêque de Berée en Syrie, il avoit été appellé au ſiege d'Antioche après la mort de S. Philogone. Euſtathe étoit confeſſeur, également eſtimé pour la ſainteté de ſa vie, & pour ſa doctrine. Il compoſa contre les Ariens pluſieurs ouvrages que nous n'avons plus ; mais il nous reſte de lui un traité de la Pythoneſſe ; où il montre, contre l'opinion d'Origene, qu'elle ne fit pas revenir Samuël même ; mais ſeulement que le démon agit ſur l'imagination de cette femme & de Saül.

Hier. in Catal & epiſt. 126. ad. Evagr.

Sozom. l. 1. c. 2.

On vit auſſi à Nicée Macaire évêque de Jeruſalem : Leonce de Ceſarée Metropole de la Cappadoce, qui avoit déja aſſiſté au Concile d'Ancyre & au concile de Neoceſarée ; auſſi-bien qu'Amphion évêque d'Epiphanie en Cilicie. De la même province vint auſſi Macedonius de Mopſueſte, alors encore catholique, depuis Arien. Leonce avoit ſouffert de grands travaux pour la foi, & formé plu-

Sup. l. x. n. 16. 17

personne du parti des Donatistes. Ils avoient pris occasion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Constantin étoit occupé si loin : & après sa victoire, il avoit résolu d'y envoyer des Orientaux, pour réünir les esprits ; voyant que les Occidentaux n'y avoient pas réüssi. Mais la nouvelle qu'il reçût en même tems de la question de l'Arianisme, lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus besoin d'être réünis.

AN. 325.

Const. ap. Eus. 11. vit. c. 66. 67. 68.

V. Legats du pape. *Theod. 1. hist. c. 8.*

Le pape S. Silvestre ne pouvoit assister au concile à cause de son grand âge, y envoya deux prêtres, Vitus & Vincent, avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit. Vitus se trouve aussi nommé Viton & Victor. On croit qu'Osius évêque de Cordouë, étoit chargé de representer le pape en ce concile. Il paroît y avoir présidé, puisque son nom se trouve à la tête de toutes les souscriptions : S. Athanase dit qu'il a gouverné tous les conciles ; & il est certain qu'il présidoit au concile de Sardique vingt-deux ans après. Or on ne voit pas comment un simple évêque de Cordouë auroit présidé de son chef tous les évêques du monde, même ceux d'Alexandrie & d'Antioche presens en personne. Gelase de Cyzique dit expressément qu'Osius tenoit la place de Silvestre évêque de la grande Rome, avec les prêtres Viton & Vincent, & il ne doit point être suspect en ce point, étant Grec, & écrivant sur les actes & les memoires des Grecs. Enfin la pratique suivante y est conforme ; dans les conciles œcumeniques dont nous avons les actes, nous voyons les legats du pape à la tête ; & c'est

Apol. g. p. 703. D.

Gelas. l. 11. c. 5.

Tome III. Q

AN. 325. d'ordinaire un évêque avec deux prêtres. Voilà les plus illustres évêques qui assisterent à ce concile.

VI. Evêq. Ariens.

On en compte jusques à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus sont, les deux Eusebes de Nicomedie & de Cesarée, Theodore de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydde. Arius lui-même comptoit ces sept pour lui. On y en doit joindre sept autres: Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Ephese, Narcisse de Neroniade en Cilicie, Patrophile de Scythopole en Palestine, Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique. Ces deux derniers avoient été déposez au second concile tenu à Alexandrie par S. Alexandre. Les Ariens étoient en petit nombre en comparaison des catholiques qui étoient près de trois cens; encore ceux-là, pour la plûpart, dissimuloient soigneusement leurs erreurs. Il y avoit aussi au concile plusieurs laïques exercez à la dialectique, pour venir au secours des évêques de deux partis, la plûpart plus versez dans les saintes lettres que dans les sciences humaines.

Sup. l. x. n. 34. *Socr. 1. hist. c. 8.* *Sup. l. x. n. 37.* *Theod. 1. hist. c. 7.* *Socr. 1. c. 8.* *Sozom. 1. c. 17.*

VII. Conversion d'un Philosophe.

Quelques philosophes payens se trouverent à cette assemblée, & entrerent en conversation avec les évêques; les uns vouloient savoir quelle étoit notre doctrine; les autres irritez de ce qu'ils voyoient le paganisme pancher à sa perte, cherchoient à exciter des disputes entre les Chrétiens, & à les diviser. On dit qu'un vieillard du nombre des confesseurs, simple laïque & ignorant, ne pouvant souffrir le faste

Ibid. c. 18. *Ruf. 1. c. 2.* *Socr. 1. c. 8.*

AN. 325.

d'un de ces philosophes, s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportez de ceux qui le connoissoient, & donna de la crainte aux plus sages: toutefois le respect les obligea de le laisser faire. Il parla donc ainsi: Philosophe écoute au nom de J. C. Il n'y a qu'un Dieu créateur du ciel & de la terre, de toutes les choses visibles & invisibles: qui a tout fait par la vertu de son verbe, & a tout affermi par la sainteté de son esprit. Ce verbe que nous appellons le fils de Dieu, ayant pitié des hommes & de leur vie brutale, a bien voulu naitre d'une femme, converser avec les hommes & mourir pour eux & il viendra encore pour juger comment chacun aura vêcu. Voilà ce que nous croyons sans curiosité. Ne te fatigues donc pas en vain pour chercher des raisons contre les veritez de la foi, ou pour examiner comment cela peut s'être fait ou non; mais réponsmoi si tu le crois, c'est ce que je demande. Je le crois, dit le philosophe étonné. Il rendit graces au saint vieillard de l'avoir vaincu, il se fit Chrétien, & conseilla aux autres de faire de même, assurant avec serment qu'il s'étoit senti poussé par une force divine à se convertir.

VIII. Memoires contre les évêques. *lib. 1. cod. Theod. de aiv resc. v. Pagi an. 325. n. Ruf. 1. c. 2. Sozom. 1. c. 17. Theod. 1. c. 11.*

L'empereur étoit à Nicée dès le vingt troisiéme de Mai, plusieurs évêques voulurent profiter de l'occasion pour leurs interêts particuliers, & lui donnerent des memoires contre leurs confreres. On croit que c'étoit principalement les Ariens contre les catholiques. L'empereur les reçût, les fit rouler & attacher tous ensemble bien cachetez; ordonnant qu'on les lui gardât jusqu'à un certain jour,

AN. 325.

qu'il marqua. Cependant il s'appliqua à reconcilier ceux qui se plaignoient les uns des autres, & le jour étant venu il se fit apporter ce paquet, & dit aux évêques : Vous ne devez pas être jugez par les hommes, puisque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes : remettez à son jugement vos differens, & unissez-vous pour vous appliquer à décider ce qui regarde la foi. Alors il brûla tous ces memoires en leur presence ; assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lû un seul, parce que les fautes des évêques ne devoient pas être publiées, de peur de scandaliser le peuple. On dit même qu'il ajoûta, que s'il voyoit de ses yeux un évêque commettre un adultere, il le couvriroit de sa pourpre.

IX. Conference des évêques. *Sozom. 1. c. 17. Athan. Or. in Ar. p. 294. C.*

Avant le jour de la séance publique, les évêques tinrent des conferences particulieres, où ils appellerent Arius. Il expliqua toutes ses erreurs, comme nous les avons rapportées dans ses lettres : Que Dieu n'a pas toujours été pere, & qu'il y a eu un tems où son fils n'étoit pas ; qu'il est tiré du néant, créature & ouvrage comme le reste. Il est muable de sa nature ; c'est par son libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon, & quand il voudra, il peut changer comme les autres. C'est-pourquoi Dieu prévoyant qu'il seroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit eu depuis sa vertu ; en sorte qu'il est devenu tel par ses œuvres que Dieu a prévûës. Il disoit donc que J. C. n'étoit pas vrai Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de dieu est attribué. Il ajoutoit qu'il n'étoit pas le

verbe ſubſtantiel du pere & ſa propre ſageſſe, par laquelle il a tout fait; mais qu'il a été fait lui-même par la ſageſſe éternelle; qu'il eſt étranger en tout de la ſubſtance du pere; que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour tous; quand Dieu qui étoit ſeul auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reſte, n'étant point auparavant. Car il n'eſt point une production propre & naturelle du pere; mais un effet de ſa grace; il n'eſt point la vertu naturelle & veritable de Dieu; mais l'écriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles & aux hanettons. Il diſoit encore que le pere eſt inviſible au fils, & qu'il ne peut le connoître parfaitement, mais ſeulement ſelon la meſure de ſon être, qui a commencé; enfin qu'il ne connoît pas ſa propre ſubſtance. Tels étoient les blaſphêmes d'Arius, odieux même à réciter.

Les évêques aſſemblez de tant de pays, ſe bouchoient les oreilles, & rejettoient cette doctrine, comme étrangere & éloignée de la foi de l'égliſe. Les uns vouloient condamner ſans examen toute nouveauté, pour ſe tenir à la foi qu'ils avoient reçûë par tradition dès le commencement; c'étoit principalement ceux que la ſimplicité de leurs mœurs éloignoit de toute curioſité dans la religion. D'autres ſoûtenoient qu'il ne falloit pas ſuivre ſans examen les anciennes opinions. Ces conferences donnerent occaſion à pluſieurs des évêques & des clercs qui les avoient ſuivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique & exercez à la

Ibid. p. 295. D.

Sozom. l. c. 12.

AN. 325.

dispute ; & ils commencerent à être connus de l'empereur & de sa cour, entre autres le diacre Athanase d'Alexandrie.

X
Séance publique du concile.
Socr. lib. I. c. 13.
V. Pagi an. 325. n. 3. 5.
Euseb. III. vit. c. 10.

Le jour marqué pour la séance publique du concile, étoit selon les Romains, le treiziéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Paulin, & de Julien ; selon les Macedoniens le dix-neuviéme de Desius l'an d'Alexandrie 636. selon nous le dix-neuviéme de Juin l'an de J. C. 325. Ce jour venu, tous ceux qui devoient assister au concile se rendirent dans une sale, qui étoit au milieu du palais plus grande que toutes les autres pieces, & remplie de bancs rangez des deux côtez, où s'étant assis, ils attendoient en silence. Alors entrerent quelques personnes de la suite de l'empereur ; non de sa garde ordinaire, ni des gens armez, mais de ses amis & des Chrétiens seulement. Tous s'éleverent au signal qui marquoit l'entrée de l'empereur ; & il parut au milieu de l'assemblée, vêtu de pourpre & orné d'or & de pierreries, qui jettoient un éclat merveilleux.

La religion & le respect paroissoient sur son visage ; il rougissoit, il baissoit les yeux & marchoit modestement. D'ailleurs il étoit bien fait, d'un corps robuste, & d'une taille au-dessus de tous ceux qui l'environnoient ; tous ses avantages rehaussoient sa modestie & sa pieté. Etant arrivé au haut de la salle, il se tint debout au milieu de la premiere place, devant un petit siége d'or qui lui étoit préparé. Il ne s'assit qu'après que les évêques l'en eurent prié par signe, & tous s'assirent après lui.

Ibid. c. 11.
Theod. I. c. 7.

Alors l'évêque qui étoit assis le premier du côté

droit, on croit que c'étoit Eustathe d'Antioche, se leva, & adressant la parole à l'empereur, rendit graces à Dieu pour lui; puis il se rassit, & tous demeurerent en silence les yeux arrêtez sur l'empereur. Il les regarda d'un visage serain; & après s'être un peu recüeilli en lui-même, il parla d'une voix douce & tranquille; leur témoignant une grande joye de les voir tous rassemblez, & un extrême désir de les voir parfaitement réünis de sentimens. Il parla en latin, qui étoit sa langue naturelle, & la langue de l'empire; mais on l'expliquoit en grec; parce que la plûpart des peres entendoient mieux cette langue, qui s'entendoit par tout l'Orient. Ensuite l'empereur donna la parole à ceux qui présidoient au concile, & laissa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine.

Eus. c. 12.

Socr. 1. c. 8. Athan. or. 1. in Ar. p. 396. A.

XI. Examen de la doctrine d'Arius.

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, & il avança les mêmes blasphêmes en presence de l'empereur. Les Eusebiens voulant le défendre, cherchoient à disputer, & ne disoient que des impietez: les autres évêques, qui étoient sans comparaison, le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raison de leur doctrine, & d'en rapporter des preuves conformes à la religion. Mais si-tôt qu'ils vouloient parler, ils se combattoient eux-mêmes: ils demeuroient interdits, voyant l'absurdité de leur hérésie, & confessoient par leur silence, la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques ayant détruit les discours qu'ils avoient inventez, expliquerent contre eux la sainte doctrine de l'église. L'empereur écouta pa-

Epist. Synod. ap. Socr. 1. c. 9. Athan. de Decr. p. 251. A.

Eus. III. vit. 13.

tiemment cette dispute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propositions que l'on avançoit de part & d'autre, & les reprenant tour à tour, il tâchoit de raprocher peu à peu ceux qui disputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, se servant de la langue grecque qu'il n'ignoroit pas; il employoit les raisons, les prieres, les loüanges pour les amener tous à la raison.

Eustath. ap. Theod. 1. c. 8.

On lut dans le concile une lettre d'Eusebe de Nicomedie, qui contenoit l'hérésie manifestement, & découvroit la cabale du parti. Elle excita une telle indignation qu'on la déchira devant tout le monde, & Eusebe fut couvert de confusion. Il y disoit entre autres choses que si l'on reconnoissoit le fils de Dieu increé, il faudroit aussi le connoître consubstantiel au pere. Ce qui semble montrer que c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette pensée se trouve exprimée par d'autres paroles. Les Ariens presenterent aussi à l'assembleé une confession de foi, qu'ils avoient dressée; mais si-tôt qu'elle eut été lûë, on la déchira en la nommant fausse & illégitime; il s'excita contre eux un grand tumulte, & tout le monde les accusa de trahir la verité.

Ambros. III. de fide c. 7. aliàs 15. n. 125.

ap. Theod. c. 6. Supl. l. x. n. 43.

Theod. 1. c. 7.

Le concile voulant détruire les termes impies, dont les Ariens se servoient, & employer les paroles autorisées par l'écriture; dit que le fils est Dieu. Mais les Eusebiens vouloient que ce terme nous fut commun avec lui; parce qu'il est écrit: Il n'y a qu'un Dieu de qui est tout. En encore: Je fais toutes choses nouvelles, & tout est de Dieu. Les peres voyant leur

Athan. Decret. p. 367. & ep. ad Afric. p. 936. & ap. Theodor. 1. hist. c. 8.

1. Cor. VIII. 6.

2. Cor. V. 17.

leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comme le fils est de Dieu, & de dire qu'il est de la substance de Dieu; car il est vrai de dire que les creatures sont de Dieu, puisqu'il est l'auteur, & cette expression est necessaire, pour montrer qu'elles ne sont pas par hazard, contre les philosophes qui vouloient que le monde se fut formé par un concours fortuit d'atomes, & pour établir contre quelques heretiques, qu'il n'a été fait, ni par les anges, ni par un autre auteur que le vrai Dieu. Donc Dieu qui étoit, a fait par son verbe toutes choses, qui n'étoient point auparavant, le verbe seul est du pere; & pour le mieux exprimer, on dit qu'il est de la substance du pere, ce qui ne convient à aucune des creatures. Voilà pourquoi on employa ce mot de *substance*, dont il fut depuis tant disputé. AN. 325.

Les évêques demanderent à ce petit nombre d'Ariens, s'ils diroient que le fils est la vertu du pere, son unique sagesse, son image éternelle, qui lui est semblable en tout; immuable, subsistant toûjours en lui, enfin vrai Dieu. Les Eusebiens se contenoient & n'osoient contredire ouvertement de peur d'être convaincus: mais on s'apperçût qu'ils se parloient bas & se faisoient signe des yeux que ces termes de *semblable* & *toujours*, & *en lui*, & le nom de *vertu* nous étoient encore communs avec le fils: Nous pouvons, disoient-ils, sans peine accorder ces termes. Celui de semblable, parce qu'il est écrit que l'homme est l'image & la gloire de Dieu. Celui de toûjours, parce qu'il est écrit: Car nous qui vivons sommes toujours. En lui, parce qu'il est dit: En 1. Cor. XV. 7. 2. Cor. IV. 11.

lui nous sommes, & nous avons la vie & le mouvement. Le mot d'invariable, parce qu'il est écrit : que rien ne nous sépare de la charité de J. C. La vertu, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus ; & ailleurs la chenille & le hanetton sont appellez vertu, & la grande vertu. Souvent en parlant du peuple il est dit : que la grande puissance de Dieu sortit d'Egypte, & il y a d'autres vertus celestes ; car il est dit : Le Seigneur des vertus est avec nous. Enfin quand ils diront que le fils est vrai Dieu, nous n'en serons point choquez ; car il l'est vraïement, puisqu'il l'a été fait.

AN. 325. *Act.* XVII. 18. *Rom.* VIII. 34. I. *Cor.* XII. 10. *Joël.* II. 25. *Ps.* XLV. 12.

XII. Necessité du terme de Consustantiel.

Alors les évêques voyant leur dissimulation & leur mauvaise foi, furent contraints pour s'expliquer plus nettement, de renfermer en un seul mot le sens des écritures, & de dire que le fils est CONSUBSTANCIEL au pere, se servant du mot grec *homoousios*, que cette dispute a rendu depuis si celebre. Il marque que le fils n'est pas seulement semblable au pere, mais si semblable qu'il est le même ; & montre que la ressemblance & l'immutabilité du fils est autre que celle que l'on nous attribuë, & que nous acquerons par la vertu & l'observation des commandemens. D'ailleurs les corps semblables peuvent être separez & éloignez ; comme entre les hommes, un pere & un fils, quelques semblables qu'ils soient ; mais la generation du fils de Dieu est bien differente. Il n'est pas seulement semblable, mais inseparable de la substance du pere ; le pere & lui ne sont qu'un, comme il a dit luimême ; le verbe toûjours dans le pere, & le pere

Jo. X. 30.

dans le verbe ; comme la splendeur est à l'égard de la lumiere. Voilà pourquoi les peres du concile de Nicée s'arrêterent au mot de consubstantiel ; c'est saint Athanase qui nous l'apprend, lui qui y fut present, & qui y eut si grande part. Nous aprenons d'ailleurs que les peres avoient remarqué que ce mot étoit redoutable aux Ariens : Eusebe de Nicomedie, dans sa lettre qui avoit été lûë, relevoit comme un grand inconvenient ; que si l'on reconnoissoit le fils incréé, il faudroit avoüer qu'il est de même substance que le pere.

AN. 325.

Ambr. III. de fide c. 15. n. 125.

Les Ariens rejetterent avec murmure & mocquerie le terme de consubstantiel, disant qu'il ne se trouvoit point dans l'écriture, & qu'il enfermoit de mauvais sens. Car, disoient-ils, ce qui est de même substance qu'un autre, en vient de trois manieres ; ou par division, ou par écoulement, ou par production. Par production, comme la plante de sa racine ; par écoulement, comme les enfans des peres ; par division comme deux ou trois coupes d'une seule masse d'or. Les catholiques expliquerent si bien le terme de consubstantiel, que l'empereur lui-même comprit qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne signifioit aucune division de la substance du pere absolument immaterielle & spirituelle ; & qu'il falloit l'entendre d'une maniere divine & ineffable. Ils montrerent encore l'injustice des Ariens, de rejetter ce mot, sous pretexte qu'il n'est pas dans l'écriture : eux qui employoient tant de mots qui ne sont point dans l'écriture, en disant, que le fils de Dieu étoit tiré du néant, &

Soc. I. hist. c. 2. p. 20. A.

Basil. epist. 300.

Euseb. Cæsar ap. Theod. I. hist. c. 12.

Athan. ad Afric.

AN. 325.

n'avoit pas toûjours été. Ils ajoûterent que le mot de consubstantiel n'étoit pas nouveau, & que d'illustres évêques de Rome & d'Alexandrie, c'étoit les deux SS. Denis, s'en étoient servis pour condamner ceux qui disoient, que le fils étoit un ouvrage, & non pas consubstantiel au pere. Eusebe de Cesarée fut obligé de le reconnoître lui-même.

Sup. liv. VII. n. 45. p. 389.

Sup. liv. VIII. n. 1. Basil. ep. 300.

Quelques-uns insistoient sur ce que le mot de consubstantiel avoit été rejetté comme impropre, dans le concile d'Antioche tenu contre Paul de Samosate; mais c'est qu'il le prenoit d'une maniere grossiere, & marquant de la division; comme on dit que plusieurs pieces de monnoye sont d'un même métail. Il étoit seulement question contre Paul de montrer que le fils étoit avant toutes choses, & qu'étant Verbe s'étoit fait chair; mais les Ariens accordent qu'il étoit avant le tems : soûtenant qu'il avoit été fait, & qu'il étoit une des créatures: Ils disoient que sa ressemblance & son union avec le pere n'étoit pas selon la substance ni selon la nature, mais selon la conformité de la doctrine. Les peres ne trouverent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaises subtilitez que celui de consubstantiel, & ce mot fut toûjours depuis la terreur des Ariens.

Athan. de Syn. p. 920. 921. &c.

III.
Symbole de Nicée.
Athan. ad solit. p. 837. Basil. ep. 319. Eus. Cesar ap. Theod. I. c. 2.

Après que l'on fut convenu de ce mot & des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Osius en dressa le formulaire, & Hermogenes depuis évêque de Cesarée en Capadoce l'écrivit. Il fut conçû en ces termes : Nous croyons en un seul Dieu, pere tout-puissant, createur de toutes

AN. 325.

choses, visibles & invisibles; & un seul Seigneur JESUS-CHRIST fils unique de Dieu engendré du pere, c'est-à-dire de la substance du pere. Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu; engendré & non fait, consubstantiel au pere, par qui toutes choses ont été faites au ciel & en la terre. Qui pour nous autres hommes, & pour notre salut, est descendu des cieux, s'est incarné & fait homme, à souffert, est ressuscité le troisiéme jour, est monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons aussi au S. Esprit. Quant à ceux qui disent: Il y a eu un tems où il n'étoit pas; & il n'étoit pas avant que d'être engendré; & il a été tiré du néant; ou qui prétendent que le fils de Dieu est d'une autre hypostase, ou d'une autre substance, muable, ou alterable: La sainte église catholique & apostolique leur dit anathême.

Socr. l. c. 8. Basil. epist. 77. Ruf. c. 5.

Tous les évéques approuverent ce symbole & y souscrivirent, hors un petit nombre d'Ariens. D'abord ils furent dix-sept qui refuserent d'y souscrire; ensuite ils se reduisirent à cinq: Eusebe de Nicomedie, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theonas & Second de Lybie. Eusebe de Cesarée aprouva le mot de consubstantiel, après l'avoir combattu le jour précedent. Des cinq, il y en eut trois qui cederent à la crainte d'être déposez & bannis, car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas souscrire. Il n'y eut que Theonas & Second qui demeurerent opiniâtrement attachez à Arius, & le concile les condamna avec lui Les trois qui cederent, furent Eusebe de Nicomedie,

Ruf. c. 5. Socr. l. c. 8.

Ath. Dec. p. 251

Eustath. ap. Theod. l. 8.

Epist. Synod. ap. Socr. l. c. 9.

AN. 325.

Epist. Constant. ad Theodor. I. hist. c. 20. Libell. Euseb. ap. Socr. I. hist. c. 14. & ap. Sozom. I. c. 16.

Theognis & Maris. Eusebe se donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le soûtenir, lui faisant parler sous main par differentes personnes pour se garantir d'être déposé. Mais enfin il ceda aux persuasions de Constantia, sœur de l'empereur, & ne pouvant éviter de souscrire, il distingua la profession de foi, de l'anathême qui étoit à la fin, & souscrivit à la foi, mais non pas à l'anathême : parce, disoit-il, qu'il étoit persuadé qu'Arius n'étoit pas tel que les peres le croyoient, en ayant une connoissance particuliere par ses lettres & par ses conversations. On dit même, & c'est Philostorge auteur Arien qui le dit : qu'Eusebe & Theognis userent de fraude dans leurs souscriptions qui furent semblables ; & que dans le mot homoousios ils insererent un ïota qui faisoit *homoiousios*, c'est-à-dire semblable en substance, au lieu que le premier signifie, de même substance. En condamnant Arius on condamna ses écrits, & nommément sa Thalie. On condamna aussi les personnes que le concile d'Alexandrie avoit condamnées avec lui, entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque Arien d'Antioche, & Piste depuis évêque Arien d'Alexandrie.

Philostorg lib. I. c. 9.

XIV. Decret sur la pâque.

Sup. l. III. n. 43. Liv. IV. n. 43. Athan. de syn. p. 871. D. Ad Afr. p. 933. B Constant. ap. Eus. III vit. c. 18. 19.

La question de la pâque agitée du tems du pape S. Anicet & de saint Policarpe, & depuis sous le pape saint Victor, n'étoit pas encore finie ; ce fut un des deux principaux motifs, de la convocation du concile de Nicée, c'est-à-dire le plus important après l'heresie d'Arius : car les égises de Syrie & de Mésopotamie suivoient encore l'usage des Juifs, & celebroient la pâque le quatorziéme de la lune, sans

considerer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises celebroient la pâque le dimanche, c'est-à-dire, Rome, l'Italie, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne; toute la Grece, l'Asie, & le Pont. C'étoit une diversité scandaleuse, de voir encore les uns dans le jeûne & l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joye.

AN. 325.

Cette question ayant été examinée, tous les peres convinrent d'observer la pâque le même jour, & les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte, & de tout l'Occident; mais on prononça en d'autres termes sur cette matiere que sur celle de la foi. C'est saint Athanase qui en remarque la difference. Sur la foi on dit: Voici quelle est la foi de l'eglise catholique: Nous croyons, & le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un reglement nouveau, mais une tradition apostolique. Aussi ne mit-on point à ce decret la datte du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit: Nous avons resolu ce qui suit; pour marquer que tous y devoient obéïr. Le jour de la pâque fut fixé au dimanche immediatement suivant la pleine lune, la plus proche de l'équinoxe du printems; parce qu'il est certain que N. S. ressuscita le dimanche, qui suivit le plus près la pâque des Juifs. Pour trouver plus aisement le premier jour de la lune, & par consequent le quatorziéme; le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans; parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes jours de l'année solaire.

Epist. Syn. ap. Theod. 1. c. 9.

Athan. de Syn. p. 873. A.

Ambros. epist 23 ad episc. Æmil.

AN. 325.

Petav. Rat. 1. 1 p. lib. III. c. 8. & 1. p. lib. 1. c. 2.

Ce cycle nommé en Grec Enneadecaëteride, avoit été trouvé environ sept cens cinquante ans auparavant par un Athenien nommé Meton, & on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoûtuma à marquer en lettres d'or dans les calendriers, les jours des nouvelles lunes. On croit que le concile chargea de ce calcul Eusebe de Cesarée; & il est certain qu'il avoit composé un canon pascal de dix-neuf ans, & qu'il avoit expliqué l'origine & le sujet de cette question, dans un discours dédié à l'empereur Constantin, qui l'en remercia par une lettre.

Hier. de script. in Hyppolito.

Euseb. IV. vit. c. 34. 35.

Nonobstant la decision du concile, il resta des quartodecimains attachez opiniâtrement à celebrer la pâque le quatorziéme, entre autres les Audiens schismatiques en Mesopotamie, dont il a été parlé: seulement le concile leur servit de pretexte pour calomnier l'église, & dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit commencé, par complaisance pour Constantin, à quitter l'ancienne tradition. Les évêques ayant déferé à Constantin le vieillard Audius, chef de ce schisme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'église, l'empereur le bannit en Scythie. Il y demeura plusieurs années, & passa bien avant chez les Goths, où il instruisit plusieurs personnes dans le christianisme, & y établit des vierges, des ascetes & des monasteres très-reguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le schime.

Sup. l. x. n. 44. Epiph. hær. 70. n. 9. 14.

XV. Decret touchant les Meleciens.

Sup. l. VIII. n. 24.

Le concile voulut aussi pourvoir au schisme des Meleciens, qui divisoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, & fortifioient les Ariens par leur union avec eux. On usa d'indulgence à l'égard de Mélece; car

car à la rigueur il ne meritoit aucune grace. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis; mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne, ou dans aucune autre ville; en sorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque. Quant à ceux qu'il avoit ordonnez, il fut dit; qu'ils seroient rehabilitez par une plus sainte imposition des mains, & admis à la communion avec l'honneur & les fonctions de leur ordre; mais à la charge de ceder le rang en chaque diocese & en chaque église, à ceux qui avoient été ordonnez auparavant par l'évêque Alexandre. Ceci se doit entendre principalement des évêques; car Melece avoit eu l'audace d'en ordonner plusieurs; & on en trouve jusqu'à vingt-huit, la plûpart dans la haute Egypte. Or leur ordination n'étoit pas legitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'ancienne coûtume de la province. Le concile veut encore, que ceux qui on été ordonnez par Melece, n'ayent aucun pouvoir d'élire ceux qui leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre; ce qui étoit necessaire pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire, ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, & qui étoient demeurez sans reproche dans l'église catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire & de proposer les noms de ceux qui sont dignes d'entrer dans le clergé, & generalement de faire toutes choses selon la loi ecclesiastique. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir on pourra faire monter à sa

Syn. d'ea ap. Theod. lib. 1 c. 9. & ap. Socr. 1. c. 9.

Athan. apol. 2. p. 789.

V Vales. ad Eus. III. vit. c. 69. 63.

AN. 325. place quelqu'un des nouveaux reçûs, pourvû qu'il en soit trouvé digne, que le peuple le choisisse, & que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux Meleciens; mais pour la personne de Melece, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cause de son esprit indocile & entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles; & l'experience fit voir ensuite que l'on n'avoit eu que trop d'indulgence pour ses sectateurs, & qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout.

Athan. Apol. 2. p. 788.

XXI. Canons de Nicée.

Tom. 2. conc. p. 38. Justel. bibl. tom. I.

Le concile de Nicée fit encore des canons, ou regles generales de discipline; non pour en établir une nouvelle, mais pour conserver l'ancienne, qui se relâchoit. Ces canons sont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité. Le premier est conçû en ces termes: Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé; mais celui qui s'est mutilé lui-même étant en santé, doit être interdit s'il se trouve dans le clergé; & desormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il est évident que ceci est dit seulement contre ceux, qui de dessein prémedité osent se mutiler eux-mêmes: le canon reçoit dans le clergé ceux qui ont été fait eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, si d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait connoître que le zéle mal reglé de la pureté avoit porté plusieurs personnes à imiter Origene; & nous voïons en effet une secte entiere, quoi qu'assez obscure, qui se distinguoit principalement par

cette cruelle pratique. On les nommoit Valesiens; ils étoient tous eunuques, & ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eut vie, jusques à ce qu'ils fussent au même état; ensuite ils leur permettoient tout, comme étant en sureté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas seulement leurs disciples, mais leurs hôtes, & souvent malgré qu'ils en eussent. Il y en avoit au-delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie.

Epiph. hær. 58.

Le second canon du concile de Nicée défend les ordinations des Neophytes en ces termes: Parce qu'il s'est fait bien des choses contre la regle de l'église par necessité, ou en cedant à l'importunité; ensorte que des hommes à peine sortis du paganisme pour embrasser la foi, après avoir été instruits peu de tems, ont été amenez au baptême, & aussi tôt promûs à l'épiscopat ou à la prêtrise : il a été jugé à propos que désormais on ne fasse rien de semblable. Car il faut du tems pour instruire le catecumene, & encore plus pour l'éprouver après qu'il est baptisé. L'apôtre dit clairement: Non un Neophyte, de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans la condamnation & dans le piege du demon. Que si dans la suite du tems cette personne se trouve coupable de quelque peché de la chair, & en est convaincu par deux ou trois temoins, qu'il soit privé de son ministere. Qui contreviendra à ce canon se mettra lui-même en peril d'être déposé, ayant la hardiesse de resister au grand concile. Il est à croire que les Ariens, comme les autres heretiques, meprisoient cette regle. Le concile

1. Tim. III. 6.

V. Tertul. præs. c. 48.

AN. 325. employe ici le terme du *peché animal* que je rends par peché de la chair. Le concile de Neocesarée, & auparavant encore, le concile d'Elvire avoient ordonné la même chose, touchant ces sortes de pechez.

Conc. Neoc. c. 9. 10. Eliber. c. 5.

XVIII. Celibat. Remontrance de S. Paphnuce.

Le troisiéme canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclesiastiques, en ces termes: Le grand concile a défendu generalement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite; si ce n'est la mere, la sœur, la tante & les autres personnes qui sont hors de tout supçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclesiastiques tenoient dans leurs maisons, par un usage que l'église condamnoit, comme il fut reproché à Paul de Samosate. Parce qu'encore que ce fut sous pretexte de charité & d'amitié spirituelle; les consequences en étoient trop dangereuses, ne fut-ce que pour le scandale. Le concile d'Elvire avoit déja fait la même ordonnance. On vouloit à Nicée passer plus avant; & faire une loi generale qui défendit à ceux qui étoient dans les ordres sacrez, c'est-à-dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prêtres & aux diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épousées étant laïques. Sozomene y ajoûte les soudiacres. Alors le confesseur Paphnuce évêque dans la haute Thebaïde se leva au milieu de l'assemblée, & dit à haute voix: Qu'il ne falloit point imposer un joug si pesant aux clercs sacrez: que le lict nuptial est honorable & le mariage sans tache: Que cet excez de rigueur nuiroit plû-

Sup. VIII. n. 4.

Conc. Eliber. c. 27.

Sozom. I. c. 13.

Socr. l. I. c. 11.

Heb. XIII. 4.

tôt à l'église; que tous ne pouvoient porter une continence si parfaite, & que la chasteté conjugale en seroit peut être moins gardée: Qu'il suffisoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc, n'eût plus la liberté de se marier, suivant l'ancienne tradition de l'église, mais qu'il ne falloit pas le separer de la femme qu'il avoit épousée étant encore laïque. Ainsi parloit saint Paphnuce, quoique lui-même eût gardé la virginité; car il avoit été nourri dés l'enfance dans un monastere, & il étoit celebre par sa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile suivit son avis, & on ne fit point sur ce sujet de loi nouvelle; c'est-à-dire, que chaque église demeura dans son usage & sa liberté. AN. 325.

En effet, les coûtumes étoient differentes sur ce point. L'historien Socrate qui rapporte ce fait, témoigne ailleurs, qu'en Thessalie on excommunioit un clerc s'il habitoit avec sa femme, quoiqu'il l'eût épousée avant son ordination; & que la même coûtume s'observoit en Macedoine & en Grece. Qu'en Orient tous observoient cette regle, mais volontairement, sans y être obligez par aucune loi, non pas même les évêques; en sorte que plusieurs avoient eu des enfans de leurs femmes legitimes pendant leur épiscopat. Mais saint Jerôme & saint Epiphane plus anciens que Socrate, nous apprennent plus distinctement la difference de ces usages. Saint Jerôme dit, que les églises d'Orient, d'Egypte & du saint siege apostolique, prenoient pour clercs des vierges ou des continens; ou que s'ils avoient des femmes, ils cessoient d'être leurs maris. Voilà les

Lib. v. c. 22. p. 235.

Hier. adv. Vigil. c. 1.

AN 325. trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie & Antioche; car ce dernier est ce qu'il appelle l'Orient. S. Epiphane dit : Que l'église observe exactement de ne point ordonner les bigames, quoiqu'ils n'ayent épousé la seconde femme qu'après la mort de la premiere : que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçû pour être diacre, prêtre, évêque ou soudiacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient; principalement dans les lieux où les canons sont gardez exactement. Car il avouë qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres & des soudiacres qui usoient du mariage. Cet usage, ajoûte-t-il, n'est pas conforme à la regle, mais à la foiblesse des hommes qui se relâchent selon l'occasion, & à cause de la multitude, pour laquelle on manqueroit de ministres. On peut donc dire, que le celibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à present; puisque la Grece & tout l'Orient s'en sont relâchez depuis plusieurs siecles; mais il suffisoit que l'usage ne fut pas universel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi universelle. Car en ces tems-là on ne faisoit pas de canons pour introduire de nouvelles pratiques, au hasard d'être mal observées, mais pour confirmer les anciens usages de tradition apostolique.

Epiph. her. 59. Carthar. n. 4.

XXVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuviéme canon pourvoit encore à la pureté du clergé, en disant : Si quelqu'un a été ordonné prêtre sans examen, ou si dans l'examen il a confessé les pechez qu'il avoit commis; & qu'après sa confession on n'ait pas laissé de lui imposer les mains contre les canons, nous ne le recevons point. Car

l'église catholique soûtient la qualité d'irreprehensible, c'est-à-dire, qu'elle observe la regle donnée par saint Paul sur ce sujet. Jusques-là & long-tems après le crime étoit une irregularité, c'est-à dire, que quiconque en avoit commis un depuis son baptême, n'étoit point admis aux ordres, quelque penitence qu'il eût fait; parce que la memoire qui en reste affoiblit toûjours la reputation; & l'on a sujet de souçonner ceux qui sont tombez, d'être plus foibles que ceux dont la vie est entiere. Le dixiéme canon applique cette regle en particulier à ceux qui avoient idolâtré pendant la persecution, en disant: Ceux qui étant tombez ont été ordonnez par ignorance, ou avec connoissance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon; car étant connus ils sont déposez. Le dix-septiéme canon regarde encore les mœurs des clercs, & leur défend l'usure en ces termes: Parce que plusieurs ecclesiastiques s'adonnant à l'avarice & à l'interêt sordide, oublient l'écriture divine, qui dit: Il n'a point donné son argent à usure, & prêté à douze pour cent; le saint & le grand concile a ordonné, que si après ce reglement il se trouve quelqu'un qui prenne des usures d'un prêt, qui fasse quelque trafic semblable, qui exige une moitié au-delà du principal, ou qui use de quelque autre invention pour faire un gain sordide, il sera déposé & mis hors du clergé. Comme l'usure étoit permise par les loix Romaines, il étoit difficile d'en abolir l'usage; & l'église commença par la défendre expressement aux clercs, sans pour cela l'approuver chez les laïques.

AN. 325.

1. *Tim.* III. 2. *Vide dist.* 50. *c.* 55. &c.

Ps. XIV. 5.

AN. 325.

Le dix-huitiéme canon regarde les diacres en particulier, & dit : On a rapporté au grand concile, qu'en quelques lieux les diacres donnent l'eucharistie aux prêtres. Mais ni les canons ni la coûtume ne permettent que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir, donnent le corps de Jesus Christ à ceux qui l'offrent. On a encore appris que quelques diacres prennent l'eucharistie même avant les évêques. Qu'on abolisse tous ces abus. Que les diacres se contiennent dans leurs bornes, sachant qu'ils sont les ministres des évêques, & inferieurs aux prêtres. Qu'ils reçoivent l'eucharistie en leur rang après les prêtres, de la main de l'évêque ou du prêtre. Qu'il ne soit non plus permis aux diacres de s'asseoir entre les prêtres; c'est contre les canons & contre l'ordre. Que si quelqu'un ne veut pas obéïr, même après ce reglement; qu'il soit interdit du diaconat. Les diacres avoient été instituez pour servir aux tables, c'est-à dire, principalement à la table sacrée. S. Justin témoigne qu'ils distribuoient le pain & le vin à chacun des assistans. Depuis ils ne donnoient que la communion du calice après l'évêque ou le prêtre officiant, qui distribuoit de sa main l'espece du pain; car alors il n'y avoit ordinairement qu'un seul sacrifice, pour tout le clergé & tout le peuple. D'ailleurs les diacres avoient l'administration des offrandes & de tout le temporel, qui appartenoit aux Eglises; c'étoit par leurs mains que les pauvres recevoient les aumônes, & les clercs leurs pensions & leurs retributions. Cette fonction leur attiroit une grande consideration, & une

Act. VI.
Justin. apol. 2. in fin.

une eſpece d'autorité ſur les prêtres, les moins deſintereſſez. Le concile d'Arles avoit déja commencé à reprimer les entrepriſes des diacres, en leur défendant de ſe rien attribuer de ce qui appartient aux prêtres.

AN. 325.

Concil. Arel. can. 18.

XIX. Ordination & juriſdiction des évêques.

Le quatriéme canon regle l'ordination des évêques, & dit : L'évêque doit être inſtitué, autant qu'il ſe peut, par tous ceux de la province. Mais ſi cela eſt difficile pour une neceſſité preſſante, ou pour la longueur du chemin; il faut du moins qu'il y en ait trois aſſemblez, qui faſſent l'ordination avec le ſuffrage & le conſentement par écrit des abſens; mais c'eſt au métropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On voit ici la diviſion des provinces établies, & le nom de metropolitain donné deſlors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment metropole, comme qui diroit mere ville; & ces provinces étoient reglées ſuivant la diviſion de l'empire Romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même choſe, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordonner ſeuls d'autres évêques. On peut joindre à ce canon le quinziéme, qui défend les tranſlations en ces termes : A cauſe des grands troubles & des ſeditions qui ſont arrivées, il a été reſolu d'abolir entierement la coûtume, qui ſe trouve introduite en quelques lieux contre la regle; enſorte que l'on ne transfere d'une ville à l'autre, ni évêque, ni prêtre, ni diacre. Que ſi quelqu'un, après la définition du ſaint concile, entreprend rien de ſemblable, ou y conſent; on caſſera entierement cet attentat, & il

Conc. Arel. I. c. 20.

AN. 325. ſera rendu à l'égliſe dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. L'exemple d'Euſebe, qui de Beryte avoit paſſé à Nicomedie, peut avoir donné occaſion à ce canon ; mais Euſebe n'étoit pas ſeul ; & l'abus commençoit à ſe tourner en coûtume. Au reſte il eſt remarquable que le canon s'étend aux prêtres & aux diacres, & ne leur ordonne pas moins la ſtabilité qu'aux évêques. Le ſeiziéme l'étend même à tous les clercs, en diſant : Ceux qui temerairement, ſans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connoître les canons, ſe retirent de l'égliſe en laquelle ils ſont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé que ce ſoit, ceux là ne doivent aucunement être reçûs en aucune autre égliſe ; mais on leur doit impoſer une neceſſité abſoluë de retourner dans leurs dioceſes, ou les excommunier, s'ils demeurent. Que ſi quelqu'un a la hardieſſe d'enlever celui qui dépend d'un autre, & l'ordonner dans ſon égliſe, ſans le conſentement du propre évêque, d'avec lequel le clerc s'eſt retiré ; l'ordination ſera ſans effet.

XX. Privileges des grands ſieges.

Le ſixiéme canon regle encore les bornes de la juriſdiction, principalement pour l'ordination des évêques ; le voici : Que l'on obſerve les anciennes coûtumes établies dans l'Egypte, la Lybie & la Pentapole, en ſorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité ſur toutes ces provinces, puiſque l'évêque de Rome a le même avantage : à Antioche auſſi & dans les autres provinces, que chaque égliſe conſerve ſes privileges. En general, qu'il ſoit notoire, que ſi quelqu'un eſt fait évêque ſans le conſente-

ment du métropolitain ; le grand concile declare qu'il ne doit point être évêque. Mais si l'élection étant raisonnable & conforme aux canons, deux ou trois s'y opposent par une opiniâtreté particuliere ; la pluralité des voix doit l'emporter. La derniere partie de ce canon confirme ce qui est dit dans le quatriéme, de l'autorité du métropolitain pour les élections. Mais la premiere partie, qui est la plus importante, fait voir un degré au dessus des métropolitains ; c'est-à-dire une jurisdiction sur plusieurs provinces attribuée à certains évêques, que l'on a depuis nommez patriarches ou primats, comme on a aussi nommé les métropolitains archevêques, car ces noms n'étoient pas encore en usage.

Nous voyons donc que dessors les évêques des trois premieres villes du monde, Rome, Alexandrie & Antioche avoient jurisdiction sur les provinces voisines ; & que d'autres avoient encore d'autres privileges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis Exarques ; savoir, l'évêque d'Ephese capitale de l'Asie proprement dite ; l'évêque de Cesarée en Cappadoce, & celui d'Heraclée en Thrace. L'archevêque de Carthage avoit aussi une grande autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la suite de l'histoire ; mais il ne faut pas croire qu'ils ayent commencé seulement du tems des monumens qui nous en restent. Rufin qui vivoit dans le même siécle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui est attribué au pape dans ce canon, en disant qu'il avoit le soin des églises *suburbicaires*, ce qui signifie quel-

Conc. I. Constantinop. c. 2.

Ruf. lib. I. c. 6.

AN. 325. que étendue des provinces soûmises à Rome d'une maniere particuliere; mais quoi que signifie ce mot obscur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en Occident, sans préjudice de la qualité de chef de l'église universelle si bien établie dans les siecles précedens. Au reste, on croit que les entreprises des Meleciens contre la jurisdiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occasion de ce canon.

Le septiéme canon de Nicée regarde en particulier l'église de Jerusalem. Puisque suivant la coûtume, dit-il, & la tradition ancienne, l'évêque d'Elia est en possession d'être honoré, il continuëra à joüir de cet honneur, sans préjudice de la dignité du métropolitain. Jerusalem ayant été ruinée par Titus, *Liv. III. n. 24.* avoit été rétablie par Hadrien, ainsi qu'on a déja vû sous le nom d'Elia; comme une ville nouvelle peu considérable, & soumise à Cesarée métropole de la Palestine. Mais les chrétiens conservoient toûjours la memoire de son antiquité, des mysteres qui s'y étoient accomplis; & principalement de ce que le royaume spirituel de Jesus-Christ, y avoit commencé par s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit guere consister qu'en la préséance sur les autres évêques de la province; & en effet nous avons vû des conciles de Palestine où l'évêque de Jerusalem presidoit, avec celui de Cesarée, *V. hist. c. 12 & 13. VI. c. 8.* au raport d'Eusebe même évêque de Cesarée; & il vous a conservé la suite de tous les évêques de Jerusalem, comme des autres sieges apostoliques.

Le cinquiéme canon regarde encore la juris-

diction des évêques, & porte: Touchant les excommuniez, clercs ou laïques, la sentence doit être observée par tous les évêques de chaque province: suivant le canon qui défend, que les uns reçoivent ceux que les autres ont chassez. Mais il faut examiner si l'évêque ne les a point excommuniez par foiblesse, par animosité ou par quelque passion semblable. Afin que l'on puisse l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles dans chaque province, où tous les évêques traiteront en commun ces sortes de questions, & tous declareront légitimement excommuniez, ceux qui seront reconnus avoir offensé leurs évêques, jusques à ce qu'il plaise à l'assemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or ces conciles se tiendront, l'un avant le carême, afin qu'ayant banni toute animosité, on presente à Dieu une offrande pure; le second vers la saison de l'automne. L'occasion de ce canon semble avoir été le mépris qu'Eusebe de Nicomedie & ceux de son parti avoient témoigné de l'excommunication prononcée par S. Alexandre contre Arius, comme il s'en plaignoit lui-même dans ses lettres. L'ancien canon mentionné dans celui-ci est nommé apostolique dans la lettre de saint Alexandre à l'évêque de Byzance; & il avoit été confirmé dans le concile d'Arles. On voit ici l'usage frequent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient se tenir si regulierement pendant les persécutions; mais si-tôt que l'église est en liberté, elle en profite pour les établir, parce que c'étoit le tribunal ordinaire où se devoient juger toutes les affai-

Sup. l. x. n. 31.

AN. 325. res importantes de l'église. On voit aussi qu'il y est parlé du carême, comme d'un tems observé par toute l'église, & comme nous en parlons aujourd'hui. Le mot grec *Tessaracosté* signifie quarantaine comme le latin *Quadragesima*; parce qu'en effet la plûpart jeûnoient quarante jours, quoiqu'il y eut de la difference en quelques églises. Au reste, pendant le carême les évêques étoient tellement occupez à l'instruction des peuples, particulierement des catecumenes & des penitens, que ce n'eut pas été un tems propre à tenir des conciles.

Socr. lib. v. c. 22. p. 235. c.

XXI. Canons pour la pénitence.

A la suite du dixiéme canon qui condamnoit les ordinations des apostats, on fit l'onziéme qui s'étend aux laïques, & qui porte : Ceux qui ont apostasié sans contrainte, sans perte de leurs biens, sans peril ou rien de semblable, comme il est arrivé sous la tyrannie de Licinius, le concile a trouvé bon d'user envers eux d'indulgence, bien qu'ils en soient indignes. Ceux donc qui se repentiront sincerement, seront trois ans entre les auditeurs, quoique fideles : sept ans prosternez, & pendant deux ans ils participeront aux prieres du peuple sans offrir. On voit ici les mêmes degrez de penitence, qui ont été déja marquez en d'autres canons. Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'église ; le concile en dispense les apostats penitens, puisqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onziéme canon ne regarde que les fideles ; on en fit un autre touchant les catecumenes, qui est le quatorziéme, & qui

Sup. l. VII. n. 17.

porte. Quant aux catecumenes tombez, le grand concile a ordonné qu'ils seront trois ans auditeurs; & qu'ensuite ils seront avec les catecumenes, c'est-à-dire, avec les competans. Car il y avoit deux degrez de catecumenes; les oïans ou *auditeurs*, qui se préparoient de loin à devenir Chrétiens, en écoutant les instructions; ceux qui demandoient le baptême, & que l'on nommoit *competens*, parce qu'ils étoient plusieurs qui le demandoient ensemble; ils étoient admis aux prieres qui precedoient le sacrifice. AN. 325.

Le douziéme canon regarde une autre espece d'apostasie : Ceux, dit-il, qui ayant été appellez par la grace, & ayant d'abord montré de la ferveur, & quitté leurs emplois, sont retournez ensuite à leur vomissement comme des chiens, jusqu'à donner de l'argent & des presens pour rentrer dans leurs charges; ceux-là seront dix ans prosternez après avoir été trois ans auditeurs. Mais sur tout il faut examiner leur disposition & le genre de leur penitence. Car ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les souffrances, les bonnes œuvres, & qui montrent leur conversion, non par l'exterieur, mais par les effets; ceux-là ayant accompli leur tems d'auditeurs pourront participer aux prieres; & il sera libre à l'évêque d'user envers eux d'une plus grande indulgence. Mais ceux qui ont montré de l'indifference, & qui ont crû que l'exterieur d'entrer dans l'église suffisoit pour leur conversion; ceux-là accompliront leur tems tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le

persecution, à qui l'on a reglé le tems de leur penitence. Dans les lieux donc où il ne se trouvera point d'autres clercs, soit villes, soit villages; qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnez. Mais si quelques-uns viennent dans un lieu où il y ait un évêque ou un prêtre catholique, il est évident que l'évêque de l'église catholique aura la dignité épiscopale; & celui qui porte le nom d'évêque chez les prétendus Purs aura le rang de prêtre, si ce n'est que l'évêque catholique veüille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement il lui trouvera une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu'il paroisse effectivement dans le clergé, & qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville.

Sup. lib. VI. n. 53.

Les Novatiens qui se nommoient en Grec *Catharis*, c'est-à-dire, purs, condamnoient la penitence, que l'église accordoit aux apostats, & les secondes nôces. L'imposition des mains par laquelle on les reçoit, semble se devoir entendre comme à l'égard des Meleciens, de celle que l'on donnoit aux heretiques, en les reconciliant à l'église; mais non pas d'une nouvelle ordination. Il est à remarquer, qu'en faveur de la réunion, on laisse dans le clergé ceux que les heretiques avoient ordonnez; mais les dernieres paroles de ce canon sont encore plus remarquables, & contiennent une regle importante, que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. L'empereur poussé par le zele de réünir les églises, avoit appellé au concile, un évêque Novatien nommé Acesius. Après que l'on eut écrit le décret de la foi, & que le concile y eut souscrit, l'empereur

Socr. I. c. 10. Sozom. I. c. 22.

AN. 325. demanda à Acesius s'il étoit d'accord de la confession de foi & du decret sur la pâque? Il répondit: Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau; c'est comme je l'ai appris, ce qui s'est conservé depuis le commencement, & depuis les apôtres, touchant la regle de la foi & le tems de la pâque. Pourquoi donc, dit l'empereur, vous separez-vous de la communion des autres? Acesius lui expliqua ce qui étoit arrivé sous la persecution de Decius, & la severité du canon qui défendoit, à ce que prétendoient les Novatiens, de recevoir à la participation des saints mysteres, ceux qui après le baptême avoient commis quelqu'un de ces pechez que l'écriture appelle digne de mort. Qu'il falloit les exciter à penitence, sans leur faire esperer le pardon par le ministere des prêtres, mais par la seule bonté de Dieu, qui a toute puissance de remettre les pechez. Après qu'il eut ainsi parlé, l'empereur lui dit: Acesius, prenez une échelle & montez tout seul au ciel.

1. Jo. v. 16.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains heretiques est le dix-neuviéme, qui porte: Quant aux Paulianistes qui reviennent à l'église catholique; il est décidé qu'il faut absolument les rebaptiser. Que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé & sont trouvez sans reproche; étant rebaptisez, ils seront ordonnez par l'évêque de l'église catholique; mais si dans l'examen on les trouve indignes, il faut les déposer. On gardera la même regle à l'égard des diaconesses, & generalement de tous ceux qui sont comptez dans le clergé. On parle des diaconesses que l'on trouve portant l'habit; mais

AN. 325.

comme elles n'ont reçû aucune imposition des mains elles doivent être comptées absolument entre les laïques. Les Paulianistes étoient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyoient Jesus-Christ qu'un pur homme, & ne baptisoient point au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. C'est pourquoi le concile ordonne de les baptiser; & non pas les Novatiens qui n'erroient ni dans la foi de la Trinité, ni dans la forme du baptême. Nous trouvons à la fin du concile d'Ephese une confession de foi contre Paul de Samosate, attribuée au concile de Nicée, où il est plusieurs fois repeté, que le fils de Dieu est consubstantiel au pere. Mais d'ailleurs on y prend tant de soin d'expliquer le mystere de l'incarnation, & la distinction des deux matieres unies en une seule personne, que cette définition semble être plûtôt de quelque concile tenu dans le cinquiéme siécle.

Innoc. 1. epist. 22. c. 5.

Conc. Eph. part. 3. c. 5. p. 679. A.

Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, portoient un habit particulier, & étoient comptées entre les personnes consacrées à Dieu. Le concile met celles des Paulianistes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit sans imposition des mains. Au reste, les diaconesses faisoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables; principalement pour la visite des pauvres & l'instruction des cathecumenes. Elles tenoient les portes du côté de l'église, où les femmes étoient séparées des hommes, & dans l'action du baptême, elles leur aidoient à se déshabiller & à

Con. Calced. can. 5.

Const. epist. l. 1. 15. c. 11. 57. 1. 1.

Epiph. expos.

AN. 325. se revêtir, afin que tout se fit avec bienséance.

Le dernier canon de Nicée regarde une simple ceremonie, & porte : Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche & pendant le tems paschal : afin que tout soit uniforme dans tous les dioceses ; le saint concile a ordonné, que l'on fera debout les prieres que l'on doit à Dieu. On voit combien les peres étoient soigneux de conserver jusques aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes : Or celle-ci l'étoit dès le tems de Tertulien. Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le respect de ce grand concile a fait passer sous son nom plusieurs autres regles, qu'il n'avoit pas faites ; & les Chrétiens Orientaux des derniers tems lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'église ; c'est ce qu'on appelle les canons Arabiques du concile de Nicée.

Tertul. de cor. c. 3.

XXIII. Lettre synodale.

Le concile, avant que de se separer, écrivit une lettre synodale addressée principalement à l'église d'Alexandrie, comme la plus interessée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adresse aussi à tous les fideles d'Egypte, de Pentapole, de Lybie & de toutes les églises qui sont sous le ciel. Les évêques y reconnoissent d'abord que c'est par la grace de Dieu & de l'empereur Constantin qu'ils sont assemblez de differentes provinces ; puis ils ajoûtent : Avant toutes choses l'impieté d'Arius & de ses sectateurs a été examinée en presence de l'empereur ; & on a resolu tout d'une voix de l'anathematiser, lui, sa doctrine impie, ses paroles & ses pensées, par lesquelles il blasphemoit contre le fils de Dieu, en disant : Qu'il

eſt tiré du néant, qu'il n'étoit point avant que d'être engendré, & qu'il y a eu un tems auquel il n'étoit pas. Que par ſon libre arbitre, il eſt capable de vice & de vertu, & qu'il eſt créature. Le ſaint concile a anathematiſé tout cela; ſouffrant même avec peine d'entendre prononcer ſes blaſphêmes. Pour ce qui regarde la perſonne d'Arius, vous avez déja appris, ou vous apprendrez aſſez comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître inſulter à un homme, qui a reçû la digne recompenſe de ſon crime. Ceci ſe doit s'entendre de l'exil, auquel Arius fut condamné auſſi-tôt par l'empereur; car ſa mort n'arriva que quelques années après. La lettre ſynodale continuë: Son impieté a eu la force de perdre avec lui Theonas de Marmarique & Second de Ptolemaïde; & ils ont été traitez de même. Ils racontent enſuite ce qui avoit été ordonné par les Meleciens, comme il a été rapporté ci-deſſus; ſe remettant du ſurplus à l'évêque Alexandre, par ce que tout s'eſt fait avec ſa participation & de ſon autorité. Ils rapportent auſſi le decret touchant la pâque, & ajoûtent: Réjoüiſſez-vous donc de tant d'heureux ſuccés, de la paix & de l'union de l'égliſe, & de l'extirpation de toutes les hereſies; & recevez avec beaucoup d'honneur & de charité nôtre collegue vôtre évêque Alexandre, qui nous a réjoüis par ſa préſence; & qui dans un âge ſi avancé a pris tant de peine, pour vous procurer la paix. Ils finiſſent en ſe recommandant à leurs prieres.

Sup. n. 15.

XXIV. Lettres de l'empereur.

L'empereur Conſtantin écrivit en même tems deux lettres pour publier les ordonnances du concile,

AN. 325.

L'execution du concile.

Ap. Euf. III. vita c. 17. Theod. I. c. 10. Socr. I. c. 9. Ibid. c. 18.

c. 19.

c. 20.

Socr. I. c. 9. § 15.

& les faire connoître à ceux qui n'y avoient pas assisté. La premiere est adressée aux églises en general ; & ce qu'elle explique en beaucoup de paroles se réduit à dire que la question de la foi a été examinée & si bien éclaircie, qu'il n'y est resté aucune difficulté. Qu'il a été resolu tout d'une voix, que la pâque seroit partout celebrée le même jour, & que l'on n'auroit sur ce point rien de commun avec les Juifs. Il exhorte tout le monde à executer l'ordonnance du concile ; ajoûtant ces paroles remarquables : Tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques, doit être rapporté à la volonté de Dieu. Il envoya des copies de cette lettre dans toutes les provinces. La seconde est adressée en particulier à l'église d'Alexandrie ; & après avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoûte : C'est pour y parvenir, que par la volonté de Dieu j'ai assemblé à Nicée la plûpart des évêques, avec lesquels moi-même, comme un d'entre vous, car je me fais un souverain plaisir de servir le même maître, je me suis appliqué à l'examen de la verité. On a donc discuté très exactement tout ce qui sembloit donner prétexte à la division. Et Dieu veüille nous le pardonner, quels horribles blasphêmes a-t-on osé avancer touchant nôtre Sauveur, nôtre esperance & nôtre vie ; professant une créance contraire aux écritures divines & à nôtre sainte foi. Plus de trois cens évêques, trés-vertueux & très-éclairez sont convenus de la même foi, qui est en effet celle de la loi divine : Arius seul a été convaincu d'avoir, par l'opération du démon, semé cette doctrine impie ; premierement

parmi vous, & ensuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puissant nous a enseignée ; retournons à nos freres, dont un ministre impudent du démon nous avoit separez. Car ce que trois cens évêques ont ordonné, n'est autre chose que la sentence du fils unique de Dieu ; le S. Esprit a declaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inspiroit. Donc que personne ne doute, que personne ne differe ; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la verité. C'est ainsi que l'on proposoit la décision du concile, comme un oracle divin, après lequel il n'y avoit plus à examiner ; car on ne doit pas douter, que ces lettres de l'empereur ne fussent dictées par les évêques, ou du moins dressées suivant leurs instructions.

AN. 325.

Socr. 1. c. 9. p. 27. A.

Il publia encore une autre lettre, ou plûtôt un édit qui condamne Arius & ses écrits, en ces termes : Constantin vainqueur, grand, auguste, aux évêques & aux peuples. Puisque Arius a imité les méchans, il merite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre ayant composé des écrits impies contre la religion, est devenu l'opprobre de la posterité, & ses écrits ont été supprimez ; de même je veux qu'Arius & ses sectateurs soient nommez Porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imitez, que s'il se trouve quelque écrit composé par Arius, il soit jetté au feu, afin qu'il n'en reste aucun monument ; & je declare que quiconque sera convaincu d'avoir caché quelque écrit d'Arius, au lieu de le representer & de le brûler, celui-là sera puni de mort aussi-tôt qu'il sera pris.

AN. 325. Je prie Dieu qu'il vous conserve. On voit ici comme l'empereur use de son autorité temporelle, pour executer le jugement du concile. On croit qu'il donna aux Ariens le nom de Porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolâtrie; car en disant que le fils qu'ils appelloient Dieu engendré étoit une creature, ils adoroient la créature outre le créateur; & ne differoient des payens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une. En même tems l'empereur exila Arius & les deux évêques qui étoient demeurez les plus opiniâtres dans son parti, Second & Theonas.

Athan. IV. in Arian. p. 468. 469.

Il fit publier une autre lettre contre Arius & ses sectateurs qu'il fit proposer par tout dans les villes; & nous la lisons encore. Elle est très-longue, d'un stile d'orateur, ou plûtôt de declamateur emporté, assez ordinaire en ce tems-là, dans la chûte des beaux arts. L'auteur y dispute contre Arius, lui dit des injures, le raille & tourne en ridicule son exterieur severe & negligé. Il lui applique une prétenduë prophetie de la Sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, est que ses sectateurs y sont condamnez à payer, outre leur capitation, celle de dix autres personnes. L'exemplaire qui nous reste fut porté en Egypte par deux officiers nommez Sincletius & Gaudentius, lorsque Paterius en étoit gouverneur, & fut lû dans le palais.

Socr. I. c. 9. p. 31. D. & ibi Vales. Gelas. Cyz. lib. III. c. I.

XXV. Conclusion du concile.

Eus. III. vit c. 15. Sozom. I. c. ult.

La conclusion du concile se rencontra au même tems que le commencement de la vingtiéme année du regne de Constantin, c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme d'Août 325. Ce devoit être le vingt-cinquiéme de

de Juillet, car il avoit commencé à regner à pareil jour de l'an 306. mais on croit qu'en faveur de la conclusion du concile il differa cette fête, qui se celebroit par tout l'empire avec grande solemnité. En cette joïe publique, Eusebe de Cesarée prononça un panegyrique de loüange de l'empereur, & en sa presence, au milieu des évêques; & l'empereur les volut regaler magnifiquement, avant qu'ils se retirassent. Ils vinrent tous au palais; & c'étoit pour eux un spectacle bien nouveau de passer sans crainte au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nuë à la main. Ils entrerent jusqu'aux appartemens les plus secrets & se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres séparément sur des lits preparez des deux côtez. Ils croyoient voir une image du regne de Jesus-Crist, & plûtôt un songe qu'une verité. L'empereur après le festin les salua chacun en particulier, & leur fit des presens magnifiques à proportion de leur dignité; puis quand ils furent prêts à se séparer, il leur parla pour prendre congé d'eux, & les exhorter à la paix, à l'union & la condescendance reciproque, & conclut en se recommandant à leurs prieres. Ainsi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs & les Orientaux celebrent encore la memoire entre les fêtes des saints. L'empereur fit de grandes largesses aux peuples des villes & de la campagne à cette fête de la vingtiéme année de son regne; & donna aux évêques des lettres pour les gouverneurs des provinces, par lesquelles il établissoit aux vierges, aux veuves & aux clercs, des pensions annuelles, mesurées par sa libe-

AN. 325.
Sup. liv. IX. n. 23.
Pagi an 35. n. 3.
Eus. vit. c. 1.
Ibid. c. 15.
Theod. 1. c. 1.
Eus. III. vit. c. 16.
Ibid. c. 27.
Eus. III. vit. c. 22. Theod. 1. c. 11.

AN. 325. ralité, plûtôt que par leurs besoins. Elles durerent jusques au regne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

Les principaux évêques furent chargez de porter dans leurs provinces, & de faire connoître par tout les ordonnances du concile, & voici le catalogue qui nous en reste. Osius par les prêtres Viton & Vincent qui l'accompagnoient, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne, & à toutes les autres nations jusqu'à l'Ocean, c'est-à-dire, en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase son archidiacre, à toute l'Egypte, la Lybie, la Pentapole & aux provinces voisines. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée à la Palestine, l'Arabie & la Phenicie. Eustathe d'Antioche à la Celesyrie, la Mesopotamie & la Cilicie. Jean évêque Persan à toute la Perse & aux grandes Indes. Leonce de Cesarée à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande & la petite Armenie. Theonas de Cyzique à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie & la Carie, par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutychius de Smyrne & Marin de Troade. Nunechius de Laodicée à la premiere & à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qui dépendoient de lui, à la premiere & seconde Macedoine avec la Grece, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une & l'autre Scythie. Alexandre de Byzance alors prêtre, & depuis évêque avec Paul lecteur son notaire, à toutes les isles Cyclades. Protogene de Sardique à la Dacie, la Dardanie, & les païs voisins. Pist de Marcianople à la

Gelas. lib. II. c. 35.

Mysie & aux nations voisines. Cecilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie. Ce dénombrement est utile pour connoître la subordination des églises, & la geographie ecclesiastique.

XXVI. Lettre d'Eusebe de Cesarée. *Theod. de decr. p. 151. c. & de synod. p. 882. B.*

Eusebe de Cesarée écrivit en son particulier une lettre à son église, où quelques-uns apparemment l'accusoient d'avoir trahi le parti. Il suppose qu'ils ont déja appris par la renommée ce qui s'est passé dans le concile touchant la foi; mais pour les en mieux instruire, il leur envoye la formule qu'il dit avoir proposée, & ensuite celle du concile. Dans la sienne il reconnoît que J. C. est le verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vie de vie, fils unique, premier né de toute creature, engendré du pere avant tous les siecles. Il dit d'abord: C'est ce que nous avons appris des évêques nos prédecesseurs, & au premier catechisme, & quand nous avons reçû le baptême, & par la lecture des saintes écritures, ce que nous avons crû & enseigné dans la prêtrise & dans l'épiscopat. Et à la fin il ajoûte: Nous assurons que nous le croyons ainsi, que nous l'avons toûjours crû, & que jusques à la mort nous persevererons dans cette foi, anathematisant toute heresie. Nous protestons devant Dieu tout-puissant & N.S. J. C. que nous avons eû ces sentimens dans le cœur & dans l'ame, depuis que nous nous connoissons, que nous le pensons encore & le disons en verité; & nous pouvons prouver que nous l'avons crû & enseigné par le passé.

Il ajoûte qu'après qu'il eut proposé cette formule

AN. 325. personne ne pût y contredire, que l'empereur reconnut que c'étoit sa creance, & voulut que tout le monde y souscrivit, en y ajoûtant seulement le mot de consubstantiel. L'empereur, dit-il, expliqua ce mot lui-même, en disant, qu'on ne l'entendoit pas d'une maniere corporelle, par division ou par section; mais d'une maniere divine & mysterieuse, convenable à la nature spirituelle. Il rapporte ensuite le symbole du concile, & dit: Je me fis encore expliquer comment on disoit que le fils est de la substance du pere & consubstantiel; & je crûs devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix: voyant qu'on lui donnoit un bon sens, entierement éloigné des idées corporelles, & qu'il avoit été employé par quelques anciens évêques, savans & illustres écrivains. Il marque ici principalement saint Denis d'Alexandrie. Il ajoûte, que tous ont consenti à la formule de foi du concile, après l'avoir bien examinée: qu'ils ont aussi reçû sans peine l'anathême qui est à la fin, parce qu'il défend d'employer des termes qui ne sont point dans l'écriture, & qui étoient la cause de tout le desordre C'est ainsi qu'Eusebe de Cesarée justifioit la conduite qu'il avoit tenuë dans le concile.

Athan. ad Afric. p. 939. C

XXVII. Exil d'Eusebe de Nicomedie. *Sozom. I. c. 21.*

Mais Eusebe de Nicomedie & Theognis de Nicée, firent bien-tôt paroître que leurs souscriptions n'avoient pas été sinceres. On dit qu'ils les effacerent, ayant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur, & qu'ils entreprirent d'enseigner publiquement; qu'il ne faut pas croire que le fils soit consubstantiel au pere. Qu'Eu-

sebe en étant accusé, dit hardiment à l'empereur en montrant l'habit qu'il portoit : Si on déchiroit ce manteau en ma presence, je ne dirois jamais que les deux pieces fussent de la même substance. Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des Ariens qui broüilloient encore, Eusebe & Theognis les reçurent, les mirent en sureté & communiquerent avec eux. On tint donc un concile, ils furent déposez & d'autres évêques mis à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée. Pour Eusebe & Theognis, l'empereur irrité les envoya en exil dans les Gaules, trois mois après le concile de Nicée, & ils y demeurerent trois ans.

Epist. ad Nicom. ap. Theod. I. c. 20.

Synod. ad Athan. apol. p. 727. C. V. Valesi. not. ad Socr. I. c. 14.

Philostorg. lib. II. c. ult.

En même tems Constantin écrivit à l'église de Nicomedie une grande lettre, dont la premiere partie est un discours de theologie assez obscur, sur la divinité du verbe ; le reste est une invective vehemente contre Eusebe. Il l'accuse d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est-à-dire Licinius, dans les massacres des évêques, & dans la persecution des chrétiens. Il a, dit-il, envoyé contre moi des espions pendant les troubles, & il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran ; j'en ai des preuves par les prêtres & les diacres de sa suite que j'ai pris. Et ensuite, pendant le concile de Nicée, avec quel empressement & quelle impudence a-t'il soûtenu contre le témoignage de sa conscience l'erreur convaincuë de tous côtez? tantôt en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur ; tantôt en implorant ma protection, de

Gelas. l. III. c. I. Theod. l. I. c. 20.

vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier; & le dernier Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit être avec l'archevêque; apparemment afin que l'on pût l'observer de plus près : les clercs d'Alexandrie étoient quatre prêtres & cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie est remarquable. Mélece en donnant cet état, présenta à saint Alexandre ceux qui y étoient nommez; il lui rendit aussi les églises dont il avoit usurpé la superiorité, & demeura à Lycopolis, où il mourut, quelque tems après. Mais en mourant il nomma pour son successeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ses disciples nommé Jean; & peut être le même Jean de Memphis. Ainsi le schisme recommença, & les Meleciens continuerent leurs assemblées; il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'église. Mais les schismatiques envoïerent à l'empereur une députation contre Alexandre; dont les principaux députez étoient Paphnuce anachorete, de qui la mere avoit confessé la foi, Jean chef de tout le parti, & Callinique évêque de Peluse. Ils furent reçus de l'empereur avec honneur, comme des évêques; mais il ordonna, même par écrit, que le decret du concile fut observé, & les exhorta à la concorde.

Sozom. II. c. 21.

Epiph. hær. 68. n. 5.

Ath. apol. p. 764. B.

Epiph. ibid.

Eus. III. vit. c. 23.

XXIX.
S. Athanase évêque d'Alexandrie.

Saint Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois après qu'il fut revenu chez lui, le lundi vingt-deuxiéme du mois Egyptien Bermouda, c'est-à-dire, le dix-septiéme Avril l'an 326. Il declara qu'il desiroit Athanase pour son successeur; & on crut qu'il le faisoit par inspiration divine. Car comme il étoit

Pagi an. 326. n. 3.

Theod. I. c. 26.

AN. 325. près de mourir, il l'appella par son nom. Saint Athanase s'étoit absenté & caché, prévoïant ce qui arriva. Un autre Athanase qui étoit présent, répondit; mais saint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appellé. Il appella encore Athanase, & repeta ce nom plusieurs fois. Celui qui étoit présent se tût; on comprit de qui le saint évêque parloit; & il ajoûta par esprit prophétique: Athanase tu pense avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas. En effet, après la mort d'Alexandre les évêques de la province s'étant assemblez avec tout le peuple catholique; la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase, témoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, veritablement Chrétien: menant la vie ascetique. Ils le demandoient publiquement à Jesus Christ, & conjuroient les évêques de l'ordonner; ne sortant point de l'église pendant plusieurs jours; & ne les en laissant point sortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques à la vûë de toute la ville & de toute la province. Toutefois les Ariens oserent bien avancer depuis, que six ou sept évêques l'avoient ordonné en cachette. L'ordination de saint Athanase ne se fit que le vingt-septiéme de Decembre de cette année 326. car il se cacha long-tems; & il en falloit encore pour assembler les évêques de toutes les provines qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le siége quarante-six ans entiers; aussi étoit-il encore jeune à proportion d'une telle place.

Synodica. ap. Ath. 2. apol. p. 726.

Pagi an. 326. n. 5.

Nous

Nous avons dit que Leonce évêque de Cesarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, instruisit dans la veritable foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, & pere du Theologien. Gregoire étoit de la secte des Hypsistaires, ainsi nommez, parce qu'ils faisoient profession d'adorer le Dieu très haut, en grec *hypsistos* : mais ils reveroient aussi le feu & les lampes, & observoient le sabat & la distinction des viandes ; comme les Juifs. Gregoire vivoit moralement bien, observant la justice & la chasteté conjugale avec sa femme Nonne, Chrétienne, & d'une rare vertu ; & ce fut elle qui contribua le plus à sa conversion. En ayant conçû le desir, il le fit connoître aux évêques, qui passerent au lieu où il étoit, en allant au grand concile ; particulierement à saint Leonce de Cesarée. En l'instruisant ils le firent mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catecumenes devoient être debout ; & cette méprise fut regardée comme un presage de son épiscopat ; parce que dessors on faisoit mettre à genoux celui que l'on ordonnoit évêque. Peu de tems après il reçût le baptême, & sortant du bain sacré, il fut environné d'une lumiere extraordinaire, & si sensible, que l'évêque de Nazianze qui le baptisoit, s'écria qu'il seroit un jour son successeur.

XXX. Saint Gregoire de Nazianze le pere. *Sup. n. 4. Greg. Naz. orat. 19 p. 289. B*

Ibid. p. 294.

En effet, quelques années après ayant été suffisamment éprouvé, il fut élevé à l'épiscopat de cette même ville. C'étoit, comme l'on croit, vers l'an 328. il pouvoit être âgé de cinquante ans, & il en vecut encore plus de cinquante, c'est-à-dire, en tout près de cent ans. Quoiqu'il eût étudié tard les

Ibid. p. 296.

faintes écritures, il en acquit en peu de tems une telle connoiffance, & inftruifit fi bien fon troupeau qu'il fe preferva des troubles que l'Arianifme excitoit par tout l'Orient; & adoucit les mœurs fauvages de fon peuple; car la ville de Nazianze étoit petite & peu confiderable jufques-là; elle étoit en Cappadoce voifine de Cefarée.

Du mariage de Gregoire & de Nonne nâquirent trois enfans, deux fils, Gregoire & Cefaire, & une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Gregoire fut le fruit des prieres de fa mere, qui avoit inftamment demandé à Dieu de lui donner un fils. Auffi le lui offrit-elle auffi-tôt après fa naiffance, & fanctifia fes mains en lui faifant toucher les livres facrez. Il s'appliqua dès l'enfance à les lire, & donna deflors de grandes marques de vertu. Etant encore fort jeune, il eut un fonge myfterieux. Il crut voir auprès de lui deux jeunes filles de même âge, & d'une rare beauté, vêtuës de blanc, mais fans ornement, & avec une extrême modeftie. Elles le baifoient & le careffoient comme leur enfant. Tranfporté de joïe, il leur demanda leurs noms; l'une dit: Je m'appelle la chafteté, l'autre la temperance: nous fommes debout devant le trône de J. C. en la compagnie des troupes celeftes, viens avec nous, mon enfant, nous t'éleverons jufqu'à la lumiere de la Trinité immortelle. Aïant ainfi parlé elles s'envolerent au ciel, & comme il les fuivoit de la vûë, il s'éveilla. Deflors il conçut de l'amour de la virginité, & renonça au mariage, tels furent les commencemens du jeune Gregoire.

Carm. 1. 39.

Carm. 4. p. 71.

AN. 326.

XXXI. Loix de Constantin.

Nous trouvons quelques loix de Constantin touchant les matieres ecclesiastiques, données pendant le cours de son regne 326. c'est à dire, sous son septiéme consulat, & le premier de son fils Constantius. La premiere est du premier jour de Juin adressée à Ablavius, & défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient sujets, sous pretexte de clericature. Elle ordonne donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre; que l'on n'élira point ceux qui par leur naissance ou par leurs richesses sont sujets aux charges publiques. Car il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du siecle, & que les pauvres soient nourris des biens des églises. Le nombre des clercs étoit reglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues; tous étoient attachez à une église certaine: Ils étoient exemts des charges publiques, mais on ne souffroit pas que cette exemption tournât en abus. *L.6.cod. Theod. de epis. & cler. lib 16.*

Les deux autres loix de cette année regardent les heretiques. L'une est du premier Septembre, & porte: Que les privileges accordez en consideration de la religion, ne doivent profiter qu'aux catholiques, non aux heretiques & aux schismatiques, qui doivent au contraire être chargez plus que les autres. La derniere accorde aux Novatiens la paisible possession des maisons de leur église & de leurs sepultures, qu'ils avoient acquises à juste titre; non de ce qui avant leur division avoit appartenu à l'église catholique. Les Novatiens étoient les moins odieux des heretiques de ce tems-là; & leur évêque *L.1.cod.Theod. de haret. lib. 16.* *Lib. 2. ibid.* *Sozom. II. c. 32.*

AN. 326.

Acesius étoit estimé de l'empereur à cause de ses mœurs.

XXXII. Invention de la croix par sainte Helene.

Sup.l. 11.n. 25.

Eus. 111. vit.c. 26.27. &c.

Ruf. 1. hist. c. 7.

Entre les liberalitez que fit Constantin à l'occasion de la vingtiéme année de son regne, on peut compter les bâtimens de plusieurs églises magnifiques, particulierement dans la terre sainte. Les payens s'étoient efforcez d'abolir la memoire de la resurrection de Jesus-Christ : Ils avoient comblé la grotte du saint sepulcre, élevé au dessus une grande quantité de terre, pavé de pierre le haut, & bâti un temple de Venus, où ils offroient des sacrifices à cette idole ; afin que les Chrétiens parussent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer Jesus-Christ. Constantin donna ordre d'y bâtir une église magnifique, & en écrivit à l'évêque Macaire ; lui recommandant que ce bâtiment surpassât en beauté, non seulement les autres églises, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoût-t il, à Dracilien, vicaire des prefets du pretoire & gouverneur de la province, d'employer suivant vos ordres, les ouvriers necessaires pour élever les murailles. Mandez-moi quel marbre précieux, & quelles colonnes vous jugerez plus convenables, afin que je les y fasse conduire. Je serai bien aise de savoir si vous jugez à propos que la voûte de l'église soit ornée de lambris ou de quelque autre sorte d'ouvrage ; si c'est du lambris on y pourra mettre de l'or.

Theod. 11. c. 8.

Ce fut sainte Helene mere de l'empereur, qui se chargea elle-même de l'execution. Elle étoit alors âgée de quatre-vingt ans, vivant depuis plusieurs

années dans la pieté & les œuvres de charité. L'empereur son fils lui fit connoître la vraye religion qu'elle ignoroit auparavant; lui donna le titre d'auguste, & fit mettre son effigie sur la monnoye d'or. Elle disposoit de ses tresors, mais c'étoit pour faire des liberalitez & des aumônes. Elle étoit très-assiduë aux églises, les paroit de divers ornemens, & ne négligeoit pas les oratoires des moindres villes; on la voyoit au milieu du peuple avec un habit simple & modeste dans les assemblées ecclesiastiques.

AN. 326.
Eusèb. III. vit. c. 47.
Ibid. c. 45.

Elle alla nonobstant son grand âge visiter les saints lieux; & prendre soin de les orner de somptueux édifices par la liberalité de son fils. En traversant l'Orient elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautez & à chacun des particuliers qui s'adressoient à elle. Aux uns elle donnoit de l'argent, aux autres des h bits; elle délivroit les uns des prisons, les autres du travail des mines, elle rappelloit les exilez. Etant arrivée à Jerusalem, elle commença par faire abattre le temple & l'idole de Venus, qui profanoient le lieu de la croix & de la resurrection. On ôta les terres, on creusa si avant que l'on découvrit le saint Sepulcre; & tout proche on trouva trois croix enterrées. On ne savoit laquelle étoit celle du Sauveur; l'évê ue saint Macaire imagina ce moyen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité malade depuis long-tems, & reduite à l'extremité: on lui appliqua chacune des croix en faisant des prieres; & si-tôt qu'elle eut touché la derniere elle fut en-

Ibid. c. 42.
Ibid. 44.
Theod. I. c. 78.
Ruf. I. c. 78.
Socr. I. c. 17.
Sozom. II. c. I.
Ambros. de ob. Theod. n. 42. &c.
Cyrill. pa Hierosf. ep. ad Const. imp.

AN. 326. tierement guerie. Avec la croix on trouva aussi le titre, mais separé avec les cloux, que sainte Helene envoya à l'empereur, avec une partie considerable de la croix, laissant l'autre à Jerusalem Elle la fit mettre dans une châsse d'argent, & la donna en garde à l'évêque pour la conservation à la posterité. *Paulin epist. 11. ad Seve.* En effet, dans le siecle suivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la solemnité de pâque, c'est-à-dire, le vendredi saint. L'évêque après l'avoir adoré le premier, l'exposoit pour être adorée de tout le peuple, & de-là sans doute est venue dans toutes les églises cette pieuse ceremonie. On ne montroit point à Jerusalem la vraye croix hors ce seul jour; sinon quelquefois par grace particuliere de l'évêque, en faveur des personnes de pieté, qui avoient fait exprès le pelerinage. Quant aux cloux, Constantin en fit mettre une partie dans son casque, & une partie au mors de la bride de son cheval, pour lui servir de sauve-garde dans les combats.

Cependant par ses ordres & par les soins de sa mere, on bâtissoit l'église du saint Sepulcre, qui ne fut achevée que six ans après. *Euf. 11. c. 33.* Autour s'élevoit une ville contre l'ancienne, mais non à la même place; & ce sembloit être la nouvelle Jerusalem prédite par les prophétes. Près de-là sur le haut du mont *Ibid. c. 41.* des Olives, l'empereur fit aussi bâtir une église magnifique, *c. 53.* pour honorer le lieu de l'ascension de J. C. & une autre à Betlehem, pour honorer la grotte sanctifiée par sa naissance. Ces édifices étoient ornez de dons precieux, de vases d'or & d'argent, des voiles de diverses couleurs, & servoient à éter-

niser la memoire de l'empereur & de sa mere. Elle fit encore quelque sejour en Palestine; & entre les autres marques de sa pieté, elle rendit un grand honneur aux vierges consacrées à Dieu. Car les ayant toutes assemblées, & fait coucher sur plusieurs nates, elle les servit à table; tenant elle même l'aiguiere sur le bassin pour leur laver les mains, apportant les viandes, versant le vin, & leur presentant à boire. Enfin; cette pieuse princesse étant retournée à Rome y mourut au mois d'Août de cette même année 326. entre les bras de l'empereur son fils, & de ses petits fils les Cesars; & l'empereur lui fit des funerailles roïales. L'église honore sa memoire le dix huitiéme d'Août. Constantin étoit à Rome dès le mois de Juillet: il y celebra la vingtiéme année de son regne par des fêtes magnifiques, & demeura trois mois: mais son application à ruiner l'idolâtrie le rendit odieux au senat & au peuple Romain, & ce fut le dernier voyage qu'il fit à Rome.

AN. 326.
Ruf. 11. c. 8. Theod. 1. c. 18.
Theophan. Pagi n. 9.
Gothefr. chronol. cod. Theod.

XXXIII. Constantin s'applique à ruïner l'idolâtrie.
Euf III. vit. c. 24. Sozom. lib. II. 1. c. 5.

En effet, il y eut des temples en plusieurs villes, dont il fit ôter les portes; d'autres qu'il fit découvrir, ensorte qu'ils tomboient en ruine; d'autres dont il fit enlever les statuës de bronze, reverées & fameuses depuis plusieurs siecles, pour les exposer aux yeux de tous dans les places publiques. Quant aux idoles d'or & d'argent, il en fit un autre usage; il envoya secrettement dans les provinces, des Chrétiens de son palais, gens de confiance; qui sans violence & sans éclat, obligerent les sacrificateurs à donner les idoles les plus précieuses, même celles que l'on disoit être descenduës du ciel; & de les

AN. 326.

tirer des lieux secrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux & pour leurs familles, s'ils restoient à la volonté de l'empereur; les prêtres & les gardiens des temples n'osoient s'y opposer, se voyant abandonnez de la multitude; & les émissaires de l'empereur mettant à part pour le faire fondre, ce qu'il y avoit d'or & d'argent, laissoient aux idolâtres ce qui restoit d'inutile. Il prit soin de détruire entre les autres, quelques temples les plus odieux. En un lieu nommé Aphaque sur une des hauteurs du mont Liban, & près du fleuve Adonis, étoit un temple de Venus, bâti à l'écart, & loin de tout commerce. On disoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu semblable à une étoile tomboit du sommet de la montagne & se perdoit dans le fleuve, & que c'étoit Venus Uranie ou Celeste. Ce temple en effet étoit un école d'impureté, où des hommes effeminez & des femmes abandonnées commettoient toutes sortes d'abominations, sous pretexte de religion; & cela impunement, parce qu'aucun homme grave n'osoit seulement y passer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondemens par la main des soldats qu'il y envoya, & le lieu fut purifié.

Eus. ibid. 55. Socr. 1. c. 18. Sozom. ibid.

Ibid. c. 56.

A Ege en Cilicie étoit un temple fameux d'Esculape, où l'on disoit que souvent il apparoissoit à ceux qui dormoient, & guerissoit toutes sortes de maladies; les peuples le regardoient comme un dieu sauveur, les sages même d'entre les payens en publioient les merveilles. Constantin fit encore ruiner ce temple de fond en comble par ses soldats; en sorte qu'il

Socr. 1. c. 18. c. 57.

qu'il n'en resta pas de vestige. En Egypte les païens attribuoient à leur dieu Serapis l'innondation du Nil, qui fait la fertilité du pays, parce que la colomne qui servoit à la mesurer, étoit dans le temple de cette idole. Constantin l'ayant fait transferer dans l'église d'Alexandrie, les païens disoient que le Nil ne monteroit plus à cause de la colere de Serapis; mais l'année suivante & toutes les autres, il monta à l'ordinaire.

En Cilicie il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors un grand nombre de païens ouvrirent les yeux, connoissant la verité de leur religion; plusieurs devenoient Chrétiens, plusieurs méprisoient au moins ce qu'ils respectoient auparavant, voyant ce que cachoit la belle apparence des temples & des idoles. On y trouvoit ou des os & des têtes de morts détournées pour des operations magiques, ou de salles haillons; ou des monceaux de foin & de paille; car c'étoit ce qui remplissoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les parties les plus secretes des temples, ni dieu qui rendît des oracles, comme on avoit cru, ni de demon, ni fantôme tenebreux. Il n'y avoit caverne si obscure & si profonde, ni sanctuaire si fermé, où ceux que l'empereur envoyoit, & les soldats même ne penetrassent impunement; on reconnoissoit l'aveuglement qui regnoit depuis tant de siecles.

A Heliopolis de Phenicie les païens adorateurs de Venus avoient leurs femmes communes, & prostituoient leurs filles aux passans, comme par droit c. 58. Socr. I. c. 18

d'hospitalité. Constantin leur défendit de le faire à l'avenir, & leur écrivit pour les exhorter à se convertir & à reconnoître le vrai Dieu. Il fit même bâtir une grande église en ce lieu là, où jamais il n'y en avoit eu; il y établit un évêque, des prêtres & des diacres; & pour y attirer plus de gens à la vraïe religion, il donna de grands biens pour les pauvres.

XXXVI.
Eglise au chêne de Mambré.
Ibit. c. 52. v. Vales. Genes. XVIII.
Sozom. II. 6. 4.

Eutropia Syriene & mere de l'imperatrice Fausta, écrivit à l'empereur son gendre, qu'auprès du chêne de Mambré dans la Palestine, où Abraham avoit logé & exercé l'hospitalité envers les trois anges, on avoit dressé des idoles & un autel, & que l'on y offroit des sacrifices impies. Ce lieu se nommoit autrement le Terebinthe, à cause d'un arbre très ancien : c'étoit à trente milles ou dix lieuës de Jerusalem : autrement à deux cens cinquante stades. On y faisoit tous les ans en Eté une fête celebre, & on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du païs même, & des parties plus avancées de la Palestine, de la Phenicie & de l'Arabie. Chacun celebroit la fête selon sa religion, les Juifs honoroient la memoire de leur patriarche ; les Chrétiens l'apparition du fils de Dieu. Car les Orienraux pour la plûpart, croioient qu'il y avoit paru luimême avec deux anges. Les païens honoroient les anges, & on croit que les idoles qu'ils y avoient dressées, étoient pour les representer comme des dieux ou des demons favorables. Ils les invoquoient & leur offroient des libations de vin & de l'encens; d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourrissoit avec soin pen-

dant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les siens le festin de cette fête. Ils avoient tous un tel respect pour ce lieu, ou craignoient tellement la vengence divine, s'ils l'eussent profané, qu'ils n'osoient y commettre aucune impureté, ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fussent plus en vuë & plus parées qu'à l'ordinaire, & qu'ils campassent tous pêle mêle, car c'étoit un camp sans bâtimens, hors la maison que l'on disoit être celle d'Abraham auprès du chêne & le puits où personne ne puisoit pendant la fête; parce que les payens en gâtoient l'eau y jettant du vin, des gâteaux, des pieces de monoye, des parfums secs ou liquides, outre les lampes qu'ils allumoient sur le bord.

La belle-mere de Constantin étant venuë en Palestine pour accomplir un vœu, & ayant vû ces superstitions qui se pratiquoient au chêne de Mambré, lui en donna avis, & il écrivit une lettre adressée à saint Macaire & aux autres évêques de Palestine, par laquelle après leur avoir doucement reproché leur negligence à souffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire incessamment brûler les idoles qui se trouveroient en ce lieu-là, renverser l'autel & punir selon leur merite, ceux qui au mepris de cette défense seroient assez hardis pour y commettre quelque impieté. Il ajoûte qu'il a ordonné que le même lieu soit orné d'une église, & recommande aux évêques, que s'il se passe quelque chose de contraire à ces ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupa- *Eus. III. vit. c. 52. 53.*

bles soient punis du dernier suplice. En exécution de cet ordre on bâtit en ce lieu une église magnifique. Mais apparemment ceci ne se passa que quelque tems après le voyage de sainte Helene.

XXX
Histoire du comte Joseph.
Epiph. haeres. 30. n. 5.

L'empereur Constantin fit bâtir plusieurs églises en Palestine par les soins du comte Joseph Juif de naissance, dont la conversion est remarquable. Il étoit natif de Tiberiade, & tenoit le rang d'apôtre; car c'est ainsi que les Juifs nommoient ceux qui étoient les premiers après le patriarche chef de toute la nation, & qui composoient son conseil. Le patriarche étoit alors Hillel de la race du fameux Gamaliel. Hillel étant malade & près de mourir, pria l'évêque voisin de Tiberiade de le venir trouver & de lui donner le baptême, sous pretexte de medecine. L'évêque vint à titre de medecin, & fit preparer un bain comme un remede utile au malade, qui de son côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainsi le patriarche fut baptisé & reçût les saints mysteres. Joseph étoit à la porte, & regardant par des fentes; il vit tout ce qui se passoit au-dedans, & le remarqua soigneusement. Il vit aussi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or considerable, le donna à l'évêque, en disant : Offrez-le pour moi; car il est écrit : que ce que les prêtres de Dieu lient & délient sur la terre, est lié & délié au ciel. Ensuite on ouvrit les portes; ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il se trouvoit de son bain, & il répondit qu'il se portoit très-bien, l'entendant d'une autre maniere qu'eux. Après deux ou trois

jours, pendant lesquels l'évêque le visitoit souvent comme medecin, il mourut heureusement, laissant son fils qui étoit très jeune, sous la conduite de Joseph & d'un autre personnage très vertueux. Ce fils nommé Judas étoit le patriarche des Juifs; car cette dignité passoit de pere en fils par succession; & pendant son bas âge, ses deux tuteurs gouvernoient tout.

Il y avoit à Tiberiade une chambre destinée à garder le tresor, & scellée, ce qui faisoit soupçonner qu'elle renfermoit de grandes richesses. Joseph eut la hardiesse de l'ouvrir en secret; mais il n'y trouva que des livres : savoir, l'évangile selon saint Jean, & les actes des apôtres, l'un & l'autre traduit de grec en hebreu; & l'évangile selon S. Matthieu en hebreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres & le souvenir de ce qui s'étoit passé au baptême du patriarche, donnoit à Joseph de grandes inquiétudes. Cependant le jeune patriarche Judas devenant grand s'abandonna à la débauche, jusques à employer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua aussi une femme chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de Jesus-Christ & le signe de la croix. Cette preuve du pouvoir de Jesus-Christ toucha encore fortement Joseph, mais sans le persuader de se faire chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en songe, & lui dit : Je suis Jesus que tes peres ont crucifié; crois-en moi. Il ne se rendit pas, & tomba dans une grande maladie, dont on desesperoit. Le Sauveur lui apparut encore, lui disant de croire, & qu'il seroit gueri. Il le promit;

mais il ne tint pas sa parole, & demeura dans son endurcissement. Il tomba dans une autre maladie aussi dangereuse; & comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Croi en Jesus-Christ crucifié sous Ponce Pilate, fils de Dieu, & ensuite né de Marie; qui est le Christ de Dieu, qui est ressuscité, & qui doit venir juger les vivans & les morts. S. Epiphane qui raconte cette histoire, témoigne que les Juifs avoient accoûtumé d'en user ainsi, & qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore Juif; qu'étant malade à la mort on lui avoit dit à l'oreille : J. C. crucifié, fils de Dieu te jugera. Il semble qu'ils employoient ces paroles comme un caractere pour guerir les maladies.

Joseph demeuroit toûjours endurci. J. C. lui apparut encore en songe, & lui dit : Je te gueris, croi quand tu seras relevé. Il releva en effet de cette maladie; mais il ne crut point. J. C. lui apparut en songe, comme il étoit en santé, lui en fit des reproches, & lui dit : Pour te convaincre, si tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tiberiade un insensé qui alloit tout nud par la ville, & déchiroit tous les habits qu'on lui donnoit. Joseph voulant faire l'experience de sa vision, mais encore incertain & honteux, l'amena chez lui, & ayant fermé la porte, prit de l'eau sur laquelle il avoit fait le signe de la croix, & en arrosa de sa main le furieux, en disant : Au nom de Jesus Nazaréen crucifié, sors de lui, demon, & qu'il soit gueri. Cet homme fit un grand cri, tomba

par terre, écuma, se débattit violemment, puis demeura long-tems immobile. Joseph crut qu'il étoit mort. Une heure après il se leva en se frottant le visage, & voyant sa nudité, il se couvrit des mains comme il put, ne se pouvant plus souffrir ainsi. Joseph lui donna un habit, il s'en vêtit, & étant revenu en son bon sens, il lui rendit, & à Dieu de grandes actions de graces, voyant qu'il étoit gueri par son moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville; & les Juifs disoient: Joseph a ouvert le trésor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, & l'ayant lû, il fait de grands miracles. Ils disoient la même chose de J. C. qu'il avoit fait des miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avoit trouvé dans le temple. Joseph demeura encore endurci.

Le patriarche Judas étant venu en âge d'homme, lui donna par reconnoissance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chez les Juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ses lettres, où étant arrivé, il faisoit payer les dixmes & les prémices par les Juifs de la province. Dans une certaine ville il se trouva logé près de l'église; ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda secrettement les évangiles & les lisoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de déposer & de changer plusieurs moindres officiers, comme des archisynagogues, des prêtres, des anciens, des azanites; c'est ainsi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu des diacres ou de ministres. Joseph voulant corriger leurs fautes & conserver la discipline, s'attira la haine de plusieurs. Pour s'en venger ils recherchoient curieusement ses Actions;

AN. 329. Si bien qu'étant entrez chez lui tout d'un coup, ils le surprirent lisant les évangiles. Ils se saisirent du livre, & de Joseph lui-même; le traînant par terre, & le maltraitant avec de grands cris; ils le menerent dans la synagogue & le foüetterent: l'évêque survint & le tira de leurs mains. Une autrefois ils le rencontrerent dans un voyage, le jetterent dans le fleuve Cydnus qui passe en Cilicie, & crurent l'avoir noyé; mais il s'en sauva & reçût peu de tems après le baptême. Il alla à la cour & fut aimé de l'empereur Constantin, à qui il raconta toute son histoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, & lui dit de demander encore ce qu'il voudroit. Joseph demanda pour toute grace, d'avoir commission de l'empereur pour faire bâtir des églises dans les villes & bourgades des Juifs, où jamais personne n'y en avoit pû bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni payens, ni samaritains, ni Chrétiens. Ce qu'ils observoient principalement à Tiberiade, à Diocesarée, à Sephoris, à Nazaret & à Capharnaum, de n'y souffrir aucun mélange d'étrangers.

Joseph ayant reçû ce pouvoir par lettres de l'empereur avec la dignité de comte vint à Tiberiade. Ses lettres lui donnoient commission de faire travailler aux dépens de l'empereur, & lui attribuoient une pension.*Il commença à bâtir premierement à Tiberiade, & se servit d'un grand temple qu'il y trouva commencé & imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le dessein

dessein de le consacrer à J. C. comme il fit dans toutes les villes au rapport de Lampride. Celui de Tiberiade étoit deja élevé à quelque hauteur, & bâti de pierres carrées de quatre coudées ; les citoyens en vouloient faire un bain public. Le comte Joseph ayant entrepris d'en faire une église, fit bâtir hors de la ville sept fours à chaux ; mais les Juifs en arrêterent le feu par des enchantemens ; en sorte que les ouvriers voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut aussi-tôt ; & ayant fait emplir d'eau un grand vase de cuivre, en presence d'une grande multitude de Juifs assemblez, pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de son doigt le signe de la croix sur le vase, & dit : Au nom de Jesus le Nazaréen, que mes peres & ceux de tous les assistans ont crucifié, que cet eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-ci ont fait, & de donner au feu son activité, pour l'accomplissement de la maison du Seigneur. Il prit de l'eau avec sa main, & en arrosa chaque fournaise. Le charme s'évanouit, & la flame commença à sortir à gros boüillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un Dieu qui assiste les Chrétiens, & ils se retirerent. Comme ils persecutoient souvent le comte Joseph, il se contenta de bâtir à Tiberiade une petite église dans une partie du temple d'Adrien, & vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit aussi, & acheva des églises à Diocesarée, & en quelques autres villes.

Lamprid. in Alex. p. 129. O. Sup. l. x. n. 48.

XXXVI. Nouvelles églises à Rome & ailleurs. *Eus. III. c. 50.*

Constantin fit bâtir plusieurs autres églises en divers lieux ; il orna les principales villes de chaque

province. A Nicomedie capitale de Bithynie, & residence des empereurs, depuis plusieurs années, il en fit élever à ses dépens une très-grande & très-magnifique. A Antioche capitale de tout l'Orient, il en fit une autre d'une beauté singuliere; le corps de l'église étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, & ses ornemens si riches, qu'on la nomma l'eglise d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de plusieurs sales ou chapelles, & de lieux élevez & souterrains, le tout enfermé dans une vaste enceinte. A Rome il bâtit premierement la basilique, qui de son nom a toûjours été nommée Constantiniene, autrement l'église du Sauveur, dans le palais de l'imperatrice Fausta sa femme, auparavant nommé la maison de Lateran; où s'étoit déja tenu le concile contre les Donatistes. Et parce qu'il y fit aussi un baptistere, & que les baptisteres avoient l'image de S. Jean-Baptiste, on nomme plus ordinairement cette église S. Jean de Lateran. C'est la principale église de Rome où est marquée la station des jours les plus solemnels; & les papes y ont fait leur residence pendant plusieurs siecles.

Sup. liv. x. n. 12.

Anastas. bibl. in Silvestro.

On trouve suivant les anciens memoires de l'église Romaine, que Constantin donna à ce baptistere en maisons & en terres, non seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique & en Grece, treize mille neuf cens trente-quatre sous d'or revenu annuel; ce qui revient à prés de cent quinze mille livres de rente. Car le sous d'or de ce tems-là valoit huit livres cinq sous de nôtre monoye. Il bâtit sept autres églises à Rome. Celle de saint Pierre au Vatican

à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre, & la ſepulture du prince des apôtres : celle de S. Paul au lieu de ſon martyre : celle de ſainte Croix en la maiſon de Seſſorius, que l'on nomme ſainte Croix de Jeruſalem, à cauſe d'une portion de la vraye croix qu'il y mit. Celle de ſainte Agnès avec un baptiſtere, à la priere de ſa fille Conſtantia & de ſa ſœur du même nom, qui furent baptiſées par S. Silveſtre. Celle de ſaint Laurent hors de la ville ſur le chemin de Tibur, au lieu de la ſépulture de ce martyr. Celle des martyrs S. Marcellin & S. Pierre, au lieu dit entre deux lauriers, où fut la ſépulture de ſainte Helene. Il fit auſſi de grands dons à l'égliſe que ſaint Silveſtre avoit bâtie dans la maiſon d'un de ſes prêtres nommé Equitius, prés les thermes de Domitien. Dans le reſte de l'Italie, Conſtantin bâtit encore pluſieurs égliſes; une à Oſtie en l'honneur des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & de ſaint Jean-Baptiſte; une à Albe en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte; une à Capoüe en l'honneur des apôtres, que l'on nomma Conſtantiniene; une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces égliſes, montent enſemble à dix-ſept mille ſept cens dix-ſept ſols d'or, c'eſt-à-dire, à plus de cent quarante mille livres de nôtre monnoïe. Elles avoient encore la valeur de plus de vingt mille livres de rentes, en divers aromates que les terres d'Egypte & d'Orient devoient fournir en eſpeces. Encore ne les comptai-je que ſuivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres ſans comparaiſon que ceux d'alors.

L'église de saint Pierre, par exemple, avoit des maisons dans Antioche, & des terres aux environs, à Tarse en Cilicie, & à Tyr. Elle en avoit en Egypte près d'Alexandrie & ailleurs, & dans la province de l'Eustate près de Cyr. Une partie de ces terres étoient déstinées à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de storax, de canelle, de safran, & d'autres drogues précieuses pour les encensoirs & pour les lampes. Je ne parle point des vases d'or & d'argent pour le service & l'ornement de ces églises, dont les mêmes mémoires rapportez par Anastase, font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs; mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conservez. Ceci peut suffire pour donner quelque idée de la magnificence royale avec laquelle Constantin fonda tant d'églises. Il ne tiroit pas du tresor public toutes ces liberalitez; il y appliquoit des biens confisquez sur des martyrs ou sur d'autres chrétiens dont il ne se trouvoit point d'heritiers, les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, & des jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats des gladiateurs; du moins il défendit d'y employer ceux qui étoient condamnez pour leurs crimes, ordonnant au prefet du pretoire de les envoyer plûtôt travailler aux mines. La loi est dattée du premier d'Octobre 325. à Berite en Phenicie.

Socr. I. c. 18. L. 1. Cod. Theod. de gladiat. lib. 15. & ibid. Gothofr.

XXXVII. Conversions de payens. *Sozom. II. c. 5.*

Il se convertissoit un grand nombre de payens. Les uns par la connoissance de l'inutilité de leurs anciennes superstitions, & de leur peu de fondement;

les autres par émulation des chrétiens qu'ils voïoient honorez & cheris de l'empereur, & pour se conformer à l'inclination du maître. D'autres s'appliquant à considerer la doctrine chrétienne; touchez par des miracles ou des songes, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux être chrétiens. Depuis ce temps, on vit les villes & les peuples entiers se convertir; abattre d'eux-mêmes leurs temples & leurs idoles, & bâtir des églises. Les habitans de Majuma qui étoit le port de Gaza en Palestine, auparavant trés attachez à leurs anciennes superstitions, se firent chrétiens tout d'un coup; & l'empereur répondant à leur pieté, érigea en cité, ce lieu qui ne l'étoit pas, & la nomma Constantia, du nom de Constantius, le plus cher de ses fils. Par une raison semblable, il nomma Constantine une ville de Phenicie. Il nomma aussi Helenople en l'honneur de sa mere, une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drepane, qu'il érigea en cité, & lui donna exemption de tributs, en l'honneur du martyr S. Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Eusebe de Nicomedie qui se vantoit d'être disciple de S. Lucien, procura peut-être cette fondation.

Eus. IV. vit. c. 37. 38.

Eus. ibid. c. 39. Soc. I. c. 18. Chr. pasch. an. 327.

Sup. liv. IX. n. 39.

La religion chrétienne s'étendoit même hors de l'empire Romain. Les nations des environs du Rhin, & les parties les plus reculées de la Gaule vers l'Occean, étoient déja chrétiennes; les Goths & les autres peuples voisins du Danube l'étoient aussi, & la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces & plus raisonnables. Elles avoient

Sozom. II. c. 6.

Sup. l. VII. n. 58. commencé à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant ; les évêques captifs leur avoient inspiré l'amour de la religion, par leur vertu & par leurs miracles, & les ayant instruits, y avoient formé des églises. *Sozom. II. c. 8.* Les Armeniens avoient reçû le Christianisme depuis long-tems. On dit que leur prince Tiridate à l'occasion d'un miracle arrivé dans sa maison, s'étoit fait chrétien, & avoit ordonné à tous ses sujets d'embrasser la même religion. Elle s'étoit étenduë dans les païs voisins ; & le commerce de l'Osroëme & de l'Armenie l'avoit fait passer *Sup. n. 3.* en Perse, où il y avoit des églises nombreuses. L'empereur Constantin en étoit bien informé ; c'est pourquoi Sapor roi de Perse lui ayant envoyé une ambassade & des presens pour faire un traité d'alliance, *Eus. IV. hist. c. 8. 9. &c. Soz. I. c. 25.* il la fit, & lui renvoya des presens plus magnifiques. En même tems il lui écrivit une grande lettre en faveur des chrétiens qui étoient dans ses états. Il y releve les avantages de la vraye religion ; la punition des persecuteurs, particulierement de Valerien pris par les Perses, & finit en lui recommandant les chrétiens.

XXXVIII. Mission de Frumentius.

Sup. I. c. 9. Le Christianisme s'étendit encore plus loin. Un philosophe nommé Metrodote, poussé par la curiosité de voir le païs & de connoître le monde, alla jusqu'à l'Inde ulterieure, comme parlent les anciens ; mais en effet, ce n'étoit qu'une partie de l'Ethiopie. *Amm. Mar. lib. 25. c. 4. & ibi. Vales. & Cedren. an. Const. 21.* A son retour, il presenta à Constantin des perles & des pierreries ; & se plaignit que le roi de Perse Sapor lui avoit ôté des choses bien plus précieuses,

A l'exemple de Metrodore, un autre philoſophe Tyrien nommé Moripius, entreprit le même voyage, par le même motif, & mena avec lui deux jeunes enfans qu'il inſtruiſoit, parce qu'ils lui étoient proches : le plus jeune ſe nommoit Edeſius, l'autre Frumentius. Le philoſophe ayant ſatisfait à ſa curioſité, ſe mit en chemin pour revenir ; & le vaiſſeau qui le portoit moüilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelque autre choſe neceſſaire. C'étoit la coûtume chez ces barbares d'égorger tous les Romains qui ſe trouvoient chez eux, quand ils avoient appris de leurs voiſins que leurs traitez avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaiſſeau, le philoſophe & tous les autres ſont tuez. On trouve ſous un arbre les enfans étudiant & préparant leurs leçons ; les barbares en ont pittié & les menent à leur roi. Il fit Edeſius ſon échanſon ; & croyant voir en Frumentius plus d'eſprit & de conduite, il lui confia ſes écritures & ſes comptes. Depuis ce tems, ils furent fort honorez & fort aimez de ce roi. Il mourut laiſſant le roïaume à ſa femme avec un fils encore enfant ; & accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine qui n'avoit perſonne plus fidele dans tout ſon royaume, les pria inſtamment d'en partager le ſoin avec elle, juſqu'à ce que ſon fils fût en âge ; principalement Frumentius, dont la ſageſſe étoit plus profonde ; car l'autre ne montroit que de la fidelité & de la moderation.

Frumentius ayant ainſi le gouvernement de cet

état, Dieu lui inſpira de chercher avec ſoin s'il y avoit des Chrétiens entre les Romains qui venoient y trafiquer ; de leur donner un grand pouvoir, & les exhorter à faire en chaque lieu des maiſons d'aſſemblée pour y prier en commun, à la maniere des Romains. Luimême en donnoit l'exemple, & les attiroit à l'imiter par ſa faveur & par ſes bienfaits. Il fourniſſoit les places pour bâtir, & les autres choſes neceſſaires ; s'empreſſant à planter & faire fructifier le Chriſtianiſme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Edeſius & Frumentius lui rendirent un compte fidele de leur adminiſtration, & revinrent en leur païs, malgré les prieres de la reine & du jeune roi, & les efforts que l'on fit pour les retenir. Edeſius ſe preſſa d'aller à Tyr pour revoir ſes parens ; mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, diſant qu'il n'étoit pas raiſonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à S. Athanaſe, qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit paſſé, & l'exhorte à choiſir quelqu'un qui fut digne d'être envoïé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déja aſſemblez, & à ces égliſes bâties dans les terres des barbares. Saint Athanaſe conſiderant attentivement les diſcours & les actions de Frumentius dans une aſſemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joſeph : Et quel autre pourrons-nous trouver qui ait l'eſprit de Dieu comme vous, & qui puiſſe executer de ſi grandes choſes ? Puis l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grace de Dieu au lieu d'où il venoit. C'étoit Auxume en Ethiopie où Frumentius fit des miracles comme les

Gen. XLI. 38.

Inf. liv. XIII. n. 34.

les

les apôtres, & convertit une infinité de barbares. Rufin qui rapporte cette histoire l'avoit apprise de la bouche d'Edesius, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr sa patrie. Toute l'église honore la memoire de saint Frumentius : les Latins le vingt-septiéme d'Octobre ; les Grecs le trentiéme Novembre ; & les Abissins le reconnoissent encore pour leur apôtre.

Holsten. not ad Martyr. Rom. p. 323.

XXXIX. Conversion des Iberiens. *Ruf. 1. c. 10.*

La conversion des Iberiens, peuples voisins du Pont-Euxin, ne fut pas moins merveilleuse. Une femme Chrétienne étant captive chez eux, attira leur admiration par la pureté de sa vie, sa sobrieté, sa fidelité, son assiduité à l'oraison qui lui faisoit veiller les nuits entieres. Les barbares étonnez lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle declara simplement qu'elle servoit ainsi le Christ son Dieu. Ce nom leur étoit aussi nouveau que le reste ; mais sa perseverance excitoit la curiosité naturelle des femmes, pour savoir si ce grand zele de religion étoit de quelque utilité. C'étoit leur coûtume quand quelque enfant étoit malade, que la mere le portoit par les maisons, pour s'informer si quelqu'un savoit un remede. Une femme ayant ainsi porté son enfant par tout inutilement, vint aussi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne savoit aucun remede humain ; mais que son Dieu, Jesus-Christ qu'elle adoroit, pouvoit donner la santé aux malades les plus desesperez. Ayant donc mis l'enfant sur le cilice qui lui servoit de couche, & ayant fait sur lui sa priere ; elle le rendit gueri à sa mere. Le bruit de ce miracle se répand, & vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs, & reduite

ment venir la captive; il lui declare, qu'il ne veut plus honnorer d'autre Dieu que Jesus-Christ & lui demande la maniere de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable, demande que l'on bâtisse une église & en décrit la forme.

Le roi ayant assemblé son peuple, raconte ce qui étoit arrivé à lui & à la reine; & les instruit comme il pouvoit dans la religion chrétienne: la reine de son côté instruit les femmes: on s'empresse d'un commun consentement à bastir l'église. Les murailles étoient déja élevées, il étoit tems de poser les colomnes. On dressa la premiere & la seconde; mais quand ce vint à la troisiéme, après l'avoir élevée en penchant, on ne pût jamais passer outre, quelque force d'hommes & de bœufs, & quelque machine qu'on employât. On essaya plusieurs fois sans pouvoir même l'ébranler; on ne savoit plus que faire, le roi commençoit à se décourager. Tout le monde s'étant rétiré à la fin du jour, la captive demeura seule dans le bâtiment, & y passa la nuit en prieres. Le roi inquiet vint de grand matin avec les siens; & vit la colomne posée à plomb sur la base, mais à un pied de distance, en sorte qu'elle étoit suspenduë en l'air. Tout le peuple commence à loüer Dieu, & dire que la religion de la captive étoit veritable; & à leurs yeux la colomne descend insensiblement sur la base, sans que l'on y touchât; les autres furent si faciles à placer, que l'on acheva de les mettre le même jour. L'église étant bâtie, comme ce peuple desiroit ardemment d'être instruit dans la foi, on envoya par le conseil

de la captive une ambassade au nom de toute la nation à l'empereur Constantin. On lui expose la chose, & on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur, & sentit plus de joïe de cette conversion que d'une grande conquête. Rufin qui rapporte encore cette histoire, dit l'avoir apprise à Jerusalem de Bacurius, homme très-pieux & très sincere, qui après avoir été roi de cette nation, étoit devenu chez les Romains comte des domestiques, & duc des limites de la Palestine du tems de l'empereur Theodose.

Socr. 1. c. 20. V. Vales. ad Amm. Marc. l. 31. c. 12.

XL. Rappel d'Arius & d'Eusebe de Nicomedie. *Ruf. 1. c. 11. Sozom. 1. c. 27. Socr. 1. c. 25.*

Après la mort de sainte Helene, l'empereur Constantin témoigna une tendresse particuliere à sa sœur Constantia veuve de Licinius, comme pour se consoler de la perte de leur mere commune. Constantia avoit grande confiance en un prêtre qui favorisoit secretement le parti d'Arius. Il fut longtems sans lui en parler; mais quand il se fut assez établi dans sa familiarité, il commença peu à peu à lui insinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injustement, que son évêque jaloux de l'affection que le peuple lui portoit, avoit fait éclater son inimitié particuliere. Il repeta si souvent de semblables discours qu'il gagna l'esprit de Constantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut, & dans les visites que lui rendoit l'empereur son frere pour la consoler & lui parler de pieté, on dit qu'elle lui demanda pour derniere grace de prendre confiance en ce prêtre, & d'écouter ce qu'il lui diroit pour son salut. Pour moi, disoit-elle, étant prête à sor-

tir du monde je n'y ai plus aucun intereſt ; mais je crains pour vous, que les ſouffrances des innocens exilez n'attirent la ruine de votre état. Conſtantin perſuadé de la bonne intention de ſa ſœur & de ſon affection pour lui, donna libre accés à ce prêtre, prit confiance en lui, & après l'avoir écouté, crut qu'Arius pouvoit être calomnié, & le rappella de ſon exil. Il rappella auſſi Euſebe de Nicomedie, Maris & Theognis, après qu'ils eurent envoyé aux principaux évêques une retractation par écrit en ces termes : Ayant été condamnez par votre pieté ſans connoiſſance de cauſe, nous devons ſouffrir en patience votre jugement ; mais de peur de donner nous-mêmes par notre ſilence un pretexte aux calomnies : Nous déclarons que nous convenons de la foi, & qu'ayant examiné le ſens du mot de conſubſtantiel, nous ſommes entierement portez à la paix, n'ayant jamais ſuivi l'hereſie. Mais après avoir repreſenté pour la tranquilité des égliſes ce qui nous venoit dans l'eſprit, & avoir perſuadé ceux que nous devions ſatisfaire, nous avons ſouſcrit à la profeſſion de foi. Il eſt vrai que nous n'avons par ſouſcrit à l'anathême, non que nous trouvions à dire à la profeſſion de foi ; mais parce que nous ne croïons pas que l'accuſé fut tel que vous penſiez, étant aſſurez du contraire par les lettres qu'il nous avoit écrites, & par ce qu'il nous avoit dit de ſa bouche. Mais ſi votre ſaint concile l'a crû coupable, nous ne nous oppoſons pas à votre jugement, nous y acquieſçons, & nous vous aſſurons par cet écrit de notre conſentement. Non que nous ayons

Socr. I. c. 14. Sozom. II. c. 16. & ibid Valeſ. Pagi. an. 327 n. 14.

AN. 328. peine à porter l'exil, mais pour nous purger de tout soupçon d'heresie. Car si vous voulez bien nous admettre en votre presence, vous nous trouverez entierement soûmis à vos jugemens. Au reste, puisque vous avez usé d'indulgence envers l'accusé lui-même, jusques à le rapeller, il seroit étrange de nous rendre suspects par notre silence, tandis que celui qui sembloit coupable est rappellé & justifié. Ayez donc la bonté, comme il est digne de vous, d'en parler à l'empereur; de remettre en ses mains cette requête, & de resoudre au plûtôt ce que vous croirez devoir faire pour nous. Telle fut la retractation d'Eusebe & de Theognis, où l'on voit la distinction du droit & du fait; c'est-à-dire, de la foi & de l'anathême contre les personnes. L'accusé qu'ils ne nomment point est Arius, & l'on voit qu'il étoit déja rappellé après avoir satisfait aux évêques; sans doute par quelque retractation équivoque, comme il fit depuis. Eusebe & Theognis furent donc rappellez après environ trois ans d'exil; c'est-à-dire l'an 328. Ils rentrerent dans leurs églises, & en chasserent ceux qui avoient été ordonnez à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée.

Philostorg. II. c. 7.

Socr. ibid. c. 14.

Quoiqu'Arius fut revenu de son exil, saint Athanase ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie; ainsi les Ariens le regardant comme un ennemi irreconciliable, resolurent de le perdre. Eusebe de Nicomedie écrivit en Egypte aux Méleciens, les gagna par de grandes promesses, & prit avec eux de secretes liaisons, se

Athan. apol. p. 777. D.
Athan. apol. p. 778. A.

chargeant de les avertir quand il seroit tems qu'ils agissent. Cependant il commença par écrire à saint Athanase, l'exhortant à recevoir Arius; il l'en prioit par ses lettres, & le faisoit menacer de vive voix; mais saint Athanase répondoit qu'il n'étoit pas juste de recevoir les auteurs de l'heresie anathematisez par le concile écumenique. Eusebe lui en fit écrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais Syncletius & Gaudence; & contenoit ces paroles entre autres: Etant donc informé de ma volonté, laissez libre l'entrée de l'église à tous ceux qui veulent y venir; car si j'apprens que vous l'aïez refusée à quelqu'un de ceux qui la desirent, j'envoïerai aussi-tôt vous déposer, & même vous éloigner. Saint Athanase sans s'étonner de ces menaces écrivit à l'empereur, & lui fit entendre qu'une heresie qui attaque Jesus-Christ ne peut avoir de communion avec l'église catholique.

XII. Saint Antoine vient à Alexandrie. *Sup. l. IX. n. 27.*

On peut croire que pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie, saint Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la persecution de Maximin. Il est certain que ce saint abbé à la priere des évêques & de tous les fideles, descendit de la montagne, & étant entré dans Alexandrie excommunia les Ariens, disant que c'étoit une des dernieres heresies qui procedoit l'antechrist. Il enseignoit au peuple, que le fils de Dieu n'est point une creature, ni fait de rien; mais éternel, de la substance du pere, son verbe & sa sagesse. N'ayez donc, disoit-il, aucune communication avec les impies Ariens. Vous êtes Chrétiens; eux qui disent que le fils de Dieu

Vita Ant. c. 24. p. 49 c.

jour. Il avança, & leur parlant par interprete, il leur dit: Pourquoi vous fatiguez-vous tant à chercher un insensé. Ils dirent, qu'ils le croyoient très-sage, & il ajoûta: Si vous venez chercher un insensé, votre peine est inutile; & si vous me croyez sage, devenez comme moi. Car si je vous étois allé chercher, je vous imiterois: or je suis Chrétien. Ils se retirerent étonnez. D'autres l'étant venu trouver sur la montagne exterieure; & croyant se moquer de ce qu'il n'avoit pas étudié; il leur dit: Que vous en semble? lequel est le premier, le bon sens ou les lettres; lequel est la cause de l'autre? C'est, dirent-ils, le bon sens qui est le premier, & qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas necessaires à celui qui a le sens droit. Ils s'en allerent surpris de la sagesse de cet ignorant; car il n'étoit point rustique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable & civil, & ses discours étoient assaisonnez d'un sel divin. Une autre fois il confondit d'autres Philosophes, leur montrant par un grand discours l'excellence de la religion Chrétienne, & l'absurdité de l'idolâtrie, dont ils faisoient profession. *c. 16. 17.*

XLII. Calomnie contre S. Athanase. *Athan. ibid. p. 778. C. Socr. 1. c. 27.*

Eusebe de Nicomedie voyant la fermeté de saint Athanase à nepoint recevoir Arius, écrivit aux Meleciens, qu'il étoit tems d'executer leur dessein, & d'inventer des prétextes pour accuser saint Athanase. Après en avoir cherché plusieurs inutilement, ils l'accuserent de concert avec les Eusebiens, d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie, & d'a- *Cang. glos. Sticharion.*

voir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomedie, quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux Meletiens : Ision, Eudemon & Callinique, dont les noms se trouvent dans l'état des évêques Meletiens que Melece donna à saint Alexandre. Deux prêtres de l'Eglise d'Alexandrie Apis & Macaire se trouverent à Nicomedie tout à propos pour justifier leur évêque ; en sorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Ision, & mandant à saint Athanase de se rendre auprès de sa personne. Eusebe retint à la cour les Meletiens ; & si-tôt que S. Athanase y fut arrivé, ils proposerent deux nouvelles occasions ; l'une contre le prêtre Macaire, l'accusant d'avoir brisé un calice, l'autre contre S. Athanase, qui étoit un crime d'état ; disant, qu'il avoit envoyé une bourse pleine d'or à un rebelle nommé Philumene. Constantin examina ces accusations à Psammathie près de Nicomedie ; & ayant reconnu l'innocence de S. Athanase, il le renvoya avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où après avoir déploré la malice de ceux qui troublent & divisent l'église, pour satisfaire à leur jalousie & à leur ambition : il ajoûte : Les méchans n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque. Croyez-moi, mes freres, toute leur application est d'abuser de notre tems, & de se mettre hors d'état de se repentir en cette vie. Et ensuite : J'ai reçû avec joye votre évêque Athanase, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, & je l'ai chargé de vous saluer de ma part. Le prêtre Macaire fut aussi justifié devant l'empereur.

Ap. Ath. ibid. p. 789.

Theod. l. c. 26.

Ap. Ath. p. 779.

Un autre ennemi redoutable des Ariens, étoit Eustathe évêque d'Antioche, la premiere église après Alexandrie, & la troisiéme du monde. Il étoit confesseur, docte & éloquent, & combattit l'heresie par plusieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé plusieurs personnes suspectes; dont la plûpart furent depuis faits évêques par le credit des Ariens; comme Estienne, Leonce l'eunuque & Eudoxe, alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un après l'autre; George de Laodicée, Theodose de Tripoli & Eustathe de Sebaste. Saint Eustathe d'Antioche ne se contentoit pas de conserver son église, il envoïoit dans les autres des hommes capables d'instruire & d'encourager les fideles. Il attaqua en particulier Eusebe de Cesarée, & l'accusa d'avoir alteré la confession de foi de Nicée; Eusebe soutenoit qu'il ne s'en étoit point écarté, mais qu'Eustathe introduisoit le Sabellianisme. Car c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de consubstantiel; ils accusoient ceux qui le recevoient de favoriser les erreurs de Sabellius de Montan. Ce n'est pas que Montan lui-même eut rien avancé contre la Trinité, mais il y avoit de ses disciples, qui nioient comme Sabellius, la distinction des personnes, & disoient que le même étoit Pere, Fils & saint Esprit. Saint Eustathe n'étoit pas moins declaré contre Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis, qui par leur autorité entraînoient la plûpart des évêques d'Orient.

XLIII. Déposition de Saint Eustathe d'Antioche.

Athan. ad Solit. p. 812. Hier. ep. 84.

Chrisost. hom. 51. in Eustat.

Socr. 1. c. 23. Sozom. 11. l. 18.

Theod 3. fabul. c. Valesf. ad Soc. 1. c. 23.

Sozom. 11. c. 19.

Les Ariens aïant donc resolu de le perdre; Eu-

Theod. 1. hist. c. 21.

ſebe de Nicomedie feignit un grand deſir de voir Jeruſalem, & en particulier l'égliſe magnifique que l'empereur y faiſoit bâtir. Il le flata ſi bien par ce pretexte, qu'il partit de Nicomedie avec grand honneur; l'empereur fourniſſant les voitures & tous les frais du voyage. Theognis de Nicée ſon confident partit avec lui. Arrivez à Antioche, ils ſe couvrirent du maſque de l'amitié, & reçurent de S. Euſtathe toutes ſortes de bons traitemens, & toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivez aux ſaints lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs ſentimens; Euſebe de Ceſarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Theodote de Laodicée & les autres Ariens : Ils leur découvrirent leur deſſein, & revinrent avec eux à Antioche; car tous ceux-ci les accompagnerent au retour ſous pretexte de leur faire honneur.

Tous ces évêques ſe trouvant enſemble à Antioche tinrent un concile, où Euſtathe aſſiſta & pluſieurs évêques catholiques, qui ne ſavoient rien du complot. Quand on eut fait ſortir tout le monde, les Ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apoſtée; & qui montrant un enfant à la mamelle, qu'elle nourriſſoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Euſtathe, criant avec impudence. Euſtathe demanda qu'elle produisît quelque témoin; elle dit qu'elle n'en avoit point: mais les juges lui défererent le ſerment. Elle jura, & dit encore à haute voix, que l'enfant étoit à Euſtathe; & comme s'il eut été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques qui n'étoient point du

complot, reclamoient ouvertement contre la sentence, & défendoient à Eustathe d'y acquiescer. Ils representoient qu'elle étoit contre toutes les regles; puisque la loi de Dieu dit expressement, que pour la preuve il faut deux ou trois témoins; & S. Paul défend de recevoir autrement une accusation contre un prêtre. Toutefois Eustathe demeura condamné & déposé; seulement, on ne publia pas la cause. On dit sourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux, à quoi l'on joignit le reproche general de Sabellianisme.

Deut. XIX. 15. 1. Tim. V. 19.

Socr. I. c. 24. Sozom. II. c. 19.

A la place de saint Eustathe on voulut mettre Eusebe de Cesarée, & le transferer à Antioche. Sa reputation étoit grande, & l'empereur même l'estimoit. Le concile donc en écrivit à l'empereur, témoignant qu'ils desiroient cette translation, & que le peuple y consentoit. Mais en effet il n'y en avoit qu'une partie; l'autre tenoit ferme pour Eustathe, & vouloit le conserver. Cette division du peuple vint jusqu'à la sedition, & pensa renverser la ville d'Antioche: car tout le monde prit parti, même les magistrats & les soldats; & ils en seroient venus aux mains, si l'empereur n'y eût mis ordre. Eusebe & Theognis retournerent promptement auprès de lui, laissant les autres évêques assemblez à Antioche. Ils persuaderent à l'empereur qu'Eustathe étoit coupable, non seulement du crime dont on l'accusoit; mais d'avoir autrefois fait injure à sainte Helene sa mere, & d'agir tyranniquement: car ils faisoient tomber sur lui la haine de la sedition. L'empereur envoya à Antioche, pour adoucir les

Eus. III. vit. c. 62.

Ibid. c. 59.

Theod. I. c. 22.

Chryf. in Euft. efprit, un de fes plus fideles ferviteurs qui avoit la dignité de comte; & écrivit lettres fur lettres pour les exhorter à la paix. Il fe fit envoïer Euftathe, qui avant que de partir affembla fon peuple, & l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine, & ces exhortations furent de grand poids, comme la fuite fera voir. L'empereur l'aïant oüi, ne laiffa pas d'ajoûter foi aux calomnies, & l'envoïa en exil en Thrace; plufieurs prêtres & plufieurs diacres furent bannis avec lui. On croit qu'un de ces prêtres bannis alors, fut Paul depuis évêque de C. P. que l'empereur Conftantin envoya dans le Pont. Saint Euftathe crut que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette perfecution, & nous ne voïons aucun effort qu'il ait fait pour fe rétablir. Il mourut dans fon exil, & fut enterré à Trajanople dans la Thrace. La malheureufe femme qui l'avoit accufé, étant tombée dans une longue & facheufe maladie, declara à plufieurs évêques toute l'impofture, & avoüa qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent; mais elle ne croïoit pas fon ferment entierement faux, parce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre nommé Euftathe.

Pagi an. 340. n. 10. Sozom. l. 6. 19. Theod. l. 21.

Hier. de fcrip. 85

Cependant Eufebe de Cefarée ne jugea pas à propos d'accepter la tranflation de fon églife à celle d'Antioche, foit par zéle de la difcipline, comme l'empereur le crut, foit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconnoître d'autre évêque que S. Euftathe. Eufebe écrivit donc à l'empereur, & l'empereur lui répon-

dit par une lettre qu'Eusebe a pris grand soin de nous conserver. Constantin le louë de son attachement aux canons & à la tradition apostolique, & le felicite de ce que presque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'église. L'empereur écrivit en même tems au peuple d'Antioche, pour le détourner du dessein d'élire Eusebe. Je connois, dit-il, depuis long tems sa doctrine & sa modestie, & j'approuve la bonne opinion que vous en avez; mais il ne faut pas pour cela renverser ce qui a été sagement établi, ni priver les autres de ce qui leur appartient. Ce que vous avez fait n'est pas retenir un évêque, c'est l'enlever; il n'y a que de la violence en un tel procedé, & point de justice; c'est un sujet de sédition. Il les exhorte enfin à conserver la tranquillité, puisque l'on a ôté d'entre eux ce qui pouvoit causer de la corruption. Par où il semble marquer la calomnie contre Eustathe, à laquelle il avoit ajoûté foi.

Eus. 3. vit. c. 61.

Ibid. c. 60.

Eusebe rapporte une troisiéme lettre de l'empereur adressée à Theodote, à Theodore, à Narcisse, à Aëtius, à Alphée, & aux autres évêques qui étoient à Antioche. Si Eusebe de Nicomedie & Theognis y eussent encore été; il est vrai-semblable qu'ils eussent été nommez. Dans cette lettre Constantin témoigne qu'il a été informé de tout; tant par les lettres des évêques, que par celles d'Acace & de Strategius. On croit qu'Acace étoit le comte d'Orient, dont la résidence étoit à Antioche: & Strategius, autrement Mausonien, le comte que l'empereur y avoit envoyé exprès pour appai-

Ibid. c. 62.

Vales. ad Euseb. hic.

ser cette sédition. Les lettres d'Eusebe, dit-il, me paroissent très-conformes aux loix de l'église; mais il faut aussi vous dire mon avis. J'ai appris qu'Euphronius prêtre, citoyen de Cesarée en Capadoce, & George d'Aretuse aussi prêtre, ordonnez par Alexandre d'Alexandrie, sont très-éprouvez pour la foi: vous pourrez les proposer avec les autres que vous jugerez dignes de l'épiscopat, pour en décider conformément à la tradition apostolique. Une telle proposition de l'empereur ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids. Aussi furent-ils tous deux évêques, George à Laodicée, Euphrone à Antioche même, mais après quelque intervalle; car d'abord on y mit Paulin de Tyr, qui mourut six mois après, & Eulalius lui succeda. C'étoit l'an 328. ou environ. Eulalius ne dura que trois mois; & Euphronius lui succeda, qui mourut aussi après un an & quelques mois. Le peu de durée de ces trois évêques, fait que les historiens ne les comptent pas tous, ou les placent diversement. Enfin Placillus ou Flaccillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an 331. & tint le siége douze ans. Tous ces évêques etoient du parti des Ariens, & cependant le peuple catholique qu'ils nommoient les Eustathiens, tenoit à part ses assemblées.

Pagi an. 240. n. 20. Philostorg. III. c. 15. Theod. I. c. 22.

Les Ariens firent aussi chasser en même tems deux autres saints évêques; Asclepas de Gage & Eutrope d'Andrinople. Asclepas fut accusé de mauvaise doctrine, & Quintien fut mis en sa place. Eutrope reprenoit souvent Eusebe de Nicomedie, & conseilloit à ceux qui passoient chez lui à Andrinople,

Athan. ad solit. p. 812. D. Id. apol p. 766. A. Id. p. 812. D.

ple, de ne pas croire ses discours impies. Ils se servirent contre lui de la passion de Basiline, femme de Jules Constantius, & mere de Julien l'apostat ; car Eusebe étoit parent de cette princesse, & elle haïssoit Eutrope.

XLIV. Fondation de Constantinople.

Soz. lib. 2. p. 685. 686.

Constantin se rendit odieux au sénat & au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre, par le mépris qu'il faisoit de l'idolâtrie. Il commença par les divinations qui en étoient une partie considerable. Comme il étoit à Rome, il vint une fête, où, suivant la coûtume, il devoit monter au capitole avec toute sa cour; mais il se mocqua ouvertement de cette céremonie. Les payens voulurent s'en venger par des discours injurieux; il se dégoûta de Rome, & résolut de bâtir une ville qui pût lui être comparée, & d'y établir sa résidence. Diocletien avoit déja voulu le faire à Nicomedie, & la rendre égale à Rome. Constantin voulut d'abord bâtir près de l'ancienne Troïe; il y jetta des fondemens, & commença à élever des murailles ; mais il changea d'avis; & étant venu à Byzance, il fut touché de sa situation merveilleuse, sur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide & du Pont Euxin, & des deux continens d'Europe & d'Asie. Il se fixa en ce lieu, & y bâtit la grande ville qui porte encore son nom.

Lact. de mort. Sozim. II. hist. c. 3.

Chron. Euseb.

L'ancienne Byzance avoit été bâtie par Byzas roi de Thrace, la troisiéme année de la trentiéme Olympiade, c'est à-dire, l'an 99. de la fondation de Rome la cinquante-cinquiéme de Manassés roi de Juda.

AN. 330. Calcedoine qui eſt vis-à-vis du côté de l'Aſie, avoit été bâtie dix huit ans auparavant la deuxiéme année de la vingt-ſixiéme Olympiade. Byzance conſerva ſa liberté ſous les Romains comme les autres villes grecques, qui vivoient ſuivant leurs anciennes loix; elle avoit même la dignité de métropole. Mais l'empereur Severe l'ayant priſe ſur le parti de Peſcennius Niger, la demantela, la ruina, la réduiſit en une ſimple bourgade, dépendante de Perinthe, autrement Heraclée; à qui elle demeura toûjours ſujette; enſorte que l'évêque de Byzance reconnoiſſoit celui d'Heraclée pour ſon métropolitain. Conſtantin la prit ſur Licinius, & quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de ſa victoire,

En effet, il commença à y faire travailler peu après, c'eſt-à-dire, l'an 826. & il la fit dédier ſolemnellement l'an 330. indiction troiſiéme le lundi onziéme de Mai. C'étoit l'an 1080. après la fondation de Rome; par conſequent l'an 981. après la fondation de Byzance. On nomma la nouvelle ville en grec, qui étoit la langue du païs, *Conſtantinou-polis*, c'eſt-à-dire, ville de Conſtantin; elle fut auſſi nommée la nouvelle Rome. Sa dédicace fut célebrée tous les ans comme un jour de fête avec des jeux ſolemnels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze ſtades, qui ſont environ trois quarts de lieuës, mais elle fut augmentée par les empereurs ſuivans. Conſtantin y attira de nouveaux habitans de l'ancienne Rome & des provinces, & lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des

Socr. I. hiſt. c. 12.

Sozom. II. c. 3.

bâtimens que pour la nourriture des citoïens. Il y établit un sénat, des magistrats & des ordres du peuple, semblables en tout à ceux de Rome; dont les loix y étoient observées, & la nouvelle Rome en avoit tous les privileges. Elle étoit divisée comme l'ancienne en quatorze régions ou quartiers, & ornée des mêmes sortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit plusieurs places environées de galeries couvertes. La principale de ces places garda le nom de Constantin; & sa statuë étoit au milieu sur une colonne de porphyre. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur; & devant le plus grand un cirque ou hippodrome pour les courses de chevaux; des stades ou carrieres pour les courses à pied; un amphitheatre pour les combats de bêtes, des theâtres pour les autres spectacles, plusieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole, où les professeurs des arts & des sciences avoient leurs auditoires; un prétoire, & plusieurs autres tribunaux de differentes jurisdictions; plusieurs basiliques où l'on s'assembloit pour les affaires. Des greniers publics, & grand nombre de degrez pour distribuer le pain à trois sortes de personnes; aux officiers du palais, aux soldats & aux citoïens. Car Constantin accorda à tous ceux qui bâtissoient dans sa ville, une certaine quantité de pain, pour eux & leurs familles à perpetuité.

Ib. 11. c. 9.

V. Cang. Const. Christiana.

XLV. Eglises de C.P.

Mais ce qu'il y eut de plus considerable à C. P. furent les églises. Constantin en bannit l'idolâtrie:

il n'y laissa point de temples, ou il les fit consacrer à Dieu; il n'y souffrit point d'autels où l'on brûlât des victimes, & ne laissa des idoles que dans les lieux profanes, pour y servir d'ornemens. Il y fit même apporter exprès celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour exposer au mépris & à la dérision publique, ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de vénération. Ainsi l'on voïoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien; le trépied de Delphes si fameux par les oracles, étoit dans l'hyppodrome; les Muses d'Helicon dans le palais. C.P. en étoit toute remplie. On y voïoit aussi Rhée la mere des Dieux, apportée du mont de Dindyme près de Cyzique, où l'on disoit que les Argonautes l'avoient placée; mais Constantin la défigura, en lui ôtant ses lions, & changeant la situation de ses mains, ensorte qu'elle paroissoit suppliante.

Euf. III. vit. c. 48.
Ibid. c. 54.
Sof. II p. 687.

La principale église fut dédiée à la sagesse éternelle, d'où elle garde encore le nom de sainte Sophie. Il y en eut une en l'honneur des douze Apôtres. Elle étoit en forme de croix d'une hauteur merveilleuse; incrustée en dedans de marbre de diverses couleurs depuis le pavé jusqu'au toit qui étoit revêtu d'un lambris de menuiserie tout doré. Le dessus étoit couvert de cuivre, au lieu de tuiles, & doré en plusieurs endroits; ensorte qu'il reflechissoit fort loin les raïons du soleil; le dôme étoit environné d'une balustrade de cuivre & d'or : cette église étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries, accompagnées de basili-

Cedren.
Euf. IV. vit. c. 58. & ibi Valef.

ques ou grandes sales, de bains, de chambres, & de divers appartemens pour ceux qui avoient la garde du lieu. Constantin le destina pour sa sepulture, & y fit mettre son tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit élevez pour la memoire des Apôtres, six de chaque côté. Il le faisoit par un mouvement de foi, pour participer après sa mort aux prieres qui s'y célebroient en l'honneur des Apôtres, persuadé de l'utilité qui en reviendroit à son ame. C'est ainsi qu'en parle Eusebe de Cesarée. *Eus. ib. 69.*

Constantin bâtit encore à C. P. une église de sainte Irene joignant sainte Sophie; si ce n'est la même sous ces deux divers noms, de sagesse & de paix. On lui en attribue encore plusieurs autres. Celle de sainte Euphemie près l'hyppodrome; celle de S. Mocius, au lieu d'un temple d'Hercule; une de S. Procope; une de S. Acace; une de S. Agathonique; une de S. Diomede, hors la ville, au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à sept mille : une église de S. Jean l'évangeliste au lieu nommé Anaplus sur le bord de la mer du côté d'Europe : une église en l'honneur de l'archange saint Michel, célebre depuis par plusieurs miracles. Dans la ville, hors les eglises, Constantin mit encore des marques de sa religion. Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voyoit l'image du bon pasteur, & Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de son palais, au milieu & tout en haut, étoit un grand tableau, contenant une croix de pierres précieuses enchâssées en or. Au vestibule étoit un autre tableau où il *Soc. I. c. 16. II. c. 6. & 7.* *Sozom. II c. 3. Eus. III. vit. c. 49.*

Ibid. c. 3. étoit representé avec ses enfans, aïant la croix sur sa tête, & sous ses pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre, & précipité dans la mer.

Ap. Eus. IV. vit. c. 36. Il falloit des livres pour le service des nouvelles églises de C. P. L'empereur s'adressa pour ce sujet à Eusebe de Cesarée, & lui écrivit une lettre par laquelle il lui marque, qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir plusieurs églises; & le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des saintes écritures lisibles & portatifs d'une écriture belle & correcte. J'ai écrit, ajoute-t-il, au trésorier de la province de fournir toute la dépense nécessaire; vous aurez soin que ces exemplaires soient écrits au plûtôt; & en vertu de cette lettre vous prendrez des voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de votre église. Eusebe ne manqua pas d'executer promptememt cet ordre, & d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois & de quatre feüilles magnifiquement ornez. Au reste, il y avoit raison de s'adresser à Eusebe plûtôt qu'à un autre, pour avoir des exemplaires corrects; parce qu'outre qu'il étoit connu pour très-savant, il avoit herité de la bibliotheque du martyr Pamphyle.

Il n'y avoit pas long-tems qu'Eusebe avoit mis au jour son histoire ecclesiastique. C'est la plus ancienne qui nous reste, elle commence à l'avenement du Sauveur & à la publication de l'évangile, & continuë jusqu'à la fin des persecutions & la défaite

de Licinius. Tout l'ouvrage est distribué en dix livres; & ce qui le rend plus précieux, est le grand nombre de passages des auteurs les plus anciens qui, la plûpart, ne nous restent plus ailleurs. On croit qu'il prit occasion de la solemnité de la vingtiéme année du regne de Constantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit aussi au même tems, c'est à-dire, l'an 327. Ce sont des tables de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde, année par année; & c'est le principal fond qui nous reste pour l'étude de la chronologie.

Pagi an 325. n. 12.

XLVI. Loix contre les heretiques. *Circoncellions. Eus. III. c. 64.*

L'empereur croïant avoir éteint les disputes des Ariens, fit une loi contre les autres hérétiques: nommément contre les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionites, les Paulianistes, les Cataphrygiens ou Montanistes; par laquelle il leur défend de s'assembler pour l'exercice de leur religion, ni dans les lieux publics, dont ils étoient en possession, ni même dans leurs maisons particulieres, ordonnant que les lieux d'assemblées leur seroient ôtez & donnez à l'église catholique, ou adjugez au public. Il ordonna aussi la recherche de leurs livres, & par-là on découvrit que plusieurs s'appliquoient à des maléfices. Les chefs s'enfuirent; quant à leurs sectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'église; les uns de mauvaise foi en dissimulant pour un tems, les autres sincerement. Les évêques les discernoient avec soin; rejettant les hypocrites, & ne recevant les autres, qu'après de longues épreuves. Ils traitoient ainsi les hérétiques; mais pour ceux qui n'étoient que schismatiques, on

Ibid. c. 65.

Ibid. c. 66.

AN. 330. les admettoit sans difficulté, si-tôt qu'ils revenoient à l'église.

Sozom. II. c. 32.

Cette loi ne nomme point les Ariens, parce qu'ils ne faisoient point encore un corps à part, ils se contentoient de disputer en particulier sur la doctrine, & ne laissoient pas de s'assembler dans les églises avec les catholiques. Pour les anciens heretiques nommez dans la loi, elle les fit tomber pour la plûpart : ensorte que la memoire même s'en abolit en peu de tems. Ils avoient eu sous les empereurs païens la même liberté de dogmatiser & de s'assembler, que les catholiques ; car les païens ne les distinguoient pas ; ils méprisoient & persecutoient également tout ce qui portoit le nom de Chrétiens. Mais depuis cette loi de Constantin, ils n'osoient s'assembler, ni en public, ni en secret, étant par-tout observez par les évêques & les clercs. Ainsi ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine. Car la plûpart de ces sectes étoient peu nombreuses, à cause de l'absurdité des dogmes, ou des mauvaises mœurs de leurs auteurs. La vertu apparente des Novatiens les soûtint plus long-tems, & il demeura aussi des Montanistes dans la Phrygie où ils avoient pris naissance.

L. 7. cod. Theod. de episc. lib. XVI. & ibi Gothofr.

Les Donatistes commençoient alors à se déclarer plus ouvertement, & on croit qu'ils donnerent occasion à une loi adressée à Valentin consulaire de Numidie, le cinquiéme Février 330. par laquelle Constantin ordonne que les lecteurs, les soudiacres & les autres clercs, qui par la vexation des heretiques sont appellez aux charges publiques des villes,

villes en ſoient déchargées, & qu'ils joüiſſent de l'immunité entiere comme en Orient. Les heretiques ne pouvant conteſter cette exemption aux évêques & aux prêtres, la diſputoient aux moindres clercs. On rapporte à l'an 329. le commencement de Donat faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ſes predeceſſeurs; diſant inſolemment: Mon parti; il mépriſoit les gouverneurs, & ſembloit ne reconnoître aucun ſuperieur ſur la terre. Vers le même tems, comme l'on croit, commencerent chez les Donatiſtes, les Circoncellions. C'étoit des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades & les marchez avec des armes, ſe diſant les défenſeurs de la juſtice, mettant en liberté les eſclaves, déchargeant les gens oberez de leurs dettes, & menaçant de mort les créanciers s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de ſûreté ſur les grands chemins; ils faiſoient deſcendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs eſclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place; perſonne n'étoit aſſuré dans ſa maiſon. Les deux plus fameux étoient Maxida & Faſir, qui prenoient le beau titre de chefs des ſaints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger, & qu'il les reprimât lui-même. Il envoya contre eux des ſoldats en un lieu nommé Octavenſe, & il y en eut pluſieurs de tuez, que les Donatiſtes honorerent depuis comme martyrs. Ils en reveroient auſſi qui s'étoient précipitez ou tuez eux-mêmes d'une autre maniere, par une fureur que

AN. 330.

Hier. in chron.

Optat. lib. 3.

AN. 330.

leurs sectaires traitoient de zele pour la religion.

L. 1. cod. Theod. Jul. lib XVI.

Cette même année 330. fut donné une loi en faveur des Juifs, qui confirme à leurs patriarches & à leurs anciens, c'est-à-dire, à ceux qui gouvernoient leurs synagogues, l'exemption de toutes charges personnelles & civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions. Une autre loi de l'année suivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, generalement à tous ceux qui servoient aux synagogues.

l. 4. ibid.

XLVI. Calomnies contre S. Athanaze Arsene.

Ath. apol. p. 781.

Cependant les ennemis de saint Athanase continuoient de l'attaquer par leurs calomnies. Ils renouvellerent contre le prêtre Macaire l'accusation d'avoir brisé un calice dans la Maréote, province d'Egypte, chez un nommé Ischyras, qu'ils qualifioient prêtre, & disoient que comme il offroit le saint sacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanase, avoit renversé l'autel, brisé le calice & maltraité Ischyras. Ils inventerent contre saint Athanase lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accuserent d'avoir tué Arsene évêque Melecien d'Hypsele en Thebaïde ; & ajouterent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en servir à des operations magiques. En effet, Arsene avoit disparu tout à coup ; & les Meleciens montroient une main droite desséchée, qu'ils portoient dans une boëte, & qu'ils disoient être la main d'Arsene, se plaignant avec larmes, que l'on avoit caché le reste du corps. Le principal acteur de cette piece étoit Jean Arcaph, chef des Meleciens. L'accusation fut portée jusques à l'empereur, & la main lui

Socr. 1. c. 26. Theod. 1. c. 30.

fût representée. Il écrivit à Antioche au censeur Dalmace son frere, & lui ordonna de prendre connoissance de cette affaire. Dalmace ayant reçû l'ordre, écrivit à saint Athanase de venir & de se tenir prêt pour répondre à l'accusation. *Athan. apol. p. 782.*

Saint Athanase, qui sur le témoignage de sa conscience avoit jusques-là méprisé cette calomnie, commença à la regarder serieusement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer où pouvoit être Arsene, qu'il n'avoit point vû depuis cinq ou six ans, & il envoya un de ses diacres le chercher. Le diacre chercha si bien, qu'il apprit qu'Arsene étoit caché dans le monastere de Premencyrce, au territoire d'Anteople dans la Thebaïde. Il y alla aussitôt accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes prêtre & superieur du monastere, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour descendre par le Nil dans la basse Egypte. Le diacre ne trouvant plus Arsene, se saisit du prêtre Pinnes & du moine Elie, & les fit conduire à Alexandrie. On les presenta au duc de la province, c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes; & ils avoüerent qu'Arsene étoit vivant, & qu'il avoit été caché chez eux. Pinnes donna aussi-tôt avis de tout ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiniatrât pas d'avantage à accuser S. Athanase de la mort d'Arsene, puisque toute l'Egypte savoit qu'il étoit vivant; & la lettre tomba entre les mains de S. Athanase. *Athan. apol. p. 784.*

Il falloit encore trouver Arsene. Il étoit sorti d'A- *Socr. 1. c. 9.*

lexandrie, & avoit passé à Tyr. Des serviteurs du consulaire Archelaüs ayant oüi dire dans un cabaret, qu'Arsene étoit caché dans une certaine maison, remarquerent ceux qui l'avoient dit, & en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en sureté, & le consulaire en donna avis à S. Athanase. Arsene se voyant pris, nia qu'il fut Arsene, jusqu'à ce qu'il eût été presenté juridiquement à Paul évêque de Tyr, qui le connoissoit depuis long-tems. S. Athanase envoya à l'empereur un diacre nommé Macaire, pour l'instruire de tout ce qui s'étoit passé; & l'empereur écrivit à Dalmace de faire cesser les poursuites; commanda aux Eusebiens assemblez à Antioche, de s'en retourner à leurs églises, & écrivit à S. Athanase une lettre où il condamne avec indignation les impostures des Meleciens. Il ordonne qu'elle soit luë souvent au peuple; & ajoûte que si les imposteurs continuent leurs entreprises, il ne les traitera plus selon les loix de l'église, mais selon les loix publiques, & prendra connoissance de l'affaire par lui-même. Les Meleciens cederent à ce coup. Arsene lui-même écrivit à S. Athanase, au nom de tout son clergé d'Hypsele, pour lui demander sa communion, & lui protester l'obéïssance qu'il lui devoit selon les canons, comme à son métropolitain. Jean, le chef des Meleciens, demanda aussi la paix & l'amitié de S. Athanase, & en écrivit à l'empereur; qui en eut tant de joye, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de sa bienveillance. Ainsi finit alors l'affaire d'Arsene.

Athan. apol. p. 783. A.

Ap. Athan. p. 785.

Ap. Athan. p. 786.

Ap. Athan. p. 787.

Mais Eusebe & ceux de son parti n'abandonnerent pas leur entreprise ; & ayant encore gagné quelques Meleciens, ils les presenterent à l'empereur, renouvellant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes. Ils firent tant qu'ils le porterent à assembler un concile, & proposerent la ville de Cesarée en Palestine, à cause d'Eusebe qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti. Saint Athanase ne voulut point s'y rendre, sçachant qu'il n'y auroit point de liberté. Il se passa trente mois, c'est-à-dire deux ans & demi, depuis l'an 331. que ce concile avoit été indiqué, jusques à l'an 334. Enfin les Eusebiens se plaignirent à l'empereur de la désobéissance d'Athanase, le traitant de superbe & de tyran. L'empereur en fut irrité, & en prit de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, & ordonna qu'il s'assembleroit à Tyr. Ce fut en l'année 335. la trentiéme du regne de Constantin, sous le consulat de Constantius & d'Albin. La cause de la convocation de ce concile étoit, disoit-on, pour réünir les évêques divisez, & rendre la paix à l'église. L'empereur étoit bien aise encore, d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine, pour rendre plus solemnelle la dédicace de l'église de Jerusalem qui étoit achevée ; mais les Eusebiens firent ensorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquerent, & qu'il y envoya un comte pour les appuyer de son autorité, sous pretexte de maintenir l'ordre, & d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denis, auparavant consulaire de Phenicie, dont

AN. 335.
XLVIII.
Concile de Tyr.

Sozom. II. c. 26. Theod. I. c. 28.

V. Pagi. an. 332. n. 2.

Eus. IV. vit. c. 41 42.

Socr. I. c. 28. Epiph. hæres. 69.

AN. 335. Tyr étoit capitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Libie, de l'Asie, de la Bythinie; de toutes les parties de l'Orient: de la Macedoine, de la Pannonie, mais ils étoient Ariens pour la plûpart. Les plus celebres étoient les deux Eusebes, Placille ou Flaccille d'Antioche, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Narcisse de Neroniade, Theodore de Perinthe ou Heraclée, homme très-savant, qui écrivit des commentaires sur l'évangile de saint Matthieu & de saint Jean, sur S. Paul & sur les pseaumes; son stile étoit clair & élegant, & il s'attachoit au sens historique. Patrophile de Scythopolis, Theophile, Ursace de Singidon, & Valens de Murse, deux villes de Pannonie; ces deux évêques étoient des premiers disciples d'Arius, Macedonius de Mopsueste, George de Laodicée. Il y avoit aussi quelques évêques, qui n'étoient pas du parti des Ariens, comme Maxime de Jerusalem qui avoit succedé à saint Macaire. Maxime avoit souffert dans la persecution de Maximien, on l'avoit condamné aux mines, & on lui avoit crevé l'œil droit, & brûlé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre & Alexandre de Thessalonique se trouverent aussi à ce concile. Asclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre la foi. Il y avoit soixante évêques, sans les Egyptiens qui ne vinrent pas d'abord; car S. Athanase refusa tant qu'il put de s'y trouver.

Theod. 11. c. 3. Hier. de script.

Ruf. 1. c. 17.

Theod. 11. c. 26.

Socr. 1. c. 28.

Il savoit que Flaccille, un de ses adversaires, pre-

ſidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient; il ſavoit que pluſieurs magiſtrats ſeculiers y aſſiſtoient; le gouverneur de la Paleſtine, Archelaüs comte d'Orient; & ſur tout le comte Denis envoyé exprès de la cour pour cette commiſſion, qui étoit accompagné de miniſtres de juſtice, d'appariteurs & de ſoldats. C'étoit un geolier qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le prêtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, & traîné par des ſoldats; & comme ſaint Athanaſe tardoit d'y venir; on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçoient de l'y faire amener de force; & nous en voyons encore une adreſſée au concile, qui menace même d'exil celui qui refuſera d'y aſſiſter. Saint Athanaſe y vint donc enfin, pour ôter à ſes ennemis tout pretexte de le décrier auprès de l'empereur, & de dire qu'il refuſoit d'obéir, parce qu'il ſe ſentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres, les illuſtres confeſſeurs Paphnuce & Potamon.

Synod. Alex. ap. Athan. apol. 2. p. 728.

Ibid. p. 788.

Ap. Euſ. IV. vit. c. 42.

Quand ſaint Athanaſe fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accuſé devant ſes juges. Potamon ne le put ſouffrir; il en répandit des larmes, & s'adreſſant à Euſebe de Ceſarée, il lui dit tout haut: Quoi Euſebe tu eſt aſſis pour juger Athanaſe qui eſt innocent? le peut-on ſouffrir? Dis-moi n'étois-tu pas en priſon avec moi durant la perſecution? pour moi j'y perdis un œil: te voilà ſain & entier, comment en es-tu ſorti

Epiph. hæreſ. 68. Synodica ap Athan. apol. p. 7.

AN. 335. ſans rien faire contre ta conſcience? Euſebe ſe leva à l'inſtant, & ſortit de l'aſſemblée en diſant : Si vous avez la hardieſſe de nous traiter ainſi en ce lieu, peut-on douter que vos accuſateurs ne diſent vrai? & ſi vous exercez ici une pareille tyrannie, que ne faites-vous point chez vous? Paphnuce de ſon côté s'adreſſa à Maxime de Jeruſalem, & traverſant l'aſſemblée, il le prit par la main & lui dit: Puiſque je porte les mêmes marques que vous, & que nous avons perdu chacun un œil pour J. C. je ne puis ſouffrir de vous voir aſſis dans l'aſſemblée des méchans. Il le fit ſortir, l'inſtruiſit de toute la conſpiration qu'on lui avoit diſſimulée, & le joignit pour toûjours à la communion de S. Athanaſe. Les autres évêques d'Egypte inſiſtoient auſſi à ne point reconnoître pour juges de leur Archevêque, ceux qui étoient ouvertement déclarez contre lui. Ils recuſoient nommément les deux Euſebes; Narciſſe, Flaccille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile, Macedonius, George, Urſace & Valens. Ils reprochoient à Euſebe de Ceſarée ſon apoſtaſie, à George de Laodicée, qu'il avoit été dépoſé par S. Alexandre; mais on n'eût point d'égard à ſes remontrances.

Ruf. I. 4.

XLIX. Accuſations contre S. Athanaſe. Ifchyras.

Philoſtorg. III. c. II. Sozom. II. c. 17. c. 25. Synod. Alex. ap. Ath. p. 726.

On attaquoit l'ordination de S. Athanaſe. Ses ennemis diſoient: Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordonner d'évêque à Alexandrie, juſques à ce qu'ils euſſent terminé leurs differens: il y en a ſept qui ont violé leur ſerment pour élire Athanaſe; c'eſt ce qui nous a obligez à nous retirer de ſa communion. Lui de ſon côté a eu recours

cours aux voyes de fait, jusques à faire emprisonner ceux qui lui résistoient. On l'accusoit encore d'avoir commis de grandes violences à la fête de paques, se faisant accompagner par des comtes, qui pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoyoient les uns en prison, faisoient battre, foüetter & tourmenter les autres. On lisoit un acte qui portoit que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit à cause de lui, se résoudre à venir aux assemblées de l'église, mais cet acte, aussi bien que les autres accusations, ne venoient que de la part des Meleciens, des Colluthiens & des Ariens. Aucuns des cent évêques, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole, ne se plaignoient d'Anathase; & de tous les catholiques d'Egypte, il n'y en avoit aucun, ni prêtre, ni laïque qui fit aucune plainte contre lui.

Epist. Pseudo syn. Sardin. ap. Hilar. fragm.

Sozom. II. c. 25.

L'accusation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Ischyras & du calice rompu. Voici comme les accusateurs la proposoient. Dans le canton d'Egypte nommé Mareote près d'Alexandrie, il y avoit un prêtre nommé Ischyras, qui gouvernoit un village nommé la paix de Secontarure. Athanase faisant sa visite dans la Mareote voulut interdire Ischyras, & envoya le prêtre Macaire, qui arriva comme Ischyras étoit à l'autel & offroit le sacrifice. Macaire entra avec violence, rompit le calice, brisa l'autel, renversa à terre les saints mysteres, brûla les livres sacrez, abatit la chaire sacerdotale, & démolit l'église jusques aux fondemens. De plus, Athanase a plusieurs fois dé-

Sozom. Ibid.

feré Iſchyras à Hygin gouverneur d'Egypte; l'accuſant fauſſement d'avoir jetté des pierres à la ſtatuë de l'empereur; & l'a fait mettre en priſon. Il a dépoſé Callinique évêque catholique de Peluſe, qui avoit été dans la communion d'Alexandrie, & la cauſe de ſa dépoſition eſt, que Callinique refuſoit de communiquer avec Athanaſe, s'il n'avoüoit la verité de ce calice rompu. A la place de Callinique Athanaſe a donné l'égliſe de Peluſe à un prêtre nommé Marc qui avoit été dépoſé. Cependant Callinique étoit gardé par des ſoldats; preſenté au tribunal des juges, & battu outrageuſement. Cinq autres évêques du parti de Jean le Melecien, ſavoir; Euplus, Pacome, Iſaac, Achille & Hermeon, accuſoient auſſi Athanaſe de les avoir frappez avec excès.

Apol. 2. p. 781. &c.

S. Athanaſe répondoit: Iſchyras n'a jamais été prêtre & n'a point eu d'égliſe. Il n'a jamais été ordonné dans l'égliſe catholique; & ne l'a pas été non plus chez les Meleciens, puiſqu'il ne ſe trouve point dans l'état que Melece donna à l'évêque Alexandre du clergé de ſa communion. Il eſt vrai qu'Iſchyras prétendoit avoir été ordonné par Colluthe; mais Colluthe étant rentré dans la communion de l'égliſe au concile d'Alexandrie, où vint Oſius, toutes les ordinations qu'il avoit faites furent déclarées nulles. Quelque tems après faiſant ma viſite dans la Mareote, je fus avertis par le prêtre de qui dépendoit le hameau de Secontarure, qu'Iſchyras continuoit d'y faire les fonctions de prêtre, quoiqu'il n'eût pas plus de ſept perſonnes dans ſa

communion, dont ſes parens mêmes n'étoient pas. J'envoyai le prêtre du lieu avec le prêtre Macaire, qui etoit de ma ſuite, pour m'amener Iſchyras. Ils le trouverent malade au lit dans ſa chambre, & dirent à ſon pere de l'avertir de ce qu'ils venoient lui ſignifier de ma part; qu'il n'eût plus à s'ingerer d'aucune fonction de prêtre. Voilà tout ce qui ſe paſſa à cette viſite. Ce jour-là n'étoit pas un jour d'aſſembée pour les Chrétiens, puiſqu'il n'étoit pas dimanche. Iſchyras étant laïque n'avoit pas de vaſes ſacrez, le lieu où il fut trouvé étoit une maiſon particuliere; & celui où il tenoit ſes aſſemblées étoit une petite chambre appartenante à un orfelin nommé Iſion. Cependant Iſchyras s'étant joint aux Meleciens nous a déja accuſez, le prêtre Macaire & moi, devant l'empereut à Nicomedie; mais n'ayant pû rien prouver, l'empereur à mépriſé cette calomnie. Depuis le même Iſchyras preſſé par les reprimandes de ſes parens & les reproches de ſa conſcience, eſt venu fondant en larmes ſe jetter à mes pieds & me demander ma communion. Il m'a donné même une declaration par écrit ſignée de ſa main, par laquelle il proteſte que ce n'eſt point de ſon mouvement qu'il a parlé contre moi, mais à la ſuggeſtion de trois évêques Meleciens; Iſaac, Heraclide & Iſaac de Lete, qui l'ont même frapé outrageuſement pour l'y contraindre; declarant au ſurplus que toute l'accuſation eſt fauſſe, & qu'il n'y a eu ni calice briſé ni autel renverſé. Cet écrit eſt ſigné d'Iſchyras, & donné en preſence de ſix prêtres & de ſept diacres qui y ſont nommez. Après

AN. 335. l'avoir reçû, je n'ai pas jugé pour cela Ischyras digne de la communion de l'église; & vous le voïez encore contre moi avec les Meleciens. Telle étoit la défense d'Athanase.

L. Députation dans la Mareote. *Athan. apol. 2. 789.*

Ce fait d'Ischyras & du calice rompu étant articulé si diversement par les deux parties, les Eusebiens persuaderent au comte Denis qu'il falloit en avoir des informations plus amples; & pour cet effet, envoyer des commissaires à la Mareote, qui s'instruisissent exactement de la verité sur les lieux. S. Athanase & les évêques d'Egypte representoient que cette procedure étoit inutile, & que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accusation, on avoit eu le loisir d'en chercher toutes les preuves. Du moins ils demandoient que si on jugeoit necessaire cette information sur les lieux, on n'y envoya point de commissaires suspects ou recusez. Le comte en convenoit, & il écrivit au concile que les commissaires devoient être nommez du consentement de tous. Neanmoins les Eusebiens s'assemblerent en secret, & choisirent pour commissaires six des plus grands ennemis d'Athanase, Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Ursace & Valens. Il y avoit déja quatre jours que les Meleciens qui étoient à Tyr avoient envoyé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fut ordonnée; & le soir même ils dépêcherent un courier pour faire venir des Meleciens de tout le reste de l'Egypte dans la Mareote, où il n'y en avoit point encore, & y assembler les Colluthiens & les Ariens.

Athan. 2. apol. p. 740.

Cependant les Eusebiens couroient de tous côtez à Tyr, pour faire signer à chaque évêque en particulier leur decret de députation; ce que voyant les évêques d'Egypte, ils firent une protestation par écrit, adressée à tous les évêques; par laquelle, après avoir representé la conspiration des Eusebiens, leurs artifices & leurs violences; ils concluent en exhortant les peres à penser qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, & à se garder de rien faire pour appuyer les entreprises des Eusebiens. Alexandre de Thessalonique écrivit au comte Denis sur le même sujet, en ces termes: je voi une conspiration manifeste contre Athanase; car sans nous rien faire savoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avoit recusez, quoique l'on eût arrêté qu'il faudroit déliberer tous ensemble, qui on y envoyeroit. Prenez donc garde que l'on ne précipite rien, de peur que l'on ne vous blâme de n'avoir pas suivi dans ce jugement les regles de la justice. On craint que ces députez parcourant les églises, dont les évêques sont ici, n'y jettent tellement l'épouvante, que toute l'Egypte en soit troublée; car ils sont tout-à-fait abandonnez aux Meleciens. Le comte Denis envoya cette lettre aux Eusebiens, les avertissant qu'Athanase auroit sujet de se plaindre qu'il étoit circonvenu & traité injustement; & leur representant que ce leur seroit un grand reproche, de n'avoir pas le suffrage d'Alexandre, qu'il nomme le seigneur de son ame, tant il avoit pour lui de respect & de tendresse. Mais la cabale des Eusebiens l'em-

Ibid. p. 595.

Athan. 2. apol. p. 798.

Ibid. p. 793.

AN. 335.

porta; & les evêques d'Egypte voyant que le comte Denis étoit près d'y ceder, lui adresserent encore une protestation, pour le conjurer de ne passer pas outre en cette affaire, & d'en réserver la connoissance à la personne de l'empereur. Tout cela fut sans effet; & les députez partirent avec l'autorité du concile, & une lettre adressée à Philagre préfet d'Egypte, ils avoient aussi un escorte de soldats.

II. Continuation du concile de Tyr. Arsene. *Ruf. 1. 17. Theod. 1. c. 30. Sozom. c. 25.*

On continuoit à Tyr de calomnier S Athanase. Il fut accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Dieu; & en effet, les évêques étant assemblez, on fit paroître au milieu d'eux une personne qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuse, qu'elle avoit fait vœu de virginité; mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanase, il avoit abusé d'elle, malgré toute sa résistance, & lui avoit fait ensuite quelque present pour l'appaiser. S. Athanase étoit averti, & avoit concerté ce quil devoit faire avec un de ses prêtres nommé Timothée. Etant entré & sommé de répondre à cette accusation, il ne dit mot, comme si elle ne l'eut pas regardé. Mais Timothée prenant la parole, & se retournant vers la femme, dit: Quoi vous prétendez, que j'ai logé chez vous, & que je vous ai deshonorée? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt, & s'écria haussant encore la voix: Oüi c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage; ajoûtant les circonstances du tems & du lieu avec beaucoup de paroles. La plûpart des assistans ne purent s'empêcher de rire, de voir une accusation si mal concertée & si bien détruite; & ceux qui avoient fait venir cette mal-

heureuse, furent couverts d'une telle confusion, qu'ils la chasserent promptement de l'assemblée, nonobstant l'opposition d'Athanase, qui demandoit qu'elle fût arrêtée & mise à la question s'il étoit besoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêcherent même que cette ridicule accusation ne fut inserée dans les actes du concile.

AN. 335.

Mais ils s'écrierent en tumulte, qu'il y avoit des crimes plus importans à examiner, qu'on ne s'en justifioit point par subtilité, qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en être convaincu. Alors ils ouvrirent leur boëte & firent paroître cette main dessechée, qu'ils gardoient depuis si long-tems. Athanase, dirent-ils, voilà vôtre accusateur, voilà la main droite de l'évêque Arsene: c'est à vous à dire comment & pourquoi vous l'avez coupée. Il se leva alors un bruit confus; tous s'écrierent d'étonnement & d'indignation; les uns contre saint Athanase, croyant l'accusation veritable, les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle étoit fausse. Saint Athanase ayant enfin obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie connoissoit Arsene: plusieurs se leverent, en disant qu'ils l'avoient connu particulierement. Alors S. Athanase demanda un de ses domestiques, & lui donna ordre d'aller querir un homme, qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête, & disant: Est-ce là cet Arsene que j'ai tué & à qui j'ai coupé une main après sa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui connoissoient Arsene furent étrangement surpris de le voir; les uns parce qu'ils le croyoient mort, les

Ruf. 1. 17. Socr. 1. 29. Theod. 1. 30. Sozom. 11. c. 25. Athan. apol. 2. p. 789. D.

AN. 335. autres parce qu'ils le croyoient fort éloigné; car Arsenne n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les Eusebiens le tenoient caché dans un autre pays; mais qu'ayant sçû le péril où se trouvoit S. Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit, & vint le trouver en diligence. Quoiqu'il en soit, il se rendit secretement à Tyr, & se vint offrir à S. Athanase qui le tint caché chez lui, jusqu'au moment qu'il l'envoya querir, pour le produire dans le concile.

Arsene se presenta couvert de son manteau; en sorte que ses mains ne paroissoient point: S. Athanase en decouvrit une, enlevant un côté du manteau; on attendoit s'il montreroit l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsene par derriere, comme pour lui dire de s'en aller; mais aussi-tôt il leva l'autre côté du manteau, & découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile, & dit: Voila Arsene avec ses deux mains: Dieu ne vous en a pas donné davantage; c'est à mes accusateurs à chercher où pouvoit être placé la troisiéme; ou â vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les Ariens s'écrierent qu'Athanase étoit un magicien, qui trompoit les yeux par ses prestiges. Jean le Melecien sortit dans le tumulte & s'enfuit; les autres se jetterent en furie sur saint Athanase, & l'auroient mis en pieces, si le comte Archelaüs & les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mais. Ils furent contrains pour le mettre en seureté, de l'embarquer sur un vaisseau & le faire partir la nuit suivante. Ses accusateurs pour donner

quelque

quelque couleur à leur imposture, dirent qu'un évêque dépendant d'Athanase nommé Plusien, avoit par son ordre mis le feu à la maison d'Arsene, & qu'après l'avoir attaché à une colomne & foüetté avec des courroïes, il l'avoit enfermé dans une chambre, d'où il s'étoit sauvé; ce qui avoit donné juste sujet de le croire mort, & de s'informer de ce qu'il étoit devenu, parce que c'étoit un homme illustre, & un confesseur. Quant au reproche de magie contre S. Athanase, quelque absurde qu'il fût, il ne laissa pas de trouver créance auprès de ceux qui ne le connoissoient point, comme les païens. Et Ammien Marcellin rapporte serieusement dans son histoire, qu'il passoit pour devin & très-savant dans les augures. Mais les Chrétiens ont attribué à une grace divine la connoissance qu'il avoit de l'avenir.

Sozom. II. c. 25.

Amm. lib. XV. c. 7.
Sozom. IV. c. 9. in fin.

LII. Information dans la Mereote. Protestation.

Athan. 2. apol. p. 790.
Epist. Jud. ibid. p. 746. 747.

Les deputez du concile de Tyr étant arrivez en Egypte, cherchoient des preuves contre lui, touchant l'affaire d'Ischyras. Quand ils furent à Alexandrie, ils s'adresserent au prefet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ses officiers & de ses soldats, pour aller dans la Mareote. Ce prefet se nommoit Philagre natif de Cappadoce, homme de mauvaises mœurs, païen & apostat; ses soldats étoient payens; les commissaires menoient Ischyras qui mangeoit & logeoit toujours avec eux. Etant arrivez dans la Mareote, ils prirent sa maison pour y loger & y faire leurs informations. Ils n'interrogerent ni les prêtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Mareote, qui s'offroient de les

AN. 335. instruire de la verité ; mais ils firent parler des Ariens & les parens d'Ischyras ; ils oüirent même des catechumenes, des Juifs & des payens, quoiqu'il s'agît du saint sacrifice & des mysteres, dont il n'y avoit que les Chrétiens baptisez qui fussent instruits : on n'osoit même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observoit encore alors exactement dans l'église. Entre ces témoins il y en avoit que l'on prétendoit qu'Athanase avoit fait enlever par le trésorier général, ensorte que l'on ne savoit ce qu'ils étoient devenus ; & toutefois ils se trouvoient présens, & déposoient dans les informations. Outre que les commissaires choisissoient les témoins, ils les intimidoient par leurs menaces & par la crainte de Philagre ; ils leur marquoient par des signes ce qu'ils devoient répondre ; & les soldats frappoient & outrageoient ceux qui faisoient résistance. Toutefois par ces informations si irregulieres, il paroissoit qu'Ischyras étoit malade dans sa chambre, quand le prêtre Macaire entra chez lui ; que ce jour n'étoit pas un dimanche, & qu'il n'y avoit point eu de livres brûlez. Aussi les commissaires ne firent délivrer qu'une expedition de ces informations, & ne permirent point que l'on en donnât de copies.

Le clergé de l'église catholique protesta par écrit contre cette procedure. La protestation du clergé de la ville étoit conçuë en ces termes : Aux évêques qui sont venus de Tyr, savoir : Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Ursace & Valens de la part des prêtres & des diacres de l'église ca-

Ap. Athan. apol. 790.

tholique d'Alexandrie sous le réverendissime évêque Athanase. Vous deviez en venant ici amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez son accusateur ; car c'est l'ordre des jugemens, suivant les saintes écritures, que l'accusateur paroisse avec l'accusé. Mais puisque vous n'avez pas amené Macaire, & que notre réverendissime évêque Athanase n'est pas venu avec vous ; nous vous avons prié que du moins nous pûssions assister à la procedure, afin que notre présence la rendît plus autentique, & que nous y pûssions déferer. Vous nous l'avez refusé, & vous avez voulu agir seuls avec le préfet d'Egypte & l'accusateur ; c'est pourquoi nous déclarons que nous prenons un mauvais soupçon de cette affaire, & que votre voyage nous paroît visiblement une conspiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui servira de témoignage à un veritable concile, afin que tout le monde sache que vous avez fait ce que vous avez voulu en l'absence d'une des parties, & que votre unique dessein a été de nous surprendre. Nous en avons donné copie à Pallade curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez ; car votre conduite vous oblige à nous défier, & à user de précaution avec vous. Cet acte étoit signé de seize prêtres & de cinq diacres.

AN. 335.

Act. xxv. 16.

Il y eut une protestation semblable adressée au concile de l'église catholique par tous les prêtres & tous les diacres de la Mareote, pour faire connoître la verité qu'ils savoient certainement. Ils déclarent que jamais Ischyras n'a été du nombre des

Apol. p. 792.

AN. 335. miniſtres de l'égliſe; qu'il avoit ſeulement prétendu avoir été ordonné par Colluthe, mais que depuis le concile d'Oſius, il eſt demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'égliſe dans la Mareote, & que ce que l'on impute à leur évéque touchant le calice rompu eſt une pure calomnie. Ce que nous diſons, ajoûtent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de notre évêque; nous ſommes tous avec lui quand il viſite la Mareote, car il ne fait jamais ſes viſites ſeul, mais avec tous nous autres prêtres & les diacres, & beaucoup de peuple. Les commiſſaires n'ont trouvé perſonne parmi tous les Catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque; ils nous ont rejettez, & n'ont pas même voulu que nous fuſſions preſens, pour leur dire ſi les témoins que l'on produiſoit, étoient catholiques ou Ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver; mais nous avons cru qu'il ſuffiſoit d'y envoyer quelques uns de nous avec ces lettres. L'acte eſt ſigné de quinze prêtres & de quinze diacres. Ces prêtres & ces diacres de la Mareote adreſſerent un autre acte au prefet Philagre, à Pallade le curieux, & à Antoine Biarque centenier des préfets du prétoire. On appelloit curieux certains controlleurs qui avoient l'œil ſur les voitures publiques, & en general ſur tout ce qui regardoit le ſervice de l'empereur; le Biarque étoit un intendant des vivres. Cette derniere proteſtation contient en abregé le même fait d'Iſchyras, & finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur & de ſes enfans, d'en donner avis à l'empereur. Elle eſt datée du conſu-

Apol. 2. p. 794. Not. Imper.

Cang. gloſſ. lat. Curioſus.

Ibid. Biarchus.

lat de Jules Conſtantius & de Rufin Albin, le dixiéme du mois Egyptien Thot, c'eſt-à dire, le ſeptiéme de Septembre de l'année 335. AN. 335.

Les commiſſaires étant de retour à Alexandrie, les ſoldats qui les accompagnoient, commirent des violences odieuſes contre des vierges catholiques : On tira l'épée contre elles, on les déchira à coups de foüet; quelques-unes furent tellement maltraitées qu'elles en demeurerent eſtropiées & boiteuſes. Les artiſans & la populace payenne furent ſoulevez contre elles, & excitez à les dépoüiller toutes nuës, à les frapper, & les menacer d'autels & de ſacrifices idolâtres. Il ſe trouva un homme aſſez inſolent pour prendre par la main une de ces vierges conſacrées à Dieu, & la traîner devant un autel qui ſe rencontra par haſard, comme s'il eût voulu renouveller la perſecution ; les autres vierges s'enfuyoient & ſe cachoient, & les payens ſe moquoient de la religion Chrétienne. Ces violences ſe commettoient en la maiſon où les évêques étoient logez & preſens, comme pour les divertir ; & encore un jour de jeûne, par des gens qui ſortoient de leur table.

Ath. apol. p. 734

LIII. Fin du concile de Tyr. *Socr. 1. c. 32. Sozom. 13. & 25. Epiph. hæreſ. 60.*

Quand ils revinrent à Tyr ils n'y trouverent plus S. Athanaſe; mais après qu'ils eurent rapporté leur information, les Euſebiens firent prononcer contre lui une ſentence de dépoſition, avec défenſe de demeurer à Alexandrie, de peur que ſa préſence n'y excitât de nouveaux troubles. La plûpart des evêques ſouſcrivirent à ce jugement; mais il y en eut qui le refuſerent conſtamment, entre autres Marcel

AN. 335. d'Ancyre. Le concile écrivit à Constantin pour lui mander la déposition d'Athanase ; ils l'écrivirent aussi à tous les évêques, les avertissant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abstenir de lui écrire ou de recevoir ses lettres. Ils disoient pour raison de sa condamnation, qu'après s'être fait attendre long-tems à Cesarée, il étoit venu à Tyr avec une grande escorte, & y avoit excité du trouble, refusant de répondre, recusant ses juges, & faisant injure à plusieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir brisé un calice, par les informations faites dans la Mareote, & de plusieurs autres crimes qu'ils rapportoient succinctement, n'oubliant pas même la mort d'Arsene, quoique son nom parût entre les souscriptions de ce jugement.

Le concile de Tyr avant que de se séparer, reçut à la communion de l'église, Jean le Melecien avec tous ceux de son parti ; leur conservant tous leurs honneurs, comme à des gens injustement persecutez. Ils donnerent aussi à Ischyras le nom d'évêque, & obtinrent de l'empereur que le trésorier general d'Egypte, lui fit bâtir une église à Secontarure, comme pour rétablir celle qu'ils prétendoient qu'Athanase avoit fait abattre ; quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque, ni corévêque. Toutes les églises de la Mareote étoient soumises à l'évêque d'Alexandrie ; il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un prêtre, mais celle d'Ischyras étoit si petite, que l'église étoit dans la bourgade voisine. Cette création d'un évêché sans peuple étoit contre l'anciene tradition & contre tou-

Athan. 2. apol. p. 802. B

tes les regles; mais les Eusebiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la verité. Ils étoient prêts d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'église, quand ils reçurent une lettre de l'empereur, qui leur ordonnoit de terminer cette assemblée, & de se rendre en diligence à Jerusalem, pour y dédier l'église qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut apporté par Marien notaire de l'empereur, qui étoit une charge considerable. AN. 335.

LIV. Dedicace de l'église du S. Sepulchre. *Eus. vit. IV. 43.*

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, & se rendirent à Jerusalem, où ils trouverent d'autres évêques que Constantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtez. Ainsi ce concile fut très-nombreux; mais nous ne connoissons point les évêques qui y assisterent, hors ceux qui vinrent de Tyr, & un évêque de Perse, que l'on croit être le martyr S. Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la céremonie; on leur fournissoit à tous les choses nécessaires aux depens de l'empereur, qui avoit envoïé des personnes considerables de sa cour, pour faire les honneurs de cette fête sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, & offrit de riches présens de la part de l'empereur pour orner la nouvelle église.

Eus. III. vit. c. 24. 35. 30. &c.

La caverne du S. Sepulchre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtue en dehors de colomnes excellentes & de magnifiques ornemens.

AN. 335. Delà on passoit dans une grande place pavée de marbre, & environnée de longues galeries de trois côtez, c'est-à-dire, excepté le côté du Levant où étoit l'église. Elle étoit admirable pour sa hauteur, sa longueur & sa largeur; le dedans étoit incrusté de marbre de diverses couleurs; le dehors bâti de pierres si polies & si bien jointes, qu'elles ne cedoient pas au marbre en beauté. Le toit étoit couvert de pomb, & revêtu en dedans d'un lambris orné de sculptures, & tout doré, jettant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'église étoient deux galeries à deux étages, l'une en bas, l'autre en haut: elles s'étendoient par toute la longueur de l'église, & leurs voûtes étoient aussi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'église étoient soûtenuës de grandes colomnes; celles qui étoient au-delà, s'appuyoient sur des pilastres très-ornez. Il y avoit trois portes tournées à l'Orient, c'est-à-dire, qu'on regardoit l'Orient en y entrant. Vis-à-vis, & au chef de tout l'édifice étoit un demi cercle couronné de douze colomnes en l'honneur des douze Apôtres; & leurs chapiteaux étoient ornez de grandes coupes d'argent. Ce demi cercle étoit le presbytere ou sanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En sortant de l'église hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-court, accompagnée de deux galeries, une de chaque côté. On en sortoit par une porte qui servoit d'entrée à tout le lieu saint, & donnoit sur une grande place où se tenoit le marché. Ce premier vestibule étoit magnifiquement orné; & les passans étoient frappez de ce qu'ils en découvroient

AN. 335.

découvroient au dedans. Telle étoit l'église du saint Sepulcre, au rapport d'Eusebe qui assista à la dedicace. Il ajoûte que l'empereur l'avoit pourvûë avec une magnificence royale, d'une quantité innombrable de vases d'or & d'argent, ornez même de pierreries. Au reste, ceux qui vont aujourd'hui visiter les saints lieux, y chercheroient inutilement les vestiges de ce superbe édifice ; il a été plusieurs fois ruiné & rebâti. Il fut entre autres abattu l'an 1009 par Aziz ou son fils, l'un des Califes Fatimites, & rétabli par l'empereur Michel Paphlagonien, environ trente ans après. Autour de l'église bâtie par Constantin, se forma une nouvelle ville, qui sembloit à quelques-uns être la nouvelle Jerusalem prédite par les prophetes. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'étoit pas à la place de l'ancienne, au dehors de laquelle étoient le saint Sepulcre & le Calvaire. Depuis ce tems elle perdit le nom d'Elia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cens ans auparavant : elle reprit le nom de Jerusalem, & ne cessa d'être frequentée par les pelerinages des Chrétiens, que la pieté y attiroit de toutes les parties du monde.

Glaber. lib. III. c. 7. Cedren. an. 9518. p. 706. Id. p. 531.

Eusеb. III. vit. c. 33.

Sup. l. III. n. 24.

Pendant la fête de la dedicace, les évêques occupoient le peuple de divers exercices de pieté. Les uns offroient des sacrifices non sanglans, & des prieres pour l'église, pour l'empereur & pour ses enfans. Ceux qui étoient les plus savans & les plus éloquens, faisoient des discours publics ; soit pour expliquer ce que l'on avoit lû des saintes écritures & en découvrir le sens mystique, soit pour enseigner la theologie la plus sublime ; soit pour faire

Eus. IV vit. c. 43.

des panegyriques à la loüange de l'empereur, & relever par leurs descriptions la magnificence de la nouvelle église: Eusebe de Cesarée s'y signala entre les autres. Cette dedicace se fit en 335. en même tems que l'on celebroit la fête de la sainte croix, c'est-à-dire le treiziéme de Septembre.

IV. Concile de Jerusalem où Arius est reçû. Socr. I. c. 25. 26. Sozom. II. c. 27.

Voilà ce qui paroissoit au dehors; mais dans les assemblées des évêques qui composoient le concile on traitoit d'autres affaires. Arius y vint avec une lettre de l'empereur, & une confession de foi qu'il lui avoit presentée. Car l'empereur l'avoit invité plusieurs fois à le venir trouver, esperant qu'il se répentiroit sincerement de ses erreurs, & voulant le renvoyer à Alexandrie. Il vint enfin à C P. avec le diacre Euzoïus, que saint Alexandre d'Alexandrie avoit déposé avec lui; & ils presenterent à l'empereur un écrit en ces termes: A Constantin notre maître très-pieux & très-cheri de Dieu, Arius & Euzoïus. Suivant vos ordres, Seigneur, nous vous exposons notre foi, & nous declarons par écrit devant Dieu, que nous & ceux qui sont avec nous, croïons comme il s'ensuit; c'est à savoir en un seul Dieu pere tout-puissant, & en N. S. J. C. son fils, produit de lui avant tous les siecles, Dieu verbe, par qui tout a été fait au ciel & sur la terre. Qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité & monté aux cieux, & doit encore venir juger les vivans & les morts. Et au saint Esprit: nous croyons la resurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux; & en une seule église catholique de Dieu: étenduë d'une extrêmité à l'autre. C'est la foi que

nous avons prise dans les saints évangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez toutes les nations, & les baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi, & ne recevons pas veritablement le Pere, le Fils & le saint Esprit, comme toute l'église catholique, & comme l'enseignent les écritures, que nous croïons en toutes choses: Dieu est notre juge, & maintenant & au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfans de l'église, & que nous tenons la foi de l'église & des saintes écritures, que vous nous fassiez réünir à l'église notre mere, en retranchant toutes les questions & les paroles superfluës, afin qu'étant en paix avec l'église, nous puissions tous ensemble faire les prieres accoûtumées, pour la prosperité de votre empire & de votre famille. AN. 335.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent; qu'au contraire, il étoit rejetté sous le nom general de paroles inutiles; & que cette clause, de croire selon les écritures, étoit un pretexte pour expliquer comme on vouloit, les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du Fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius & Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la decision du concile de Nicée, il en eut de la joïe; mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion, avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la lôi de l'église : ainsi il les envoya au concile qui se tenoit à Jerusalem,

AN. 335. auquel il écrivit d'examiner leur profession de foi, & de juger en leur faveur, s'ils paroissoient orthodoxes & calomniez par envie, où s'ils s'étoient repentis après avoir été légitimement condamnez. Les évêques du parti ne manquerent pas d'embrasser cette occasion, qu'ils cherchoient depuis long tems. Ils reçûrent Arius & Euzoïus avec les prêtres de leur parti, & avec toute la multitude du peuple qui avoit été separé de l'église à cause d'Arius.

Soc. I. c. 33. Sozom. II. c. 2.

La lettre synodale étoit adressée à l'église d'Alexandrie, aux évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Lybie & de la Pentapole; & generalement à tous les évêques, les prêtres & les diacres de tout le monde. Nous avons été comblez de joïe, disoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'église de Dieu l'envie qui avoit separé depuis si long-tems les membres de Jesus-Christ & de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius. L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non seulement par le rapport d'autrui, mais pour les avoir oüis lui-même, par leur bouche, & avoir vû leur confession de foi par écrit, qu il nous a envoyée au bas de ses lettres, & que nous avons tous reconnuë être orthodoxe & ecclesiastique. Nous croïons que cette réünion vous remplira de joïe, lorsque vous recevrez vos freres, vos peres, vos propres entrailles. Car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit separée de vous à leur occasion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'aïent

Athan. de Syn. p. 890.

été reçûs par ce saint concile, recevez-les avec un esprit de paix; d'autant plus que leur confession de foi montre clairement qu'ils conservent la tradition & la doctrine apostolique reçuë universellement de tout le monde. Marcel évêque d'Ancyre metropolitain de Galatie, ne se trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la reception d'Arius. Ceux du parti le citerent pour y comparoître, l'accusant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit composé pour refuter celui du Sophiste Asterius, grand partisan des Ariens : mais comme cette accusation se poursuivoit, les évêques furent mandez inopinement par l'empeur, & obligez d'aller à Constantinople, pour rendre raison du jugement qu'ils avoient rendu contre saint Athanase.

Sozom. II. 33. Socr. I. 6. 36.

LVI. Plainte de S. Athanase à l'empereur & son exil.

Socr. c. 32 34. Sozom. II. c. 28. Athan. apol. 1. p. 804.

Car s'étant sauvé de Tyr, il vint à Constamtinople, & comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il se presenta tout d'un coup à lui au milieu de la ruë accompagné de quelques autres Constantin qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanase en ce lieu, en fut fort surpris, & ne le reconnoissant pas d'abord, il demanda qui c'étoit, quelques uns des siens le lui firent connoître, & lui conterent l'injustice qu'il avoit soufferte. Saint Athanase demandoit audiance; mais Constantin refusoit de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardoit comme condamné par un concile d'évêques, & peu s'en fallut qu'il ne le fit chasser de sa presence. Alors saint Athanase lui dit : Le Seigneur jugera entre vous & moi, puisque vous vous

Epiph. hær. 68. n. 8.

joignez à ceux qui me calomnient; & il insista hardiment, disant: qu'il ne demandoit aucune grace, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa presence. Cette demande parut raisonnable à l'empereur, & conforme à ses maximes; c'est pourquoi il manda à Constantinople tous les évêques qui avoient été assemblez à Tyr, pour lui faire une relation exact de tout ce qui s'étoit passé en ce concile, où l'on disoit que l'on avoit procedé avec beaucoup de désordre & de tumulte. Cette lettre ayant été renduë aux évêques comme ils étoient à Jerusalem; ils se garderent bien de venir tous, quoiqu'elle le portât expressement: mais les Eusebiens firent ensorte qu'il n'y eut que six deputez; savoir, les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace & Valens: Les autres se retirerent leurs églises.

Les deputez étant arrivez à C. P. ne parlerent plus ni du calice, ni d'Arsene; mais ils inventerent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportât du bled d'Alexandrie à Constantinople. A ce discours l'empereur s'enflamma de colere, & fit de terribles menaces contre Athanase; car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de C. P. qui ne pouvoit subsister sans les convois de l'Egypte; & sur un semblabe soupçon, il avoit fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il cherissoit auparavant. L'accusation & les menaces de l'empereur furent entenduës par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase; savoir, Adamance, Anubien, Agatham-

Athan. 2. apol. p. 805. Syn. Alex. ibid. p. 729. 730.

Eunap. in Ædesio

Apolog. 2. p. 730.

mon, Arbethion & Pierre. Athanase gemit, & protesta que cette accusation n'étoit point vraïe. Car, disoit-il, comment aurois-je un tel pouvoir, moi qui ne suis qu'un simple particulier & un homme pauvre? Mais Eusebe de Nicomedie soûtint publiquement la calomnie; & pour la rendre vraisemblable, jura qu'Athanase étoit riche, puissant & capable de tout. L'empereur ajoûta foi trop aisément à ces évêques, qui lui paroissoient être tout autres que ce qu'ils étoient en effet; & crut faire grace à Athanase de ne le pas condamner à mort. Il se contenta de l'exiler, & l'envoya à Treves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois saint Athanase excuse Constantin, & reconnoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ses ennemis & le mettre à couvert de leur fureur. Les Eusebiens firent bannir en même tems quatre prêtres de l'église d'Alexandrie, & voulurent établir un autre évêque à la place de saint Athanase : mais l'empereur refusa d'y envoyer celui qu'ils avoient choisi; & comme ils insisterent, il leur fit des menaces si rigoureuses, qu'ils abandonnerent cette entreprise.

AN. 335.
Apolog. 2. p. 730.
Theod. 1. 33.
Apol. 2. p. 808. C.
Athan. apol. 2. 748. ad solit. 844

S. Athanase arriva à Treves au commencement de Février l'an 336. Cette ville étoit la metropole de la premiere province Belgique, & le séjour le plus ordinaire des gouverneurs, ou même des empereurs, quand ils étoient dans les Gaules; parce que leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faisoient des efforts continuels pour entrer sur les terres des Romains. L'évêque de Treves

AN. 335. *Vita S. Maxim. ap. Sur. 19. Mai*

étoit Maximin illustre par la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs & ses miracles. Il étoit d'une famille noble, né à Poitiers, dont son frere Maxence fut évêque. Pour lui il fut attiré à Treves, comme plusieurs autres, par la reputation de l'évêque Agritius, qui l'éleva sous sa discipline, & l'appella aux fonctions ecclesiastiques. Après sa mort il fut élû pour remplir sa place, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, & par le choix des évêques voisins. Tel étoit Maximin évêque de Treves; qui reçût avec respect Athanase, tout disgracié qu'il étoit. Il est vrai que Constantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, & residoit à Treves, le traitoit aussi avec beaucoup d'honneur, & lui fournissoit abondamment toutes les choses necessaires à sa subsistance. Outre sa grande reputation, il étoit porté à le respecter par l'affection qu'il savoit que son peuple d'Alexandrie lui portoit, & par la dignité de son exterieur. Le saint siege de Rome venoit de changer d'évêque; le pape saint Silvestre après l'avoir rempli pendant près de vingt-deux ans, étoit mort le dernier jour de Decembre 335. & Marc avoit été mis à sa place le dix-huitiéme de Janvier 336.

LVII. Concile de C.P. Marcel d'Ancyre deposé. *Eus. in Marcell. lib. 2. in fin. p. 55. D.*

On tenoit cependant à Constantinople un concile assemblé de diverses provinces; de Pont, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Bythinie de Thrace & d'autres parties d'Europe. Alexandre évêque de C.P. voyant que les Eusebiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher: mais il ne le put. On y traita l'affaire de Marcel d'Ancyre, & on continua la procedure

Sup. n. 55.

qui

qui avoit eté commencé contre lui à Jerusalem. L'accusation étoit d'avoir écrit des heresies dans son livre contre le Sophiste Asterius. On appelloit Sophistes ceux qui faisoient profession de Philosophie & d'éloquence : Asterius l'avoit exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, & l'avoit quittée pour se faire Chrétien : on prétendoit même qu'il avoit été disciple de S. Lucien d'Antioche. Ce qui étoit constant, c'est qu'il avoit sacrifié aux idoles dans la persecution de Maximien, & que cette tache avoit empêché les Eusebiens de l'élever à la clericature ; quoi qu'il fût le plus zelé de leurs disciples, qu'ils l'eussent toûjours auprés d'eux, & le fissent même assister aux assemblées des évêques. Ce fut par leurs avis qu'il composa un livre rempli de leur doctrine ; c'est-à-dire, des plus grands blasphêmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie & de tous côtez montrer cet ouvrage à tout le monde ; & pour le lire publiquement, il avoit la hardiesse de s'asseoir dans les églises à la place des ecclesiastiques. Marcel évêque d'Ancyre, metropole de la Galatie, entreprit de refuter ce livre ; & en composa un qu'il intitula : De la sujetion de N. S. J. C. où il expliquoit ces paroles de saint Paul : Quand J. C. aura remis le royaume à son Pere, & le reste. Eusebe de Cesarée composa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace qui lui succeda à Cesarée, fit un livre sur le même sujet. Asterius défendit lui-même sa cause, & écrivit contre Marcel, l'accusant de Sabellianisme ; c'étoit le reproche ordinaire que les Ariens faisoient aux

AN. 336.

Athan. de Syn. p. 887.

Hil. fr. cont. Arr.

1. Cor. XV. 24.

AN. 336. catholiques, & ce fût le fondement de l'accuſation formée contre Marcel à Jeruſalem, & renouvellée à Conſtantinople.

Socr. I. c. 36. Sozom. II. c. 33. Les Euſebiens prétendoient auſſi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samoſate, & de dire que le Fils de Dieu avoit pris ſon commencement de Marie ; & que ſon regne auroit une fin. Ils diſoient même qu'il avoit promis de brûler ſon livre ; & comme il refuſoit de le faire, & reſiſtoit courageuſement à toutes leurs ſollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, ſous pretexte qu'il lui avoit fait injure, en n'aſſiſtant pas à la dédicace de l'égliſe de Jeruſalem. Ils le dépoſerent donc ; & même l'excommunierent ; puis ils mirent à ſa place Baſile qui avoit la reputation d'être éloquent & capable d'inſtruire. Athan in Arr. I. p. 290. Ils crurent en le faiſant évêque donner un puiſſant défenſeur à leur hereſie. En même tems ils dreſſerent une expoſition de leur foi, oppoſée aux prétenduës hereſies de Marcel ; Epiph. heref. 73. n. 1. & l'envoyerent aux évêques d'Orient, pour leur faire ſçavoir en quels tems ils avoient reçû la doctrine de la conſubſtantialité. Car n'oſant combattre ouvertement le ſymbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuſes.

LVIII. Mort d'Arius. Ruf. I. 11. Socr. I. C. 37. Sozom. II. 19. Mais le but principal des Euſebiens dans ce concile de C. P. étoit le rétabliſſement entier d'Arius. Il étoit preſent, & l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de ſa conduite. Car aprés qu'il eût été reçû à Jeruſalem, il s'en alla à Alexandrie, eſperant profiter de l'abſence de S. Athanaſe ; mais

le peuple catholique ne l'y pouvoit souffrir ; & comme il avoit grand nombre de partisans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti, & ordonna à Arius de venir à C. P. On disoit même que les Eusebiens avoient sollicité cet ordre, du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'église, dans la ville imperiale à la face de l'univers. Le saint évêque Alexandre de C. P. quoi qu'âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur resista avec une force invincible, & n'aiant pû detourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eût aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les Eusebiens le prioient d'avoir compassion de ce prêtre & de le recevoir en esprit de paix ; ils le faisoient solliciter par d'autres personnes, qui ne s'appercevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de la douceur. Alexandre répondoit : La douceur dont j'userois envers Arius, seroit une vraïe cruauté à l'égard d'une infinité d'autres ; les loix de l'église ne me permettent pas de contrevenir par une fausse compassion à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée. AN. 336.

Les Eusebiens voyant que l'artifice étoit inutile, s'emporterent contre Alexandre, & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius au certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient déposer lui-même ; & qu'aprés l'avoir relegué bien loin, on mettroit en sa place un autre évêque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius & ses disciples. L'exemple de S. Athanase montroit quel étoit leur *Epiph. hæres. 69. n. 10.*

AN. 336. pouvoir; & l'église sembloit reduite à une terrible extremite. Alors S. Jacques de Nisibe qui se trouva à C. P. conseilla aux fideles d'avoir recours à Dieu, & de faire pendant sept jours des jeûnes & des prieres. Comme on sçavoit qu'il avoit le don des miracles & de la prophetie, son conseil fut suivi; Alexandre l'executa le premier, il renonça aux discours & aux contestations; & pendant que les Eusebiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit seul dans l'église de la paix. Là se jettant sous l'autel, le visage contre terre il prioit avec larmes, & continuoit sans interruption pendant plusieurs nuits.

Theod. in Philot. c. 1.

Socr. 1. c. 37.

Les Eusebiens persuaderent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'église; & sur ce fondement resolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le samedi precedent, Constantin voulant s'assurer davantange, fit venir Arius dans son palais, & lui demanda s'il suivoit la foi de Nicée. Arius dit qu'oüi. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit. Arius la donna aussi-tôt. Elle étoit conçûë avec un tel artifice, que l'heresie n'y paroissoit point, & on n'y voyoit que des paroles de l'écriture. Constantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, & ajoûta : Si vous parlez sincerement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la verité; mais si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre chose que ce qui étoit dans son papier; & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs pour lesquelles on l'avoit

Socr. 1. c. 38.

Athan. ad Serap. p. 670.

condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le symbole de Nicée; qu'en même-tems il tenoit sous son bras un autre papier, où étoit sa véritable doctrine, & que c'étoit à ce dernier qu'il prétendoit rapporter son serment. Quoiqu'il en soit l'empereur trompé par ce serment, manda l'évêque Alexandre, & lui dit, qu'il faloit tendre la main à un homme qui cherchoit à se sauver. Alexandre s'efforça de détromper l'empereur; mais voyant qu'il ne faisoit que l'irriter par ses remontrances, il se tut & se retira.

AN. 336.

Libell. Marcell. & Fausti p. 18.

Les Eusébiens le rencontrerent, comme ils accompagnoient Arius qu'ils avoient pris à la sortie du palais, & le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde. Ils vouloient le faire entrer dans l'église à l'heure-même; & comme Alexandre s'y opposoit, ils renouvellerent leurs menaces, & lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à Constantinople malgré lui, & qu'ils sçauroient bien aussi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour suivant. Eusébe de Nicomedie lui dit ces mêmes paroles: Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi dés le point du jour; & comment l'empêcherez-vous? Alexandre saisi de douleur entra promptement dans l'église accompagné de deux personnes, dont l'une étoit Macaire prêtre d'Alexandrie. Là le saint vieillard fondant en larmes, se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, & dit: Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçû dans l'église, re-

Ath. 1. cant. Arian. Id. ad Se rap. p. 670.

Epiph. hæres. 69. n. 10.

AN. 336. tirez vôtre serviteur de ce monde ; mais si vous avez encore pitié de vôtre église, & je sçai que vous en aurez pitié, voiez les paroles d'Eusébe : ne permettez pas que vôtre heritage tombe dans le mépris., ôtez Arius du monde, de peur que s'il entre dans vôtre église ; il ne semble que l'heresie y soit entrée avec lui. Alexandre prioit ainsi le samedi sur les trois heures aprés midi ; & cependant les Eusebiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe ; & lui se comptant déja pour rétabli, tenoit plusieurs vains discours. Il étoit près de la place de Constantin où étoit la colomne de porphyre ; quand il fut saisi de crainte & du reproche de sa conscience, En même tems il se sentit pressé de quelque necessité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes, on lui en montra un derriere la place, il y entra, & quelque tems après on l'y trouva mort, ayant perdu une grande quantité de sang.

Soc. 1. c. 38. & ibi Vales.

Cette nouvelle s'étant répanduë par toute la ville, les fideles accoururent à l'église, pour rendre graces à Dieu, d'une protection si visible qu'il avoit donnée à la verité. Car ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prieres d'Alexande & de Jacques de Nisibe ; & comparoient cette mort si hideuse à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impieté. Alexandre eut la consolation de celebrer le lendemain le saint sacrifice en la compagnie des seuls orthodoxes, remerciant Dieu du secours qu'il avoit

Greg. Naz. or. 16 Ambr. 1. de fide Grat. c. 9.

donné à son église en une telle extremité. Constantin voyant le doigt de Dieu & la prompte punition du parjure d'Arius, ne douta plus qu'il ne fût veritablement heretique, & s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Plusieurs Ariens se convertirent; mais ceux qui demeurerent opiniâtres, attribuerent cette mort à un sortilége, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit; on l'alloit voir en foule, & on s'avertissoit d'éviter le siege funeste. Cela dura jusques à ce qu'un Arien riche & puissant y fit bâtir une maison, afin d'en effacer la mémoire en changeant la forme de l'édifice.

AN. 336.

Sozom. II. c. 30.

LIX. L'empereur écrit à saint Antoine. *Vita An. c. 18. Hier. Chr. an. 337.*

La réputation de S. Antoine vint jusques à l'empereur; il lui écrivit avec ses deux fils Constantius, & Constant; le traitant de pere, & lui demandant réponse. Antoine sans s'émouvoir, quand il reçût ces lettres, appella les moines, & leur dit: Ne vous étonnez pas si un empereur nous écrit, ce n'est qu'un homme: étonnez-vous plûtôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, & nous a parlé par son propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ces lettres, disant qu'il ne sçavoit pas y répondre. Mais les moines lui ayant representé que les empereurs étoient chrétiens, & qu'ils pourroient se scandaliser comme étant méprisez; il permit qu'on les lût, & y fit réponse, donnant aux empereurs des avis salutaires; de ne pas faire grand cas des choses presentes; mais de penser plûtôt au jugement futur; de considerer que J. C. est le seul roi

veritable & éternel : enfin il les prioit d'être humains, d'avoir soin de la justice & des pauvres ; & cette lettre fut bien reçûë.

Sozom. II. c. 31. Mais S. Antoine en écrivit ensuite d'autres à l'empereur ; qui ne lui furent pas si agréables. C'etoit pour demander le retour de saint Anthanase, & le prier de ne pas croire les calomnies des Meleciens. Constantin lui répondit, qu'il ne pouvoit mépriser le jugement du concile ; il entendoit celui de Tyr. Car, disoit-il, quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur, on ne doit pas croire la même chose d'un si grand nombre de bons & sages évêques : qu'Athanase étoit insolent, superbe & séditieux. Car c'étoit principalement sur cette calomnie que ces ennemis insistoient ; sçachant combien l'empereur étoit sensible de ce côté-là Le peuple d'Alexandrie croit aussi sans cesse, & faisoit des prieres publiques pour le retour de saint Athanase, mais l'empereur leur écrivit, les accusant de folie & d'emportement ; & recommandant aux clercs & aux vierges sacrez de se tenir en repos. Il assuroit qu'il ne revoqueroit point ses ordres, & ne rappelleroit point Athanase, parce qu'il étoit séditieux, & condamné par un jugement ecclesiastique. Et comme il eut appris que l'église d'Egypte étoit divisée ; que les uns étoient pour Athanase, les autres pour Jean le Melecien ; il exila Jean lui-même, quoiqu'il eut été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de saint Athanase ; mais Constantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croyoit auteurs de division entre les Chrétiens.

On

On trouve un rescrit en faveur des Juifs convertis ; donné cette année 336. sous le consulat de Nepotien & de Facondus ; par lequel l'empereur défend aux Juifs d'inquieter ceux d'entre eux qui se font Chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement, sous peine d'être punis à proportion de l'injure. En même tems il défendit aux Juifs de circoncire les esclaves qu'ils auroient achetez, soit Chrétiens, soit de quelque autre secte que ce fût, sous peine de leur faire perdre l'esclave en lui donnant la liberté. .

AN. 336.
L. 5. cod. Theod. de Jud.
L. 1. cod. Theod. N. Christ. man.

L'empereur Constantin étoit alors âgé d'environ soixante & cinq ans, & avoit joüi jusques-là d'une si parfaite santé, qu'il faisoit encore sans peine tous les exercices militaires. Se préparant à la guerre contre les Perses, il avoit retenu des évêques pour le suivre, & il avoit fait faire une tente en forme d'église portative, ornée richement, pour y prier avec eux. La fête de pâque étant venuë, il passa la veille en prieres avec les fideles selon la coûtume, car il étoit le premier à celebrer cette solemnité, & pour la rendre plus éclatante, il faisoit éclairer pendant cette nuit, non seulement les églises, mais les ruës par toute la ville de C. P. Des hommes préposez pour cela y allumoient de grands cierges, ou plûtôt des colomnes de cire, & quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faisoit de grandes liberalitez au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc celebré la pâque à son ordinaire cette année 337. il tomba malade & eut recours aux bains chauds de C. P. puis à ceux

I X.
Baptême de Constantin, & sa mort.
Eus. IV. vit. c. 53
c. 56.
c. 57.
Ibid. c. 22.

AN. 337.
Eus. c. 6.
Socr. I. c. 39.

AN. 337.

Soz. II. 34. Theod. c. I. 32.

d'Helenople : & là il passa beaucoup de temps en prieres, dans l'église du martyr S. Lucien. Ce fut alors que se voyant proche de sa fin, il résolut de recevoir le baptême. Ayant donc repassé dans son esprit la necessité de ce sacrement & sa vertu merveilleuse, il se jetta par terre dans cet oratoire, & confessa ses pechez ; puis il reçût l'imposition des mains avec les premieres oraisons, pour être mis au rang des catechumenes. Delà il se fit transporter à Achiron près de Nicomedie ; ayant fait venir les évêques, il leur parla ainsi : Voici le temps que j'ai tant souhaité, où j'espere obtenir de Dieu la grace du salut, & ce signe si saint qui donne l'immortalité. J'avois eu dessein de recevoir le baptême dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a reçû lui-même, pour nous montrer l'exemple, mais Dieu, qui connoît ce qui nous est le plus utile, veut me faire ici cette faveur ; ne faites donc point de difficulté de me l'accorder. S'il permet que je passe encore quelque tems sur la terre, je suis résolu de me mêler avec tous les fideles dans les assemblées de l'église ; & de me prescrire pour la conduite de ma vie, des regles qui soient dignes de la sainteté de Dieu. C'étoit une dévotion ordinaire en ces premiers tems de se faire baptiser dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pelerins. Après qu'il eût ainsi parlé, Eusebe de Nicomedie & les évêques qui l'accompagnoient, lui donnerent le baptême & les autres sacremens, observant exactement toutes les ceremonies accoûtumées ; puis ils lui firent quitter la pourpre, & on

V. Valef in Euf. IV. 16. Chron. Hieron. an. 938.

Euf. & Hier. de locis. Valef. ubi sup.

le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à sa dignité; son lit fut aussi tout couvert de blanc. Alors élevant sa voix, il adressa sa priere à Dieu, pour lui rendre graces d'un tel bienfait, & finit par ses paroles : Maintenant je me trouve véritablement heureux; je me puis croire digne de la vie immortelle, participant de la lumiere divine; quel malheur d'être privé de tels biens! Et comme ses capitaines étant entrez dans sa chambre, s'affligeoient de sa perte, & prioient que Dieu prolongeât ses jours; il leur répondit, qu'il connoissoit mieux que personne les grands biens qu'il venoit de recevoir, & qu'il ne vouloit plus differer d'aller à son Dieu. Tout cela se passoit à la fête de la Pentecôte.

AN. 337.

Eus. IV. vit. c. 6.

Constantin avoit fait son testament, par lequel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de son vivant entre ses trois fils & ses deux neveux. Il ordonna aussi que saint Athanase fut rappellé de son exil, quoiqu'Eusebe de Nicomedie s'efforçât de l'en détourner. Le dépositaire du testament de Constantin, fut ce prêtre Arien, que sa sœur Constantia lui avoit recommandé en mourant; & Constantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constantius. L'empereur Constantin ayant ainsi donné ordre à toutes choses, mourut sur le midi le jour de la pentecôte vingtiéme de Mai, sous le Consulat de Felicien & de Tatien, c'est-à-dire l'an 337. après en avoir regné trente-un. C'étoit le plus long regne que l'on eût vû depuis Auguste. Le corps fut mis dans un cercuëil d'or, & porté

Theod. I. c. 32.

Eusеb. IV. 68.

AN. 337. à C. P. en attendant que quelqu'un de ses fils fut arrivé, on le déposa dans la principale chambre du palais, élevé sur des degrez couverts de pourpre, & environnez de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or; plusieurs personnes y veilloient jour & nuit, & ce spectacle étoit tout-à-fait nouveau. Constantius fut le seul de ses fils qui se trouva à tems pour prendre soin de sa sepulture: car comme il étoit le plus proche, il reçût le premier la nouvelle de sa maladie, & toutefois il le trouva mort. Il fit porter le corps avec pompe dans l'église des apôtres, & suivit lui-même le convoi; puis il se retira avec les soldats, n'étant que cathecumene. Mais le clergé & le peuple fidele vinrent faire les prieres & offrir le sacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé sur une haute estrade pendant les prieres; & fut enterré dans le vestibule de la basilique près de la porte. Il y eut des personnes destinées pour demeurer en ce lieu, & y faire des prieres.

Euf. IV. c. 70.

Ibid. c. 71.

Chrisost. in 2. cor. hom. 2. ad pap. An. 66.

La memoire de l'empereur Constantin est en benediction dans l'Eglise, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protegeant de tout son pouvoir, & montrant en tant de manieres son zele pour la veritable religion. Les Grecs l'honorent entre les saints, & en font la fête le vingt-uniéme de Mai, le joignant à sa mere sainte Helene. On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches de sa vie; mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eût vû la croix miraculeuse, & qu'il se fut declaré pour la religion chrétienne. De Minervine sa premiere femme, il avoit un fils nommé Crispe,

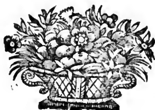
Menolog. ibid.

Zosim. l. 2. p. 685.

qu'il avoit fait Cesar, & qu'il destinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne, par plusieurs belles actions, toutefois il le fit mourir, persuadé des calomnies, dont Fausta sa seconde femme chargea ce jeune prince; & ensuite à la persuasion d'Helene sa mere, il fit mourir Fausta dont il avoit reconnu l'imposture; & qu'il avoit d'ailleurs convaincuë de s'être abandonnée à un valet: il la fit étouffer dans un bain chaud. Après cela on ne s'étonnera pas s'il ajoûtoit foi trop facilement aux calomnies des Ariens, contre S. Athanase & les autres évêques catholiques. Eusebe son grand admirateur, avouë lui-même que plusieurs se plaignoient de sa trop grande facilité; & qu'elle donna cours à deux grands vices; à la violence de ceux qui opprimoient les foibles, pour contenter leur avidité insatiable; & à l'hypocrisie des faux Chrétiens, qui entroient dans l'Eglise pour gagner ses bonnes graces. Enfin, on ne se trompera point sur Constantin, en croyant le mal qu'en dit Eusebe, & le bien qu'en dit Zozime.

AN. 337.
Victor epitom. *Philostorg.* II. c. 4.

Eus. IV. c. 54.



AN. 337.

LIVRE DOUZIE'ME.

I. Partage entre les enfans de Constantin.

Euf. IV. v. c. c. 51. Zosim. l. 2. p. 691. Aur. Vict. epit.

Les trois fils de Constantin partagerent l'empire, comme il l'avoit ordonné. Constantin qui étoit l'aîné eut l'Espagne, la Gaule & tout ce qui est en deçà des Alpes : Constant qui étoit le plus jeune eut l'Italie, l'Afrique, la Sicile & l'Illyrie: Constantius qui étoit le second eut l'Asie, l'Orient & l'Egypte. Ils avoient un oncle nommé Jules Constantius fils de Constantius Chlorus, mais d'une autre mere que Constantin le grand, c'est-à-dire, de Theodora, & de la même femme Constantius Chlorus avoit eû un autre fils Dalmace surnommé Hanniballien, que Constantin son frere fit censeur. Celui ci étoit mort, & avoit laissé deux fils: Jules Dalmace & Claude Hanniballien. Constantin avoit donné à Dalmace le titre de Cesar avec la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe; à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont & l'Armenie: sa résidence étoit à Cesarée de Cappadoce.

Zosim. p. 692.

Quelque tems après la mort du grand Constantin, les soldats ne voulant, disoient-ils, obéïr qu'à ses enfans, firent mourir son frere Jules & ses deux neveux, Dalmace & Hanniballien. On accusa l'empereur Constantius d'avoir ordonné secretement ces executions, ou du moins d'y avoir consenti trop facilement ; quelques-uns même ont prétendu que Constantin en avoit donné l'ordre avant sa mort. Quoiqu'il en soit, deux des nouveaux empereurs

en profiterent : Constantius eut la Thrace avec la Cappadoce, Constantin eut l'Achaïe & la Macedoine. Il resta deux fils de Jules, qu'il avoit eu de differens lits; le premier nommé Gallus, de Galla, de laquelle il avoit aussi eu la femme de l'empereur Constantius; le second nommé Julien, de Basiline fille d'Anicius Julien d'une famille illustre, mais payenne. Ces deux jeunes princes furent épargnez par mépris : Gallus parce qu'il étoit alors malade, & que l'on ne croyoit pas qu'il pût vivre longtems : Julien pour son bas âge, car il n'avoit pas huit ans : étant né à C. P. le sixiéme de Novembre l'an 331. sous le consulat de Pacatien & d'Hilarien, par où l'on voit qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Constantin, celle de son frere & de ses neveux. Eusebe de Nicomedie prit soin de l'éducation de Gallus & de Julien ; parce qu'il étoit parent, quoiqu'éloigné, de Basiline mere de Julien. On le mena en Cappadoce près le mont Argée à un lieu nommé Macel, où étoit une maison royale bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines & de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les sciences & les exercices convenables à leur âge ; on les instruisit des saintes écritures, & comme ils témoignoient de la pieté, on les mit dans le clergé ; où on leur donna l'ordre des lecteurs.

Sozom. v. hist. c. 2.

Amm. lib. XXII. p. 320. c. 3.

II. Constantius gagné par les Ariens.

Socr. II.

Sozom. III. c. 1.

L'empereur Constantius donna un grand pouvoir aux eunuques de son palais, dont le principal étoit Eusebe prefet de la chambre, homme vain, avare, injuste & cruel ; qui d'une très-basse origine

AN. 338. s'étoit élevé jusques à gouverner l'empereur. Cet Eusebe tomba dans l'Arianisme à la persécution du prêtre, que le grand Constantin avoit fait dépositaire de son testament; & qui avoit acquis par là une grande autorité & une grande liberté d'entrer dans le palais; il avoit même infecté de son heresie l'esprit de l'imperatrice. L'empereur commença aussi à révoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion; tout le monde en disputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes. De-là ce mal se répandit dans les familles particulieres, dans les autres villes & les provinces éloignées: car le tumulte que ces questions causoient, excitoit tout le monde à en demander le sujet, & à entrer en dispute. L'Illyrie toutefois & le reste de l'Occident n'y prirent point de part; & demeurerent fermes dans la foi de Nicée. Eusebe de Nicomedie & Theognis conçûrent alors de grandes esperances; & pour empêcher saint Athanase de rentrer à Alexaandrie, ils résolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

Amm. lib. xv. c. 3. xxii. c. 3. Jul. ad Atheniens. Theod. ii. c. 3.

Athan. ad solit. p. 819. p. 854. 856.

Sozom. iii. c. 1.

III. Rappel de saint Athanase.

Athan. apol. 2. p. 805. Theod. l. ii. c. 2. V Pag. an. 38.

Mais l'empereur Constantin le jeune ne leur en donna pas le tems; car dès l'année 338. il envoya S. Athanase à son église, avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit, que le saint évêque avoit été envoyé dans les Gaules, de peur que par la fureur de ses ennemis il ne demeurât exposé à un malheur sans remede; que l'intention du grand Constantin étoit de le rendre à son église, s'il n'eût été prévenu par la mort. Quand donc, ajoûte-t-il, Athanase sera arrivé chez vous;

vous, vous connoîtrez combien nous l'avons honoré, & vous ne devez pas vous en étonner, puisque nous y avons été portez par vôtre affliction, que nous nous representions, & par la presence venerable de ce grand homme. Que la providence divine vous conserve; mes chers freres. Donné à Treves le quinziéme des Calendes de Juillet; c'est-à-dire, le dix-septiéme de Juin. L'empereur Constantin n'osa s'opposer au retour de S. Athanase, qui partit de Treves aprés un exil de deux ans & quatre mois. Il passa par la Syrie, arriva en Egypte, & rentra à Alexandrie où il fut reçû avec une joïe incroïable de tout le monde, du clergé; du peuple de la ville & de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les églises retentissoient de prieres & d'actions de graces. Les autres évêques qui avoient été chassez de leurs sieges, furent aussi rétablis; entre autres Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Les Ariens se plaignirent hautement du retour d'Athanase, comme d'une entreprise contre la discipline de l'église; disant qu'il ne pouvoit être rétabli, que par l'ordonnance du concile, après avoir été chassé par le concile de Tyr.

AN. 338.

Syn. Alex. ap. Ath. 2. apol. p. 718. A.

IV. Nouvelles calomnies contre S. Athanase.

Ap. Ath. p. 714.

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs, pour l'accuser de plusieurs crimes, dont celui-là étoit le premier: d'avoir violé les canons en rentrant dans son siége, sans ordonnance de concile. Ils l'accusoient encore d'avoir causé à son retour du tumulte & des seditions, des pleurs & des gemissemens parmi le peuple, qui, disoient-ils, le recevoit à regret, d'avoir pillé les églises d'Alexan-

drie ; d'y avoir commis des violences & des meurtres ; d'avoir détourné le fond des aumônes que l'empereur Constantin avoit ordonnées pour la subsistance des veuves & des ecclesiastiques en Lybie, & en quelques endroits de l'Egypte ; & d'avoir fait vendre pour son profit particulier le bled destiné à cet usage, dont il avoit la distribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Constantius, qui appuyoit ce dernier chef d'accusation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès de Constant, ni de Constantin ; quoique les Eusebiens y eussent envoyé des deputez pour les soûtenir ; car S. Athanase y envoya aussi des ecclesiastiques avec des lettres qui le justifierent, & couvrirent ses ennemis de confusion.

Athan. p. 737.

Ad Solit. p. 815. Apol ad Const. p. 675. D.

Les Eusebiens envoyerent à Rome Macaire prêtre, Martyrius & Hesychius diacres, pour porter au pape Jules, des lettres, où ils accusoient non seulement saint Athanase, mais encore Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Ces deputez solliciterent en faveur de Piste, que les Eusebiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie, & qui n'en fut jamais en possession : ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en sa communion. Saint Athanase envoya de son côté quelques prêtres à Rome ; mais si-tôt que Macaire sût qu'ils alloient arriver, il craignit d'être honteusement convaincu au sujet de Piste, & se retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoique le pape l'attendît : Martyrius & Hesychius demeurerent. Les deputez de S. Athanase étant arrivez, firent connoître au pape, que ce

Julius P. ap. Athan. apol. 2. p. 743.

Epiph. hæres. 69. n. 8.

prétendu évêque de Pifte étoit un des premiers difciples d'Arius; que lui & Second de Ptolemaïde qui l'avoit ordonné, avoient été excommuniez par S. Alexandre, & enfuite par le concile de Nicée; & le diacre Martyrius n'ofa dire le contraire. Ils confondirent de même les Eufebiens, fur tous les chefs d'accufation, dans une conference publique en préfence du pape. Enfin les deputez des Eufebiens le prierent d'affembler un concile, & d'y mander Athanafe & fes accufateurs; declarant qu'ils refervoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la propofition; écrivit aux uns & aux autres, & manda S. Athanafe en particulier.

AN. 340.

Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 741.

Ad Sol. p. 819.

V. Mort du jeune Conftantin.

Socr. ibid. c. 5. Zofim. lib. 2. p. 692. Victor. epift.

Le jeune Conftantin ne vêcut pas long-tems aprés avoir renvoyé S. Athanafe. Il étoit entré en different avec Conftant, touchant l'Afrique & l'Italie; Conftant diffimula fa haine pendant trois ans, voulant furprendre fon frere, enfin le voyant entré fur fes terres, il envoya des troupes, fous prétexte de donner du fecours à Conftantius, pour la guerre contre les Perfes. Ils prirent Conftantin à leur avantage, & le tuerent prés d'Aquillée fous le confulat d'Acyndinus & de Proculus, c'eft-à-dire, l'an 340. Conftant joignit à fon partage celui de Conftantin, & tout l'empire fut reduit à deux parties, l'Orient & l'Occident. La mort de Conftantin ôta une puiffante protection à faint Athanafe & à toute l'églife catholique.

VI. Mort d'Eufebe de Cefarée: fa doctrine.

Socr. 2. c. 4. Sozom. 3. c. 2.

Ce fut environ ce tems-là, c'eft-à-dire vers l'an 340. que mourut Eufebe de Pamphile évêque de Cefarée en Paleftine, le plus favant homme que

l'église ait eu de son tems. Outre les ouvrages dont j'ai parlé; savoir, le traité contre Hierocles, la préparation & la démonstration évangelique, la chronique & l'histoire ecclesiastique ; il composa encore sur la fin de sa vie, un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la vie de l'empereur Constantin, ou plûtôt son éloge, & un panegyrique qui en est comme l'abregé ; & qu'il prononça en sa présence à la solemnité de la trentiéme année de son regne. Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, & plusieurs autres.

IV. vit. c. 49.

C'est principalement par l'ouvrage contre Marcel, que l'on doit juger de la doctrine d'Eusebe, touchant le verbe divin ; car cet ouvrage est écrit depuis que les Ariens eurent émû la question, & qu'ils eurent été condamnez au concile de Nicée, dans le fort des disputes, & sur la matiere même, qui y est traitée à fonds.

Il est divisé en cinq livres; les deux premiers sont intitulez simplement : Contre Marcel d'Ancyre, & ne contiennent presque autre chose, que l'exposition de ses sentimens, qui suffit à ce qu'Eusebe prétend, pour le convaincre de Sabellianisme. Les trois autres livres sont intitulez : De la théologie ecclesiastique, & addressez à Flaccile évêque d'Antioche; dans ceux-ci, Eusebe refute Marcel, & lui oppose la doctrine qu'il dit être celle de l'église catholique. C'est à peu près la même qu'il avoit proposée dans ses autres ouvrages; particulierement dans la démonstration évangelique. Il condamne ceux qui avoient osé dire que le verbe étoit

Theol. 1. c. 9.

creature & tiré du néant. Car, dit-il, comment seroit-il fils & fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres creatures? Et encore; ceux qui mettent deux hypostases, l'une non engendrée, l'autre créée de rien, sauvent bien l'unité de Dieu; mais selon eux, il n'y a plus de fils unique; il n'est ni seigneur ni Dieu, & n'a plus rien de commun avec la divinité du pere. Et ailleurs expliquant ce fameux passage, où suivant la version greque, la sagesse dit: Le Seigneur m'a créé. Il dit: Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé; qu'il ne le dise pas, comme s'il avoit passé du non être à l'être, ou comme s'il avoit été tiré du néant à la maniere des autres créatures, ainsi que quelques-uns ont mal pensé. Ensuite il explique doctement ce passage suivant l'hebreu; & montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

Ibid. c. 10.

III. Theol. c. 2. p. 150. D. Prov. VIII. c. 22.

Il dit que le fils de Dieu est la source de la vie; la vie, la lumiere, la raison-même. Il parloit ainsi dans la démonstration évangelique; ajoûtant qu'il est la beauté & la bonté-même, s'il est permis de donner ces noms à ce qui est produit. Dans le même ouvrage, il disoit: Il est dangereux de dire simplement que le fils a été tiré du néant, comme les autres productions; car autre est la generation du fils, autre la création faite par le fils. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'il les a écrites avant le concile de Nicée. Et dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain tems, & produit ensuite; mais comme étant avant des tems infinis,

I. Theol. c. 2. IV. Demonst. c. 2.

V. Dem. c. 2. p. 214. c.

préexiſtant & coéxiſtant toûjours avec le pere. Cette doctrine eſt bien contraire à celle d'Arius qui accuſoit S. Alexandre de dire : Toûjours le pere ; Toûjours le fils. Euſebe dit encore dans la theologie, que le pere a declaré ſon fils ſeigneurs, ſauveur & Dieu de tout ; & participant de ſon trône. Tout cela ſemble juſtifier la foi d'Euſebe.

Sup. liv. x n.
Lib. I. c. 11.

Toutefois en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement que le Chriſt n'eſt pas vrai Dieu ; & nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel, des expreſſions fâcheuſes. Il ſemble mettre de la difference entre la divinité du fils & celle du pere ; car il dit : S'ils craignent que nous ne mettions deux dieux, qu'ils ſachent que même en confeſſant que le fils eſt Dieu, il ne ſe trouve qu'un ſeul Dieu ; ſavoir celui qui ſeul eſt ſans principe, & non engendré, qui poſſede la divinité en propre, & qui eſt cauſe que le fils eſt, & qu'il eſt tel. Il ne dit jamais ſuivant le langage reçû depuis dans l'égliſe ; que le pere & le fils ſont un ſeul Dieu. Il ne ſe ſert point du terme de conſubſtantiel ; & quand il le reçût au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établiſſent pas l'égalité parfaite, comme nous avons vû dans ſa lettre. Au contraire, il accuſe Marcel de Sabellianiſme, parce qu'il diſoit qu'avant la creation du monde, il n'y avoit que Dieu ſeul ; & que Dieu & ſon verbe étoit une ſeule & même choſe, ce qu'il n'y a point de catholique qui ne diſe aujourd'hui. Euſebe prétend que parler ainſi, c'eſt nier l'hypoſtaſe du fils & le mettre dans le pere,

Athan. de Syn. p. 886. C.
c. 11.
Sup. l. xi. n 26.
I. Theol. c. 16. 17.
II. Theol. c. 14. p. 122. D.
II. Theol. c. 4.

comme un accident dans son sujet. Suivant ce principe, il ne veut pas que l'on dise que le souverain Dieu s'est incarné; parce qu'il ne donne ce titre qu'au pere. Il semble mettre de l'inegalité entre le pere & le fils, en disant: Il n'est pas necessaire de mettre deux dieux, en mettant deux hypostases; car nous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes deux sans principe & non engendrées; c'est pourquoi le fils même enseigne que le pere est aussi son Dieu. Il dit ensuite, que nous ne rendons au fils les honneurs divins, qu'à cause du pere; que nous honorons par lui, comme un roi en son image. Et ailleurs; que le fils reconnoît son pere pour seul vrai Dieu; parce qu'encore que lui-même soit vrai Dieu, il ne l'est pas comme image, & le titre de seul convient au pere, comme étant l'original.

Ibid. c 7. p. 109.

Joan. xx. 17.

Ibid. p. 111. c.

Ibid. c. 23. p. 14.

Il semble encore plus marquer l'inégalité du pere & du fils, en disant, que le fils n'est ni le souverain Dieu, ni un des anges; mais qu'il est au milieu & le mediateur du pere & des anges. Il parle de même dans la demonstration évangelique; & prétend prouver qu'il étoit nécessaire que Dieu produisit avant tout le reste une puissance moyenne, pour temperer la disproportion infinie qu'il y a entre lui & la créature. Dans ce même ouvrage, il nomme le fils ministre & instrument de la création; il le nomme même ouvrage, *demiourgéma*. Il dit que le pere existe & subsiste avant la generation du fils, entend qu'il est seul non engendré. Il dit que le fils n'est pas un accident inséparable, comme la splendeur de la lumiere: mais qu'il subsiste

Lib. 1. c. 1. 8. D.

IV. Demonstr. c. 6.

Ibid. c. 2. c. 4.

c. 2.

sujet; & on croiroit, selon lui, que dans le concile de Nicée, on ne traita point de question plus importante que celle du jour de la pâque. En rapportant les loix de Constantin contre les heretiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius: en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procés de saint Athanase, qui en étoit le sujet. Ce silence si affecté autorise plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accusé d'Arianisme, que ceux qui l'en ont voulu justifier. Aussi Acace son disciple & son successeur dans le siege de Cesarée, fut dans la suite un des chefs des Ariens. Cet Acace étoit borgne, & le surnom lui en demeura; il avoit de l'esprit & du sávoir, & composa plusieurs ouvrages, entre autres la vie d'Eusebe son predecesseur.

V. Testimon. de Euseb. Ap. Vales.

Soc. II. hist. c. 4.

VII. Mort de S. Alexandre de C. P. Paul évêque. Puis Eusebe. *Socr. II. c. 6. Sozom. III. c. 3. V. Pagi 340. n. 9.*

Vers le même tems mourut saint Alexandre de C. P. aprés avoir vêcu quatre-vingt-dix-neuf ans, dont il avoit passé vingt-trois dans l'épiscopat. Comme il étoit prêt à mourir, ses clercs lui demanderent à qui on devoit confier aprés lui le gouvernement de l'église. Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire & capable d'instruire, vous avez Paul; si vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors & pour le commerce avec les grands, joint un exterieur de pieté, Macedonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Thessalonique, encore jeune, mais d'une prudence fort avancée. Il avoit déja été exilé par le grand Constantin, à la sollicitation des Ariens: Macedonius étoit vieux diacre depuis long-tems. Tant que saint Alexandre vécut, les ca-

Athan. ad. Sol. p. 813.

tholiques eurent le dessus à C. P. à sa mort les Ariens se releverent, & se crurent assez forts pour faire élire Macedonius; ce qui causa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul, & ils l'emporterent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de C. P. dans la basilique de la paix, depuis

Athan. Ibid. jointe à sainte Sophie. Macedonius forma d'abord quelque accusation contre lui; mais il l'abandonna, se réünit, & étant ordonné prêtre, servit sous lui en

Socr. II c. 7. Sozom. III. c. 4. cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'absence de l'empereur Constantius; il en fut extrêmement irrité, lorsqu'il vint à C. P. Il prétendit qu'il étoit indigne de l'épiscopat; & par la faction de ses ennemis, il assembla un concile où il le fit déposer, & mettre à sa place Eusebe de Nicomedie, qui fut ainsi transferé pour la seconde fois contre les regles de l'église. Depuis ce tems les

Socr. v. hist c. 7. Ariens furent les maîtres à C. P. l'espace de quarante ans.

VIII. Concile d'Alexandrie pour S. Athanase. *Athan. 2. apol. p. 720. B. Ibid. ad. Afric. p. 940. D.*

Cependant il s'assembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Lybie & de la Pentapole; qui tous ensemble écrivirent une lettre synodale à tous les évêques catholiques du monde. Ils se plaignent d'abord de ce que les Eusebiens ne cessent point de persecuter saint Athanase, qu'ils l'ont fait exiler, & auroient voulu le faire mourir; & que depuis son

2. Apol. p. 723. B retour, ils ont envoyé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accusent pas de moins que d'avoir commis des meurtres. Quand ces accusations seroient veritables,

diſent-ils, ils ſeroient coupables de violer la regle du Chriſtianiſme; en portant aux oreilles des empereurs des accuſations de meurtres contre des évêques; mais ce n'eſt que menſonge & calomnie, & nous avons honte d'être obligez d'y répondre. Ils entrent donc en juſtification, en diſant: Les meurtres & les empriſonnemens ſont éloignez de notre égliſe. Athanaſe n'a livré perſonne au bourreau, ni mis perſonne en priſon; notre ſanctuaire eſt encore pur, comme il l'a toûjours été; il ne ſe glorifie que du ſang de J. C. Athanaſe n'a fait mourir ni prêtre ni diacre; il n'eſt auteur ni de meurtre ni de banniſſement. Ses ennemis avoüent clairement dans leur lettre, que c'eſt le prefet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers; & ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à Athanaſe, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandrie, & qui ſe trouvoit alors en Syrie au retour de ſon exil. Ces procès n'ont été faits pour aucune cauſe eccleſiaſtique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoyons; car nous les avons curieuſement recherchez, ayant ſçu ce que les Euſebiens ont écrit. Vous pourrez juger par-là des calomnies precedentes.

p. 724. A.

p. 725. A.

Ils reprennent enſuite depuis l'origine, les perſecutions que S. Athanaſe avoit ſouffertes. Que dès la dépoſition d'Arius, les Ariens l'avoient pris en haine, lorſqu'il n'étoit encore que diacre, à cauſe du credit qu'il avoit auprès d'Alexandre ſon évêque. Que leur haine s'étoit acruë au concile de Nicée, où ils avoient connu ſon zele par leur propre expe-

rience : que le voyant élevé à l'épiſcopat & ennemi declaré de l'hereſie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le menaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils viennent aux calomnies avancées contre S. Athanaſe, dont la premiere étoit, que ſix ou ſept évêques l'avoient ordonné ſecretement. Au contraire, diſent-ils, nous ſommes témoins, nous & toute la ville & toute la province, que tout le peuple de l'égliſe catholique demanda Athanaſe pour évêque tout d'une voix, & que la plus grande partie de nous l'ordonnerent aux yeux de tout le peuple; ſur quoi nous ſommes plus croyables que ceux qui n'y étoient pas.

Sup. liv. XI. n. 29.

Mais Euſébe reprend l'ordination d'Athanaſe, lui qui peut-être n'a jamais reçu d'ordination; & qui quand il l'auroit reçûë, l'a lui-même aneantie. Il étoit d'abord à Beryte; il l'a quittée pour venir à Nicomedie; l'une & l'autre contre la loi. Le deſir de la ſeconde lui a fait mépriſer l'affection qu'il devoit porter à la premiere; & il n'a pas même gardé la ſeconde qu'il avoit injuſtement uſurpée: il vient d'en ſortir pour envahir encore la place d'un autre; mettant la religion dans la richeſſe & dans la grandeur des villes, & ne comptant pour rien le partage que l'on a reçû par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent ici de la derniere tranſlation d'Euſébe à C. P. & continuënt: Il ne ſait pas que le Seigneur eſt au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom; il ne penſe pas à ce que dit l'apôtre: Je ne tire point ma gloire du travail d'au-

Math. XVIII. 20.

truï, & à ce pretexte qu'il donne: Si tu es lié à une femme, ne cherche point à te délier. Car si cela est dit d'une femme, combien doit-on plus l'entendre d'une église? quiconque y est une fois lié par l'épiscopat, ne doit plus en chercher d'autre, de peur d'être trouvé adulteré, suivant les divines écritures. Telles étoient alors les maximes des saints évêques touchant les translations. Ils viennent au concile de Tyr, & montrent comme la cabale d'Eusebe y dominoit, appuyée du comte Denis & de la puissance seculiere; comme S. Athanase fut obligé de s'en retirer, pour se plaindre à l'empereur; la nouvelle calomnie dont les Eusebiens le chargerent touchant le bled de Constantiplople. Ils soutiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une assemblée qui n'agissoit que par l'autorité du prince; où les évêques étoient contraints de se trouver par ses ordres, & où il avoit un comte & des soldats, comme les satellites des évêques. Ils justifient saint Athanase du meurtre d'Arsene & du calice d'Ischyras; sur quoi ces paroles sont remarquables: Puisqu'il n'y avoit point-là d'église ni de prêtre pour sacrifier, & que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche; comment y auroit-on brisé une coupe mystique? Il y a quantité de coupes dans les maisons & dans le marché; on les brise sans impieté: mais c'est une impieté de briser volontairement la coupe mystique. Elle ne se trouve que chez les prêtres legitimes, vous avez droit de la presenter aux peuples, vous l'avez reçûë suivant la regle de l'église. Que

1. Cor. x. 15.
1. Cor. 11. 27.

p. 731. D.

si celui qui brise le calice est impie; celui-là l'est bien davantage qui profane le sang de J. C.

Passant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Mareote, ils relevent les irregularitez de la procedure. On avoit exclus, disoient-ils, les ministres sacrez; & on informoit devant des payens, touchant une église, une coupe, une table, les choses saintes; & ce qui est pire, on citoit des payens pour témoins. Ils representent les violences qui furent commises à Alexandrie par l'autorité du prefet Philagre, & disent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été à Tyr. Ils justifient S. Athanase de la nouvelle calomnie, d'avoir vendu & détourné à son profit le bled, que le grand Constantin avoit donné pour la nourriture des veuves, en Lybie & en quelques cantons d'Egypte; quoiqu'en effet, on eût toûjours continué de le distribuer, & qu'il n'en revint à S. Athanase que de la peine.

p. 733. D. — p. 377. C. — p. 378. A.

Les évêques d'Egypte ajoûtent: Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Lybie, de Pentapole & d'Egypte, pour vous faire connoître la calomnie. Les Eusebiens ne font tout cela que pour établir l'heresie des Ariens, en retenant par la crainte les défenseurs de la verité; mais grace à votre pieté, vous avez écrit plusieurs fois anathême aux Ariens, & vous ne leur avez point donné place dans l'église. Quant aux Eusebiens, il est aisé de les convaincre; car après leurs premiers écrits touchant les Ariens dont nous vous avons envoyé des copies, ils soulevent ouvertement con-

tre l'église catholique, ces mêmes Ariens qu'elle a anathematisez; ils leur ont donné un évêque; c'est de Piste apparemment que la lettre parle. Elle continuë : Ils divisent l'église par les menaces & la terreur, afin d'avoir par tout des ministres de leur impieté; ils envoyent mêmes aux Ariens des diacres, qui sont reçus publiquement dans leurs assemblées, ils leur ecrivent & reçoivent leurs réponses, en déchirant l'église par cette communication. Ils envoyent par tout des lettres pour établir leur heresie, comme vous pourrez apprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, & peut-être à vous-mêmes.

C'est pourquoi étant maintenant assemblez, nous vous écrivons & vous conjurons de recevoir ce témoignage; de compâtir à notre confrere Athanase, d'animer votre zele contre les Eusebiens, auteurs de cette entreprise, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable. Nous vous demandons justice de tant de crimes, suivant cette parole de l'apôtre : Otez les mauvais d'entre vous; car leurs actions les rendent indignes de la communion des fideles. Ne les écoutez donc point; s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanase; car tout ce qui vient d'eux n'est que mensonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte ; ce ne sera pas nous assurément, mais des Meleciens, toûjours schismatiques & séditieux; ils ordonnent sans raison des hommes presque payens, & font des choses que nous avons honte d'écrire ; mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette let- 1. Cor. v. 13.

AN. 340. tre. Ainsi finit la lettre que les évêques d'Egypte *Athan.p.379 A* envoyerent à tous les évêques, & en particulier au pape Jules. Ils y joignirent plusieurs actes pour justifier ce qu'ils avançoient; savoir les procès de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir, avant le retour de saint Athanase; la lettre que le grand Constantin avoit écrite quand il sçut qu'Arsene étoit vivant; celle d'Alexandre de Thessalonique, la retractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie & de la Mareote; les attestations de divers évêques d'Egypte & de Lybie, que saint Athanase avoit distribué fidelement le bled des veuves; la lettre des Eusébiens en faveur des Ariens. *Ap. Athan. p. 745. D.* Plusieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour S. Athanase.

IX. Prediction de S. Antoine. *Vita Ant. c. 28. p. 497. D.*

Cependant S. Antoine eut une revelation de ce qui devoit arriver dans l'église d'Alexandrie. Un jour étant assis il entra comme en extase, & demeura long-tems en contemplation, gemissant de tems en tems. Une heure après il se tourna vers les assistans; il soupira, il trembla, il se leva pour prier; se mit à genoux, y demeura long-tems, & se releva en pleurant. Les assistans tremblans & saisis de crainte lui demandoient ce que c'étoit; & le presserent tant, qu'enfin ils l'obligerent de leur parler. Il fit un grand soupir, & leur dit: O mes enfans, il vaut mieux que je meure avant que ce que j'ai vû s'accomplisse. Comme ils le pressoient encore, il dit en pleurant: La colere de Dieu va tomber sur l'église; elle va être livrée à des hommes semblables aux bêtes brutes. Car j'ai vû la

sainte

sainte table environnée de tous côtez de mulets qui renversoient à coup de pieds ce qui étoit dessus; comme quand ces animaux sautent & ruënt en confusion. Vous avez oüi sans doute comme j'ai soupiré, j'entendois une voix qui disoit : Mon autel sera profané. Voilà ce que dit alors le saint vieillard; & deux ans après on vit l'accomplissement de sa prophetie. Toutefois il consola dessors ses disciples, en ajoûtant : Ne vous decouragez pas, mes enfans; comme le Seigneur s'est mis en colere, il nous pardonnera; l'église reprendra sa beauté & sa splendeur ordinaire; vous verrez les persecutez retablis, l'impieté renfermée dans ses tannieres, la foi catholique prêchée librement par tout. Seulement ne vous laissez pas infecter par les Ariens; cette doctrine n'est pas celle des apôtres, mais celle des démons & de leur pere le diable; elle est sterile & sans raison comme les mulets. Ainsi parloit saint Antoine, marquant le caractere de l'Arianisme, qui nioit la fecondité de la nature divine & la divinité du verbe.

AN. 340.

Ibid. n. 14.

X. Concile d'Antioche Dedicace

L'église magnifique que le grand Constantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans, la cinquiéme année du regne de ses enfans 341. de Jesus-Christ. On celebroit avec solemnité ces années cinq, dix, vingtiéme des regnes, ainsi on voulut faire en celle ci la dedicace de cette église, & pour cet effet, on assembla à Antioche un grand nombre d'évêques. Eusebe de C. P. qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce pretexte pour tenir un grand concile, & executer ses mauvais desseins

AN. 341.

Socr. l. 1. c. 8. Sozom. lib. 3. c. 5.

AN. 341. contre saint Athanase. Il y vint quatre-vingt-dix-sept évêques, dont la plûpart étoient catholiques; mais il y en avoit quarante Ariens. Les provinces dont ils s'assemblerent étoient la Syrie, la Phenicie, la Palestine, l'Arabie, la Mesopotamie, la Cilicie, l'Isaurie, la Cappadoce; la Bythinie & la Thrace. Les évêques les plus connus étoient, Eusebe de Constantinople, Dianée de Cesarée en Cappadoce, Flaccille d'Antioche, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Macedonius de Mopsueste, Maris de Calcedoine, Acace de Cesarée en Palestine, Patrochile de Scythopolis, Eudoxe de Germanie en Syrie, George de Laodicée, Theophrone de Tyane. Entre ceux-là étoient quatre metropolitains, d'Antioche, d'Heraclée, des deux Cesarées. Marcel d'Ancyre metropolitain de Galatie fut le cinquiéme, s'il est vrai, comme il y a lieu de le croire, qu'il assistât à ce concile. S. Maxime évêque de Jerusalem refusa de s'y trouver; se souvenant comme il avoit été surpris pour souscrire à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du pape Jules; bien qu'il y ait un canon, qui défend aux églises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce sont les paroles de Socrate, que l'on entend des ordonnances generales; & non des reglemens particuliers.

Pallad. Vita. Chrys. p. 78.

Socr. II. c. 8. Sozom. III. c. 6.

V. Vales. hic.

Ce concile d'Antioche se tint sous le consulat de Marcellin & de Probin; indiction quatorziéme, c'est à-dire, l'an 341. avant le mois de Septembre. L'empereur Constantius y étoit present en personne.

Comme les évêques Eusebiens étoient accusez d'heresie par tous les autres, ils dresserent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur presenterent, afin qu'ils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux. Elle étoit conçûë en ces termes: Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius; comment suivrions-nous un prêtre, étant évêques? Nous n'avons reçû aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dès le commencement; mais nous avons examiné & éprouvé sa foi, & nous l'avons reçû, plûtôt que nous ne l'avons suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire. Nous avons apris dès les commencement de croire en un seul Dieu, souverain, createur & conservateur de toutes les choses intelligibles & sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siecles, & coéxistant au pere qui l'a engendré; par qui ont été faites toutes les choses visibles & invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du pere, pris chair de la sainte Vierge, & a accompli toute la volonté de son pere, a souffert, est ressuscité est retourné au ciel, qui est assis à la droite du pere, & qui doit venir juger les vivans & les morts, qui demeure roi & Dieu dans tous les siécles. Nous croyons aussi au saint Esprit. Et s'il faut l'ajoûter; nous croyons encore la resurrection de la chair & la vie éternelle. Cette formule étoit conçûë de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les Catholiques & les Ariens. Elle ne contenoit que ce dont les uns & les autres convenoient; & on n'y employoit aucun terme qui

AN. 341.

Athan. Synop. p. 892. D. Socr. II. c. 10.

Sozom. III. c. 5.

AN. 241. ne fut de l'écriture; on n'y disoit ni que le fils fut coéternel ou consubstantiel au pere, ni qu'il ne le fut pas. Les Eusebiens eurent soin d'envoyer cette lettre à tous les évêques en chaque ville; & on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contenterent, puisqu'ils communiquerent avec eux.

Hilar. de Synod. p. 333-334. Après la ceremonie de la dedicace, on traita des affaires de l'église, & proprement de ce qui regardoit la foi. On ne parla point de l'heresie qui disoit que le pere, le Fils & le saint Esprit étoient de substance differente; c'est-à-dire, de celle d'Arius, déja condamnée, & rejettée de tous, au moins en apparence, mais on s'assembla contre l'heresie, qui après le concile de Nicée revenoit à dire, que c'étoit seulement trois noms attribuez au pere. Car un des évêques étoit soupçonné de cette erreur; & la suite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accusé de Sabellianisme. Pour condamner cette heresie, on *Sozom. III. c. 5.* proposa une confession de foi composée autrefois par le martyr saint Lucien; & que l'on disoit avoir trouvée écrite de sa propre main. Tous les quatre-vingt-dix-sept évêques l'approuverent; elle étoit conçûë en ces termes.

XI. Formules de foi. *Athan. de Synod p. 92. D. Hilar. de Synod. p. 335. Socr. II. c. 10.*

Suivant la tradition de l'évangile des apôtres, nous croyons en un seul Dieu pere tout-puissant, createur de toutes choses; Et en un seul Seigneur Jesus-Christ le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait, qui a été engendré du pere avant tous les siecles, Dieu de Dieu, tout de tout, seul d'un seul, parfait de parfait, roi de roi, Seigneur de seigneur; Verbe vivant, sage, vie, lumiere veritable, voye, veri-

té resurrection, pasteur, porte, immuable & inalterable; Image invariable de la divinité, de l'essence, de la puissance, de la volonté & de la gloire du pere; le premier né de toute creature, qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il est dit dans l'évangile; Et le verbe étoit Dieu; Par qui toutes choses ont été faites, & en qui toutes choses subsistent; Qui dans les derniers jours est descendu d'enhaut, est né d'une vierge suivant les écritures, & a été fait homme; Mediateur de Dieu & des hommes; Apôtre de notre foi; Auteur de la vie. Et un peu après: Nous croyons aussi au saint Esprit qui est donné aux fideles, pour leur consolation, leur sanctification & leur perfection. Comme N. S. J. C. a ordonné à ses disciples, en disant: Allez, instruisez toutes les nations, baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Il est clair que c'est d'un pere qui est vraiment pere, d'un fils qui est vraiment fils, d'un saint Esprit qui est vraiment saint Esprit. Ce ne sont pas de simples noms donnez en vain; mais ils signifient exactement la subsistance, l'ordre & la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme; en sorte que ce sont trois choses quant à la subsistance, une quant à la concorde. Et ensuite: Si quelqu'un enseigne qu'il y ait eu un tems ou un siecle avant que le Fils de Dieu fut engendré, qu'il soit anathême. Et si quelqu'un dit, que le Fils soit creature comme une des creatures, ou production comme une autre production, & ne se conforme pas à la tradition des écritures, qu'il soit anathême.

AN 341.

AN. 341. Hilar. de Syn. p. 334. 335.

Les saints évêques qui approuverent cette confession de foi, n'avoient en vûë que l'erreur qui éludoit la verité des personnes divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au pere seul. C'est pourquoi ils dirent trois hypostases, pour signifier par ce mot des personnes subsistantes; non pour separer la substance du Pere, du Fils & du saint Esprit par la diversité d'essence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diversité d'essence & de nature entre le pere & le Fils; puisqu'il est dit, Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il est dit un d'un seul, pour exclure les idées de la generation des hommes; il est dit roi de roi, Seigneur de seigneur, pour montrer l'égalité de puissance; & ce qui acheve d'exclure toute diversité; c'est qu'il est dit image immuable & inalterable de la divinité, de l'essence & de la gloire du pere, pour montrer qu'il est né de lui, sans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'est ainsi que quelques années après saint Hilaire expliquoit cette profession de foi, & montroit qu'elle étoit entierement catholique. Il traduit essence le mot grec *ousia*, qui se rend plus souvent par substance; mais c'est qu'il employe celui de la substance par le grec *hypostasis*, que j'ai rendu par substance. Cette formule fut depuis très-celebre, principalement parmi ceux, qui sans être proprement Ariens, rejettoient le terme de consustantiel.

Ath. de Syn. p. 894.

Toutefois comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obscur, Theophrone évêque de Tyane en proposa une plus courte en ces termes :

Dieu sait & je le prens à témoin sur mon ame que je cr is ainsi : En Dieu pere tout-puissant createur de l'univers, de qui est tout, & en son fils unique Dieu verbe, puissance, & sagesse, N. S. Jesus-Christ par qui est tout; engendré du pere avant les siecles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui est en Dieu en hypostase; & qui dans les derniers jours est descendu & né de la vierge, & le reste qui regarde l'incarnation. Puis il ajoûte : Et au saint Esprit le consolateur, l'esprit de verité; que Dieu par ses prophetes a promis de répandre sur ses serviteurs, que le Seigneur a promis d'envoyer à ses disciples, & l'a envoyé en effet. Que si quelqu'un enseigne ou pense quelque chose contre cette foi, qu'il soit anathême. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre, ou de Sabellius, ou de Paul de Samosate, qu'il soit anathême, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Theophrone ayant composé cette confession de foi, la proposa devant le concile; tous les évêques la reçûrent & y souscrivirent. Elle a deux choses particulieres; l'une, qu'elle explique plus nettement la precedente, la distinction des personnes, sans diversité de substance; en disant que le verbe est en Dieu en hypostase, c'est-à-dire, subsistant par lui-même, & non comme un accident dans son sujet. L'autre chose qui lui est particuliere, est de nommer l'évêque dont la foi suspecte donnoit occasion à ces confessions de foi, savoir Marcel d'Ancyre, & les deux anciens heretiques qu'il étoit acusé de suivre.

XII. Canons du concile d'Antioche.

Le concile ayant ainsi reglé ce qui regardoit la

AN. 341. *Can. Antioch. tom. 2. conc. 561.*

foi, composa vingt-cinq canons de discipline, qui ont été reçûs par toute l'église. Le premier ordonne que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas observer le decret du concile de Nicée touchant la pâque, soient excommuniez & chassez de l'église s'ils ne sont que laïques; s'ils sont clercs, c'est-à-dire, évêques, prêtres, ou diacres, le concile les declare deslors étrangers de l'église, comme chargez non-seulement de leur peché, mais de celui des peuples qu'ils pervertissent, en se séparant & faisant la pâque avec les Juifs. Non-seulement ils sont déposez, mais privez de tous les honneurs exterieurs dont joüit le clergé, & ceux qui oseront communiquer avec eux après leur déposition, encourent la même peine. On voit ici une censure portée de plein droit, sans attendre le jugement; & étendue à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le second canon condamne ceux qui entroient dans l'église & écoutoient les saintes écritures, mais par un esprit de désobéïssance, ne participoient point à la priere avec le peuple, ou refusoient la communion de l'eucharistie. Ils seront chassez de l'église jusques à ce qu'ils confessent leur peché; qu'ils supplient pour obtenir le pardon, & montrent des fruits de penitence. Il n'est pas permis de communiquer avec les excommuniez, ni de s'assembler dans les maisons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'église, ni de recevoir dans une église, ceux qui ne vont pas aux assemblées dans une autre. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou quelque autre du clergé, est trouvé communiquant

avec

avec les excommuniez, il sera aussi excommunié. Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occasion des Audiens schismatiques, qui avoient commencé en même tems que les Ariens. Car ils faisoient la pâque avec les Juifs, sans se soucier de l'ordonnance du concile de Nicée; ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur secte; & prétendoient remettre les pechez par une simple ceremonie, sans observer le tems prescrit pour la penitence, suivant les loix de l'église. Le cinquiéme canon regarde encore les schismatiques, & porte: Si un prêtre ou un diacre au mépris de son évêque se sépare de l'église, tient une assemblée à part, & érige un autel, & refuse d'obéïr à l'évêque, étant rappellé une & deux fois, qu'il soit déposé absolument, sans esperance d'être rétabli. S'il continuë de troubler l'église, qu'il soit réprimé par la puissance exterieure, comme séditieux. C'est ce que nous appellons aujourd'hui implorer le secours du bras seculier. Le concile ajoûte: Celui qui aura été excommunié par son évêque; ne sera point reçû par les autres, qu'il ne se soit justifié dans un concile, & y ait obtenu un jugement plus favorable. Cette regle est commune pour les clercs & pour les laïques. Aucun étranger ne sera reçû sans lettres pacifiques; les prêtres de la campagne n'en donneront point, ni des autres lettres canoniques, sinon aux évêques voisins; mais les corévêques donneront des lettres pacifiques.

AN. 341.

Sup. l. x. 34. Epiph. haeres. 70. Theod. haer. fab. IV. c. 10.

can. 6.

can. 7.

can. 8.

Touchant la stabilité & la résidence des ecclesiastiques le concile d'Antioche, suivant la dispositi-

can. 3.

AN. 331. Can. Nic. 15. 16. tion de celui de Nicée prononce ainsi : Si un prêtre, diacre, ou un autre clerc, quitte son diocese pour passer dans un autre, y demeurer long-tems & s'y établir, il ne fera plus de fonction, principalement s'il refuse de retourner dans le diocese, étant rappellé par son évêque. Mais s'il persevere dans la désobéïssance, il sera déposé absolument, sans esperance d'être rêtabli. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été déposé pour ce sujet, il sera puni par le concile, comme infracteur des loix de l'église. Si un évêque, un prêtre ou quelque autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, sans le consentement & les lettres des évêques de la province & principalement du métropolitain, qu'il soit privé non seulement de la communion, mais de sa dignité ; comme ayant la hardiesse d'importuner les oreilles de l'empereur, comme les loix de l'église. Si quelque affaire necessaire l'oblige d'y aller, qu'il le fasse de l'avis du métropolitain & des comprovinciaux, & qu'il soit muni de leurs lettres.

can. 11.

can. 21. En particulier contre les translations des évêques. Qu'un évêque ne passe point d'un diocese à l'autre, soit en s'y ingerant volontairement, soit en cedant à la violence du peuple ; ou à la necessité imposée par les évêques ; mais qu'il demeure en l'église qu'il a reçûë de Dieu la premiere pour son partage, suivant qu'il a déja été ordonné. On marque ici le quinziéme canon de Nicée, & on retranche tous les prétextes de l'éluder, comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Eusebe de C. P. ne do-

minoit dans le concile d'Antioche, si ce n'est qu'ayant satisfait son ambition, il consentit volontiers à borner celle des autres. AN. 341.

Si un évêque vacant s'empare d'une église vacante, & en usurpe le siege sans le concile legitime; qu'il soit chassé, quand même tout le peuple de l'église qu'il a envahie le choisiroit. Le concile legitime ou entier est celui où le métropolitain est present. Si un évêque ayant reçû l'imposition des mains, refuse d'aller servir l'église qui lui est confiée; qu'il soit excommunié, jusqu'à ce qu'il obéisse, ou que le concile de la province en ordonne autrement. Si l'évêque ordonné n'a pû prendre possession de son église, sans qu'il y ait de sa faute; mais par le refus du peuple, ou par quelque autre cause qui ne vienne pas de lui: il joüira de l'honneur & des fonctions, à condition de ne point s'ingerer aux affaires de l'église, dans laquelle il assiste aux offices divins; & il se soumettra aux ordonnances du concile de la province. Voilà ce que le canon seiziéme appelle un évêque vacant, & on ne dit point que le peuple auquel il étoit destiné, dût être contraint à le recevoir: tant le gouvernement des églises étoit doux & volontaire.

can. 16. *can. 17.* *can. 18.*

L'évêque ne sera ordonné que dans un concile en presence du métropolitain, & de tous les évêques de la province, que le métropolitain doit convoquer par ses lettres. Le mieux est qu'ils s'y trouvent tous; mais s'il est difficile, du moins que la plus grande partie soient presens, ou donnent leur consentement par lettre, afin que l'ordination soit le- *can. 19.*

AN. 341.

gitime ; autrement elle ne sera d'aucune valeur. Mais si l'ordination est faite suivant cette regle, & que quelques-uns s'y opposent par opiniâtreté, la pluralité des suffrages l'emportera. Le concile d'Arles & le concile de Nicée avoient déja ordonné la même chose. Le concile d'Antioche continuë : Il n'est pas permis à un évêque de se donner un successeur, même à la fin de sa vie. S'il le fait, l'ordination sera nulle, & on gardera la regle de ne promouvoir à l'épiscopat, que celui qui aprés le decès du premier, sera trouvé digne, par le jugement des évêques assemblez en concile. Origene avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui prétendoient se donner des successeurs. Il est vrai toutefois que l'on avoit souvent égard en cette matiere au jugement d'un saint évêque.

Conc. Arel. 1. can. 20. Nic. can. 4.
can. 23.
Id Num. hom. 22.

XIII. Suite des canons d'Antioche.
can. 10.

Contre les entreprises d'autorité. Le concile veut que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme corévêques, quoiqu'ils ayent reçû l'ordination d'évêques, connoissent les bornes de leur pouvoir, & se contentent de gouverner les églises qui leur sont soumises. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des soudiacres & des exorcistes ; mais non pas des prêtres ou des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette regle sera déposé, le corévêque sera ordonné par l'évêque de la ville. Ce canon semble donner aux corévêques le caractere épiscopal ; ce qui n'est pas sans difficulté. Le treiziéme porte : Qu'aucun évêque ne soit assez hardi pour passer d'une province dans une autre, & y ordonner per-

V. Conc. Ancyr. 13.
V. Conf. Neocaes. can. 14.
can. 13.

sonne pour les fonctions ecclesiastiques ; quand même il en meneroit d'autres avec lui ; s'il n'est appellé par les lettres du metropolitain & des évêques de la province où il va. Que si sans être appellé il va faire des ordinations, ou disposer des affaires ecclesiastiques qui ne le regardent point ; tout ce qu'il aura fait sera nul, & pour peine de son entreprise déraisonnable, il est déposé dès-à-present par le saint concile. Les évêques de chaque province doivent savoir que l'évêque de la metropole prend aussi le soin de toute la province ; parceque tous ceux qui ont des affaires viennent à la metropole de tous côtez. C'est pourquoi l'on a jugé qu'il devoit les préceder en honneur ; & que les autres ne devoient rien faire de considerable sans lui, suivant l'ancienne regle observée par nos peres. Chaque évêque n'a pouvoir que sur son diocese, c'est-à-dire la ville & le territoire qui en dépend. Il le doit gouverner selon sa conscience ; il peut ordonner des prêtres & des diacres, & juger les affaires particulieres : mais il ne fera rien au-delà sans l'avis du metropolitain, ni le metropolitain sans l'avis des autres.

AN. 341.

can. 9.

Nic. can. 4.

Touchant les jugemens ecclesiastiques. Pour les besoins de l'église, & la décision des differends, il a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'assemblent en concile deux fois l'année, étant avertis par le metropolitain. Le premier concile se tiendra dans la quatriéme semaine après pâques, le second aux ides d'Octobre, qui est le dixiéme d'Hyperberetée. En ces conciles viendront

can. 20.

AN. 341. les prêtres, les diacres & tous ceux qui croiront avoir reçû quelque tort; & on leur fera justice, mais il n'est pas permis de tenir des conciles en particulier sans les metropolitains. Les deux conciles par an, avoient déja été ordonnez à Nicée, il n'y a que le tems de different. Le concile d'Antioche dit encore: Si un évêque est accusé, & que les voix des comprovinciaux soient partagées, en sorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable; le metropolitain en appellera quelques-uns de la province voisine, pour lever la difficulté, & confirma le jugement avec ses comprovinciaux. Mais si un évêque est condamné tout d'une voix, par tous les évêques de la province; il ne pourra plus être jugé par d'autres, & ce jugement subsistera. Si un évêque déposé par un concile, ou un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ose s'ingerer dans le ministere pour servir comme auparavant; il n'aura plus d'esperance d'être rétabli dans un autre concile, & ses défenses ne seront plus écoutées. Même tous ceux qui communiqueront avec lui, seront chassez de l'église; principalement s'ils savoient sa condamnation. Ce canon quoique juste en lui-même, semble avoir été proposé artificieusement par les Eusebiens pour s'en prévaloir contre saint Athanase, comme ils firent, aussi-bien que du suivant. Si un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ou un évêque déposé par un concile, ose importuner les oreilles de l'empereur, au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile, il sera indigne de pardon: on n'écoutera point sa dé-

Nic. can. 5.

can. 14. Antioch.

can. 15.

can. 4.

can. 12.

fense, & il n'aura point d'esperance d'être rétabli.

Touchant le temporel des églises. Que les biens de l'église lui soient conservez avec tout le soin & la fidelité possible, devant Dieu qui voit & juge tout. Ils doivent être gouvernez avec le jugement & l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple & les ames des fideles sont confiées. Ce qui appartient à l'église doit être connu, particulierement aux prêtres & aux diacres ; & rien ne leur doit être caché. En sorte que si l'évêque vient à déceder, on sache clairement ce qui appartient à l'église, afin que rien n'en soit perdu ni dissipé ; & que les biens particuliers de l'évêque ne soient point embarrassez, sous prétexte des affaires de l'église. Car il est juste devant Dieu & devant les hommes, de laisser les biens propres de l'évêque à ceux pour lesquels il en aura disposé, & de garder à l'église ce qui est à elle. Il ne faut pas qu'elle souffre aucun dommage ; ni que son interêt soit un prétexte pour confisquer les biens de l'évêque, embarrasser d'affaires ceux qui lui appartiennent, & rendre sa memoire odieuse. AN. 341. *can. 24.*

L'évêque doit avoir la disposition des biens de l'église, pour les disperser à tous ceux qui en ont besoin, avec toute la religion & la crainte de Dieu possible. Il prendra lui-même pour ses biens, s'il a besoin, ce qui est necessaire pour lui & pour les freres à qui il fait l'hospitalité ; en sorte qu'ils ne manquent de rien, suivant cette parole du divin apôtre : Ayant de quoi nous nourrir & nous couvrir, soyons-en contens. Que s'il ne s'en contente pas, & tourne les biens de l'église à son usage parti- *can. 25.* *1. Tim. vi. 8.*

AN. 341. culier; s'il administre les revenus de l'église, sans la participation des prêtres & des diacres, donnant l'autorité à ses domestiques, ses parens, ses freres ou ses enfans; de maniere que les affaires de l'église en soient secrettement endommagées; il en rendra compte au concile de la province. Que si d'ailleurs l'évêque ou ses prêtres sont en mauvaise réputation, comme détournant à leur profit les biens de l'église; ensorte que les pauvres en souffrent, & que la religion en soit décriée; ils seront aussi corrigez suivant le jugement du concile. Ce canon semble n'accorder à l'évêque, & par consequent aux autres Clercs l'usage des biens ecclesiastiques; qu'en cas qu'ils en ayent besoin, & ne puissent subsister d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnez d'une lettre synodique au nom de tout le concile, pour les adresser aux évêques de toute les provinces, & les prier de les confirmer par leur consentement. Et en effet, comme la discipline en étoit sainte & apostolique, ils furent reçûs par toute l'église.

Tom. 2. Concil. p. 560.

XIV. Gregoire intrus à Alexandrie.

Toutefois les Eusebiens en prirent occasion de persecuter de nouveau saint Athanase. Le quatriéme & le douziéme canon ôtent toute esperance de rétablissement à un évêque déposé, s'il n'a pas laissé de faire ses fonctions, ou s'il s'est adressé à l'empereur. Ils prétendirent qu'il etoit tombé dans ces deux cas, puisqu'ayant été déposé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Constantin, & depuis étoit rentré dans son église, sans être rétabli par un concile.

Peut-être

Peut être auſſi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils ſuppoſerent avoir été fait par tout le concile. Quoiqu'il en ſoit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, & autoriſez par la préſence de l'empereur, ils preſſerent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanaſe comme depoſé; & c'étoit principalement pour en venir là, qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvellerent donc contre lui leurs dernieres calomnies, & même les anciennes, qu'ils avoient avancées à Tyr, & propoſerent d'abord pour lui ſucceder Euſebe, depuis évêque d'Emeſe. Il étoit natif d'Edeſſe en Meſopotamie d'une famille noble : Dès ſa jeuneſſe il avoit appris les ſaintes lettres ; puis il avoit été inſtruit dans les ſciences des Grecs à Edeſſe même : enfin Patrophile de Scythopolis & Euſebe de Ceſarée lui avoient expliqué les livres ſacrez. Il ſe trouva à Antioche lorſqu'Euſtathe fut dépoſé, & il demeura avec Euphrone ſon ſucceſſeur. Il alla à Alexandrie, fuyant l'honneur du ſacerdoce, & y apprit la philoſophie. Etant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccille ſucceſſeur d'Euphrone ; & c'eſt l'état où il ſe trouvoit lorſqu'Euſebe de Conſtantinople le propoſa pour Alexandrie. Mais ſçachant combien ſaint Athanaſe étoit aimé de ſon peuple, il refuſa cet évêché, & fut envoyé à Emeſe. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathematicien, c'eſt-à-dire, aſtrologue ; & il fut obligé de s'enfuir. Il ſe retira à Laodicé auprès de l'évêque George, qui l'ayant ramené à Antioche procura ſon rétabliſſement à Emeſe, par le moyen de Flac-

AN. 341.
V. pagi. 341. n. 32. &c.
Socr. II. c. 8. *Sozom.* III. c. 5.
Socr. II. c. 9.
Sup. II. c. 49.

AN. 341. cille & de Narcisse. Il fut encore accusé comme tenant les erreurs de Sabellius; mais tout cela n'arriva que long-tems après. L'empereur Constantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares; on disoit même qu'il avoit fait des miracles; ce qui a donné occasion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut sous cet empereur & fut enterré à Antioche. Il composa des livres innombrables d'un stile élegant & d'une rhetorique populaire; les principaux étoient contre les Juifs, les Gentils, les Novatiens, & des homelies courtes sur les évangiles; mais il ne nous en reste rien.

Hier. in catal. script.

Socr. II. c. 10.

Greg. Naz. Orat. 22. p. 681. C.

Eusebe d'Emese ayant refusé la chair d'Alexandrie, les Eusebiens proposerent Gregoire, & l'ordonnerent en effet. Ce Gregoire étoit né en Cappadoce, & avoit fait du séjour à Alexandrie pour étudier: Saint Athanase l'y avoit reçû favorablement, prenant confiance en lui, & le traittant comme son fils, & toutefois on l'accusoit d'avoir eu part à la calomnie du meurtre d'Arsene. Les Eusebiens l'ayant ordonné contre toutes les regles pour une église qui ne le demandoit point, & où ils n'avoient aucun pouvoir, se servirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en possession. Ils obtinrent qu'il écrivît des lettres, & qu'il fist une seconde fois prefet d'Egypte Philagre, dont ils avoient déja éprouvé le talent pour persecuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Mareote. Il étoit compatriote de Gregoire, apostat & sans honnêteté dans ses mœurs. Avec lui l'empereur envoya un eunuque nommé Arsace & des soldats

Athan. ad solit. p. 815. C.
Sup. l. x. n. 29.

pour prêter main forte. D'abord le prefet proposa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Grégoire de Cappadoce venoit de la cour pour succeder à Athanase. Tout le monde fut troublé d'une chose si nouvelle, & dont on n'avoit pas encore oüi parler. Le peuple catholique s'assembla avec plus d'empressement dans les églises, se plaignant hautement aux autres juges & à toute la ville, & represantant qu'il n'y avoit ni accusation ni plainte contre Athanase de la part des fideles, & que c'étoit un jeu joüé par les Ariens; que quand même Athanase seroit prévenu de quelque crime, il falloit le juger legitimement, & lui donner un successeur suivant les regles

AN. 341.

Athan. ad Orthod. p. 944.

Le prefet Philagre gagne la populace païenne, les Juifs & les gens dereglez, par des promesses qu'il accomplit ensuite. Il assemble les Pastres & la jeunesse la plus insolente des places publiques, les échauffe, & les envoye par troupes avec des épées & des bâtons contre le peuple assemblé dans les églises; ils se jetterent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu & au baptistere; des vierges furent dépoüillées & traitées indignement: & ne voulant pas souffrir, elles furent en peril de leur vie: des moines furent foulez aux pieds & en moururent. Il y en eût de confisquez comme esclaves, d'autres tuez à coups d'épée & de bâton, d'autres blessez ou battus: les saints mysteres furent emportez & jettez à terre par des payens, qui sacrifierent sur la sainte table des oiseaux & des pommes de pin, en loüant leurs idoles & blasphêmant con-

Epiph. Jul. ap. Ath. apol. 2. p. 749. c. 751.

Ad Orthod. p. 75.

AN. 342. tre Jesus-Christ, ils brûlerent les livres sacrez qu'ils trouverent dans l'église. Les Juifs & les payens entrerent dans le baptistere, & s'étant mis tout nuds, y firent & y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies imitant la persecution prenoient des vierges & des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blasphêmer & à renier le Seigneur, & comme elles le refusoient, ils les frappoient & les fouloient aux pieds. L'église fut abandonnée en proïe : les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux : d'autres partageoient les dépôts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin, ils le burent, le répendirent ou emporterent : ils pillerent l'huile : ils enleverent les portes & les balustres : ils mirent les lampes à terre contre les murailles : ils allumerent les cierges de l'église en l'honneur de leurs idoles. On prenoit des prêtres & des laïques : on menoit des vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, & on les mettoit en prison : d'autres étoient vendus comme esclaves, d'autres foüettez. On ôtoit le pain aux ministres de l'église & aux vierges.

Tout cela se passoit dans le carême & vers la fête de Pâque. Le vendredi saint, Gregoire entra dans une église avec le gouverneur & des payens, & voyant l'horreur que les peuples avoient de son entrée violente, il obligea le gouverneur à faire foüetter publiquement, & mettre en prison trente-quatre personnes tant vierges que femmes mariées & hommes de condition. Une de ces vierges entres-autres

fut fouëttée, tenant encore entre ses mains le pseautier qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une autre église, où S. Athanase logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre & de s'en défaire. Mais se voyant découvert, & craignant que l'on ne commît dans cette église les mêmes excès que dans les autres, il se déroba à son peuple avant que Gregoire fût arrivé, & s'embarqua pour aller à Rome, voulant assister au concile qui s'y devoit tenir. Gregoire n'épargna pas même la fête de pâque, & fit emprisonner plusieurs catholiques en ce saint jour. Il s'empara de toutes les églises, ensorte que le peuple & le clergé catholique étoit reduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les Ariens. AN. 342.

Gregoire ne vouloit pas même souffrir que les catholiques priassent dans leurs maisons; il les dénonçoit au gouverneur, & il observoit les ministres sacrez avec une telle rigueur, que plusieurs particuliers qui se trouvoient en danger, ne pouvoient recevoir le baptême, & les malades étoient privez de consolation, ce qui leur étoit plus amer que la maladie; mais ils aimoient mieux s'en passer que de recevoir la main des Ariens sur leurs têtes. De peur que ces violences ne fussent connuës, Gregoire fit donner des ordres pressans aux maîtres des vaisseaux, & même aux passagers de ne point parler contre lui; & au contraire de se charger de ses lettres; quelques-uns le refusérent, & souffrirent pour ce sujet la prison, les fers & les tourmens. Il fit aussi écrire par le gouverneur un de-

cret adressé à l'empereur, comme au nom du peuple contre saint Athanase ; le chargeant de telles calomnies, qu'il y avoit de quoi le condamner, non seulement à l'éxil, mais à la mort. Ce decret fut souscrit par des païens & des gardiens d'idoles, & par les Ariens avec eux.

Cependant les Eusebiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Gregoire dans un visite par toute l'Egypte. On foüettoit des évêques, & on les mettoit aux fers ; Sarapammon évêque & confesseur fut banni : Potammon aussi évêque & confesseur, qui avoit perdu un œil dans la persecution, fut frappé sur le col jusques à ce qu'on le crut mort. A peine pût-on le faire revenir au bout de quelques heures à force de remede ; mais il mourut peu de tems après, avec la gloire d'un double martyre. C'est le même Pontammon évêque d'Heraclée, qui avoit assisté au concile de Nicée & depuis à celui de Tyr ; l'église honore sa memoire le dix-huitiéme de May. Il y eut plusieurs autres évêques battus & plusieurs solitaires fustigez ; & pendant ses executions, Gregoire étoit assis avec un officier nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Après cela il invitoit tout le monde à communiquer avec lui ; ne voyant pas la contradiction, de les faire maltraiter comme des mechans, & de leur offrir sa communion comme à des saints. Il persecuta la tante de saint Athanase, jusqu'à ne permettre pas qu'on l'enterrât quand elle fut morte, & elle fut demeurée sans sepulture, si ceux qui l'avoient retirée ne l'eussent portée en terre, comme

Sup. liv. XI. n. 2. 48.
Martyrol. 18.
Athan. ibid. 817.

leur appartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoit à des pauvres enfermez ; faisant casser les vaisseaux dans lesquels on leur portoit du vin & de l'huile. Voila une partie des violences de Gregoire.

XV. S. Antoine declaré pour saint Athanase.

Comme il ne s'appuyoit que sur la puissance temporelle, il se tenoit bien plus honoré de l'amitié des magistrats, que de celle des évêques & des moines. Quand il recevoit des letttes de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joïe extraordinaire, & faisoit des presens à ceux qui les apportoient ; mais quand saint Antoine lui écrivit de sa montagne, il n'en témoigna que du mépris ; & fut cause de celui qu'en fit aussi le duc Balacius. Car saint Antoine aïant appris les violences qu'il faisoit pour servir les Ariens, jusques à battre des vierges, dépoüiller & foüetter des solitaires ; il lui écrivit en ces termes : Je vois la colere de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persecuter les Chrétiens, de peur qu'elle ne te surprenne ; car elle est preste à tomber. Balacius se mit à rire, jetta la lettre par terre & cracha dessus : il maltraita ceux qui l'avoient apportée, & les chargea de dire à Antoine pour réponse : Puisque tu prens soins des moines, je vais aussi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas passez que la vengeance divine éclata sur lui. Il alloit avec Nestorius vicaire d'Egypte à Cherée qui étoit la premiere couchée d'Alexandrie : tous deux montez sur des chevaux de Balacius, les plus doux de son écurie. Ils n'étoient encore arrivez au giste, quand les chevaux commencerent à se joüer ensemble, comme il est ordinaire : mais tout d'un coup

Vita S. Ant. c. 30. p. 500. A.

AN. 342. celui que montoit Nestorius, & qui étoit le plus doux se jetta sur Balacius, le mordit & lui déchira la cuisse à belles dents. On le rapporte à la ville, il mourut en trois jours; & tout le monde admira le prompt accomplissement de la prediction de saint Antoine. Aussi les autres officiers avoient un merveilleux respect pour lui. Tous les juges le prioient de descendre de la montagne, puisquils ne pouvoient l'aller trouver, à cause de ceux qui les suivoient pour leurs affaires. Ils demandoient seulement à le voir; & comme il s'en excusoit, ils lui envoïoient des criminels conduits par des soldats. Ainsi forcé par la compassion qu'attireroit leurs plaintes, il venoit à la montagne exterieure: & ce n'étoit pas sans fruit. Il conseilloit aux juges de preferer la justice à toutes choses; de craindre Dieu, & de se souvenir qu'ils seroient jugez comme ils auroient jugé les autres: mais rien ne lui étoit si cher que le sejour de sa montagne. Un jour donc ayant été forcé de descendre par les prieres d'un capitaine qui portoit le titre de duc; il lui donna en peu de mots des avis salutaires, & comme le duc le pressoit de demeurer plus long-tems, il dit: Comme les poissons meurent s'ils sont long-tems sur la terre; ainsi les moines se relâchent en demeurant avec vous; il faut nous presser de retourner à la montagne, comme le poisson à la mer.

c. 29. p. 499.

XVI. Mort de S. Paul Hermite. Hier. Vit. Pauli.

Saint Antoine avoit alors quatre-vingt-dix ans; & il lui vint en pensée qu'il n'y avoit point dans le desert d'autre moine parfait que lui. La nuit comme il dormoit, il lui fut revelé qu'il y en avoit plus

ayant

avant un autre plus excellent, & qu'il devoit l'aller voir. Si-tôt que le jour parut, le saint vieillard commence à marcher appuyé sur un bâton, sans savoir où il alloit; mais se confiant que Dieu lui feroit voir son serviteur. En effet, comme il le lui avoit fait connoître, il lui fit trouver le chemin de sa demeure; & le troisiéme jour de grand matin il arriva à la caverne où S. Paul le premier hermite s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingt-dix ans, à peu près en même tems que S. Antoine étoit né. S. Antoine ne vit rien d'abord tant l'entrée en étoit obscure. Il avançoit doucement, s'arrêtant de tems en tems pour écouter, marchant legerement & retenant son haleine. Enfin, il apperçut de loin quelque lumiere, cela le fit hâter; il choqua des pieds contre une pierre & fit du bruit. Alors S. Paul ferma au verroüil sa porte qui étoit ouverte. S. Antoine se prosterna, & y demeura jusques à plus de midi; le priant d'ouvrir, & lui disant: Vous savez qui je suis, d'où je viens & pourquoi. Je sai que je ne meririte pas de vous voir; toutefois je ne m'en irai point sans vous avoir vû. Je mourrai à votre porte, au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit: On ne demande point en menaçant; vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puisque vous ne venez que pour mourir.

Sup. l. VI. n. 41.

Alors il lui ouvrit sa porte en souriant. Ils s'embrasserent, se saluerent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient oüi parler l'un de l'autre, & rendirent ensemble graces à Dieu. Après le saint baiser s'étant assis, Paul commença ainsi: Voici celui

que vous avez cherché avec tant de peine; un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs & negligez, un homme qui sera bien-tôt réduit en poudre. Mais dites-moi, comment va le genre humain, fait-on de nouveaux bâtimens dans les anciennes villes; comment le monde est-il gouverné; y a-t-il encore des adorateurs des démons. Comme ils s'entretenoient de cette sorte, ils voïent un corbeau perché sur un arbre, qui volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, & se retira. Ha! dit S. Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner. Il y a soixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain; à votre arrivée Jesus-Christ a doublé la portion. Ayant fait la priere ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Pour savoir qui romproit le pain, la dispute pensa durer jusques au soir. Paul alleguoit l'hospitalité, & Antoine l'âge: ils convinrent que chacun le tiroit de son côté. Ensuite ils burent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, & passerent la nuit en veilles & en prieres.

Le jour étant venu S. Paul dit à S. Antoine: Mon frere, je savois il y a long-tems que vous demeuriez en ce pays, & Dieu m'avoit promis que je vous verrois; mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors S. Antoine pleurant & soupirant, le prioit de ne le pas abandonner, & de l'emmener avec lui. Il répondit: Vous ne devez pas chercher ce qui vous est avantageux; il est utile aux

freres d'être encore instruits par votre exemple. C'est pourquoi je vous prie, si ce n'est point trop de peine, allez querir, pour enveloper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanase. Ce n'est pas que S. Paul se souciât beaucoup que son corps fut enseveli; mais il vouloit épargner à S. Antoine l'affliction de le voir mourir. S. Antoine étonné de ce qu'il lui avoit dit de S. Athanase & du manteau, crut voir J. C. present en lui, & n'osa rien repliquer; mais en pleurant, il lui baisa les yeux & les mains, & retourna à son monastere avec plus de diligence, que son corps épuisé de jeûnes & de vieillesse ne sembloit porter. Deux de ses disciples qui le servoient depuis long-tems, vinrent au devant de lui, & lui dirent: Mon pere, où avez-vous tant demeuré; il répondit: Ah malheureux pécheur que je suis, je porte bien à faux le nom de moine! J'ai vû Elie, j'ai vû Jean dans le désert; j'ai vû Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage, & se frappant la poitrine, il tira le manteau de sa cellule. Ses disciples le prioient de s'expliquer; mais il leur dit: il y a tems de parler & tems de se taire.

Alors il sortit, & sans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin, ayant toujours Paul dans l'esprit & devant les yeux, & craignant ce qui arriva. Le lendemain il avoit déja marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophetes & des apôtres, Paul monter en haut, revêtu d'une blancheur éclatante. Aussi-tôt il se prosterna sur le visage, jetta du sable sur sa tête, *Eccl. III. 7.*

partis, il enterra le corps, & éleva de la terre au-dessus suivant la coutume. Le Lendemain il prit la tunique que saint Paul s'étoit faite lui-même de feüilles de palmier entrelacées comme dans les corbeilles; il retourna à son monastere avec cette riche succession, & raconta tout par ordre à ses disciples. Il se revêtit toujours depuis de la tunique de saint Paul aux jours solemnels de Pâques & de la Pentecôte.

XVII. Miracles de S. Hilarion. *Vita S. Hil. c. 19.*

S. Antoine recevoit aussi une grande consolation par les nouvelles qu'il apprenoit de tems en tems de S. Hilarion. Il lui écrivoit & recevoit volontiers de ses lettres; & quand il venoit à lui des malades du côté de la Syrie: Pourquoi, disoit il, vous êtes-vous fatiguez à venir si loin, puisque vous avez-là mon fils Hilarion. S. Hilarion commença à faire des miracles, après qu'il eut été vingt-deux ans dans le desert; c'est-à-dire, vers l'an 329. Un des premiers fut la guerison miraculeuse des trois fils d'Elpide, qui fut depuis prefet du pretoire. Il revenoit de voir S. Antoine avec eux & avec sa femme Aristenete chrétienne, & illustre par sa vertu; à Gaze ses enfans furent saisis d'une fiévre double tierce, si violente, que les medecins en désesperoient. La mere affligée vint trouver le Saint dans son désert montée sur un âne, & accompagnée de quelques femmes & de quelques eunuques. Quoiqu'il eût fait résolution de n'entrer dans aucun lieu habitée, elle le pressa tant quil vint à Gaze; & s'étant approché des lits de ces trois enfans, il invoqua J. C. aussi-tôt il sortit de ces corps brûlans une sueur si abondante,

Sup. l. x. c. 10.

c. 8.

qu'ils paroissoient trois fontaines; ils prirent de la nourriture, ils reconnurent leur mere, bénirent Dieu & baiserent les mains du saint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie & d'Egypte venoient à l'envie voir Hilarion; plusieurs se firent chrétiens, & plusieurs embrasserent la vie monastique. Il n'y avoit point encore de monasteres en Palestine & en Syrie; S. Hilarion en fut le fondateur, comme S. Antoine de ceux d'Egypte.

c. 10. S. Hilarion rendit la vûë à une femme du bourg de Facidia, près de Rinocorure en Egypte, elle étoit aveugle depuis dix ans, & avoit dépensé tout son bien à se faire traiter. Si vous l'aviez donné aux pauvres, lui dit-il, J. C. le vrai medecin vous auroit guérie; il lui cracha sur les yeux & les guérit. Il délivra plusieurs possedez; entre autres un nommé Orion tourmenté par une legion de démons. Etant guéri il vint au monastere avec sa femme &

c. 13. 4. Reg. v 20-28. Act. VIII. 18.

ses enfans, apportant de grands presens, N'aviez-vous pas lû, dit le Saint, ce qui arriva à Giezi & à Simon, à l'un pour avoir voulu vendre la grace du saint Esprit; à l'autre pour avoir voulu l'acheter. Et comme Orion lui disoit en pleurant : Prenez & le donnez aux pauvres; il répondit : Vous pouvez mieux distribuer vôtre bien; vous qui allez par les villes & qui connoissez les pauvres. Pourquoi desirerois-je le bien d'autrui après avoir quitté le mien? le nom des pauvres est souvent un prétexte d'avarice; la charité est sans artifice, on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour soi. Orion demeuroit triste couché sur le sable; S. Hilarion lui

dit: Ne vous affligez point, mon fils; ce que je fais, je le fais pour vous & pour moi: si je prends ceci j'offenserai Dieu, & la légion de démons rentrera en vous.

Un citoïen de Majume nommé Italicus, qui étoit Chrétien, nourrissoit des chevaux pour courir dans le cirque, contre un duumvir de Gaze adorateur de Marnas; c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui signifie en syriaque, seigneur des hommes. Italicus sachant que son adversaire usoit de malefices pour arrêter ses chevaux, vint à S. Hilarion lui demander du secours. Le venerable vieillard trouva ridicule d'employer des prieres pour un sujet si frivole, & lui dit en souriant: Que ne donnez-vous plutôt aux pauvres le prix de vos chevaux pour le salut de votre ame. Italicus répondit, que c'étoit une charge publique, à laquelle il étoit forcé; qu'étant Chrétien il ne pouvoit user d'art magique, & avoit recours à un serviteur de J. C. contre les habitans de Gaze ennemis de Dieu, qui insultoient à l'église. A la priere des freres, S. Hilarion fit emplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il bûvoit, & la lui donna. Italicus en arrosa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot & les barrieres. Le peuple étoit dans une grande attente; car son adversaire avoit publié la chose pour s'en moquer. Le signal donné, les chevaux d'Italicus sembloient voler, les autres sembloient avoir des entraves; il s'éleve de grands cris; & les payens mêmes disoient: Marnas est vaincu par J. C. Les vaincus demandoient en furie, qu'on leur livrât Hilarion le magicien des Chré-

c. 15.

Boch. Chan. lib. 11. c. 12. p. 824.

tiens pour le punir; mais plusieurs infidéles se convertirent. Le saint délivra aussi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit renduë amoureuse, par des paroles & des figures monstrueuses gravées sur une lame de cuivre, qu'il avoit mis sur le seüil de sa porte avec une tresse de fil. Le démon prétendoit être attaché par ces charmes; mais S. Hilarion délivra la fille, sans vouloir que l'on cherchât ni le jeune homme, ni les marques du sortilege; disant qu'il ne falloit pas qu'il parût necessaire de rompre le charme pour chasser le demon, ni ajoûter foi à ses paroles toujours trompeuses.

c. 17. La réputation de S. Hilarion s'étendoit si loin, qu'un garde de l'empereur Constantius, du nombre de ceux que l'on nommoit Candidats, à cause de l'habit blanc qu'ils portoient, vint aussi le trouver pour être délivré d'un démon qui le tourmentoit dès l'enfance. L'empereur lui donna des voitures publiques & des lettres pour le consulaire de Palestine, ainsi il arriva à Gaze avec une grande suite; car ces gardes, qui servoient auprès de la personne du prince, tenoient un rang considerable. Il s'adressa au decurion du lieu, & demanda où demeuroit le moine Hilarion. Ils l'y menerent, & pour lui faire honneur & pour appaiser le Saint, qu'ils avoient maltraité, car ils craignoient que l'empepereur n'eût envoïé ces officiers pour les en punir. Le saint vieillard se promenoit sur le sable, récitant des pseaumes. Il s'arrêta quand il vit venir cette grande troupe, les salua tous, & leur donna sa benediction de la main. Une heure après il congedia tous

tous les autres, ne retenant que le candidat avec ses esclaves, & les officiers qui l'accompagnoient. Car à son visage & à ses yeux il avoit reconnu ce qui l'amenoit. Il étoit de la nation des Francs, on le voyoit à la blancheur de son teint, & à ses cheveux blonds; il ne savoit point d'autre langue que le latin, & sa langue naturelle, qui étoit la germanique. Le Saint l'interrogea en syriaque; aussi-tôt il fut élevé, ensorte qu'il touchoit à peine des pieds à la terre, & criant effroyablement, il répondit en syriaque, selon l'idiome de Palestine, prononçant parfaitement avec l'accent & les aspirations. Le Saint l'interrogea aussi en grec, pour le faire entendre à ses interpretes qui ne savoient que cette langue & la latine. Le démon déclara comment il étoit entré, & prétendoit y avoir été forcé par des opérations magiques. S. Hilarion dit : Je ne me soucie pas comment tu és entré; mais au nom de N. S. J. C. je te commande de sortir. Le Franc étant gueri, lui offrit par simplicité dix livres d'or; & S. Hilarion lui fit present d'un pain d'orge, en lui disant : que ceux qui se nourrissoient ainsi, comptoient l'or pour de la bouë.

XVIII. Visite de S Hilarion.

Son exemple ayant produit une multitude innombrable de monasteres dans toute la Palestine, il les visitoit à certains jours avant la vendange; *c. 19.* car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient. *c. 11.* Tous les freres se joignoient à lui pour l'accompagner en cette visite, portant leur provision; & ils s'assembloient quelquefois jusques à deux mille. Mais avec le tems, chaque bourgade offroit volon-

tiers aux moines de son voisinage des vivres pour ces saints hostes. S. Hilarion ne manquoit à visiter aucun des freres, quelque peu considerable qu'il fût; & dressoit un memoire de sa visite, marquant les lieux où il devoit loger, & ceux où il ne faisoit que passer. Dans une de ses visites, il vint à Eleuse en Idumée, le jour que tout le peuple étoit assemblé dans le temple de Venus pour célebrer sa fête; car les Sarrasins adoroient cette déesse, à cause de la planete qui en porte le nom. Comme S. Hilarion avoit délivré plusieurs possedez de cette nation; quand ils sçurent qu'il passoit par-là, ils vinrent au-devant par troupes avec leurs femmes & leurs enfans, baissant la tête, & criant *Barec*, c'est-à dire, en syriaque, benissez. Il les reçut avec douceur & humilité, les conjurant d'adorer Dieu plûtôt que des pierres. En même tems il regardoit le ciel, fondant en larmes, & leur promettoit de les venir voir souvent, s'ils croïoient en J. C. ils ne le laisserent point aller qu'il ne leur eût tracé le plan d'une église, & que leur sacrificateur, couronné comme il étoit, n'eût été fait catechumene.

c. 20.

XIX. Lettre de S. Athanase aux orthodoxes. *Athan. tom. I. p. 943. Judic. XIX. 39.*

Cependant S. Athanase écrivit une lettre circulaire à tous les évêques orthodoxes, pour les instruire de ce qui s'étoit passé dans l'intrusion de Gregoire. Il la commence par l'histoire de ce Lévite, dont la femme étant morte des outrages qu'elle avoit soufferts, il la coupa en douze pieces, qu'il envoya à chacune des tribus d'Israël. Il compare la persecution presente à ce desastre, & exhorte tous les évêques à se réünir en cette occasion

pour secourir l'église, & pour empêcher la corruption de la discipline & de la foi. Car, dit-il, l'une & l'autre est en danger, si Dieu ne se sert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les canons ont éte donnez aux églises, nous les avons reçus par une sage & ferme tradition de nos peres. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous est venuë du Seigneur par ses disciples. De peur donc que ce qui s'est conservé dans les églises depuis le commencement jusqu'à nous, ne périsse en nos jours, & que l'on ne nous demande compte de ce qui nous a été confié: excitez-vous, mes freres, comme étant les dispensateurs des mysteres de Dieu, & voyant votre bien pillé par les étrangers. Vous en apprendrez davantage de ceux qui vous rendront cette lettre; mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abregé, afin que vous voyez, qu'il n'est jamais rien arrivé de semblable dans l'église depuis l'ascension du Sauveur.

Il vient à l'intrusion de Gregoire, qu'il dit avoir été envoyé aux Ariens par les Eusebiens, ou plûtôt par Eusebe même. Il montre combien son ordination est irreguliere, en disant: S'il y avoit quelque plainte contre moi, il falloit, selon les canons & la parole de S. Paul, que le peuple fût assemblé avec l'esprit des ordinateurs, & la puissance de N. S. J. C. que toutes choses fussent examinées, & faites regulierement en presence du peuple, & du clergé, qui demanderoit un évêque; & non pas qu'un homme vînt de dehors, comme ayant

p. 944. D.

1. Cor. v. 4.

AN. 341. acheté le nom d'évêque, se jetter lui-même par force & par l'autorité des juges seculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoissent, & ne savent rien de ce qui s'est passé. Ce seroit anéantir les canons, & donner aux payens lieu de soupçonner que les ordinations se font, non selon une loi divine, mais par brigue & par autorité. Il décrit ensuite l'entrée de Gregoire, & les violences qui s'y commirent; comme lui-même fut obligé de s'enfuir pour sauver sa vie: la persecution que l'on fit au clergé & au peuple pour les obliger à communiquer avec Gregoire; puis il ajoûte:

p. 948. D. Gregoire est donc Arien, & envoyé par les Ariens; car personne qu'eux ne l'a demandé. C'est pourquoi comme mercenaire & étranger, il traite cruellement le peuple catholique, par le moyen du gouverneur. Vous savez que les Eusebiens avoient auparavant ordonné Piste pour les Ariens; & qu'après que je vous en eus écrit, il fut rejetté & anathematisé justement, par tous tant que vous êtes d'évêques catholiques: c'est pour cela qu'ils ont maintenant envoyé Gregoire aux mêmes Ariens: Et de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrivons contre eux; ils ont employé contre nous la puissance seculiere, afin qu'étant maîtres des églises, ils semblent éviter le soupçon de l'Arianisme. Mais ils s'y sont encore trompez; car personne ne s'est joint à Gregoire, sinon les hérétiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chassez de l'église, ou ceux qui dissimulent par la crainte du gouverneur. C'est une piece que les Eu-

Sup. n. 4.

sebiens méditent, & composent depuis long-tems. AN. 341.

Ensuite, il les excite ainsi à s'animer pour la cause commune: Tandis que vous êtes assis dans l'église, dit-il, avec le peuple assemblé sans aucune plainte contre vous; si quelqu'un venoit tout d'un coup avec un ordre de l'empereur pour prendre votre place; ne le trouveriez-vous pas mauvais? n'en demanderiez-vous pas justice? Vous devez donc être indignez de ces excez, de peur que si on les dissimule, le mal ne passe bientôt aux autres églises, & que la charge d'enseigner parmi nous ne soit plus qu'une marchandise & une affaire temporelle. Et ensuite: Si dès l'année derniere, avant que tout ceci fut arrivé, nos freres de Rome ont demandé un concile pour faire justice de ce qui s'étoit passé auparavant, combien devez-vous être plus indignez pour tant de nouveaux excez? Il finit sa lettre en priant les évêques de ne point recevoir celles de Gregoire, s'il leur écrit, mais de les déchirer, & de traiter avec mépris ceux qui les apporteront, comme des impies & des ministres d'iniquité. Si même il ose vous écrire, dit-il, selon la formule pacifique, c'est-à-dire, non comme évêque, mais comme simple fidele, ne recevez pas ses lettres; car ceux qui s'en chargent, ne le font que par la crainte du gouverneur. Ne vous laissez pas non plus prévenir de ce que les Eusebiens pourroient vous écrire en sa faveur. Au reste, Gregoire ne peut nier qu'il ne soit Arien; puisqu'Ammon qui souscrit ses lettres, a été chassé de l'église il y a long-tems, par le bien-heureux Alexandre, principalement pour

p. 950. A.

AN. 341. son impieté. Je vous prie par toutes sortes de raisons de me faire réponse, & de condamner les impies, afin que notre clergé & notre peuple se réjoüissent de votre union, & que les coupables soient excitez à pénitence.

XX. S. Athanase à Rome.

Ath. apol. 1. p. 677. D. 678. A.

S. Athanase étant arrivé à Rome y fut bien reçu par plusieurs personnes considerables, entre autres par Eutropia tante des empereurs, par Abuterius & Sperantius, & par le pape Jules qui rendoit depuis graces à Dieu de lui avoir fait connoître un si grand homme. Il avoit succedé au pape Marc qui étoit mort le septiéme d'Octobre 336. le saint siége vaqua quatre mois, & Jules fut élû le dix-huitiéme de Janvier 337. ensorte qu'il gouvernoit l'église Romaine depuis quatre ans. S. Athanase laissa à l'église le soin de ses affaires; sa principale occupation étoit d'assister aux divins offices. Il avoit amené avec lui quelques moines, entre autres Ammonius & Isidore. Ammonius étoit si peu curieux, qu'il n'alla voir aucun des bâtimens magnifiques de Rome, & ne visita que les églises de S. Pierre & de S. Paul. Depuis comme on le traînoit par force pour le faire évêque, il s'enfuit, & se coupa l'oreille droite, afin d'éviter l'ordination par cette difformité. Isidore étoit très savant dans les saintes écritures, & très-éclairé dans les choses de Dieu; sa douceur extrême le faisoit respecter même des payens. Il fut depuis prêtre & superieur de l'hôpital d'Alexandrie, & vêcut quatre-vingt cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome, S. Athanase commença à y faire connoître la profes-

Mart. 7. Octob. Pagi. an. 336. n.

Ibid. p. c. 675.

Socr. IV. hist. c. 23. sub fin.

Pallad. Lausiac. c. 1.

Hier. epist. 16. ad Princip.

ſion monaſtique, principalement par l'écrit qu'il avoit composé de la vie de S. Antoine, quoique ce Saint vêcût encore. Juſques-là cette profeſſion étoit mépriſée comme nouvelle; elle étoit même inconnuë aux dames Romaines: Marcelle fut la premiere qui l'embraſſa, ſans toutefois ſortir de Rome. Saint Athanaſe y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les Euſebiens.

Epiſt. Jul. ap. Athan. p. 748. B.

Cependant le pape Jules leur écrivit pour les inviter à venir à Rome au concile, que leurs deputez avoient demandé: Il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient ſe rendre ſuſpects; ſa lettre n'étoit adreſſée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius & Heſychius, & elle étoit ſeulement en ſon nom, quoiqu'il fût bien aſſuré que tous les évêques d'Italie & des provinces voiſines étoient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ces prêtres Elpidius & Philoxene, qui trouverent encore les Euſebiens à Antioche. Ceux-ci furent extrêmement ſurpris d'apprendre qu'Athanaſe étoit à Rome, car ils ne s'attendoient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome ſeroit un jugement vraiement eccleſiaſtique; qu'il n'y auroit ni comte ni ſoldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainſi la peur & le reproche de leur conſcience les empêcha d'y aller; ils retinrent les prêtres envoyez par le pape; même au-delà du terme preſcrit; & cependant ils dreſſerent une quatriéme confeſſion de foi quelques mois après les précedentes; où ils ne mirent rien expreſſement que de catholique; mais ils

Ap. 2. p. 739. Ad Solitar. 816. Sozom. III. c. 8.

Athan. de Syn. p. 894. 895.

AN. 342. supprimerent le mot de consubstantiel ; quoiqu'ils semblent n'avoir fait cette formule, que pour se purger du soupçon d'Arianisme comme la premiere,

Ath. ad Solit. p. 813. A. Marcelli libell. ap. Epiph. har. 72. n. 2.

Marcel d'Ancyre qui venoit d'être condamné à Antioche, se rendit aussi à Rome, & le pape ne fit pas de difficulté de communiquer avec lui, parce que sa foi s'étoit fait connoître au concile de Nicée contre les Ariens. Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ses adversaires. Outre Athanase & Marcel, plusieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phenicie, de Palestine, & des prêtres d'Alexandrie & d'autres lieux, se rendirent aussi à Rome. Entre ces évêques on nomme Asclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, persecutez & chassez de leurs sieges par la faction des Ariens. Tous les évêques opprimez avoient recours au pape, parce que la dignité & la prérogative de son siege lui donnoit droit de prendre soin de toutes les églises. C'est ainsi qu'en parlent Socrate & Sozomene auteurs Grecs, & par consequent non suspects de flatter l'église Romaine.

Epist. Jul. ap. Ath. p. 751. A. Socr. II. c. 15.

Sozom. III. c. 8.

XXI. S. Paul rétabli à C.P. & rechassé.

Epiph. har. 69. n. 5.

Soc. II. c. 12.

Sozom. III. c. 7.

Eusebe de C.P. ne survêcut pas long-tems au concile d'Antioche ; & il devoit être dans une extrême vieillesse, s'il étoit déja vieux quand l'Arianisme commença, vingt ans auparavant. Le parti des Ariens ne mourut pas avec lui ; ceux qui lui aidoient à le soutenir se mirent à la tête ; sçavoir Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Ursace de Singidon & Valens de Murse dans la haute Pannonie. Après la mort d'Eusebe

sebe, le peuple catholique de C. P. rétablit Paul dans son siege, dont il avoit été injustement chassé, mais les Ariens conduits par Theognis & Theodore, ordonnerent Macedonius dans une autre église. Le peuple des deux partis s'echauffa tellement, qu'il en vint à la sédition & à une espece de guerre civile; il y avoit continuellement des combats; & plusieurs personnes y périrent. AN. 342.

Ce désordre vint aux oreilles de l'empereur Constantius, qui étoit encore à Antioche, comme il envoïoit en Thrace Hermogene maître de la milice, il lui donna ordre en passant de chasser Paul. Hermogene étant arrivé à C. P. la mit toute en trouble, voulant executer cet ordre par violence; le peuple se soûleva, & se mit en devoir de défendre son évêque. Et comme Hermogene insistoit pour l'enlever à main armée; la multitude irritée, comme il arrive en ces occasions, s'emporta contre lui avec fureur; brûla sa maison, le tua lui-même, & le traîna par la ville. Ce désordre arriva sous le consulat des deux empereurs, qui étoit le troisiéme de Constantius, & le second de Constant. C'est-à-dire, l'an 342. Constantius ayant appris le meurtre d'Hermogene, monta à cheval, partit d'Antioche, & vint à C. P. avec une extrême diligence, nonobstant les neiges & les pluies; ce qui montre que c'étoit l'hyver. Il ne fit mourir personne; mais se laissant fléchir aux larmes du peuple qui vint au devant de lui, & aux prieres du sénat, il se contenta, pour punir le peuple de lui ôter la moitié du bled que l'empereur son pere lui faisoit don-

Socr. II. c. 13.

Liban. Basilic. p. 128.

AN. 342. ner gratuitement, & qui venoit d'Alexandrie; c'est-à-dire quarante mille mesures, au lieu de quatre-vingt mille. Mais il chassa Paul de la ville; sans toutefois confirmer l'élection de Macedonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné, sans son consentement; & le regardant aussi bien que Paul, comme la cause de la sedition. Il le laissa seulement comme il étoit, souffrant qu'il tint les assemblées dans l'église où il avoit été ordonné; & s'en retourna à Antioche.

XXII. Concile de Rome.

Athan. apol. p. 744. D. Epist. Jud. ibid. p. 740. &c.

Les Eusebiens y étoient encore assemblez; car la mort d'Eusebe n'empêcha pas qu'on ne les nommât long-tems ainsi; & ils y retenoient toûjours les légats du pape, Elpidius & Philoxene. Enfin ils les renvoyerent au mois de Janvier avec une lettre, par laquelle ils s'excusoient d'aller à Rome pour se trouver au concile; sous prétexte de la guerre de Perse, de la longueur du chemin & de la brieveté du terme prescrit; se plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuse à ceux qui avoient déja été tenus pour les mêmes causes; c'est-à-dire, celui de Tyr contre S. Athanase, celui de C. P. contre Marcel d'Ancyre & les autres semblables. Ils se plaignoient aussi que le pape eût reçu à sa communion ces deux évêques, qu'ils prétendoient condamnez. Ils reconnoissoient la primauté de l'église Romaine; mais en remarquant que l'évangile avoit commencé en Orient. Ils soûtenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, & ne se devoit pas regler par la grandeur des villes. Tout le stile de cette lettre étoit artificieux & mo-

queur : plein de contention & d'oſtentation d'une vaine éloquence. Elpidius & Philoxene apporterent cette lettre, & revinrent à Rome affligez de ce qu'ils avoient vû à Antioche ; & de ce qu'ils avoient appris des violences commiſes à Alexandrie. AN. 342.

Le pape Jules ayant reçû la lettre des Orientaux, & l'ayant lûë avec une ſerieuſe réflexion, la garda pardevers lui ſans la faire voir ; eſperant toûjours que quelqu'un viendroit de leur part, & qu'il ne ſeroit pas obligé de la publier ; car il ſavoit combien il affligeroit pluſieurs perſonnes qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut aſſuré que les Orientaux ne viendroient point, il aſſembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cauſe de S. Athanaſe, & des autres qui s'étoient venus plaindre des Euſebiens. On dit que S Paul de C. P. y étoit auſſi venu, ayant été chaſſé par l'empereur. Le concile ſe tint à Rome dans l'égliſe où le prêtre Viton avoit accoûtumé d'aſſembler le peuple, c'eſt-à-dire dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'hui ; or ce prêtre avoit été un des legats du pape S. Silveſtre au concile de Nicée. *Athan. ad Solit. p. 818. A.* *Socr. II. c.* *Sozom. III. c.* *Athan. apol. p. 739. C.*

La cauſe de S. Athanaſe fut examinée de nouveau dans le concile. On approuva la conduite du pape à l'égard des Euſebiens, la lettre qu'il leur avoit écrite par Elpidius & Philoxene, & la patience avec laquelle il les avoit attendus. Leur refus de venir au concile, aprés que leurs deputez l'avoient demandé, les rendit ſuſpects ; & leur lettre étant lûë publiquement, tout le monde en fut ſi étonné, qu'à

AN. 342. peine pouvoit-on croire qu'ils l'eussent écrite, tant elle parut éloignée de l'esprit de sincerité & de charité qui regnoit dans les personnes ecclesiastiques. Au contraire on eut grand égard à la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie, où S. Athanase étoit justifié par le témoignage de cent évêques. sup. n. 8. Plusieurs autres évêques, plusieurs prêtres, & plusieurs diacres de la Mareote, & d'ailleurs, étoient venus à Rome pour défendre S. Athanase. Ils representoient d'une maniere touchante les violences des Eusebiens, & particulierement les dernieres exercées à l'occasion de Gregoire; & raportoient les lettres des évêques & des prêtres d'Egypte, qui se plaignoient qu'on les avoit empêchez de venir au concile : c'étoit des préjugez bien favorables pour S. Athanase.

Dans le fonds on ne voyoit aucune preuve des accusations formées contre lui. Arsene qu'on l'accusoit d'avoir tué étoit vivant : il n'y avoit eu ni autel renversé ni calice brisé chez Ischyras, comme il paroissoit par sa propre reconnoissance & par les informations, que les accusateurs eux-mêmes avoient faites dans la Mareote, qu'ils avoient envoyées au pape, & dont la nullité étoit évidente à la seule lecture. Ainsi la procedure du concile de Tyr sur lequel celui d'Antioche étoit fondé, fut trouvé entierement injuste, & irreguliere; & S. Athanase fut déclaré innocent, & confirmé dans la communion de l'église comme évêque legitime.

XXIII. Profession de foi de Marcel d'Ancyre.

On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre, & on lût apparemment dans ce concile un me-

moire en forme de lettre qu'il avoit adressé au pape, pour satisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer sa foi. Le memoire étoit conçû en ces termes : A mon très-saint collegue Jules ; salut en J. C. Puisque quelques-uns de ceux qui ont été condamnez pour leurs erreurs contre la foi, & que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, ont osé en recriminant écrire à votre sainteté ; comme si j'avois moi-même des sentimens contraires à ceux de l'église : j'ai crû necessaire de venir à Rome, & de vous prier de les mander ; afin que je puisse les convaincre en leur presence, que ce qu'ils ont écrit contre moi est faux, qu'ils persistent encore dans leur ancienne erreur, & qu'ils ont fait des entreprises étranges contre les églises & contre nous qui les gouvernons. Mais puisqu'ils n'ont pas voulu venir : quoique vous leur ayez envoyé des prêtres, & que je sois demeuré à Rome quinze mois entiers : j'ai crû necessaire avant que d'en partir, de vous donner ma profession de foi écrite de ma propre main en toute verité, comme je l'ai apprise dans les écritures divines ; & de vous representer les mauvais discours dont ils se servent pour séduire les auditeurs.

Epiph. hær. 72. n. 2.
Epist. Jul. ap. Athan. apol. 1. p. 750. B.

Ensuite, il les accuse de dire que N. S. J. C. n'est pas le veritable verbe de Dieu ; mais qu'il y a un autre verbe, une autre sagesse, une autre vertu, par qui ayant été fait, il a été nommé verbe, sagesse & vertu. C'est pourquoi ils lui attribuoient une autre hypostase, differente de celle du pere. Ils disoient que le Pere préexistoit au Fils ; & ne le re-

AN. 342. connoiſſent être de Dieu, que comme toutes les autres choſes. Qu'il y avoit un tems auquel il n'étoit pas, qu'il eſt creature & ouvrage. Pour moi, dit-il, je croi un Dieu & ſon fils unique le verbe, toûjours coéxiſtant au pere : qui n'a jamais commencé d'être : qui eſt veritablement de Dieu : non créé, non fait, mais toûjours exiſtant & toûjours regnant avec Dieu le pere. C'eſt le fils, la vertu, la ſageſſe, le propre & le veritable verbe de Dieu N. S. J. C. Et enſuite : Nous avons appris par les ſaintes écritures, que la divinité du pere & du fils eſt indiviſible. Car ſi quelqu'un ſépare le fils, c'eſt-à-dire le verbe, d'avec le Dieu tout puiſſant ; il faut, ou qu'il croïe qu'il y a deux Dieux, ce qui eſt éloigné de la vraïe doctrine, ou qu'il confeſſe que le verbe n'eſt pas Dieu : ce qui n'eſt pas moins éloigné de la foi catholique ; puiſque l'évangeliſte dit : Et le verbe étoit Dieu. Pour moi j'ai appris certainement que le fils eſt la vertu du pere, inſeparable & indiviſible. Car J. C. lui-même dit : Le pere eſt en moi & je ſuis dans le pere. Et encore : Le pere & moi nous ſommes un. Et encore : Qui me voit, voit le pere. C'eſt la foi que j'ai priſe dans les ſaintes écritures, & que j'ai reçûë de nos peres ſpirituels. Je la prêche dans l'égliſe de Dieu ; je vous la donne maintenant par écrit : j'en garde autant par devers moi ; & je vous prie d'en inſerer la copie dans la lettre que vous écrirez aux évêques, de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connoiſſent pas bien, ne ſe trompent en ajoûtant foi à ce que mes calomniateurs ont écrit. Tel fut le memoire de Marcel d'Ancyre.

Ibid. n. 111.

Jo. 1.

Jo. XIV. 10.

Jo. X. 30.

Le concile en fut satisfait ; il déclara Athanase, Marcel & Asclepas innocens, mal condamnez & mal déposez. Il y a apparence qu'il rétablit aussi les autres évêques qui étoient venus se plaindre ; & de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes : Jules à Danius, à Flaccille, à Narcisse, à Eusebe, à Maris, à Macedonius, à Theodore, & aux autres qui nous ont écrit d'Antioche avec eux, nos chers freres en N. S. Salut. Danius ou Dianée, qui est ici nommé le premier, étoit évêque de Cesarée en Cappadoce ; Eusebe est apparemment celui d'Emese. Après ce titre, la lettre commence ainsi : J'ai lû la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius & Philoxene ; & je me suis étonné que vous ayant écrit avec charité & dans la sincerité de mon cœur, vous m'ayez répondu d'un stile si peu convenable, qui ne respire que la contention, & fait paroître du faste & de la vanité. Ces manieres sont éloignées de la foi chrétienne ; puisque je vous avois écrit avec charité, il falloit répondre de même, & non pas avec un esprit de dispute. Car n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoyé des prêtres pour compâtir aux affligez, & d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit à venir pour regler promptement toutes choses, pour faire cesser les souffrances de nos freres, & les plaintes que l'on faisoit contre vous ?

XXIV. Lettre du pape Jules.

Ap. Ath. apol. 2. p. 739. & tom. 2. concil. p. 493.

Sozom. III. c. 3. Ibid. c. 6.

Et ensuite : Si celui qui a dicté votre lettre a cherché la gloire de l'éloquence ; ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires ecclesiastiques, il ne s'agit pas d'ostentation de paroles ; mais de

P. 740. C.

AN. 342. canons apoſtoliques, & du ſoin de ne ſcandaliſer perſonne. Que ſi la cauſe de votre lettre eſt le chagrin & l'animoſité que quelques petits eſprits ont conçu les uns contre les autres; il ne falloit pas que le ſoleil ſe couchât ſur leur colere, ou du moins qu'elle fût pouſſée juſqu'à la montrer par écrit. Car enfin quel ſujet vous en ai-je donné par ma lettre? Eſt-ce parce que je vous ai invitez à un concile? Vous deviez plûtôt vous en réjoüir. Ceux qui ſe tiennent aſſurez de leur conduite, ne trouvent pas mauvais qu'elle ſoit examinée par d'autres: ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuſte. C'eſt pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les decrets d'un concile fuſſent examinez dans un autre; afin que les juges ayant devant les yeux le jugement qui pourra ſuivre, ſoient plus exacts dans l'examen des affaires, & que les parties ne croyent pas avoir été jugées par paſſion. Vous ne pouvez honnêtement rejetter cette regle; car ce qui a une fois paſſé en coutume dans l'égliſe, & qui eſt confirmé par les conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre.

Il leur repreſente enſuite combien ils ſont déraiſonnables, de ſe plaindre d'avoir été invitez à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres députez, le prêtre Macaire & les diacres Martyrius & Heſychius, ſe trouvant confondus par les députez de S. Athanaſe. Delà il paſſe à une autre plainte. Chaque concile, diſoient les Euſebiens, doit avoir une autorité inébranlable; & c'eſt deshonorer le juge, que de faire examiner par d'autres ſon jugement:

Sup. n. 4. p. 742. A.

ce

ce qu'ils disoient principalement pour soûtenir leurs conciles de Tyr & de C. P. A quoi Jules repond ainsi : Voyez, mes chers freres, qui sont ceux qui deshonorent un concile, & qui renversent les jugemens déja prononcez. Et pour ne charger personne en particulier ; je me contente de ce qui vient d'être fait, & que l'on ne peut oüir sans horreur. Les Ariens qu'Alexandre, l'évêque d'Alexandrie, d'heureuse memoire, avoit chassez, qui avoient été non seulement excommuniez en chaque ville, mais anathematisez par tout le concile de Nicée, & dont le crime étoit si grand, puisqu'ils n'attaquoient pas un homme, mais J. C. même le fils du Dieu vivant ; on dit que ces Ariens rejettez & notez par toute l'église, sont maintenant reçûs. Je ne croi pas que vous-mêmes le puissiez apprendre sans indignation. Il ajoûte ensuite que Gregoire prétendu évêque d'Alexandrie lui a envoyé à Rome Carponas, & d'autres Ariens notez ; & que leurs propres deputez Macaire, Martyrius & Hesychius l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Gregoire. Qui sont donc, dit-il, ceux qui deshonorent les conciles ? ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien les suffrages de trois cens évêques ? car l'heresie des Ariens a été condamnée & proscrite par tous les évêques du monde ; mais Athanase & Marcel en ont plusieurs qui parlent & qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit resisté aux Ariens dans le concile de Nicée : qu'Athanase n'avoit pas même été condamné

AN. 342.

p. 743. B.
Sup. n. 4.

AN. 342. dans le concile de Tyr, & qu'il n'étoit pas present dans la Mareote, où l'on prétend avoir fait des procedures contre lui. Or vous savez, mes chers freres, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties est nul & suspect. Nonobstant tout cela, pour connoître plus exactement la verité & ne recevoir de préjugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur; nous les avons tous invitez à venir, afin de tout examiner dans un concile, & ne pas condamner l'innocent, ou absoudre le coupable.

Il ne faut pas s'étonner que le pape écrivant aux Eusebiens leur parle des Ariens comme d'heretiques abominables & rejettez de tout le monde; ils n'osoient le nier ouvertement; & quoique tout l'effort de leur cable ne tendit qu'à rétablir cette heresie, ou plutôt à la maintenir; ils se gardoient bien de le dire, ni d'avoüer qu'ils fussent Ariens. On le voit par la premiere profession de foi qu'ils donnerent à Antioche lors de la dédicace. Ils ne faisoient paroître en ce tems-là autre dessein que de faire condamner Athanase, Marcel & leurs autres ennemis, & les empêcher de rentrer dans leurs sieges.

Les Eusebiens, pour relever l'autorité des conciles, avoient allegué les exemples de ceux qui condamnerent Novat & Paul de Samosate. Le pape répond que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée; & que les Ariens qu'il a condamnez, ne sont pas moins heretiques que les Novatiens & les Paulianistes. Il leur reproche un autre

attentat contre le concile de Nicée, les tranſlations d'evêques : & retourne contre eux, pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'égliſe Romaine. Si vous croyez veritablement, dit-il, que la dignité épiſcopale eſt égale par tout, & ſi comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes : il falloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât, ſans paſſer à celle dont il n'eſt pas chargé, ni mépriſer celle qu'il a reçûë de Dieu, & Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes.

Ils ſe plaignoient de la brieveté du terme, qu'il leur avoit donné pour venir au concile ; il montre que ce n'eſt qu'un pretexte, puiſqu'ils ne ſe ſont pas même mis en chemin, qu'ils ont retenu ſes prêtres juſques au mois de Janvier : c'eſt donc ſeulement une preuve qu'ils ſe défioient de leur cauſe. Ils ſe plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Euſebe ſeul & non à eux tous : il dit, qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avoient écrit ; & ajoûte : Vous devez ſçavoir, qu'encore que j'aie écrit ſeul, ce n'eſt pas mon ſentiment particulier, mais celui de tous les évêques d'Italie & de ces païs-ci : je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois : mais encore à preſent les évêques ſont venus au jour nommé, & ont été du même avis. On voit par-là que cette lettre du pape Jules, eſt le reſultat du concile de Rome, & qu'il ne s'attribuë point à lui ſeul l'autorit de décider.

AN. 342.

XXV. Suite de la lettre du pape Ju'es.

p. 745 D.

Il vient ensuite au fonds, & montre que ce n'est ni legerement ni injustement qu'il a reçû à sa communion saint Athanase & Marcel d'Ancyre. Eusebe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanase, vous venez vous-mêmes de m'écrire; mais plusieurs évêques d'Egypte & d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premierement les lettres que vous avez écrites contre lui se contredisent, & les secondes ne s'accordent pas avec les premieres ; en sorte qu'elles ne font point de preuve. De plus, si vous voulez que l'on croye vos lettres, on doit aussi croire celles qui sont en sa faveur ; d'autant plus que vous êtes éloignez, & que ceux qui le défendent étant sur les lieux, sçavent ce qui s'y est passé, connoissent sa personne, rendent témoignage à sa conduite, & assurent que tout n'est que calomnies. Ici il explique le fait d'Arsene, & encore plus celui d'Ischyras, comme il a déja été expliqué ; montrant que la calomnie des Eusebiens paroissoit par leur propre information de la Mareote ; & il ne manque pas de relever l'absurdité, de prétendre qu'Ischyras qui étoit malade au lit derriere la porte d'une petite chambre eût offert le sacrifice, puisqu'il faloit être pour cela debout devant l'autel, & d'en produire pour témoin un catechumene ; puisque quand l'heure de l'oblation étoit venuë, on faisoit sortir les catechumenes. Nous avons été étonnez, ajoûte-t'il, de voir que cette information touchant une coupe & une table sacrée se fît en presence du gouverneur & de sa cohorte, devant des payens & des Juifs : cela nous paroissoit d'abord incroyable, mais

Sup. liv. XI. n. 46. 47. 49.

p. 747. C.

p. 750. A.

les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y assister, eux qui sont les ministres des sacremens, & devant un juge seculier, des catechumenes presens, & ce qui est pire, des payens & des Juifs ennemis du Christianisme, on informe touchant le corps & le sang de J. C. S'il étoit commis quelque crime, il falloit qu'il fut examiné légitimement dans l'église par les ecclesiastiques.

Il ne manque pas de relever l'irregularité de l'ordination de Gregoire. Voyez, dit-il, qui sont ceux qui ont agi contre les canons; nous qui avons reçû un homme si bien justifié, ou ceux qui à Antioche à trente-six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, & l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé en Gaule; car on l'auroit dû faire dessors, s'il avoit été veritablement condamné; cependant à son retour il a trouvé son église vacante, & y a été reçû. Maintenant je ne sçai comment tout s'est fait. Premierement pour dire le vrai, aprés que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne falloit pas en prévenir le jugement. Il blâme ici la précipitation du concile d'Antioche. Ensuite il ne falloit pas introduire une telle nouveauté dans l'église. Car qu'y a-t'il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique? que l'église étant en paix, & tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase évêque d'Alexandrie, on y envoye Gregoire étranger, qui n'y a point été baptisé, Qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évê-

p. 748. C.

ques, ni par le peuple: quil soit ordonné à Antioche & envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres & des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des soldats; car c'est ce que disoient ceux qui sont venus ici, & de quoi ils se plaignoient. Quand même Athanase aprés le concile auroit été trouvé coupable, l'ordination ne se devoit pas faire ainsi contre les loix & les regles de l'église. Il falloit que les évêques de la province ordonnassent un homme de la même Eglise d'entre ses prêtres ou ses clercs. Si l'on avoit fait la même chose contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas justice? Mes chers freres, nous vous parlons en verité comme en la presence de Dieu, cette conduite n'est ni sainte, ni legitime, ni ecclesiastique. Voilà les régles des élections suivant le témoignage de ce saint pape.

p. 751. B. Venant à Marcel d'Ancyre, il témoigne être entierement satisfait de sa foi, & la trouve conforme à celle de l'église catholique; puis il ajoûte: Il nous a assuré qu'il avoit toûjours eu les mêmes sentimens; & nos prêtres qui avoient assisté au *p. 750. D.* concile de Nicée ont rendu un témoignage qu'il étoit orthodoxe. Il ajoûte que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excés qu'à Alexandrie, comme Marcel & d'autres lui avoient appris; & continuë ainsi: On nous a fait des plaintes si attroces contre quelques-uns de vous, car je ne les veux pas nommer, que je n'ai pû me resoudre à les écrire; mais peut-être les avez-vous apprises d'ailleurs. C'est donc principalement pour cela que j'ai écrit & que je vous ai

invitez à venir, afin de vous le dire de bouche, & que l'on pût corriger & rétablir de tout. C'est ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre suspects de ne vous pas justifier.

Il les exhorte ensuite à corriger tous ces desordres, & dit entr'autres choses : O mes freres, les jugemens de l'église ne sont plus selon l'évangile; ils vont desormais au bannissement & à la mort. Si Athanase & Marcel étoient coupables, il falloit nous écrire à tous, afin que le jugement fut rendu par tous. Car c'étoient des évêques & des églises qui souffroient, & non pas des églises du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivoit-on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie? ne savez-vous pas que c'étoit la coûtume de nous écrire d'abord, & que la décision devoit venir d'ici? Si donc il y avoit de tels soupçons contre l'évêque de ce lieu-là, il falloit écrire à nôtre église. Maintenant sans nous avoir instruits, après avoir fait ce que l'on a voulu, on veut que nous y consentions sans connoissance de cause. Ce ne sont pas là les ordonnances de Paul; ce n'est pas la tradition de nos peres, c'est une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'est pour l'utilité publique que je vous écris; je vous déclare ce que nous avons appris du bien-heureux apôtre Pierre & je le croi si connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit sans ce qui est arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit ici le pape Jules touchant les jugemens ecclesiastiques & l'autorité de l'église Ro-

p. 753. B.

AN. 342. maine, sans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes; comme la déposition des évêques des premieres églises & des sieges apostoliques. Mais il faut observer aussi que le pape ne s'attribuë pas ce droit à lui seul, mais à son église; & ces mots : Il falloit écrire à nous tous, semblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, & peut-être de tout l'Occident; car c'etoit la coutume de les consulter en ces rencontres, comme témoigne S. Ambroise avec les autres évêques d'Italie, dans une lettre écrite à l'empereur Theodose le grand, quarante ans aprés ceci. Ce qui paroît évidemment, c'est que la force des Jugemens ecclesiastiques venoit du consentement universel. Le pape Jules conclut sa lettre sans aucune menace, en priant seulement les Orientaux de ne plus rien faire de semblable, & d'écrire plûtôt contre les auteurs de ces désordres : Afin, dit-il, de ne nous pas exposer à la risée des payens, principalement à la colere de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du Jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre, que le grec rapporté par saint Athanase, & comme il ne dit point que ce fut une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainsi; car les papes ne manquoient pas d'interpretes & de secretaires.

Ambros. epist. 13. nova ed. p. 816.

Vales. observat ecclef. lib. 1. c. 8.

XXVI. Deputation des Orientaux vers Constant.

Socr. II. c. 18. Sozom. III. c. 10

Le pape voyant le peu d'effet de sa lettre, fit connoître à l'empereur Constant, l'injustice que l'on faisoit à S. Athanase & à saint Paul de C. P. L'empereur en fut touché, & écrivit à Constantius son frere, le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre

rendre compte de la dépoſition de Paul & d'Athanaſe. Conſtantius en envoïa quatre : Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Maris de Calcedoine & Marc d'Arethuſe en Syrie, qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme députez du concile d'Antioche. Maximin de Treves ne voulut point les recevoir ; & eux ne voulurent point accepter de conference avec S. Athanaſe, prétendant juſtifier leur procedé & ſoutenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profeſſion de foi : ils cacherent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'eſt-à-dire la ſeconde, & préſenterent à l'empereur Conſtant la derniere, compoſée quelques mois après. Il vit ainſi qu'ils avoient perſecuté ces deux évêques ſans ſujet ; & que ce n'étoit pour aucun crime comme ils prétendoient, qu'ils rejettoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine : ce qui obligea l'empereur à les renvoïer, ſans ſe laiſſer perſuader à leurs diſcours.

AN. 342.

Ath. de Syn. p. 894.

XXVII. Loix contre l'idolâtrie.

On trouve quelques loix des deux empereurs données vers ce même temps contre l'idolâtrie. L'une de Conſtantius en 341. qui défend les ſacrifices : l'autre de cette année 342. adreſſée au préfet de Rome, & par conſéquent de Conſtant : qui ordonne que les temples qui ſont hors la ville, demeureront en leur entier, à cauſe des ſpectacles qui en avoient tiré leur origine, & dont il ne veut pas priver le peuple : mais au reſte, il veut que toute ſuperſtition ſoit abolie. Par une autre loi de cette année 342. l'empereur ordonne que les temples ſeront fermez

L. 2. Cod. Theod. de pagan. L. 3 ibid. v. Gothofred.

Lib. 4. ibid.

AN. 343.

par tout, sans qu'il soit permis à personne d'en approcher ; & défend les sacrifices sous peine de la vie & de confiscation des biens : menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine, s'ils negligent de punir ces crimes.

XXVIII. Persecution de Perse. S. Simeon & S. Usthazade.

Sozon. II. c. 89. Acta sincer. p. 632.

Cependant Sapor roi de Perse persecutoit cruellement les Chrétiens, qui étoient en grand nombre dans son roïaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Osroëne & de l'Armenie avec la Perse ; & elle s'y étoit tellement accruë par le temps, qu'il y avoit des églises nombreuses. Les mages en furent sensiblement affligez : car c'étoit eux qui gouvernoient la religion des Perses dès l'origine de la nation, étant comme une race sacrée, où le sacerdoce se conservoit par succession. Les Juifs naturellement ennemis des Chrétiens, étoient aussi jaloux de leurs progrès. Simeon surnommé le Foulon, autrement Jombaphée, étoit archevêque de Seleucie & de Ctesiphonte, les deux villes roïales de Perse, éloignées seulement l'une de l'autre d'environ trente milles, ou dix lieuës : Seleucie étoit aussi nommée Salec. Simeon fut accusé auprès du roi Sapor d'être ami de l'empereur Romain, & de lui découvrir les affaires des Perses. Sapor persuadé de cette calomnie, commença par accabler les Chrétiens d'impositions excessives, pour les réduire à une pauvreté insupportable : car il sçavoit que la plûpart s'exerçoient au mépris des richesses ; & il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoïables. Ensuite il ordonna de faire mourir par le glaive les prêtres & les ministres de

Dieu : d'abattre les églises, de confisquer leurs tresors ; & de lui amener Simeon, comme traître à la religion & à l'état. Cette persecution commença la septiéme année de Constantius 343. de J. C. Les mages avec le secours des Juifs eurent bien-tôt abattu les églises.

AN. 343.

Hier. Chron.

Simeon fut pris & mené au roi chargé de fers. Il ne se prosterna point devant lui, comme il avoit accoûtumé : de quoi Sapor extrêmement irrité lui en aïant demandé la cause : Simeon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vrai Dieu ; c'est pourquoi je suivois sans résistance la coûtume d'honorer la roïauté : maintenant il ne m'est plus permis de le faire, puisque je viens combattre pour la religion. Après qu'il eut ainsi parlé, le roi lui commanda d'adorer le soleil : lui promettant de grandes récompenses, s'il obéïssoit, sinon le menaçant de le faire perir, & tous les Chrétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tînt quelque temps en prison : esperant apparemment qu'il changeroit de sentiment. Un vieil eunuque nommé Usthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en son enfance, & étoit le premier de sa maison, se trouva assis à la porte du palais, comme on menoit Simeon en prison. Il se leva & se prosterna devant lui. Simeon lui fit des reproches vehemens d'un ton de colere, & passa en détournant le visage ; parce qu'Usthazade, qui étoit Chrétien, s'étoit laissé contraindre depuis peu à adorer le soleil. Aussi-tôt l'eunuque pleurant avec de grands cris, quitta l'habit blanc qu'il portoit, en

AN. 343. prit un noir pour marque de deuil, & demeura assis devant le palais, gémissant & fondant en larmes. Helas, disoit-il, que dois-je attendre de Dieu que j'ai renoncé : puisque dès à present, à cause de lui, Simeon mon ancien ami s'est ainsi détourné de moi sans me vouloir parler ?

Sapor l'aïant appris, envoïa querir Usthazade & lui demanda la cause de son deuil, & s'il étoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Non, Seigneur, répondit-il, mais plût à Dieu, qu'au lieu de ce qui m'est arrivé, je fusse tombé dans toutes sortes de malheurs. Je suis affligé de vivre & de voir le soleil, que j'ai adoré en apparence, par complaisance pour vous. Je merite la mort à double titre, pour avoir trahi J. C. & pour vous avoir trompé. Ensuite il jura le Créateur du ciel & de la terre qu'il ne changeroit plus de sentiment. Le roi surpris de ce changement si peu attendu, n'en fut que plus irrité contre les Chrétiens, croïant qu'ils l'avoient procuré par des enchantemens. Toutefois la compassion qu'il avoit de ce vieillard, le fit paroître tantôt doux, tantôt cruel pour tâcher de le gagner. Mais Usthazade protestoit toûjours qu'il ne seroit jamais si insensé, que d'adorer la créature pour le Créateur. Alors Sapor revint à la colere, & commanda qu'on lui coupât la tête. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrêter un peu, parce qu'il avoit quelque chose à dire au roi : & aïant appellé un des eunuques les plus fideles, il le chargea de dire à Sapor : Je n'ai besoin du témoignage de personne, pour vous assurer de l'affection avec laquelle

je vous ai ſervi depuis ma jeuneſſe, & votre pere avant vous : vous en êtes aſſez informé. La ſeule récompenſe que je vous demande, eſt que ceux qui ne ſçavent pas le ſujet de ma mort, ne croïent pas que je ſois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelque autre crime. C'eſt pourquoi je vous prie, qu'un crieur public déclare, que l'on coupe la tête à Uſthàzade, non comme méchant, mais comme Chrétien ; & parce qu'il n'a pas voulu renoncer à ſon Dieu, pour obéïr au roi. Uſthazade voulut ainſi reparer le ſcandale qu'il avoit cauſé, en adorant le ſoleil : & Sapor lui accorda ſa demande croïant épouvanter les Chrétiens : quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard, par qui il avoit été élevé, & un domeſtique ſi fidele.

Simeon aïant appris dans la priſon le martyre d'Uſthazade, en rendit graces à Dieu ; & le lendemain qui étoit le vendredi-ſaint, le roi commanda qu'il mourut auſſi par le glaive. Car aïant été encore amené devant lui, il avoit parlé très-courageuſement de la religion ; & n'avoit voulu adorer, ni lui ni le ſoleil. Le même jour du vendredi-ſaint, le roi commanda que l'on fît mourir auſſi cent autres Chrétiens priſonniers ; & que Simeon fût executé le dernier, après les avoir vû mourir tous. C'étoient des évêques, des prêtres & des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança & leur demanda s'ils vouloient vivre & ſuivre la religion du prince en adorant le ſoleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix ; & quand ils furent au lieu de l'execution, les bour-

AN. 343. reaux commencerent à couper des têtes. Cependant Simeon debout au milieu d'eux les exhortoit à la constance, leur parlant de la mort & de la resurrection; leur prouvant par l'écriture qu'une telle mort est la veritable vie, que la vraïe mort est d'abandonner Dieu par lâcheté; & que de toutes les bonnes œuvres la plus excellente est de mourir pour Dieu. Après que les cent martyrs eurent été executez, Simeon le fut aussi avec Abdechalas & Ananias, tous deux vieillards & prêtres de son église, qui avoient été pris avec lui, & l'avoient accompagné dans la prison.

c. 11. Pousiqués intendant des ouvriers du roi étoit present; & voïant Ananias qui trembloit comme on le préparoit au supplice: Mon pere, lui dit-il, fermez un peu les yeux & prenez courage, vous allez voir la lumiere de J. C. A peine eut-il ainsi parlé, qu'il fut pris & mené au roi; & comme il confessa qu'il étoit Chrétien, & parla librement en faveur de la religion & des martyrs: le roi s'en tint offensé, & le fit mourir d'un nouveau genre de supplice. Les bourreaux lui percerent la gorge auprès des tendons, & par-là lui arracherent la langue. Sa fille vierge consacrée à Dieu fut dénoncée en même temps, & executée à mort.

XXIX. Autres martyrs. S. Sadoth. Sainte Tarbule.

L'année suivante le même jour du vendredi-saint, on publia par toute la Perse un édit de Sapor: qui condamnoit à mort, non seulement les ecclesiastiques, mais tous ceux qui se confesseroient Chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable, qui passerent par le tranchant de l'épée.

Car les mages cherchoient avec soin par les villes & par les villages ceux qui s'étoient cachez, pendant que d'autres se découvroient eux-mêmes; pour ne pas paroître renoncer Jesus-Christ par leur silence. Comme on faisoit mourir tous les Chrétiens sans misericorde, il y en eut plusieurs d'executez, même dans le palais: jusques à l'eunuque Azade très-cheri du roi, & dont il fut extrêmement affligé quand il apprit sa mort. Il défendit alors de tuer indifferemment tous les Chrétiens, & se reduisit aux ecclesiastiques. AN. 344.

Le successeur de S. Simeon dans l'évêché de Seleucie & de Ctesiphonte fut S. Sadoth, ou Sadost, c'est-à-dire, ami du roi: en effet, il étoit rempli de l'amour du roi celeste. Il assembla ses prêtres & ses diacres, qui se tenoient cachez par la crainte de la persecution, & leur raconta en ces termes un songe, qu'il avoit eu: J'ai vû cette nuit une échelle lumineuse qui touchoit au ciel; au haut étoit le saint évêque Simeon, dans une gloire immense, & moi j'étois en bas sur la terre. Il m'a dit avec une grande joïe: Montez, Sadoth, montez, ne craignez point: Je montai hier, vous monterez aujourd'hui. J'ai crû deslors être appellé à la confession de J. C. & j'ai compris, que je souffrirai le martyre cette année, comme il le souffrit l'année derniere. Ensuite il commença à exhorter son clergé au mépris de la mort, & au desir de la gloire éternelle. *Acta sinc. p. 642.*

Le roi Sapor vint cette année à Seleucie: on lui défera Sadoth, & il le fit amener avec son clergé & d'autres ecclesiastiques du païs voisin,

AN. 344. des moines & des religieuses : le tout au nombre de cent vingt-huit personnes. On les chargea de fers, & on les mit dans une prison obscure & incommode, où ils demeurerent cinq mois dans de grandes souffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, & on leur serroit les épaules & les reins avec des pieces de bois pour les étendre : en sorte que leurs os craquoient, comme si on eût pressé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur disoit : Adorez le soleil, obéïssez au roi & vous vivrez. S. Sadoth répondoit pour tous : qu'ils adoroient le Créateur, & non le soleil qui est son ouvrage, ni le feu que les Perses adoroient aussi. Enfin, ils furent condamnez à perdre la tête : on les mena hors de la ville ; & ils ne cesserent point de loüer Dieu, jusques à ce qu'on les eût tous executez. S. Sadoth fut mené chargé de chaînes dans un païs nommé Bethusa, à la ville de Bethlapat, ou Bethlabad, & y eut la tête tranchée. Les Latins honorent ces saints martyrs le vingt-uniéme de Février, & les Grecs le dix-neuviéme d'Octobre.

c. 11. En ce même temps la reine tomba malade ; & les Juifs accuserent les sœurs de l'évêque S. Simeon de l'avoir empoisonnée, pour vanger la mort de leur frere. Elles étoient deux : l'une vierge sacrée nommée Tarbûla ou Pherbuta : l'autre veuve qui avoit renoncé aux secondes nôces. La reine crut facilement cette calomnie : tant par la disposition naturelle des malades, qui prêtent volontiers l'oreille aux remedes extraordinaires, que par la confiance particuliere qu'elle avoit aux Juifs ; car elle étoit

étoit dans leurs ſentimens, & pratiquoit leurs ceremonies. On prit donc les deux ſœurs, & avec elles une ſervante de Tarbula, vierge comme elle : on les mena au palais, & on les mit entre les mains des mages pour faire leur procès. Le mauptés, c'eſt ainſi que l'on nommoit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers. Comme on leur parla de l'empoiſonnement dont on les accuſoit, Pherbuta répondit, que la loi de Dieu condamne à mort les empoiſonneurs comme les idolâtres, & qu'elles étoient autant éloignées de ce crime que de renoncer à Dieu. Et comme on diſoit qu'elles l'avoient fait pour vanger leur frere, Pherbuta dit : Et quel mal avez-vous fait à mon frere ? Il eſt vrai que vous l'avez fait mourir par envie, mais il vit & regne dans les cieux. Après cet interrogatoire on les envoïa en priſon. *Act. ſinc. p. 639.*

Pherbuta étoit d'une beauté rare, & le mage en avoit été frappé. Il envoïa donc ſecretement le lendemain lui dire, que ſi elle vouloit être ſa femme, il obtiendroit du roi ſa grace & celle de ſes compagnes : mais elle le refuſa avec mepris & indignation, diſant qu'elle étoit épouſe de J. C. & ne craignoit point la mort, qui la rejoindroit à ſon cher frere. Les juges firent leur rapport au roi, comme ſi les martyres euſſent été convaincuës de l'empoiſonnement, & le roi ordonna de leur ſauver la vie, ſi elles adoroient le ſoleil. Comme elles le refuſerent, on remit aux mages à ordonner le genre de mort, & ils dirent que la reine ne pouvoit être guerie qu'en paſſant au milieu de leurs corps coupez en deux. On

mena donc ces saintes femmes devant la porte de la ville : chacune fut attachée à deux pieux, à l'un par le cou, à l'autre par les pieds ; & les aïant ainsi étenduës, on les coupa par le milieu avec des scies : puis aïant planté en terre trois grandes pieces de bois de chaque côté de la ruë, on y pendit les moitiez de leurs corps. On apporta la reine dans cette ruë, & on la fit passer au milieu de cette boucherie, suivie d'une multitude innombrable de peuple ; car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reste, de couper des victimes en deux pour passer au travers ; c'étoit en Orient une ancienne ceremonie pratiquée dans les alliances, & approuvée même dans l'écriture. On trouve aussi que les Macedoniens prétendoient purifier leur armée en la faisant passer entre les moitiez d'une chienne coupée en deux.

Gen. xv. 10. Jerem. xxxiv. 18. Liv. lib. xl. cap. 6. x. c. 9.

XXX. Autres martyrs. S. Acepsimas, &c.

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion que les ecclesiastiques : les mages parcourant toute la Perse, s'appliquerent à persecuter les évêques & les prêtres, principalement dans la province d'Adiabene, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens ; aussi étoit-elle sur la frontiere des Romains. On prit l'évêque Acepsimas, & plusieurs de ses clercs. Ensuite les mages aïant consulté, se contenterent de la capture du prelat, & renvoïerent les autres dépoüillez de leurs biens. Un prêtre nommé Jacques, suivit volontairement Acepsimas, & obtint des mages d'être mis en prison avec lui. Il lui rendoit avec joye les services dont il avoit besoin, à cause de son grand âge : il pansoit

Sozom. II. c. 13.

ſes plaïes, & le ſoulageoit autant qu'il pouvoit. Car peu après ſa priſe, les mages le foüetterent cruellement avec des lanieres cruës, pour le contraindre à adorer le ſoleil : & comme il ne ceda point, ils le remirent en priſon. Un autre prêtre nommé Aïthalas, Azadan & Abdieſu diacres, étoient auſſi en priſon pour la religion, après avoir été rudement foüettez par les mages : Abdieſu ſignifie ſerviteur de Jeſus. Long-temps après le grand chef des mages parla de ces priſonniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudroit, s'ils n'adoroient le ſoleil. Le mage leur declara cet ordre ; & comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais J. C. il les tourmenta ſans miſericorde. L'évêque Acepſimas mourut en perſeverant conſtamment dans la confeſſion de la foi ; & des Armeniens qui étoient en ôtage chez les Perſes, enleverent ſecretement ſes reliques & les enterrerent. Les autres, quoiqu'ils n'euſſent pas été moins tourmentez, vêcurent contre toute apparence ; & comme ils ne changeoient point de ſentimens, on les remit en priſon. Aïthalas en étoit : à force de l'étendre en le frappant, on lui diſloqua les jointures des bras avec les épaules ; ſes mains demeurerent mortes & pendantes, en ſorte qu'il falloit lui mettre la nourriture dans la bouche.

AN. 343.

Sous ce même regne, il y eut une multitude innombrable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges, & d'autres perſonnes conſacrées à la religion, qui ſouffrirent le martyre. On a conſervé les noms de vingt-trois évêques, entre leſquels étoient

Dausas & Milles. Dausas avoit été pris par les Perses en un lieu nommé Zabdée, & fut alors martyrisé avec Mareabdes corévêque & ses clercs, au nombre d'environ deux cens cinquante, qu'ils avoient
Cap. 14. aussi pris captifs. Milles avoit d'abord porté les armes en Perse; puis il embrassa la vie apostolique, & fut ordonné évêque d'une ville du païs. Il y souffrit beaucoup, & fut souvent battu & traîné, sans pouvoir convertir personne : de sorte qu'il se retira mal content, donnant sa malediction à cette ville. Peu de temps après, les principaux de ce lieu aïant offensé le roi, il y envoïa une armée avec trois cens élephans; la ville fut renversée & reduite en terre labourable. Cependant Milles s'en alla en devotion à Jerusalem, portant seulement un sac où étoit le livre des évangiles; de-là il passa en Egypte pour y visiter les moines, enfin il souffrit le martyre; & des Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un très-grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui souffrirent de très-cruels tourmens : car le païs étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes : le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pû le sçavoir : quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens & les habitans d'Edesse.

XXXI. Mission de Theophile l'Indien. *Philostorg. lib. III. c. 4. 5. 6.*

Le christianisme faisoit toûjours du progrès hors l'empire Romain; & l'empereur Constantius prit soin de l'étendre, par une ambassade qu'il envoïa aux peuples que l'on nommoit alors Homerites, qui habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse vers

l'Ocean, & que l'on prétendoit être les anciens Sabéens. Ils gardoient la circoncision le huitiéme jour, comme descendus d'Abraham par Cetura, & ne laissoient pas d'adorer le soleil, la lune & les demons du païs. Il y avoit grand nombre de Juifs mêlez avec eux. Constantius y envoïa donc une ambassade avec des presens magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entre autres deux cens des plus beaux chevaux de Cappadoce : le priant de permettre que l'on bâtit des églises pour les Romains qui y voïageoient, & pour ceux du païs qui se voudroient convertir : les ambassadeurs portoient avec eux de quoi faire la dépense de ces bâtimens. Un des principaux de cette ambassade étoit Theophile l'Indien, qui aïant été envoïé en ôtage très-jeune au grand Constantin, par les habitans de l'isle Diu sa patrie, avoit demeuré long-temps chez les Romains : & embrassé la vie monastique avec une grande reputation de vertu. Eusebe de Nicomedie l'avoit ordonné diacre ; & à l'occasion de cette ambassade, les Ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car il étoit de leur parti ; & peut-être ne procurerent-ils cette mission que par jalousie de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côté de la mer rouge en Ethiopie, & qui avoit été appuïée par S. Athanase. Ce qui est certain, est que Theophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient jusques au ciel, & lui attribuoient le don des miracles. Sup. l. XI. n. 38.

L'ambassade eut un grand succès, nonobstant la resistance des Juifs : le prince des Homerites se con-

AN. 345.

vertit & fit bâtir trois églises, non aux dépens de l'empereur, mais aux siens : l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar : l'autre à Adane ou Aden, qui étoit la ville où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Ocean : la troisiéme à la ville de commerce des Perses : à l'embouchure du golfe Persique. Theophile aïant dédié ces églises, & y aïant mis autant qu'il put les ornemens convenables; passa dans l'isle de Diu sa patrie, & de-là en d'autres parties des Indes, où il réforma quelques abus dans les pratiques de la religion: car ils écoutoient assis la lecture de l'évangile, & faisoient d'autres choses contre les regles. Enfin, de la grande Arabie il passa de l'autre côté de la mer rouge chez les Ethiopiens Auxumites, où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voïages, il reçût de grands honneurs de l'empereur Constantius ; & demeura avec le titre d'évêque, sans être attaché à aucune église particuliere.

XXXII.
Longue formule des Orientaux.
Athan. de Syn. p. 695.
Socr. II. c. 19.
Sozom. III. c. 11.
V. Pagi an. 344. n. 2.

Les Eusebiens s'assemblerent à Antioche, trois ans après qu'ils eurent envoïé aux Occidentaux la quatriéme formule de foi, dont il a été parlé : c'est-à-dire l'an 345. Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour sa longueur fut nommée Macrostiches ou à longues lignes, & qui ne contient rien que l'on puisse absolument condamner. D'abord c'est l'exposition de la foi, formée, presque toute des paroles de l'écriture sainte, sans parler de consubstantiel ni de substance. Ensuite on condamne ceux qui disent, que le fils est tiré du néant, ou

d'une autre hypostase & non de Dieu ; & qu'il y a eu un temps ou un siecle où il n'étoit point. On condamne aussi ceux qui disent, qu'il y a trois Dieux, ou que J. C. n'est pas Dieu : ou qu'avant les siecles il n'étoit ni le Christ, ni le Fils de Dieu : ou que le Pere, le Fils & le S. Esprit sont le même : ou que le Fils n'est pas engendré, ou que le Pere ne l'a pas engendré par sa volonté. C'est-à-dire, comme ils l'expliquent ensuite, que l'on ne doit pas dire qu'il l'ait engendré malgré lui par une necessité forcée. Ils disent que le Pere, le Fils & le S. Esprit sont trois choses, ou trois personnes. Ils condamnent Paul de Samosate, qui nioit que J. C. fût Dieu avant les siecles, & disoit que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par son merite avoit été fait Dieu : mais ils reconnoissoient qu'il est de sa nature Dieu veritable & parfait ; qui étant Dieu s'est fait homme, sans perdre ce qu'il étoit. AN. 345.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent simple verbe de Dieu & sans subsistance propre : comme étant dans un autre, tantôt comme parole proferée, tantôt comme parole conçûë : voulant qu'il n'ait été avant les siecles ni Christ, ni Fils de Dieu, ni son image, ni mediateur : mais qu'il soit devenu Christ & Fils de Dieu depuis l'incarnation, c'est-à-dire, depuis environ quatre cens ans ; que son regne ait commencé alors, & doive finir au jugement Tels sont, disent-ils, les sectateurs de Marcel & de Photin d'Ancyre. Et après l'avoir refuté, ils ajoûtent : Nous croïons que Jesus-Christ n'a reçû aucune dignité nouvelle ; mais qu'il a toûjours été par-

AN. 345.

fait & en tout semblable au Pere. Nous condamnons aussi ceux qui disent que le même est Pere, Fils & S. Esprit, appliquant les trois noms à une seule & même personne ; puisque par l'incarnation ils rendent comprehensible & passible, le Pere qui est incomprehensible & impassible. Ce sont ceux que les Romains nomment Patropassiens, & nous Sabelliens. Ils finissent par ces mots : Nous avons été obligez de faire cette exposition de foi plus étenduë après celle que nous avions donnée en abregé. Nous ne le faisons pas par vanité : mais pour effacer tous les soupçons de ceux qui ne connoissent pas nos sentimens ; & pour faire connoître à tous les Occidentaux la calomnie des heretiques, & la pure doctrine des Orientaux, fondée sur le témoignage inébranlable des écritures.

Hier. script. Socr. II. c. 18. Sever. Sulp. p. II. Vinc. Lirin. Comm. I. Epiph. hæres. 71. Hilar. fragm. p. 411. B. edit. Paris. 1605.

Photin qui est ici condamné avec Marcel d'Ancyre, étoit évêque de Sirmium capitale de l'Illirie. Il étoit né en Galatie à Ancyre même, & avoit été instruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque temps diacre. Il parloit facilement, étoit éloquent & persuasif : ce qui lui attacha fortement son peuple, depuis qu'il fut évêque. Mais ses mœurs étoient corrompuës ; & sa doctrine le fut bien-tôt, jusqu'à devenir heretique. Il nioit la Trinité, ne reconnoissant qu'une seule operation ou énergie dans le Pere, le Verbe & le S. Esprit. Selon lui, le Pere seul étoit Dieu : le S. Esprit ne subsistoit pas personnellement, le Christ & le Fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, & n'étoit pas Dieu, mais un pur homme ; né toutefois d'une vierge par operation du S. Esprit. Ainsi il

il joignoit les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate. C'est ici le premier concile où nous le trouvons condamné : il le fut plusiéurs fois depuis ; & comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, qui veut dire tenebreux.

AN. 346.
Inf. n. 39.

XXXIII.
Concile de Milan.
Socr. II. 20.
Sozom. III. c. II.
Athan. Synod. p. 695. D.

Les Orientaux envoïerent en Occident leur longue formule, par Eudoxe de Germanicie, Macedonis de Mopsueste, Martyrius, Demophile, & quelques autres évêques. Ils trouverent plusieurs évêques Occidentaux assemblez à Milan, où étoit l'empereur Constant ; & il y avoit même fait venir S. Athanase. Les Occidentaux refuserent de souscrire cette nouvelle formule, quelque instance qu'en fissent les députez Orientaux ; & dirent qu'ils se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au delà. Au contraire, ils presserent les députez Orientaux de condamner la doctrine d'Arius : ce qu'ils refuserent ; & se retirerent en colere du concile de Milan : c'étoit l'an 346. S. Athanase étoit venu à ce concile sans en sçavoir le sujet : & il apprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frere Constantius, pour assembler un concile d'Orient & d'Occident ; afin de réünir l'église divisée, & de rétablir Athanase & Paul dans leurs siéges, comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres, mais inutilement. Constantius se rendit à la proposition du concile, & on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, métropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui exciterent le plus l'em-

Apol. I. p. 676. A.
Epist. 2. Liberii ad Const.
Pagi. 344. n. 5. &c.
Apol. I. ibid.
Socr. II c. 20.
Sozom. III. c. II.

AN. 347

Epist. pseudosyn. ap. Hilar. frag. & to. 3. Concil. p. 700.

XXXIV. Concile de Sardique.

Ath. apol. 2. p. 754. C. Socr. II. c. 20. Sozom. III. c. II. Inscrip. epist. synod. & epist. pseudosyn. Athan. ad Solit. p. 819.

pereur Constant à demander ce concile furent le pape Jules, Osius & S. Maximin de Treves.

Le concile se tint donc à Sardique du commun consentement des deux empereurs & par leur ordre, la onziéme année depuis la mort du grand Constantin, sous le consulat d'Eusebe & de Rufin, c'est-à-dire l'an 347. Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces; entr'autres d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macedoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crete, de Phrygie & des autres provinces de l'Asie mineure: de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Sirie, de Mesopotamie, de Phenicie, de Palestine, d'Arabie, de Thebaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent soixante & dix: cent Occidentaux & les autres Orientaux. Les plus celebres furent le grand Osius de Cordouë, Protogene de Sardique, Protais de Milan, Severe de Ravenne, Lucille de Verone, Janvier de Benevent, Vincent de Capouë, Verissime de Lyon, Maximin de Treves, Euphratas de Cologne, Gratus de Carthage. Saint Athanase, Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaze ne manquerent pas aussi de s'y trouver, & ils étoient le principal sujet du concile. Le pape Jules s'excusa d'y venir, sur la crainte, que les schismatiques & les heretiques ne profitassent de son absence, pour nuire à son troupeau; & son excuse fut approuvée par le concile. Il envoïa à sa place les prêtres Archidame & Philoxene & le diacre Leon.

Athan. ad Solit. p. 818. B.

Synodica ad Jul.

De la part des Orientaux ou plûtôt des Euse-

biens les principaux évêques étoient, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese, Ursace & Valens : Quintien de Gaze, Marc d'Arethuse, Eudoxius de Germanicie, Basile d'Ancyre, Callinique de Peluse Melecien, & le fameux Ischyras. Ils menoient avec eux deux comtes Musonien & Hesychius qui avoit la charge de Castrensis : c'étoit un officier de la chambre de l'empereur. Les Eusebiens croïoient, à leur ordinaire, dominer dans le concile par l'autorité seculiere, & cette esperance les y faisoit venir avec un grand empressement.

Cang. Gloss. Gr. & Gloss. lat.

Athan. 2. Apol. p. 754. D. & ad solit. p. 818. C.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur tête qu'Osius, & que ce concile seroit un jugement purement ecclesiastique, sans assistance de comte ni de soldats : ils furent surpris & troublez par les remords de leur conscience. Ils s'étoient imaginez, que S. Athanase & les autres accusez n'oseroient pas même se presenter : cependant ils les voïoient comparoître hardiment. Ils voïoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accusateurs de diverses églises, avec les preuves en main : que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir, se representoient avec les chaînes dont ont les avoit chargez : que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilez : que des parens & des amis de ceux qu'ils avoient fait mourir se presentoient : que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en peril, & avoient fait effectivement perir de leurs confre-

AN. 347. res ; entr'autres l'évêque Theodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques-uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient reçûs : d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait souffrir. Ce n'étoit pas seulement des particuliers, mais des églises entieres ; dont les deputez representoient les violences des soldats & de la populace, les menaces des juges, les suppositions des lettres fausses : les vierges dépoüillées, les ministres sacrez emprisonnez, les églises brûlées ; & tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les Ariens. Les Eusebiens voïoient encore que deux évêques Orientaux Arius ou Macaire d'Arabie & Asterius de Palestine, aïant fait le voïage avec eux, les avoient quittez, pour se joindre aux Occidentaux, à qui ils avoient découvert leurs fourberies & leurs allarmes.

Epist. Synod. ad omn. episc. ap. Ath. p. 762. B.

Voïant tout cela, ils resolurent de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause : mais y étant arrivez, ils se renfermerent dans le palais où ils étoient logez ; & se dirent les uns aux autres : Nous sommes venus pour une chose, & nous en voïons une autre ; nous avons amené des comtes, & le jugement se fait sans eux : nous serons assûrément condamnez. Vous sçavez tous quels sont les ordres des empereurs : Athanase a les procedures de la Mareote, qui ne serviront qu'à le justifier & à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous ? inventons des prétextes & nous retirons : il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus & jugez calomniateurs. Si nous fuïons, nous pouvons encore soutenir notre

Ad Solit. p. 318.

parti : s'ils nous condamnent en notre absence, nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laissera pas chasser de nos églises. Telles étoient les pensées des Eusebiens. Osius & les autres évêques leur parloient souvent : relevant la confiance de S. Athanase & des autres accusez. Si vous craignez le jugement, disoient-ils, pourquoi êtes-vous venus ? il falloit ne pas venir, ou ne pas reculer ensuite. Voilà Athanase & ceux que vous accusiez en leur absence : ils se presentent, afin que vous puissiez les convaincre, si vous avez de quoi le faire. Si vous en faites semblant sans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifestes ; & c'est le jugement que le concile portera de vous. AN. 347.

Les peres du concile representerent souvent tout cela aux Orientaux de vive voix & par écrit : mais le prétexte qu'ils prirent d'abord, pour ne se pas joindre à eux ; fut qu'ils communiquoient avec Athanase, Marcel & les autres accusez : qu'ils étoient assis & conferoient avec eux dans l'église, où apparemment se tenoit le concile suivant la coûtume, & qu'ils celebroient avec eux les divins mysteres. Ils demandoient que les Occidentaux commençassent par les separer de leur communion. Ceux ci soutenoient, que cela n'étoit ni convenable ni possible : puisqu'Athanase avoit pour lui le jugement du pape Jules rendu avec grande connoissance de cause, & le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux prétendoient qu'Athanase, Marcel & les autres dont ils se plaignoient, étoient jugez par les conciles, contre lesquels on ne pouvoit plus

Epist. Synod. ad Alex. Item epist. ad omnes episc.

Epist. pseudosyn.

Epist. pseudosyn.

AN. 347. revenir : d'autant moins que la plûpart des témoins, des juges & des autres personnes necessaires ne vivoient plus. On leur répondoit, que le concile de Sardique étoit assemblé pour examiner ces prétendus jugemens ; qu'Athanase se présentoit pour être jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné absent, & que les procedures faites contre lui étoient rapportées.

Les Orientaux se réduisirent à dire : Puisque de six évêques qui ont fait l'information dans la Mareote, il y en a encore cinq de vivans ; que l'on envoïe de chaque côté quelques évêques sur les lieux où Athanase a commis les crimes : s'ils se trouvent faux, nous serons condamnez, & non recevables à nous plaindre ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque : s'ils se trouvent vrais, vous serez condamnez & non recevables, vous qui avez communiqué avec Athanase depuis sa condamnation. Mais les Occidentaux refuserent cette proposition qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, & à multiplier les procedures inutiles : outre que Gregoire étant le maître en Egypte, les Eusebiens y eussent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Osius dans l'église où il demeuroit, il les invita à proposer ce qu'ils avoient à dire contre Athanase ; les exhortant à parler hardiment, & les assurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une & deux fois : ajoûtant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquassent du moins à lui seul. Je vous promets, disoit-il, que si Athanase se

Epist. Osii ap. Ath. ad Solit. p. 839. A.

trouve coupable, nous le rejetterons absolument ; & quand même il se trouveroit innocent & vous convaincroit de calomnie : si vous ne pouvez vous résoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Espagne avec moi. S. Athanase consentoit à cette proposition : mais ses ennemis se défioient tant de leur cause, qu'ils la refuserent comme les autres.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaise volonté, par Macaire & Asterius, qui les avoient quittez après être venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontoient, que pendant tout le voïage les Eusebiens faisoient en certains lieux des assemblées, où ils avoient résolu que quand ils seroient arrivez à Sardique, ils ne se soumettroient à aucun jugement ; & ne s'assembleroient pas même avec le concile : mais qu'aïant signifié leur presence par une protestation, ils se retireroient promptement. En effet étant arrivez ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile : ni même d'approcher de l'église où il se tenoit. Car il y avoit plusieurs évêques Orientaux attachez à la saine doctrine, qui vouloient se separer d'eux, & qu'ils retenoient par menaces & par promesses. C'est ce que témoignoient Macaire & Asterius, se plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes soufferte.

Synodica ap. Ath. p. 765. C.

XXXV.
Retraite des Orientaux, & jugement du concile.

Sozom. III. c. II. Athan. ad. solit. p. 810.

Les Eusebiens ne pouvant plus reculer, & le jour marqué pour le jugement, étant expiré : ils dirent qu'ils étoient obligez de se retirer parce que l'empereur leur avoit écrit, pour celebrer sa victoire sur les Perses ; & ils n'eurent point de honte d'envoïer

AN. 347.

une telle excuſe par Euſtathe prêtre de l'égliſe de Sardique. Le concile ne pouvant plus douter de leur mauvaiſe intention, leur écrivit nettement : Ou venez vous défendre des accuſations dont vous êtes chargez, particulierement des calomnies, ou ſçachez que le concile vous condamnera comme coupables, & déclarera ceux qui ſont avec Athanaſe innocens & exempts de tout reproche. Leur conſcience les preſſa plus que cette lettre : ils s'enfuirent en diligence, & ſe retirerent à Philippopolis en Thrace.

Synodica ad Julium. Athan ad Antioch. p. 376 C.

Il y avoit trois choſes à traiter dans le concile : la foi catholique, les cauſes de ceux que les Euſebiens accuſoient, & les plaintes formées contre les Euſebiens mêmes. On propoſa de compoſer une nouvelle profeſſion de foi ; & cette propoſition fut ſoutenuë avec chaleur, & rejettée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi, & que l'on ſe contenteroit du ſymbole de Nicée, parce qu'il n'y manquoit de rien ; & qu'en faiſant une autre formule, il ſembleroit que l'on jugeât ce ſymbole imparfait ; & on donneroit prétexte à ceux qui vouloient écrire ſouvent des confeſſions de foi.

Ap. Theod. II. c. 8.

Ceux qui avoient fait cette propoſition ne laiſſerent pas de dreſſer une formule ; que quelques-uns firent paſſer depuis ſous le nom du concile de Sardique.

Epiſt. Synod. ad Alex ap Ath. p. 737 758. Item ad omn. epiſc. ibid. p. 763.

On traita l'affaire de ſaint Athanaſe ; & quoique la fuite de ſes adverſaires le juſtifiât aſſez, on examina de nouveau leurs accuſations, autant qu'on le pouvoit en leur abſence. Quant au meurtre d'Arſene la calomnie étoit évidente & groſſiere : puiſqu'il

qu'il vivoit comme tout le monde sçavoit, & qu'il se montroit lui-même. Quant au calice brisé chez Ischiras, les propres informations faites par les adversaires dans la Mareote, détruisoient leur prétention : d'ailleurs deux prêtres autrefois Meleciens, & depuis reçûs par saint Alexandre, rendoient témoignage que jamais Ischiras n'avoit été prêtre, même du temps de Melece. Ainsi on reconnut la justice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanase ; & la verité du témoignage que lui rendoient les quatre-vingt évêques d'Egypte. Sa cause se trouva sans aucune difficulté, & tous les évêques le reconnurent innocent, & le confirmerent dans la communion de l'église. Ils déclarerent encore innocens quatre prêtres d'Alexandrie, que les Eusebiens avoient persecutez & obligez à fuir pour éviter la mort : sçavoir Aphthone, Athanase fils de Capiton, Paul & Plution. Leurs noms, hormis celui de Paul, se trouve dans la protestation contre l'information de la Mareote : ce qui montre leur attachement à S. Athanase.

AN. 347.

p. 759. D.

p. 791.

Le concile examina la cause de Marcel d'Ancyre. Et comme les Eusebiens renfermoient leur accusation dans son écrit contre Asterius, qu'ils prétendoient être plein d'heresies : le concile fit lire cet écrit, & trouva qu'il n'avançoit que par maniere de questions, ce que l'on prétendoit qu'il eût soûtenu. En lisant ce qui précedoit & ce qui suivoit, on voïoit qu'il étoit orthodoxe ; car il ne disoit point, comme ils prétendoient, que le verbe de Dieu eût pris son commencement de la sainte

Epist. synod. [illegible]

Ap. Ath. p. 764. C.

AN. 347. vierge Marie, ni que son regne dût finir : mais que son regne étoit sans commencement & sans fin. Ainsi le concile le declara innocent. Asclepas de Gage rapporta les procedures faites à Antioche en presence de ses accusateurs & d'Eusebe de Cesarée ; & son innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même concile, qui déposa sur des calomnies S. Eusthate évêque d'Antioche. Les peres du concile de Sardique jugerent donc Asclepas pleinement justifié.

Sup. liv. XI. n. 40.

Ils vinrent ensuite à la troisiéme question qu'ils avoient à juger, & qui sans doute étoit la plus considerable : sçavoir, les plaintes formées de toutes parts contre les Eusebiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déja si bien relevée dans sa lettre : qu'ils communiquoient avec les Ariens condamnez au concile de Nicée, & notez en particulier ; & que non seulement ils les avoient reçûs dans l'église, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au sacerdoce, & les prêtres à l'épiscopat. On voïoit par tout leur dessein d'établir cette heresie : car toutes les violences qu'ils avoient commises à Alexandrie & ailleurs, n'étoient que contre ceux qui refusoient de communiquer avec les Ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la justification de ceux qu'ils avoient voulu perdre. Theognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres contre Athanase, Marcel & Asclepas, afin d'irriter les empereurs contre eux : les lettres furent lûës dans le concile ; & ceux qui avoient été alors diacres de Theognis, en montre-

Synod. ad omnes.

rent la fausseté. On prouva que Valens avoit voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée beaucoup plus considerable, & que dans la sedition excitée à cette occasion, un évêque nommé Viator avoit été tellement pressé & foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troisiéme jour à Aquilée même.

AN. 347.
Synod. ad Jul.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'église avoit tolerez jusques-là : sçavoir, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese, Ursace de Singidon & Valens de Murse. Ces huit furent déposez & excommuniez : c'est-à-dire, privez non seulement de l'épiscopat, mais de la communion des fideles. On traita de même les trois usurpateurs des sieges de saint Athanase, de Marcel & d'Asclepas, c'est-à-dire, Gregoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre & Quintien de Gage. On défendit de les reconnoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres & de leur écrire.

Synod. ad omn. p. 766.

XXXVI.
Lettres du concile de Sardique.

Tel fut le jugement du concile de Sardique, qu'il declara par quatre lettres synodales : l'une aux empereurs, l'autre à tous les évêques, la troisiéme au pape Jules en particulier, la quatriéme aux églises dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adressée à l'église d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques, & la lettre au pape Jules : mais celle qui fut écrite aux empereurs est perduë. Elle contenoit le recit de tout ce qui s'étoit passé, & tendoit à

Ap. Athan. apol. 1. pag. 756 Apol. Theodor. II. c. 8.
E. Synod. ad Alex.

AN. 347. prier les empereurs de faire cesser la persecution des Ariens, & empêcher que les magistrats, qui ne doivent avoir soin que des affaires publiques, ne jugeassent les clercs, & n'emploïassent leur autorité seculiere pour inquieter les fideles, sous prétexte des affaires ecclesiastiques.

Tom. 2. conc. p. 660.

La lettre au pape approuve les raisons par lesquelles il s'étoit excusé de venir au concile ; & ajoûte, qu'il est très-convenable que les évêques apportent de tous côtez les affaires au chef de l'église, c'est-à-dire, au siege de S. Pierre. Ils disent sommairement ce qui s'est passé dans le concile, sur les trois points qu'il avoit à traiter : la foi, les évêques persecutez, & les crimes des Ariens : car, disoient-ils, les empereurs ont permis que tout fût examiné de nouveau. Les peres se rapportent du surplus aux actes & aux pieces, à la relation que les légats du pape lui en feroient de vive voix, & à la lettre des empereurs, dont ils lui envoïent copie. Ils le prient de donner connoissance par écrit de tout ceci aux évêques d'Italie, de Sicile & de Sardaigne, de peur que par ignorance ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniez.

Tom. 2. conc. p. 664. & ap. Ath. p. 756.

La lettre à l'église d'Alexandrie porte, que le concile a reconnu la justice & l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de S. Athanase : ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Ensuite ils expliquent au long les preuves de la calomnie des Eusebiens, & dans leur maniere d'agir & dans le fonds des accusations. Ils exhortent l'église d'Alexandrie à conserver avant toutes choses, la foi ca-

tholique ; pour laquelle & pour leur évêque Athanase ils doivent souffrir toutes sortes de persecutions, les regardant comme une espece de martyre. Ils déclarent la déposition de Gregoire, ou plûtôt la nullité de son ordination : exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui par crainte ou par fraude, à l'abandonner & à se réünir à l'église catholique. Avec cette lettre ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques ; afin, disent les peres du concile, que vous donniez votre consentement à ce que nous avons ordonné. Enfin la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit passé au concile, comme il a été rapporté : car c'est là principalement que nous en voïons l'histoire. Elle finit en ces termes : Ayez soin, nos chers confreres, de donner votre consentement comme presens en esprit à notre concile, & de le marquer par votre souscription, afin de conserver l'uniformité des sentimens entre tous nos collegues. Quelques-uns joignoient à cette lettre, la profession de foi qui avoit été proposée & rejettée par le concile : mais elle en doit être retranchée.

AN. 347.

Tom. 2. conc. p. 670. Ap. Athan. p. 760. Ap. Hilar. fragment. ap. Theod. II. c. 8.

Theod. ibid. Vales.

XXXVII. Canons de Sardique.

To. 2. conc. p. 644.

Can. 1.

Le concile de Sardique fit aussi vingt canons de discipline, proposez par divers évêques, la plûpart par Osius, & approuvez par tous les autres. Les deux premiers sont contre les translations en ces termes : Osius évêque de Cordouë a dit : Il faut déraciner absolument la pernicieuse coûtume, & défendre à aucun évêque de passer de sa ville à une autre. Il ne s'en est point trouvé qui ait passé d'une grande à une petite : ainsi il est manifeste qu'ils n'y sont

poussez que par l'avarice & l'ambition. Si vous l'ap-
AN. 347. prouvez tous, cet abus sera puni plus severement; en sorte que celui qui l'aura commis, n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent : Nous

Can. 2. l'approuvons. Osius ajoûta : S'il s'en trouve quelqu'un assez insensé, pour vouloir s'excuser & soûtenir qu'il a reçû des lettres du peuple : il est manifeste que l'on aura pû corrompre par argent quelque peu de ceux dont la foi n'est pas sincere, pour les faire crier dans l'église, & le demander pour évêque. Il faut donc condamner absolument ces artifices : en sorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnez-le, si vous l'approuvez tous. Le concile a répondu : Nous l'approuvons.

Can. Nic. 13. En ceci le concile de Sardique déroge au concile de Nicée, qui ordonnoit de ne refuser la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort.

Can. 5. lat. Osius proposa encore ce canon touchant les ordinations des évêques : S'il ne reste qu'un évêque dans une province qui en avoit plusieurs ; & qu'il neglige de venir pour en ordonner un, le peuple étant déja assemblé : les évêques de la province voisine doivent l'inviter à se trouver avec eux, pour ordonner un évêque qui remplisse un des sieges va-

Can. 6. cans : s'il ne répond pas à leurs lettres ; ils satisferont le peuple, & feront l'ordination sans lui. Au reste, on ne doit point permettre d'ordonner un évêque dans un village, ou dans une ville si petite, qu'un seul prêtre y peut suffire, pour ne pas avilir le nom & la dignité d'évêque. Ceux donc qui sont invitez

d'une autre province, ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eu : ou qui sont si grandes & si peuplées, qu'elles meritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes & peuplées ne nous imposent pas, il faut bien remarquer quelles sont celles que le concile trouve indignes d'un évêque : celles où un seul prêtre peut suffire : ainsi nous ne serons pas surpris de la multitude d'évêchez que nous trouvons dans tous les païs, qui étoient les mieux peuplez en ces premiers siecles de l'église. Au reste, la prétenduë ordination d'Ischyras semble avoir donné lieu à ce canon. AN. 347.

Les entreprises des Eusebiens peuvent aussi avoir été l'occasion de cet autre. Si un riche, un avocat, ou un homme d'affaires est demandé pour évêque : il ne doit être ordonné qu'après avoir fait les fonctions de lecteur & de diacre, ou de prêtre. Il passera par tous ces degrez, & y demeurera long-temps, afin que l'on puisse éprouver sa foi, sa modestie & la gravité de ses mœurs ; & l'élever jusqu'à l'épiscopat, s'il s'en trouve digne. Car il n'est pas permis d'ordonner legerement des Neophytes. On defend aussi aux évêques de solliciter les clercs de leurs confreres ; & en general de les ordonner sans le consentement de leur évêque : parce que, dit-on, que ces entreprises sont les sources ordinaires des divisions.

Can. 13. lat. 10. Gr.

Can. lat. 18.
Can. lat. 19. Gr. 15.

XXXVIII.
Canons sur la residence.

Il y a plusieurs canons en ce concile touchant la residence des évêques, & particulierement contre leurs voïages à la cour : nouvel abus introduit seulement depuis la conversion des empereurs. Voici comme Osius s'en plaint : Notre importunité, nos

Can. 8. lat. Gr. 7.

assiduitez & nos demandes injustes nous ôtent le

AN. 347. credit & l'autorité que nous devrions avoir. Car il y a des évêques qui ne cessent point de venir à la cour, particulierement des Africains. Ils méprisent (nous le sçavons) les salutaires conseils de notre frere Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage present au concile. Osius continuë : Les affaires qu'ils portent à la cour ne sont d'aucune utilité pour l'église : ce sont des emplois & des dignitez seculieres qu'ils demandent pour d'autres personnes. Il est honnête aux évêques d'interceder pour les veuves ou les orphelins dépoüillez ; car souvent ceux qui souffrent vexation ont recours à l'église : ou les coupables condamnez à l'exil & à quelque autre peine. Ordonnez donc, s'il vous plaît, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces causes, ou quand ils seront appellez par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons : Qu'il soit ordonné.

Can. 9. lat. 8. Gr. Osius ajoûta : Pour ôter aux évêques les prétextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à solliciter ces affaires de charité, le fassent par un diacre, dont la presence sera moins odieuse, & qui pourra plus promptement rapporter la réponse.

Can. 9. Gr. On l'ordonna ainsi. On ajoûta, que les évêques de chaque province, envoïeroient au métropolitain les requestes & le diacre qu'ils en auroient chargé ; afin qu'il lui donnât des lettres de recommandation, adressées aux évêques des villes où se trouveroit l'empereur. Que si un évêque a des amis à la cour, on ne l'empêche pas de leur recommander par son diacre quelque affaire honnête & convenable.

ble. Ceux qui viendront à Rome presenteront à l'évêque de Rome les requêtes dont ils seront chargez, afin qu'il examine si elles sont justes & honnêtes, & qu'il prenne soin de les envoïer à la cour. Ces regles furent approuvées de tous.

AN. 347.

Can. 10. lat.

Gaudence évêque de Nüsse en Mesie, ajoûta: qu'il étoit necessaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'observeroient pas ces regles, d'ordonner qu'ils seroient déposez de l'épiscopat, avec connoissance de cause. Et pour venir à l'execution, continua-t'il, il faut que chacun de nous qui sommes sur le canal, ainsi nommoit-on les grands chemins; que chacun, dis-je, quand il verra passer un évêque, s'enquiere où il va & des causes de son voïage. S'il va à la cour, qu'il voïe s'il y est invité: mais s'il y va pour des sollicitations, telles qu'il a été dit: qu'il ne souscrive point à ses lettres, & ne le reçoive pas même à sa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Osius y ajoûta une restriction: que ceux qui avant que de sçavoir ce decret du concile arriveroient aux villes situées sur les grandes routes, en seroient avertis par l'évêque du lieu; & que celui qui seroit ainsi averti, envoïeroit son diacre de ce lieu-là, & retourneroit à son diocése.

Can. 11. lat. 20. Gr.

V. Berg. grands chemins liv. IV. ch. 18. n. 9.

Can. 12. lat.

Osius se plaignit d'un autre abus. Quelquefois, dit-il, un évêque vient dans un autre diocése, ou dans une autre province, & y demeure long-temps par ambition: parce que l'évêque du lieu a peut-être moins de talent pour instruire; & l'évêque étranger se met à prêcher souvent, pour le faire mépri-

Can. 14. lat. 11. Gr.

fer & fe faire defirer, & transferer à cette églife.

AN. 347. Reglez donc le temps du féjour : car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, & du danger à le fouffrir trop long-temps. Je me fouviens que nos freres ont ordonné ci-devant dans un concile, que fi un laïque paffoit trois dimanches, c'eft-à-dire trois femaines, fans venir à l'affemblée de la ville où il demeure, il feroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il eft bien plus à propos qu'un évêque ne s'abfente pas plus long-temps de fon églife, fans une grande neceffité. Cet avis fut approuvé de tous. On croit que ce concile dont parle Ofius étoit le concile d'Eluire, où il avoit affifté environ quarante-deux ans auparavant : car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle ici.

Conc. Eliber. c. 21.

Il ajoûta cet autre canon, qui fut auffi approuvé. Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur diocéfe ; & beaucoup ailleurs, dont ils peuvent foulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois femaines dans les lieux où leur bien eft fitué, pour en recueillir les fruits ; & afin que cet évêque ne paffe pas un dimanche fans venir à l'églife, qu'il faffe l'office dans l'églife la plus proche, où un prêtre a coûtume de le faire : mais qu'il n'aille pas trop fouvent à l'églife de la ville, où refide l'évêque ; pour éviter tout foupçon d'ambition, fans préjudice de fon intereft domeftique. Cette regle de n'être abfent que trois femaines fut étenduë aux prêtres & aux diacres : fur ce qu'Aëtius évêque de Theffalonique reprefenta, que dans fa ville, qui étoit grande & métropole de la Macedoine, il en

Can. Sardic. lat. 15. gr. 12.

Can. lat. 20. Gr. 16.

venoit souvent des autres païs ; & qu'après un long séjour, on avoit peine à les faire retourner chez eux. Mais sur la remontrance d'Olympius évêque d'Enos en Thrace, on ajoûta cette exception, en faveur des évêques persecutez & chassez injustement de leurs siéges pour la défense de la verité, qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, jusques à ce qu'ils eussent la liberté de retourner chez eux : puisqu'ils méritoient toutes sortes de bons traitemens. L'injustice des Ariens ne rendoit ces cas que trop fréquens.

AN. 347.

Can. lat. 21.

XXXIX.
Canons sur les jugemens ecclesiastiques.

On confirma ce qui avoit déja été ordonné : qu'un diacre, un prêtre ou un autre clerc excommunié par son évêque, ne devoit pas être reçu par un autre ; & que l'évêque qui le sçachant excommunié le recevroit à sa communion au mépris de son confrere, en rendroit compte à l'assemblée des évêques. Osius ajoûta : Si un évêque se laissant aller à la colere plus qu'il ne doit, s'emporte contre son prêtre ou son diacre & l'excommunie : l'excommunié pourra s'adresser aux évêques voisins, & il doit être écouté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire soit examinée par plusieurs : mais avant cet examen personne ne doit avoir la hardiesse de communiquer avec le condamné. Que si l'assemblée trouve de la part des clercs, du mépris de leur évêque & de l'insolence : qu'on leur fasse une severe reprimande, car comme l'évêque doit témoigner à ses clercs une charité sincere, aussi de leur part doivent-ils avoir pour lui une veritable soumission.

Can. lat. 16. gr. 13.

Can. lat. 17. gr. 14.

AN. 347. On regla encore la maniere de juger les évêques ; & c'est le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la suite des deux premiers qui défendent les translations ; & pour en ôter les occasions qui étoient les voïages inutiles des évêques, Can. 3. Osius dit : Il faut ajoûter, qu'aucun évêque ne passe de sa province à une autre où il y a des évêques, s'il n'y est invité par ses confreres : car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité. Et pour en ôter tout prétexte, il ajoûte encore : Si deux évêques de même province ont une affaire ensemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province. Que si un évêque aïant été condamné, se tient si assuré de son bon droit, qu'il veuille être jugé de nouveau dans un concile : honorons, si vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre saint Pierre ; que ceux qui ont examiné la cause, écrivent à Jules évêque de Rome : s'il juge à propos de renouveller le jugement, qu'il donne des juges : s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir ; on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Le concile approuva cette proposition. L'évêque Gaudence Can. 4. ajoûta : Que pendant cette appellation on n'ordonneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit déposé : jusqu'à ce que l'évêque de Rome eût jugé sa cause.

Pour éclaircir davantage le canon precedent, Can. 7. lat. 5. Gr. Osius dit : Quand un évêque déposé par le concile de la province aura appellé & eu recours à l'évêque de Rome : s'il juge à propos que l'affaire soit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la

province voiſine, afin qu'ils en ſoient les juges. Et ſi l'évêque dépoſé perſuade à l'évêque de Rome d'envoïer un prêtre d'auprès de ſa perſonne : il le pourra faire, & envoïer des commiſſaires pour juger de ſon autorité avec les évêques : mais s'il croit que les évêques ſuffiſent pour terminer l'affaire, il ſera ce que ſa ſageſſe lui ſuggerera. Le jugement que le pape Jules avec le concile de Rome avoit rendu en faveur de S. Athanaſe & des autres évêques perſecutez, ſemble avoir donné lieu à ce canon ; & nous avons vû que ce pape ſe plaignoit que l'on eût jugé S. Athanaſe ſans lui en écrire. Tel fut le vrai concile de Serdique. Outre les évêques preſens pluſieurs autres y ſouſcrivirent, ſur les copies qui leur en furent envoïées, & ſaint Athanaſe en compte plus de trois cens. *Sup. n. 24.* *Apol. 2 p. 720. C.*

XL. Conciliabule de Philippopolis. *Sozom III. c. 11. to. 2. conc. p. 699. ex Hilar. fragm.*

Cependant les Orientaux qui s'étoient retirez de Sardique, s'arrêterent à Philippopolis en Thrace, ſur les terres de Conſtantius aſſez près de C. P. & prétendant être le veritable concile, ils écrivirent une lettre adreſſée à Gregoire uſurpateur du ſiége d'Alexandrie, à Amphion de Nicomedie, à Donat évêque ſchiſmatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie ; & generalement, diſent-ils, à tous les évêques, les prêtres & les diacres de l'égliſe catholique. Car c'eſt ainſi qu'ils les nomment, ſuivant le ſtyle ordinaire de chaque parti. Ils diſent avoir été aſſemblez à Sardique de diverſes provinces d'Orient, dont ils font l'énumeration : & y avoir celebré le concile. Ils commencent par

AN. 347. se vanter d'un grand zele pour la discipline de l'église & pour la fermeté de ses jugemens ; & entrent en matiere par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accusent d'avoir renouvellé les heresies de Sabellius & de Paul de Samosate ; & disent que dans le concile de C. P. tenu sous le grand Constantin, après avoir été plusieurs fois averti inutilement & repris de ses erreurs, il a été juridiquement condamné. Ils viennent ensuite à saint Athanase : ils l'accusent de sacrilege & de profanation des mysteres : d'avoir brisé de ses propres mains un calice sacré, rompu l'autel, renversé la chaire sacerdotale, démoli l'église jusques aux fondemens, & emprisonné le prêtre. Tout cela est la calomnie d'Ischiras. Ils passent legerement sur celle d'Arsene : mais ils chargent S. Athanase de violences commises à la fête de Pâque à son occasion, dont il est difficile de deviner le prétexte ; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui préceda son exil : puisqu'ils ajoûtent que pour tous ces crimes, il y eut un concile, indiqué premierement à Cesarée en Palestine, puis tenu à Tyr : où les évêques assemblez de plusieurs provinces, ne voulant pas juger legerement, envoïerent des personnes illustres d'entr'eux : qui aïant été sur les lieux & reconnu de leurs yeux la verité, en firent leur rapport au concile : c'est la députation de la Mareote. Qu'ensuite Athanase fut condamné present, qu'il s'enfuit & appella à l'empereur : qui aïant examiné & reconnu ses crimes, l'envoïa en exil.

Sup. liv. xi. n. 51.

Mais, ajoûtent-ils, aïant procuré son retour ; &

revenant long-temps après de Gaule à Alexandrie, il commit des crimes pires que les précedens. Par tout le chemin il troubloit l'église, en rétablissant les évêques condamnez, promettant à d'autres leur rétablissement: mettant pour évêques des infideles, du vivant des vrais pasteurs; & cela par la violence & les armes des gentils, agissant en desesperé, sans respect pour les loix. Enfin un saint évêque aïant été mis à sa place par le jugement d'un concile; il a amené des gentils, brûlé le temple de Dieu, brisé l'autel, & s'en est fui secretement. Ils parlent de l'intrusion de Gregoire: ils attribuent à S. Athanase les violences faites à cette occasion, le chargeant des crimes de son ennemi. AN. 347.

Ils accusent de même Paul de C. P. Marcel d'Ancyre, Asclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, de plusieurs crimes, de violences & de sacrileges, que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre saint Athanase, doit faire juger des autres faits, dont nous ne sommes pas si bien instruits. Ils reviennent à lui, & disent qu'il a parcouru divers païs, trompant par ses artifices & ses flatteries de bons évêques, qui ne sçavoient pas ses crimes, particulierement des Egyptiens; & mandiant des lettres en sa faveur, qui troublent la paix des églises. Mais, ajoûtent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges, ni presens, quand on interrogeoit Athanase, ne doivent servir de rien, contre le jugement porté il y a longtemps par un concile de saints évêques. Enfin, voïant que tout cela lui étoit inutile, il est allé à

AN. 347.

Rome trouver Jules & quelques évêques d'Italie, qu'il a séduits par des lettres pleines de faussetez ; & ils l'ont reçû à leur communion, avec une facilité excessive, qui les a engagez à prendre sa défense pour soutenir leur propre conduite. Tous les autres qui ont été convaincus de crimes, sont maintenant joints à Marcel & à Athanase : comme Asclepas déposé il y a dix sept ans, c'est-à-dire, au concile d'Antioche en 330. Paul, Lucius, & tous leurs semblables. Ils ont couru ensemble dans les païs étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voisinage, ni où étoient leurs accusateurs, mais dans les païs éloignez : se justifiant devant ceux qui ne les connoissoient point ; & leur persuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur finesse : ils sçavent que plusieurs de leurs juges, de leurs accusateurs & des témoins sont morts ; c'est pourquoi ils veulent revenir après tant de jugemens, croïant que la longueur du temps a obscurci leurs crimes ; & ils demandent à se défendre devant nous, qui ne les avons ni accusez ni jugez : eux qui n'ont pû se défendre, quand ils avoient leurs accusateurs en face.

Sup. l. XI. n. 41.

XLI. Plainte contre le concile de Sardique.

Athanase est allé en Italie & en Gaule solliciter ce jugement. Jules évêque de Rome, Maximin de Treves, Osius & plusieurs autres y ont consenti mal à propos ; & ont obtenu de la bonté de l'empereur qu'il se tînt un concile à Sardique. Nous y sommes venus, appellez par des lettres de l'empereur, & y étant arrivez, nous avons appris qu'Athanase, Marcel & tous les scelerats, justement condamnez

damnez & dépoſez par le jugement des conciles, étoient aſſis au milieu de l'égliſe avec Oſius & Protogene : qu'ils y parloient, & qui pis eſt, y celebroient les divins myſteres. Protogene n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit candamné l'hereſie par quatre fois en concile, de vive voix & en ſouſcrivant au jugement des évêques. Ils accuſent de même S. Athanaſe d'avoir condamné Aſclepas; & S. Paul d'avoir condamné S. Athanaſe: mais nous ne voïons point d'ailleurs de preuves de ces faits. AN. 347.

Quant à nous, continuent les Orientaux, nous attachant à la diſcipline de l'égliſe, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogene & Oſius, d'exclure de leur aſſemblée les condamnez, & de ne point communiquer avec les pecheurs : enſuite d'écouter avec nous, ce que nos peres avoient jugé contre eux. Ils n'ont point voulu ſe ſéparer de leur communion : autoriſant l'hereſie de Marcel, & les crimes d'Athanaſe & des autres; & les préferant à la foi & à la paix de l'égliſe. Nous n'en voïons pas la raiſon, ſi ce n'eſt qu'ils craignent en les rejettant, de ſe condamner eux-mêmes; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils prétendoient encore introduire une nouvelle erreur : préferant aux conciles Orientaux le jugement de quelques évêques d'Occident, ſe faiſant juges des juges mêmes; & voulant retoucher au jugement de ceux qui ſont déja avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait : mais nous nous en tenons aux regles que nos peres nous

ont laissées : ce que des conciles legitimes ont ordonné doit demeurer ferme ; l'église n'y peut toucher, elle n'a pas reçû de Dieu un tel pouvoir. Les Orientaux ont confirmé ce qui avoit été jugé à Rome par les conciles contre Novat, Sabellius & Valentin ; & tous ont confirmé ce qui avoit été ordonné en Orient contre Paul de Samosate. On voit ici les commencemens de la jalousie des évêques d'Orient contre ceux d'Occident, dont nous verrons de terribles effets dans toute la suite de l'histoire.

AN. 347.

Ils continuent : Nous les avons priez plusieurs fois de ne pas renverser cette tradition, au mépris du droit divin, & de ne pas continuer à troubler le monde entier pour un ou deux scelerats : qui devroient ceder d'eux-mêmes, s'il leur restoit quelque crainte & quelque semence de religion ; & dire comme le prophete : Jettez-moi dans la mer, puisque je suis cause de la tempête. Et quand même ils ne seroient pas coupables, tout le monde devroit les rejetter avec horreur : puisqu'ils déchirent l'unité de l'église par leur attachemenr à leur dignité & par leur ambition enragée. C'est pour eux que nous avons été contraints de quitter le soin des peuples, la prédication de l'évangile, & venir de si loin, malgré notre grand âge & nos infirmitez corporelles ; en sorte que nous en avons laissé quelques-uns des nôtres malades par les chemins : c'est pour eux que les voitures publiques sont ruïnées. Les peuples en murmurent ; & les freres attendent avec inquietude par toutes les provinces, quelle sera la fin de ces maux.

Jon. 1. 12.

Après donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius & Protogene de les rejetter : nous leur avons offert d'envoïer de nouveau sur les lieux, les cinq évêques qui restoient des six qui avoient été à la Mareote : nous soûmettant à n'être plus oüis, si les accusations ne se trouvoient pas veritables : mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au contraire, ils nous ont traité de schismatiques, soûlevant le peuple contre nous, & excitant la ville à sedition.

AN. 347.

XLII. Excommunica-tion contre Jules, Osius, &c.

Voïant les choses en cet état, nous avons resolu de retourner chacun chez nous, & de vous écrire de Sardique, pour vous apprendre ce qui s'est passé, & vous déclarer notre jugement. Il n'est pas impossible qu'ils eussent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'aïent publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoiqu'il en soit, voici leur prétendu jugement. Nous quatre-vingts évêques, vous dénonçons expressément, qu'aucun de vous ne se laisse surprendre, pour communiquer avec Osius, Protogene, Athanase, Marcel, Asclepas, Paul, Jules : ni avec aucun de ceux qui sont condamnez & rejettez de l'église, ni à leurs adherans : c'est pourquoi vous ne devez jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoûtent ensuite Gaudence de Naïsse & Maximin de Treves ; & voici les raisons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal ; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanase & avec les autres condamnez. Ils condamnent Osius par la même raison ; & de plus pour avoir persecuté un certain Marc, & défendu quelques méchans évêques

AN. 347. qu'ils nomment : mais nous ne sçavons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin, pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoïez en Gaule ; c'étoit les députez du concile d'Antioche en 341. pour avoir communiqué le premier avec Paul de C. P. & avoir été cause de son rappel & des homicides qui avoient suivi. Ils disent que Protogene s'est condanné lui-même ; parce qu'il a plusieurs fois souscrit la condamnation de Marcel : Que Gaudence n'a pas suivi son prédecesseur Cyriaque, qui avoit souscrit à la condamnation des coupables ; & qu'il a eu l'impudence de défendre Paul.

Sup. n. 23.

Et parce, disent-ils, que ceux qui étoient avec Osius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduisant l'heresie de Marcel : nous avons été obligez de dresser une confession de foi, que nous vous prions tous de souscrire, aussi-bien que nos decrets, si-tôt que vous aurez reçû nos lettres. Ils mettent ensuite leur confession de foi, qui n'a de remarquable que l'omission affectée du consubstantiel. Cette lettre est souscrite par soixante & treize évêques, dont les principaux sont Estienne d'Antioche qui est le premier, Menophante d'Ephese, Acace de Cesarée en Palestine, Theodore d'Heraclée, Quintien de Gaze, Marc d'Arethuse, Dion ou plûtost Dianée de Cesarée en Cappadoce, Basile d'Ancyre, Eudemon de Tanis & Callinique de Peluse, tous deux Meleciens : le fameux Ischiras de Mareote, Narcisse d'Irenopolis, Eutychius de Philippopolis & Valens de Murse. Cette lettre fut adressée entre

Ap. Hilar. de synod. p. 335.

Ap. Athan. 2. apol. p. 789.

autres à Donat évêque ſchiſmatique de Carthage, pour l'attirer au parti des Ariens. Ce qui n'empêcha pas les Donatiſtes de demeurer dans la vraïe doctrine, ſur ce point de la conſubſtantialité du verbe. Seulement ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux ; la faiſant paſſer ſous le nom du concile de Sardique : & il faut avouer que cet équivoque nuiſit depuis au veritable concile. Ceux qui ne voulurent pas reconnoître l'autorité de ſes canons, particulierement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'Ariens : & ceux qui vouloient faire valoir ces canons, les attribuoient au concile de Nicée ; conſiderant celui de Sardique comme une ſuite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'abſolution de Marcel d'Ancyre, dont la reputation eſt demeurée tachée ſur le point de la doctrine : ſaint Athanaſe lui-même aïant découvert dans ſes diſcours quelques nouveautez qui avoient donné occaſion aux erreurs de Photin, ſe ſepara de ſa communion ; & ſaint Epiphane dit, qu'ayant un jour demandé à ſaint Athanaſe ce qu'il en penſoit : S. Athanaſe lui répondit en ſoûriant : Il n'étoit pas éloigné de la malice.

AN. 347.

Aug. epiſt. 44. n. 6. ad Eleuſ.

V. conc. Carth. XI. an. 419.

Hilar. fragm. p. 413. A.

Epiph. hæreſ. 72. n. 4.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque temps diviſé de l'Occident : la borne de leur communion étoit celle des empires, le mont Tiſouquis entre la Thrace & l'Illyrie. Juſques-là, c'eſt-à-dire en Orient, ceux qui croïoient differemment ne laiſſoient pas de communiquer enſemble : mais en deça

Socr. II c. 20. Sozom. III. c. 13.

AN. 347. vers l'Occident, il n'y avoit plus de communion avec les heretiques : l'église y étoit pure, conservant la doctrine qu'elle avoit reçûë de ses peres, sans disputes ni divisions. Il est vrai qu'Auxence évêque de Milan, Ursace & Valens s'efforçoient d'établir l'Arianisme : mais le pape & les autres évêques leur resistoient soigneusement. La confusion étoit plus grande en Orient. On disputoit sur le consubstantiel : plusieurs n'étoient choquez que du mot, & ne s'opiniâtroient à le combattre, que parce qu'ils s'y étoient engagez d'abord. D'autres à force de disputer s'étoient fait une telle habitude de penser ce qu'ils soûtenoient, qu'ils ne pouvoient plus changer d'opinion : d'autres frappez de l'inconvenient des disputes, tomboient dans celui d'une complaisance excessive ; & prenoient l'un ou l'autre parti, selon que le credit ou l'amitié les attiroient : d'autres méprisant ces disputes comme frivoles, suivoient paisiblement la foi de Nicée. Le plus grand nombre y étoit attaché : particulierement les moines, qui commençoient alors à reluire par une sainteté éclatante.

XLIII. Violences des Ariens. *Ath. ad Solit. p. 820. C.*

Ceux que le concile de Sardique avoit condamnez redoublerent leurs violences. Les clercs d'Andrinople ne voulurent point communiquer avec eux quand ils y passerent, les regardant comme des fugitifs & des coupables. Ils s'en plaignirent à l'empereur Constantius, & firent couper la tête à dix laïques emploïez à la fabrique des armes qui étoit en cette ville ; & cela par le ministere de Philagre, qui avoit été fait comte encore une fois. On voïoit

devant la ville les tombeaux de ces martyrs : car l'église les honore comme tels l'onziéme de Fevrier, avec saint Lucius leur évêque, qui mourut aussi pour cette cause. Comme il parloit contre les Ariens avec une grande liberté, & refutoit leur heresie, ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col & par les mains, & l'envoïerent ainsi en exil où il mourut : on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils firent bannir un évêque nommé Diodore : apparemment celui de Tenedos, qui souscrivit au concile de Sardique. Ils persecuterent Olympius d'Enos & Theodule de Trajanapolis, tous deux en Thrace. L'empereur surpris par les calomnies d'Eusebe, les avoit déja condamnez par écrit à être bannis de leurs villes & de leurs églises, & punis de mort par tout où on les trouveroit : ils le firent souvenir de cet ordre, & en poursuivirent l'execution.

AN. 347.

Ibid. p. 821.

Sozom. VI. c. 2.

Ils firent envoïer dans la haute Libye les deux évêques qui les avoient quittez à Sardique, Arius & Asterius : l'un de Petra en Palestine, l'autre de Petra en Arabie ; & leur exil fut accompagné de mauvais traitemens. Comme ils en vouloient particulierement à saint Athanase, ils firent releguer en Armenie deux prêtres & trois diacres d'Alexandrie : ils firent écrire de garder les ports & les entrées des villes : de peur que saint Athanase ne se servît de la permission de retourner, que le concile lui donnoit: ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie, que si Athanase ou quelques prêtres qu'ils nommoient, étoient trouvez dans la ville ou dans son territoire,

AN. 347. il feroit permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux ; & quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur fuite, ou qui détestoit leur heresie, ils le faisoient fouetter, emprisonner, ou bannir. La terreur faisoit un grand nombre d'hypocrites ; & plusieurs s'enfuïoient dans les deserts, plûtôt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui se passoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan.

V. Pagi an. 345. n. 5. & 347. n. 7. &c.

Hilar. fragm. p. 411. B.

Sup. n. 28.

En Occident peu de temps après le concile de Sardique & la même année 347. il s'en tint un à Milan où residoit l'empereur Constant ; pour chercher le remede à cette division des églises, & les moïens d'executer le jugement de Sardique, & pour condamner Photin. Il l'avoit déja été par les Eusebiens à Antioche en 345. mais il ne l'avoit point encore été en Occident, où il tenoit une place considerable étant évêque de Sirmium metropole de l'Illyrie. Aussi ce concile fut nombreux, rassemblé au moins de cette province & de celle d'Italie, dont la metropole étoit Milan ; & il y assista des prêtres de l'église Romaine. Ursace & Valens, qui quoiqu'évêques, étoient des ignorans & des esprits legers, se voïant condamnez & déposez par les Occidentaux, entre lesquels ils se trouvoient situez, voulurent profiter de l'occasion de ce concile pour se faire absoudre, & feignirent d'abjurer l'Arianisme, par un écrit qu'ils presenterent au concile signé de leur main, demandant pardon de leur faute : le concile leur fit grace & leur rendit la communion.

Ep. ad fragm. Hilar. p. 412.

Epist. Synod. Arimin.

Socr. lib. II. c. 22.

On ne pouvoit executer le jugement du concile de

de Sardique, ni rétablir les évêques injustement chassez, sans l'autorité de l'empereur d'Orient. C'est pourquoi le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capouë, peut-être le même qui avoit assisté au concile de Nicée au nom de saint Silvestre, & Euphratas de Cologne. L'empereur Constant les chargea d'une lettre à son frere, & envoïa avec eux un officier de guerre nommé Salien, illustre par sa vertu & sa pieté. Par cette lettre, Constant prioit son frere Constantius d'écouter les évêques qu'il lui envoïoit, de s'informer des crimes d'Estienne d'Antioche, & des autres du même parti, & de rétablir Paul & Athanase; puisqu'ils étoient pleinement justifiez. Il ajoûtoit à la fin, des menaces de les rétablir malgré lui, & de lui déclarer la guerre.

Theodor. II. c. 8. Athan. ad Solit. p. 810.

XLV. Estienne d'Antioche déposé.

Athan. ad Solit. p. 822. Theodor. II. hist. c. 9.

Les deputez étant arrivez à Antioche, où étoit Constantius, Estienne évêque de cette ville entreprit de les perdre de réputation, pour leur ôter tout credit. Il y avoit un jeune homme insolent & de mœurs très-corrompuës, que l'on nommoit Onagre, c'est-à-dire, âne sauvage, parce qu'il frappoit des pieds & des mains. Non seulement il insultoit à tout le monde dans la place publique : mais il entroit impudemment dans les maisons, pour en tirer les hommes & les femmes les plus honnêtes. Celui-ci poussé par l'évêque Estienne, fit marché avec une femme publique, pour passer la nuit, disoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons, & les aïant cachez derriere des murailles qui étoient sur la colline, il amena la femme. Puis

aïant fait le ſignal dont ils étoient convenus ; & voïant que ſes compagnons y étoient, il vint au logis des évêques, & trouva la porte de la cour ouverte : car il avoit gagné par argent un des domeſtiques. Il fit entrer la femme toute deshabillée, lui montra la porte de la premiere chambre, où couchoit un des évêques, & lui dit d'y entrer : cependant il ſortit pour appeller ſes compagnons. Il ſe trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette premiere chambre, & Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croïant que quelque jeune homme la demandoit : mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla & dit : Qui va-là ? Elle répondit ; & Euphratas entendant une voix de femme dans les tenebres, crut que c'étoit une illuſion du démon, & appella Jeſus-Chriſt à ſon ſecours. Onagre ſurvint avec ſa troupe criant contre les évêques, que c'étoient des ſcelerats. La femme voïant à la lumiere le viſage d'un vieillard & l'apparence d'un évêque, crioit de ſon côté, qu'on l'avoit ſurpriſe. Onagre vouloit l'obliger à ſe taire & à calomnier l'évêque. Cependant au bruit les domeſtiques accoururent & Vincent ſe leva : on ferma la porte de la cour, pour arrêter les conjurez : mais on ne put en prendre que ſept, que l'on garda avec la femme ; Onagre ſe ſauva avec les autres. La choſe aïant éclaté, quand il fut jour, toute la ville accourut à cette maiſon ; & le ſcandale fut d'autant plus grand, que

c'étoit aux fêtes de Pâque. Les évêques éveillerent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux ; & dès le grand matin ils allerent ensemble au palais de l'empereur, se plaignant hautement qu'Estienne eût osé enrreprendre une telle calomnie ; & disant qu'il n'étoit besoin pour punir ses crimes, ni de jugement en forme, ni de tourmens : mais qu'il suffisoit d'un jugement ecclesiastique. Salien soutenoit le contraire, & prioit l'empereur de commander qu'une action si hardie fût examinée, non par un concile, mais dans les formes de la justice ; & promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers, pour être mis à la question ; disant qu'il falloit y mettre aussi ceux d'Estienne. Il s'y opposoit impudemment, & disoit que des clercs ne devoient pas être exposez aux tourmens : mais l'empereur & ses grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la question : avec cette précaution seulement, que cette information se feroit en secret dans le palais. On voit ici la difference des jugemens ecclesiastiques, & des jugemens seculiers. Dans les ecclesiastiques, les évêques étoient les juges, les loix étoient l'écriture sainte & les canons, les tourmens ni la prison n'avoient point de lieu : les peines n'étoient que spirituelles, comme la déposition & l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme ; & on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme, qui l'avoit demandée pour des étrangers, & le reste comme il s'étoit passé. Ensuite on présenta à la question

le plus jeune des prisonniers, qui n'attendit pas les coups de foüet : mais il découvrit tout le complot, & déclara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre ; & il dit qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Estienne. On fit aussi venir la maîtresse de la femme : car ces miserables étoient d'ordinaire esclaves. Elle reconnut & convainquit ceux qui s'étoient adressez à elle ; & on trouva que c'étoient des clercs d'Estienne, qui le chargerent aussi. Etant ainsi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étoient presens, pour le déposer ; ce qu'ils firent, & le chasserent de l'église. L'empereur Constantius frappé de cet évenement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les Ariens avoient fait à Euphratas lui fit juger de leurs autres entreprises. Deslors il ordonna le rappel des prêtres & des diacres d'Alexandrie, qui étoient exilez en Armenie ; & il écrivit expressément à Alexandrie, de ne plus persecuter les clercs ni les laïques qui étoient pour saint Athanase.

Athan. ad Solit. p. 812. C.

XLVI. Leonce évêque d'Antioche.

Theod. II. c. 10. Philostorg. III. c. 15. Epiph. hær. n. 69. 5.

Mais les Ariens eurent encore le credit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Leonce, un des appuis de leur parti. Il étoit Phrygien de naissance & d'un esprit caché : il prétendoit avoir été disciple du martyr S. Lucien, & avoit suivi les erreurs d'Arius dès le commencement. Saint Eustathe évêque d'Antioche qui le connoissoit, lui refusa toûjours l'entrée dans son clergé : mais après l'exil de S. Eustathe, il fut élevé à la prêtrise. Depuis il fut déposé en vertu du premier canon de Nicée, pour s'être lui-même rendu eunuque. Car comme il vi-

Athan. ad Solit. p. 812. C.

voit avec une jeune femme nommée Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge, quoiqu'il l'eût corrompuë : se trouvant pressé de rompre ce commerce scandaleux, il se fit lui-même de sa main cette operation, pour avoir prétexte d'habiter librement avec cette femme, qu'il ne pouvoit quitter. Ce crime, qui l'avoit fait déposer de la prêtrise & le rendoit irrégulier, n'empêcha pas les Ariens de le faire évêque d'Antioche. Il tint ce siége pendant huit ans : usant d'une profonde dissimulation, pour cacher son heresie, & ne pas éloigner de lui les catholiques, dont il craignoit la multitude ; & encore plus les menaces de l'empereur Constantius, contre ceux qui diroient que le Fils n'étoit pas semblable au Pere. Mais sa conduite le découvroit : car il n'ordonnoit aucun catholique, & ne donnoit à aucun de l'emploi dans son église, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute sa confiance aux Ariens & les élevoit aux ordres sacrez, quoiqu'ils vécussent dans la débauche. Ainsi le clergé étoit beaucoup plus infecté d'heresie que le peuple. Il éleva au diaconat Aëtius qui devint plus celebre dans la suite : mais deux illustres laïques, Flavien & Diodore, s'y opposerent, & menacerent Leonce de se separer de sa communion, d'aller en Occident & de faire connoître sa conduite. Leonce en eut peur, & interdit le ministere à Aëtius, continuant de le favoriser en tout le reste.

Ath. apol. p. 718. C.

Theod. II. c. 24. Athan. ad Solit. p. 817. B.

Flavien & Diodore qui soutinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embrassé la vie ascetique. Diodore étoit si pauvre, qu'il ne pos-

Facund. lib. IV. c. 2. ex Chrys. sedoit rien sur la terre, ni maison, ni table, ni lit : ses amis le nourrissoient, & il donnoit tout son temps à la priere & à l'instruction. La pâleur de son visage & le reste de son exterieur témoignoit sa mortification extrême : qui lui causa une foiblesse d'estomac, avec de grandes douleurs : mais il ne Ibid. ex Julian. Imp. laissa pas de vivre très-long temps. Il avoit étudié à Athenes la philosophie & la rethorique ; & avoit été disciple de Silvain de Tarse, dont lui-même fut ensuite évêque. Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-temps après. L'un & l'autre s'appliquoient jour & nuit du temps de Leonce à exciter dans les fideles le zele de la religion. Ils les assembloient aux tombeaux des martyrs ; & y passoient les nuits avec eux à loüer Dieu. Leonce n'osoit les en empêcher, à cause de la multitude qui les suivoit d'une grande affection : mais avec une douceur apparente, il les pria de faire ce service dans l'église. Quoiqu'ils connussent bien sa malice, ils ne laisserent pas de lui obéïr. Ils furent les premiers qui instituerent la psalmodie à deux chœurs, chantant alternativement ; & cet usage aïant commen-Filost. III. c. 13. cé à Antioche, s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier, qui aïant assemblé plusieurs moines, chanta : Gloire au Pere, & au Fils, & au S. Esprit. Auparavant, à ce que prétendoient les Ariens, on disoit : Gloire au Pere par le Fils dans le S. Esprit ; & quelques-uns : Gloire au Pere dans Theod. II. c. 24. le Fils & le S. Esprit. Les catholiques & les Ariens priant ensemble le disoient chacun à leur maniere : mais ceux qui étoient auprès de Leonce, observe-

rent qu'il paſſoit ſous ſilence tout le reſte du verſet, & diſoit ſeulement à la fin : Et dans les ſiécles des ſiécles. Il y avoit toûjours à Antioche un autre parti de catholiques qui ne communiquoient point avec les Ariens, & ne reconnoiſſoient point d'évêque depuis S. Euſtathe : auſſi les nommoit-on Euſtathiens.

XLVII. Commencemens d'Aëtius.

Philoſt. lib. III. c. 15. & ibi Valeſ. Greg. Nyſſ. lib. I. cont Eunom. p. 30. in append.

Aëtius que Leonce avoit fait diacre étoit Syrien natif d'Antioche. Son pere avoit ſervi entre les officiers du gouverneur ; mais s'étant mal conduit, il perdit la vie & ſon bien fut confiſqué. Aëtius aïant été quelque temps eſclave d'une femme & recouvré ſa liberté, on ne ſçait comment : s'appliqua au métier de chaudronnier, & gagnoit ſa vie avec peine à racommoder la vaiſſelle de cuivre. Une femme lui aïant donné un colier ou un braſſelet d'or à redreſſer, il lui en rendit un de cuivre doré tout ſemblable : mais la dorure s'étant effacée & la fraude découverte, il fut pourſuivi en juſtice & puni comme larron : ce qui lui fit faire ſerment de renoncer à ſon métier. Il ſe mit donc à la ſuite d'un charlatan nommé Sopole, qui couroit le païs ſous le nom de medecin : puis aïant trouvé un Armenien aſſez ſimple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent, & commença à exercer la medecine de ſon chef, & à ſe mêler dans les aſſemblées des medecins, où il diſputoit & crioit vigoureuſement ; ce qui lui attira l'affection de ceux qu'il appuïoit de ſa voix & de ſa hardieſſe.

Se trouvant un peu au large il quitta encore la medecine, & s'appliqua à la philoſophie : car parmi

ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre ; il ne falloit que de l'esprit pour aspirer à toutes sortes de sciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr passa à celui d'Antioche après la déposition de S. Eustathe. Mais Paulin étant mort six mois après, Eulalius qui lui succeda, chassa Aëtius d'Antioche. Il se retira à Anazarbe en Cilicie, & se mit d'abord au service d'un grammairien, qui lui enseigna son art : puis il se retira auprès de l'évêque d'Anazarbe nommé Athanase : de là il passa à Tarse, où il demeura assez long-temps auprès d'un prêtre Arien nommé Antoine, qui se vantoit aussi-bien qu'Athanase d'Anazarbe, d'être disciple de saint Lucien. Car la plûpart des premiers Ariens se faisoient honneur d'un tel maître, comme Arius même. Aëtius revint ensuite à Antioche, pour écouter Leonce qui n'étoit encore que prêtre. Il fut aussi disciple d'Eustathe depuis évêque de Sebaste, qui étoit à Antioche vers le même temps. Mais comme Aëtius ne pouvoit retenir sa langue, il fut encore chassé d'Antioche & retourna en Cilicie : où il s'attacha à disputer avec un de ceux que l'on nommoit Borboriens, & qui étoient les plus infames des Gnostiques : Aëtius fut entierement vaincu, & en pensa mourir de chagrin : mais il prétendit avoir eu une vision celeste, pour le consoler & le rendre deslors invincible dans la dispute.

Basil. ep. 79. 82.

Il alla ensuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des Manichéens nommé Aphthone, qui avoit la réputation d'une grande sagesse & d'une grande éloquence : mais Aëtius étant entré en dispute

pute avec lui, lui ferma la bouche en peu de paroles; & le couvrit d'une telle confusion, qu'il tomba malade & mourut au bout de sept jours. Ce fut à Alexandrie qu'Aëtius s'appliqua à la dialectique sous un sophiste sectateur d'Aristote: il ne s'occupoit qu'à réduire en figures de syllogismes la doctrine de l'église touchant le verbe divin; & il demeuroit assis depuis le matin jusques au soir, appliqué à former une theologie en methode géometrique. Il s'attachoit fort aux categories d'Aristote, dit l'historien Socrate; & peut-être sous ce nom entend-il toute sa logique. Il ajoûte qu'Aëtius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les Sophistes, qui se mocquoient de la vraïe philosophie: c'est pourquoi les Academiciens sectateurs de Platon blâmoient cette methode d'Aristote. Mais Aëtius demeura dans ces subtilitez, faute d'avoir été instruit par un Academicien; & ne put jamais comprendre qu'il pût y avoir de generation éternelle. Il avoit fort peu d'étude: mais un grand exercice de disputer, comme en peut avoir un homme rustique. Il ne connoissoit presque pas la sainte écriture, & n'avoit point étudié les anciens interprétes, comme Clement d'Alexandrie, Africain & Origene.

Epiph. hær. 76. n. 2.

Socr. lib. II. c. 35. V. Aug. IV. Conf. c. 16.

Sa hardiesse à disputer sur la nature de Dieu, fit que le peuple lui donna le surnom d'Athée. Toutefois il se vantoit de connoître Dieu aussi clairement qu'il se connoissoit lui-même; & abusant de ce passage de l'évangile: Que la vie éternelle est de connoître Dieu & J. C. il reduisoit toute la religion de cette

Sozom. lib III. c. 15.
Epiph. hær. 76. n. 4.

Joan. XVII. 3.

connoissance speculative ; n'estimant ni les jeûnes & les autres pratiques de pieté, ni même l'observation des commandemens de Dieu. Jusques-là, que comme on se plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombez en faute avec des femmes : il n'en fit que rire, traitant ce crime de necessité naturelle du corps, comme de se grater l'oreille. Au reste, la doctrine d'Aëtius étoit le pur Arianisme ; & il ne differoit des autres, qu'en ce qu'il avoit mieux suivi leur principe, & poussé plus loin les consequences : soûtenant que le verbe, non-seulement n'étoit pas égal au pere, mais ne lui étoit pas même semblable.

XLVIII. Paul & Macaire envoiez en Afrique.
Optat. lib. 3.

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique, Gratus évêque de Carthage pria l'empereur Constant de remedier aux besoins de l'église d'Afrique. Car cet empereur y envoïa deux personages considerables Paul & Macaire, sans autre commission qui parût, que de distribuer des aumônes & soulager les pauvres en chaque église : mais en même temps ils exhortoient tous les fideles à revenir à l'unité de l'église catholique, & à quitter le schisme des Donatistes. Ceux-ci firent courir le bruit que Paul & Macaire venoient exciter la persecution : que quand l'autel seroit préparé pour le saint sacrifice, ils feroient paroître une image & la mettroient sur l'autel. Ce qui faisoit dire aux fideles : Quiconque participera à ce sacrifice, c'est comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais quand ils furent arrivez, on ne vit rien de semblable ; & le saint sacrifice fut celebré à l'ordinaire, sans rien ajoûter ou

Ibid. sub. fin.

diminuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur ; & en effet, on continua sous les empereurs Chrétiens d'apporter leurs images dans les provinces, & de les proposer, pour être honorées par le peuple ; mais sans aucun mélange de superstition : au lieu que sous les empereurs païens on les adoroit, & on leur offroit de l'encens & des sacrifices.

Baron. an. 348. n. 33.

I. un. Cod. Theod. de imag. imper. lib. 15.

Paul & Macaire s'adresserent à Donat faux évêque de Carthage, lui déclarant le sujet de leur voïage ; & comme l'empereur envoïoit des ornemens pour les églises & des aumônes pour les pauvres. Il est vrai qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier : il répondit en colere : Qu'a de commun l'empereur avec l'église ? & dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajoûta, qu'il avoit déja envoïé des lettres par tout, pour défendre de distribuer aux pauvres ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat, évêque schismatique de Bagaïe, fit encore pis. Comme il sçut que Paul & Macaire approchoient de sa ville, il envoïa des crieurs dans les lieux circonvoisins & dans les marchez, pour assembler tous les circoncellions, ces furieux qui couroient en armes par la campagne, & que les évêques Donatistes avoient été obligez d'abandonner eux-mêmes sous le comte Taurin. Donat de Bagaïe eut alors recours à eux ; & Paul & Macaire craignant leur fureur, demanderent main-forte au comte Silvestre : non pour faire violence à personne ; mais pour se défendre & pour conserver l'argent des pauvres dont ils étoient chargez.

Optat. ibid.

Sup. liv. XI. n. 43.

Les Donatistes assemblerent une grande multi-

tuële ; & pour la nourrir, firent d'une église le magasin de leurs vivres. Quand les fourriers vinrent, pour marquer les logis des soldats de Silvestre, on refusa de les recevoir : ils retournerent maltraitez à leurs compagnies : tous en furent irritez, de telle sorte que leurs officiers mêmes ne pouvoient les retenir. Il se rencontra donc des gens armez de part & d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques Donatistes s'enfuirent tous avec leur clergé : quelques-uns furent tuez, quelques-uns pris & releguez en des lieux éloignez. Quoique les évêques catholiques n'y eussent aucune part, les Donatistes en prirent prétexte de décrier la réünion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'église catholique. Ils traiterent Paul & Macaire de persecuteurs, & tous les catholiques de païens ; leur donnant le nom de Macariens : un nommé Marculus se précipita d'un rocher : Donat de Bagaïe se jetta dans un puits : les Donatistes attribuerent leur mort à cette persecution, & les honorerent comme martyrs.

Aug. tract. 11. in Joan. n. 15.

XLIX. Premier concile de Carthage. *To. 2. conc. p. 713.*

Après cette réünion, Gratus assembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage, parce que c'est le plus ancien dont nous aïons les canons : car au reste nous y avons déja vû plusieurs conciles, particulierement sous saint Cyprien. Celui-ci ne peut avoir été celebré plutôt que l'an 348. ni plus tard que l'an 349. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réüni les membres de son église, & proposa aux évêques de faire les reglemens

neceſſaires pour conſerver la diſcipline, ſans alterer l'union par une exceſſive dureté. Ils firent quatorze canons propoſez par Gratus & par d'autres évêques; & approuvez de tous, ſuivant la forme du concile de Sardique. Le premier eſt pour ne point rebaptiſer ceux qui l'ont été dans la foi de la Trinité. C'étoit l'erreur capitale des Donatiſtes, de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'eſt auſſi contre leurs abus que l'on défend de profaner la dignité des martyrs; en honorant comme tels ceux qui s'étoient précipitez, ou tuez d'une autre maniere par folie, & à qui l'égliſe n'accorde la ſepulture que par compaſſion. A plus forte raiſon, ceux qui ſe tuent par deſeſpoir & par malice. *can. 2.*

On renouvelle les défenſes déja faites aux clercs en tant de conciles, d'habiter avec des femmes: on l'entend de toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ont embraſſé la continence, même dans la viduité: leur défendant d'habiter avec des perſonnes étrangeres, ni même de les viſiter. On renouvelle la défenſe faite aux clercs, de prêter à uſure, comme étant un peché condamnable même dans les laïques, & contraire aux prophetes & à l'évangile. On défend auſſi aux clercs de ſe charger de l'intendance des maiſons & du maniement des affaires ſeculieres, ſuivant la regle de ſaint Paul. Par conſequent on défend d'ordonner ceux qui ſont intendans, agens des affaires, ou tuteurs exerçant en perſonne: juſqu'à ce que les affaires ſoient finies & les comptes rendus: de peur que s'ils étoient ordonnez plutôt, l'égliſe *c. 3.* *c. 4.* *c. 13.* *c. 6.* *2. Tim. II. 4.* *can. 8.*

c. 9. n'en reçût du deshonneur. On défend aux laïques de choisir des clercs pour garder leurs magasins, ou tenir leurs comptes.

c. 10. Il est défendu aux évêques d'entreprendre les uns
c. 5. sur les autres. Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre, sans les lettres de son évêque, ni le garder chez lui : ni ordonner un laïque d'un autre diocése, sans le consentement de son évêque. Sur ce canon Gratus dit : Cette pratique conserve la paix : & je me sou-
Can. Sard. 18. lat. viens que dans le saint concile de Sardique il a été
Can. Carthag. 12. défendu de solliciter les clercs d'un autre diocése. Antigone évêque de Madaure se plaignit d'un autre évêque nommé Optautius. Ils avoient divisé leurs diocéses d'un commun consentement, dont il y avoit des actes signez de leur main : cependant Optautius ne laissoit pas de visiter le peuple d'Antigone & de se l'attirer. Le concile ordonna que les conventions
can. 7. seroient observées pour maintenir la paix. On étendit aux laïques la défense de communiquer avec le peuple d'un autre diocése, sans les lettres de son évêque : pour empêcher les artifices de ceux, qui fuïant la communion de l'un, étoient admis par sur-
c. 11. prise à celle d'un autre. On ordonne de reprimer l'orgueil des clercs qui ne sont pas soumis à leurs superieurs : mais pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques : trois pour un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque ; & ce nombre est
c. 14. remarquable. L'observation de tous ces canons est recommandée sous peine d'excommunication pour les laïques, & de déposition pour les clercs ; le tout avec connoissance de cause.

AN. 349.

Gregoire usurpateur du siege d'Alexandrie, mourut dix mois après qu'Estienne eut été déposé du siege d'Antioche, c'est-à-dire, au commencement de l'an 349. Alors Constantius n'aïant plus de prétexte d'empêcher le retour de saint Athanase, & intimidé par les menaces de l'empereur son frere : consulta les évêques Orientaux, qui lui conseillerent de le rappeller, plutôt que de s'exposer à une guerre civile. Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compassion des maux qu'il a soufferts, éloigné de sa patrie. J'esperois, dit-il, que vous viendriez vous-même m'en demander le remede; peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous ne differiez pas davantage. J'ai aussi prié monseigneur & mon frere l'empereur Constant, de vous permettre de venir. Saint Athanase ne se pressa pas; & Constantius lui écrivit une seconde lettre, pour l'exhorter à venir hardiment à sa cour, & lui offrit les voitures publiques. Il lui envoïa même un des prêtres d'Alexandrie qui étoit à la suite de sa cour : puis un diacre nommé Architas, avec une troisiéme lettre pour le rassurer & le presser de venir incessamment; & il lui fit écrire par six de ses comtes, à qui il sçavoit que S. Athanase se fieroit davantage. Ils l'assuroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier, & qu'il n'avoit jamais voulu permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Gregoire.

I. Rappel de saint Athanase. *Athan. ad Solit. p. 823. Pag. 348. n. 2. Socr. II. hist. c. 23. Sozom. III. c. 10. Philostorg. III. c. 12.*

Ap. Ath. apol. 2. p. 769.

Ad Solit. p. 823.

Saint Athanase reçût les lettres de Constantius à Aquilée, où il séjourna long-temps au retour du

Ap. 2. p. 675. B.

AN. 349. concile de Sardique. Ayant reçû la troisiéme lettre, il resolut de remettre le tout à Dieu, & de retourner en Orient : mais auparavant comme l'empereur Constant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule, apparemment à Milan sa residence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Cisalpine. Il alla aussi à Rome dire adieu au pape saint Jules & à son église, qui le reçût avec une extrême joïe. Le pape écrivit à l'église d'Alexandrie une lettre pleine de tendresse : où il les felicite de leur fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité que leur évêque a toûjours conservée pour eux : il se represente l'allegresse publique avec laquelle il sera reçû ; & finit par des prieres, pour leur attirer les graces qu'ils meritent. Par tout où saint Athanase passa, les évêques lui donnerent des lettres de paix.

Apol. p. 770. B.

ap. Athan. apol. 2. 770.

LI. S. Athanase à Antioche.

2. apol. p. 772. ad Solit. p. 823.

Il arriva à Antioche où étoit l'empereur Constantius, qui le reçût d'un visage favorable ; & lui confirma de vive voix la permission de retourner en son païs, & de reprendre le gouvernement de son église : lui accordant encore des lettres, outre les ordres qu'il avoit déja donnez, de garder les passages ; afin qu'il pût achever librement son voïage. Saint Athanase se plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui ; & le pria de ne plûs écouter ses ennemis en son absence. Appellez-les, dit-il, si vous voulez : je suis content qu'ils paroissent & je les convaincrai. L'empereur ne le voulut pas : mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à son desavantage ; & l'assura qu'il ne recevroit

cevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette resolution seroit inébranlable, il la confirma par des sermens, & en prit Dieu à témoin. Il lui dit plusieurs autres choses pour le consoler ; & écrivit plusieurs lettres en sa faveur, une aux évêques & aux prêtres de l'église catholique, il faut entendre d'Egypte, où il déclare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquoient avec Athanase doit être mis en oubli ; qu'ils seront à l'avenir exempts de tout soupçon ; que les clercs qui sont avec lui jouiront de l'exemption des tributs, dont ils jouissoient auparavant ; & que la meilleure marque du bon parti sera d'être uni à lui. La seconde lettre est adressée au peuple catholique d'Alexandrie, & tend principalement à l'exhorter à la paix : l'avertissant que l'empereur a écrit aux juges, de punir les séditieux selon les loix. Il y a deux lettres à Nestorius préfet d'Egypte : dont la premiere fut aussi envoïée aux gouverneurs de la province Augustamnique, de la Thebaïde & de la Lybie. La seconde ordonne à Nestorius d'envoïer à la cour toutes les lettres qui se trouveront dans ses registres, contre la réputation d'Athanase. Un décurion nommé Eusebe fut chargé de l'execution de ces ordres ; & retira tous ces actes des registres du duc & du préfet d'Egypte.

AN. 349.

Apol. 2. p. 772.

Ibid. p. 773.

Ibid. p. 774.
Ad Solit. p. 814.

Apol. 2. p. 774.

Pendant le séjour que S. Athanase fit à Antioche, il ne communiqua point avec Leonce, & l'évita comme un heretique : mais il communiqua avec les Euthathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique ; & assista à leurs assemblées, qui se tenoient dans des maisons particulieres. L'empereur

Sozom. III. c. 20.

AN. 349. lui dit un jour : Vous voïez que je suis prêt d'accomplir tout ce que je vous ai promis : mais j'ai aussi une grace à vous demander. C'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissiez une à ceux qui ne sont pas de votre communion. Athanase répondit : Il est juste, Seigneur, de vous obéir : mais puisque dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuïent la communion de ceux qui ne sont pas dans nos sentimens ; je demande pour eux la même grace, qu'ils aïent une église où ils puissent s'assembler en liberté. La proposition parut juste à l'empereur : mais les Ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, disoient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie tant qu'Athanase y sera : au contraire si nous souffrons que les Eustathiens s'assemblent librement à Antioche : leur grand nombre paroîtra, & ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. En effet, ils voïoient que bien qu'ils fussent maîtres des églises, & qu'une grande partie du peuple catholique s'y assemblât avec eux ; les catholiques ne laissoient pas de témoigner la diversité de leur créance,
Sup. n. 25. dans la conclusion des pseaumes, en disant : Gloire au Pere & au Fils & au saint Esprit ; & non pas comme les Ariens : Gloire au Pere par le Fils. Leonce n'osoit l'empêcher : mais il en voïoit bien la consequence ; & disoit en touchant ses cheveux blancs : Quand cette neige sera fonduë, il y aura bien de la bouë : pour marquer la division du peuple, qui éclateroit après sa mort. L'empereur renvoïa donc saint Athanase sans lui demander autre chose. Il renvoïa

en même temps Marcel à Ancyre & Asclepas à Gage. Asclepas fut reçû agréablement : mais à Ancyre comme il fallut chasser Basile, il y eut de grands troubles, qui furent occasion de nouvelles calomnies contre Marcel.

AN. 349.

Socr. II. c. 23. Sozom. III. c. 24.

LII. Commencemens d'Apollinaire.

Philostorg. III. c. 12.

Sozom. VI. c. 25. Socr. II. c. 45.

S. Athanase continuant sa route vers l'Egypte, travailloit par toutes les villes où il passoit, à ramener les évêques qui s'étoient écartez de la doctrine du consubstantiel. Il étoit reçû diversement : ses amis sentoient une joïe pure, quelques-uns avoient honte de leur conduite, ou se repentoient d'avoir écrit contre lui ; d'autres cachoient leurs sentimens. En passant à Laodicée de Syrie, il fut reçû par Apollinaire lecteur, qui étoit originaire d'Alexandrie. Son pere qui en étoit natif & portoit le même nom, avoit d'abord enseigné la grammaire à Beryte, puis à Laodicée où il s'étoit marié, & avoit eu ce fils, qui s'étoit aussi appliqué avec succès aux lettres humaines ; & enseignoit la rethorique. Ils étoient tous deux dans le clergé : le pere prêtre, le fils lecteur dès le temps de l'évêque Theodote prédecesseur de George, qui tenoit alors le siége de Laodicée. Saint Athanase aïant vû ce jeune homme, le prit en affection pour ses bonnes qualitez ; car il avoit un grand esprit naturel & bien cultivé par les lettres. L'évêque George, qui étoit Arien en fut irrité : regardant comme un crime d'être en communion avec Athanase. Ainsi il chassa honteusement de l'église Apollinaire, l'accusant d'avoir en cela violé les canons. Il rappella encore une ancienne faute qu'Apollinaire avoit effacée par la penitence. Du temps de l'évêque Theo-

AN. 349.

dote il y avoit à Laodicée un fameux Sophiste païen nommé Epiphane, fort ami des Apollinaires, & dont le fils étoit disciple. L'évêque leur avoit défendu de le frequenter, craignant qu'il ne les entraînât au paganisme, mais ils ne laissoient pas de le voir. Un jour Epiphane recitoit un hymne à la loüange de Bacchus, en presence de plusieurs personnes, & des deux Apollinaires le pere & le fils. Au commencement il dit selon la coûtume: Que ceux qui n'étoient pas initiez & les profanes eussent à se retirer: mais les Apollinaires ne sortirent point, ni aucun autre des Chrétiens qui étoient presens. L'évêque Theodote l'aïant appris, le trouva fort mauvais: il pardonna aux autres, qui n'étoient que laïques, après une legere reprimande: mais pour les Apollinaires, il les blâma publiquement, & les separa de l'église. Toutefois comme ils firent penitence, dans les larmes & les jeûnes; il les reçût quelque temps après. Ce fut donc cette ancienne faute que George reprocha de nouveau au jeune Apollinaire, avec la communion de S. Athanase: pour avoir prétexte de le chasser de l'église.

LIII.
S. Athanase à Jerusalem: puis à Alexandrie.

Apol. 2. p. 774. C.
Ad Solit. p. 825. E.

S. Athanase aïant traversé la Syrie, vint en Palestine, où tous les évêques le reçûrent favorablement: excepté deux ou trois Ariens, comme Acace de Cesarée & Patrophile de Scythopolis. Tous les autres embrasserent sa communion; & s'excuserent d'avoir écrit contre lui: disant qu'on les y avoit contraints par violence. Ils s'assemblerent en concile à Jerusalem, où ils écrivirent une lettre synodale en sa faveur, adressée aux évêques d'Egypte & de Ly-

bie : aux prêtres, aux diacres & au peuple d'Alexandrie : pour les feliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent aussi à prier pour les empereurs : ce qui montre que Constant vivoit encore, & que c'étoit la même année 349. Cette lettre étoit souscrite par seize évêques : dont le premier est saint Maxime de Jerusalem, qui présidoit au concile ; & tous, excepté un nommé Macrin, avoient assisté au concile de Sardique. AN. 349.

S. Athanase entra en Egypte par Peluse, & traversant le païs pour aller à Alexandrie, il exhortoit en chaque ville, de s'éloigner des Ariens ; & de s'attacher à ceux qui confessoient le consubstantiel. Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin il arriva à Alexandrie, où il fut reçû avec une joïe incroïable non seulement du peuple, mais des évêques d'Egypte & des deux Lybies qui accouroient de tous côtez. Ils se réjoüissoient de voir encore leur ami en vie contre leur esperance, & de se voir eux-mêmes délivrez de la tyrannie des heretiques. L'allegresse étoit generale, & dans les saintes assemblées ils s'excitoient les uns les autres à la vertu. Plusieurs filles, qui auparavant se destinoient au mariage, consacrerent à Jesus-Christ leur virginité. Plusieurs jeunes hommes embrasserent la vie monastique, touchez des exemples des autres. Les peres y excitoient leurs enfans : ou du moins se laissoient flêchir à leurs prieres, pour ne les en point détourner. Les maris & les femmes se persuadoient l'un à l'autre de vaquer à la priere, suivant le conseil de l'Apôtre : la charité des peuples s'appliquoit à nourrir & à vêtir des orphelins

Socr. II. c. 24. Athan. ad Solit. p. 825. C.

I. Cor. VII. 5.

AN. 349.

& des veuves : l'émulation étoit telle, que chaque maison sembloit être une église destinée à la priere & à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joïe publique produisoit alors chez les Chrétiens. Les églises étoient dans une paix profonde, tous les évêques écrivoient à S. Athanase ; & recevoient de lui des lettres pacifiques selon la coûtume. Plusieurs se retractoient de ce qu'ils avoient écrit contre lui. Plusieurs de ses ennemis se reconcilioient avec lui sincerement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit ; & s'excusoient sur la necessité qui les avoit engagez avec les Ariens, dont ils détestoient l'heresie ; & protestoient que dans le cœur ils avoient toûjours communiqué avec lui.

Ad Solit. p. 827.

LIV. Retractation d'Ursace & de Valens.

Hilar. fragm. p. 411.

V. Pagi an. 349. n. 4. 5. &c.

La retractation la plus importante fut celle d'Ursace & de Valens. Ils prirent l'occasion d'un concile assemblé de plusieurs provinces pour déposer de l'épiscopat, Photin condamné à Milan comme heretique deux ans auparavant. Ce concile apparemment se tenoit à Rome : car ce fut au pape Jules, qu'Ursace & Valens s'adresserent pour le prier d'être reçûs à la communion de l'église. Jules aïant pris conseil, leur accorda cette grace, pour diminuer d'autant les forces des Ariens à l'avantage de l'église. Mais on ne les reçût qu'à condition de reconnoître l'innocence de S. Athanase ; & ils le firent par écrit en ces termes : Au seigneur le bienheureux pape Jules, Valens & Ursace, salut. Parce que nous avons ci-devant écrit plusieurs choses fâcheuses touchant l'évêque Athanase, & qu'aïant reçû sur ce sujet des lettres de votre sainteté, nous ne lui en avons point rendu compte :

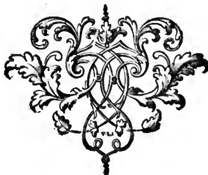
Athan. 2. Apol. p. 775.

Hilar. fragm. p. 411.

nous déclarons devant votre sainteté en presence de tous nos freres les prêtres, que tout ce qui est venu jusques ici à nos oreilles touchant cet évêque, nous a été faussement rapporté; & ne doit avoir aucune force; & par consequent nous embrassons de très-bon cœur la communion du même Athanase: vû principalement que votre sainteté a bien voulu par sa bonté nous pardonner notre faute. Nous déclarons aussi par cet écrit signé de notre main, que nous anathématisons, comme nous avons toûjours fait, l'heretique Arius & ses sectateurs, qui disent qu'il y avoit un temps où le Fils n'étoit pas; qu'il est tiré du néant, & qu'il n'a pas été avant les siécles: comme il est contenu dans notre précedent écrit, que nous avons presenté à Milan. Ceci étoit écrit de la main de Valens; & au dessous de la main d'Ursace: Moi Ursace évêque, j'ai souscrit cette profession de foi. Sup. n. 41.

Il semble, suivant cet écrit, qu'Ursace & Valens dans leur premiere retractation faite à Milan, avoient seulement renoncé à l'Arianisme; & qu'à Rome on les obligea de plus à justifier S. Athanase. Quoi qu'il en soit, quelque temps après étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes: A notre seigneur & frere Athanase, Ursace & Valens. Nous avons trouvé l'occasion de notre frere le prêtre Moïse qui va vers votre charité, par qui nous vous saluons très-affectueusement de la ville d'Aquilée, & nous souhaitons que cette lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance, si vous voulez bien aussi nous écrire de votre part. Soïez assûré par cette lettre, que nous avons avec vous la

AN. 349. paix & la communion ecclesiastique. La divine bonté vous conserve, notre cher frere. Ces deux lettres 2. Apol. p. 775. D. d'Ursace & de Valens furent envoïées à S. Athanase, Ad Solit. p. 816. par Paulin évêque de Treves successeur de S. Maximin. Ursace & Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques, qui leur furent presentées par deux prêtres de S. Athanase, Pierre & Irenée, avec un laïque nommé Ammonius, quoique S. Athanase ne les eût point chargez de lettres pour eux.



LIVRE

LIVRE TREIZIE'ME.

I. Mort de Constant. Magnence, Vetranion, Nepotien, empereurs.

Zozim. lib. 2. p. 693. Victor. epit.

CEPENDANT il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Constant. On se plaignoit qu'il donnoit trop de credit à des barbares ; qu'il exerçoit des cruautez, & qu'il vendoit les gouvernemens. Les chefs de la conjuration furent Chrestius, Marcelin & Magnence. Ils s'assemblerent à Austun, où Marcelin préfet du tresor leur fit un grand festin & à plusieurs officiers des troupes, le jour de la naissance de son fils ; pendant que l'empereur Constant étoit à la chasse : c'étoit le quinziéme des Calendes de Février, sous le consulat de Sergius & de Nigrien : c'est-à-dire, le dix-huitiéme de Janvier l'an 350. de Jesus-Christ. Le festin dura bien avant dans la nuit ; & Magnence étant sorti sous prétexte de quelque necessité, revint paré de l'habit imperial, & fut salué auguste par toute la compagnie. Constant l'aïant appris, s'enfuit vers les Pyrenées : Gaïson le poursuivit par ordre de Magnence, le joignit à Elne & le fit mourir. Il avoit regné treize ans, depuis la mort du grand Constantin son pere ; & en avoit vécu environ vingt-neuf. Vetranion, qui commandoit en Pannonie aïant appris ces nouvelles, se déclara aussi empereur à Sirmium le premier jour de Mars ; & Nepotien fils d'Eutropia sœur du grand Constantin prit la pourpre à Rome le troisiéme de Juin, comme y aïant droit par la naissance : mais il n'étoit soutenu que d'une troupe de

Idat. fast. an. 350.

pre & le diadème jettoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fût l'empereur Romain, & menaça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Nisibe. Mais comme ils l'assurerent de nouveau que Constantius étoit à Antioche : il comprit ce que signifioit la vision, & que Dieu combattoit pour les Romains : de dépit il jetta en l'air un javelot, comme pour se vanger du ciel. Alors S. Ephrem diacre & disciple de S. Jacques, le pria de monter sur la muraille, pour voir les Perses, & jetter sur eux sa malediction. Le saint évêque monta sur une tour ; & voïant cette multitude infinie, il ne fit autre imprécation que de demander à Dieu des moucherons, pour faire éclater sa puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussi-tôt fondre sur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des élephans : dans les oreilles & les nazaux des chevaux, & des autres bêtes : qui entrans en fureur, rompoient leurs brides & leurs harnois, jettoient leurs hommes, troubloient les rangs, & fuïoient où elles pouvoient. Sapor forcé de reconnoître la puissance de Dieu, leva le siege & se retira honteusement. Philostorge Arien, & par consequent peu favorable à S. Jacques de Nisibe, rendoit témoignage à ce miracle dans son histoire. Le Saint mourut quelque temps après, sous le regne de Constantius, qui le fit enterrer dans la ville de Nisibe, suivant l'ordre du grand Constantin son pere, comme pour en être le protecteur : car l'usage étoit de mettre des sepultures hors les villes. Il laissa un grand nombre de livres en sa langue Syria-

Lib. III. c. 23.

Gennad. Catalog. n. I.

AN. 350.

que, la plûpart de morale : on comptoit en tout vingt-six volumes. Il y avoit entr'autres une chronique moins curieuse que celle des Grecs, mais plus solide : car elle n'étoit composée que de passages de l'écriture, & tendoit à fermer la bouche à ceux qui veulent philosopher vainement sur l'ante-christ, ou sur le dernier avenement de N. S.

III. Déposition de Vetranion.

Theod. III. c. 3.

L'empereur Constantius aïant donné ordre à la seureté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois de Juin, pour marcher contre Magnence. Ses troupes étant assemblées, il conseilla à tous ceux qui n'avoient pas encore reçû le baptême, de le recevoir au plûtôt : leur representant les perils de la guerre, & déclarant que ceux qui ne seroient pas baptisez, n'avoient qu'à quitter le service & se retirer chez eux. Toutefois il ne se fit baptiser lui-même qu'onze ans après, & à l'article de la mort. Peut-être donna-t'on le nom de Païens à ceux qui quitterent le service plûtôt que de se faire Chrétiens : car *paganus* en latin signifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant opposé à *miles ;* & de-là il peut s'être étendu à tous les infideles en general : peut-être aussi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait païs : car les païsans furent les derniers, qui s'opiniâtrerent à conserver l'idolâtrie. Magnence envoïa des ambassadeurs à Constantius & à Vetranion ; à qui Constantius avoit envoïé de son côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois.

Zosim. 2. p. 694. Victor de Cesar. & in epit. Eutrop.

Vetranion préfera l'alliance de Constantius ; & comme c'étoit un vieillard grossier, simple & presque imbecile, Constantius lui persuada ce qu'il vou-

lut. Ils se joignirent en Pannonie ; & Constantius étant monté sur le tribunal avec Vetranion, commença à haranguer les soldats en latin, & leur representa ce qu'ils devoient à la memoire du grand Constantin : les sermens qu'ils avoient fait d'obéïr à ses enfans, la trahison de Magnence & la mort indigne de Constant : les conjurant de ne pas laisser ce crime impuni, & de lui aider à recouvrer la succession de son frere. Quoiqu'il ne parlât directement que contre Magnence, les soldats gagnez auparavant en firent l'application à Vetranion ; & crierent tous d'une voix, qu'il falloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéïr qu'à Constantius ; & le proclamerent auguste & empereur, sans faire aucune mention de Vetranion. Ce pauvre vieillard se voïant abandonné, quitta la pourpre, descendit du tribunal ; & se vint jetter aux pieds de Constantius : qui non seulement lui donna la vie, mais le fit manger à sa table, & l'envoïa à Pruse en Bithynie, où il lui fournit magnifiquement de quoi vivre le reste de ses jours : lui pardonnant de bonne foi sa révolte. Vetranion de son côté lui fut fidele, & acheva sa vie en repos. Comme il étoit Chrétien, il assistoit assiduëment aux assemblées des fideles : distribuoit de grandes aumônes, & honoroit les ministres de l'église. Il écrivoit souvent à Constantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré : & lui conseilloit de se le procurer à lui-même, en renonçant à l'embarras des affaires. Vetranion fut déposé le vingt-cinquiéme de Decembre 350. après avoir regné dix mois.

AN. 350.

Chr. pasch. an. 350. p. 292.

Socr. II c. 28. Sozom. IV. c. 4.

AN. 351.

IV. Gallus Cesar.

Zosim. lib. 2. p. 44. Victor. Epit. Eutrop.

Athan. 5. apol. p. 017. D.

Magnence s'étoit délivré cependant de Nepotien : aïant envoïé contre lui Marcellin, qui le vainquit en un grand combat. Nepotien fut tué & sa tête portée par la ville de Rome au bout d'une lance. Il ne regna que vingt-huit jours, depuis le troisiéme de Juin jusques au premier de Juillet 350. sa mort fut suivie d'une cruelle proscription. On fit mourir Eutropia sa mere, & plusieurs autres personnes considerables. Ainsi au commencement de l'an 351. il ne restoit plus que Magnence, qui disputât l'empire à Constantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la seureté de sa maison & des provinces d'Orient contre les Perses ; & n'aïant point d'enfans mâles, il choisit Gallus son cousin germain, fils de Jules Constantius, & le déclara Cesar le quinziéme de Mars 351. lui faisant épouser sa sœur Constantia, veuve d'Annibalien. Gallus avoit environ vingt-cinq ans, & on le trouve aussi nommé Constantius : car l'empereur lui donna son nom. Il l'envoïa à Antioche où Gallus fit transporter dans le fauxbourg de Daphné les reliques de saint Babylas pour purger ce lieu de la superstition & des impuretez qui s'y commettoient, & depuis ce temps il ne se rendit plus d'oracles au fameux temple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illustre.

Sozom. v. hist. c. 19.

V. Croix miraculeuse.

Socr. II. c. 28. Sozom. IV. c. 5.

Dans le même temps que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuse parut dans le ciel sur la ville de Jerusalem : s'étendant depuis le calvaire jusques au mont des olives, par l'espace de quinze stades, qui

font près de trois quarts de lieuë : la largeur étoit proportionnée à la longueur : ce n'étoit pas des raïons étendus comme d'une comete, mais un amas de lumiere épaisse & éclatante. Ce phenoméne parut en plein jour, à neuf heures du matin, le septiéme de May de cette année 351. Tous ceux qui se trouverent à Jerusalem en furent épouvantez : ils quitterent les places, les maisons & tout ce qui les occupoit, pour courir à l'église avec les femmes & les enfans ; tous ensemble loüoient Jesus-Christ, & confessoient sa divinité. La nouvelle s'en répandit promptement de tous côtez : car il venoit toûjours à Jerusalem des étrangers de tous les païs du monde, pour prier & pour visiter les saints lieux. Ce miracle convertit un grand nombre de païens & de Juifs.

L'empereur Constantius en reçût divers avis ; mais principalement par saint Cyrille évêque de Jerusalem, qui venoit de succeder à S. Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainsi le miracle : Du temps de Constantin, votre pere d'heureuse memoire, le bois salutaire de la croix fut trouvé à Jerusalem : de votre temps les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car pendant ces saints jours de la Pentecôte, aux nones de May, vers l'heure de tierce, une très-grande croix composée de lumiere a paru au-dessus du saint Golgotha, s'étendant jusques à la sainte montagne des olives ; & s'est montrée très-clairement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penser, un phe-

AN. 351. noméne passager : il a subsisté sur la terre pendant plusieurs heures, visible aux yeux & plus éclatant que le soleil, dont la lumiere l'auroit effacé, si la sienne n'eût été plus forte. Aussi-tôt tout le peuple de la ville est accouru dans l'église, avec une crainte mêlée de joïe : les jeunes & les vieux, les hommes & les femmes, & jusques aux filles les plus retirées : les Chrétiens du païs & les étrangers ; & les païens qui y étoient venus de divers lieux. Tous d'une voix loüoient Notre-Seigneur Jesus-Christ le fils unique de Dieu, le faiseur de miracles, voïant par experience la verité de la doctrine chrétienne : à qui le ciel rend témoignage. Ce que saint Cyrille nomme ici les jours de la Pentecôte ne sont pas les fêtes qui la suivent, mais selon le style des anciens, les jours qui la précedent, c'est à-dire, les cinquante jours du temps paschal. Il finit en souhaitant que l'empereur glorifie à jamais la sainte & consubstantielle Trinité : ce qui montre combien saint Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoiqu'il eût liaison avec Acace de Cesarée, qui l'avoit ordonné évêque.

VI. Concile de Sirmium Photin déposé. Socr. II. c. 28. 29.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie après la déposition de Vetranion ; & aïant envoïé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'évenement de la guerre. Il y assembla un concile cette même année 351. après le consulat de Sergius & de Nigrien : car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de Consuls reconnus par tout l'empire : ce qui obligea de compter par ceux de l'année précedente. Ce concile fut composé de plusieurs évêques Orientaux

taux qui avoient suivi l'empereur. Les plus fameux sont Narcisse de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Basile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Berée, Cecropius de Nicomedie, Silvain de Tarse, Macedonius de Mopsueste & Marc d'Aretuse. Ursace & Valens y étoient aussi; & on y compte jusques à vingt-deux évêques. Le but de ce concile étoit la déposition de Photin évêque de la ville même de Sirmium : qui s'y maintenoit toûjours, bien qu'il eût été déja condamné plusieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnerent aussi, & le déposerent comme tenant la doctrine de Sabellius & de Paul de Samosate; & ce jugement comme juste fut approuvé de tout le monde.

AN. 351.

Hilar. fragm. p. 412. E.

Socr. II c. 30. Hilar. de Synod. p. 339. Athan. de Synod. pag. 900 V. Pagi. n. 351. n. 12.

On n'approuva pas de même une nouvelle formule de foi qui y fut dressée en grec. Elle contient d'abord une exposition de la foi un peu étenduë : puis vingt-sept anathêmes contre differentes erreurs des Ariens declarez, des Sabelliens & de Photin. Cette formule n'est pas tant mauvaise en elle-même que suspecte, à cause des évêques qui l'approuverent; dont plusieurs avoient été déposez au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils soit consubstantiel au pere, ni même qu'il lui soit semblable; & dit expressément : Nous n'égalons pas le fils au pere, mais nous concevons qu'il lui est soûmis. Elle dit anathême à ceux qui diront, que ce n'est pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob; & il est vrai que plusieurs des anciens ont crû que le fils de Dieu avoit commencé dès lors à

Sozom. I. c. 6.

An. 17.

Anath. 15. 16.

être envoïé vers les hommes. Photin le nioit, parce qu'il ne vouloit pas avoüer que Dieu eût un fils, avant que Jesus fût né de Marie : mais d'ailleurs les Ariens en abusoient, prétendant prouver par là, que le Pere seul étoit de sa nature invisible & incomprehensible. Or S. Augustin a fort bien prouvé depuis, que ces apparitions ont été executées par des anges : que souvent il n'y a pas plus de raison de les rapporter à une des personnes divines qu'à l'autre ; & que la Trinité même s'est manifestée aux hommes en ces occasions.

AN. 351.

De Trin. lib. II. c. 9. 10. &c.

Socr. II. c. 30.

Cette formule aïant été approuvée de tous les évêques du concile, ils voulurent persuader à Photin d'y souscrire, lui promettant de le rétablir dans son siege à cette condition : mais il ne l'accepta pas ; & se sentant soûtenu par son peuple qui l'aimoit, il se plaignit à l'empereur d'avoir été injustement condamné. Il obtint une conference pour examiner encore sa doctrine : Basile d'Ancyre se chargea de disputer contre lui, en presence des évêques & de huit commissaires nommez par l'empereur d'entre les senateurs ; entre autres Thalassius qui avoit un grand credit auprès de l'empereur, & qui fut envoïé cette année avec le cesar Gallus, en qualité de prefet du pretoire d'Orient. La conference fut écrite sur le champ par six notaires ou écrivains en notes, qui en firent trois copies : l'une fut envoïée cachetée à l'empereur, l'autre aussi cachetée fut délivrée aux comtes ou senateurs : la troisiéme à Basile & au concile. La dispute fut grande, mais Photin y fut vaincu & demeura condamné. L'em-

Epiph. hær. 71. n. 1. Sozom. lib. 2. p. 698.

V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

pereur le bannit, & il passa le reste de sa vie en exil: où il composa un ouvrage contre toutes les heresies, qui ne tendoit qu'à établir la sienne. Il l'écrivit en grec & en latin : car il n'ignoroit pas cette langue, quoiqu'il fût né en Orient. A sa place on fit évêque de Sirmium Germinius venu de Cyzique & du parti des Ariens. AN. 351.

Athan. ad solit. p. 810. & Orat. I. in Arian. p. 292. B.

VII. Magnence vaincu à Murse.

Zosim. lib. 2. p. 699.

Magnence étant maître des Gaules & de l'Italie, avoit passé les Alpes, & s'étoit avancé dans l'Illyrie & la Pannonie : où ses troupes en vinrent enfin aux mains avec celles de Constantius, dans une grande plaine près de Murse sur la Drave, où est à present le pont d'Essec. Constantius ne jugea pas à propos d'exposer sa personne dans cette bataille ; il demeura cependant dans une église des martyrs hors de la ville, aïant pris avec lui pour sa consolation, Valens évêque de Murse même, fameux Arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'être averti en diligence de l'évenement du combat : afin d'être le premier à porter une bonne nouvelle, ou à se mettre en sûreté. Ainsi comme l'empereur & le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquietude, Valens vint dire que les ennemis fuïoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis : Valens dit que c'étoit un ange. Constantius le crut, il dit souvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plûtôt aux merites de Valens, qu'à la valeur de ses troupes ; & le crédit des Ariens s'accrut considerablement par cette imposture. La bataille de Murse se donna le vingt-huitiéme de Septembre cette année 351. La victoire fut sanglan-

Sulp. Sever. hist. lib. 2.

Idac. fast.

AN. 351.

Aurel. epit.

te, mais entiere. Magnence fut contraint de repasser les Alpes & de se retirer dans les Gaules, où aïant encore été vaincu, il se tua à Lion d'un coup d'épée, aïant regné trois ans & demi, & vécu près de cinquante. Decentius son frere qu'il avoit fait cesar s'étrangla quand il eut appris sa mort. Mais tout ceci n'arriva que deux ans après, au mois d'Août de l'an 354.

Idac. fast. pag. 353. n. 3.

VIII. Martyre de S. Paul de C. P.

Athan. ad solit. p. 818. A. Sup. l. XII. n. 18. Theod. II. hist. c. 5. Socr. II. c. 16.

La prosperité de Constantius releva le courage des Ariens, & renouvella la persecution contre les évêques catholiques, que l'autorité de Constant avoit arrêtée. Ursace & Valens revinrent au parti: disant tout haut, quoique faussement, que leur retractation avoit été forcée, & que l'empereur Constant les y avoit contraints par violence.

Un des premiers évêques dont ils se délivrerent, fut S. Paul de C. P. Depuis que Constantius l'avoit chassé en 342. il étoit revenu à C. P. soit par le credit de Constant ou autrement; & il y demeura pendant le concile de Sardique, où le peuple ne permit pas qu'il fût mené, craignant les entreprises de ses ennemis. Mais depuis Constantius étant à Antioche, manda à Philippe prefet du pretoire, très-favorable aux Ariens, de chasser Paul de l'église & de mettre Macedonius à sa place. Philippe craignant une sedition, usa d'artifice: il cacha l'ordre de l'empereur; & sous pretexte de quelques affaires publiques, il alla le premier dans un bain nommé Zeuxippe, d'où il envoïa respectueusement prier Paul de le venir trouver, comme pour une affaire necessaire. Il y vint: le prefet lui montra l'ordre de l'em-

pereur, l'évêque se soumit volontiers : bien qu'il fut condamné sans connoissance de cause. Mais comme le peuple, se doutant de quelque chose, s'étoit déja assemblé en grand nombre autour de ce bain public: Philippe fit rompre le treillis d'une fenêtre, par laquelle on amena Paul dans le palais. Il s'y trouva un vaisseau tout prêt, pour le jetter dedans & l'envoïer en exil : ce qui fut executé promptement. AN. 351.

Cependant Philippe sortit du bain public & marcha droit à l'église : menant avec lui dans son chariot Macedonius, qui s'étoit trouvé là, comme sorti d'une machine. Ils étoient environnez de soldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'église, tant les catholiques que les Ariens, chacun s'en voulant saisir le premier. Mais quand ils en furent proche, une peur sans raison les prit tous & les soldats mêmes. La foule étoit si grande, que le prefet & Macedonius ne pouvoient trouver de passage ; les soldats commencerent à pousser : le peuple trop pressé ne pouvoit reculer : ils crûrent qu'il resistoit exprès pour les empêcher d'entrer ; & aïant les épées nuës, ils commencerent à frapper tout de bon, en sorte qu'il y mourut, à ce que l'on disoit, plus de trois mille personnes ; les uns tuez par les soldats, les autres étouffez dans la presse. Telle fut l'entrée de Macedonius dans l'église de Constantinople.

L'évêque Paul fut envoïé chargé de chaînes de fer, premierement à Singare en Mesopotamie : d'où il fut transferé à Emese : & enfin à Cucuse sur les confins de la Cappadoce & de l'Armenie, dans les deserts du mont Taurus. Là ses ennemis l'enferme- *Athan. ad solit. p. 83. 84. Id. apol. p. 703. Theodor. II. c. 5.*

AN. 351. rent dans un lieu étroit & obscur, où ils le laisserent, esperant qu'il mourroit de faim. Mais au bout de six jours, aïant trouvé qu'il respiroit encore, ils l'étranglerent, & publierent qu'il étoit mort de maladie. Philagre vicaire du prefet du pretoire, qui étoit alors sur les lieux, & très-favorable aux Ariens, peut-être fâché de ne l'avoir pas fait mourir lui-même, dit à plusieurs personnes comment la chose s'étoit passée; & S. Athanase témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. Toute l'église honore S. Paul de C. P. comme martyr. Sa mort arriva vers le commencement de cette année 351. & la vengeance divine suivit de près le prefet Philippe, qui l'avoit procurée aussi-bien que son exil: car avant l'année revoluë, il fut honteusement privé de sa charge: & devenu simple particulier, banni de son païs, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir: il perit miserablement.

Menolog. 6. Sept. Martyr. 7. Juin.

IX. Calomnies contre S. Athanase.

Le principal objet de la haine des Ariens étoit toûjours S. Athanase. Ils le voïoient en repos dans son église, uni de communion avec plus de quatre cens évêques. Le pape, toute l'Italie, la Sicile & les autres isles, toute l'Afrique, la Gaule, la Grande Bretagne, l'Espagne & le grand Osius, la Pannonie, la Dalmacie, la Dacie, la Macedoine, la Grece, la plus grande partie de la Palestine, toute l'Egypte & la Libye conservoient avec lui la paix & l'union ecclesiastique. Les Ariens ne le pouvoient supporter: l'envie & la crainte de voir leur heresie vaincuë & proscrite en tous lieux les agitoit violemment. Les chefs du parti étoient alors Leonce d'Antioche,

Athan. ad solit. p. 817.

George de Laodicée, Acace de Cesarée en Palestine, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, tous dépofez au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confusion. Ils s'adressent à l'empereur tous ensemble, & lui disent : Vous n'avez pas voulu nous croire la premiere fois : nous vous disions bien, quand vous rappellâtes Athanase, que c'étoit bannir nôtre doctrine. Il s'y est opposé dès le commencement & ne cesse de l'anathematiser : il a rempli le monde des lettres qu'il écrit contre nous : la plûpart des évêques sont en communion avec lui : il a gagné une partie de ceux qui sembloient être pour nous, il aura bien-tôt le reste : nous demeurerons seuls. Il est à craindre que l'on ne nous appelle heretiques & vous aussi; & qu'on ne nous traite comme les Manichéens. AN. 351.

A ces considerations ils en ajoûtoient de plus pressantes pour Constantius. Athanase, disoient-ils, a été l'occasion du mécontentement de l'empereur Constant votre frere, & vous a pensé jetter dans une guerre civile. Il a mal parlé de vous à Constant, les deux fois qu'il lui a parlé : enfin il a été du parti de Magnence, & lui a écrit une lettre, dont nous avons la copie. Il a dédié sans votre participation l'église que Gregoire avoit commencée à Alexandrie, par votre ordre & à vos dépens. Constantius échauffé par ces discours, & parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vû lui-même la multitude d'évêques qui communiquoient avec saint Athanase : changea entierement de disposition à son Apol. 1 p. 677.

AN. 352. égard. Il oublia des lettres favorables qu'il lui avoit écrites, & les promesses qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec serment, lorsqu'il le renvoïa chez lui : il resolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, & de le chasser encore de son église. Ou plûtôt il se laissa entraîner à la passion des Ariens.

X
Libere pape. Concile d'Arles.

Lib. Pontif.
Sup. l. XI. n. 58.

Ils commencerent par s'adresser au pape Libere. Il avoit succedé à Jules, qui mourut le douziéme d'Avril, sous le cinquiéme consulat de l'empereur Constantius avec le cesar Constantius Gallus, c'est-à-dire l'an 352. après avoir tenu le saint siege quinze ans deux mois & six jours. Nous n'avons de lui que les deux lettres dont il a été parlé : la grande aux Eusebiens, l'autre à l'église d'Alexandrie sur le retour de saint Athanase. Libere fut élû pape malgré lui un ou deux mois après : s'étant acquitté de son devoir dans un ministere inferieur avec une grande humilité. Les évêques Orientaux lui écrivirent contre saint Athanase, pour lui persuader de lui refuser sa communion, & il lut leur lettre dans un concile d'évêques d'Italie assemblez à Rome : mais il y lut aussi une lettre de soixante & quinze évêques d'Egypte en faveur de saint Athanase. C'est pourquoi le concile voïant un plus grand nombre d'évêques de son côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de consentir aux Orientaux. Libere leur fit réponse conformément à cette resolution ; & de l'avis du même concile, il envoïa à l'empereur Constantius Vincent évêque de Capouë, & quelques

Epist. 2. Liberii ap. Hilar. fragm. pag. 456. & ap. Lucif. & tom. 2. conc. p. 745.

Epist. 1. tom. 2. conc. p. 744.

quelques autres pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avoit resolu depuis long-temps. On croit que Vincent de Capouë est le même qui vingt-huit ans auparavant avoit présidé au concile de Nicée, au nom du pape S. Silvestre. Le concile se tint dans les Gaules à Arles, où l'empereur vint après la défaite & la mort de Magnence, & y séjourna depuis le mois d'Octobre de l'an 353. jusques au printemps de l'année suivante.

AN. 353.

Amm. XIV. c. 5. Pag. 353. n. 5.

Au mois de May de la même année étant à C. P. il avoit fait un édit en faveur des clercs : pour rendre plus faciles les assemblées ecclesiastiques des peuples, qui se convertissoient tous les jours. Il accorde aux clercs par cette loi, premierement l'exemption des cens, que l'on païoit au fisc pour les fonds de terres : secondement l'exemption des charges sordides : comme de fournir de la farine, du pain, du charbon : à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts. La troisiéme exemption est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands. La derniere des parangaries, ou courvées, pour fournir les chevaux & les voitures publiques. On étend ces privileges à leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves : car la plûpart des clercs inferieurs étoient mariez, & plusieurs étoient marchands ou artisans. Or il est certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques, tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la même année Constantius fit une autre loi pour défendre les sacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis.

L. 10 Cod. Theod. de episc. l. 15. 14. de extraord &c. C. Theod. lib. XI.

L. 5. Cod. Theod. de pag. Athan. ap. 1. p. 678. A.

AN. 353.

Sev. Sulp. hist. lib. 2. p. 406. Varior.

Car tout Chrétien qu'il étoit, il donnoit créance aux magiciens & aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les Ariens lui avoient fait aussi publier un édit, pour condamner au bannissement tous ceux qui ne souscriroient pas la condamnation d'Athanase.

Ep. Liber. ad Const.

Comme ils sçavoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu consentir: ce fut la premiere chose qu'ils demanderent dans le concile d'Arles. Les légats du pape, sçavoir, Vincent de Capouë & Marcel évêque d'une autre ville de Campanie, demandoient que l'on traitât la cause de la foi, avant la cause personnelle d'un particulier: & que l'on commençât par la condamnation de l'heresie d'Arius. Ils allerent même jusques-là, touchez du trouble de toutes les églises, de promettre & par écrit, qu'à cette condition ils consentiroient à la condamnation d'Athanase. On s'assembla là-dessus, & après avoir déliberé, les Orientaux répondirent: qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius; & qu'il falloit excommunier Athanase: car c'étoit la seule chose qu'ils prétendoient. Enfin Vincent de Capouë ceda à la violence & aux mauvais traitemens, & consentit à la condamnation de saint Athanase. S. Paulin évêque de Treves refusa constamment d'y souscrire: déclarant qu'il consentoit seulement à la condamnation de Photin & de Marcel, mais non pas à celle d'Athanase. Il fut donc banni, & envoïé en Phrygie parmi les Montanistes: on changea de temps en temps le lieu de son exil, & il y mourut cinq ans après en 358.

Athan. apol. p. 692. B.

Lib. Marc. & Faust. p. 28.

Sev. Sulp. ibid. Athan. p. 692. A. Hilar. in Const. p. 191. D. Hier. Chr. 359.

AN. 353.

XI.
Lettre de l'empereur à S. Athanase par Montan.

Sozom. IV. c. 9. Ath. I. apolog. p. 686.

Cependant saint Athanase sçachant que l'on avoit prévenu l'empereur contre lui, par plusieurs calomnies, & ne croïant pas qu'il y eût pour lui de seureté à la cour: y envoïa cinq évêques choisis & trois prêtres, pour appaiser l'empereur, répondre aux calomnies, & faire tout le reste de ce qu'ils jugeroient utile pour l'église & pour lui. Mais les Ariens persuaderent à l'empereur, que saint Athanase avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remedier aux maux de l'église. L'empereur lui envoïa un officier du palais nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, & lui offroit les commoditez du voïage. S. Athanase qui n'avoit rien demandé fut extrémement surpris: toutefois comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais seulement une permission; il crut devoir demeurer dans son église, & ne laissa pas de se tenir prêt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-six mois sans oüir parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y mettre plus facilement en son absence un évêque de leur parti; & ils ne laisserent pas de le calomnier de n'être pas venu: comme s'il eût méprisé un ordre de l'empereur. Entre les évêques qu'envoïa S. Athanase, étoit Serapion de Thmoüis, qui avant son épiscopat avoit été moine & superieur de plusieurs moines, aussi-bien qu'Ammon, que l'on croit aussi avoir été un des cinq envoïez. Car on avoit deslors élevé à l'épiscopat plusieurs saints moines; & S. Athanase en compte jusques à sept dans sa lettre à Draconce; que l'on peut raisonnablement rapporter à ce temps ci.

Inf. XIV. n. 26. Epist. ad Serap. p. 672. D. Epist. ad Dracon. p. 957. D.

XII.
Lettre de S. Athanase à Draconce.
Pag. 945. tom. I.

Draconce étoit moine, prêtre & abbé d'un monastere. Il fut élû évêque d'Hermopolis près d'Alexandrie, d'un consentement general même des païens. Mais après avoir été ordonné, il se retira & se cacha, ne pouvant se resoudre à accepter une telle charge, & étant soutenu par les conseils de quelques autres. S. Athanase qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit sur ce sujet une lettre, qui commence ainsi : Je ne sçai que vous écrire. Me plaindrai-je de votre refus : ou de ce que vous avez égard au temps, & vous cachez par la crainte des Juifs ? mais soit ce motif, soit un autre, il y a lieu, mon cher Draconce, de se plaindre de votre conduite. Il ne falloit pas vous cacher après avoir reçû la grace, ni donner aux autres un prétexte de fuir, étant aussi sage que vous êtes. Cette union si peu attenduë qui a paru dans votre élection, sera necessairement rompuë par votre retraite : cette église sera en proïe à plusieurs ; & à plusieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connoissez : & les païens qui auroient promis de se faire Chrétiens, demeureront païens, vous voïant mépriser la grace que vous avez reçûë. Quelle excuse pourrez-vous alleguer ? quel remede apporterez-vous à tant de maux ? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joïe & de la consolation que nous attendions de vous. Vous devez sçavoir qu'avant votre ordination vous viviez pour vous : à present vous êtes à votre peuple : il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'écriture sainte. Si vous vous nourrissez seul, quand Notre-Seigneur Jesus-Christ viendra

nous juger : quelle excuse aurez-vous d'avoir laissé mourir de faim son troupeau ?

Si vous craignez le temps, où est donc votre courage ? c'est en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardiesse & du zele pour Jesus-Christ. Est-ce que la disposition des églises ne vous plaît pas, ou que vous ne croïez pas que le ministere épiscopal ait sa recompense ? ce seroit mépriser le Sauveur qui l'a établi : de telles pensées ne seroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres, est bon & solide : il demeurera ; & la lâcheté des freres cessera. Si tous avoient eu les mêmes sentimens, comment auriez-vous été fait Chrétien, sans évêques ? & si ceux qui viendront après nous prenoient les mêmes pensées, comment les églises subsisteroient-elles ? Ceux qui vous donnent de tels conseils, croïent-ils que vous n'avez rien reçû, parce qu'ils le méprisent ? Ils devroient donc croire aussi, que la grace du baptême ne seroit rien, pour ceux qui la mépriseroient. N'avez-vous pas oüi ce que dit l'Apôtre : Ne negligez pas la grace qui est en vous. Qui veulent-ils que vous imitiez, celui qui doutoit & qui voulant bien suivre Jesus-Christ, differoit & déliberoit à cause de ses parens ? ou le bienheureux Paul, qui à l'instant que le ministere lui est confié, ne défere point à la chair & au sang ? Car encore qu'il dise : Je ne suis pas digne d'être nommé apôtre : toutefois connoissant ce qu'il a reçû, & de qui il l'a reçû, il dit : Malheur à moi, si je ne prêche l'évangile. Au contraire en le prêchant, ceux qu'il instruit sont sa joïe & sa cou-

1. Tim. IV. 14.
Luc. IX. 60. 61.
Gal. I. 16.
I. Cor. XV. 9.
Ibid. IX. 16.

ronne. Son zéle le fait prêcher jusques en Illyrie : il n'a point de peine d'aller à Rome & de passer en Espagne, afin que sa récompense croisse avec son travail.

Peut-être vous conseillent-ils de vous cacher, à cause du serment que vous avez fait, de ne point paroître, si vous étiez ordonné ; & croïent en cela qu'il y a de la pieté. Mais la veritable pieté est de craindre Dieu, qui vous a imposé cette charge. Qu'ils blâment donc aussi Jeremie & le grand Moïse. Etant envoïez & aïant reçû la grace de la prophetie, ils se sont excusez : mais ensuite ils se sont soumis. Quand vous auriez la voix foible & la langue embarassée, quand vous vous croiriez trop jeune : craignez celui qui vous a formé, & qui vous connoissoit avant que de vous former. Quand vous auriez donné votre parole, qui doit être pour les saints comme un serment : lisez Jeremie ; après qu'il eut dit : Je ne parlerai plus au nom du Seigneur, il craignit le feu secret qu'il sentoit en lui ; & sans s'arrêter à ce qu'il avoit dit, il prophétisa jusques à la fin. Ne sçavez-vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, & qu'il ne laissa pas de prophétiser ensuite ? Le Seigneur nous connoît mieux que nous-mêmes : il sçait à qui il confie ses églises. Celui qui n'en est pas digne, ne doit pas regarder sa vie passée, mais son ministere : de peur qu'il n'ajoûte aux désordres de sa vie, la malediction de sa negligence. Quand vous seriez veritablement foible, vous devez prendre soin de l'église, de peur que ses ennemis la trouvant abandonnée, ne prennent l'occa-

Exod. IV. 10. *Jerem.* V. 6.

Jerem. XX. 9.

ſion de la ravager. Ne nous laiſſez pas ſeuls dans le combat : venez à nous qui vous aimons, & qui vous conſeillons ſuivant l'écriture.

Vous n'êtes pas le ſeul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le ſeul qui avez gouverné un monaſtere & qui avez été cheri des moines. Vous ſçavez que Serapion eſt moine, & de combien de moines il a été ſuperieur : vous n'ignorez pas de combien de moines Apollos a été le pere : vous connoiſſez Agathus & Ariſton : vous vous ſouvenez d'Ammonius qui a voïagé avec Serapion. Peut-être avez-vous oüi parler de Moüite dans la haute Thebaïde : vous pouvez être informé de Paul, qui eſt à Latos, & de pluſieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, & toutefois ils n'en ſont pas devenus pires : au contraire, ils attendent la recompenſe de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils convertis ? combien en ont-ils ramené de leurs coûtumes diaboliques ? combien de ſerviteurs ont ils acquis au Seigneur ? Ils ont perſuadé la virginité aux filles & la continence aux jeunes hommes. Ne croïez donc pas ceux qui vous diſent que l'épiſcopat eſt une occaſion de peché ; vous pouvez étant évêque avoir faim & ſoif comme Paul, & ne point boire de vin comme Timothée. Nous connoiſſons des évêques qui jeûnent, & des moines qui mangent : des évêques qui ne boivent point de vin, & des moines qui en boivent : des évêques qui font des miracles, & des moines qui n'en font pas. Pluſieurs évêques n'ont jamais été mariez ; & pluſieurs moines ont eu des enfans. Auſſi il y a des évêques

qui ont été peres, & des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs nous sçavons, qu'il y a des clercs qui souffrent la faim & des moines qui jeûnent : la couronne ne se donne point selon les lieux, mais selon les œuvres. Hâtez-vous, puisque la sainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en votre absence ? Qui leur apprendra à la solemniser dignement ? Il semble que cette fête devoit être l'épiphanie, où suivant l'ancienne coûtume on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de S. Athanase.

Ce fut aussi vers le même temps, que saint Athanase écrivit sa grande apologie : que l'on compte ordinairement pour la seconde, & qui contient toutes les preuves de son innocence. Elle est adressée à ses amis, & montre deux choses : premierement, que sa cause ne devoit plus être examinée, après avoir été jugée solemnellement par les conciles d'Alexandrie, de Rome & de Sardique : dont le jugement avoit été confirmé, par la retractation d'Ursace & de Valens. En second lieu, il prouve que dans le fonds, le jugement rendu en sa faveur étoit solidement établi sur la verité & sur la justice de sa cause. Aussi dans cet écrit il n'y a de lui qu'une préface & une conclusion fort courte : tout le corps de l'ouvrage est un tissu de pieces qui servoient à sa

p. 7. 2. défense, suivant la division qui vient d'être marquée. C'est-à-dire qu'il rapporte premierement l'histoire de sa justification, commençant au concile d'A-

p. 7. 7. lexandrie en 334. & finissant à la retractation d'Ursace & de Valens en 349. Ensuite il montre que ceux qui

qui l'ont absous, ne l'ont fait ni par complaisance ni par crainte, mais par un pur motif de justice; & pour cet effet il reprend l'histoire de toutes les calomnies avancées contre lui dès l'origine : c'est-à-dire, dès la conjuration des Ariens avec les Meleciens, au commencement de son épiscopat. Là il rapporte l'affaire d'Ischyras & celle d'Arsene, la procedure du concile de Tyr, la députation à la Mareote, son bannissement à Treves; & finit à la lettre du jeune Constantin pour son retour. Ce qui est dit à la fin, de la chûte de Libere & de celle d'Osius, semble avoir été ajoûté depuis; & il paroît par le corps de la piece qu'elle est écrite avant qu'Ursace & Valens eussent retracté leur retractation, ou du moins avant que saint Athanase en eût connoissance.

p. 805.

XIV.
Libere demande un concile.

Le pape Libere aïant appris la foiblesse avec laquelle Vincent de Capouë son legat au concile d'Arles avoit cedé aux Ariens, en fut sensiblement affligé. Il en parloit ainsi dans une lettre à Osius : J'esperois beaucoup de lui, parce qu'il sçavoit très-bien l'affaire, & qu'il en avoit été plusieurs fois juge avec vous : non seulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la dissimulation. J'en suis doublement affligé; & j'ai resolu de mourir pour Dieu, plutôt que d'être le dernier délateur. Il veut dire être le calomniateur de saint Athanase. Il en écrivit aussi à Cecilien évêque de Spolete : l'exhortant à ne se pas décourager par l'action de Vincent. Comme Libere étoit en cette peine; voïant qu'on pressoit publiquement les autres évêques d'Italie,

Frag. epist. ap. Bar. an. 35. n. 19. & in fragm. Hil. p. 426.

Hilar. in fragm. p. 425.
Epist. 5. ad Eusebr. tom. 2. conc. p. 740.

AN. 354.

Athan. apol. 1. p. 703 D.
Libell. Faustin. & Marc. p. 23.

pour les contraindre à se soûmettre au jugement des Orientaux : Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Caliari metropole de Sardaigne & des isles voisines : son mepris pour le monde, son amour pour les saintes lettres, la pureté de sa vie & sa constance dans la foi, l'avoient déja rendu illustre dans l'église. Il connoissoit à fonds toute cette affaire, & sçavoit que le dessein des heretiques étoit d'attaquer la foi, sous prétexte de la personne de S. Athanase. Il s'offrit avec un grand zele d'aller à la cour, & d'expliquer tout à l'empereur, pour obtenir de lui que l'on pût traiter dans un concile, tout ce qui étoit en question.

Athan. ad Solit. p. 836.
Epist. ad Const.

Libere accepta cette offre, & envoïa avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, & un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur pleine de respect & de fermeté. Il lui represente qu'il ne lui avoit pas demandé un concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres ; & qu'avant toutes choses on devoit traiter la cause de la foi. Il se justifie de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les lettres des Orientaux qui chargeoient Athanase : en disant qu'il les a lûës en plein concile, mais qu'il n'a pû y ajoûter foi, parce qu'elles étoient contredites par le jugement de soixante & quinze évêques d'Egypte. Il dit ensuite : Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, Seigneur, peut-il y avoir : puisqu'il y a quatre évêques du même parti, sçavoir Demophile, Macedonius, Eudoxe & Martyrius, qui à Milan il y a huit ans, n'aïant pas voulu

condamner l'opinion heretique d'Arius, sortirent en colere du concile? On voit par là que cette lettre est écrite l'an 354. Car ce concile dont il parle est le premier de Milan, tenu en 346. Libere represente encore dans cette lettre ce qui venoit de se passer à Arles, où quelques offres que ses legats eussent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'heresie d'Arius: c'est pourquoi il conjure l'empereur de faire encore tout examiner soigneusement dans une assemblée d'évêques, où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, & le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace & Hilaire qu'il lui envoïe. *Sup. liv. XII. n. 29.*

Il écrivit en même temps à Eusebe évêque de Verceil, & par consequent voisin de la cour, qui se tenoit à Milan. Il étoit natif de Sardaigne, & de là pouvoit venir sa liaison avec Lucifer de Caliari: mais il quitta son païs & le repos dont il pouvoit joüir dans sa famille. A Rome il fut ordonné lecteur: ensuite il vint à Verceil, & s'y fit estimer à tel point, que le siege venant à vaquer, on le préfera à tous ceux du païs. Tout le peuple le demanda, les évêques l'élûrent; & c'est le premier évêque de cette église que l'on connoisse. Il fut le premier dans l'Occident, qui joignît la vie monastique à la vie clericale, vivant lui-même & faisant vivre ses clercs dans la ville à peu près comme les moines des deserts: dans les jeûnes, la priere frequente le jour & la nuit, la lecture & le travail: separez de la compagnie des femmes, se gardant l'un l'autre contre les tentations. Leur communauté se nommoit aussi *Epist. 3. ad Eus.* *Hier. script.* *Ambros. ad Vercell. epist. 63. n. 68.* *n. 66.* *n. 82.*

monastere ; & de cette sainte école sortirent plusieurs
AN. 354. illustres évêques. Saint Eusebe profita lui-même de
n. 71. cette vie austere, pour porter plus facilement les persecutions qu'il eut à souffrir ensuite. Le pape Libere connoissoit son zele & son union avec Luci-
Epist. 4. fer : c'est pourquoi il lui écrivit : le priant de se joindre à lui, s'il en trouvoit l'occasion, pour persuader à l'empereur ce qui étoit de l'interêt de la foi, pour appaiser son indignation & le porter à procurer la paix des églises. Non content de cette premiere lettre, il lui en écrivit une seconde, après que ses légats furent partis : le priant encore de se joindre à eux pour la défense de la foi catholique, & de l'absent que l'on vouloit condamner contre toutes les loix : c'est à-dire, de saint Athanase. Eusebe reçût très-bien les légats, & en écrivit à Libere, qui le
Epist. 5. remercia par une troisiéme lettre : l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cause de l'église, & à procurer le concile. Libere avoit encore écrit à
Ead. ep. 5. Fortunatien évêque d'Aquilée : le croïant plus touché de l'esperance des biens éternels, que de la crainte des hommes, il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire, & même de les aider de sa presen-
Hier. script. ce, s'ils le desiroient. Fortunatien étoit Africain de nation, & écrivit des commentaires sur les évangiles d'un style court & rustique. Il ne répondit pas dans la suite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libere.

XV.
Mort du cesar Gallus.
Socr. II. c. 33.
Sozom. IV. c. 7.

Tandis qu'en Occident on se préparoit au concile, les Juifs se soûleverent encore en Orient. Ils prirent les armes à Diocesarée en Palestine, égor-

gerent de nuit la garnison & coururent les païs voisins, sous la conduite d'un nommé Patrice, qu'ils reconnurent pour leur roi : ne voulant plus obéïr aux Romains. Le cesar Gallus qui étoit à Antioche y envoïa des troupes, qui en tuerent une grande quantité, & jusques aux enfans ; brûlerent & ruinerent Diocesarée, Tiberiade, Diospolis & plusieurs autres villes. Gallus eut aussi quelque avantage contre les Perses, & ces bons succès le rendirent insolent : il se laissa emporter à la violence & à la cruauté : il fut même accusé d'avoir voulu s'attribuer l'empire. Enfin Constantius l'ayant attiré en Occident, le fit arrêter : on lui fit son procès, & il eut la tête coupée dans une isle nommée Flanone près de Pole en Istrie. Gallus étoit âgé de vingt-neuf ans & en avoit regné quatre, depuis l'an 351. jusques en 354. car il mourut sur la fin de cette année, étant consul pour la troisiéme fois & Constantius pour la septiéme. Gallus fit profession de la religion Chrétienne jusques à la fin, mais il étoit attaché aux Ariens : car il donna accès auprès de lui à Theophile l'Indien ou le Blemmyen, ce fameux voïageur dont il a été parlé. Theophile introduisit auprès de Gallus Aëtius, que Leonce avoit fait diacre à Antioche : mais aïant eu part aux violences de Gallus, ils furent enveloppez dans sa disgrace. Theophile qui l'accompagna dans son dernier voïage, fut banni en même temps que Gallus fut tué ; & Aëtius fut épargné par mepris.

AN. 354.

Hier. chr. an. 351. Victor. Cæsar.

Philostorg. III. c. 28. & IV. c. 1.

Amm. Marcell. lib. XIV. c. 11.

Sozom. IV. c. 7. Theod. III. hist. I. c. 3.

Greg. Nyss. lib. I. conc. Eunom. p. 30. B. Philost. IV. c. 1. Sup. l. XII. n. 31.

Julien frere de Gallus fut alors en grand peril. Il avoit conçû de hautes esperances quand Gallus fut

Amm. lib. XV. c. 2.

AN. 355. fait cesar. Il commença à sortir de la crainte dans laquelle il avoit vêcu depuis son enfance; & quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé six ans avec son frere, il passa en Asie & en Grece pour continuer & perfectionner ses études. A la mort de Gallus on lui fit un crime de ces voïages; on l'accusa premierement d'avoir quitté le château de Macel; ensuite d'avoir vû son frere qui passoit à C. P. mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre sans ordre de Constantius; & fut puissamment secouru par l'imperatrice Eusebia. On l'amena à Come auprès de Milan, il vit une fois l'empereur; & enfin au bout de six mois il obtint la liberté de retourner en Grece continuer ses études, & se retira à Athenes.

Julian. ad Athan.

XVI. Apostasie de Julien

Jul. ep. 51. p. 210.
Sozom. v. hist. c. 2.

Julien avoit alors vingt-trois ans, & depuis trois ans il n'étoit plus Chrétien qu'en apparence. Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans; c'est-à-dire depuis le commencement de sa vie: car il fut baptisé dès l'enfance. Constantius le faisant élever avec son frere Gallus, avoit eu soin de lui donner des maîtres Chrétiens, entr'autres le Sophiste Ecebole qui lui enseigna la rethorique: mais dès lors il arriva un accident que l'on regarda comme un présage miraculeux de son apostasie. Gallus & Julien firent bâtir une église en l'honneur du martyr saint Mamas sur son sepulcre près de Cesarée en Cappadoce. Le côté de Gallus se bâtit fort bien, celui de Julien ne put subsister: les murailles tomberent, la terre repoussa les fondemens. Lorsque les deux freres furent plus avancez, & qu'ils étudierent la philosophie, &

Socr. III. c. 1.

Greg. Naz. in Jul. or. p. 59.
Theod. III. c. 2.
Sozom. v. c. 2.

l'éloquence : Julien s'exerçant à parler avec Gallus, prenoit souvent le parti des païens, sous prétexte de soûtenir la cause la plus foible : mais en effet il suivoit son inclination. Quand Gallus fut fait cesar, l'empereur Constantius permit à Julien d'aller étudier dans l'Asie mineure : mais avec défense expresse de frequenter le Sophiste Libanius, parce qu'il étoit païen. L'Asie fut pour Julien une école d'impieté : on y enseignoit l'astrologie, les horoscopes, la divination par les prodiges & la magie. Il alla à Pergame voir le Sophiste Edesius, le plus fameux de ceux qui faisoient profession de la philosophie superstitieuse de Plotin & de Porphire : Edesius consumé de vieillesse & de maladie renvoïa Julien à ses disciples. Allez, dit-il, puiser chez eux la sagesse & les sciences ; & si vous arrivez aux mysteres, vous aurez honte de porter le nom d'homme. Je voudrois que Maxime fût ici : mais on l'a envoïé à Ephese ; & je vous dirois aussi la même chose de Priscus, mais il est passé en Grece. Il vous reste ici de mes disciples Eusebe & Chrysanthe. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, sans quitter Edesius.

Gr. Naz. p. 61. C.

Eunap. in Max. p. 80. &c.

Chrysanthe étoit dans les mêmes sentimens que Maxime, attaché à la magie : Eusebe ne comptoit de science solide que la dialectique & les raisonnemens : traitant le reste d'imagination & d'imposture. Julien l'aïant un jour prié de s'expliquer, il lui dit : Maxime est très-sçavant & d'un grand esprit naturel, mais il abuse de ses avantages : il méprise les démonstrations & s'amuse à des folies. Dernierement

il nous mena, tout ce que vous nous voïez ici, au temple d'Hecate, & après que nous eûmes adoré la déesse, il nous dit : Asséïez-vous, mes amis, voïez ce qui va arriver, & si je me distingue du commun. Aïant dit cela, quand nous fûmes tous assis, il purifia un grain d'encens, & dit tout bas un certain hymne. Alors la statuë de la déesse parut soûrire ; & comme nous témoignions notre étonnement : Ne faites point de bruit, dit-il : les flambeaux que la déesse tient à ses mains vont s'allumer ; & ils furent plûtôt allumez qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonnez de ces prodiges : mais pour vous, continua Eusebe, parlant à Julien, ne les admirez point, non plus que moi, qui suis purifié par la raison.

Julien aïant oüi ce discours, dit à Eusebe : Adieu ; appliquez-vous à vos livres, vous m'avez montré celui que je cherchois ; & aïant baisé Chrysanthe à la tête, il s'en alla promptement à Ephese : où il trouva Maxime, & s'attacha tellement à s'instruire de sa doctrine, que lui & Chrysanthe, qu'il avoit fait venir ne pouvoient suffire à contenter sa curio-

Socr. III c. 1.

sité. Avec la superstition & la folle créance de connoître l'avenir, Maxime inspira à Julien le desir de regner, conformément aux bruits qui se répan-

Zozim. V. c. 1.

doient déja parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire ; pour son esprit, son éloquence & sa moderation apparente. Car on le voïoit à C. P. où il demeura quelque temps avec un exterieur de philosophe, un habit simple & des manieres populaires. Toutefois craignant l'empereur Constantius, il feignoit

noit toûjours d'être Chrétien ; & pour mieux dissimuler il se fit raser la tête, & professa quelques temps exterieurement la vie monastique. Il ne se cacha pas si bien de Gallus son frere, qui pour le ramener au Christianisme, lui envoïa Aëtius, ce Sophiste Arien qui fit depuis tant de bruit : mais dont Gallus avoit une grande opinion. Aëtius le rassura, en lui disant que Julien frequentoit les églises & les memoires des martyrs, & qu'il perseveroit dans la religion Chrétienne.

AN. 355.

Epist. Gall. ap. Julian.

Après la mort de Gallus, Julien étant passé en Grece, se confirma de plus en plus dans l'idolatrie ; & continua de chercher par tout des devins & des interprétes d'oracles. Il tomba entr'autres dans les mains d'un imposteur ; qui l'aïant mené à un temple d'idoles & fait entrer dans la partie la plus secrete, commença à invoquer les demons. Ils parurent sous la forme qu'ils avoient accoûtumé de prendre : Julien en eut peur, & fit sur son front le signe de la croix : aussi-tôt les demons disparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoüa sa peur, & témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'est pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer, mais l'horreur qu'ils ont eu de votre action. Julien se païa de cette raison, & se fit initier aux ceremonies profanes.

Theod. III. hist. c. 3.

XVII. Concile de Milan.

Sup. liv. XI. p. 408.

Sozom. IV. c. 9.

L'empereur Constantius étoit à Milan, & y fit assembler le concile, que le pape Libere & les évêques Orientaux demandoient instamment, mais dans des vûës bien differentes : le pape pour réünir les églises, les Orientaux pour faire souscrire les Oc-

AN. 355.

Socr. II. c. 36.

Pagi 355. n. 2. Sulpit. 2. p. 42.

Ap. Bar. ann. 355. & in append. to. 2. conc. p. 773. 774.

cidentaux à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques Orientaux: la plûpart s'excuserent sur leur vieillesse, ou sur la longueur du chemin : mais les Occidentaux furent plus de trois cens. Ils s'assemblerent dans les premiers mois de l'année 355. sous le consulat d'Arbetion & de Lollien. Comme saint Eusebe de Verceil faisoit difficulté d'y venir, le concile lui députa deux évêques, Eustomius & Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium ; & les chargea d'une lettre, pour l'exhorter à prendre confiance en eux, & se resondre par leur conseil, à conserver l'unité & le lien de la charité : c'est-à-dire à juger touchant les heretiques Marcel & Photin & le sacrilege Athanase, ce que presque tout le monde avoit jugé. Ajoûtant que s'il croit devoir agir autrement ; ils ne laisseront pas de juger suivant la regle de l'évangile : c'est ainsi qu'ils nomment leurs préjugez. Ils n'osoient pas qualifier saint Athanase heretique, quoiqu'ils ne le persecutassent qu'à cause de son zele pour la vraïe doctrine : mais ils le nomment sacrilege, à cause de la calomnie du calice rompu chez Ischyras, qui étoit le plus solide fondement de leur persecution. Cette lettre étoit souscrite par trente évêques : entre lesquels on voit Valens de Murse, Ursace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictete de Centumcelles, Leonce d'Antioche, Acace de Cesarée, Patrophile de Scythopolis : tous fameux Ariens. L'empereur écrivit aussi à Eusebe, comme toutes choses étant déja reglées par le concile : pour l'exhorter à être du mê-

me avis que les autres. Saint Eusebe fit réponse, & promit que quand il seroit à Milan, il feroit tout ce qui lui paroîtroit juste & agréable à Dieu. Lucifer & les deux autres légats du pape, Pancrace & Hilaire écrivirent à Eusebe de leur côté : le pressant de venir pour dissiper les artifices des Ariens, & resister à Valens, comme saint Pierre à Simon le magicien. AN. 355.

Quand S. Eusebe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'eglise où se tenoit le concile ; puis on le manda quand on jugea à propos. Il vint avec les trois légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de saint Athanase : il dit qu'il falloit auparavant être assuré de la foi des évêques ; parce qu'il sçavoit certainement, que quelques-uns des assistans étoient infectez d'heresie. Il proposa le symbole de Nicée, & promit que quand tous l'auroient signé il feroit ce que l'on desiroit. Denis évêque de Milan successeur de Protais se mit le premier en état de souscrire au symbole de Nicée : mais Valens de Murse lui arracha le papier & la plume d'entre les mains, & s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voïe. La contestation fit tant de bruit qu'elle vint à la connoissance du peuple : & tout le monde fut sensiblement affligé, de voir la foi attaquée par les évêques. Les Ariens craignant le jugement du peuple, passerent de l'église au palais, par l'ordre de l'empereur, qui voulut présider à ce jugement.

Hilar. 2. orat. ad Constan. in fine p. 305.

Sev. Sul. lib. 2.

Le concile étant donc transferé au palais, les

AN. 355.

Lucif. De non conven. p. 206. Edit. Paris. 1568. Idem de non parc. p. 226. Idem II. pro Ath. p. 104. Idem I. pro Ath. p. 22. de reg. apost. init.

Ariens y proposerent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur heresie. L'empereur prétendoit avoir reçû en songe un ordre d'expliquer ainsi la foi ; & pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur representoit qu'il ne vouloit que rétablir la paix ; & que l'on ne devoit pas douter que sa foi ne fût catholique, puisque Dieu se déclaroit en sa faveur par tant de victoires. Les légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire répondirent que la foi de Nicée avoit toûjours été la foi de l'église, & demanderent la condamnation de la doctrine d'Arius : Constantius soutint qu'elle étoit catholique ; & ajoûta qu'il ne leur demandoit pas conseil, & qu'ils ne l'empêcheroient pas de suivre Arius s'il vouloit. Les Ariens firent paroître au dehors la lettre de l'empereur : afin que si le peuple la recevoit favorablement elle fut autorisée : si elle étoit mal reçûë, que la faute en retombât sur l'empereur : en qui elle seroit pardonnable, parce que n'étant que catecumene, il pouvoit encore ignorer les mysteres. Mais cette lettre aïant été lûë dans l'église le peuple la rejetta.

Idem II. pro Ath. p. 112.

Idem de non parc. p. 235.

Sulp. p. 410.

Sul. p. 409. Lucif. I I. pro Ath. p. 105. Athan. ad solit. p. 831.

On revint donc à presser la condamnation de saint Athanase. L'empereur aïant fait venir Lucifer, Eusebe & Denis, les pressoit d'y souscrire. Ils insistoient sur la retractation d'Ursace & de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors l'empereur se leva brusquement ; & dit : C'est moi qui suis l'accusateur d'Athanase : croïez sur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent : Quand vous l'accuseriez, on ne peut le juger

Ad solit. p. 861. D. 862.

en ſon abſence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle pour vous en croire comme empereur : c'eſt le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuſer ? vous êtes trop éloigné pour ſçavoir le fait par vous-même ; & ſi vous dites ce que vous avez appris de ſes ennemis, il eſt juſte que vous croïez auſſi ce qu'il dit : ſi vous les croïez plûtôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accuſent Athanaſe que pour vous plaire. L'empereur ſe tint offenſé de ce diſcours ; & comme il les preſſoit toûjours de ſouſcrire à la condamnation de ſaint Athanaſe & de communiquer avec les heretiques : ils lui dirent que ce n'étoit pas la regle de l'égliſe. Mais ce que je veux, dit-il, doit paſſer pour regle : les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainſi : obéïſſez donc, ou vous ſerez exilez. Les évêques étonnez leverent les mains au ciel, & lui repreſenterent hardiment que l'empire ne lui appartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit reçû, & qui pouvoit l'en priver : ils le menaçoient du jour du jugement, & lui conſeilloient de ne pas corrompre la diſcipline de l'égliſe, en y mêlant la puiſſance Romaine. Mais il n'écouta rien, & ſans les laiſſer parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, & commanda d'en mener quelques-uns au ſupplice : puis changeant auſſi-tôt d'avis, il les condamna ſeulement au banniſſement. Denis évêque de Milan s'étoit laiſſé perſuader de ſouſcrire la condamnation de ſaint Athanaſe, pourvû que les évêques examinaſſent la foi : mais comme il demeura ferme en ce point de ſoutenir la foi de Nicée, ſa ſouſcription ne lui ſervit

Ibid. p. 831.

Sulp. liv. II. p. 409
Lucif. pro Ath. p. 105.
Athan. ad ſolit. p. 836. C.

AN. 355. de rien, & il fut envoïé en exil. Avant que d'emmener les légats du pape, le diacre Hilaire fut dépoüillé & fouetté sur le dos, en lui disant : Pourquoi n'as-tu pas resisté à Libere : pourquoi as-tu apporté ses lettres ? C'étoit Ursace, Valens & les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainsi, en riant & se moquant de lui ; cependant il benissoit Dieu.

XVIII. Eusebe, Denis & Lucifer, exilez.

Hilar. in Const. I. p. 291. D. Athan. ad solit. p. 832. A. Ruf. lib. I. c. 20.

Les tribuns se firent un chemin au travers du peuple avec toute sorte de cruauté, & entrerent jusques dans le sanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel : ils partirent pour leur exil : levant les yeux au ciel & secoüant la poussiere de leurs pieds. Telle fut l'issuë du concile de Milan : la plûpart des évêques par surprise ou par foiblesse souscrivirent à la condamnation de S. Athanase. On remarque entre les autres, Fortunatien d'Aquilée, qui succomba après avoir resisté genereusement. Denis, Eusebe & Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurerent fermes : il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnerent point S. Athanase & qui furent bannis comme eux, soit au sortir du concile de Milan, ou quelques temps après. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu. On remarque entr'autres Exuperance, qui avoit servi sous Eusebe dans l'église de Verceil, & qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime évêque de Naples fut long-temps éprouvé par les tourmens : parce que la foiblesse de son corps faisoit esperer qu'il y succomberoit ; enfin il fut banni & mourut dans son exil. Les Ariens lui donnerent pour suc-

Athan. apol. I. p. 692. B.

Apol. 2. p. 807. A. Ad solit. p. 742. C.

Lucif. II. pro Athan. p. 106. Serm. 56. in app. Ambr. n. 2. ad. Serm. 15.

Libell. Faust. & Marc. p. 29.

cesseur un nommé Zosime. Rufinien homme d'une simplicité admirable souffrit le martyre en cette occasion : car Epictete Arien évêque de Centumcelles le fit courir si long-temps devant son chariot, que ses veines se rompirent, & il perdit tout son sang par la bouche.

An. 355.

Ibid. p. 54.

Ibid. p. 30.

Les évêques exilez profiterent de leur exil pour servir l'église. En quelque lieu qu'ils allassent, ils prêchoient dans leurs fers la foi catholique, condamnoient l'heresie Arienne & publioient l'infame rechûte d'Ursace & de Valens. Tout le monde les regardoit avec respect comme des confesseurs de Jesus-Christ ; on leur apportoit de tous côtez en abondance de l'argent pour leur dépense, & presque toutes les provinces leur envoïerent des députez : au contraire, les Ariens étoient en horreur comme leurs bourreaux. En effet, leur exil fut accompagné des circonstances les plus fâcheuses ; & on les envoïa dans des lieux separez, ce que Maximien & les autres persecuteurs idolâtres ne faisoient pas. Eusebe de Verceil fut relegué en Palestine à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile l'un des chefs des Ariens. Lucifer fut envoïé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe autre Arien celebre étoit évêque, & il parle ainsi lui-même de ce qu'il souffroit, s'adressant à l'empereur : Parce que nous nous sommes separez de votre concile d'iniquité, nous sommes exilez, nous languissons en prison, privez de la vûë du soleil, gardez avec soin dans les tenebres ; & on ne laisse entrer personne pour nous voir. Saint Denis de Milan fut relegué en Cappadoce ; & il obtint par

Athan. ad solit. p. 832.

Sulpit. lib. 2. p. 414.

Athan. ad solit. p. 836.

Lucif. 1. pro Ath. p. 17.

Id. de non conven. cum haret. p. 199.

Amb. epist. 6. n. 72. al. ep. 25.

AN. 355.

Martyr. Rom. Hilar. in Auxent. p. 314. F. Athan. ad Solit. p. 861. A. Amb. III. de Spir. c. 10. n. 59.

ses prieres d'y mourir promptement, pour ne pas voir le trouble de son église. Ses reliques furent rapportées depuis à Milan; & l'église honore sa memoire le vingt-cinquiéme de Mai. A sa place on mit Auxence Arien, qui avoit été fait prêtre par Gregoire le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur le fit venir exprès de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu; & il ne sçavoit pas parler latin, non plus que la plûpart des Grecs. C'étoit un sçavant homme d'affaires plûtôt qu'un Chrétien; & il fut intrus à main armée dans cette église.

Epist. 6. p. 750. To. 2. conc.

Le pape Libere écrivit à S. Eusebe de Verceil & aux autres confesseurs exilez une lettre circulaire, où il dit: Quelle louange puis-je vous donner étant partagé entre la douleur de votre absence & la joïe de votre gloire? vous ne pouvez recevoir de meilleure consolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois souhaité, mes chers freres, d'être le premier immolé pour vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise: mais ç'a été la recompense de vos merites. Et ensuite: Soïez assurez des promesses celestes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, secourez-moi auprès de lui par vos prieres: en sorte que je puisse supporter ces efforts, d'autant plus terribles que l'on nous menace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'église catholique en son entier, & que le Seigneur daigne aussi nous accorder la récompense. Et comme je desire sçavoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans le combat: je vous prie de me marquer tout dans

dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, & mon corps même dont les forces sont attenuées. On peut juger par ces dernieres paroles, que Libere étoit dans un âge avancé.

XIX. Libere persecuté. *Ath. ad Solit. p. 832 D. Amm. lib. xv. c. 7.*

Les Ariens croïant que s'ils pouvoient le gagner, ils seroient bien-tôt maîtres de tous les autres, le persuaderent à l'empereur : car il desiroit ardemment que la condamnation d'Athanase fut confirmée par l'autorité, qui reside principalement dans les éveques de Rome. C'est ainsi que parle Ammian Marcellin l'historien païen du même temps. L'empereur envoïa donc au pape un eunuque nommé Eusebe, avec des presens & des lettres pleines de menaces. L'eunuque étant arrivé à Rome, exhorta Libere à souscrire contre saint Athanase, & à communiquer avec les Ariens : disant que c'étoit la volonté de l'empereur : puis lui montrant les présens, il lui prenoit les mains & lui disoit : Obéissez à l'empereur & recevez ceci. Le pape répondit : Comment seroit-il possible de condamner Athanase ; après qu'il a été si bien justifié : non seulement par un concile, mais par deux assemblez de tous les païs du monde, & que l'église Romaine l'a renvoïé en paix ? Qui nous recevra, si nous rejettons absent celui que nous avons cheri present ? Ce n'est pas là la regle de l'église, ni la tradition que nous avons reçûë de nos peres, qui l'avoient reçûë du bienheureux apôtre saint Pierre. Mais si l'empereur prend soin de la paix de l'église, s'il veut faire revoquer ce que nous avons écrit pour Athanase : que l'on casse aussi

AN. 355. ce qui a été fait contre lui & contre tous les autres : que l'on tienne un concile vraïement ecclésiastique, loin du palais, sans que l'empereur y soit, sans comte, sans juge qui menace : mais où l'on se contente de la crainte de Dieu & de l'ordonnance des apôtres. Afin qu'avant toutes choses on conserve la foi de l'église, que les peres ont déclarée dans le concile de Nicée : que les Ariens soient chassez, & que les catholiques aïent liberté de parler. Car il n'est pas possible d'admettre au concile ceux dont la créance est mauvaise : ni bienséant de juger une affaire personnelle avant l'examen de la foi. N. S. J. C. ne guerissoit les malades qu'après qu'ils avoient déclaré ce qu'ils croïoient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos peres : dites-le à l'empereur ; car c'est ce qui lui est utile & ce qui peut édifier l'église. Qu'il n'écoute point Ursace & Valens : après leur retractation ils ne meritent plus de créance. Ainsi parloit le pape Libere.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refusoit de souscrire contre saint Athanase, que parce qu'il se déclaroit ennemi de l'heresie : oublia qu'il étoit devant un évêque, & lui fit de grandes menaces ; puis il s'en alla à l'église de l'apôtre S. Pierre, où il déposa ses presens comme une offrande : mais Libere l'aïant appris, en fut extrémement irrité contre le gardien de l'église, qui ne l'avoit pas empêché ; & il fit jetter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colere ; & étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus se mettre en peine de ce que Libere ne veut

pas souscrire : mais de ce qu'il se déclare contre notre doctrine, jusques à anathematiser nommément les Ariens. Il échauffa par ce discours les autres eunuques, qui étoient en grand nombre auprès de Constantius, & pouvoient tout sur son esprit. L'empereur écrivit donc à Leonce, qui étoit gouverneur de Rome, de surprendre Libere par artifice pour le tirer & l'envoïer à la cour : ou de le persecuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville : on emploïa de grandes promesses pour exciter plusieurs personnes contre Libere. On menaça plusieurs familles : plusieurs évêques se cacherent : plusieurs femmes de qualité se retirerent à la campagne, pour éviter les calomnies des heretiques. On mit en fuite des personnes établies & domiciliées à Rome : on tendit des pieges aux ascetes : on garda le port & les avenuës de la ville, afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libere. Rome connut par experience ce qu'elle ne pouvoit croire, du ravage que faisoient les heretiques dans les autres églises. Enfin Libere fut enlevé de Rome au milieu de la nuit & avec grand difficulté, par la crainte du peuple, qui le cherissoit ardemment.

AN. 355.

Amm. lib. xv. c. 7.

XX. Libere à Milan devant l'empereur.

Quand il fut arrivé à Milan, l'empereur lui donna audience, ou plûtôt l'interrogea : apparemment dans son consistoire. C'est ainsi que l'on nommoit le conseil où s'examinoient les affaires les plus importantes, & les actes en étoient redigez par l'art des notes : ce qui donna moïen à des personnes pieuses de conserver cet interrogatoire, pour exciter le zele des Chrétiens par un tel exemple. L'empereur

Theod. II. c. 15. 16.

AN. 355. Constantius dit : Parce que vous êtes Chrétien & évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir, pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanase. Toute la terre l'a jugé ainsi, & il a été retranché de la communion de l'église, par le jugement d'un concile. L'évêque Libere répondit : Seigneur, les jugemens ecclesiastiques se doivent faire avec une grande justice. C'est pourquoi si votre pieté le trouve à propos, ordonnez que l'on établisse un tribunal ; & si Athanase est trouvé digne de condamnation, sa sentence sera prononcée suivant l'ordre de la procedure ecclesiastique ; car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Constantius dit : Toute la terre a condamné son impieté, & il ne cherche qu'à gagner du tems, comme il a toûjours fait. Libere dit : Tous ceux qui ont souscrit n'ont point vû de leurs yeux ce qui s'est passé : ils ont été touchez par le desir de la gloire, ou par la crainte & l'infamie dont vous les menaciez. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte & l'infamie ? Libere dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, preferant vos bienfaits, ont condamné sans le juger, celui qu'ils n'ont point vû : cela ne convient pas à des Chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant present au concile de Tyr ; & dans le concile tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-être l'empereur veut-il ici parler du concile de Milan, qui en effet étoit très-nombreux. Libere répondit : Jamais il n'a été jugé en sa presence :

tous ceux qui le condamnerent alors, c'est-à-dire à Tyr, le condamnerent sans raison, aprés qu'il se fut retiré. AN. 355.

L'eunuque Eusebe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Eusebe étoit sans doute le préfet de la chambre, qui avoit alors tant de credit ; & comme il étoit Arien, il nommoit foi catholique, l'heresie que saint Athanase avoit toûjours combattuë. Libere sans s'arrêter à lui, continua ainsi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé, sçavoir ceux qui ont été envoiez dans la Mareote, pour informer contre lui. De ces cinq deux sont morts, Theognis & Theodore : les trois autres vivent ; sçavoir Maris, Valens & Ursace. Le concile de Sardique a prononcé sa sentence contre ces commissaires ; & ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuses qu'ils avoient faites par défaut contre Athanase dans la Mareote : nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. Libere parle ici de la retractation d'Ursace & de Valens au concile de Rome aprés le concile de Sardique. Il continuë ainsi : A qui doit-on nous obliger de communiquer : à ceux qui ont condamné Athanase, & en ont ensuite demandé pardon : ou à ceux qui viennent de les condamner ?

V. Vales. in Theod.

L'évêque Epictete dit : Seigneur, ce n'est pas pour l'interest de la foi ou des jugemens ecclesiastiques, que Libere vous tient ce discours : mais pour se vanter à Rome aux senateurs, qu'il a confondu

AN. 355. l'empereur. Constantius dit à Libere : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever seul avec un impie, pour troubler la paix de l'univers ? Libere dit : Quand je serois seul, la cause de la foi ne succomberoit pas pour cela. Autrefois il ne se trouva que trois personnes qui resisterent à l'ordonnance: Il entendoit les compagnons de Daniel: l'eunuque Eusebe le comprit bien & dit : Vous faites de l'empereur un Nabuchodonosor ? Libere répondit : Non : mais vous n'êtes pas plus raisonnable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande aussi moi, que l'on commence par apporter une signature generale, qui confirme la foi de Nicée : qu'ensuite on rappelle de leur exil tous nos freres, qu'on les rétablisse dans leurs sieges ; & quand on verra ceux qui troublent maintenant les églises se conformer à la foi apostolique : alors que tous s'assemblent à Alexandrie où est l'accusé & les accusateurs, & ceux qui prennent leurs interêts : afin qu'aïant tout examiné nous en puissions juger.

Epictete dit : Les voitures publiques ne suffiront pas pour transporter tant d'évêques. Libere répondit : L'église n'a pas besoin de voitures publiques, chaque église fournira bien à conduire son évêque jusques à la mer. L'empereur dit : Ce qui est une fois reglé ne peut être renversé : le jugement de la plûpart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le seul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libere dit : Seigneur, nous n'avons jamais oüi dire qu'un

accusé n'étant pas present, un juge le traite d'impie, comme étant son ennemi particulier. L'empereur dit : Il a offensé generalement tout le monde, & moi plus que personne. Il ne s'est pas contenté de la perte de mon frere aîné; il n'a point cessé d'exciter Constant d'heureuse memoire à me haïr; si je n'avois resisté par ma douceur à ses efforts & à ceux de mon frere. Je ne me sçaurai si bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Silvain, que d'avoir éloigné ce scelerat des affaires de l'église. Ce Silvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il servit longtemps fidelement : mais poussé au desespoir par des calomnies dont on le noircit auprès de Constantius, il se revolta & fut tué à Cologne, après avoir porté le titre d'empereur seulement vingt-huit jours. Cet évenement étoit arrivé cette même année 355.

Amm. Marcell. lib. xv. c. 5.

Libere dit : Seigneur, ne vous servez pas des évêques pour vous vanger de vos ennemis : les mains des ecclesiastiques doivent être occupées à sanctifier : commandez, s'il vous plaît, que les évêques soient renvoïez chez eux; & s'ils s'accordent sur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'assemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers; mais qu'il ne semble pas que l'on veuille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'est question que d'une chose. Je veux vous renvoïer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des églises. Cedez au bien de la paix : souscrivez & retournez à Rome : Libere dit : J'ai déja pris congé des freres de Rome : car

Pagi 355. n. 4.

AN. 355.

les loix de l'église sont préferables au séjour de Rome. L'empereur dit : Vous avez trois jours pour déliberer si vous voulez souscrire & retourner à Rome : ou voïez en quel lieu vous voulez être mené. Libere dit : L'espace de trois jours ou de trois mois ne changent point ma resolution ; c'est pourquoi envoïez-moi où il vous plaira.

XXI. Libere exilé. Felix antipape. *Theod. ibid. Sozom. IV. c. 11.*

Deux jours après l'empereur fit appeller Libere ; & comme il n'avoit point changé de sentiment, il ordonna de le releguer à Berée en Thrace. Quand Libere fut sorti, l'empereur lui envoïa cinq cens sous d'or pour sa dépense : c'étoit plus de quatre mille livres de notre monnoye. Libere dit à celui qui les avoit apportez : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'imperatrice lui en envoïa autant. Libere dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées ; & si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictete : ils en ont besoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'imperatrice, l'eunuque Eusebe lui en offrit d'autres : mais Libere lui dit : Tu as rendu desertes toutes les églises du monde, & tu m'offres une aumône comme à un criminel : va, commence par te faire Chrétien. Et sans avoir rien pris, il partit trois jours après pour aller en exil. Libere conseille à l'eunuque Eusebe de se faire Chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les Ariens pour Chrétiens. Demophile celebre Arien étoit évêque de Berée, où on l'envoyoit. Epictete, dont il est ici parlé plusieurs fois, étoit un jeune Neophite, hardi

&

& violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de son païs, & où il n'étoit pas connu : c'étoit Centumcelles sur la mer de Toscane près de Rome. Ce fut par son ministere que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à la place de Libere. Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit : mais la faction des Ariens choisit Felix archidiacre de l'église Romaine ; & comme on ne leur donnoit entrée dans aucune église, ils l'ordonnerent dans le palais. Trois eunuques representerent l'assemblée du peuple, & trois évêques, dont l'un étoit Acace de Cesarée, lui imposerent les mains. Felix toutefois garda toûjours la foi de Nicée ; seulement il communiquoit avec les Ariens.

AN. 355.

Libell. Faust. p. 30. Ath. in Arian. 1. p. 290. B. Et ad Solit. pag. 831. B.

Hier. Chr. p. 350.

Athan. ibid. Hier. script. in Acac. Theod. II. c. 17. Sozom. IV. c. II.

XXII. Osius persecuté. Sa lettre.

Athan. ad solit. p. 837. C.

Après l'exil du pape Libere & de tant d'évêques, les Ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Osius seroit en repos. Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confesseur, il avoit plus de soixante ans d'épiscopat. Il conduisoit tous les conciles : ses lettres étoient reçuës par tout avec soûmission : il avoit proposé le symbole de Nicée & declaré par tout les Ariens heretiques. Ils s'adresserent donc à l'empereur, & dirent que tout le reste étoit inutile si l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, & le fit venir dans le même temps qu'il écrivit à Libere. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut persuader de condamner saint Athanase & de communiquer avec les Ariens : mais le saint vieillard lui témoigna la peine que de tels discours lui faisoient, même à entendre : il le reprit

AN. 355. avec autorité, & lui perſuada de le laiſſer retourner à ſon égliſe. Les Ariens s'en plaignirent, & les eunuques de leur parti preſſerent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Oſius avec menaces & d'une maniere injurieuſe : lui nommant les autres exilez ; & lui reprochant qu'il étoit le ſeul qui lui reſiſtât ; quelquefois auſſi il le flatoit & le nommoit ſon pere : car il lui écrivit pluſieurs lettres Oſius demeura ferme, & répondit à l'empereur par cette lettre. *Ibid. p. 838.*

Oſius à l'empereur Conſtantius, ſalut en N. S. J'ai confeſſé la premiere fois dans la perſecution ſous Maximien votre aïeul. Si vous voulez auſſi me perſecuter, je ſuis encore prêt à tout ſouffrir, plûtôt que de répandre le ſang innocent, & de trahir la verité ; & je renonce à votre communion ſi vous écrivez & menacez de la ſorte. N'écrivez donc plus ainſi, ne ſuivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, & ne croïez pas Urſace & Valens. Ce n'eſt pas tant contre Athanaſe qu'ils parlent, qu'en faveur de l'hereſie. Croïez-moi, Conſtantius, je ſuis votre aïeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique, quand vous nous aſſemblâtes tous, vous & votre frere Conſtant d'heureuſe memoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanaſe à venir dans l'égliſe où je logeois, pour dire ce qu'ils ſçavoient contre lui : les exhortant à ne rien craindre & à n'attendre qu'un jugement équitable : Je ne le fis pas une fois, mais deux : leur offrant, s'il ne vouloient pas que ce fût devant tout le concile, du moins de me le dire à moi ſeul ; & promettant s'il ſe trouvoit coupable, que nous le rejetterions abſolument:

en cas qu'il se trouve innocent, disois-je, & qu'il vous convainque de calomnie : si vous ne voulez pas le recevoir, je lui persuaderai de venir avec moi en Espagne. Athanase y consentoit : mais ils n'oserent, & refuserent également. Athanase vint ensuite à votre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé ; & comme ses ennemis y étoient, il demanda qu'on les appellât tous ensemble ou separément : afin qu'ils prouvassent en sa presence leurs accusations, ou qu'ils ne le calomniassent plus en son absence. Vous ne l'écoutâtes point ; & ils le refuserent de leur côté.

Pourquoi donc les écoutez-vous encore ? comment souffrez-vous Valens & Ursace, après qu'ils se sont retractez & ont réconnu par écrit leur calomnie ; car ils ne l'ont point fait par force comme ils prétendent : ils n'ont point été pressez par des soldats, votre frere n'y a point eu de part. On n'en usoit pas de son temps, comme l'on fait aujourd'hui : à Dieu ne plaise. Eux-mêmes de leur bon gré vinrent à Rome, & écrivirent en presence de l'évêque & des prêtres : aïant auparavant écrit à Athanase une lettre d'amitié & de paix. S'ils prétendent avoir souffert violence : s'ils reconnoissent que c'est un mal : si vous ne l'approuvez pas : ne le faites donc pas : n'écrivez point & n'envoïez point de comtes : rappellez les exilez, pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignez. Car qu'est-ce que Constant a fait de semblable ? quel évêque a été exilé ? quand a-t'il

assisté à un jugement ecclesiastique ? quel de ses officiers a contraint de souscrire contre quelqu'un, pour donner pretexte à Valens de tenir ces discours. Cessez, je vous prie, d'agir ainsi, & souvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement : ne vous ingerez point dans les affaires ecclesiastiques : ne prétendez point nous donner des ordres en ces matieres, apprenez-les plutôt de nous. Dieu vous a donné l'empire & nous a confié l'église : comme celui qui entreprend sur votre puissance contrevient à l'ordre de Dieu ; ainsi craignez de vous charger d'un grand crime, si vous tirez à vous ce qui nous regarde. Il est écrit : Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre ; & vous n'avez pas la puissance de sacrifier. Je vous écris ceci par le soin que j'ai de votre salut : mais touchant ce que vous m'avez mandé, voici mon sentiment. Je ne puis ni convenir avec les Ariens, dont j'anathematise l'heresie : ni écrire contre Athanase, justifié par l'église Romaine, par tout le concile, & par moi-même. Vous le sçavez si bien, que vous l'avez rappellé, & lui avez permis de retourner avec honneur dans son païs, & dans son église. Quel pretexte avez-vous d'un tel changement ? Il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant : ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa presence, c'est ce qu'ils disoient contre lui, avant que vous l'eussiez rappellé : c'est ce qu'ils publioient dans le concile : & dont ils ne pu-

AN. 355.

Matth. XXII. 21.

rent donner de preuve quand je les en pressai, comme j'ai dit. S'ils en eussent eû, ils n'eussent pas fui si honteusement. Qui vous a donc persuadé après tant de temps d'oublier vos lettres & vos paroles ? Arrêtez-vous, & n'écoutez pas les méchans, de peur de vous rendre coupable pour leurs interêts. Vous agissez ici pour eux : mais au jour du jugement vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous pour opprimer leur ennemi particulier, & vous rendre le ministre de leur méchanceté, pour semer dans l'église leur detestable heresie. Il n'est pas prudent de se jetter dans un peril évident, pour faire plaisir à d'autres. Cessez, je vous prie, & me croïez, Constantius : il me convient de vous écrire ainsi, & à vous de ne le pas mépriser. Telle fut la lettre d'Osius : mais l'empereur n'en fut point touché : il ne laissa pas de le menacer & de chercher des pretextes de le maltraiter ; & quoiqu'il ne s'en trouvât point, sinon qu'il encourageoit les autres évêques, principalement en Espagne, à ne pas abandonner saint Athanase : Constantius ne laissa pas de se le faire encore amener, & de le tenir un an à Sirmium sans respect pour son âge : car Osius avoit environ cent ans.

AN. 355.

Athan. ad Solit. p. 841.

XXIII. Persecution generale. *Ibid. p. 829. B.*

Cette persecution contre les catholiques fut generale. L'empereur Constantius envoïoit par tout des officiers avec des ordres menaçans adressez aux évêques & aux juges. Aux évêques pour écrire contre S. Athanase, & communiquer avec les Ariens : sous peine de bannissement pour eux, & pour les peuples qui s'assembloient avec eux, de prison, de

AN. 355. punition corporelle, de confiscation de biens. Les juges étoient chargez de l'execution, & pour les y exciter, ceux qui étoient envoïez avoient avec eux des clercs d'Ursace & de Valens, qui denonçoient à l'empereur les juges negligens. Les autres heretiques avoient la liberté de publier leurs blasphémes, à la faveûr des Ariens : il n'y avoit que les catholiques de persecutez. Plusieurs évêques furent donc menez devant les juges, qui leur ordonnoient de souscrire, ou de se retirer de leurs églises. Plusieurs particuliers s'écarterent en chaque ville, de peur d'être accusez comme amis des évêques. Car on avoit aussi écrit aux magistrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à souscrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte & de trouble. On envoïoit quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fussent intimidez par sa presence : on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres ; & il y en eut plusieurs qui cederent & qui renoncerent à la communion de saint Athanase. Ceux qui venoient trouver l'empereur, n'avoient point la permission de le voir, ni même de sortir de leur logis : on ne leur donnoit aucun relâche qu'ils n'eussent souscrit ; & s'ils le refusoient ils étoient bannis. Les Ariens vouloient grossir leur parti, du moins en apparence, en amassant un grand nombre de signatures. L'empereur ne relâchoit point les évêques exilez pour ce sujet : quoique dans le même temps il rappellât souvent au bout de peu de mois des criminels bannis pour des larcins, des meurtres, ou des seditions.

Ad solit. p. 856. A.

Quiconque étoit ami des Ariens, quoique chargé d'ailleurs & convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accusé : ou s'il étoit jugé pour la forme, il étoit justifié. Il devenoit celebre parmi eux & ami de l'empereur : il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire, celui qui combattoit leur heresie, quelque innocent qu'il fût, étoit aussitôt enlevé sous quelque pretexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur, ou blasphemé contre Dieu: il étoit jugé par l'empereur & envoïé en exil. A la place d'un évêque ainsi exilé, on envoïoit aussitôt quelqu'un zelé pour l'heresie, que l'on faisoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le connoissoient point ; & l'on punissoit de confiscation & de peines les plus rigoureuses ceux qui refusoient de s'y soûmettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit instruits, qui étoit leur pere spirituel : pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, & confier leurs enfans à celui dont ils ne connoissoient ni la vie ni la conduite.

AN. 355.
Ibid. p. 810. D. *p.* 812. D.

XXIV.
Commencemens de S. Gregoire de Nazianze & de S. Basile.

Naz. orat. 4. *p.* 131. D.

Depuis la mort du cesar Gallus, Julien son frere étoit demeuré à Athenes, qui étoit encore celebre pour la philosophie, l'éloquence & les beaux arts. Il y passa la plus grande partie de cette année 355. & y connut entr'autres S. Basile & S. Gregoire de Nazianze, si illustres depuis dans l'église. Ils étoient tous deux de Cappadoce : Basile de Cesarée, autrement nommée Mazaca, grande ville, metropole de la province, & dont presque tous les habitans étoient Chrétiens : Gregoire étoit de Nazianze, au-

AN. 355.

Sup. liv. XI. n. 30.

Greg. presb. vita Naz. Greg. Naz. Carm. I.

Hier. script. in Euz.

trefois Diocesarée, fils de Gregoire qui étoit alors évêque de la même ville. Le fils avoit un très-bel esprit & une très-forte inclination pour les lettres. Au sortir de l'enfance il alla étudier à Cesarée capitale de la province : puis à Cesarée de Palestine où il apprit la rethorique, sans imiter les mœurs des maîtres qui l'enseignoient. Le sien fut Thespesius ; Euzoius depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même temps. Gregoire étudia ensuite à Alexandrie : puis il s'embarqua pour passer en Grece : mais pendant ce voïage il fut accueilli d'une furieuse tempête, qui lui donna de terribles allarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptisé. Enfin il arriva heureusement à Athenes, & s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant plusieurs années, se preservant de la corruption des mœurs qui regnoit dans cette ville curieuse.

Basil. epist. 331. Greg. Naz. orat. 20. p. 18. Basil. ep. 75.

Basile y vint après lui. Son pere nommé aussi Basile étoit originaire du Pont, d'une famille noble ; fils de Macrine née à Neocesarée, & instruite par les disciples de S. Gregoire Thaumaturge. Son mari & elle avoient un grand zele pour la foi, & souffrirent considerablement dans la persecution de Maximin Daïa. Leur fils Basile fut sçavant, éloquent & d'une grande pieté. Il épousa Emmelie, illustre aussi par sa pieté & son amour pour les pauvres. Elle auroit desiré de demeurer vierge : mais aïant perdu jeune son pere & sa mere, & se voïant exposée à être enlevée à cause de sa rare beauté : elle se resolut au mariage pour se mettre en seureté, & épousa Basile dont elle eut dix enfans. Macrine qui

Sup. liv. IX. n. 20.

Greg. Naz. vita S. Macr. p. 178.

qui fut l'aînée de tous, garda la virginité & vécut dans une vertu parfaite. Basile fut l'aîné des fils: Gregoire fut depuis évêque de Nysse, & Pierre le plus jeune de tous fut évêque de Sebaste. Saint Basile fut élevé auprès de sainte Macrine son aïeule paternelle, de qui il apprit dès l'enfance la saine doctrine de l'église, suivant la tradition de S. Gregoire Thaumaturge. Son pere l'instruisit aussi dans la pieté & dans les lettres humaines. Ensuite il alla à Cesarée continuer ses études: delà il passa à C. P. où il écouta les sophistes ou philosophes qui y avoient le plus de reputation. Enfin il vint à Athenes, où il fut reçu par saint Gregoire de Nazianze, déja lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie. *Bas. ep. 74.* *Naz. orat. 20. p. 325.*

Gregoire rendit d'abord service à Basile, en le mettant à couvert de l'insolence des autres étudians. Ils étoient passionnez chacun pour leurs sophistes, comme le peuple dans les spectacles prenoit parti, pour ceux qui faisoient courir des chevaux. Ainsi ces jeunes gens alloient au-devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athenes: ils les attendoient dans les ports, les avenuës, & jusques dans les lieux deserts: se répandant par toute la Grece, & faisant entrer le peuple dans leurs factions. Après avoir conduit le nouveau venu chez eux, ou chez quelqu'un de leurs amis: ils l'exposoient à une dispute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faisoit plus de peur que de mal, & servoit à rendre le nouveau venu plus traitable & moins présomptueux. Ensuite ils le con- *Ibid. p. 327.* *Eunap. in Psal.*

duiſoient au bain en ceremonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier & à ſauter comme des furieux, faiſant ſemblant de l'empêcher de paſſer outre. Ils frappoient à la porte & faiſoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laiſſoient entrer; & dès lors il étoit initié, & on lui faiſoit part de tous les honneurs des autres étudians. Gregoire ayant repreſenté à ſes amis la ſageſſe & la gravité de Baſile; joint la réputation qu'il avoit déja, le fit exempter de cette formalité.

Baſile fut ſi dégoûté de ces manieres d'agir peu ſerieuſes: qu'il vouloit quitter Athenes, ſi Gregoire ne l'eût retenu. Baſile avoit avant l'âge, la gravité d'un vieillard, & s'attiroit plus d'eſtime par ſa vertu que par ſa ſcience & ſon éloquence, quoiqu'il excellât en l'une & en l'autre. Il travailloit avec grande application, bien qu'il eût une telle vivacité d'eſprit, qu'il ſembloit pouvoir tout apprendre ſans travail. Auſſi devint-il très-ſçavant. Il ſe forma une éloquence forte & enflammée: il ſçavoit la grammaire, qui conſiſtoit à bien parler la langue grecque, à connoître l'hiſtoire & les poëtes: il ſçavoit toutes les parties de la philoſophie, ſoit pratique, ſoit ſpeculative; il poſſedoit la logique de telle ſorte, qu'il étoit difficile de ſe tirer de ſes argumens. Il étudia l'aſtronomie, la geometrie & l'arithmetique, autant qu'il étoit neceſſaire pour n'être pas embaraſſé par ceux qui s'en piquoient: rejettant le reſte comme ſuperflu. Ses frequentes maladies l'engagerent à apprendre la medecine. C'eſt ainſi que ſaint

Gr. Naz. orat. 20. p. 332.

Greg. Nyſſ. in Baſil. p. 911. D.

Basile étudia les sciences profanes, sans quitter les saintes lettres qu'il avoit étudiées dès le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himerius & Prohe-resius, qui étoit aussi de Cesarée en Cappadoce & Chrétien.

AN. 355.

Socr. lib. IV. c. 26. Sozom. lib VI. c. 17.

XXV. Julien fait cesar.

Quand le prince Julien vint à Athenes, il entra dans la connoissance de Basile & de Gregoire, & étudia avec eux non seulement les lettres profanes, mais les saintes écritures; quoique dès lors il eût resolu de renoncer au Christianisme: mais il n'osoit le déclarer. Ils découvrirent le déreglement de son esprit, par sa physionomie & tout son exterieur. Il étoit de mediocre taille, le col épais, les épaules larges, qu'il haussoit & remuoit souvent, aussi-bien que la tête. Ses pieds n'étoient point fermes, ni sa démarche assurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarez & tournoïans: le regard furieux, le nez dédaigneux & insolent, la bouche grande, la levre d'en-bas pendante, la barbe herissée & pointuë: il faisoit des grimaces ridicules, & des signes de tête sans sujet: rioit sans mesure & avec de grands éclats, s'arrêtoit en parlant, & reprenoit haleine: faisoit des questions impertinentes & des réponses embarassées l'une dans l'autre, qui n'avoient rien de ferme ni de methodique. Gregoire disoit en le voïant: Quel mal nourrit l'empire Romain! Dieu veüille que je sois faux prophete.

Amm. Marcell. lib. XXV. c. 5.

Greg. Naz. orat. 4. p. 122. A.

Julien étoit à Athenes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rappeller en Italie. Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravageoient, obligea Constantius à le declarer cesar & l'y en-

Amm. lib. XV. c. 8. Zosim. lib. 3. init.

AN. 355.

Julian. epist. ad Athan. pag. 504. 505.

voïer : tandis que lui-même demeureroit en Italie, pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien sortit d'Athenes à regret : soit par l'amour de l'étude, soit par la crainte de ses ennemis, fondée sur l'exemple de son frere. Il tournoit ses yeux baignez de larmes vers le temple de Minerve, dont il reclamoit la protection : il crut effectivement en avoir senti les effets, & qu'elle lui avoit envoïé pour sa conservation des anges tirez du soleil & de la lune : car c'est ainsi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter sa barbe & son manteau de philosophe : il fut declaré cesar par Constantius en presence des soldats, le huitiéme des ides de Novembre, sous le consulat d'Arbetion & de Lollien, c'est-à dire le sixiéme de Novembre 355. Peu de jours après Constantius lui fit épouser sa sœur Helene ; & le fit partir promptement pour aller en Gaule, le faisant observer de près, & prenant toutes les précautions qu'il pouvoit, pour l'empêcher de se rendre trop puissant.

Liban. paneg. in Jul. p. 235. C.

XXVI. Persecution contre S. Athanase.

Sup. n. II. ad solit. p. 819. A.

Saint Athanase avoit été vingt-six mois sans recevoir aucun ordre de l'empereur Constantius, depuis la lettre que Montan lui avoit apportée. Il est vrai qu'incontinent après le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanase le bled que Constantin son pere avoit accordé aux églises, & de le donner aux Ariens ; & encore de permettre à qui le voudroit, d'insulter à ceux qui s'assembloient avec Athanase. Au bout de vingt-six mois Diogene & Hilaire notaires de l'empereur, c'étoient des secretaires & des personnes con-

Ibid. p. 843. A.

ſiderables, vinrent avec des palatins, c'eſt-à-dire de moindres officiers, apportant au duc d'Egypte & à ſes ſoldats des lettres menaçantes, pour contraindre tout le monde à communiquer avec les Ariens. Diogene vouloit obliger ſaint Athanaſe à ſe retirer : mais il demanda où étoit l'ordre de l'empereur : le clergé & le peuple d'Alexandrie demandoit la même choſe. Diogene ne montra point de lettre qui ordonnât à S. Athanaſe de ſortir, & il ne ſe preſenta pas même devant lui : au contraire voïant le peuple prêt à s'armer pour la défenſe de ſon évêque, il ſe retira ſans rien faire.

AN. 356.

Ad Solit. p. 845. A.
Apolog. p 688. B.
Sozom. IV. hiſt. c. 9.

On fit donc venir d'Egypte & de Lybie des legions conduites par le duc Syrien ; & dès qu'il fut arrivé à Alexandrie, les Ariens ſe vanterent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien preſſa ſaint Athanaſe de partir pour aller à la cour de l'empereur : mais il demanda encore à voir des lettres qui portaſſent cet ordre. Car, diſoit-il, je ne ſuis revenu que par ordre exprès de l'empereur : il m'en a écrit juſques à trois lettres ; & après la mort de ſon frere Conſtant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon égliſe, ſans m'inquieter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette derniere lettre me fut renduë par Pallade qui a été maître du palais, & par Aſterius qui a été duc d'Armenie. Aïant donc des ordres ſi précis, je ne dois ſortir que par des ordres ſemblables : ſans compter le devoir d'évêque & les regles de l'écriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoüa qu'il n'avoit point d'ordre par écrit, S. Atha-

Athan. apol. p. 688 &c.

AN. 356. nase insista qu'au moins lui ou Maxime prefet d'Egypte lui en écrivissent : mais ils ne le voulurent point faire, ni même dire positivement qu'ils agissoient par ordre de l'empereur. Saint Athanase crut donc avoir droit de supposer qu'ils n'agissoient que de leur chef à la sollicitation des Ariens : voïant en effet qu'ils en avoient toûjours une troupe autour d'eux, qu'ils les faisoient manger à leur table, & déliberoient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le peril manifeste où il exposoit son église, s'il l'abandonnoit à la merci des heretiques, le rendoit si ferme dans la resolution de n'en point sortir.

p. 690. A.

p. 689. D.

Le peuple d'Alexandrie avec les prêtres & la plus grande partie de la ville, allerent trouver Syrien, & le prierent d'écrire à Athanase pour marquer son pouvoir, ou de ne plus troubler les assemblées, jusques à ce qu'ils eussent envoïé des députez à l'empereur. Après qu'ils eurent insisté long-temps, Syrien voïant que la priere étoit raisonnable, leur protesta par la vie de l'empereur, qu'il en useroit ainsi. C'étoit en presence du préfet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du duc & du préfet ; & le prytanis magistrat de la ville demeura dépositaire de cette parole, qui fut donnée le dix-huitiéme de Janvier l'an 356. & sur laquelle le peuple continua de s'assembler sans inquietude.

XXVII. Lettre de S. Athanase aux évêques d'Egypte.

Cependant saint Athanase écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Egypte & de Lybie, pour les encourager contre la persecution des Ariens. Il marque ainsi le sujet de sa lettre : J'ai appris certaine-

ment que quelques Ariens assemblez ont fait un écrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoïer pour le souscrire : menaçant de faire bannir quiconque le refusera ; & ils ont déja commencé à inquieter les évêques de ces quartiers. Cet écrit des Ariens étoit peut-être la lettre de l'empereur Constantius, qu'ils proposerent au concile de Milan l'année precedente : peut-être aussi avoient-ils fait quelque confession de foi à Antioche, lorsqu'ils y ordonnerent George évêque d'Alexandrie. Quoiqu'il en soit, saint Athanase prétend que cette tentative vise à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos signatures la honte du nom d'Arius, & de ne paroître pas suivre ses erreurs : l'autre d'obscurcir le concile de Nicée, & d'effacer la foi qui y a été exposée.

AN. 356.

Orat. 1. in Ar. p. 283.

Ibid. p. 287. D.

Sup. n. XVI.

Athan. orat. 1. infr. p. 288.

Cette variation continuelle des Ariens & ces frequentes formules montrent clairement leur ignorance & leur mauvaise foi. Car, ou ils écrivent sans sujet, ou à dessein de soûtenir l'heresie, & de la cacher par des termes équivoques, n'osant la deffendre ouvertement. Mais ce qui découvre leurs sentimens, c'est qu'ils reçoivent & favorisent les Ariens les plus declarez : comme Seconde de Pentapole, George de Laodicée, Leonce l'eunuque, Ursace, Valens & les autres que le concile de Sardique a déposez. C'est par ce même motif qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin & inconnus aux peuples, comme Cecropius de Nicomedie & Auxence de Milan, parce qu'ils étoient propres à soutenir leur heresie.

p. 289.

C'est pour cela, continue-t'il, qu'ils veulent en-
AN. 356. voïer maintenant un certain George de Cappado-
p. 290. C. ce, qu'ils ont bien païé : mais dont on ne fait aucun compte : car il a la reputation de n'être pas même Chrétien. Saint Athanase fait ensuite le dénombrement des plus grands évêques de son temps & les plus attachez à la foi catholique. Premierement le grand confesseur Osius, Maximin de Gaule & son
p. 291. B. successeur, c'est-à-dire Paulin de Treves : Philogone & Eustathe d'Orient, c'est-à-dire d'Antioche : Jules & Libere évêques de Rome, Cyriaque de Mysie, Piste & Aristée de Grece, Silvestre & Protogene de Dacie, c'est-à-dire de Sardique : Leonce & Eupsyquius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, c'est-à-dire de Carthage, Eustorge d'Italie, Capiton de Sicile : Macaire de Jerusalem, Alexandre de C. P. Pederote d'Heraclée : Basile, Melece, Longin d'Armenie & du Pont : Loup & Amphion de Cilicie : Jacques de Mesopotamie, c'est-à-dire de Nisibe, Alexandre d'Alexandrie.

p. 294. C. Pour rendre inutiles les artifices des Ariens, qui déguisoient leurs erreurs, il rapporte la doctrine d'Arius à découvert, telle qu'il la proposa d'abord,
p. 296. A. lorsqu'il fut chassé de l'église par saint Alexandre son évêque : puis il la refute par les passages les plus formels de l'écriture ; & marque soigneusement à
p. 299. D. la fin, comment il faut distinguer ce qui est dit de J. C. comme Dieu, & ce qui est dit de lui comme homme. Il rapporte la mort d'Arius, comme la peine
p. 301. C. de sa dissimulation & de son parjure. Il exhorte les évêques à s'attacher à la foi de Nicée, à se défier des

des heretiques, & à leur resister courageusement : parce qu'il s'agit ici de toute la religion. Le martyre, dit-il, ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles : il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas renier la foi. Judas le traître n'a point sacrifié aux idoles ; ni Hymenée & Alexandre, dont la foi a fait naufrage : au contraire Abraham, David, Samuel & les autres, dont saint Paul releve la foi, n'ont point répandu leur sang. Les Ariens & les Meleciens se haïssent pour leurs differends particuliers, & ne se réünissent que pour combattre la verité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'église. Il y a cinquante-cinq ans que les Meleciens ont fait schisme, & trente-six ans que les Ariens ont été déclarez heretiques & chassez de l'église, par le jugement de tout le concile universel. Il faut entendre le premier concile de S. Alexandre avec les évêques d'Egypte, tenu en 320. car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an 356. & pour les Meleciens, leur schisme commença vers l'an 301. Par toute cette lettre Athanase excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constantius, rejettant tout sur la malice des Ariens.

AN. 356. P. 304. C. 2. Tim. II. 17. IT. 14. Heb. XI. P. 305 B. Sup. liv. X. n. 37. Sup. liv. VIII. n. 24.

XXVIII. Violences de Syrien.

Nonobstant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitiéme de Janvier : vingt-trois jours après, c'est-à dire le neuviéme de Février, le peuple étant assemblé la nuit dans l'église de S. Theonas, pour veiller en prieres, parce que l'on devoit celebrer les misteres le lendemain, qui étoit un vendredi, Syrien vint à l'église sur le minuit, conduit par les Ariens

Protest. pop. ap. Athan. p. 866. Ath. de fuga sua, p. 717.

AN. 356. & accompagné d'Hilaire. Ils étoient suivis de plus de cinq mille hommes des légions, le casque en tête, l'épée nuë à la main, avec des arcs, des massuës & d'autres armes. Ces troupes investirent l'église, afin que personne ne pût échaper. Mais saint Athanase ne crut pas devoir abandonner son peuple en ce peril : il demeura assis dans sa chaire, & fit lire par un diacre un des pseaumes, qui porte, que la misericorde de Dieu est éternelle : exhortant le peuple à se retirer cependant chacun chez soi. Durant cette lecture, les soldats rompirent les portes, entrerent, & commencerent à crier & à faire sonner leurs armes & briller leurs épées, à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer, & il y eut des hommes tuez à coups de fleches : d'autres foulez aux pieds, tombant en confusion par l'effort que les soldats faisoient pour entrer. Quelques vierges y moururent : d'autres furent dépoüillées toutes nuës; ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des soldats environnoient le sanctuaire pour prendre saint Athanase, qui demeuroit toûjours assis dans sa chaire, ne voulant sortir que le dernier : quoique ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criassent de se retirer. Enfin il se leva & ordonna de faire une priere, les conjurant encore de s'en aller tous, & disant qu'il valoit mieux qu'il fut exposé au peril. La plûpart étoient sortis & les autres suivoient, quand les moines & les clercs qui restoient l'entraînerent en s'en allant. Il fut tellement poussé dans la foule, qu'il pensa être mis en pieces. Il tomba dans une grande foiblesse, &

on l'enleva pour mort : en ſorte qu'il fut ſauvé comme par miracle, au travers des ſoldats qui entouroient le ſanctuaire, & des autres qui environnoient l'égliſe. Enſuite on ſe mit à piller : on rompoit les portes ; & tous entroient indifferemment dans des lieux dont l'entrée n'étoit pas même permiſe à tous les Chrétiens. Gorgonius capitaine de la ville aſſiſtoit à ce deſordre.

On fit enlever par des ſoldats les corps morts pour les cacher : mais les vierges qui avoient été tuées, furent miſes dans des ſepulchres & conſiderées comme martyres. On honore encore la memoire de tous ceux qui moururent en cette occaſion. Les fideles pendirent dans l'égliſe les fleches, les épées & les autres armes qu'ils y trouverent, pour ſervir de preuve inconteſtable de cette violence : qu'ils atteſterent encore par une proteſtation ſolemnelle. Syrien voulut les obliger à la révoquer, & à déclarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni perſonne de tué ; il fit même donner des coups de bâtons à ceux qui l'allerent prier de ne forcer perſonne à nier la verité. Il envoïa pluſieurs fois le bourreau de ſa cohorte & le capitaine de la ville, pour ôter les armes qui étoient ſuſpenduës dans l'égliſe : mais les catholiques l'empêcherent & firent une ſeconde proteſtation qui commence ainſi :

Martirol. Rom. 28. Janv.

XXIX. Proteſtation du peuple d'Alexandrie. *Ap. Athan. p. 866.*

Le peuple de l'égliſe catholique d'Alexandrie, qui eſt ſous le reverendiſſime évêque Athanaſe. Nous avons déja proteſté touchant l'invaſion nocturne faite dans notre égliſe : quoiqu'il ne fût pas beſoin de proteſtation, pour une choſe notoire à toute

AN. 356. la ville. On a exposé en public les corps de ceux qui ont été trouvez morts : les armes & les arcs qui sont dans l'église crient vengeance. Mais puisque l'illustre duc Syrien veut nous faire dire, qu'il n'y a point eû de tumulte, c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas agi par la volonté du très-clement empereur Constantius : car s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et ensuite : Quelques-uns de nous étant prêts d'aller vers le très-pieux empereur, nous conjurons par le Dieu tout-puissant pour le salut de l'empereur même, le prefet d'Egypte Maxime & les curieux de lui rapporter le tout, & aux prefets du pretoire. Nous conjurons aussi tous les maîtres de vaisseaux de le publier par tout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des prefets & des juges de chaque lieu : afin que l'on connoisse la guerre que l'on fait à l'église ; & que sous le regne de Constantius, Syrien a fait souffrir le martyre à des vierges & à d'autres personnes. Car la veille du cinquiéme jour avant les ides de Février, c'est-à-dire le quatorziéme du mois Mechir, comme nous étions dans l'église à veiller & à prier ..... Ils racontent ensuite tout ce qui s'étoit passé. Mechir étoit le sixiéme mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-sixiéme de Janvier, & dont le quatorziéme tomboit au huitiéme de Février, c'est-à-dire au jeudi veille du neuviéme, qui cette année 356. étoit le vendredi. La protestation finit ainsi : S'il y a ordre de nous persecuter, nous sommes prêts à souffrir tous le martyre, s'il n'y a point d'ordre de l'empereur, nous prions Maxime prefet

d'Egypte & tous les magiſtrats de le prier, qu'on n'entreprenne plus rien de ſemblable. Nous prions auſſi qu'on lui porte la requête que nous faiſons, afin que l'on n'entreprenne point d'introduire ici un autre évêque: nous ſommes préparez à la mort, par l'affection que nous portons au reverendiſſime Athanaſe, que Dieu nous a donné dès le commencement, ſuivant la ſucceſſion de nos peres, que l'empereur Conſtantius lui-même nous a envoïé, avec des lettres accompagnées de ſermens. Nous ne croïons pas qu'il veuille les violer. Au contraire nous ſommes perſuadez, que s'il apprend ce qui s'eſt paſſé, il en ſera indigné, & qu'il ordonnera de nouveau, que l'évêque Athanaſe demeure avec nous. Donné ſous le conſulat de ceux qui ſeront déſignez après Arbetion & Lollien, le dix-ſeptiéme de Mechir autrement la veille des ides de Février. C'eſt à-dire le douziéme de Février 356. AN. 356.

Loin que cette proteſtation eût aucun effet, l'empereur Conſtantius approuva tout ce qui s'étoit paſſé. Il écrivit au ſenat & au peuple d'Alexandrie, excitant la jeuneſſe à s'aſſembler & à pourſuivre Athanaſe, ſous peine de ſon indignation. Il tâchoit auſſi de cacher la honte de ſon changement, en diſant, qu'il n'avoit ſouffert le retour d'Athanaſe, qu'en cedant pour un temps à l'amitié de ſon frere, & qu'en le banniſſant, il imitoit le grand Conſtantin ſon pere, qui l'avoit relegué dans les Gaules. Enfin il prétendoit couvrir toute ſa conduite du zele des canons de l'égliſe. Cette lettre fut apportée & propoſée en public par le comte Heraclius; &

Ad ſolit. p. 845. B.

V. inf. n. 48.

Ibid. p. 846. C.

AN. 356.

il déclara de la part de l'empereur, que si l'on n'y obéissoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, & reduiroit en servitude plusieurs des magistrats & du peuple. Il menaçoit même de renverser les idoles, pour intimider les païens qui étoient encore en grand nombre. En faisant ces menaces, il disoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanase, & qu'il commandoit que l'on donnât les églises aux Ariens. Tous s'en étonnoient, & se regardant l'un l'autre, ils se demandoient si Constantius étoit devenu heretique? Heraclius fit plus, il contraignit des senateurs, des magistrats & des païens gardiens des temples d'idoles, de declarer par écrit, qu'ils recevroient l'évêque que l'empereur envoïeroit. Ces païens rachetoient par cette souscription la seureté de leurs idoles & de leurs manufactures, & cedoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoïoit un gouverneur.

XXX. Violence d'Heraclius. *Ad solit. p. 847. B.*

La resistance des catholiques leur attira bien-tôt de nouvelles violences. Le peuple étant assemblé dans la grande église un mercredi, qui étoit jour de station, le comte Heraclius prit avec lui le prefet d'Egypte Cataphronius, Faustin catholique ou tresorier general, & un heretique nommé Bithynus: puis alleguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres qui se trouvoient sur la place, à s'en aller dans l'église jetter des pierres au peuple. L'office étoit fini, & la plûpart des fideles s'étoient retirez: il ne restoit que quelques femmes, qui demeuroient assises, apparemment pour se re-

poser après la priere, qui se faisoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nuds avec des bâtons & jettant des pierres. Ils frappent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la tête, & irritez par la resistance, ils leur donnoient des coups de pied ; & leur disoient des paroles insolentes. Elles fuïoient pour ne les point oüir, comme pour éviter des morsures d'aspics : les Ariens n'en faisoient que rire. Ensuite les païens prirent les bancs, la chaire, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'église, & tout le reste qu'ils purent emporter & le brûlerent devant le portail dans la grande place. Ils jetterent de l'encens sur ce feu en loüant leurs idoles, & en disant : Constantius est devenu païen, & les Ariens ont reconnu notre religion. Ils prirent même une genisse, qui servoit à tirer de l'eau pour arroser les jardins du quartier, & penserent la sacrifier : ils n'en furent empêchez, que parce qu'ils reconnurent que c'étoit une femmelle : car il n'étoit pas permis de les immoler. AN. 356.

Dans ce desert il arriva deux accidens, qui parurent des marques sensibles de la vengeance divine. Un jeune insolent courut s'asseoir dans la chaire épiscopale, & faisoit resonner son nez d'une façon deshonnête ; puis il se leva & s'efforça de rompre la chaire, mais en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre, de telle sorte qu'il lui fit sortir les intestins ; il tomba, on l'emporta & il mourut un jour après. Un autre entra avec des feüilles, qu'il secoüoit à la maniere des païens en se moquant. Aussi-tôt il fut tellement ébloüi qu'il P. 848. C.

AN. 356.

ne voïoit plus & ne sçavoit où il étoit : il seroit tombé, si on ne lui eût donné la main pour le soutenir & l'emmener. A peine pût-il au bout d'un jour revenir à lui ; & il ne sçavoit ni ce qu'il avoit fait ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arrêta l'emportement des païens : mais les Ariens n'en furent que plus endurcis.

XXXI.
Intrusion de George à Alexandrie.

Amm. Marc. lib. XXI. c. 11.
Greg. Naz. orat. 21 p. 382 B.
Athan. ad solit. p. 844. c. 861. A.

George qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie étoit de Cappadoce, homme de basse naissance, fils d'un foulon. Il fut d'abord parasite & livré à qui lui faisoit bonne chere. Ensuite il se mit dans les affaires, & prit la commission de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux soldats ; mais aïant malversé & tout consumé, il s'enfuit de C. P. où il avoit cet emploi ; & demeura quelque temps errant de province en province. Il étoit grossier & ignorant, sans agrément dans l'esprit, sans aucune teinture des bonnes lettres, païen dans le fonds & Chrétien seulement de nom : ainsi il suivoit la doctrine qui convenoit mieux à ses interêts : mais sans témoigner aucune pieté, même en apparence : au contraire, il étoit avare, mal-faisant, broüillon & naturellement cruel. Ce fut ce personnage que les Ariens choisirent, pour remplir le siege d'Alexandrie à la place de S. Athanase : le regardant comme un homme agissant & attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonnerent à Antioche dans un concile de trente évêques de leur parti tenu l'an 354. où ils condamnerent de nouveau S. Athanase, & écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui : mais avec George qu'ils avoient ordonné

Athan. de synod. p. 912. B.
Id in Ar. orat. 1. p. 290. C.

Sozom. III. hist. c. 7. in fine.
Id. lib. IV. c. 8.

Pag. ann. 354. n. 9.

ordonné. Quoi qu'il en soit, il entra à Alexandrie pendant le carême de cette année 356. & commença ses violences à la fête de pâques. Le peuple catholique abandonna les églises, & s'assembla ce saint jour & les dimanches suivans dans un lieu desert près le cimetiere. La semaine d'après la pentecôte, le peuple après avoir jeûné, vint en ce même lieu pour prier. George l'aïant appris excita le duc Sebastien qui étoit Manichéen d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des soldats armez au nombre de plus de trois mille. Ils donnerent l'épée à la main sur ce peuple assemblé pour prier, avec des femmes & des enfans : mais il en restoit peu, & la plûpart s'étoient déja retirez. Sebastien fit allumer un grand feu, devant lequel il pressoit les vierges de dire qu'elles suivoient la foi d'Arius : mais voïant que la vûë de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépoüiller & frapper sur le visage, de telle sorte que longtemps après on avoit encore peine à les reconnoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frappant avec des branches de palmes fraîchement coupées & encore armées de leurs pointes : qui entrerent si avant, que pour les retirer, il fallut mettre les blessez entre les mains des chirurgiens, & leur faire plusieurs incisions : quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même sorte. On refusa de rendre les corps de ceux qui moururent en cette occasion : on les détourna, on les jetta aux chiens ; & leurs parens les retirerent à grande peine pour les enterrer secretement. Ils furent comptez pour martyrs, & l'église

AN. 356.

apolog. p. 691. C.

De Fuga. p. 704. C.

Ad solit. p. 859. B.

AN. 356. fait encore leur memoire le vingt-uniéme May. Ceux qui resterent en vie furent bannis dans le desert nommé la grande Oasis.

Martyrol. Rom.

XXXII. Persecution à Alexandrie. *Ad solit. p. 849. C.*

Sous prétexte de chercher saint Athanase, on séella plusieurs maisons, on en pilla plusieurs, on ouvrit même des sepultures : on enleva des dépôts que saint Athanase avoit mis chez des personnes de probité. Les catholiques perdoient la plus grande partie de leur bien, pour conserver le reste, & empruntoient pour se racheter de la vexation des Ariens. Ils fuïoient leur rencontre : plusieurs passoient de ruë en ruë, de la ville dans les fauxbourgs : mais ceux qui les retiroient étoient traitez comme eux. D'autres passoient la nuit dans le desert : d'autres aimoient mieux s'exposer à la mer, que d'entendre leurs menaces : car ils avoient toûjours à la bouche le nom de l'empereur. Ils enleverent plusieurs vierges de leurs maisons, & insulterent à d'autres dans les ruës, principalement par leurs femmes, qui se promenoient insolemment comme des bacchantes, cherchant l'occasion d'outrager les femmes catholiques.

p. 859. C. *p. 853. B.* *p. 850. A.*

On chassa par l'autorité du duc Sebastien les prêtres & les diacres, qui servoient dans l'église d'Alexandrie depuis le temps de saint Pierre & de saint Alexandre, & on rétablit ceux qui avoient été chassez dès le commencement avec Arius. Deux prêtres entr'autres, Hierax & Dioscore furent envoïez en exil, & leurs maisons pillées. Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, & eurent les côtez déchirez jusques à trois fois ; ce que l'on ne

p. 851. B. *p. 858. B.* *p. 859. A.* *p. 852. B.*

faisoit pas aux veritables criminels. Un vertueux soudiacre nommé Eutychius, après avoir été fouetté sur le dos avec des lanieres de cuir de bœuf quasi jusques à la mort, fut envoïé aux mines de Phaino, lieu si mal-sain, que les criminels pouvoient à peine y vivre quelques jours; & sans lui donner seulement quelques heures, pour se faire panser de ses plaïes, on le pressa tellement de partir, qu'il mourut en chemin bien-tôt après, avec la gloire du martyre. L'église honore sa memoire le vingt-sixiéme de Mars, avec d'autres martyrs qui souffrirent sous cette persecution de George. Comme le peuple sollicitoit pour Eutychius: les Ariens firent prendre un nommé Hermias, & trois autres personnages considerables, que le duc Sebastien mit en prison, après les avoir déchirez de coups. Les Ariens voïant qu'ils n'en étoient pas morts, se plaignirent & menacerent d'écrire aux eunuques: le duc en eut peur, & fit battre une seconde fois ces innocens: qui disoient seulement: On nous frappe pour la verité, nous ne communiquons point avec les heretiques: frappez tant qu'il vous plaira, vous en rendrez compte devant Dieu. Les Ariens vouloient les faire mourir en prison: mais le peuple prenant son temps obtint leur liberté au bout d'environ sept jours. Les Ariens s'en vengerent sur les pauvres: car après que le duc leur eut livré les églises, les pauvres & les veuves ne pouvant plus y demeurer, étoient assis dans les lieux que leur avoient marquez les clercs qui prenoient soin d'eux. Mais les Ariens voïant que les catholiques leur donnoient abondamment, chasse-

Martyrol. Rom.

AN. 356.

rent les veuves à coups de pied, & dénoncerent à Sebastien ceux qui leur donnoient. Il reçut favorablement cette accusation étant Manichéen, & par consequent ennemi des pauvres & de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle espece de crime d'avoir assisté les miserables. Cette conduite rendoit les Ariens odieux à tout le monde; & les païens mêmes les maudissoient comme des bourreaux. Au reste on voit ici que les pauvres étoient logez dans les églises; c'est-à-dire dans les bâtimens qui les accompagnoient : du moins ils y avoient leur place pour recevoir les aumônes.

XXXIII. Evêques d'Egypte chassez. *Apol. p. 697. Ad solit. p. 857. 858.*

La persecution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte & la Lybie. Il y eut un ordre de Constantius pour chasser des églises les évêques catholiques, & les livrer tous aux Ariens. Aussi-tôt Sebastien commença de l'executer : écrivant aux gouverneurs particuliers & aux puissances militaires. On voïoit des évêques prisonniers, des prêtres & des moines chargez de chaînes, après avoir été battus jusques à la mort. Tout le païs étoit en trouble; les peuples murmuroient d'une ordonnance si injuste & de la dureté de l'execution : car quoique l'ordre ne portât que de les chasser de leur païs, on les envoïoit à deux ou trois provinces au-delà, dans des solitudes affreuses : ceux de Lybie dans la grande Oasis en Thebaïde, ceux de Thebaïde dans la Libie Ammonique. On traitoit ainsi de venerables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années; les uns dès le temps de saint Alexandre, les autres depuis saint Achillas, quelques-uns depuis S. Pier-

ad solit. p. 865. A. apolog. p. 691. C. ad Afric. pag. 940 D. De Fuga. p. 705. C.

re, qui avoit souffert le martyre quarante-cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir, en traversant les deserts : car on n'avoit point pitié des malades ; on ne les pressoit pas moins ; en sorte qu'il les falloit porter dans des brancards, & faire suivre de quoi les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin ; & il y en eut un dont on ne permit pas aux siens d'emporter le corps. On persecuta ainsi près de quatre-vingt-dix évêques : c'est-à-dire à peu près autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte & la Libye. Seize furent bannis, plus de trente chassez : quelques-uns dissimulerent par contrainte : entr'autres Theodore d'Oxyrinque, qui se fit même reordonner par George.

AN. 356.

Marc. & Faust. p. 77.

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant resisté à accepter l'épiscopat ; & entre les évêques persecutez, nous retrouvons ceux dont S. Athanase lui avoit proposé l'exemple, & qui de la vie monastique avoient été élevez à l'épiscopat. Draconce fut envoïé aux deserts près de Clysma, sur les bords de la mer rouge, & relegué dans le château de Thebate, où saint Hilarion le visita. Il visita aussi l'évêque Philon, relegué à Babylone dans la seconde Augustamnique. Adelphius fut relegué à Psinabla en Thebaïde. On croit que c'est celui à qui S. Athanase écrivit une lettre, pour refuter une erreur des Ariens, qui ne vouloient pas que l'on adorât la chair de J. C. Il y montre que sa chair est adorable comme unie à la divinité, & prouve solidement l'unité de personne en J. C. nonobstant la distinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confesseur :

Sup. n. 12. ad Dracon. p. 957. D.

Hier. vita Hilar. c. 25. infr. n. 37.

AN. 356.

Hier. de script. ad solit. p. 856. C.

ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis son exil. Le prêtre Hierax, à qui saint Athanase lui permet de la communiquer, étoit aussi un des confesseurs exilez. Saint Serapion de Thmoüis fut persecuté en cette même occasion. Il y eut des monasteres ruinez & des moines que l'on voulut jetter dans le feu.

XXXIV. Evêques intrus. *Ibid. D. apol. p. 693. A.*

A la place de ces saints évêques, on mettoit de jeunes débauchez encore païens ou à peine catecumenes: quelques-uns bigames, d'autres chargez de plus grands reproches. On demandoit seulement qu'ils fissent profession de l'Arianisme, qu'ils fussent riches & accreditez dans le monde. Ils achetoient l'épiscopat comme au marché: ensuite les Ariens bien escortez de soldats les faisoient élire & les mettoient en possession. C'étoit principalement les décurions & les autres magistrats des villes, qui se faisoient ainsi ordonner évêques: pour joüir des exemptions & avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir & à traiter de leur promotion pour de l'argent, étoient les Meleciens: qui lisoient peu les saintes écritures, & sçavoient à peine ce que c'étoit que le Christianisme. Ces évêques ne connoissoient ni l'importance de leur charge, ni la difference de la vraïe & de la fausse religion: de Meleciens ils devenoient aisément Ariens: prêts si l'empereur le commandoit, de changer encore & de tourner à tous vents, pourvû qu'ils conservassent leur exemption & leur preséance. Ils demeuroient païens dans le cœur, & traitoient les affaires de l'église par une politique purement humaine. Ces faux pasteurs com-

ad solit. p. 863. A.

mencerent à alterer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée jusques-là avec une entiere liberté : & comme les vrais fideles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occasion au duc Sebastien de les fouetter, de les emprisonner & de confisquer leurs biens. Il y avoit à Barcé dans la Pentapole un prêtre nommé Second, qui ne vouloit pas se soûmettre à l'évêque nommé aussi Second, l'un des premiers Ariens. Cet évêque & un certain Estienne, que les Ariens firent depuis évêque en Lybie, tous deux ensemble donnerent au prêtre Second tant de coups de pied, qu'il en mourut. Il disoit cependant : Que personne ne poursuive en justice la vengeance de ma mort, Notre Seigneur pour qui je souffre me vengera : mais ils ne furent touchez ni de ces paroles, ni de la circonstance du temps, car ce fut en carême qu'ils le tuerent.

AN. 356.

ad Solit. p. 855. D.

Philostorg. lib. VIII. c. 2.

George le faux évêque d'Alexandrie ne manquoit rien pour s'enrichir & s'accrediter. Il ne se soûtenoit que par la puissance temporelle, abusant de la legereté & du faux zele de l'empereur. Il emploïoit le bien des pauvres, c'est-à-dire, le revenu de son église qui étoit grand, à gagner ceux qui étoient en charge, & principalement les eunuques du palais. D'ailleurs il prenoit à toutes mains : il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient herité de leurs parens : il prit la ferme de tout le salpêtre : & se rendit maître de tous les étangs où croissoit le papier d'Egypte, & de tous les marais salans. Il ne negligeoit pas les moindres profits ; & comme on portoit en terre les corps

Greg. Naz. orat. 21. p. 385. D.

Epiph. haeres. 76. n. 1.

AN. 356. morts sur de petits lits : il en fit faire un certain nombre, dont il obligeoit de se servir même pour les étrangers ; & cela sous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuse & ses mœurs cruelles : il accusoit plusieurs personnes auprès de l'empereur, comme peu soûmis à ses ordres; & les païens mêmes se plaignoient qu'en cela il oublioit sa profession, qui ne recommande que la justice & la douceur. On disoit qu'il avoit malicieusement donné avis à l'empereur qu'il avoit droit d'appliquer à son tresor les revenus de tous les bâtimens d'Alexandrie : parce qu'ils avoient été construits la premiere fois aux dépens d'Alexandre le grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit succedé. Par tous ces moïens il se rendit étrangement odieux aux païens mêmes, & tout le monde le regardoit comme un tyran.

Amm. Marc. lib. XXII. n. 11.

Sozom. IV. c. 10.

Le peuple irrité l'attaqua un jour comme il étoit dans l'église & le pensa tuer : il se sauva à peine & s'enfuit près de l'empereur. Cependant ceux qui soûtenoient saint Athanase, c'est-à-dire, les catholiques, rentrerent dans les églises : mais ils ne les garderent pas long-temps. Le duc d'Egypte survint, & les rendit à ceux du parti de George. Ensuite il vint un notaire de l'empereur pour châtier les Alexandrins ; & il en fit battre & tourmenter plusieurs. George lui-même revint peu de temps après plus terrible que devant & plus haï, comme aïant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Egypte le décrioient à cause de son faste & de son

son impieté ; & la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple.

AN. 356.

Aëtius ce sophiste Arien que Leonce avoit fait diacre à Antioche, & qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Alexandrie : où il fut un des flateurs & des parasites de George, qui le rétablit dans ses fonctions, en sorte qu'on le nommoit son diacre : aussi le servit-il fidelement, & par ses discours impies & par ses actions criminelles. Eunonius devint alors disciple d'Aëtius, & fut depuis aussi celebre que son maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce sur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ses mains un petit champ, & l'hiver gagnoit sa vie à montrer à lire & à écrire à des enfans. Eunomius trouvant cette vie trop penible renonça à la charuë, & s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art sous un de ses parens, qui le nourrissoit pour son travail ; puis il instruisit ses enfans ; & se mit à étudier la rethorique. Après diverses avantures qui n'étoient pas à son honneur, aïant oüi parler d'Aëtius comme d'un grand philosophe, il vint à Antioche le chercher ; & ne l'y trouvant point, il passa à Alexandrie où il logea avec lui, & étudia sous lui la theologie ; c'est-à-dire l'Arianisme. Avec de tels secours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, & attiroit à son parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit, attaquant toûjours les plus foibles & les plus lâches.

Sup. l. XII. n. 43.
Gregor. Nyss. I. cont. Eunom. p. 30. C.
Theodor. II. hist. c. 27. 28.

Greg. Nyss. ibid. p. 30. D.

Philost. III. c. 20.

Greg. Naz. or. 21. p. 385. C.

XXXV.
S. Athanase au desert.

S. Athanase étoit cependant dans le desert. Il s'y étoit retiré d'abord en sortant d'Alexandrie, lorsque George y entra : mais bien-tôt après il vou-

Apol. p. 691. D.

AN. 356. lut sortir de sa retraite, pour aller trouver l'empereur : se confiant en ses promesses réïterées tant de

p. 692. A. fois, & en sa propre innocence. Il étoit déja en chemin, quand il apprit les violences que l'on avoit faites en Occident contre Libere, Osius, Denis, & les autres. Comme il ne le pouvoit croire, il apprit ce qui se passoit en Egypte & en Libye : les évêques chassez & le reste de la persecution ; particulierement les violences commises pendant le temps pascal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur : dans la créance que l'on abusoit de son nom, & que l'on étendoit ses ordres au-delà de ses intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Constantius, qui le desabuserent

ap. Athan. p. 694. & l'arrêterent. La premiere adressée au peuple d'Alexandrie : où il les loüe de la soumission qu'ils lui avoient témoignée, en chassant Athanase & s'unissant à George. Il y traite Athanase de trompeur, d'imposteur & de charlatan ; & toutefois il reconnoît que le plus grand nombre est pour lui. Il dit qu'il ne differe en rien des plus vils artisans, ce qui marque sans doute sa pauvreté & la simplicité de son exterieur : enfin il l'accuse d'avoir fui le jugement, qui est l'ancienne calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ses ennemis de gens graves & admirables ; & George en particulier de l'homme le plus capable de les instruire des choses celestes, & le plus sçavant dans le gouvernement spirituel. Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la mort même, ceux qui auront la témerité de demeurer encore dans le parti d'Athanase. L'opposition de

cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de S. Athanase, montre assez qu'il n'avoit écrit ni les unes ni les autres; & qu'elles étoient composées par des secretaires, suivant les interêts de ceux qui les sollicitoient, comme il se fait d'ordinaire.

Sup. liv. XII. n. 45.

L'autre lettre étoit adressée à Aïzan & Sazan princes d'Auxume en Ethiopie: à qui l'empereur commande comme à ses sujets, quoiqu'il les traite de freres. Il leur mande d'envoïer au plûtôt l'évêque Frumentius en Egypte: pour être instruit & examiné par George, & même, ce semble, pour être ordonné de nouveau. C'est ce même Frumentius, qui avoit le premier porté la foi dans ce païs, dont il avoit été ordonné évêque par S. Athanase: c'est pourquoi les Ariens craignoient qu'il ne se retirât chez lui, & ne vouloient pas qu'il fût en seureté, même chez les barbares. S. Athanase aïant donc vû ces deux lettres, quitta le dessein d'aller trouver l'empereur: voïant comme il étoit obsedé par ses ennemis, & comme ils étoient animez contre lui: en sorte qu'il y avoit sujet de craindre, qu'avant qu'il pût approcher du prince, ils ne lui fissent perdre la vie. Il retourna donc dans le desert, se reservant pour un temps plus favorable.

Ibid. p. 695.

Sup. l. XI. n. 36.

Il profita de sa fuite, pour visiter à loisir les monasteres d'Egypte, & connoître ces hommes, qui s'étant separez du monde vivoient uniquement à Dieu. Les uns étoient anachoretes, gardant une entiere solitude, & ne parlant qu'à Dieu & à eux-mêmes: les autres cenobites, pratiquant la loi de la charité dans

Greg. Naz. or. 21. p. 384. B.

AN. 356.

une communauté ; morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vertu. S. Athanase fit voir en conversant avec eux, que l'on pouvoit allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à sa tranquillité ; & que la vie monastique consistoit plûtôt dans l'égalité des mœurs, que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuse, qu'il ne profita d'eux : ses maximes étoient pour eux des loix, & ils le respectoient comme un homme d'une sainteté extraordinaire. Aussi ne craignirent-ils pas d'exposer leur vie pour lui. Les Ariens envoïerent des soldats le poursuivre jusques dans ces deserts : on le chercha par tout sans le trouver ; & les moines qui rencontrerent ces meurtriers, ne daignerent leur parler : mais ils presentoient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour J. C. & croïant qu'il y avoit plus de merite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase, qu'à jeûner & à pratiquer toutes les autres austeritez. S. Athanase de son côté craignant que les moines ne fussent inquietez à son occasion, se retira plus loin & se cacha entierement.

Ep. 2. Athan. ap. Lucifer.

XXXVI. Mort de S. Antoine. *Vita Ant. c. 31. p. 501. C.*

Il n'eut pas la consolation de trouver S. Antoine ; il étoit mort dès le commencement de cette année 356. Quelques mois auparavant, il alla selon sa coûtume, voir les moines qui étoient dans la montagne exterieure, & il leur dit : C'est ici ma derniere visite, & je suis trompé, si nous nous revoïons jamais en cette vie. Il est temps que je m'en aille, puisque j'ai près de cent cinq ans. A ces mots, ils pleu-

roient & embrassoient le saint vieillard : qui leur parloit avec joïe, comme quittant un païs étranger pour retourner à sa patrie. Il les exhortoit à ne se point décourager dans les penibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandoit aussi de s'éloigner des Meleciens & des Ariens. Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur tête : cette puissance mortelle & imaginaire passera bien-tôt. Gardez la tradition des peres, & principalement la foi en N. S. J. C. que vous avez apprise dans les écritures, que je vous ai souvent remis en memoire.

AN. 356.

Les freres le vouloient obliger à demeurer avec eux, & y finir ses jours : mais il ne voulut pas, pour plusieurs raisons, & principalement pour celle-ci. Les Egyptiens aimoient à conserver les corps des personnes vertueuses, sur-tout des martyrs. Ils les ensevelissoient & les enveloppoient de linges ; mais ils ne les enterroient point : au contraire, ils les mettoient sur des lits & les gardoient dans leurs maisons, croïant honorer ainsi les morts. C'étoit une coûtume particuliere aux Egyptiens. Nous trouvons même que dans les temps plus anciens, ils enfermoient les corps embaumez & ensevelis dans des boëtes de bois, qui representoient une figure humaine, & les posoient de bout dans des lieux où ils les gardoient ; & on voit encore aujourd'hui de ces boëtes & des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cet usage un grand peril d'idolâtrie chez les Egyptiens les plus superstitieux de tous les hommes.

Herod. lib. II. c. 80.
Diod. lib. I. n. 58.

S. Antoine avoit souvent prié les évêques d'ins-

AN. 356. truire les peuples sur ce point. Il en avoit lui même repris severement les laïques, & particulierement les femmes : disant que cet usage n'étoit ni légitime ni pieux : puisque les corps des patriarches & des prophetes étoient encore conservez dans des tombeaux ; & que le corps même du Sauveur fût mis dans un sepulchre fermé d'une pierre, jusques à sa resurrection. Il prouvoit par-là que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelque saints qu'ils fussent : puisque rien n'est plus grand & plus saint que le corps du Seigneur. Plusieurs le crurent, ils enterrerent leurs morts & remercierent Dieu de l'instruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainsi son corps, qui l'obligea de se presser, & de dire adieu aux moines de la montagne exterieure. Etant rentré dans la montagne interieure, où il avoit accoûtumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprès de lui que deux de ses disciple, Macaire & Amathas, qui le servoient depuis quinze ans à cause de sa vieillesse. Il les appella & leur dit ; J'entre, comme il est écrit, dans la voïe de mes peres : car je vois que le Seigneur m'appelle. Et après les avoir exhortez à la perseverance & à l'éloignement des schismatiques & des Ariens : il leur recommanda de ne pas permettre, que son corps fût porté en Egypte, de peur qu'on ne le gardât dans les maisons. Enterrez-le vous même, dit-il, & le couvrez de terre, en un lieu qui ne soit connu que de vous seuls. Au jour de la resurrection je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes habits : donnez à l'é-

vêque Athanase une de mes peaux de brebis, avec le manteau sur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, & que j'ai usé : donnez à l'évêque Serapion l'autre peau de brebis, & gardez pour vous mon cilice. Adieu mes enfans, Antoine s'en va & n'est plus avec vous. AN. 356.

Quand il eut ainsi parlé ils l'embrasserent : il étendit ses pieds, & demeura couché avec un visage gai, comme s'il eût vû ses amis le venir voir. Il finit ainsi le dix-septiéme de Janvier l'an 356. étant âgé de cent cinq ans. Depuis sa jeunesse jusques à un si grand âge, il garda toûjours la même ferveur dans ses exercices. La vieillesse ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la maniere de se vêtir, ni à se laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité, sa vûë n'étoit point affoiblie : ses dents étoient seulement usées : mais il n'en avoit pas perdu une seule. Enfin il étoit plus fort & plus vigoureux, que ceux qui se nourrissent de diverses viandes : qui se baignent & changent souvent d'habits. Ses disciples l'enterrerent comme il leur avoit ordonné, & personne qu'eux deux ne sçût le lieu de sa sepulture. *Hier. Chr. Pagi ann. 358. n. 1.*

S. Athanase & S. Serapion de Thmoüis reçurent comme un grand trésor les habits qu'il leur avoit laissez. Ils croïoient voir Antoine en les regardant ; & les portant sur eux, ils croïoient porter ses instructions. Sans aucune science humaine, sans aucun art qui le rendît recommandable, sa pieté seule le fit connoître par tout ; & sa réputation s'étendit bientôt ; non seulement dans l'Orient, mais à Rome,

AN. 356.

en Afrique, en Espagne & en Gaule. Quoiqu'il ne sçût ni lire ni écrire, il reste quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictez en sa langue Egyptienne, & qui furent traduits en grec & du grec en latin. Il y a sept lettres d'un esprit & d'un stile apostolique, envoïées en divers monasteres, dont la principale est aux Arsenoïtes. On trouve aussi sous son nom une regle courte de quarante-huit articles, adressée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

Hier. de script. Bibl. Pat. tom. 3. Cod. Regul. init.

XXXVII. S. Hilarion en Egypte.

Vita Hilar. c. 24.

S. Hilarion apprit aussi-tôt par revelation la mort de S. Antoine en Palestine où il étoit. Aristenete, cette dame Chrétienne, dont il avoit gueri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venuë trouver, lui témoigna qu'elle vouloit aussi aller voir S. Antoine. Il lui dit en pleurant : Je voudrois bien y aller moi-même, si je n'étois comme prisonnier dans ce monastere, ou si ce voïage pouvoit être utile : mais il y a deux jours que le monde est privé de ce grand homme. Elle le crut & s'arrêta ; & peu de jours après elle reçût la nouvelle de la mort de saint Antoine. Saint Hilarion étoit alors âgé de soixante & cinq ans ; & il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extrême affliction, d'être accablé de la multitude qui le cherchoit à cause de ses miracles, & de ne pouvoir joüir de la solitude. En effet tout le monde venoit à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs & de moines : les dames Chrétiennes, le peuple des villes & de la campagne, les juges mêmes & les personnes puissantes y accouroient, pour recevoir de lui du pain ou de l'huile

c. 25.

c. 25.

l'huile qu'il eût benis. Comme les freres lui demandoient ce qu'il avoit & de quoi il s'affligeoit, il leur dit : Je suis revenu dans le siecle & j'ai reçû ma recompense en cette vie. Voilà que toute la Palestine & les provinces voisines m'estiment quelque chose, & sous prétexte du monastere & des besoins des freres, je possede des heritages & des meubles. Les freres le gardoient donc soigneusement, & principalement Hesychius, le plus cher de ses disciples.

Un jour enfin il resolut de partir & se fit amener un âne : car il étoit si attenué de jeûnes, qu'il ne pouvoit presque marcher. La nouvelle s'en étant répanduë, comme si la Palestine eût été menacée de sa ruine, plus de dix mille personnes de tout âge & de tout sexe s'assemblerent pour le retenir. Il ne se laissoit point ébranler par leurs prieres, & remuant le sable avec son bâton, il disoit : Mon Dieu n'est point trompeur : je ne puis voir les églises renversées, les autels de Jesus-Christ foulez aux pieds, le sang de mes enfans répandu. Tous les assistans comprenoient que quelque secret, qu'il ne vouloit pas déclarer, lui avoit été revelé ; & ils le gardoient toûjours de peur qu'il ne leur échappât. Il resolut donc & protesta tout haut de ne boire ni manger, si on ne le laissoit aller. Après qu'il eut été sept jours sans rien prendre, ils le laisserent enfin : il prit congé de la plûpart, & partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna jusques à Bethel près de Gaze. Là il les congedia, & choisit quarante moines, qui portoient leur provision & pouvoient marcher en jeû-

nant : c'est-à-dire ne mangeant qu'après le soleil couché. Le cinquiéme jour il vint à Peluse : il visita les freres qui étoient dans le desert voisin, & au lieu nommé Lychnos, en trois jours il arriva à Thebare pour voir l'évêque Draconce qui y étoit relegué, & qui reçût une merveilleuse consolation de cette visite. Trois jours après il arriva avec grande peine à Babylone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon aussi relegué par la persecution des Ariens. Deux jours après il vint à la ville d'Aphrodite : où il s'adressa au diacre Baïsane, qui avoit accoûtumé de loüer des dromadaires à ceux qui alloient voir saint Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce desert. Alors saint Hilarion dit aux freres : que le jour de la mort de saint Antoine approchoit, c'est-à-dire, l'anniversaire, & qu'il vouloit le celebrer, en veillant toute la nuit au lieu où il étoit mort.

Sup. n. 32.

Après donc avoir marché trois jours dans un horrible desert, ils arriverent à la montagne de saint Antoine : où ils trouverent deux moines Isaac & Pelusien, dont le premier avoit été interprete du saint. Cette montagne étoit de roche & très-haute, étenduë d'environ mille pas : du pied sortoient des sources, dont les unes se perdoient dans le sable, les autres tomboient plus bas, & peu à peu formoient un ruisseau : sur les bords duquel croissoit une infinité de palmes, qui rendoient le lieu très-agréable & très-commode. Saint Hilarion s'y promenoit de tous côtez avec les disciples de saint Antoine. Voici, disoient-ils, où il chantoit, voici où il prioit : là il tra-

Vita Hilar. c. 26.
Sup. liv. x. n. 6.

vailloit, là il se reposoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes & ces petits arbres : il a dressé ce terrain de ses propres mains : il a creusé avec un grand travail ce reservoir, pour arroser son jardin : il s'est servi plusieurs années de ce hoïau pour labourer. Saint Hilarion se couchoit sur son lit, & le baisoit comme s'il eût été encore chaud. La cellule n'avoit en quarré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée très-rude en forme de vis, on voïoit deux cellules de la même grandeur, où il se retiroit pour éviter la foule des visites, & même la compagnie de ses disciples : elles étoient taillées dans le roc, on y avoit seulement ajoûté des portes. Quand ils furent arrivez au jardin : Voïez-vous, dit Isaac, ce petit jardin planté d'arbres & d'herbes potageres ? Il y a environ trois ans, comme une troupe d'ânes sauvages le ravageoit, il arrêta un de leurs chefs, le frappant de son bâton par les côtez, & leur dit : Pourquoi mangez-vous ce que vous n'avez pas semé ? Depuis ce temps-là ils se contentoient de venir boire, sans toucher aux arbres ni aux herbes. Saint Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré : ils le menerent à l'écart : mais on ne sçait s'ils lui montrerent ou non. Ils disoient que saint Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit très riche en ces quartiers-là, n'emportât le corps chez lui & ne fit bâtir une église.

XXXVIII. Disciples de S. Antoine.

Entre les disciples de S. Antoine les plus illustres furent Macaire, Amathas, Sarmatas, Pithyrion,

Isaac, Paphnuce, Paul le simple, Pior, Krone, Ammonas, Hierax. Macaire & Amathas sont ceux qui le servirent les quinze dernieres années de sa vie, & & prirent soin de sa sepulture. Macaire fut abbé du mont Pisper, où avoit demeuré S. Antoine, & il eut sous sa conduite cinq mille moines : on trouve une regle qui porte son nom. Il ne faut pas le confondre, ni avec saint Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivoit dans le desert de Scetis ; ni avec saint Macaire d'Alexandrie. Toutefois saint Macaire l'ancien est aussi nommé disciple de saint Antoine. On racontoit de lui ce miracle entr'autres. Un homme aïant été tué dans le voisinage : on en accusa un innocent, qui se refugia à la cellule de saint Macaire. Ceux qui venoient pour le prendre, disoient qu'ils seroient eux-mêmes en peril s'ils ne le mettoient entre les mains de la justice : l'accusé protestoit avec serment qu'il n'avoit aucune connoissance de ce meurtre. Saint Macaire demanda où on avoit enterré le mort : il y alla avec eux. S'étant mis à genoux il invoqua le nom de Jesus-Christ & leur dit : Le Seigneur va montrer si celui que vous poursuivez est vraïement coupable ; & élevant la voix, il appella le mort par son nom. Il répondit de son sepulcre, & S. Macaire continua : Je te conjure par la foi de J. C. de dire si tu as été tué par cet homme que l'on accuse. Il répondit nettement, que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les assistans étonnez se jetterent aux pieds du saint, & le prierent de lui demander qui étoit le meurtrier. Pour cela, dit-il, je ne lui demanderai point : il me suffit que l'innocent soit délivré : ce n'est pas à moi

Vit. Posth. ap. Rosvv. pag. 205. Cod. regul. p. 46. Rosvveid. p. 479. ex Pallad. c. 19.

à découvrir le coupable. Voilà ce que fit saint Macaire l'ancien.

Sarmatas fut tué peu de temps après par les Sarrasins, dans une irruption qu'ils firent au monastere de S. Antoine. Pythyrion eut la conduite des moines qui demeuroient dans les grottes près de son dernier hermitage. Isaac y demeuroit, & c'est un de ceux que S. Hilarion y trouva. Paphnuce est le fameux évêque & confesseur, qui avoit eu un œil creve dans la persecution, & qui assista au concile de Nicée. Saint Paul le simple n'embrassa la vie monastique qu'à l'âge de soixante ans; & par son obéïssance il vint à un tel degré de sainteté, qu'il faisoit de plus grands miracles que saint Antoine, qui lui renvoïoit ceux qu'il ne pouvoit guerir. Pior arriva de si bonne heure à une grande perfection, que saint Antoine lui permit à l'âge de vingt-cinq ans de demeurer seul où il voudroit. Il alla dans le desert entre Nitrie & Scétis, & demeura trente ans en un lieu où il avoit creusé un puits d'une eau salée & amere. Il ne mangeoit par jour qu'un pain de six onces & cinq olives: encore faisoit-il ce repas en se promenant, pour montrer qu'il ne vouloit pas en faire une occupation. Il alla par ordre de saint Antoine visiter sa sœur, qui le desiroit ardemment: mais il se tint hors la porte de la maison les yeux fermez. Sa sœur se jetta à ses pieds transportée de joïe: il lui dit: Me voici, je suis Pior votre frere, voïez-moi tant qu'il vous plaira; & aussi-tôt il retourna à son desert.

Hier. ch. an. 358.
Vita S. Ant. c. 38.
Sup. liv. xi. n. 2.
Ruf. lib. 11. c. 31.
Pall. Laus. c. 28.
Rosvv. p. 503.
Id. p. 570. n. 34.
Pall. Laus. c. 87.

Crone étoit encore un des interpretes de S. An-

Pall. Laus. c. 23. 25.

toine pour expliquer en grec ce que le saint disoit en Egyptien. Il fut depuis prêtre du monastere de Nitrie, & excelloit en humilité : il vécut plus de cent dix ans. Un autre prêtre aussi nommé Crone, gouverna une communauté de deux cens hommes, près du bourg de Phœnix ; & pendant soixante ans qu'il fut prêtre, servant à l'autel, il ne sortit jamais de son desert, & ne vêcut que du travail de ses mains. Ammonas demeura en Scétis, & fut depuis ordonné évêque. Plusieurs des disciples de saint Antoine en formerent d'autres, qui établirent & gouvernerent des monasteres nombreux. Ils n'avoient besoin d'aucun secours humain pour ces établissemens. La place ne leur manquoit pas dans les deserts : en païs chaud il leur falloit peu d'habits, & des logemens seulement pour être à l'ombre. C'est-à-dire des grottes ou des cabanes de roseaux, & d'autres matieres selon les lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail, & en avoient encore beaucoup de reste pour faire l'aumône. Ainsi ils ne cherchoient personne, & c'étoit les seculiers qui les alloient chercher dans leurs deserts, attirez par leurs vertus & par leurs miracles.

Ruf. 11. c. 25. — *Pall. Laus. c. 89.* — *Monum. Græc. to. 1. p. 382.*

XXXIX. Apologie de S. Athanase à Constantius.

Saint Athanase profita encore de sa retraite, pour composer plusieurs écrits : entr'autres l'apologie adressée à l'empereur Constantius, où il se justifie de toutes les calomnies dont ses ennemis avoient voulu le noircir dans l'esprit de ce prince. Il tranche d'abord en un mot les anciennes accusations : en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient

p. 673.

écrit en sa faveur; la retractation d'Ursace & de Valens, & que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en son absence. Mais il s'étend sur les accusations nouvelles qui regardoient personnellement l'empereur Constantius. La premiere étoit, qu'Athanase avoit mal parlé de lui à l'empereur Constant son frere, & avoit travaillé à les broüiller. Il répond premierement, en le niant formellement & prenant Dieu à témoin : puis il en montre l'impossibilité, en ce que jamais il n'a parlé seul à seul à l'empereur Constant : mais toûjours en la compagnie de l'évêque de la ville & des autres qui s'y rencontroient. Il en prend à témoin Osius, Fortunatien évêque d'Aquilée, Crispin de Padouë, Lucillus de Verone, Vincent de Capouë. Et parce, ajoûte-t-il, que Maximin de Treves & Protais de Milan sont morts, Eugene qui étoit maître des offices en peut rendre témoignage : car il étoit devant le rideau, & il entendoit ce que nous demandions à l'empereur, & ce qu'il nous disoit. *p. 674. D.*

Il rend un compte exact du voïage qu'il fit en Italie, du temps que Gregoire fut intrus à sa place. Etant sorti d'Alexandrie, dit-il, je n'allai point à la cour de votre frere, ni ailleurs qu'à Rome; & laissant à l'église le soin de mes affaires, j'étois assidu aux prieres publiques. Je n'ai point écrit à votre frere, sinon lorsque les Eusebiens écrivirent contre moi, & que je fus obligé de me défendre étant encore à Alexandrie; & quand je lui envoïai des exemplaires de l'écriture sainte, qu'il m'avoit ordonné de lui faire faire. Au bout de trois ans il m'écrivit de *Sup. liv. XII. n. 14.*

me rendre auprès de lui à Milan. J'en demandai la cause, & j'appris que quelques évêques l'avoient prié de vous écrire pour assembler un concile. Quand je fus arrivé à Milan, il me témoigna beaucoup de bonté : il voulut bien me voir, & me dit qu'il avoit écrit & envoïé vers vous, pour vous prier que l'on tînt un concile. Il me fit venir encore une fois dans les Gaules, où le pere Osius étoit venu, afin que nous allassions de-là à Sardique. Après le concile, comme j'étois à Naïsse, il m'écrivit : je revins à Aquilée, j'y demeurai & j'y reçus vos lettres. Il m'appella encore une fois, je retournai en Gaule, puis je vous allai trouver. En quel temps donc, en quel lieu, en presence de qui m'accuse-t on de lui avoir ainsi parlé ? Souvenez-vous, Seigneur, vous qui avez si bonne memoire, de ce que je vous ai dit, quand j'ai eu l'honneur de vous voir : la premiere fois à Viminiac, la seconde à Cesarée de Cappadoce, la troisiéme à Antioche : voïez si je vous ai dit du mal des Eusebiens mes calomniateurs. Aurois-je été assez insensé
p. 677. pour dire du mal d'un empereur à un empereur, & d'un frere à son frere ?

Le second chef d'accusation, étoit qu'Athanase avoit écrit au tyran Magnence : les Ariens disoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus appris, dit-il, cette calomnie, je fus comme hors de moi : je passois les nuits sans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme presens : je jettai d'abord un grand cri, & je priois Dieu avec des larmes & des sanglots, que vous me voulussiez écouter favorablement. Ensuite il prend Dieu à témoin qu'il

qu'il n'a jamais connu Magnence ; & montre les causes qu'il avoit de le détester, comme le meurtrier de l'empereur Constant son bienfaicteur, & de ceux qui l'avoient reçû charitablement à Rome : sçavoir Eutropia tante des trois empereurs, Abuterius, Sperantius & plusieurs autres : que c'étoit un impie adonné aux magiciens & aux enchanteurs. Il prend *Sup. n. 9.* à témoin les ambassadeurs que Magnence envoïa à Constantius : les évêques Servais & Maxime, & les laïques qui les accompagnoient, Clementius & Valens : car ils avoient passé à Alexandrie. Demandez-leur, dit-il, s'ils m'ont apporté des lettres : car ce m'eût été une occasion de lui écrire. Au contraire, voïant Clementius, je me souvins de votre frere d'heureuse memoire ; & comme il est écrit : J'arrôsai mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Felicissime qui étoit alors duc d'Egypte, & plusieurs autres officiers, qu'en cette occasion, il dit : Prions pour le salut de notre très-pieux empereur Constantius, que le peuple cria tout d'une voix : Christ secourez Constantius, & continua long-temps. Cette *Baluz. Misc. p. 143. to. 2.* forme de priere est remarquable ; & nous voïons encore dans l'onziéme siecle des litanies semblables. Quant à la lettre dont les Ariens disoient avoir des copies : il dit qu'on peut bien avoir contrefait son écriture, puisque l'on contrefait même celle de l'empereur, & que les écritures ne font point de foi, si elles ne sont reconnuës. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, & qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les represente ; & le tyran avoit des gens pour recevoir ses lettres, que vous

pouvez faire venir. Si j'étois accusé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur : étant accusé devant vous, qui puis-je invoquer ? le pere de celui qui a dit : Je suis la verité ; & là-dessus il adresse à Dieu sa priere. Il s'agit ici, continuë-t'il, non d'un interêt pecuniaire, mais de la gloire de l'église : ne laissez pas ce soupçon contr'elle, que des Chrétiens, & principalement des évêques écrivent de telles lettres & forment de tels desseins. On voit combien les saints étoient jaloux de la fidelité envers les princes ; & qu'en ces matieres, les évêques mêmes ne reconnoissoient point d'autres juges sur la terre.

XL. Suite de l'apologie. P. 682.

La troisiéme accusation étoit d'avoir celebré l'office dans la grande église d'Alexandrie, avant qu'elle fût dédiée. Oüi, dit-il, on l'a fait, je le confesse, mais nous n'avons pas celebré la dedicace, il n'étoit pas permis de le faire sans votre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette église avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Cesarée. Il continuë : Cette assemblée se fit sans dessein & sans être annoncée : on n'y appella aucun évêque ni aucun clerc : tout le monde sçait comme la chose s'est passée. C'étoit la fête de Pâque, le peuple étoit très-nombreux : il y avoit peu d'églises & très-petites. On faisoit grand bruit, & on demandoit de s'assembler dans la grande église. Je les exhortois à attendre & à s'assembler comme ils pourroient dans les autres églises, quoi qu'avec incommodité ; ils ne m'écouterent pas : mais ils étoient prêts à sortir de la ville & à s'assembler au soleil

dans les lieux deserts ; aimant mieux souffrir la fatigue du chemin ; que de passer la fête en tristesse. En effet, dans les assemblées du carême il y avoit eu plusieurs enfans, plusieurs vieilles femmes, plusieurs jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe si maltraitez de la presse, qu'on les avoit emportez dans les maisons : quoique personne n'en fût mort, tout le monde en murmuroit, & ç'eût été bien pis le jour de la fête : la joïe eût été tournée en pleurs.

J'ai suivi en cela l'exemple de nos peres. Alexandre d'heureuse memoire fit l'assemblée dans l'église de Theonas, qui passoit alors pour la plus grande, & qu'il faisoit encore bâtir : parce que les autres étoient trop petites. J'ai vû pratiquer la même chose à Treves & à Aquilée : on y a assemblé le peuple dans des églises qui n'étoient pas achevées, & votre frere d'heureuse memoire assista à Aquilée à une telle assemblée. Ce n'a donc pas été une dédicace, mais une assemblée ordinaire. Eut-il été plus à propos de nous assembler dans des lieux deserts & ouverts, où les païens eussent pû s'arrêter en passant : que dans un lieu fermé de murailles & de portes : qui marque la difference des Chrétiens & des profanes ? Valoit-il mieux que le peuple fût separé & pressé avec peril en plusieurs églises ; que d'être assemblé dans un même lieu, puisqu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir ; où ils pouvoient prier & dire amen tout d'une voix, pour montrer l'union des cœurs ? Quelle joïe des peuples de se voir ainsi réünis, au lieu d'être divisez comme auparavant.

P. 685. B. Au reste, les prieres qui ont été faites dans cette église, n'empêchent pas que l'on n'en fasse solemnellement la dédicace, quand il en sera temps. S. Athanase ne méprisoit donc pas cette ceremonie de la dédicace des églises, puisqu'il se défend si serieusement sur ce point : mais il croïoit que l'on pouvoit en cas de necessité, se servir d'une église avant qu'elle fût dédiée.

P. 686. Le quatriéme & le dernier chef d'accusation, étoit d'avoir désobéï à l'empereur, en refusant plusieurs fois de sortir d'Alexandrie. Je n'ai point resisté, dit-il, à vos ordres : à Dieu ne plaise : je ne suis pas assez considerable pour resister au tresorier d'une ville, beaucoup moins à un si grand empereur. Ensuite Sup. n. 11. il raconte tout ce qui s'étoit passé. La lettre de l'empereur apportée par Montan, qui supposoit que S. Sup. n. 26. Athanase demandoit congé d'aller en Italie : la venuë de Diogene vingt-six mois après : les menaces de Syrien : la lettre que l'empereur lui avoit envoïée autrefois par Pallade & par Asterius, pour l'exhorter à demeurer dans son église. Sa défense sur ce point se réduit à dire : qu'aïant eu des ordres de l'empereur pour retourner à son église & pour y demeurer, & n'en aïant point eu pour en sortir ; il a dû demeurer. Joint le devoir general d'évêque, & la connoissance particuliere du peril auquel il exposoit son troupeau, s'il l'abandonnoit aux Ariens. Il rapporte Sup. n. 27. ensuite les violences de Syrien, sa retraite : le dessein qu'il avoit d'aller trouver l'empereur, & comme Sup. n. 34. il en fut détourné, par ce qu'il apprit de la persecution exercée en Occident & en Egypte même ;

& par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie & aux princes d'Auxume. C'eſt, dit il, ce qui m'a obligé à retourner dans le deſert : voïant tant d'évêques perſecutez, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, & des vierges mêmes ſi indignement traitées : j'ai vû que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me ſuis retiré pour laiſſer passer leur fureur, & vous donner occaſion d'uſer de votre clemence. Recevez cette apologie, rendez à leurs patries & à leurs égliſes tous les évêques & les autres eccleſiaſtiques : afin que l'on voïe la malice des calomniateurs, & que vous puiſſiez dire avec confiance à Jeſus Chriſt le roi des rois, maintenant & au jour du jugement : Je n'ai perdu aucun des vôtres. Telle eſt l'apologie de ſaint Athanaſe à l'empereur Conſtantius. Il écrivit en même temps des diſcours de conſolation, pour les vierges que les Ariens perſecutoient, juſques à leur refuſer la ſepulture. P. 700. B. *Theod. l. 1. c. 14. in fi.*

XLI. Souffrances de ſaint Euſebe de Verceil.

Entre les confeſſeurs exilez pour la cauſe de ſaint Athanaſe, le plus illuſtre eſt S. Euſebe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Paleſtine, ſous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens & des plus zelez Ariens. S. Euſebe fut viſité par pluſieurs perſonnes, & entr'autres par le diacre Syrus & l'exorciſte Victorin : qui lui apporterent des lettres & des aumônes de ſon égliſe, & de quelques égliſes voiſines : ſçavoir, de Novare, de Rege & de Tortone. Le diacre Syrus paſſa outre, pour viſiter les ſaints lieux. Cependant les Ariens tirerent ſaint Euſebe du logis, qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les

agens de l'empereur ; & l'en tirerent avec violence : le traînant par terre & le portant à la renverse à demi-nud. Ils le mirent dans une autre maison, où ils le garderent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre : disant, qu'ils avoient reçû ce pouvoir de l'empereur. Là ils venoient lui faire des reproches & le presser d'entrer dans leurs sentimens : mais il leur abandonnoit son corps, comme à des bourreaux, sans leur répondre une parole. On dit qu'entre autres tourmens, ils le traînerent à la renverse sur un escalier, en descendant & en montant. Ils empêcherent les prêtres & les diacres de le venir voir comme auparavant, & le menacerent de fermer la porte à tous les autres. Alors il fit une protestation contre eux, qui commençoit ainsi : Eusebe serviteur de Dieu, avec ses autres serviteurs qui souffrent avec moi pour la foi : à Patrophile le geolier & aux siens. Après leur avoir reproché leurs violences, il leur déclare : qu'il ne mangera point de pain & ne boira point d'eau, qu'ils ne lui aïent tous promis & par écrit, de ne point empêcher ses freres, qui souffrent pour la même cause, de le venir voir, & lui apporter de chez eux la nourriture necessaire. Autrement il proteste qu'ils seront coupables de sa mort, & qu'il écrira à toutes les églises : afin que tout le monde connoisse ce que les Ariens font souffrir aux catholiques. Après sa souscription il ajoûtoit : Je te conjure toi qui lis cette lettre, par le Pere, le Fils & le S. Esprit, de ne la pas supprimer, mais de la faire lire aux autres.

Sermo. 16. appen. ad S. Ambr. 6.

Après qu'il eut été ainsi quatre jours sans man-

ger, ils le renvoïerent encore à jeun à son premier logis : tout le peuple le reçut avec joïe, & entoura de lampes cette maison. Saint Eusebe recommença à faire des aumônes : les Ariens ne le purent souffrir : au bout de vingt cinq jours ils revinrent à son logis, armez de bâtons avec une multitude de gens perdus ; & aïant rompu la muraille d'une maison voisine, ils se jetterent sur lui avec violence, l'enleverent encore & l'enfermerent dans une prison très-étroite avec un prêtre nommé Tegrin. Ils enleverent & enfermerent aussi les autres prêtres & les diacres qui l'accompagnoient ; & trois jours après les envoïerent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres qui étoient venus le voir furent enfermez pendant plusieurs jours dans la prison publique. Non contens de mettre en prison les hommes qui le servoient, ils y mirent aussi des religieuses : puis revenant à son logis, ils pillerent tout ce qu'il y avoit, soit pour ses besoins, soit pour ceux des pauvres ; & comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de consequence & garderent l'argent. Cependant ils empêchoient qu'aucun des siens ne lui portât à manger ; & comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura six jours sans prendre aucune nourriture, & fut prêt à mourir de défaillance. Enfin le sixiéme jour pressez des cris de diverses personnes, ils laisserent approcher un des siens pour le secourir.

Le diacre Syrus ne fut point arrêté avec les autres, parce qu'il étoit allé visiter les saints lieux. Quand il fut de retour, S. Eusebe trouva moïen de

lui donner une lettre : quoiqu'on le gardât très-étroitement pour l'empêcher d'écrire. Cette lettre que nous avons encore est adressée aux mêmes églises qui lui avoient écrit. D'abord il témoigne l'extrême consolation qu'il a reçûë, en apprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi, suivant ses instructions : ensuite il raconte les persecutions qu'il souffroit, & conclut par une salutation generale, dont il les prie de se contenter : parce, dit il, que je suis trop pressé pour vous nommer chacun en particulier, comme j'avois accoûtumé. Saint Eusebe fut visité entr'autres par saint Epiphane, qui étoit du païs même, né près d'Eleutheropolis en Palestine ; & y avoit passé sa jeunesse dans la vie monastique sous S. Hilarion, S. Hesychius & les autres moines les plus excellens. Il avoit même demeuré long-temps en Egypte, & pouvoit alors avoir quarante-cinq ans. Saint Eusebe étoit logé chez le comte Joseph, & saint Epiphane apprit de la bouche de ce comte son histoire, telle que je l'ai rapportée ; l'occasion de sa conversion : sa dureté à resister aux revelations & aux miracles : les persecutions qu'il avoit souffertes de la part des Juifs, la protection de l'empereur Constantin. Il avoit fait à Scythopolis des bâtimens considerables, & il y étoit logé magnifiquement : mais il n'eût pû y subsister, s'il ne se fût soutenu par sa dignité de comte. Car il étoit déclaré ennemi des Ariens, qui dominoient dans cette ville, par le credit que donnoient à leur évêque ses richesses & la familiarité avec l'empereur Constantius. Ils flatoient le comte Joseph, pour l'attirer dans leur parti, & le faire

Sozom. VI. c. 32.

Epiph. hæres. 30. n. 5.

Sup. liv. XI. n. 34.

faire entrer dans le clergé, en lui faisant même esperer l'épiscopat : mais de peur qu'ils ne lui fissent violence pour l'ordonner, il se remaria après la mort de sa femme. Il étoit âgé d'environ soixante &.dix ans, quand S. Epiphane apprit son histoire, en visitant chez lui S. Eusebe, qui fut depuis relegué encore deux fois : premierement en Cappadoce, puis dans la Thebaïde d'Egypte, où fut son troisiéme exil. *Hier. scrip. Theod. III. c. 4.*

XLII. Exil de S. Hilaire.

L'église Gallicane conservoit la foi dans sa pureté par l'écriture & la tradition, sans avoir besoin des confessions de foi écrites sur le papier. Il est vrai que Saturnin évêque d'Arles favorisoit les Ariens, étant lié étroitement avec Ursace & Valens. Mais outre le soupçon d'heresie, c'étoit un homme corrompu dans l'esprit & dans les mœurs, emporté & factieux. C'est pourquoi la plûpart des évêques de Gaule, dont le plus illustre étoit S. Hilaire de Poitiers, se separerent de la communion de Saturnin, d'Ursace & de Valens : accordant aux autres qui étoient de leur parti la faculté de se repentir : pourvû que ce decret fût approuvé par les confesseurs exilez pour la foi. Après cela toutefois Saturnin & ceux de sa faction, firent ensorte que les mêmes évêques qui les avoient condamnez, furent contraints de se trouver à un concile de Beziers ; & saint Hilaire y dénonça les protecteurs de l'heresie : invitant les évêques assemblez d'en prendre connoissance. Mais les heretiques qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fût écouté. Saturnin envoïa à l'empereur Constantius une fausse

Hilar. de Syn. p. 348 D. Edit. Paris. 1605.
Sev. Sulp lib. 2. pag. 416 435. edit. varior.
Hilar. I. in Const. init. p. 286. B.
Ad Const. 3. init.

relation de ce qui se passoit dans le concile ; & quoique S. Hilaire s'en plaignît, & que le cesar Julien, qui étoit alors en Gaule, en fût témoin : les Ariens se mocquerent du cesar, & tromperent l'empereur de qui ils obtinrent un ordre pour bannir S. Hilaire & l'envoïer en Phrygie. Ils y firent aussi bannir Rodanius évêque de Toulouse : qui bien que moins vigoureux naturellement qu'Hilaire, se soûtenoit contre eux par son union avec lui. Les clercs de l'église de Toulouse furent maltraitez à coups de bâton, les diacres meurtris de balles de plomb : l'évêque Rodanius mourut dans son exil en Phrygie, aussi-bien que Paulin de Treves.

Sever. Sulp. 2. p. 412.

Hilar. in Const. p. 293.

Sulp. Sever. 2. p. 436.

Fortun. vit. lib. 1.

Hier. ep. 84.

Hilar. de Trin. 1.

Saint Hilaire étoit né à Poitiers d'une des plus illustres familles des Gaules. Il étudia avec succès les sciences profanes, & s'appliqua particulierement à l'éloquence, imitant le stile de Quintilien. Tout cela étant encore païen : car il ne se fit Chrétien qu'en âge mûr, & il raconte ainsi les motifs de sa conversion : Je considerois, dit-il, que l'état le plus desirable selon le sens, est le repos dans l'abondance : mais que ce bonheur nous est commun avec les bêtes. Je compris donc que le bonheur de l'homme devoit être plus relevé, & je le mettois dans la pratique de la vertu & la connoissance de la verité. La vie presente n'étant qu'une suite de miseres, il me parut que nous l'avions reçûë pour exercer la patience, la moderation, la douceur ; & que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie, pour nous rendre plus miserables en nous l'ôtant. Mon ame se portoit donc avec ardeur à connoître ce Dieu auteur de tout bien :

car je voïois clairement l'abſurdité de tout ce que les payens enſeignoient touchant la divinité : la partageant en pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, l'attribuant à des animaux, à des ſtatuës & à d'autres choſes inſenſibles : je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un ſeul Dieu, éternel, tout puiſſant, immuable.

Plein de ces penſées je lûs avec admiration ces paroles dans les livres de Moïſe : Je ſuis celui qui eſt. Et dans Iſaïe : Le ciel eſt mon trône & la terre mon marche-pied. Et encore : Il tient le ciel dans ſa main & y renferme la terre. La premiere figure montre, que tout eſt ſoûmis à Dieu : la ſeconde qu'il eſt au delà de tout. Je vis qu'il eſt la ſource de toute beauté & la beauté infinie : en un mot, je compris que je le devois croire incomprehenſible. Je portois plus loin mes deſirs, & je ſouhaitois que ces bons ſentimens que j'avois de Dieu & les bonnes mœurs euſſent une recompenſe éternelle. Cela me sembloit juſte : mais la foibleſſe de mon corps & même de mon eſprit me donnoit de la crainte : quand les écrits des évangeliſtes & des apôtres me firent trouver plus que je n'euſſe oſé eſperer, particulierement le commencement de l'évangile de S. Jean. C'eſt ainſi que ſaint Hilaire rapporte les motifs de ſa converſion. Il étoit marié & avoit une fille nommée Apra : la mere & la fille furent Chrétiennes comme lui. Etant encore laïque il menoit une vie très-ſainte, & s'éloignoit avec grand ſoin des Juifs & des heretiques. Le peuple de Poitiers d'un commun accord le demanda pour évêque, & l'on croit qu'il ſucceda à S. Mexen-

Exod. III. 14. *Iſa.* LXVII. 1. *Ibid.* XL. 12. *ſec.* 70.

Fortun. vit. lib. 1.

ce ou Maixant frere de S. Maximin de Treves. On ne mit point d'autre évêque à la place de S. Hilaire pendant son exil ; & il continua de gouverner son église par ses prêtres.

Ad Const. 3. p. 306. F.

XLIII. Violence de Macedonius à C. P.

La persecution contre les catholiques fut grande à C. P. sous l'évêque Arien Macedonius, & sa conduite ne fût pas moins violente que son entrée. Il étoit aidé d'Eleusius & de Marathonius. Ce dernier avoit été numeraire ou païeur des officiers du prefet du pretoire : aïant amassé beaucoup de bien en cette charge, il la quitta & s'appliqua à gouverner les hôpitaux de malades & d'autres pauvres : puis à la persuasion d'Eustathe évêque de Sebaste, il embrassa la vie ascetique : & fonda un monastere à C. P. il fut diacre de cette église, & prit soin de plusieurs monasteres d'hommes & de femmes : enfin Macedonius le fit évêque de Nicomedie. Eleusius avoit eu une charge honorable à la cour ; & Macedonius le fit évêque de Cyzique. L'un & l'autre Eleusius & Marathonius passoient pour gens de bonnes mœurs, mais passionnez contre les défenseurs du consubstantiel : beaucoup moins toutefois que Macedonius.

Sup. n. 8. Sozom. IV. c. 20. c. 27. Socr. II. c. 38.

Celui-ci obtint un édit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes, & executer à main armée : en vertu duquel les défenseurs du consubstantiel devoient être chassez, non seulement des églises, mais des villes, & leurs églises abattuës. Il passa plus avant, & contraignoit les catholiques à communiquer avec les Ariens, par les mêmes violences dont les païens usoient pendant les persecutions. On ban-

Socr. II. c. 27. Sozom. IV. c. 20.

nissoit les catholiques, on confisquoit leurs biens, on les marquoit sur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faisoit souffrir toutes sortes de tourmens, & quelques-uns en moururent. On compte plusieurs martyrs en cette occasion, enrre autres deux qui avoient vécu avec le S. évêque Paul, & qui lui servoient de secretaires : c'étoit Martyrius diacre & Marcien chantre & lecteur : Macedonius les livra au prefet & les fit condamner à mort : comme aïant été cause du massacre d'Hermogene, & de la sedition qui s'excita en ces temps-là. Ils souffrirent constamment, & furent enterrez hors de la ville, au lieu où on executoit les criminels : mais depuis s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, & l'on y bâtit une église comme à un tombeau de martyrs. S. Jean Chrysostome la commença & Sisinnius l'acheva. L'église honore leur memoire le vingt-cinquiéme d'Octobre.

Sozom. IV c. 2. c. 3.

Sup. liv. XII. n. 18.

Comme les Novatiens croïoient le verbe consubstantiel, ils furent compris dans cette persecution avec les catholiques. Agelius leur évêque s'enfuit : plusieurs de ceux qui passoient entr'eux pour les plus pieux furent pris & maltraitez ; parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macedonius. Après les avoir battus, on les forçoit de participer aux mysteres, qu'on leur mettoit dans la bouche, l'ouvrant avec un baillon : ce qu'ils estimoient le plus grand de tous les tourmens. Les Ariens enlevoient des femmes & des enfans, qui n'étoient pas encore baptisez, & les baptisoient par force. S'ils resistoient, ils les battoient, les mettoient en prison, & leur

Socr. II. c. 38. Sozom. IV. c. 20.

faisoient souffrir de cruels tourmens. Par exemple, il y eut des femmes à qui pour avoir refusé de participer aux mysteres, ils couperent les mamelles, en les serrant entre le bord d'un coffre, & le couvercle : ils les brûlerent à d'autres, en y appliquant un fer rouge ou des œufs brûlans. Deux Novatiens entre les autres, Auxanon depuis prêtre, & Alexandre Paphlagonien, qui menoient ensemble la vie ascetique, furent tourmentez & mis en prison. Alexandre en mourut, & les Novatiens lui bâtirent une église comme à un martyr. Auxanon vécut très longtemps après ; & c'est de lui que l'historien Socrate dit avoir appris toutes ces particularitez.

L'édit de l'empereur qui servoit de fondement aux violences de Macedonius, ordonnoit d'abattre les églises de ceux qui croïoient le consubstantiel : il en fit abattre une des trois que les Novatiens avoient à C. P. Mais aussi-tôt ils s'assemblerent en si grand nombre, qu'en peu de temps ils transporterent les materiaux de l'autre côté de la mer en un lieu nommé Sycai. L'un portoit des tuiles, l'autre une piece de bois : les femmes & les enfans y travailloient avec ardeur, comme pour le service de Dieu : ainsi l'église fut promptement rebâtie. Mais depuis l'empereur Julien leur aïant rendu l'ancienne place, ils y rapporterent les materiaux, rebâtirent leur église plus belle que devant, & la nommerent Anastasie, c'est-à-dire, Ressuscitée. Il y eut alors quelque ouverture de reconciliation entre les catholiques & les Novatiens ; les catholiques n'aïant plus d'églises à C. P. aimoient mieux s'assembler avec eux dans celles qui

leur restoient, qu'avec les Ariens qu'ils avoient en horreur: mais la jalousie de quelques Novatiens empêcha la réünion, sous pretexte d'une ancienne défense qu'ils alleguoient. Sozom. IV. c. 20.

Eleusius en même temps secondant Macedonius, Ibid. a 20. qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abattit l'église que les Novatiens y avoient; & Macedonius sçachant qu'il y avoit un grand nombre de Novatiens dans la Paphlagonie, particulierement à Mantinie, il y fit envoïer par ordre de l'empereur quatre compagnies de soldats, pour les obliger par la crainte à recevoir la doctrine d'Arius. Les Novatiens reduits au desespoir, se mirent en défense; & s'armant de faux, de coignées & de tout ce qu'ils trouverent, marcherent contre les soldats: il y eut un combat où plusieurs Paphlagoniens furent tuez: mais peu de soldats s'en sauverent. Cette conduite rendit Macedonius odieux, à ceux même de son parti; & déplut à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entreprise. L'église des apôtres à C. P. menaçoit ruine & on n'y pouvoit prier sans peril. Macedonius en voulut enlever le corps du grand Constantin qui y étoit enterré: le peuple s'y opposa comme à un crime: d'autres soutenoient qu'il étoit permis de le transferer, en sorte qu'il se fit deux partis; & les défenseurs du consubstantiel étoient de celui qui s'opposoit au dessein de Macedonius: soit par aversion pour lui, soit par affection pour la memoire de Constantin. Ils en vinrent aux mains: il y eut plusieurs hommes tuez, tellement que la cour de l'église &

AN. 357.

le puits qui y étoit fut rempli de sang, qui couloit même dans la galerie joignante & jusques dans la ruë. L'empereur Constantius aïant appris cet accident, fut extrémement irrité contre Macedonius : tant à cause de la perte des hommes, que de la hardiesse qu'il avoit euë de toucher au corps de son pere.

Chr. pasch.

On trouve vers le même temps des translations de reliques considerables à C. P. Celles de S. Timothée disciple de saint Paul & premier évêque d'Ephese y furent apportées avec toute sorte d'honneur, le premier de Juin sous le huitiéme consulat de Constantius, & le premier de Julien, c'est-à-dire, l'an 356. On les mit dans la même église des apôtres sous la sainte table. L'année suivante 357. le troisiéme de Mars, on apporta encore à C. P. les reliques de saint Luc & de l'apôtre S. André, par les soins de l'empereur Constantius, & elles furent mises solemnellement dans la même église des apôtres.

Chr. Hier. an. 357. 359. Idatii fasti. an. 356. 357.

Hier. in Vigilant. c. 2.

XLIV. Constantius à Rome.

Idac. fast. Chron. pasch.

Amm. Marcell. lib. XVI. c. 10.

Constantius étoit cependant en Occident. Après avoir demeuré long-temps à Milan, il vint à Rome celebrer la vingtiéme année de son regne ; & y fit son entrée solemnelle avec sa femme Eusebia, le quatriéme des calendes de May sous son neuviéme consulat, & le deuxiéme de Julien, c'est à-dire, le vingt-huitiéme d'Avril l'an 357. Constantius n'avoit point encore vû Rome ; & cette entrée fut son triomphe, pour la défaite de Magnence, vaincu six ans auparavant & dans une guerre civile : qui n'étoit pas matiere de triomphe. Constantius y parut avec une pompe & une gravité si affectée, qu'il fit plus paroître

Sup. n. 7.

de

de vanité que de grandeur, & il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque en general que jamais en public il ne se moucha, ni ne cracha, ni ne tourna le visage d'un côté à l'autre. Les femmes de ceux qui tenoient à Rome les charges & les dignitez prierent leurs maris, de demander à l'empereur le retour du pape Libere exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colere de l'empereur, que peut-être il ne pardonneroit rien à des hommes; qu'il auroit plus d'égard pour elles, & que s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames suivirent le conseil de leurs maris, & se presenterent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire; afin que jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de consideration pour elles. Elles le supplierent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de son pasteur & exposée aux insultes des loups: Constantius répondit, que Rome avoit un pasteur capable de la gouverner, sans qu'il en fût besoin d'autre: il entendoit Felix. Les dames Romaines repartirent: que personne n'entroit dans l'église quand Felix y étoit, parce qu'encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur se laissa fléchir, & après avoir déliberé avec les évêques qui l'accompagnoient: il ordonna que si Libere entroit dans leurs sentimens, il seroit rappellé, & gouverneroit l'église en commun avec Felix. Mais quand on lut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria qu'il étoit juste; & com-

AN. 357.
Amm. lib. XXI. *c.* 16.
Theodor. II. *c.* 17.
Sozom. I. *c.* 7.

AN. 357.

me il y avoit deux factions dans le cirque distinguées par les couleurs, chacune, disoient-ils, aura son pasteur. Après s'être ainsi moquez des lettres de l'empereur, s'ils s'écrierent tous d'une voix : Un Dieu, un Christ, un évêque.

Relat. Symn. ap. Ambr.

Constantius étant à Rome, fit ôter du lieu où le senat s'assembloit, un autel de la Victoire, où les païens avoient accoûtumez de prêter serment. Au commencement de l'année précedente, il avoit fait une loi contre eux, par laquelle il défendoit sous peine de la vie, de sacrifier ou d'adorer des idoles ; & une autre, par laquelle il défendoit de consulter les aruspices, les mathematiciens, c'est-à-dire, les astrologues, les augures, les devins, les magiciens & les enchanteurs : en un mot il interdisoit toutes sortes de divinations & de malefices, & sous peine de la vie. Il en fit encore une cette année 357. contre les magiciens, particulierement contre ceux qui troubloient les élemens, attaquoient la vie des hommes ; & prétendoient faire revenir les ombres des morts. Il défendit qu'à Rome les soldats & les palatins, c'est-à-dire, les officiers du palais, s'engageassent à combattre aux spectacles, comme gladiateurs. Constantin avoit aboli ces combats en Orient ; mais à Rome c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence. Constantius fit aussi cette année une loi en faveur des clercs copiates, c'est-à-dire, les fossoïeurs qui avoient soin des enterremens. Il les exempte par un privilege particulier de la contribution lustrale, que païoient tous les marchands.

L. 6. Cod. Theod. de pag. lib. XVI.

L. 4. de Malef. cod. & ibi. Gothof. lib. IX.

L. 5. ibid.

L. 2. Cod. Theod. de gladiat. lib. XV.

L. 1 ibid. de lustr. cod. lib. XIII. & ib. Gothof.

Sup. n. 10.

XLV.
Seconde formu-

L'empereur Constantius ne demeura qu'un mois

à Rome, & en étant parti le vingt-neuviéme de Mai, il revint à Milan, où il demeura jusques au mois de Decembre : puis il passa en Illyrie, & s'arrêta à Sirmium. Les Ariens y dresserent alors une formule de foi, qui est la seconde de celles qui furent faites en cette ville, & est principalement attribuée à Potamius évêque de Lisbonne. Elle commence ainsi : Aïant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné & expliqué soigneusement en presence de nos très-saints freres, Valens, Ursace & Germinius. On est convenu qu'il n'y a qu'un Dieu pere tout-puissant, comme on le croit par tout le monde ; & un seul J. C. son fils unique notre Seigneur, notre Sauveur, engendré de lui avant les siecles. Que l'on ne peut ni ne doit reconnoître deux dieux, puisque le Seigneur lui-même dit : J'irai à mon pere & votre pere, à mon Dieu & votre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne relevent l'unité de Dieu, que pour attribuer la divinité au Pere seul, à l'exclusion du fils. Ils se découvrent encore plus ensuite, lorsqu'ils disent : On s'est accordé sur tout le reste sans difficulté : mais comme quelques-uns, en petit nombre, étoient frappez du mot de *substance*, que l'on appelle en grec *ousia* ; c'est-à-dire, pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoousion* ou *homoiousion* : on a jugé à propos de n'en faire aucune mention ; tant parce qu'ils ne se trouvent point dans l'écriture, que parce que la generation du fils est au-dessus de la connoissance des hommes. Voilà le principal venin de cette formule. Car en défendant de dire, que le

le de Sirmium. Chûte d'Osius.

Amm. XVI. 10. *Idac. Fast.* *Pag.* 237. *n.* 2. *ap. Hilar. de Syn. p.* 323. *ap. Athan. de Syn. p.* 902. *ap. Socr.* II. *c.* 30.

Joan. XX. 17.

Isa. LIII. 8.

Hilar. de Syn. p. 321.

fils est consubstantiel, on fait entendre qu'il est d'une autre substance, ou tiré du néant comme les créatures. Ils ajoûtent : Personne ne peut douter, que le pere ne soit plus grand en honneur, en dignité, en gloire, en majesté, par le nom même de pere, puisque le fils dit : Celui qui m'a envoïé est plus grand que moi. Et tout le monde sçait que c'est la doctrine catholique, qu'il y a deux personnes du pere & du fils : que le pere est plus grand, le fils soumis, avec toutes les choses que le pere lui a soumises. Que le pere est sans commencement, invisible, immortel, impassible : au lieu que le fils est né du pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere. Il a pris de la vierge Marie un corps, c'est à-dire un homme, par lequel & avec lequel il a souffert. Toutes ces expressions tendent à faire le fils de nature differente du pere, & même passible.

Joan. xiv. 28.

Libell. Marcell. & Faust. p. 34.

Potamius auteur de cette formule étoit évêque de Lisbone en Lusitanie. D'abord il soutint la foi catholique ; puis il la trahit pour obtenir une terre du fisc qu'il desiroit avoir. Osius le fit connoître aux églises d'Espagne, & le rejetta comme un héretique. Aussi Potamius se plaignit de lui à l'empereur Constantius & fut un des auteurs de la persecution que souffrit ce venerable vieillard. Il y succomba enfin, & c'est ici le temps de sa chûte. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil : l'empereur avoit persecuté à cause de lui tous ses parens ; & il en vint même à la violence ouverte contre sa personne, sans respect pour son âge & sa dignité. Car Osius avoit plus de cent ans, & il étoit évêque depuis plus

Athan. de Fuga p. 203. D. 70. A.

de soixante : il avoit confessé dans la persecution, les évêques le regardoient comme leur pere, & il conduisoit depuis long-temps tous les conciles. Constantius ne laissa pas de le faire charger de coups & de l'exposer à des tourmens très-douloureux : jusqu'à ce que la foiblesse du corps entraînant l'esprit & le courage, il ceda pour un temps, en souscrivant à cette formule dressée par Potamius, & communiquant avec Ursace & Valens, dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium : mais il ne souscrivit point à la condamnation de S. Athanase. Il obtint ainsi sa liberté & retourna mourir en Espagne dans son siege. Il ne survêquit pas long-temps à sa faute : mais il ne la negligea pas : car étant prêt de mourir, il protesta par une maniere de testament contre la violence : il anathématisa l'heresie Arienne, & exhorta tout le monde à la rejetter.

Socr. II. hist. c. 31. Sulpit. S. ver. lib. 2. p. 417.

Athan. apol. 2. p. 807. B.

Sozom. IV. hist. c. 12. Athan. ad solit. p. 841. D.

Philostorg. IV. c. 3.

Athan. ibid.

XLVI.
Chûte du pape Libere.

Le pape Libere avoit été deux ans en exil, & la rigueur en augmentoit, jusques à lui ôter un diacre nommé Urbicus qu'il avoit auprès de lui. Fortunatien évêque d'Aquilée fut le premier à le solliciter, de se rendre aux volontez de l'empereur ; & il ne le laissa point en repos qu'il n'eût souscrit. Démophile évêque de Berée où Libere étoit en exil, lui presenta la profession de foi de Sirmium : c'est-à-dire suivant l'opinion la plus probable, la premiere composée contre Photin au concile tenu l'an 351. où Démophile même avoit assisté, qui supprimoit tacitement les termes de consubstantiel & de semblable en substance : mais qui au reste pouvoit être défenduë, comme elle l'a été par S. Hilaire. Libere l'ap-

Liber. ep. 10. ad Vinc.

Epist. 7.

Sup. n. 6.

De syn. p. 340. &c. prouva & la souscrivit comme catholique : il renonça à la communion de saint Athanase, & embrassa
Liber. epist. 9. in fragm. Hilar. p. 417. celles des Orientaux, c'est-à-dire des Ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Constantius, lui demandant que pour le bien de la paix & de la concorde il le renvoïât à son église ; & qu'il rappellât aussi de leur exil ses légats & les autres évêques exilez. Ensuite il écrivit aux évêques d'O-
Lib. epist. 7. p. 426. rient en ces termes : Je ne défends point Athanase : seulement parce que Jules mon prédecesseur d'heureuse memoire l'avoit reçû, je craignois d'être estimé prévaricateur : mais quand il a plû à Dieu, que j'aïe connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussi-tôt ; & j'ai chargé notre frere Fortunatien des lettres que j'en ai écrites à l'empereur. Ainsi rejettant de notre communion Athanase, dont je ne prétends pas même recevoir les lettres : je déclare que je veux avoir la paix & l'union avec vous, & avec tous les évêques Orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincerité avec laquelle je vous parle : notre frere Démophile aïant bien voulu me proposer la foi véritable & catholique, que plusieurs de nos freres les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ai reçûë volontiers : sans y rien trouver à redire. Au reste, je vous prie, que puisque vous me voïez d'accord avec vous en toutes choses ; vous vouliez bien travailler en commun, afin que je sois rappellé de mon exil, & que je retourne au siege que Dieu m'a confié.

Ep. 10. Sup. n. 10. Il écrivit encore à Vincent de Capouë qui avoit

été son légat, & s'étoit laissé gagner par l'empereur. Priez le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience : notre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma consolation, m'a été ôté par Venerius agent de l'empereur. C'est pourquoi j'ai crû vous devoir avertir, que je me suis retiré de cette dispute, dont Athanase est le sujet ; & que j'en ai écrit à nos freres les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtez : faites-le sçavoir à tous les évêques de Campanie, & écrivez-en à l'empereur : afin que je puisse aussi être délivré de cette grande affliction. Il avoit ajoûté de sa main : Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, & moi en particulier avec vous. Je me suis déchargé envers Dieu : c'est à vous de voir si vous voulez que je perisse en cet exil. Le Seigneur jugera entre vous & moi. C'est ainsi que le pape Libere abandonna saint Athanase, dont la cause étoit alors inseparable de celle de la foi.

XLVII. Lettres de saint Athanase aux solitaires. *A. h. n. p.* 701. *to.* 1.

S. Athanase cependant écrivit une apologie pour justifier sa fuite contre les calomnies des Ariens, particulierement de Leonce d'Antioche, de Narcisse de Neroniade & de George de Laodicée, qui l'accusoient de lâcheté. Il montre combien il sied mal à ses persecuteurs de lui faire ce reproche, & se justifie pleinement, par l'autorité des écritures & par l'exemple des prophetes, des apôtres & de J. C. même. Il écrivit vers ce même temps, la lettre aux solitaires : comme il paroît en ce qu'il dit, que Leonce occupe le siege d'Antioche ; ce qui ne peut aller plus loin que le commencement de l'an 358. Cette lettre étoit un grand traité composé de deux parties ; P. 812. C.

la premiere dogmatique, qui est perduë : la seconde historique, dont la plus grande partie nous reste, avec la préface de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'est pour satisfaire à leurs instances réïterées, qu'il leur écrit ses souffrances & celles de l'église ; & qu'il entreprend de refuter l'heresie des Ariens. Mais, ajoûte-t'il, plus j'ai voulu écrire, plus je me suis efforcé de penser à la divinité du verbe, & plus la connoissance s'est retirée loin de moi ; & j'ai reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croïois entendre, & ce que j'écrivois étoit encore au-dessous de cette petite ombre de la verité que j'avois dans l'esprit. J'ai pensé plusieurs fois abandonner l'entreprise ; & ce n'est que pour ne vous pas affliger & ne pas donner avantage par mon silence à ceux qui disputent avec vous, que je me suis forcé à écrire quelque chose & à vous l'envoïer. Car encore que nous soïons fort éloignez de comprendre la verité, à cause de la foiblesse de la chair : il est possible toutefois de connoître l'impertinence des impies. S'il est impossible de comprendre ce que Dieu est ; il est possible de dire ce qu'il n'est pas. Il en est de même du fils de Dieu ; il est aisé de condamner ce qu'avancent les heretiques, & de dire : Le fils de Dieu n'est pas cela : il n'est pas permis d'en avoir même de telles pensées, bien loin de les exprimer de la langue.

P. 8. 8.

Je vous ai donc écrit ce que j'ai pû : recevez-le, mes chers freres, non comme une explication parfaite de la divinité du verbe, mais seulement comme une

une réfutation de l'impieté de ses ennemis, & un secours pour défendre la saine doctrine. Que s'il y manque quelque chose, & je crois que tout y manque : pardonnez-le moi sincerement, & du moins recevez ma bonne volonté pour défendre la verité. Et ensuite : Quand vous aurez lû ceci, priez pour nous, & vous excitez les uns les autres à le faire. Mais renvoïez-le moi aussi-tôt, sans en donner de copie à qui que ce soit : ne le copiez pas pour vous-mêmes, mais contentez-vous de la lecture, quelque desir que vous aïez de le lire plusieurs fois. Car il n'est pas sûr de faire passer à la posterité les écrits des ignorans comme nous, qui ne faisons que begaïer. C'est ainsi que parloit de sa doctrine le plus sublime theologien de son temps, & peut-être de toute l'église Greque. Après cette preface suit la seconde partie de tout l'ouvrage, qui est l'histoire des persecutions de S. Athanase ; encore est-elle imparfaite, & ne commence qu'après le concile de Tyr l'an 335. Elle finit aux violences qui suivirent l'intrusion de George, & fait mention de la chûte d'Osius & de celle de Libere : par où l'on voit que cet ouvrage ne peut être écrit avant l'an 357. *p. 841. D.* *p. 837. A.*

S. Athanase y refute les pretextes dont l'empereur Constantius vouloit colorer sa persecution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, & publiée par le comte Heraclius. Constantius disoit qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase, qu'en cedant pour un temps à l'amitié de son frere Constant. S. Athanase répond : que ses promesses ont donc été trompeuses, & qu'il n'a plus consideré son frere après sa mort, *Sup. n. 28.* *p. 833. D.*

quoiqu'il ait soûtenu la guerre civile pour recueillir sa succession. Constantius disoit, qu'en bannissant Athanase il imitoit le grand Constantin son pere. Il l'imite, répond saint Athanase, en ce qui fait plaisir aux heretiques, mais non en ce qui leur déplaît. Constantin sur les calomnies des Eusebiens, envoïa pour un temps Athanase dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté : mais il ne se laissa pas persuader d'envoïer à sa place l'évêque qu'ils vouloient ; il les en empêcha & arrêta leur entreprise par de terribles menaces. Comment donc, s'il veut suivre la conduite de son pere, a-t'il envoïé premierement Gregoire & maintenant George le banqueroutier. Pourquoi s'efforce-t'il de faire entrer dans l'église les Ariens, que son pere appelloit Porphyriens ? Il se vante de prendre soin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte, qu'on envoïe un évêque de la cour : que des soldats insultent les égli-
p. 856. ses : que des comtes & des eunuques gouvernent les affaires ecclesiastiques, que l'on juge les évêques suivant des edits ?

S. Athanase n'épargne plus Constantius dans cet écrit. Il marque sa legereté par la contradiction de ses lettres & de ses ordres : qui montroient qu'il n'agissoit pas de son mouvement, mais selon qu'il étoit poussé. Il marque sa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ses propres parens. Car, dit-il, il a égorgé ses oncles, il a fait mourir ses cousins : il a vû dans
Amm. lib. xx. c. 11. la souffrance la fille de son beau pere, sans en avoir pitié : il a marié à un barbare, c'est-à-dire, à Arsace roi d'Armenie, Olympiade fiancée à son frere : qui

l'avoit gardée jusqu'à la mort, comme devant être sa femme. Enfin il ne feint point de traiter Constantius d'Antechrist. Pour montrer l'injustice de la persecution des Ariens, il dit : S'il est honteux que quelques évêques aïent changé par la crainte : il est bien plus honteux de leur avoir fait violence, & rien ne marque plus la foiblesse d'une mauvaise cause. Ainsi le demon n'aïant rien de vrai, vient avec la hache & la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent : mais le Sauveur est si doux, qu'il se contente d'enseigner, & de dire : Si quelqu'un veut venir après moi ; & : Celui qui veut être mon disciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence : mais il frappe à la porte, & dit : Ouvre-moi, ma sœur, mon épouse : si on lui ouvre, il entre, si on ne veut pas, il se retire. Car la verité ne se prêche pas avec les épées & les dards, ni par les soldats, mais par le conseil & la persuasion. Et quelle persuasion, où regne la crainte de l'empereur ? quel conseil, où la resistance se termine à l'exil ou à la mort ? En ensuite : C'est le propre de la vraïe religion de ne point contraindre, mais de persuader. Car le Seigneur lui-même n'a point usé de violence : il a laissé la liberté, en disant à tous : Si quelqu'un veut venir après moi ; & à ses disciples : Voulez-vous aussi vous en aller ? Et ailleurs. Quelle église adore maintenant J. C. en liberté ? si elle conserve la pieté, elle est en peril : si elle dissimule, elle craint. Il a tout rempli d'hypocrisie & d'impieté autant qu'il est en lui. S'il y a quelque fidele serviteur de J. C. & il y en a plusieurs par tout : ils se cachent comme

p. 860. B.
p. 830. D.
Ps. 73.
Luc. IX. 23.
Cant. V. 2.
p. 855. A.
Joan. VI. 67.
p. 846. 8.

3. Reg. XVIII. 4. Hebr. XI. 38.

le grand Elie, jusqu'à ce qu'ils trouvent un autre Abdias: ils sont dans les cavernes & les trous de la terre, ou errans dans les deserts.

Il y a une autre petite lettre de S. Athanase aux solitaires, qui se trouve seulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des Ariens & des catholiques qui communiquoient avec eux, venoient exprès trouver les moines, pour se vanter ensuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fideles en étoient scandalisez : c'est pourquoi S. Athanase prie ces solitaires d'examiner avec soin la foi de ceux qui les visitoient, de rejetter absolument ceux qui tenoient la doctrine des Ariens : & à l'égard de ceux qui étoient seulement dans leur communion : de les exhorter à la quitter, & communiquer avec eux s'ils le promettent : mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les heretiques.

XLVIII. Déposition de S. Cyrille de Jerusalem. Theod. II. hist. c. 26. Sozom. IV. c. 25.

Acace de Cesarée demeuroit toûjours dans son siege, nonobstant le decret du concile de Sardique qui l'avoit déposé. Il étoit en contestation pour les droits de sa metropole avec S. Cyrille de Jerusalem : qui occupant un siege apostolique, ne prétendoit pas dépendre de lui. Ce differend s'augmenta par la diversité de leurs sentimens ; car Acace enseignoit l'Arianisme, & S. Cyrille suivoit la doctrine catholique, soûtenant le fils consubstantiel : ainsi ils s'accusoient l'un l'autre d'erreur en la foi. Acace dont l'esprit étoit actif & penetrant, prevint S. Cyrille, & le cita plusieurs fois : mais S. Cyrille ne le reconnoissant pas pour superieur n'avoit garde de comparoître. Cependant Acace en prit pretexte de le faire déposer

Philost. IV. c. 12. Soc. II. c. 40. p. 125.

dans un concile, comme aïant refusé pendant deux années de suite de comparoître, pour répondre aux accusations intentées contre lui. Au fonds on accusoit S. Cyrille d'avoir vendu les trésors de l'église. Il est vrai que le territoire de Jerusalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquoit de vivres, jettoit les yeux sur lui ; & comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vases de reserve & quelques étoffes precieuses. On dit qu'ensuite quelqu'un reconnut qu'une femme de theatre étoit revêtuë d'une étoffe qu'il avoit donnée à l'église : qu'il s'informa curieusement où elle l'avoit prise, & trouva qu'elle l'avoit achetéé d'un marchand, & le marchand de l'évêque. Voilà les pretextes dont Acace se servit pour déposer S. Cyrille.

Sozom. IV. c. 25.

Ne se tenant pas pour bien condamné, il en appella à un plus grand tribunal, & envoïa l'acte d'appel à ceux qui l'avoient déposé. L'empereur Constantius autorisa cet appel, mais il fut regardé comme irregulier ; & on accusa S. Cyrille d'avoir été le premier qui eut usé d'appellation, comme dans les tribunaux seculiers. Acace ne déposa pas seulement S. Cyrille, il le chassa encore de Jerusalem ; & S. Cyrille s'en alla à Antioche, qu'il trouva sans évêque, parce que Leonce étoit mort, & n'avoit pas encore de successeur. Il passa donc à Tarse, & demeura avec l'évêque Silvain. Acace l'aïant appris, écrivit à Silvain, & lui déclara la déposition de Cyrille : mais Silvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'eglise : tant par le respect qu'il avoit pour lui, que par la consideration du peuple, qui recevoit avec grand plaisir ses instructions.

Socr. II. c. 40.

V. Marca concord. lib. VII. c. 2. §. 10.

Theod. II. hist. c. 26.

XLIX.
Lettres des évêques de Gaule à saint Hilaire.
Hilar. de syn. init.

Il y avoit déja trois ans que S. Hilaire de Poitiers étoit exilé, & il n'avoit point reçu de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eût écrit plusieurs fois de divers lieux. Il craignit que ce silence ne fût affecté, & qu'ils ne fussent tombez dans l'erreur, comme tant d'autres : ainsi il avoit resolu de se taire aussi de son côté, & de n'avoir plus de communication avec eux, après les avoir avertis plusieurs fois, suivant le precepte de N. S. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent reçû aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient : de la foi & du zele de plusieurs évêques. Enfin il reçût de leurs lettres, & connut que s'il n'en avoit pas reçû plûtôt, ce n'étoit que par la difficulté de sçavoir où il étoit. Il apprit avec une extrême joïe qu'ils avoient conservé la pureté entiere de la foi : qu'ils étoient demeurez unis à lui en esprit ; & avoient rejetté pendant trois ans la communion de Saturnin évêque d'Arles, auteur de son exil : que depuis peu comme on leur eut envoïé de Sirmium la formule de Potamius, non seulement ils ne l'avoient pas reçûë, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement, quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du fils de Dieu ; & ce que vouloient dire tant de differentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. Saint Hilaire extrémement consolé par ces lettres, y répondit quelque temps après par son traité des synodes.

L.
Traité de saint Phebade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule,

mais elle y fut doctement refutée par S. Phebade évêque d'Agen. Il déclare d'abord qu'il n'écrit que par la necessité de défendre la foi contre l'heresie, qui en usurpoit le nom, & prenoit même le titre de catholique. Il examine ensuite toutes les paroles de la formule de Sirmium, depuis le commencement jusques à la fin; & montre que ce qu'elle sembloit même avoir de bon, y étoit mis artificieusement, pour être détourné à un mauvais sens. Quoique le principal sujet de cet écrit soit le mystere de la Trinité, S. Phebade ne laisse pas d'y traiter de l'incarnation : à cause d'une lettre de Potamius envoïée en Orient & en Occident, où il disoit: que la chair & l'esprit de J. C. étant unis par le sang de Marie, & reduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible. En sorte que de l'esprit de Dieu & de la chair de l'homme, ils faisoient je ne sçai quelle troisiéme chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avoüer que le verbe fut impassible de sa nature comme le pere. Il montre donc par l'écriture les proprietez differentes des deux substances en J. C.

Il s'éleve contre les évêques qui défendoient de dire, qu'il n'y a en Dieu qu'une substance, & releve l'autorité des peres de Nicée. Il montre que le mot de substance est souvent emploïé dans l'écriture, & qu'il ne signifie rien d'indigne de Dieu. Après avoir doctement expliqué la foi catholique touchant l'unité de substance & la distinction des personnes, il conclut ainsi : C'est ce que nous croïons, ce que nous tenons, ce que nous avons reçû des prophetes, ce que les évangiles nous ont annoncé, ce que les apôtres

Gal. i 8 nous ont enseigné : ce que les martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Nous sommes si fortement attachez à cette foi, que si un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathême. Je n'ignore pas qu'après avoir examiné toutes ces veritez & les avoir exposées à la lumiere de l'intelligence publique : on nous oppose, comme une puissante machine, le nom d'Osius le plus ancien de tous les évêques, & dont la foi a toûjours été si sûre. Mais je répons en peu de mots, que l'on ne peut emploïer l'autorité d'un homme qui se trompe à present, ou qui s'est toûjours trompé. Tout le monde sçait quels ont été ses sentimens jusques à ce grand âge ; avec quelle fermeté il a reçu la doctrine catholique à Sardique & à Nicée, & condamné les Ariens. S'il a maintenant d'autres sentimens : s'il soûtient ce qu'il a condamné auparavant, & condamne ce qu'il a soûtenu : je le dis encore, son autorité n'est pas recevable. Car s'il a mal crû pendant près de quatre-vingt dix ans, je ne croirai pas qu'il croïe bien après quatre-vingt dix ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptisez dans la foi qu'il tenoit alors, & qui sont sortis du monde ? que diroit-on de lui-même, s'il fut mort avant ce concile ? Donc, comme j'ai dit, le préjugé de son autorité n'a aucune force, parce qu'elle se détruit elle-même. Aussi lisons-nous que la justice du juste ne le sauvera point, Ezech. xxxiii. 12. s'il tombe une fois dans l'erreur. Ainsi finit le traité de S. Phebade d'Agen ; écrit par consequent après la chûte d'Osius & avant sa mort.

LIVRE

LIVRE QUATORZIE'ME.

SAINT Basile & saint Gregoire de Nazianze ne demeurerent pas long-temps à Athenes après le cesar Julien : leurs études étant finies, ils resolurent de retourner à leur païs ; mais S. Basile quitta le premier. Etant revenu à Cesarée de Cappadoce, il plaida d'abord quelques causes ; car c'étoit par où commençoient ceux qui aspiroient aux charges, & ce qui rendoit si celebre l'étude de l'éloquence. Mais la philosophie avoit déja mis Basile au-dessus de l'ambition ; & il méprisoit les dignitez, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même & de ses grandes connoissances. Sa sœur Macrine lui fit bien-tôt goûter une autre philosophie : en sorte que méprisant toute la gloire humaine & l'estime qu'il pouvoit acquerir par ses discours, il se reduisit à la pauvreté parfaite, & à travailler de ses mains, pour n'avoir plus aucun obstacle dans la pratique de la vertu. I. Retraite de saint Basile. *Greg. Nyss. vit. S. Macr. p. 181. D.*

Sainte Macrine étoit l'aînée des dix enfans de Basile & d'Emmelie ; & sa mere l'avoit élevée avec un soin particulier. Quoiqu'elle lui eût donnée une nourrice, elle la tenoit le plus souvent entre ses bras; & comme le naturel de cet enfant se trouva merveilleux, soit pour l'ouverture d'esprit, soit pour la docilité : sa mere ne souffrit point que l'on suivît la methode ordinaire, qui étoit de commencer l'instruction des enfans par les poëtes : c'est-à-dire par des *Ibid. p. 179.*

tragedies passionnées ou des comedies deshonnêtes. Mais elle lui faisoit apprendre les parties de l'écriture sainte, les plus proportionnées à son âge, principalement les livres de Salomon & les pseaumes : dont le chant lui devint si familier, qu'il accompagnoit toutes ses actions, en se levant du lit, en s'appliquant à son travail, en se reposant : entrant & sortant de table, se couchant & se relevant pour prier, elle chantoit toûjours des pseaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faisoient l'occupation ordinaire des femmes; & dès l'âge de douze ans sa beauté fut d'un si grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la rechercherent. Celui que son pere avoit choisi entre tous mourut avant l'accomplissement des nôces; & Macrine en prit prétexte de demeurer vierge : disant qu'elle le regardoit toûjours comme son époux, & leur separation comme un voïage, par l'esperance de la resurrection. Elle demeura donc attachée à sa mere, lui rendant toutes sortes de services, jusques à lui faire son pain & la nourrir du travail de ses mains : & elle lui fut d'un grand secours après la mort de son pere pour soûtenir tout le poids de sa nombreuse famille & l'administration de ses grands biens répandus en trois provinces. Telle étoit sainte Macrine; & saint Basile à son retour d'Athenes trouva sa famille en cet état.

Ep. 79. p. 893. D. Il commença alors, dit-il lui-même, à s'éveiller comme d'un profond sommeil, à regarder la vraïe lumiere de l'évangile, & à reconnoître l'inutilité de la sagesse humaine : il déplora sa jeunesse consu-

mée dans l'acquisition des sciences vaines ; & aïant lû dans l'évangile, que le principal moïen pour la perfection est de vendre ses biens, les donner aux pauvres, & se décharger entierement des soins & des affections de la vie : il desiroit de trouver quelqu'un qui eût suivi ce chemin & qui pût lui servir de guide. Dans ce dessein il entreprit des voïages, & il trouva plusieurs de ces saints qu'il cherchoit près d'Alexandrie & dans le reste de l'Egypte : il en trouva en Palestine, en Syrie & en Mesopotamie : car la vie monastique s'étoit déja répanduë dans toutes ces provinces. Il admira leur abstinence, leur fermeté dans les travaux, leur application à la priere. Comme ils avoient dompté le sommeil, & ne cedoient à aucune necessité de la nature, gardant toûjours leur ame libre & élevée, dans la faim, la soif, le froid & la nudité : negligeant le corps, & ne daignant lui donner aucun soin : mais vivant comme dans une chair étrangere, & montrant par les effets, ce que c'est d'être voïageurs ici-bas & citoïens du ciel. Ce sont les paroles de S. Basile, & il ajoûte qu'il fut touché d'un desir ardent d'imiter de tels exemples.

Saint Gregoire de Nazianze quitta Athenes peu de temps après lui dans l'impatience de rejoindre un tel ami. Ce ne fut qu'à son retour qu'il reçut le baptême ; & dès lors il renonça à la gloire, aux delices & aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vraïement chrétienne. Il méditoit les saintes écritures, pour purifier son esprit de la corruption des livres profanes. Il domptoit sa chair & l'ardeur de

Carm. 1. p. 5. c.

Carm. 54 p. 1 32. C.

ſa jeuneſſe par de grands travaux : en jeûnant, en retenant ſes regards, en reprimant le ris & la colere : couchant ſur la terre dans des habits rudes, & ne cherchant de remede à l'inſomnie que dans ſes larmes : le jour il courboit ſon dos par le travail, il paſſoit la nuit à loüer Dieu. Tels furent ſes commencemens. De tous les biens temporels il ne ſe reſerva que l'éloquence, pour l'emploïer au ſer-
Carm. 1. p. 5. C. vice de Dieu. Etant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit ſe retirer entierement, à l'exemple d'Elie, de S. Jean-Baptiſte, des Recabites : ou demeurer dans la ſocieté pour s'inſtruire plus à fonds des ſaintes lettres. Enfin il choiſit une vie moïenne, qui joignît la tranquillité de l'une & l'utilité de l'au-
Carm. 1. p. 33. B. tre. Mais ce qui le détermina principalement à demeurer dans le monde : fut le grand âge de ſes parens, qui l'obligea de prendre ſoin d'eux & de leurs affaires. Il y éprouva de grandes peines, & par la difficulté de gouverner des domeſtiques, qui s'aigriſſent contre la ſeverité des maîtres & abuſent de leur douceur : & par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, & la dureté de ceux qui en faiſoient le recouvrement : enfin par les procès, où il avoit à combattre la mauvaiſe foi des parties & la corruption des juges ; & où il reconnoît impoſſible de conſerver la pureté de cœur ſans une grace par-
Greg. ep. 5. ticuliere de Dieu. Ces embarras l'empêcherent de ſuivre S. Baſile dans ſa retraite, comme il lui avoit promis.

Saint Baſile ne l'attendit pas ; & au retour de ſes voïages d'Egypte & d'Orient, aïant reſolu d'imiter

les solitaires qu'il avoit vûs : il se joignit d'abord à des personnes qu'il trouva dans son païs, pratiquant à l'exterieur la même maniere de vivre. C'étoit Eustathe de Sebaste & ses disciples : dont l'habit grossier, la vie austere & l'éloignement de tous les plaisirs, faisoit croire à S. Basile que leur interieur étoit saint, & que leur compagnie pourroit lui être utile pour son salut. *Basil. ep. 79.*

Plusieurs l'avertissoient de les éviter, comme des gens suspects d'Arianisme, à cause d'Eustathe leur maître : mais S. Basile prenoit ces avis pour des médisances, & craignoit de juger temerairement de son prochain : il ne s'en desabusa que dans la suite. Cependant il choisit pour sa retraite un lieu desert dans la province de Pont, près du fleuve Iris & d'Ibore, petite ville épiscopale. Ce qui l'y attira, c'est que sainte Macrine sa sœur s'y étoit déja retirée avec leur mere sainte Emmelie, en une terre qui leur appartenoit. Sainte Macrine y avoit assemblé plusieurs femmes de ses domestiques & de ses amies, & formé un monastere qu'elle gouvernoit : éloigné seulement de sept ou huit stades : c'est-à-dire un peu plus d'un quart de lieuë d'une église des quarante martyrs, à qui toute cette famille avoit une devotion particuliere ; & sainte Emmelie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la translation fut accompagnée de deux miracles. En ce monastere elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, sans distinction de dignité ni de rang : même table, des lits pareils, toutes choses communes : leurs delices étoient l'abstinence : leur gloire d'être inconnuës : leurs richesses *Greg. Niss. vita Macr. p. 384.*

la pauvreté & le mépris de tous les biens sensibles. Toute leur occupation étoit la méditation des choses divines, la priere, la psalmodie jour & nuit : le travail étoit leur repos : elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

II. Vie de S. Basile dans les deserts. Bas. ep. 19.

Ce fut donc près de ce monastere que saint Basile se retira : dans un lieu sauvage au pied d'une montagne, environnée de bois, de vallées profondes & d'un fleuve tombant dans un précipice. Il en fit une agréable peinture à son ami Gregoire, qui lui répondit par une raillerie : tournant en ridicule son desert, comme Basile s'étoit mocqué d'une retraite qu'il lui avoit proposée. Car l'austerité de ces saints ne diminuoit rien de l'enjoüement de leur esprit. Epist. 1. Mais ensuite S. Basile lui rendit compte serieusement des occupations de sa solitude, par une lettre fameuse : où toutefois il semble dire plutôt ce que l'on doit faire dans le desert, que ce qu'il y fait : car il témoigne d'abord être peu satisfait de lui-même, & avoir jusques là tiré peu de fruit de sa retraite. Il montre l'utilité de la solitude, pour fixer les pensées & appaiser les passions, dont elle ôte la matiere. Sortir du monde, dit-il, ce n'est pas en être dehors corporellement : mais rompre le commerce de l'ame avec le corps : n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires : oublier ce que l'on a appris des hommes, pour être prêt à recevoir les instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la priere & aux loüanges du créateur, dès le commencement de la journée. Le soleil étant levé, il se met au travail, qu'il

accompagne toûjours de prieres. Il médite l'écriture ſainte, pour acquerir les vertus & former ſes mœurs par les préceptes & par les exemples des ſaints : la priere ſuccede à la lecture, pour rendre les inſtructions plus efficaces. S. Baſile regle auſſi la maniere de parler : ſuppoſant des compagnons de ſolitude, comme en effet il en eut bien-tôt pluſieurs. Il faut interroger ſans contention & répondre ſans faſte: ne point interrompre, ne point s'empreſſer à parler ; apprendre ſans honte, enſeigner ſans jalouſie ; & publier avec reconnoiſſance de qui l'on a appris. Uſer d'un temps moderé, être affable, agréable, nôn par des plaiſanteries affectées, mais par la douceur & la bonté, éloignant toute rudeſſe, même dans les corrections, que l'humilité prépare mieux. L'humilité du ſolitaire doit paroître dans tout ſon exterieur : l'œil triſte & baiſſé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit ſale & negligé ; tel naturellement que ceux qui portoient le deüil l'affectoient alors. Il ne doit être vêtu, que pour couvrir le corps contre le froid & le chaud, ſans couleur éclatante, ſans délicateſſe. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la neceſſité dans la nourriture : en ſorte que le pain & l'eau avec quelques legumes lui ſuffiſent, tant qu'il ſe portera bien. Qu'il mange ſans avidité, s'occupant de penſées pieuſes ſur la nature & la diverſité des alimens proportionnez à nos corps : que le repas ſoit précedé & ſuivi de prieres : que de vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le ſoin du corps, & que ce ſoit toûjours la même. Que le ſommeil ſoit leger, à proportion de la nour-

riture ; & que le milieu de la nuit soit pour le solitaire, ce que le matin est pour les autres ; afin qu'il profite du silence de la nature, pour mediter dans un plus grand recueillement les moïens de se purifier de ses pechez & d'avancer dans la perfection. Cette lettre est comme l'abregé de ce que S. Basile enseigna depuis dans ses regles.

Greg. Naz. orat. 20. p. 357
Greg. Niss. in Basil. p. 290.
Greg. Naz. ep. 6.

Il le pratiquoit le premier : il vivoit dans une extrême pauvreté, n'aïant pour se couvrir qu'un seul habit, c'est-à-dire, une tunique & un manteau, ne vivant que de pain & d'eau, avec du sel & quelques herbes. Il devint si pâle & si maigre, qu'il sembloit n'avoir presque pas de vie : il portoit un cilice, mais dont il n'usoit que la nuit pour le mieux cacher : il n'avoit pour lit que la terre, ne se baignoit jamais, & ne faisoit point de feu. Comme il étoit naturellement délicat, ses austeritez lui attirerent des maladies si frequentes, qu'elles devinrent continuelles : & dans sa plus grande santé il étoit plus foible que les malades ordinaires.

Greg. Naz. ep. 9.

Saint Gregoire de Nazianze vint enfin se joindre à son ami & aux autres qui étoient avec lui dans cette solitude. Ils y faisoient leurs delices de souffrir : ils prioient ensemble, ils étudioient l'écriture sainte, ils travailloient de leurs mains : portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arrosant : portant du fumier dans leur jardin, pour y faire venir quelques herbes ; & traînant un chariot fort pesant, en sorte que les marques leur en demeurerent long-temps aux mains. Cependant leur maison n'avoit ni couverture ni porte : on n'y voïoit ni

feu

feu ni fumée ; le pain qu'ils mangeoient étoit si dur & si mal cuit que les dents n'y entroient & n'en sortoient qu'avec peine. Ils quitterent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupez pendant leur jeunesse, pour s'appliquer uniquement à l'écriture sainte ; & afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interpretes, particulierement Origene, dont ils firent ensemble un extrait sous le nom de Philocalie, que nous avons encore. Les habitans de Neocesarée voulurent confier à S. Basile l'éducation de leur jeunesse, & lui députerent leurs principaux magistrats pour le tirer de la solitude : mais il les refusa ; & même étant venu dans la ville quelque temps après, il resista aux prieres de tout le peuple assemblé autour de lui, qui pour l'engager à cet emploi, lui promettoit toutes choses. Gregoire frere de Basile & depuis évêque de Nysse n'eût pas la même fermeté ; & depuis sa conversion étant déja prêtre, il se laissa persuader d'enseigner la rethorique à de jeunes gens. Ses amis & tous les Chrétiens en furent scandalisez ; & saint Gregoire de Nazianze l'en reprit, par une lettre pleine de vigueur & de charité.

Greg. ep. 8. *Basil. ep.* 64. *Greg. Naz. ep.* 43.

III. Ascetiques de S. Basile.

Saint Basile eût bien-tôt dans sa retraite un grand nombre de disciples, qu'il élevoit à Dieu, & qu'il faisoit vivre dans une parfaite union. Il leur écrivit en divers temps plusieurs préceptes de pieté, que la plûpart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur regle, & que l'on nomme en general les Ascétiques de S. Basile. Le premier traité est un recueil de passages de l'écriture sous le nom de Morales, dont voici l'occasion. Dans les voïages qu'il fit en

Id. ep. 9.

Egypte & en Orient, il vit la division des églises, la persecution des plus saints évêques & les désordres que produisoient par-tout les violences des Ariens. Il en fut sensiblement touché, & cherchant la cause d'un si grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'écriture: En ce temps-là il n'y avoit point de roi en Israël, & chacun faisoit ce qui lui plaisoit. C'est ainsi, dit-il, que nous vivons: il semble que Dieu ne soit plus notre roi: nous méprisons sa sainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulieres, nous suivons des traditions humaines & de mauvaises coûtumes, nous ne considerons pas ce que dit Jesus-Christ: qu'il est descendu du ciel, non pour faire sa volonté, mais celle du pere qui l'a envoïé, & qu'il ne fait rien de lui-même: que le saint-Esprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. S. Basile montre ensuite par les exemples de l'ancien & du nouveau testament, avec quelle severité Dieu punit les moindres désobéissances. Par ces considerations, il crut devoir faire un recueil de ce qui est plus expressément marqué dans les saintes écritures, comme agréable ou désagréable à Dieu: pour servir aux personnes pieuses à s'éloigner de leur volonté propre, de la coûtume & des traditions humaines; & s'attacher uniquement à l'évangile. Ce recüeil est composé de quatre-vingt articles tirez du nouveau testament; & ne contient que les paroles de l'écriture.

Basil. de judic. Dei.
Jud. XVII. XX.
Jo. VI. 38.
Jo. XVI. 13.

Les autres traitez ascetiques sont les regles de deux sortes: les grandes dont chacune est plus étenduë, mais qui sont moins en nombre: car il n'y en a que

cinquante-cinq : les petites dont il y a jusques à trois cens treize articles, mais plus courts. Les unes & les autres sont par maniere de questions du disciple & de réponses du maître. Les grandes regles contiennent les principes de la vie spirituelle expliquez à fonds, & toûjours par l'autorité de l'écriture : les petites entrent plus dans le détail : mais ni les unes ni les autres ne contiennent guere de préceptes, qui ne soient à l'usage de tous les Chrétiens : il y en a peu qui ne conviennent qu'à des solitaires. Les disciples de saint Basile étoient Cenobites vivans en communauté : aussi le païs étoit trop froid, pour se pouvoir écarter dans les deserts comme en Egypte, & vivre en Anachoretes. Quelques-uns attribuoient ces ascetiques à Eustathe de Sebaste, qu'ils croïoient auteur de la vie monastique dans l'Armenie, la Paphlagonie & le Pont : mais il est constant qu'ils sont de saint Basile, entr'autres par l'autorité de Rufin qui vivoit dans le même temps, & les traduisit en latin. Au reste, ces moines de Cappadoce servirent depuis très-utilement l'église contre les heresies d'Eunomius & d'Apollinaire : car l'autorité que leur avoit acquise leur sainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. Saint Basile eut pour compagnons de sa retraite ses deux freres, saint Gregoire depuis évêque de Nysse & saint Pierre depuis évêque de Sebaste, qui prit soin après lui de la conduite de son monastere. Celui-ci étoit le plus jeune de tous les freres. Il perdit son pere en venant au monde, & sa sœur sainte Macrine lui tint lieu de pere, de precepteur & de toutes choses. Elle l'éleva

Sozom. IV. c. 34.

Sozom. III. c. 14. p. 424. B.
Hier. scrip. Ruf. II. hist. c. 9.
Cod. Regul. tom. I.

Sozom. VI. c. 27.

Bas. ep. 79 p. 896. D.

Greg. Nyss. vita S. Mac. p. 185.

dès le berceau, & ne souffrit point qu'il s'appliqua aux études profanes : mais elle cultiva son naturel, qui étoit excellent, par la seule étude de la vertu ; & il y fit un tel progrès, qu'il n'étoit pas inferieur à S. Basile, quoiqu'il n'eût ni sa doctrine ni son éloquence.

Theod. c. IV. hist. 30.

IV. Eudoxe évêque d'Antioche.

Socr. II. c. 37. Sozom. IV. 12. Theod. II. hist. 25.

Leonce évêque Arien d'Antioche étant mort, Eudoxe évêque de Germanicie un des chefs du même parti s'empara de ce siege. Il étoit en Occident auprès de l'empereur, quand on y reçut la nouvelle de la mort de Leonce. Eudoxe dit artificieusement à l'empereur, que son église de Germanicie avoit besoin de sa presence en cette occasion, & demanda permission d'y retourner promptement. L'empereur ne penetrant point son dessein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ses interêts, les eunuques de la chambre ; & appuïé de leur credit il laissa son église de Germanicie, & s'en alla en diligence à Antioche, où il se fit reconnoître évêque, comme par ordre de l'empereur : sans le consentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Arethuse, qui étoient les évêques de Syrie les plus considerables ; ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabisse dans la petite Armenie, fils de Cesarius, qui après avoir aimé les femmes & vécu dans la débauche, avoit expié ses pechez par le martyre. Le fils étoit d'un naturel doux, ingenieux & adroit, mais extrémement timide & adonné au plaisir. S. Eustathe évêque d'Antioche n'avoit pas voulu le recevoir dans son clergé, à cause de la mauvaise doctrine : mais après que S. Eustathe

Philost. IV. c. 4.

fut banni, les Ariens non seulement l'admirent à la clericature, mais l'éleverent à l'épiscopat; & le mirent à Germanicie sur les confins de Syrie, de Cilicie & de Cappadoce: il assista en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en 341. Il étoit pur Arien, disciple d'Aëtius, qui ne vouloit pas reconnoître le fils de Dieu semblable en substance au pere. Les eunuques de la cour étoient dans la même erreur; & l'on nomma cette secte les Anoméens, du mot grec *Anomoios* qui signifie dissemblable.

Athan. de syn. p. 860. 9. 3. C. Sup. l. XII. n. 47.

Eudoxe aïant envahi le siege d'Antioche, ne se mit pas en peine de cacher sa malice, comme Leonce avoit fait: il combattoit ouvertement la doctrine catholique, & persecutoit en toutes manieres ceux qui osoient lui resister. Aëtius aïant appris son établissement, revint aussi-tôt d'Egypte, & amena avec lui Eunomius: préferant le séjour d'Antioche à tout autre, par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe; & quant aux sentimens & quant à la vie molle & voluptueuse. Il étoit donc son flateur & son parasite, & attiré par la bonne chere, il suivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Leonce l'avoit élevé, & le proposa dans un concile, qu'il se pressa d'assembler: mais la haine contre Aëtius l'emporta sur l'empressement d'Euxode; & il ne put obtenir son rétablissement. En ce concile étoient Acace de Cesarée & Uranius de Tyr, uni de sentimens avec Eudoxe. Ils condamnerent également le mot d'*homoiousios* & celui d'*homoousios*, c'est-à-dire, de semblable en substance & de consubstantiel: sous prétexte que les évêques

Theodor. II. hist. 25.

Socr. II. c. 37.

Sozom. IV. c. 12. 13.

AN. 358.

d'Occident l'avoient ainsi decidé. C'étoit la seconde formule de Sirmium, qu'Osius avoit souscrite, dont Eudoxe & ses partisans ne manquerent pas de se prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remerciement à Ursace, à Valens & à Germinius : leur attribuant cet heureux succès, d'avoir ramené les Occidentaux aux bons sentimens.

V.
Concile des Demi-Ariens à Ancyre.
Id. c. 13.

Les entreprises d'Euxode trouverent de la resistance, & plusieurs personnes de l'église d'Antioche furent chassées pour s'y être opposées. Elles s'adresserent à George de Laodicée; & il leur donna une lettre pour Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre & Cecropius de Nicomedie, en ces termes: Le naufrage d'Aëtius emporte Antioche presque entiere. Car Eudoxe éleve à la clericature tous ceux que nous avons rejettez comme disciples de cet infame heretique: le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prenez donc soin de cette grande ville: de peur que sa chûte n'entraîne celle de tout le monde. Assemblez-vous en aussi grand nombre que vous pourrez, & demandez les souscriptions des autres évêques: afin qu'Eudoxe chasse Aëtius de l'église d'Antioche, & qu'il retranche ses disciples qu'il a promus aux ordres. Que s'il persiste avec Aëtius à dire le fils dissemblable, & à préferer aux autres ceux qui osent le dire: l'église d'Antioche est perduë. Cette lettre de George de Laodicée fut renduë à Basile d'Ancyre, comme il celebroit la dédicace d'une église qu'il avoit bâtie. Il avoit appellé à cette ceremonie plusieurs évêques voisins: entre-autres Eustathe de Sebaste & Eleusius de Cyzique.

Synodica ap. Epiph. hær. 73. n. 2.

Mais le concile ne fut pas fort nombreux ; & plusieurs évêques s'excuserent par lettres de s'y trouver, parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hiver, & que la fête de Pâque approchoit, elle fut le douziéme d'Avril cette année 358. AN. 358.

On prétend que Basile d'Ancyre avoit jetté les yeux sur le siege d'Antioche, & que la jalousie l'animoit contre Eudoxe. L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie : car ils apprirent que les évêques de Gaule demeurant inebranlables dans la foi, avoient rejetté la fausse formule de Sirmium : non seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur connoissance. Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusque-là fomenté l'heresie ; & le resultat de ce concile fut la condamnation des Anoméens. Nous avons la lettre synodale adressée aux évêques de Phenicie & à tous les autres, que ceux qui écrivent prétendent être dans leurs sentimens. Ils se plaignent que l'on a voulu alterer la foi par des nouveautez profanes à Antioche, à Alexandrie & en Asie : & ajoûtent que pour y remedier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déja été faites à Antioche au concile de la dédicace, à Sardique, c'est-à-dire à Philippopolis, & à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques : mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, & de retrancher de l'église, ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

Philost. iv. c. 6.

Hilar. de Syn. p. 310.

Ap. Epiph. har. 73. n. 2.

AN. 358. Leur exposition de la foi est longue, mais solide & theologique. Ils posent d'abord la necessité de reconnoître en Dieu un Pere, un Fils & un S. Esprit, par consequent d'exclure du fils l'idée de créature. Or l'idée de fils, enferme la ressemblance de substance : autrement ce n'est qu'un nom vain, qui ne signifie en effet qu'une créature. Quelque autre prérogative que l'on donne au fils, si on lui ôte celle d'être semblable en substance, il demeure au rang des choses créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raison de se servir du nom de fils, que d'exprimer une production semblable à son principe, quant à la substance : toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choses créées seroient très-indignes de la divinité. Il faut exclure les sens metaphoriques, dans lesquels le nom de fils est communiqué aux hommes & aux autres créatures : ce ne sont que des équivoques ; & ce n'est pas sans sujet que J. C. est nommé fils unique. Il ne faut point

n. 6. Sup. l. XII. n. 47. en cette matiere écouter la raison humaine, ni les subtilitez de la dialectique. Ce qui est dit contre

n. 7. &c. Aëtius, dont le fort étoit la logique d'Aristote. Ils

Coloss. 1. 15. expliquent doctement le passage de saint Paul, où il est dit que J. C. est l'image de Dieu ; & comparent

n. 10. 11. les principaux passages de l'ancien & du nouveau testament, sur la generation du verbe. Toute cette doctrine est recueillie en dix huit anathêmes, qui terminent la lettre ; & elle est souscrite par douze évêques, dont les premiers sont Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste. Ce qu'il y a de mauvais, c'est qu'en établissant que le fils est semblable au pere en substance,

ſubſtance, ils nient qu'il ſoit de la même ſubſtance; & le dernier anathême condamne expreſſément le terme de conſubſtantiel. C'eſt ce qui fit nommer Demi-Ariens ceux qui ſoûtenoient cette doctrine. *Baſil. ep. 74. p. 875. C.*

VI. *De utez d'Ancyre a Sirmium.* *Sozom. IV c. 13. Theod. II. c. 25.*

Les évêques de ce concile reſolurent de donner avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait; & de lui demander qu'il pourvût à l'execution des decrets de Sardique, de Sirmium & des autres conciles: qui avoient défini que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance. Sous le nom du concile de Sardique, ils entendoient toûjours leur conciliabule de Philippopolis. Baſile & Euſtathe ſe chargerent de la députation; & avec eux Eleuzius de Cyzique & un prêtre nommé Leonce, qui avoit ſervi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouverent encore la cour à Sirmium; & aïant retranché de leur expoſition de foi au moins le dernier anathême, de peur de choquer ceux qui étoient attachez au conſubſtantiel: ils la preſenterent à l'empereur, & l'accompagnerent d'un grand diſcours, où ils expliquerent que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes. *Philoſt. IV. c. 8.*

En arrivant à la cour, ils trouverent un prêtre d'Antioche nommé Aſphale, très-ardent ſectateur d'Aëtius: qui aïant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe; & étoit prêt à partir. Mais Baſile d'Ancyre aïant fait connoître à l'empereur le venin de cette hereſie: lui perſuada de condamner Euxode, de retirer d'Aſphale la lettre qu'il lui avoit donnée, & d'en écrire une autre toute contraire, à *Sozom. IV. c. 4.*

AN. 358.

l'église d'Antioche : par laquelle il desavoüoit Eudoxe, & disoit qu'il ne l'avoit point envoïé. Il y traite Aëtius de sophiste & de charlatan pernicieux : il recommande aux fideles de l'éviter aussi-bien qu'Eudoxe, mais il se contente de leur défendre d'assister aux assemblées ecclesiastiques : les menaçant de plus grandes peines s'ils ne se corrigent. Cette lettre est une des preuves des plus sensibles de la legereté de Constantius.

Socr. II. c. 30. in fin.
Sozom. IV. c. 6.

Cependant il se tint un concile à Sirmium : soit que le second ne fût pas encore separé, soit que l'on en eût assemblé un troisiéme, des évêques qui se trouvoient à la cour. Basile d'Ancyre & les autres Demi-Ariens y dominerent. Ils firent abroger la seconde formule de Sirmium, que Potamius avoit dressée, où le consubstantiel & le semblable en substance étoient également rejettez. Valens & Ursace l'abandonnerent eux-mêmes, & dirent qu'ils avoient voulu supprimer également le consubstantiel & le semblable en substance, croïant que c'étoit la même chose : comme si des évêques qui avoient vieilli dans ces disputes, pouvoient ignorer la difference de ces termes. Les députez d'Ancyre, non contens de faire condamner en ce concile la formule de Potamius, voulurent en tirer les exemplaires ; & comme plusieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher sous certaine peine : mais cette piece étoit déja trop répanduë pour la pouvoir supprimer. Au contraire Basile & Eustathe renfermerent dans un seul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samosate, contre Photin &

Sozom. V. c. 15.

contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dédicace. Tout cela, pour faire rejetter le consubstantiel, comme un terme odieux & déja condamné dans des conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libere, de Berée à Sirmium : on lui fit approuver cet écrit, & par consequent abandonner le consubstantiel ; & on tira le même consentement de quatre évêques d'Afrique qui se trouverent presens : sçavoir, Athanase, Alexandre, Severien & Crescent. On y fit aussi souscrire Ursace, Valens & Germinius de Sirmium : mais Libere protesta de son côté, qu'il excommunioit ceux qui disoient que le fils n'étoit pas semblable au pere en substance & en toutes choses. Ce qu'il fit parce qu Eudoxe & les autres partisans d'Aëtius à Antioche avoient fait courir le bruit qu'il croïoit la dissemblance comme eux. L'empereur étant ainsi satisfait de Libere, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Felix, qu'ils reconnoissoient pour évêque legitime : de le recevoir, de gouverner l'église Romaine conjointement avec lui, & d'oublier tout le passé : car l'affection que le peuple portoit à Libere, avoit excité une grande sedition & causé jusques à des meurtres.

AN. 358.

Basile & Eustathe n'accuserent pas seulement d'heresie Aëtius & Eudoxe, mais encore de crime d'état, & d'avoir eu part à la conjuration de Gallus ; Theophile l'Indien, que les Ariens faisoient passer pour un apôtre & un faiseur de miracles, se trouvant engagé dans la même accusation, fut relegué

Philost. IV. c. 8.

AN. 358. à Heraclée dans le Pont. Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche & de demeurer chez lui : Aëtius fut mis en la puissance de ses accusateurs ; & on l'envoïa en exil à Pepuse de Phrygie. Eunomius qu'Eudoxe venoit d'ordonner diacre & de députer vers l'empereur, pour sa justification, fut pris en chemin par les gens de Basile & relegué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même se retira en Armenie son païs natal : quelques autres furent bannis jusqu'au nombre de soixante & dix, ainsi le parti des Anoméens sembloit entierement dissipé.

VII. Libere rentre à Rome. *Anastas. in lib. Libell. Marc. & Faust. p. 4.*

Le pape Libere revint à Rome la troisiéme année de son exil ; c'est-à-dire, l'an 358. le second jour d'Août. Il y entra comme victorieux ; & le peuple accourut au devant de lui avec joïe. L'antipape Felix odieux au senat & au peuple, fut chassé de la ville : mais comme sa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu après à la faveur des clercs de son parti, & osa bien indiquer la station dans la basilique de Jules au-delà du Tibre : la multitude des fideles avec les nobles le chasserent honteusement de Rome une seconde fois. *Sozom. IV. c. 15.* L'empereur le vouloit maintenir avec Libere, & leur faire gouverner en commun l'église Romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évêques dans un siege : *Theod. II. epist. c. 17. Philost. IV. n. 3.* mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner. Felix étant chassé la seconde fois, se retira dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, *Libell. Marc. & Faust.* où il vécut encore près de huit ans, gardant la dignité épiscopale sans fonction ; & ne mourut que le dixiéme des calendes de Decembre, sous le consulat de Valentinien & de Valens,

c'eſt-à dire, le vingt-deuxiéme de Novembre 365. Ni S Optat, ni S. Auguſtin ne le comptent point dans la ſuite des évêques de Rome.

A N. 358.

VIII. Tremblement de terre à Nicomedie. *Sozom. IV. c. 16.*

L'empereur Conſtantius non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut neceſſaire d'aſſembler un concile univerſel contre les Anoméens: à cauſe des entrepriſes d'Aëtius, & de ce qui s'étoit paſſé à Antioche. D'abord il l'indiqua à Nicée : mais Baſile d'Ancyre & ceux de ſon parti l'en détournerent, à cauſe du grand concile, dont la memoire leur étoit odieuſe. Il fut donc reſolu de s'aſſembler à Nicomedie ; & l'on envoïa des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour les évêques qui paſſoient pour les mieux inſtruits & les plus éloquens. Ils devoient aſſiſter au concile chacun au nom de tous les évêques de ſa nation : c'eſt-à-dire, que l'empereur nommoit les députez de chaque province. La plûpart étoient déja en chemin, quand la nouvelle ſe répandit que la ville de Nicomedie venoit d'être renverſée par un tremblement de terre. On diſoit plus : comme d'abord on fait toûjours les malheurs plus grands : on diſoit que Nicée, Perinthe, les villes voiſines & C P. même, y avoient part ; & qu'à Nicomedie pluſieurs évêques avoient été accablez dans l'égliſe, avec une grande multitude de peuple : hommes, femmes & enfans qui s'y étoient refugiez. Ce qui ſe trouva vrai, eſt que le neuviéme des calendes de Septembre ſous le conſulat de Dacien & de Cereal, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme d'Août de cette année 358. à la ſeconde heure du jour, ſelon nous à huit heures du matin, ce

Amm. Marc. lib. XVII. c.

tremblement commença ; & comme ce n'étoit pas
AN. 358. l'heure de s'assembler dans les églises, personne n'y fut surpris : aussi personne n'eut-il le loisir de s'y refugier, tant cet accident fut prompt. Chacun perit ou échappa, selon le lieu où il se trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques : Cecropius de Nicomedie & un autre d'une ville du Bosphore : & ils furent surpris hors de l'église. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux, des cuisines & des bains, des forges & des autres lieux semblables, se communiquant dans le renversement des maisons aux toits & aux autres matieres combustibles, gagna par tout, & ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont & l'Asie, & en deça de la mer dans la Macedoine ; on compta jusques à cent cinquante villes qui s'en ressentirent.

Il y avoit alors à Nicomedie un saint solitaire nommé Arsace, Persan de nation : qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, & s'étoit rendu illustre entre les confesseurs dans la persecution de Licinius. Aïant quitté les armes il se retira dans la citadelle de Nicomedie, & demeuroit dans une tour, menant la vie ascetique. Il faisoit des miracles ; & un jour par l'invocation du nom de J. C. il arrêta un possedé qui couroit par la ville l'épée à la main & faisoit fuir tout le monde. Arsace donc aïant appris par revelation le malheur dont la ville étoit menacée, & reçû ordre d'en sortir, alla promptement à l'église, & recommanda aux ecclesiastiques, de

prier avec ferveur pour appaiser la colere de Dieu. On se mocqua de sa prédiction, il s'en retourna dans sa tour, où il se mit en priere prosterné sur le visage, & le tremblement de terre étant passé, on l'y trouva mort en cette posture. On dit qu'il aima mieux mourir, que de voir la ruine d'une ville, où il avoit commencé à connoître J. C. & appris la philosophie chrétienne : car on nommoit ainsi la vie ascetique. AN. 358.

IX. Projets de conciles. *Sozom. IV. c. 16.*

Le voïage des évêques aïant été rompu par cet accident : les uns attendirent de nouveaux ordres de l'empereur, les autres declarerent par lettres leurs sentimens touchant la foi. Constantius consulta Basile d'Ancyre : qui lui écrivit en loüant sa pieté, le consolant du malheur de Nicomedie par les exemples des histoires sacrées ; & l'exhortant à presser le concile, & à ne pas renvoïer sans rien faire les évêques qui étoient déja en chemin. Il marqua Nicée pour le lieu de l'assemblée, croïant faire plaisir à l'empereur qui l'avoit nommé d'abord. Conformément à cette lettre l'empereur ordonna que les évêques s'assembleroient à Nicée au commencement de l'été de l'année suivante 359. excepté ceux à qui leur santé ne le permettroit pas : que ceux-là envoïeroient à leur place des prêtres ou des diacres qu'ils choisiroient, pour déclarer leurs sentimens, déliberer sur les choses douteuses, & resoudre tout en commun. Que dix députez d'Occident & autant d'Orient, choisis par le concile, viendroient à la cour, pour lui faire le rapport de ce qui auroit été résolu : afin qu'il vît aussi s'il étoit conforme aux saintes écritu-

AN. 358.

res ; & qu'il pût décider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainsi il se faisoit le juge du concile universel & l'arbitre de la foi.

Philost. IX. c. 10. Sozom. IV. c. 16.

Cependant il changea encore de résolution. Car les Anoméens, c'est-à-dire, les partisans d'Eudoxe, d'Acace, d'Ursace & de Valens, aïant un peu relevé leur credit, firent en sorte qu'il convoqua deux conciles au lieu d'un. Ils voïoient leur condamnation inévitable, si tous les évêques s'assembloient en un seül concile : parce que tous seroient, ou pour la foi de Nicée & le consubstantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit aussi le nom de substance. D'ailleurs, il étoit plus facile de diviser les esprits des évêques separez ; & de faire de loin de faux rapports d'un concile à l'autre. Du moins ils esperoient, que s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un ; & que s'ils étoient condamnez par l'un, ils ne le seroient pas par l'autre : voilà les motifs secrets. Ceux que l'on publia & que l'on fit goûter à l'empereur, furent de lui épargner la dépense, & aux évêques la fatigue d'un trop grand voïage. L'eunuque Eusebe qui favorisoit Eudoxe, aida par son credit à faire passer cette résolution. En attendant que l'on eût déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs églises ou dans les lieux ausquels ils se trouveroient ; & il écrivit à Basile d'Ancyre de consulter tous les évêques d'Orient, touchant le lieu du concile, afin de le déclarer au commencement du printemps. Car il ne croïoit plus que Nicée fût convenable à cause du trouble

Concil. Paris. ap. Hilar. fragm.

Sozom. IV. c. 17.

trouble, que le tremblement de terre avoit excité dans le païs. Basile envoïa aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les siennes, pour les exhorter à mander promptement le lieu qui leur plairoit le plus. On proposa Tarse en Cilicie; mais ceux du parti d'Eudoxe s'y opposerent: peut être à cause de l'évêque Silvain qui leur étoit contraire; & la même raison put faire rejetter Ancyre, qui fut aussi nommée. Pour l'Occident, on ne voit pas qu'il y ait eu d'autre lieu proposé que Rimini, où se tint en effet le concile. *Philost. IV. c. 11.*

Pendant que les Orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile: Basile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium. Il y trouva quelques évêques, qui y étoient pour leurs affaires particulieres; entr'autres Marc d'Arethuse & George, usurpateur d'Alexandrie. On resolut que le concile d'Orient se tiendroit à Seleucie en Isaurie. Ensuite Valens qui étoit aussi à Sirmium & ses partisans, c'est-à-dire, les Anoméens, y firent dresser & signer par les évêques presens une nouvelle formule: où le mot de substance étoit rejetté nommément, comme inconnu au peuple & occasion de scandale, & comme ne se trouvant point dans l'écriture. On ordonnoit de ne faire aucune mention de substance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finissoit par ces mots: Nous disons que le fils est semblable au pere en tout: comme les saintes écritures le disent & l'enseignent. Ce qu'il y eut de plus singulier à cette formule, c'est la datte que l'on mit à la tête en ces termes: Exposition de *Sozom. IV. c. 16.* *Ap. Athan. de syn. p. 875. & ap. Socr. II. c. 37.*

AN. 359. la foi faite en presence de notre seigneur le très-pieux & victorieux empereur Constantius auguste, éternel, sous le consulat de Flavius Eusebe & d'Hypatius à Sirmium l'onziéme des calendes de Juin : c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Mai 359. Elle fut composée par Marc d'Arethuse, écrite en latin & souscrite par ceux qui se trouverent presens : sçavoir Marc d'Arethuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germinius de Sirmium, Hypatien d'Heraclée, Valens de Murse, Ursace de Singidon & Pancrace de Peluse. Il y eut deux signatures singulieres. Celle de Valens en ces termes : Les assistans sçavent comment nous avons souscrit ceci la veille de la Pentecôte : & notre pieux empereur le sçait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix & par écrit. Ensuite il mit la souscription ordinaire avec cette clause : que le fils est semblable au pere, sans dire : En tout : mais l'empereur le contraignit de l'ajoûter. Au contraire Basile se doutant des mauvais sens que l'on pouvoit donner à cette formule, souscrivit ainsi : Moi Basile évêque d'Ancyre, je crois, comme il est écrit ci-dessus, que le fils est semblable au pere en tout : c'est-à-dire, non seulement quant à la volonté, mais quant à la subsistance, l'existence & l'estre, comme étant fils, selon l'écriture : esprit d'esprit, vie de vie, lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, en un mot fils en tout semblable au pere. Et si quelqu'un dit, qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens separé de l'église catholique, comme ne tenant pas le fils semblable au pere, suivant les écritures. On peut remarquer

Sozom. IV. c. 17. V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

Epiph. hæres. 73. n. 28.

ici, que Basile n'osant emploïer le mot de substance *ousia* que l'on étoit convenu de supprimer dans cette formule, emploïe tous les mots approchans & équivalens : parce qu'il croïoit en effet le fils semblable en substance. Cette formule ainsi souscrite fut remise entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini.

AN. 359.

La resolution étant prise touchant la tenuë des deux conciles, & le lieu de chacun déterminé : l'empereur donna ses ordres pour y faire aller les évêques, non plus par députez, mais tous generalement : & il envoïa par tout des officiers, pour leur faire donner les voitures & les choses necessaires au voïage. Il écrivit à chaque concile de regler les questions de la foi, d'examiner ensuite les causes des évêques, qui se plaignoient d'avoir été déposez ou exilez injustement ; & quand ils auroient tout jugé, de lui envoïer dix députez de chaque côté pour lui en faire le rapport. Le concile de Rimini s'assembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la grande Bretagne. Ceux des deux dernieres provinces refuserent ce qui leur fut offert de la part de l'empereur, ne croïant pas le pouvoir accepter honnêtement, & aimerent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne, qui accepterent ce secours : étant si pauvres qu'ils n'avoient pas dequoi subsister, & aimant mieux être à charge au fisc qu'à leurs confreres, qui offroient de contribuer pour leur dépense. Telle étoit la charité & le désinteressement des évêques.

Sozom. IV. c. 17.

Sever. Sulp. 2. hist. p. 420.

X. Traité de saint Hilaire des synodes. Sup. XIII. n. 43. Hilar. de synod.

Ceux de Gaule & de Bretagne étoient bien instruits de la créance des Orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoïé de Phrygie. C'étoit son traité des synodes, composé vers la fin de l'an 358. pendant que l'on déliberoit du lieu où se tiendroit le concile en Orient. En ce traité S. Hilaire explique les differentes formules de foi, que les Orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée: afin de montrer aux Occidentaux, qu'elles étoient bonnes ou du moins tolerables; & qu'ils ne devoient pas regarder comme Ariens, ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-mêmes de ces formules, dont ils lui avoient demandé l'explication, & de suspendre leur jugement jusques à la fin de son écrit. La premiere formule qu'il explique est celle que les Demi-Ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année 358. & pour la mieux faire entendre, il rapporte auparavant celle que les purs Ariens avoient dressée à Sirmium en 357. qu'il appelle le blasphême d'Osius & de Potamius: parce que Potamius en étoit l'auteur, & qu'Osius l'avoit signée dans sa chûte. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathêmes, entre lesquels n'est pas le dernier, qui condamnoit le consubstantiel, & que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'est pas qu'on ne pût encore excuser sur ce point les peres d'Ancyre: en disant qu'ils ne rejettoient le consubstantiel que dans les mauvais sens que quelques-uns lui donnoient. La seconde formule que saint Hilaire explique, est celle du concile d'Antioche de la dédicace tenu en 341. très-fameuse chez

Sup. XIII. n. 50. Sup. n. 2. Sup. XII. n. 46. Sup. XII. n. 11.

les Orientaux. C'est la seconde de celles qui furent proposées au concile, & elle fut approuvée par les quatre-vingt-dix sept évêques qui y assisterent. On l'attribuoit au martyr S. Lucien; & il n'y manque que le mot de consubstantiel : mais cela même la rendoit plus agréable à ceux à qui ce terme étoit suspect. Saint Hilaire montre qu'elle est toute catholique. Il rapporte ensuite pour la troisiéme celle du concile de Sardique : c'est-à-dire, du conciliabule de Philippopolis, qui en prenoit faussement le nom : mais sa confession de foi ne laissoit pas d'être catholique, & il n'y manquoit que le mot de consubstantiel. La quatriéme est celle du premier concile de Sirmium, tenu en 351. contre Photin par les Orientaux avec les vingt-sept anathêmes : qui à la verité n'excluent pas formellement la doctrine des Demi-Ariens, mais aussi ne contiennent rien de manifestement mauvais, & excluent formellement plusieurs erreurs des purs Ariens, de Sabellius & de Photin : c'est ce que saint Hilaire releve.

Sup. liv. XII. *n.* 40.

Sup. XIII. *n.* 6.

Ne vous étonnez pas, mes freres, ajoûte-t'il, de ces fréquentes expositions de foi : la fureur des hérétiques les a renduës necessaires. Car les églises Orientales sont dans un tel peril, qu'il est rare d'y trouver même parmi les évêques, cette foi que je vous rapporte, & dont je vous laisse le jugement. Je parle comme sçavant, de ce que j'ai oüi & de ce que j'ai vû moi-même. Hors l'évêque Eleusius & quelque peu avec lui, la plus grande partie des dix provinces d'Asie où je suis, ne connoissent point Dieu, ou ne le connoissent que pour le blasphêmer. Tout

p. 338. *&c.* *p.* 347.

eſt plein de ſcandales, de ſchiſmes, d'infidelité. Que vous êtes heureux cependant, d'avoir conſervé dans ſa pureté, la foi apoſtolique : d'avoir ignoré juſques ici, ces profeſſions écrites, & de vous être contentez de profeſſer de bouche ce que vous croïez du cœur : Enſuite il explique les termes, dont l'ambiguité rendoit ſuſpecte aux Orientaux la foi des Occidentaux. Premierement le mot de *ſubſtance* : montrant les mauvais ſens, que peut avoir cette propoſition : Qu'il n'y a qu'une ſubſtance du pere & du fils : car on pouvoit entendre une ſeule perſonne ſubſtance, ou une même ſubſtance diviſée en deux. C'eſt pourquoi il conſeille d'expliquer diſtinctement ce que l'on croit du pere & du fils, avant que de le renfermer dans cette expreſſion abregée. Il explique
p. 352. enſuite le terme de *ſemblable* ; & dit que c'eſt le même dire : Que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes, & de dire qu'il lui eſt égal. Ainſi le mot d'*homoiouſios*, qui ſignifie ſemblable en ſubſtance, peut avoir un auſſi bon ſens que l'*homoouſios*, qui
p. 354. B. ſignifie de même ſubſtance. Saint Hilaire s'adreſſe enſuite aux Orientaux bien intentionez, pour leur lever tous les ſcrupules qu'ils avoient ſur le terme
p. 358. de *conſubſtantiel* ; & rapportant le ſymbole de Nicée ; il montre que ce terme n'y eſt emploïé que pour condamner les vrais Ariens : qui vouloient que le fils fût une ſimple créature, & pour montrer qu'il eſt produit de la ſubſtance même du pere. Il prouve en general, qu'il ne faut pas ſupprimer une bonne expreſſion, à cauſe du mauvais ſens qu'elle peut avoir ; par l'exemple des écritures dont

les heretiques abusent. Il presse les Orientaux de ne pas rendre suspect leur *homoiousios* en rejettant l'*homoousios*; & de ne pas s'arrêter aux mots, puisqu'ils conviennent de la chose. Il ajoûte ces paroles remarquables: Je prens à témoin le Seigneur du ciel & de la terre, que sans avoir oüi ni l'un ni l'autre, j'ai toûjours crû l'un & l'autre: que par *homoiousios* il falloit entendre l'*homoousios*: que rien ne pouvoit être semblable, selon la nature, qui ne fût de même nature. Baptisé depuis long-temps, depuis quelque temps évêque, je n'ai oüi parler de la foi de Nicée, que sur le point de mon exil: mais les évangiles & les écrits des apôtres m'avoient donné l'intelligence de ces termes. AN. 359.

XI. Concile de Rimini.

Athan. de syn. p. 874. C. Sever. lib. 2. p. 419.

Les évêques de Gaule, ainsi instruits de la foi des Orientaux, se trouverent avec les autres évêques d'Occident à Rimini, en latin *Areminum*, ville celebre d'Italie sur la mer Adriatique. Le concile fut nombreux, & il s'y trouva plus de quatre cens évêques, entre lesquels on compte environ quatre-vingt Ariens. Les plus celebres des catholiques, que nous connoissions, étoient; Restitut évêque de Carthage, qui semble avoir présidé au concile: Musonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous les autres déferoient pour son grand âge: Grecien évêque de Calles en Italie: des Gaules, saint Phebade d'Agen & S. Servais de Tongres. Entre les Ariens on remarque Ursace, Valens, Germinius, Caïus de Pannonie, Démophile de Berée, Auxence, Epictete, Mygdonius & Megasius. Taurus, préfet du prétoire en Italie, y assista de la part de l'empe-

Gesta 6. Id. Octob ap. Hilar. fragm. p. 455. Hier. in Lucifer. c. 7.

Sever. lib. 2. p. 41.

AN. 359.

reur, avec ordre de ne point laisser aller les évêques qu'ils ne convinssent d'une même foi : & l'empereur lui promit le consulat s'il y réüssissoit : comme en effet il fut consul l'an 361. Constantius écrivit au concile pour avertir les peres principalement de ne rien ordonner contre les Orientaux : leur déclarant qu'il ne l'appuïeroit point de son autorité ; & réïterant l'ordre de lui envoïer dix députez. Cette lettre est dattée du sixiéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius : c'est-à-dire, du vingt-septiéme de Mai 359. & le concile de Rimini commença peu de temps après.

Ap. Hilar. fragm. p. 457.

Sever. Sulp. lib. 2. p. 421.

Les catholiques s'assemblerent dans l'église : les Ariens dans un autre lieu, que l'on avoit laissé vacant exprès, dont ils firent leur oratoire : car ils ne prioient plus ensemble. Quand on commença à traiter de la foi, tous les autres évêques ne se fondoient que sur les saintes écritures : mais Ursace, Valens & les autres chefs des Ariens se presenterent avec un papier dont ils lurent la datte : demandant qu'on ne parlât plus d'autre écrit sur la foi, ni d'autre concile ; & soûtenant qu'il ne falloit rien leur demander davantage, ni examiner leurs sentimens ; mais se contenter de ce seul écrit. C'étoit la derniere formule de Sirmium, dressée le vingt-deuxiéme de Mai de cette année 359. où rejettant les mots de substance & de consubstantiel, on disoit seulement, que le fils est semblable au pere en toutes choses. Il vaut mieux, disoient-ils, parler de Dieu plus simplement, pourvû que l'on en pense ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux

Athan. de syn. p. 874.

Sozom. IV. c. 17.

Sup. n. 6.

veaux qui sentent la subtilité de la dialectique, & ne font qu'exciter des divisions; & il ne faut pas troubler l'église pour deux paroles qui ne se trouvent point dans l'écriture. Ils pensoient ainsi surprendre les Occidentaux: car les Orientaux par qui ces Ariens étoient instruits, les regardoient comme des gens simples.

Theod. II. c. 18.

Les évêques catholiques répondirent qu'ils n'avoient point besoin de nouvelle formule, & proposerent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accorderent, excepté Ursace, Valens & les autres de leur faction: ainsi leur artifice fut découvert. Nous ne sommes pas assemblez, disoient les évêques catholiques, pour apprendre ce que nous devons croire: nous l'avons appris de ceux qui nous ont catechisez & baptisez, qui nous ont ordonnez évêques: de nos peres, des martyrs & des confesseurs à qui nous avons succedé: de tant de saints qui se sont assemblez à Nicée, & dont plusieurs vivent encore: nous ne voulons point d'autre foi; & nous ne sommes venus ici que pour retrancher les nouveautez qui y sont contraires. Que veut dire votre formule dattée de l'année & du jour du mois? en a-t'on jamais vû de semblable? N'y avoit-il point de Chrétiens avant cette datte? & tant de saints, qui avant ce jour là se sont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la foi, ne sçavoient-ils ce qu'ils devoient croire? c'est plutôt une preuve que vous laissez à la posterité de la nouveauté de votre doctrine. Les Ariens vouloient soûtenir leur datte par l'exemple des prophetes: mais on leur ré-

Athan. de synod. p. 876. B.

Socr. II. c. 37. ex Athan. de synod. p. 873. D.

AN. 359. pondoit que les prophetes ne venoient pas poser les fondemens de la religion, ni enseigner une foi nouvelle : ils annonçoient seulement les promesses de Dieu, principalement touchant le Messie, & ensuite sur ce qui devoit arriver aux Israëlites & aux autres nations : ainsi l'observation des temps étoit necessaire, pour montrer quand ils avoient vêcu, & quand ils avoient prédit les choses futures. L'église a bien accoûtumé de datter les actes des conciles, & les reglemens pour les affaires sujettes aux changemens : mais non pas les confessions de foi, où elle ne fait que declarer ce qu'elle a toûjours crû. On trouvoit encore absurde dans cette formule dattée, le titre d'éternel que l'on donnoit à l'empereur, en même temps qu'on le refusoit au fils de Dieu.

Sozom. IV. c. 17.

Le concile fit lire les professions de foi des autres sectes & celle du concile de Nicée, à laquelle seule il s'arrêta, rejettant toutes les autres, & en forma son decret à peu près en ces termes : Nous croïons que le moïen de plaire à tous les catholiques, est de ne nous point éloigner du symbole que nous avons appris, & dont nous avons reconnu la pureté, après en avoir conferé tous ensemble. C'est la foi que nous avons reçûë par les prophetes de Dieu le pere, par J. C. N. S. que le saint Esprit nous a enseignée par tous les apôtres, jusqu'au concile de Nicée, & qui subsiste à present. Nous croïons qu'on ne doit y rien ajoûter ni diminuer : qu'il n'y a rien à faire de nouveau ; & que le nom de substance & la chose qu'il signifie, établie par plusieurs passages des saintes écritures, doit subsister dans sa force, comme l'é-

ap. Hilar. fragm. in fine.

glise de Dieu a toûjours accoûtumé de le professer. Tous les évêques catholiques, sans en excepter un seul, souscrivirent à ce decret : aussi-bien qu'à un autre, par lequel ils condamnerent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes : Les blasphêmes d'Arius, quoique déja condamnez, demeuroient cachez, parce que l'on ignoroit qu'il les eût proferez : mais Dieu a permis que son heresie a été examinée de nouveau, pendant que nous sommes à Rimini. C'est pourquoi nous la condamnons avec toutes les heresies qui se sont élevées contre la tradition catholique & apostolique, comme elles ont déja été condamnées par les conciles precedens. Ensuite ils prononcent dix anathêmes contre diverses erreurs d'Arius, de Photin & de Sabellius.

Ibid.

Comme Valens, Ursace & les autres Ariens ne voulurent point consentir à ce decret : les évêques catholiques les jugerent ignorans, malicieux & heretiques ; & comme tels, les condamnerent & les déposerent. Nous avons l'acte de leur déposition en ces termes : Sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius, le douziéme des calendes d'Août, c'est-à-dire, le vingt-uniéme de Juillet, le concile des évêques étant assemblé à Rimini, après que l'on eût traité de la foi, & resolu ce que l'on devoit faire, Grecien évêque de Calles dit : Mes chers freres, le concile universel a souffert autant qu'il étoit possible, Ursace, Valens, Caïus & Germinius, qui ont troublé toutes les églises par les variations de leurs sentimens, & ont osé maintenant entreprendre de joindre le rai-

ap. Hilar. fragm. in fin.
ap. Athan. de syn. p. 879. D.

sonnement des heretiques à la foi catholique, de ruiner le concile de Nicée, & nous proposer par écrit une foi étrangere, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-temps qu'ils sont heretiques, & nous avons reconnu qu'ils le sont encore à present : aussi ne les avons-nous point admis à notre communion, les condamnant de vive voix en leur presence. Dites-donc encore ce que vous en ordonnez, afin que chacun le confirme par sa souscription. Tous les évêques dirent : Nous voulons que ces heretiques soient condamnez, afin que la foi catholique demeure ferme & l'église en paix.

XII. Députation à l'empereur. *ap. Socr. II. c. 37. Sozom. IV. c. Athan. de syn. p. 877. Hilar. fragm. p. 451.*

Le concile aïant ainsi procedé, tant pour la décision de la foi, que pour le jugement des personnes, auroit pû se separer, n'eut été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à lui envoïer des députez pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Ils y satisfirent, & envoïerent dix évêques, qu'ils chargerent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconnoissent que c'est par son ordre qu'ils se sont assemblez : qu'ils ont été d'avis de conserver la foi ancienne, reçuë par la prédication des prophetes, des apôtres & de J. C. même : principalement la définition du concile de Nicée, faite par tant de saints évêques avec une si mûre déliberation, en presence de l'empereur Constantin qui a été baptisé dans cette foi & y est mort. Ils repetent souvent cette protestation de ne rien innover dans la foi, & supplient l'empereur plusieurs fois de ne point souffrir que l'on y ajoûte ou que l'on en retranche rien : lui déclarant qu'il n'y a point d'autre moïen

d'établir la paix & de faire ceſſer la diviſion des égliſes, principalement à Rome. Ils ſe plaignent d'Urſace & de Valens, qui aïant été excommuniez long-temps auparavant, s'étoient retractez par écrit au concile de Milan : & toutefois, ajoûtent-ils, ils ont oſé nous preſenter un écrit, pour introduire des nouveautez ; & voïant qu'il n'étoit pas approuvé, ils ſont venus dans notre aſſemblée, comme pour en dreſſer un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs députez : qui n'eſt que de conſerver les anciennes déciſions, d'inſtruire l'empereur de ce qui s'eſt paſſé au concile, & lui faire voir les noms & les ſouſcriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs députez, & de les renvoïer eux-mêmes à leurs égliſes : afin qu'elles ne demeurent pas plus long-temps abandonnées de leurs paſteurs, & que ceux qui ſont incommodez en païs étrangers, à cauſe de leur grand âge & de leur pauvreté, ne ſouffrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voïages, ni qu'on les ſepare de leurs troupeaux : qu'il les laiſſe en paix dans leurs égliſes prier pour la proſperité de ſon regne.

AN. 359.

Sever. Sulp.

Les députez qui porterent cette lettre, entre leſquels étoit Reſtitut de Carthage, étoient de jeunes gens qui manquoient de capacité & de prudence : au contraire, les Ariens envoïerent en même temps des vieillards habiles & ruſez, à la tête deſquels étoient Urſace & Valens. Ils étoient auſſi dix ; ainſi il s'en trouva vingt en tout, qui ſe diſoient députez du concile de Rimini. Les catholiques avoient ordre

AN. 359. de ne communiquer en aucune maniere avec les Ariens, & de n'entrer en aucun traité, mais de renvoïer tout au concile : on avoit crû sans doute remedier par-là à leur peu de capacité. Constantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient à cause de la guerre des Perses. Les Ariens aïant fait diligence, arriverent les premiers auprès de lui; & le prévinrent aisément contre le concile, lui lisant la formule qu'ils y avoient presentée. Car comme elle avoit été composée à Sirmium en sa presence, il trouva mauvais qu'elle n'eut pas été reçuë à Rimini. Il traita les Ariens avec beaucoup d'honneur & de bienveillance, & ne temoigna que du mepris pour les catholiques. Ses officiers qui étoient d'intelligence avec les Ariens prirent la lettre du concile pour la lui rendre, mais ils ne laisserent point approcher de lui les députez : disant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état pour leur donner audience. On les fatigua ainsi par un long séjour à la suite de la cour.

Sozom. IV. c. 19. Theodor. II. c. 19.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre assez froide; par laquelle il s'excuse sur son voïage contre les barbares, de n'avoir pû voir encore les vingt évêques qu'ils lui avoient envoïez. Car il confond tous les députez ensemble : Vous sçavez, dit-il, qu'il faut avoir l'esprit libre pour s'appliquer aux choses de la religion : c'est pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre notre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre aussi leur réponse, afin que quand ils vous auront porté la nôtre, vous puissiez terminer les affaires de l'église. Les évêques

ap. Socr. II. c. 37.

du concile de Rimini répondirent à cette lettre : en protestant de nouveau qu'ils ne se départiroient jamais de ce que leurs peres avoient decidé touchant la foi, & le suppliant encore de les renvoïer à leurs églises avant l'hyver. Ce fut peut-être dans cet intervalle, que traitant des privileges de l'église, ils resolurent de demander à l'empereur : que les terres appartenant aux églises fussent exemptes de toutes les charges publiques. L'empereur le refusa : conservant seulement aux églises l'exemption des charges extraordinaires. Mais quant aux personnes des clercs negocians, & aux terres de ceux qui en possedoient en propre, il les soûmit même aux charges extraordinaires, comme il paroît par une lettre écrite l'année suivante 360. le trentiéme de Juin, à Taurus prefet du pretoire, le même qui avoit assisté au concile. Il est vrai qu'en 361. étant à Antioche, il fit une disposition contraire, & rétablit tous les clercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires.

AN. 359.

ap. Socr. ibid. ap. Theod. II. c. 20.

Sozom. IV. c. 19. L. 15. Cod. Theodos. de episc. & ibid. Gothofr.

L. 16. ibid.

XIII. Assemblée à Nice.

Theod. II. c. 21. Athan. ad Afric. p. 935.

Cependant les députez qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voisine nommée Nice ou Nicée & auparavant Ustodizo : où les Ariens séduisant les plus simples, & intimidant les autres, leur firent souscrire une formule de foi, semblable à la derniere de Sirmium, qui avoit été rejettée à Rimini ; & encore pire, en ce qu'elle disoit que le fils est semblable au pere, selon les écritures, sans ajoûter en toutes choses. Elle rejette absolument le mot de substance, comme introduit par les peres avec trop de simplicité, & scandalisant

ap. Theod. ibid.

AN. 359. les peuples : elle ne veut pas que l'on parle d'une seule hypostase en la personne du Pere, du Fils & du S. Esprit. Enfin elle dit anathême à toutes les heresies, tant anciennes que nouvelles, contraires à cet écrit : c'est-à-dire qu'elle condamne la doctrine catholique. Ceux qui se trouverent à Nicée signerent cette formule ; & les Ariens la voulurent faire passer pour la profession de foi de Nicée en Bithinie, & tromper les simples par cette confusion de nom : car c'est pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu : mais l'artifice étoit si grossier, que peu de gens y furent trompez. Les députez du concile de Rimini aïant signé cette formule, firent un acte de réünion avec les Ariens en ces termes :

Sozom. IV. c. 19.

ap. Hilar. fragm. p. 452.

Sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius le sixiéme des ides d'Octobre, c'est-à-dire, le dixiéme d'Octobre 359. les évêques s'étant assis à Nicée nommée auparavant Ustodizo, en la province de Thrace ; sçavoir Restitut, Gregoire, Honorat & les autres qui y sont nommez jusques au nombre de quatorze, que nous ne connoissons point d'ailleurs. Il y a apparence que les dix premiers députez y sont, & que les quatre autres avoient apporté la seconde lettre du concile de Rimini. Après les avoir nommez, l'acte continuë ainsi : Restitut évêque de Carthage a dit : Vous sçavez, mes saints confreres, que quand on traita de la foi à Rimini, la dispute causa de la division entre les pontifes de Dieu, par la suggestion du démon : d'où il arriva que moi Restitut & la partie des évêques qui me suivoit, nous prononçâmes une sentence contre Ursace, Valens, Germinius

Germinius & Caïus comme auteurs d'une mauvaise doctrine ; c'est-à-dire que nous les separâmes de notre communion. Mais aïant examiné toutes choses de plus près, nous avons trouvé, ce qui ne doit déplaire à personne : c'est-à-dire que leur foi est catholique, suivant leur profession, à laquelle nous avons aussi tous souscrit ; & qu'ils n'ont jamais été heretiques. C'est pourquoi la concorde & la paix étant un très-grand bien devant Dieu, nous avons été d'avis de casser d'un commun consentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à notre communion, & ne laisser aucune tache sur eux. Puisque nous sommes presens, chacun doit dire, si ce que j'ai avancé est veritable, & le souscrire de sa main. Tous les évêques dirent : Nous le voulons, & souscrivirent. AN. 359.

XIV. Suite du concile de Rimini.

Les députez eurent alors la liberté de retourner à Rimini, & l'empereur manda en même temps au prefet Taurus, de ne point souffrir que le concile se separât, jusqu'à ce que tous les évêques eussent souscrit cette formule de Nice en Thrace, & d'envoïer en exil les plus opiniâtres, pourvû qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Il écrivit aussi aux évêques, pour leur enjoindre de supprimer les mots de substance & de consubstantiel. Ursace & Valens revinrent donc à Rimini victorieux, leur parti prit le dessus, & s'empara de l'église, dont il chassa les catholiques. Ceux qui avoient toûjours été de leur parti dans le concile, écrivirent aux évêques d'Orient, qu'ils étoient de même sentiment qu'eux, & qu'ils en avoient toûjours été. Ensuite répondant à

Sev. Sulp. lib. 2. p. 427.

Ap. Hilar. fragm. p. 455. Fr.

Ap. Hilar. Ibid.

AN. 359.

la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flatterie & de bassesse : où ils déclarent, qu'ils ont obéi à ses ordres & consenti à la foi des Orientaux, & à la suppression des mots d'*ousia* & d'*homoousios* : noms, disent-ils, inconnus à l'église & scandaleux : noms indigne de Dieu & qui ne se trouvent point dans les saintes écritures. C'est pourquoi ils supplient l'empereur d'ordonner au prefet Taurus de les renvoïer à leurs églises, & de ne les pas retenir plus long-temps avec ceux qui sont infectez d'une doctrine perverse. On voit par-là, que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques ; aussi est elle au nom du concile de Rimini consentant aux Orientaux, à la difference de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux ; & porte les noms de Mygdonius, Megasius, Valens & Epitecte, tous Ariens déclarez.

Sulp. Sever. 2. p. 427.

Les évêques catholiques, qui étoient à Rimini, refuserent d'abord de communiquer avec leurs députez après leur retour : quoiqu'ils s'excusassent sur la violence que l'empereur leur avoit faite : mais quand ils apprirent les ordres qu'il avoit donnez, leur trouble fut bien plus grand ; & ils ne sçavoient à quoi se resoudre. La plûpart vaincus peu à peu ; partie par foiblesse, partie par ennui du séjour en païs étranger, cederent à leurs adversaires, qui avoient pris le dessus depuis le retour des députez ; & les esprits étant une fois ébranlez, on courut en foule à l'autre parti jusques à ce que les catholiques furent réduits à vingt : d'autant plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur tête

étoient Phebade évêque d'Agen & Servais de Tongres. Le prefet Taurus voïant qu'ils ne cedoient point aux menaces, les attaqua par les prieres, & les conjuroit avec larmes de prendre un parti plus moderé. Voilà, disoit-il, le septiéme mois que les évêques sont enfermez dans une ville : pressez par la rigueur de l'hiver & par la pauvreté, sans esperance de retour : ceci ne finira-t'il point ; Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand nombre. Phebade declara qu'il étoit prêt à souffrir l'exil, & tous les supplices qu'on voudroit : mais qu'il ne recevroit jamais la formule de foi dressée par les Ariens. AN. 359.

Cette contestation dura quelques jours : & comme la paix n'avançoit point, Phebade se relâcha peu à peu & se rendit enfin à une proposition des heretiques. Car Ursace & Valens soutenoient que c'étoit un crime de rejetter une profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique ; & demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejettoient ce que les Orientaux auroient approuvé ? Or en cela ils mentoient : les Orientaux pour la plûpart avoient rejetté cette formule purement Arienne, qui condamnoit le mot de *substance* : au contraire, ils vouloient le conserver comme nous avons vû dans le concile d'Ancyre : disant seulement, que le fils étoit semblable en substance ; au lieu que les Occidentaux & les vrais catholiques le reconnoissent de même substance. On dit que ce fut par cette fraude que les *Sup. n. 5.* *Sozom. IV. c. 10.*

AN. 359.

Concil. Parif. ap Hilar. frag.

Ruf. 1. hift. c. 21.

Sulp. Sev.

Hier. in Lucifer. c. 7.

Ariens firent tomber à Rimini la plûpart des catholiques : leur perfuadant que la fuppreffion du mot de *fubftance* réüniroit l'églife d'Occident avec celle d'Orient. On dit même qu'ils leur demanderent, fi c'étoit Jefus-Chrift qu'ils adoroient, ou la confubftantialité ? & qu'ils leur rendirent par-là ce terme odieux. Valens & Urface pafferent plus avant, & dirent à Phebade & à Servais, que fi cette formule de foi ne leur paroiffoit pas affez ample, ils y ajoûtaffent ce qu'ils voudroient : promettant de leur part, d'y confentir. Une propofition fi plaufible fut reçûë favorablement de tout le monde ; & les catholiques qui cherchoient à finir l'affaire de quelque maniere que ce fût, n'oferent y refifter. Rien ne paroiffoit plus convenable à des ferviteurs de Dieu, que de chercher l'union. La formule de foi que l'on propofoit, & qui étoit celle de Sirmium & de Nice en Thrace, n'avoit rien d'heretique en apparence. On n'y difoit point que le fils de Dieu fût créature, tirée du néant, ni qu'il y eût eû un temps où il n'étoit pas : au contraire, on difoit qu'il étoit né du pere avant tous les fiecles, & Dieu de Dieu. La raifon de rejetter le mot d'*oufia* ou fubftance étoit probable, parce qu'il ne fe trouvoit point dans les écritures, & qu'il fcandalifoit les fimples par fa nouveauté. Les évêques ne fe mettoient pas en peine d'un mot, croïant que le fens catholique étoit en fureté.

Enfin comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple, que cette expofition de foi étoit frauduleufe ; Valens de Murfe qui l'avoit compofée, dé-

clara en presence du prefet Taurus, qu'il n'étoit point Arien : au contraire qu'il étoit entierement éloigné de leurs blasphêmes. Mais cette protestation faite en particulier, ne suffisoit pas pour appaiser les soupçons du peuple : c'est pourquoi le lendemain les évêques étant assemblez dans l'église de Rimini avec une grande foule de laïques, Musonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous deferoient le premier rang pour son âge, parla ainsi : Nous ordonnons que quelqu'un de nous lise à votre sainteté ce qui s'est répandu dans le public, & qui est venu jusques à nous : afin de condamner tout d'une voix, ce qui est mauvais & qui doit être rejetté de nos oreilles & de nos cœurs. Tous les évêques répondirent ; Nous le voulons. Alors Claude évêque de la province d'Italie nommée Picenum, commença à lire par l'ordre de tous, les blasphêmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les désavoüa & s'écria : Si quelqu'un dit que J. C. n'est pas Dieu fils de Dieu, engendré du pere avant les siecles, qu'il soit anathême. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'est pas semblable au pere selon les écritures, qu'il soit anathême. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu est éternel avec le pere, qu'il soit anathême. Tous répondirent à chaque fois : Qu'il soit anathême. Valens ajoûta comme pour fortifier la doctrine catholique : Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est créature, comme sont les autres créatures ; qu'il soit anathême : Tous répondirent : Qu'il soit anathême : sans s'appercevoir du venin caché sous cette proposition. Car les catholiques entendoient,

AN. 359.

Sulp. Sever. 2. p. 430.

AN. 359. qu'il n'étoit point du tout créature : &* Valens entendoit, qu'il étoit créature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconnurent trop tard le double sens de cet équivoque ; & leur faute consista principalement à s'y être laissé surprendre. Valens ajoûta ; Si quelqu'un dit, que le fils de Dieu est tiré du néant & non pas de Dieu le pere, qu'il soit anathême. Tous s'écrierent de même. Enfin il dit : Si quelqu'un dit : Il y avoit un temps auquel le fils n'étoit pas : qu'il soit anathême. Tous répondirent : Qu'il soit anathême. Cette parole de Valens fut reçûë de tous les évêques & de toute l'église, avec un applaudissement & une joïe extraordinaire : parce que ces expressions sembloient être le caractere propre de l'Arianisme. Ils élevoient jusques au ciel Valens, par leurs loüanges ; & condamnoient avec repentir les soupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajoûta : Il y a encore quelque chose qui est échappé à mon frere Valens : nous le condamnerons, s'il vous plaît, en commun, afin qu'il ne reste aucun scrupule. Si quelqu'un dit, que le fils de Dieu est avant tous les siecles, mais non avant tous les temps absolument : en sorte qu'il mette quelque chose avant lui : qu'il soit anathême. Tous répondirent : Qu'il soit anathême ; & Valens condamna de même plusieurs autres propositions, qui sembloient suspectes, à mesure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencemens avoient été si beaux : & les évêques retournerent avec joïe à leurs provinces, ne s'appercevant pas, qu'ils avoient été trompez.

Avant que de se séparer, ils envoïerent à l'empereur des députez : dont les premiers étoient Ursace, Valens, Mygdonius, Megasius, Caïus, Justin, Optat & Martial ; par-là on voit le parti qui avoit prévalu dans la fin malheureuse de ce concile : dont les actes resterent, & sont citez par S. Jerôme. Les députez se rendirent à C. P. où ils trouverent ceux du concile de Seleucie.

AN. 359.

Epist. Orient. ap. Hilar. fragm. p. 428.

Hier. Adv. Lucifer. c. 7.

XV. Concile de Seleucie.

Socr. II. c. 39. Athan. du syn. p. 580. Sozom. IV. c. 22.

Hilar. ad Const. p. 292. B.

Sulp. Sever. 2. p. 451.

Car en même-temps que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'assemblerent à Seleucie, métropole de l'Isaurie, & surnommée la rude, sans doute à cause des montagnes. Il s'y trouva cent soixante évêques de trois differens partis : des Demi-Ariens, des Anoméens & des catholiques. Les principaux des Demi-Ariens étoient, George de Laodicée, Eleuzius de Cizique, Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie, Silvain de Tarse, Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste : c'étoit le plus grand nombre, & il y en avoit jusques à cent cinq. On comptoit environ quarante Anoméens ; & à leur tête Acace de Cesarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Patrophile de Scythopolis. Le plus petit nombre, étoit des catholiques défenseurs du consubstantiel ; & ils ne pouvoient guere être que quinze, la plûpart Egyptiens. S. Hilaire de Poitiers s'y trouva aussi par la providence divine. C'étoit la quatriéme année de son exil en Phrygie ; & quoiqu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois sur l'ordre general d'envoïer tous les évêques au concile, le vicaire du prefet du pretoire

AN. 359. & le gouverneur de la province, l'obligerent à s'y trouver & lui fournirent la voiture. Etant arrivé à Seleucie, il fut reçû très-favorablement & attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord quelle étoit la créance des Gaulois : car les Ariens les avoient rendus suspects, de ne reconnoître la Trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée ; & rendit témoignage aux Occidentaux qu'ils tenoient la même créance : ainsi aïant levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques & reçû dans le concile.

Socr. II. c. 39. Deux commissaires de l'empereur y assisterent, Leonas qui avoit été questeur, homme considerable par sa naissance & par sa sagesse ; mais favorable aux Anoméens ; Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Isaurie : car c'étoit une frontiere exposée aux courses des barbares. Leonas avoit ordre d'être le moderateur du concile : Lauricius de prêter main forte s'il étoit besoin. Il y avoit aussi des écrivains envoïez pour rediger les actes ; c'est-à-dire le procès verbal du concile : qui se trouvoit depuis dans le recueil de Sabin évêque d'Heraclée en Thrace, du parti des Macedoniens. Le concile de Seleucie commença à s'assembler le vingt-septiéme de Septembre de cette année 359. sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius. Leonas exhorta chacun à proposer ce qu'il voudroit : mais les évêques dirent, que l'on ne pouvoit agiter aucune question jusques à ce que ceux qui manquoient fussent venus. Ces absens étoient Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre,

d'Ancyre, & quelques autres qui craignoient d'être accusez. Macedonius se disoit malade : Patrophile étoit demeuré dans un fauxbourg de Seleucie, sous prétexte d'un mal aux yeux : chacun des autres avoit quelque excuse semblable. Leonas soûtint que l'on ne devoit pas laisser, en leur absence, de proposer la question : mais les évêques trouverent une autre défaite, & dirent qu'ils n'agiteroient aucune question qu'auparavant on n'eût examiné la vie de ceux qui étoient accusez. Ils vouloient parler de Cyrille de Jerusalem, d'Eustathe de Sebaste & de quelques autres. Cyrille avoit été déposé par Acace de Cesarée, comme il a été dit : ensuite il s'étoit trouvé à un concile de Melitine en Armenie, où Eustathe fut déposé : & S. Cyrille s'étoit opposé aux decrets de ce concile avec Eustathe & Elpide de Satales. Les évêques commencerent alors à se diviser : les uns vouloient que l'on examinât d'abord les accusations; les autres que l'on traitât la question de la foi avant toutes choses. La varieté des ordres de l'empereur échauffoit la dispute : car on representoit ses lettres, qui tantôt portoient que l'on commençât par l'un, tantôt par l'autre : cette contestation en vint jusqu'à une division déclarée entre les Acaciens & les Demi-Ariens, qui separa en deux le concile de Seleucie.

Sup. XIII. n. 48.

Sozom. IV. c. 25. Basil. ep. 74. p. 875. C.

Il passa enfin à commencer par la question de la foi : les Acaciens, c'est-à-dire, les Anoméens, rejettoient ouvertement le symbole de Nicée, & faisoient entendre qu'il falloit dresser une nouvelle formule. Mais les autres qui étoient le plus grand nom-

lûë. A la place de quelques absens souscrivirent des lecteurs & des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace & ses partisans se plaignirent de ce procedé & de ces souscriptions faites à portes fermées : disant que ce qui se faisoit en cachette étoit suspect. Il dressa donc ce même jour vingt-huitiéme de Septembre une protestation contre la violence qu'il prétendoit avoir été soufferte par ceux de son parti, & la fit servir de preface à une nouvelle formule de foi, qu'il tenoit toute prête à publier, & qu'il avoit déja communiqué à Leonas & à Lauricius. Il ne se fit rien davantage ce jour-là.

AN. 359.

Socr. II. c. 40.

XVI. Confession de foi d'Acace.

Le troisiéme jour qui étoit le vingt-neuviéme de Septembre, Leonas fit en sorte de rassembler les deux partis ; & d'ailleurs Macedonius de C. P. & Basile d'Ancyre se trouverent au concile. Mais les Acaciens refusoient encore de venir, soûtenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déja été déposez, & ceux qui étoient encore alors accusez. Après une grande contestation, il passa à cet avis : les accusez se retirerent, & les Acaciens entrerent. Saint Hilaire fut du nombre de ceux qui sortirent, s'il ne s'étoit déja retiré auparavant. Alors Leonas dit que les Acaciens lui avoient donné un écrit, sans dire ce qu'il contenoit. Tous écouterent paisiblement, croïant que ce fût toute autre chose qu'une exposition de foi ; & l'écrit fut lû en ces termes. Hier cinquiéme des calendes d'Octobre nous avons apporté tous nos soins pour conserver la paix de l'église avec toute la moderation possible, & pour établir la foi solidement suivant l'ordre de l'empe-

ap. Socr. ibid. ap. Epiph. hær. 73. n. 25.

AN. 359. reur cheri de Dieu, conformément aux paroles des prophetes, sans y rien mêler qui ne soit tiré de l'écriture. Mais dans le concile quelques-uns nous ont insulté, nous ont fermé la bouche, & nous ont fait sortir malgré nous, aïant avec eux ceux qui ont été déposez en diverses provinces, ou ordonnez contre les canons; en sorte que le concile étoit rempli de tumulte, comme le très-illustre comte Leonas & le très-illustre gouverneur Lauricius, ont vû de leurs yeux. C'est pourquoi nous declarons que nous ne refusons point la formule de foi autentique dressée à la dedicace d'Antioche. Et parce que les mots de consubstantiel & de semblable en substance ont excité jusques ici beaucoup de troubles; & que quelques-uns sont accusez d'avoir dit encore depuis peu, que le fils est dissemblable au pere: nous declarons que nous rejettons le consubstantiel, comme étranger à l'écriture, & que nous condamnons le dissemblable, tenant pour étrangers de l'église tous ceux qui sont dans ces sentimens. Mais nous confessons clairement la ressemblance du fils avec le pere; suivant l'apôtre qui dit, qu'il est l'image de Dieu invisible. Ensuite ils mettent une formule de foi semblable à celle de Sirmium du vingt-deuxiéme de May, comme ils marquent eux-mêmes à la fin. Après cette lecture, Sophronius de Pompeïopolis s'écria: Si c'est exposer la foi de proposer tous les jours nos sentimens particuliers, nous perdrons la regle de la verité. Il y eut plusieurs autres discours sur ce sujet & sur les accusez, & la session se separa.

ap. Athan. de syn. p. 904.

Col. I. 15.

Socr. II. c. 40.

Les Acaciens ne condamnoient la dissemblance

que de parole, & pour appaiser l'indignation que leurs blasphêmes excitoient. Un d'eux étant venu pour sonder S. Hilaire ; le saint comme s'il eut ignoré ce qui s'étoit passé, lui demanda ce qu'ils vouloient dire, de rejetter l'unité & la ressemblance de substance, & de condamner la dissemblance. L'Arien répondit : que J. C. n'est pas semblable à Dieu, mais à son pere. Cela parut encore plus obscur à S. Hilaire, & il lui en demanda l'explication. L'Arien répondit : Je dis qu'il est dissemblable à Dieu, & qu'on peut entendre qu'il est semblable à son pere, parce que le pere a voulu faire une créature qui voulût des choses semblables à lui. Il est donc semblable au pere, parce qu'il est fils de sa volonté plûtôt que de la divinité : mais il est dissemblable à Dieu, parce qu'il n'est ni Dieu ni né de Dieu ; c'est-à-dire, de sa substance. Saint Hilaire demeura interdit, & ne put croire que ce fût là leur sentiment, jusques à ce qu'ils le déclarassent publiquement.

In Constant. 1. p. 293.

Le quatriéme jour ils s'assemblerent tous & disputerent encore opiniâtrement. Acace dit : Puisqu'on a une fois changé le symbole de Nicée & plusieurs fois ensuite ; rien n'empêche que l'on ne dresse encore à present une autre confession de foi. Eleuzius de Cyzique répondit : Le concile n'est pas maintenant assemblé, pour apprendre ce qu'il ne sçait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas : il marche dans la foi de ses peres, & ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne : mais par la foi de ses peres, il entendoit celle de la dédicace d'Antioche. Sur quoi l'historien Socrate remarque,

Socr. II. c. 40.

AN. 359. qu'il falloit bien plutôt s'en tenir à la foi de Nicée, proposée par les peres de ceux qui s'assemblerent à Antioche, & qui dressant une nouvelle formule, avoient semblé renoncer à la foi de leurs peres.

On vint ensuite à une autre question. Car comme les Acaciens dans la formule qu'on avoit lûë, disoient que le fils étoit semblable au pere : on demanda en quoi il lui étoit semblable. Les Acaciens disoient qu'il ne l'étoit que quant à la volonté, & non quant à la substance : tous les autres disoient qu'il l'étoit aussi quant à la substance. La journée se passa dans cette dispute. On reprochoit à Acace que dans les écrits qu'il avoit publiez, il disoit que le fils étoit semblable au pere en toutes choses. Comment donc, lui disoit-on, niez-vous à present la ressemblance en substance ? Il répondit que jamais aucun auteur ancien ni moderne, n'avoit été jugé sur ses écrits. Comme la dispute s'échauffoit, les Acaciens voulurent se prévaloir de la confession de foi dressée à Sirmium par Marc d'Arethuse, & souscrite par Basile d'Ancyre, où l'on convenoit d'abolir le mot de substance. Sur quoi Eleusius de Cyzique dit : Si Basile ou Marc ont fait quelque chose en leur particulier, ou s'ils ont quelque differend avec les Acaciens, cela ne regarde point le concile ; & il n'est point necessaire d'examiner si leur exposition de foi est bonne ou mauvaise. Il faut suivre celle qui a été autorisée à Antioche par les évêques plus anciens qu'eux : quiconque introduit autre chose, est hors de l'église. Tous ceux qui étoient de son parti, c'est-à-dire, les Demi-Ariens, lui applaudirent.

Sozom. IV. c. 22.

AN. 359.

XVII. Fin du concile de Seleucie. *Soc. II. c. 40.*

Comme la dispute ne finissoit point, Leonas se leva & separa l'assemblée ; & telle fut la fin du concile de Seleucie. Car le lendemain les Acaciens ne voulurent plus y venir ; & Leonas lui-même étant invité de s'y trouver, le refusa, disant que l'empereur l'avoit envoïé pour assister à un concile où l'on fût d'accord : mais que puisqu'ils étoient divisez, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajoûta-t-il, discourir vainement dans l'église. Ceux qui l'allerent inviter de la part du concile trouverent les Acaciens chez lui : en sorte que l'on vit manifestement qu'il les favorisoit, & qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaisir. Aussi dès-lors crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappellerent plusieurs fois, mais ils ne voulurent plus revenir : tantôt ils proposoient de venir chez Leonas par députez, tantôt ils assuroient que l'empereur les avoit chargez de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ni se défendre des accusations formées contr'eux, ni venir examiner l'affaire de saint Cyrille de Jerusalem, qu'eux-mêmes avoient déposé ; & il n'y avoit personne pour les y contraindre.

Basil. conc. Eun. Athan. de syn. p. 881.

Enfin après plusieurs citations & plusieurs délais, le reste du concile prononça une sentence de déposition contre Acace de Cesarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Theodose de Philadelphie en Lydie, Evagre de Mitilene, Leonce de Tripoli en Lydie, Eudoxe d'Antioche, Patrophile de Scythopolis. Tous

AN. 359.

ces évêques furent déposez. Ceux-ci furent privez de la communion, c'est-à-dire, réduits à la communion de leurs églises : Asterius, Eusebe, Abgar, Basilique, Phebus, Fidelis, Eutychius, Magnus & Eustathe. Il fut ordonné qu'ils demeureroient en cet état, jusques à ce qu'ils se fussent purgez des crimes dont on les chargeoit. On rétablit S. Cyrille à Jerusalem ; & on ordonna pour Antioche à la place d'Eudoxe, Anien prêtre de la même église, qui fut aussi tôt consacré par les soins de Leonas évêque de Seleucie. Après toutes ces procedures, ils écrivirent aux églises dont ils avoient déposé les évêques, pour leur en donner avis. L'ordination d'Anien pour Antioche fut sans effet : car les Acaciens se saisirent de lui, & le remirent à Leonas & à Lauricius, qui le firent garder par des soldats & le condamnerent ensuite à l'exil. Les évêques qui l'avoient élû, s'en plaignirent par une protestation contre les Acaciens adressée à Leonas & à Lauricius : mais enfin comme ils n'obtenoient rien, ils se separerent. Leur jugement ne fut pas mieux executé dans le reste : les évêques déposez n'obéïrent point : quelques-uns retournerent à leurs diocéses, comme Patrophile de Scythopolis & George d'Alexandrie : d'autres allerent à C. P. se plaindre à l'empereur, & Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre sa timidité naturelle.

Sozom. IV. c. 24.

XVIII.
Traité des synodes par S. Athanase.

V. Hermant. vie de S. Athan. VIII. 27. éclairciss.

Saint Athanase aïant appris de sa retraite ce qui s'étoit passé à Seleucie jusques à la fin du concile, & à Rimini jusques à la premiere députation vers l'empereur,

pereur, en donna aussi tôt avis à ses amis : c'étoient apparemment les solitaires, puisqu'il suppose qu'ils ont seulement pû entendre parler de ces conciles, & qu'ils ne sont pas instruits, même de ce qui s'est fait publiquement pour les assembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoquez à la poursuite des Ariens, sous pretexte d'établir la foi de J. C. mais en effet, pour détruire la définition de Nicée, après laquelle il n'y avoit plus rien à chercher. Il releve l'absurdité de leur formule dattée du mois, du jour & du consulat : pour montrer, dit-il, à tous les gens sages, que leur foi n'a pas commencé plûtôt que maintenant sous Constantius. Et ensuite : Si la foi a commencé selon eux, sous le present consulat, que feront les anciens & les bienheureux martyrs? On voit par-là que ce traité est écrit cette même année 359. Il rapporte ensuite ce qui s'est passé à Rimini, finissant par la sentence de déposition contre Ursace, Valens & les autres Ariens : puis il vient au concile de Seleucie, qu'il rapporte sommairement.

Athan. de syn. init. p. 859.

p. 871. A.

p. 872. B.

p. 875.

Après cela pour montrer les variations continuelles des Ariens, il rapporte ce qu'ils ont dit en divers temps; commençant par les blasphêmes d'Arius extraits de sa Thalie. Il ajoûte les écrits de ses disciples : entr'autres du sophiste Asterius. De-là il passe aux conciles qu'ils avoient tenus, pour dresser de nouvelles confessions de foi & supprimer celle de Nicée; & il commence à celui de Jerusalem, tenu sous le grand Constantin en 335. parce qu'ils ne traiterent point de la foi à celui de Tyr, dont celui-ci fut comme une suite. Il vient au concile d'Antioche

p. 883. D.

p. 887. D.

p. 890.

Sup. liv. xi.

p. 892.

de la dédicace, en 341. dont il rapporte les trois formules : puis celle qu'ils envoïerent en Gaule par Narcisse & les autres : puis la longue exposition qu'ils envoïerent en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres : puis celle de Sirmium dressée contre Photin en 351. puis la seconde de Sirmium dressée par Potamius en 357. Il marque ensuite la troisiéme de Sirmium, qu'il avoit déja rapportée, & qui est dattée du vingt-deuxiéme de Mai de cette anné 359. Enfin il ajoûte celle du concile de Seleucie, dressée par les Acaciens le vingt-huitiéme de Septembre de la même année.

AN. 359. p. 895. p. 896. p. 900. p. 901. D. p. 904. B. p. 904. C.

En cet endroit il y a un supplément ajoûté par quelque autre, ou par S. Athanase lui-même, pour rapporter de suite la formule de foi dressée à Nice en Thrace & approuvée à C. P. en 360. & marquer celle d'Antioche de l'année suivante, & la mort de l'empereur Constantius. Tout cela ne peut être écrit qu'après l'an 361. mais c'est une addition manifeste. Dans le reste de cet écrit saint Athanase entreprend la défense du terme de consubstantiel, si odieux aux Ariens, & qu'ils ne cherchoient qu'à supprimer par tant de formules. Il attaque premierement les purs Ariens, puis ceux qui approuvoient le symbole de Nicée, à la reserve du seul mot de consubstantiel, comme Basile d'Ancyre ; & il traite ceux-là de freres, qui ont les mêmes sentimens, & ne disputent que du mot. Il refute ce que l'on disoit, que le mot de consubstantiel avoit été condamné au concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samosate en 269. & montre que ce concile le rejetta en un

p. 905. C. p. 908 &c. p. 915. p. 917. D. Sup. liv. VIII. n. 4.

sens tout different, qui étoit celui de Paul; & à cette occasion il explique le sentiment de S. Denis d'Alexandrie, calomnié sur ce point. Enfin il fait voir les raisons solides qui ont obligé les peres de Nicée à emploïer ce terme de consubstantiel. Saint Athanase marque plusieurs fois en ce traité, qu'il n'a pas en main les pieces necessaires pour prouver ce qu'il avance, & dont il souhaiteroit d'envoïer des copies; ce qui montre qu'il étoit en fuite, & hors de chez lui.

AN. 359.

p. 922. D.

Ces deux points touchant le consubstantiel, c'est-à-dire les motifs qui avoient obligez les peres de Nicée à s'en servir, & le veritable sentiment de S. Denis d'Alexandrie, qui sembloit l'avoir rejetté; ces deux points étoient d'une telle importance, que S. Athanase en fit deux traitez separez : y étant encore déterminé par des occasions particulieres. Le traité des decrets de Nicée est dressé à un sçavant homme, qui étoit entré en dispute avec des Ariens & des Eusebiens en presence de plusieurs catholiques, & en avoit écrit le resultat à S. Athanase : sçavoir que les Ariens se voïant pressez, s'étoient réduits à demander, pourquoi les peres de Nicée avoient emploïé les mots de substance & de consubstantiel inconnus à l'écriture. S. Athanase pour satisfaire à cet ami, lui fait voir que les peres avoient été forcez, par les mauvaises subtilitez des Ariens à emploïer ce mot, qui les tranchoit toutes & ne laissoit point d'ambiguité. Il autorise les termes de substance & de consubstantiel par la tradition; rapportant les passages des auteurs plus anciens, qui les avoient

De decr. Nic. init.

p. 267.

AN. 359. emploïez; premierement de Theognoste qu'il qualifie sçavant homme, & que nous ne connoissons point
p. 27. A. d'ailleurs : puis de S. Denis évêque d'Alexandrie, & de S. Denis évêque de Rome du même temps : enfin d'Origene à qui il donne toûjours le titre de laborieux. Il rapporte les passages de tous ces auteurs ; & ajoûte à la fin du traité : Quand vous l'aurez reçû, lisez le en votre particulier : si vous l'approuvez, lisez-le aussi aux freres qui seront presens, afin qu'ils sçachent estimer le concile & condamner les Ariens. Une autre conference où les Ariens ne sçachant que dire, avoient avancé que S. Denis d'Alexandrie avoit été dans leurs sentimens : obligea S. Athanase de pren-
p. 548. dre sa défense, pour montrer qu'il n'en avoit point eû d'autres que ceux de l'église, entierement opposez aux Ariens. Il se plaint d'abord, qu'il a été averti tard de cette conference, & témoigne être curieux de ces sortes de nouvelles.

XIX. L'empereur condamne Aëtius.

Les Demi-Ariens avant que de quitter Seleucie, choisirent dix députez pour envoïer à l'empereur l'instruire de ce qu'ils avoient fait, suivant l'ordre qu'il en avoit donné en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient, Eustathe de Sebaste, Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse & Eleusius de Cy-
Sulp. Sever. 2. p. 451. zique. S. Hilaire partit avec eux & fit aussi le voïage de C. P. pour sçavoir ce que l'empereur ordonneroit de lui, & s'il le renvoïeroit en son exil. Acace & ceux de son parti furent plus diligens que les Demi-
Sozom. IV. c. 23. Hilar. in Const. I. p. 293. Ariens : ils arriverent les premiers & previnrent l'empereur, aïant gagné les plus puissans de la cour, par la conformité de leurs sentimens, par les flatteries

& les presens qu'ils leur faisoient, aux dépens de leurs églises. L'autorité d'Acace étoit grande : il avoit naturellement de la force dans ses pensées & ses discours, & de l'industrie pour executer ses desseins: il gouvernoit une église illustre: il faisoit gloire d'être disciple d'Eusebe son prédecesseur, dont les écrits & la réputation faisoient passer Acace pour plus sçavant que les autres. Il lui fut donc facile, de donner à l'empereur mauvaise impression du concile de Seleucie : en lui disant, que l'on y avoit rejetté la profession de foi, qui avoit été dressée à Sirmium en sa presence. Les dix députez des Orientaux étant arrivez à C. P. aimerent mieux ne point entrer dans l'église, que de communiquer avec ceux qu'ils avoient déposez à Seleucie. Ils demanderent à l'empereur que l'on examinât les blasphêmes & les crimes d'Eudoxe : l'empereur dit qu'il falloit auparavant juger la question de la foi. Basile d'Ancyre se fiant à son ancienne familiarité, voulut lui parler librement & lui representer, que son procedé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres : mais l'empereur en colere lui imposa silence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des églises.

Epist. orient. ap. Hilar. fragm. p. 49 A. Theod. II. c. 7.

Eustathe prit la parole, & dit : Seigneur, puisque vous voulez que l'on examine la foi, voïez les blasphêmes qu'Eudoxe a osé avancer contre le fils de Dieu. En même temps il lui presenta une exposition de foi, où entr'autres impietez étoient ces paroles : Ce qui est énoncé differemment est dissemblable en substance. Il n'y a qu'un Dieu le pere, de qui est tout, & un seigneur J. C. par qui est tout : de qui & par qui, sont

des énonciations dissemblables : donc le fils est dis-
AN. 359. semblable à Dieu le pere. L'empereur Constantius aïant fait lire cette exposition, & fort irrité de son impieté, demanda à Eudoxe si cet écrit étoit de lui : il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aëtius. L'empereur commanda que l'on fit venir Aëtius : car il étoit à C. P. & Eunomius aussi. Aëtius étant entré, l'empereur lui montra l'exposition, lui demandant si c'étoit son ouvrage. Lui qui ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé, ni à quoi tendoit cette question, suivit la prévention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages : & crut qu'en avoüant cet écrit il ne s'attireroit que des loüanges : il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur, frappé d'une telle impieté, le fit chasser du palais, & donna ordre de l'envoïer en exil dans la Phrygie.

Eustathe continua de soutenir qu'Eudoxe étoit dans les mêmes sentimens : qu'Aëtius logeoit & mangeoit avec lui : & que c'étoit par son ordre qu'il avoit écrit ces blasphêmes. La preuve qu'il y a part, disoit-il, est claire : c'est lui seul qui a dit que l'exposition est d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger sur des conjectures : il faut examiner les faits avec soin. Et bien, dit Eustathe, si Eudoxe veut vous persuader qu'il n'est pas dans les mêmes sentimens, qu'il anathématise l'écrit d'Aëtius. L'empereur accepta volontiers la proposition, & lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit & emploïoit divers artifices pour éluder : mais quand il vit que l'empereur irrité menaçoit de l'envoïer avec Aëtius, comme complice de son impieté : il désa-

voïa sa propre doctrine, qu'il soutenoit alors, & qu'il ne cessa point ensuite de soutenir. L'empereur voulant faire condamner Aëtius juridiquement, en donna la commission à Honorat, qu'il venoit de faire préfet de C. P. & lui joignit les principaux du senat. Il assista lui-même en personne au jugement : où Aëtius fut convaincu d'erreur dans la foi ; & l'empereur & tous les assistans furent scandalisez de ses basphêmes : ses partisans en furent fort surpris : car ils s'étoient attendus que personne ne pourroit resister à ses raisonnemens, le croïant invincible dans la dispute.

AN. 359.

Philost. IV. c. 12. V. c. 1.

XX. Les Anoméens se relevent.

Sozom ibid. Sup. n. 11. Hilar. fragm. p. 428.

Cependant les derniers députez du concile de Rimini arriverent à C. P. c'est-à-dire, Ursace, Valens & les autres chefs des Ariens d'Occident. Ils se joignirent d'abord, sans déliberer, à ceux qui avoient été condamnez à Seleucie : parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes sentimens. Les députez du concile de Seleucie, c'est-à-dire, les Orientaux Demi-Ariens, les avertirent de ce qui se passoit ; & voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la tête de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'est-à-dire, les dix députez & quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers sont, Silvain de Tarse, Sophronius de Pompeïopolis, Neon de Seleucie. Par cette lettre ils exhortent les députez de Rimini à se joindre à eux, pour empêcher l'heresie des Anoméens de prévaloir dans l'église. Nous l'avons, disent-ils, montrée à l'empereur : il en a été indigné & a voulu que tout cela fût anathématisé : mais on prépare une ruse, de condamner

AN. 359. Aëtius auteur de cette heresie, plûtôt que son erreur: en ce que le jugement semble prononcé contre sa personne & non contre sa doctrine. Ils les prient aussi de donner avis aux églises d'Occident de tout ce qui se passe : avec cette lettre ils leur envoïerent la copie des blasphêmes d'Aëtius.

Hilar. fragm. p. 429. 430.

Les Ariens Occidentaux furent tellement irritez contre celui d'entr'eux qui avoit reçû cette lettre ; & entrerent en telle fureur de voir leur hypocrisie découverte, qu'ils penserent le déposer : car il falloit condamner l'erreur d'Aëtius avec les Orientaux, ou ne la condamnant pas, montrer que c'étoient leurs sentimens. Ils prirent ce dernier parti, & continuerent à embrasser la communion de ceux qui avoient été condamnez à Seleucie, c'est-à-dire des Anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande assemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit aussi à Rimini, que le fils de Dieu fut créature : ils répondirent, qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature ; mais qu'il n'étoit pas semblable aux autres créatures : en disant, qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et S. Hilaire soutenant qu'il est avant tous les temps : ils expliquerent son éternité comme celle des anges & des ames humaines, non de ce qui precede la durée du monde, mais de l'avenir. Ils se sauvoient encore de la ressemblance, qu'ils lui accordoient par cette clause : Selon les écritures, qui donnoit lieu à plusieurs défaites. C'est ainsi qu'ils éluderent, par des explications captieuses, les anathêmes qu'ils avoient prononcez à Rimini, abusant de la simplicité des catholiques.

Les

Les Anoméens Orientaux, c'eſt-à-dire, Acace & ſes partiſans embraſſerent avidement ce ſecours inopiné, qui leur vint ſi à propos ; lorſque la condamnation d'Aëtius les réduiſoit à jurer contre leurs ſentimens, qu'ils n'abandonnoient point le nom de ſubſtance, & ne croïoient point que le fils fût diſſemblable en ſubſtance. Quand ils virent que les Occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de ſubſtance : ils déclarerent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, diſoient-ils, ſi elle prévaut : avec le nom de ſubſtance on abolira le conſubſtantiel, que les évêques d'Occident eſtiment tant, par le reſpect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette propoſition & approuva la formule de Rimini : conſiderant le grand nombre des évêques. Il crut que pour le ſens il importoit peu, que l'on dît ſemblable ou conſubſtantiel : mais qu'il importoit fort, de ne point uſer de paroles inconnuës à l'écriture, pourvû que l'on en emploïât d'autres de même valeur : or il croïoit tels, les termes de ſemblable ſelon les écritures, emploïez dans la formule de Nice en Thrace reçûë à Rimini. Il obligea donc les évêques qui ſe trouvoient à C. P. de ſouſcrire à cette formule, même les députez de Seleucie. Il y emploïa tout le jour du dernier Decembre, & même une partie de la nuit : quoiqu'il ſe préparât à la ceremonie du lendemain, où il devoit commencer ſon dixiéme conſulat avec l'année 360.

AN. 359.

Sozom. VI. c. 25.

Sup. n. 18.

XXI.
Concile de C. P.

Les Acaciens aïant ainſi prévalu, tinrent au commencement de cette année, un concile à C. P. pour

AN. 360.

Philost. IV. c. 12.
Sozom. IV. c. 24.

renverser ce qui s'étoit fait à Seleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, & il y en eut au moins cinquante. Les plus connus sont, Acace de Cesarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Demophile de Berée, George de Laodicée, Maris de Calcedoine, Ulfias évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques. Comme on disputoit de la foi dans ce concile, S. Hilaire voïant le peril extrême où elle étoit réduite, parce que les Occidentaux avoient été trompez, & que les Orientaux étoient opprimez par la brigue la plus forte: il presenta une requête à l'empereur: qui est le troisiéme des discours que nous avons de lui à Constantius. Il parle d'abord de l'injustice de son exil, & se soumet à passer sa vie en penitence au rang des laïques: s'il a fait quelque chose d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais de la probité d'un simple fidele. Il offre de convaincre de fausseté l'auteur de son exil, c'est-à-dire Saturnin d'Arles, qui étoit alors present à C. P.

Sever. Sulp. 2. p. 432.
Hier. scrip. in Hilar.

Mais laissant à la discretion de l'empereur, de l'écouter sur ce point, quand il lui plaira: il lui parle du peril de la foi; & après lui avoir representé l'absurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audience sur ce sujet, en presence du concile, qui en disputoit alors. Et je la demande, dit-il, non pas tant pour moi, que pour vous & pour les églises de Dieu. J'ai la foi dans le cœur & n'ai pas besoin d'une profession exterieure, je garde ce que j'ai reçû: mais souvenez-vous qu'il n'y a point d'heretique qui ne prétende que sa doctrine est conforme à l'écriture.

Il promet de ne rien dire d'étranger à l'évangile : rien qui puisse causer du scandale, & qui ne serve à la paix de l'Orient & de l'Occident. Les Ariens n'oserent accepter ce défi ; & ils persuaderent à l'empereur de renvoïer Hilaire en Gaule, comme un homme qui semoit la discorde & qui troubloit l'Orient. On le renvoïa donc ; mais sans révoquer la sentence de son exil.

AN. 360.

Les Acaciens délivrez d'un tel adversaire, confirmerent la formule de foi qui avoit été reçûë à Rimini, & la firent souscrire aux Demi-Ariens, en leur promettant de condamner le dogme des Anoméens ; ce que toutefois ils ne firent pas. Ainsi tous les évêques presens la signerent. Ensuite le concile, pour contenter l'empereur, proceda à la condamnation d'Aëtius ; le déposa du diaconat & le chassa de l'église.. Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie : par laquelle ils déclarent qu'ils ont déposé Aëtius, comme auteur du scandale & de la division des églises ; & défendu de lire ses écrits comme inutiles, le menaçant d'anathême avec ses sectateurs, s'il persiste dans les mêmes sentimens : que tous les évêques ont souscrit à sa condamnation, excepté Serras, Estienne, Heliodore & Theophile : quoique Serras rendît témoignage d'avoir oüi dire à Aëtius, que Dieu lui avoit revelé tout ce qu'il avoit tenu caché, depuis les apôtres jusques alors. Ils déclarent donc, qu'ils ont separé de leur communion ces quatre évêques pour six mois ; à condition que si dans ce terme ils ne se soumettent, ils seront déposez, & on leur donnera des successeurs. Serras étoit évê-

Sozom. IV. c. 23. & VI. c. 7.

Philost. IV. c. ult.

Ap. Theod. II. c. 28.

AN. 360. que de Paretoine en Egypte, Estienne de Ptolemaïde & Heliodore de Souzouse toutes deux en Lydie : & c'est apparemment pour cette raison, que la lettre s'adresse à George d'Alexandrie, dont ils dépendoient. Ce qui est remarquable dans cette lettre, c'est qu'ils se gardent bien de qualifier Aëtius d'heretique, ni de condamner son dogme de la dissemblance du fils.

Philost. VII. c. 6. Outres ces quatre évêques, il y en eût quelques-autres qui refuserent de condamner Aëtius : sçavoir, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli, Theodose de Philadelphie & Phebus de Polycalandes, toutes trois en Lydie. Aëtius lui même ainsi condamné par ses amis foibles & politiques, fut envoïé en exil à Mopsueste en Cilicie ; & depuis à Amblade en Pisidie au pied du mont Taurus, lieu mal-sain & habité par des barbares. Ce fut là qu'il soutint plus ouvertement son heresie, & publia pour la soutenir un écrit de quarante-sept articles, que S. Epiphane a conservé & refuté. Il avoit fait jusques à trois cens de ces sillogismes, pour renverser la doctrine de la Trinité par des raisonnemens humains.

Id. V. c. 1.

Ibid. n. 2.

Epiph. heref. 76. n. 11. p. 924.

XXII. Dépositions d'évêques.

Après que les Acaciens eurent ainsi contenté l'empereur : ils se contenterent eux-mêmes, en déposant plusieurs évêques Orientaux du parti contraire. Mais comme ils n'étoient pas bien d'accord entr'eux touchant la foi, ils ne fonderent leurs condamnations sur aucune erreur dans la doctrine, mais seulement sur les mœurs & sur de prétenduës contraventions aux canons : prétextes qui ne manquoient jamais, pour calomnier même les plus saints évêques. Mace-

Socr. II. c. 42.

donius fut déposé du siege de C. P. pour avoir reçû à la communion un diacre convaincu d'adultere : mais ce qui lui nuisit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en transportant le corps du grand Constantin d'une église à l'autre, & donné par là sujet à une sédition, où il s'étoit commis des meurtres.

Sozom. IV c. 24. Sup. XIII. n. 43.

Basile d'Ancyre étoit regardé par les Anoméens comme chef du parti contraire : aussi ramasserent-ils contre lui un grand nombre d'accusations. Qu'il avoit maltraité un prêtre nommé Diogene, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit ôté des papiers & l'avoit frappé. Qu'il avoit fait bannir & condamner à d'autres peines par les magistrats, sans forme de procès, des clercs d'Antioche & d'autres de devers l'Euphrate, de Cilicie, de Galatie & d'Asie : en sorte qu'étant chargez de fers, ils avoient encore donné leur bien aux soldats qui les conduisoient, pour n'en être pas maltraitez. On ajoûtoit, que l'empereur aïant ordonné qu'Aëtius & quelques-uns de ses sectateurs fussent menez à Cecropius, pour répondre aux accusations dont il les chargoit : Basile avoit persuadé à celui qui avoit reçû l'ordre du Prince, de faire ce qu'il lui plaisoit : qu'il avoit écrit au préfet Hermogene & au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit releguer & en quel lieu : & que l'empereur les aïant rappellez de leur exil, il l'avoit empêché, resistant aux magistrats & aux évêques. On ajoûtoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque Germinius : & qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui, & avec Valens & Ursace, il

AN. 360. n'avoit pas laissé de les décrier auprès des évêques d'Afrique. Qu'en étant accusé il l'avoit nié avec un faux serment : puis étant convaincu, il avoit tâché d'excuser ce parjure par des subtilitez. Qu'il avoit été cause de la division en Illyrie, en Italie & en Afrique ; & de ce qui étoit arrivé dans l'église Romaine. Qu'aïant fait mettre une esclave aux fers, il l'avoit contrainte de déposer faux contre sa maîtresse. Qu'il avoit baptisé & élevé au diaconat un homme qui avoit mené une vie infame, & qui entretenoit une femme sans être marié : qu'il n'avoit pas séparé de l'église un charlatan, à cause de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en presence de la sainte table, jurant avec de grandes maledictions, & faisant jurer ses clercs, qu'ils ne s'accuseroient point l'un l'autre : pour se mettre à couvert par cet artifice des accusations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Basile d'Ancyre.

Contre Eustathe de Sebaste, on disoit : qu'étant prêtre, il avoit été condamné & exclu des prieres par son pere Eulalius évêque de Césarée en Cappadoce : parce qu'il portoit un habit, qui ne convenoit pas à un prêtre : qu'ensuite il avoit été excommunié par un concile de Neocesarée dans le Pont : & déposé par Eusebe évêque de C. P. pour avoir malversé dans quelques affaires dont il l'avoit chargé. Qu'il avoit été convaincu de parjure dans un concile d'Antioche : qu'il vouloit renverser les décrets du concile de Melitine où il avoit été déposé. Enfin qu'étant chargé de tant de crimes, il pré-

Socr. II. c. 43. Sozom. IV. c. 24.

Sup. 15.

tendoit juger les autres & les traitoit d'heretiques. Eleusius évêque de Cyzique fut accusé d'avoir ordonné diacre inconsiderément un nommé Heraclius Tyrien & sacrificateur d'Hercule : qui étant accusé de magie & poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique & avoit feint d'être Chrétien. On ajoûtoit, qu'Eleusius aïant ensuite appris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnez par Maris évêque de Calcedoine, qui étoit présent au concile. Heortase fut déposé pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie ; & Draconce de Pergame, pour avoir eu auparavant un autre évêché en Galatie : l'une & l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompeïopolis fut accusé, d'avoir revendu par avarice les offrandes faites à l'église : & de ce qu'après une premiere & une seconde citation, s'étant enfin presenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges seculiers. On accusa Neon de Seleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fût ordonné évêque d'Antioche dans son église, & d'avoir fait évêques des décurions ignorans des saintes écritures & des canons ; qui ensuite avoient déclaré par écrit, qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques, pour conserver leurs biens, que de les quitter pour être évêques. S. Cyrille de Jerusalem fut déposé de nouveau, comme aïant communiqué avec Eustathe & Elpidius qui avoient contrevenu au concile de Melitine, où il avoit assisté avec eux : & d'a-

AN. 360.

Basil. ep. 74. p. 775. C.

AN. 360. voir communiqué avec Basile d'Ancyre & George de Laodicée, depuis sa premiere déposition : dont le prétexte avoit été, comme j'ai dit, les oblations qu'il avoit venduës pendant la famine. On déposa encore sous divers autres prétextes, Silvain de Tarse & Elpidius de Satales, principalement comme auteurs des derniers troubles de l'église.

Sup. XIII. n. 48.

Basil. cont. Eunom. p. 64. D. Greg. Naz. orat. 21. p. 387. A.

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées : l'examen fut irrégulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornez, les suffrages forcez. Il y eut dix évêques, qui refuserent de souscrire aux dépositions : les Acaciens les interdirent de leurs fonctions & de la communion des autres, jusques à ce qu'ils eussent souscrit : & declarerent que s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposez. L'avantage de ce concile sur celui de Seleucie, c'est que ses jugemens furent executez par l'autorité de l'empereur. Les évêques déposez furent en effet chassez de leurs sieges & bannis : Basile d'Ancyre fut envoïé en Illyrie, Eustathe en Dardanie : Macedonius fut seulement chassé de C. P. & se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques releguez révoquerent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini ; & se declarerent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel. Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe & contre ceux de son parti : les conjurant de fuir leur communion, comme d'heretiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparez de leurs églises

Sozom. IV. c. 25.

Basil. ep. 73. 870. D. Sozom. IV. c. 26. Philost. V. c. 1.

Basil. ep. 72. p. 866. D. Ep. 73. p. 870. C.

églises, que par le desir de la vaine gloire, & par la puissance temporelle : que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à leur déposition.

AN. 360.

XXIII. Evêq es intrus. *Socr. II. c. 43.*

Les Acaciens ne laisserent pas de remplir leurs sieges. Eudoxe lui-même se mit à C. P. & en prit possession le vingt-septiéme d'Audinée ou de Janvier de cette année 360. en presence de soixante & douze évêques. Ainsi le même concile qui venoit de déposer Draconce pour avoir été transferé, approuvoit la seconde translation d'Eudoxe, qui avoit passé de Germanicie à Antioche, & d'Antioche à C. P. Il officia pour la premiere fois à la dédicace de l'église de sainte Sophie, le seiziéme des calendes de Mars ou le quatorziéme de Peritius; c'est-à-dire, de Février : environ 34. ans après que le grand Constantin en eut posé les fondemens. En cette ceremonie Eudoxe commença son sermon par des mots grecs équivoques, qui sembloient signifier que le pere est impie & le fils pieux : mais qu'il expliqua en disant : que le pere n'honore personne, & que le fils honore son pere. En sorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, se retourna en éclats de rire; & c'est ainsi que ces heretiques accoûtumoient le peuple à leurs blasphêmes. A cette dédicace l'empereur Constantius fit de grands presens à l'église. Il offrit plusieurs grands vases d'or & d'argent : plusieurs tapis pour l'autel tissus d'or & ornez de pierreries : des rideaux d'or & de diverses couleurs pour les portes de l'église & pour celles des vestibules de dehors. Il fit aussi des largesses magnifiques à tout le clergé, aux vierges & aux veuves

Chron. pasch. p. 294.

Sozom. IV. c. 26.

Chron. pasch. p. 294.

AN. 360.

qui étoient sur le canon, c'est-à-dire, sur le catalogue de l'église & aux hôpitaux. Pour la nourriture de ces personnes, des pauvres, des orphelins & des prisonniers, il regla une plus grande mesure de bled que celle qu'avoit ordonnée le grand Constantin son pere.

Philost. v. c. 1.

A la place de Basile, Athanase fut fait évêque d'Ancyre : Acace, autre que celui de Cesarée, fut mis à Tarse au lieu de Silvain : Onesime à Nicomedie au lieu de Cecropius, mort deux ans auparavant dans le tremblement de terre. A Cyzique au lieu d'Eleusius, on mit Eunomius, qui fut depuis heresiarque : comme il passoit pour fort éloquent, Eudoxe crut important de l'avoir si près de C. P. esperant qu'il attireroit tous les peuples par ses discours. Eunomius n'accepta cette place, qu'après qu'Eudoxe & Maris lui eurent promis que dans trois mois Aëtius son maître seroit rétabli & rappellé de son exil. Eunomius fut mis en possession des églises par ordre de l'empereur : mais les sectateurs d'Eleusius bâtirent une église hors la ville, où ils tinrent leurs assemblées. A la place de S. Cyrille, on mit à Jerusalem Irenée ou Herennius. A Sardis au lieu d'Heortase on mit Theosebe, quoique convaincu de blasphêmes abominables.

Socr. IV. c. 7.
Philost. v. c. 3.
Basil. 1. cont. Eun. p. 4. D.

Socr. II. c. 43. Sozom. IV. c. 26.

Le concile de C. P. envoïa par tout l'empire la formule souscrite à Rimini, avec ordre de l'empereur d'envoïer en exil tous ceux qui n'y voudroient pas souscrire. Acace & les autres esperoient par là abolir la memoire du concile de Nicée. Ils écrivirent aussi aux Orientaux qui étoient dans leurs sentimens,

pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait : entr'autres à Patrophile de Scythopolis, qui de Seleucie étoit allé droit chez lui. Ainsi finit ce concile de C. P.

AN. 360.

XXIV. Persecution pour la formule de Rimini.

Les souscriptions que l'on exigea par tout en execution de cet ordre, causerent un grand trouble dans l'église. Ce fut une espece de persecution, plus dangereuse que celle des païens, en ce qu'elle venoit du dedans. La souscription devint une disposition necessaire pour entrer dans l'épiscopat, ou pour s'y conserver. Presque tous signerent ; même sans être persuadez de l'erreur : très-peu s'en exempterent ; ou parce qu'ils eurent le courage de resister, ou parce que leur obscurité les fit negliger. Mais nous n'en connoissons aucun en Orient, qui soit demeuré ferme & en possession de son siege : quoiqu'il soit certain qu'il y en eut ; & dans toutes les provinces quelques-uns furent chassez pour ce sujet. Tous les autres cederent au temps, les uns plûtôt, les autres plus tard : soit par crainte, soit par interêt, soit par ignorance. Le prétexte de la paix & de la soûmission à l'empereur, fit entrer presque tous les prélats dans la communion des Ariens. Le vieil évêque de Nazianze Gregoire, eut la foiblesse de signer comme les autres, quoique sa foi fût très-pure : il se laissa surprendre par simplicité aux paroles artificieuses des heretiques. Les moines qui faisoient la partie la plus pure de son église, ne crurent pas pouvoir demeurer après cela dans sa communion ; ils s'en separerent & attirerent une grande partie du

Greg. Naz. or. 21. p. 387.

Hier. chr. an 361.

Greg. Naz. or. 19. p. 307. Or. 12. p. 16. &c.

AN. 360.

peuple. Gregoire le fils qui étoit auprès de lui, pour le soulager dans sa vieillesse, lui demeura toûjours uni, sans approuver en aucune maniere l'erreur de ceux à qui le pere s'étoit laissé seduire; & enfin il reconcilia avec lui les moines & les autres, qui s'en étoient separez sans aigreur, mais par un pur zele pour la foi. Dianée évêque de Cesarée en Cappadoce tomba dans la même faute, & souscrivit comme les autres à la formule de C. P. Saint Basile en fut sensiblement affligé, aussi-bien que plusieurs autres personnes pieuses du païs. Mais la douleur de saint Basile fut d'autant plus grande, qu'il avoit été élevé dès sa tendre jeunesse dans un respect & une affection particuliere pour son évêque, dont il avoit reçû le baptême & l'ordre de lecteur, & que Dianée étoit en lui-même très-estimable, par sa gravité, sa douceur, sa noble simplicité. Il est vrai qu'il n'eut pas assez de fermeté à se declarer pour le bon parti: il assista au concile d'Antioche pour la dédicace en 341. dans celui de Sardique il se joignit aux Ariens: mais il repara ces fautes avant la mort.

Basil. ep. 86.

Id. de Sp. S. c. 29. p. 217. D.

Sup. liv. XII. n. 10. Ibid. n. 40. Inf. XV. n. 15.

En Occident S. Hilaire retournant à son église, trouva par tout les mêmes desordres. L'empereur avoit donné un plein pouvoir à Ursace & à Valens, envoïant la formule de Rimini par toutes les villes d'Italie, avec ordre de chasser les évêques qui refuseroient d'y souscrire, & d'en mettre d'autres à leur place: ainsi la persecution étoit generale. Les évêques qui s'étoient laissez surprendre à Rimini, se contentoient de gouverner leurs églises, sans commu-

Socr. II. c. 37. Sozom. IV. c. 18. Hier. IX. Lucif. v. 7.

niquer avec les autres évêques : quelques-uns écrivoient aux confesseurs bannis pour la cause de saint Athanase; déclarant leur foi & demandant leur communion : d'autres demeuroient dans la communion des Ariens, bien qu'à regret, n'esperant pas de changement : quelques-uns voulurent soûtenir ce qu'ils avoient fait par surprise, comme fait à dessein. Quelques-uns toutefois demeurerent fermes, entr'autres le pape Libere & Vincent de Capouë, qui refuserent constamment de souscrire la formule de Rimini; & par là reparerent la faute qu'ils avoient faite quelques années auparavant. On dit même que le pape fut obligé de sortir de Rome, & de se cacher dans des cimetieres près de la ville; où Damase & d'autres de son clergé le venoient trouver, & qu'il y demeura jusques à la mort de Constantius. En Espagne Gregoire évêque d'Eluire signala sa fermeté, en resistant à la prévarication des autres. Il en écrivit à S. Eusebe de Verceil, qui lui fit réponse du lieu de son troisiéme exil, c'est-à-dire, de la Thebaïde : le loüant d'avoir resisté au scandale d'Osius, & d'avoir refusé son consentement à ceux qui étoient tombez à Rimini, & avoient communiqué avec Ursace, Valens & les autres, qu'ils avoient eux-mêmes condamnez auparavant. Il l'exhorte à conserver la foi de Nicée sans craindre la puissance temporelle : il lui offre sa communion, & le prie de lui mander ceux qui sont demeurez fermes, ou qu'il a fait revenir. Gregoire ne fut ni chassé ni exilé comme les autres.

AN. 360.

Damas. ap. Theodor. II. c. 22.

Acta ap. Bar. an. 359. n. 37.

Marcell. & Faust. p. 34.

Fragm. Hilar. p. 433.

Marc. & Faust. p. 40.

XXV. Commencemens de saint Martin.

Saint Hilaire étant arrivé en Gaule, retrouva son

Sulp. Sever. de vita Mart. c. 2. 3. &c.

cher disciple S. Martin, qui s'étoit attaché à lui dès devant son exil. Martin étoit né à Sabarie en Pannonie, c'est-à-dire, aux confins de l'Autriche & de la Hongrie : mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nourri à Pavie en Italie. Ses parens étoient païens : son pere tribun militaire. Martin suivit aussi d'abord la profession des armes, mais contre son inclination, & servit dans la cavalerie sous Constantius & sous Julien. Il étoit dès lors converti : car à l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église, malgré ses parens, & demanda qu'on le fit catecumene. A douze ans il voulut se retirer dans le desert ; & l'auroit fait si la foiblesse de son âge ne l'en eût empêché : mais il avoit toûjours le cœur à l'église & aux monasteres. Il vint un ordre des empereurs, pour enrôler les enfans des veterans : son pere le découvrit lui-même, il fut pris, enchaîné & engagé à prêter le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitoit-il d'égal ; ils mangeoient ensemble, & le maître lui rendoit le plus souvent jusques aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se préserva de tous les vices qui accompagnent d'ordinaire cette profession ; & se fit aimer de tous ses camarades, par sa bonté & sa charité : il étoit patient & humble au-delà des forces humaines, & toutefois il n'étoit pas encore baptisé. Il soulageoit tous ceux qui souffroient, ne se reservant de sa paie que de quoi vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui restoit que ses armes & ses habits, au milieu d'un hyver si rude, que plusieurs mouroient de froid, il rencontra à la porte de la ville

d'Amiens un pauvre tout nud, qui prioit inutilement les passans d'avoir pitié de lui : il crut qu'il lui étoit reservé : il tira son épée, coupa son manteau en deux & lui en donna la moitié. Quelques-uns des assistans se mocquerent de son habit défiguré : d'autres eurent regret de n'avoir pas exercé la charité. La nuit il vit en songe J. C. revêtu de cette moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, & disoit aux anges qui l'environnoient : Martin encore catecumene m'a revêtu de cet habit. Cette vision le détermina à recevoir promptement le baptême : mais après l'avoir reçû, il demeura encore deux ans dans le service, à la priere de son tribun, avec qui il vivoit familierement, & qui lui promettoit de renoncer au monde quand le temps de son emploi seroit fini. Enfin il prit occasion d'une largesse que le cesar Julien faisoit aux soldats, pour lui demander son congé. Julien lui reprocha que c'étoit de peur de se trouver à la bataille qui devoit être le lendemain. Martin répondit : Je serai demain sans armes à la tête des troupes, & muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en prison pour lui faire tenir sa parole : mais les barbares envoïerent le lendemain demander la paix.

Martin ayant quitté le service, alla trouver saint Hilaire, le plus illustre évêque des Gaules, & demeura quelque temps auprès de lui. Saint Hilaire voulut l'ordonner diacre, pour se l'attacher davantage : mais comme il s'en trouvoit indigne, saint Hilaire fut obligé de ne le faire qu'exorciste, pour

s'accommoder à son humilité. Aïant été averti en songe d'aller voir ses parens, qui étoient encore païens, il obtint son congé de S. Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit sa mere & plusieurs autres, mais son pere demeura païen. Martin resista fortement aux Ariens, qui dominoient en Illyrie : jusques à être plusieurs fois maltraité, & enfin battu de verges & chassé de la ville. Il revint donc en Italie, & sçachant que l'église de Gaule étoit aussi troublée & saint Hilaire exilé : il se retira près de Milan, y menant la vie monastique. Mais il y fut encore violemment persecuté par l'évêque Arien Auxence un des chefs du parti, qui le chassa enfin du païs. Saint Martin crut devoir ceder au temps, & se retira en la petite isle Gallinaire à la côte de Ligurie près d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vêcut quelque temps de racines ; & aïant un jour mangé par mégarde de l'hellebore, il en pensa mourir, mais il se guerit par la priere. Aïant appris le retour de saint Hilaire, il alla au devant de lui jusques à Rome : & comme il étoit déja passé, il suivit ses traces. L'aïant joint, il en fut reçu très-agréablement ; & se mit en retraite près de Poitiers à deux lieuës de la ville ; & c'est le premier monastere que nous connoissions dans les Gaules. Un catecumene s'y joignit à lui pour recevoir ses instructions : peu de jours après la fievre le prit, & S. Martin qui étoit dehors, étant revenu au bout de trois jours, le trouva mort, sans avoir reçû le baptême, tant il avoit été surpris. Il fait sortir tout le monde ; & s'étant enfermé seul dans la cellule
où

où étoit le corps, il se couche dessus ; & après y avoir été quelque temps en oraison, il se releva : & le regardant fixement, il attendoit l'effet de sa priere avec une grande confiance. Au bout de deux heures tous les membres du mort commencerent à se remuer, & enfin il ouvrit les yeux. Etant revenu en vie, il fut aussi-tôt baptisé, & vécut ensuite plusieurs années. Peu de temps après, comme S. Martin passoit dans la terre d'un homme considerable nommé Lupicin, il entendit de grands cris, & apprit qu'un des esclaves s'étoit pendu. Il s'enferma de même avec le corps, & aïant prié quelque temps, le releva & le mena par la main jusques au vestibule de la maison, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder saint Martin comme un homme apostolique.

S. Hilaire ressuscita aussi un enfant qui étoit mort sans baptême. Il trouva à son retour sa fille Abra en parfaite santé ; & lui demanda si elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit destiné. Elle répondit qu'elle désiroit ardemment de lui être unie au plûtôt. Alors il ne cessa point de prier, jusques à ce que, sans maladie & sans douleur, elle mourut pour aller à J. C. & il l'ensevelit de ses propres mains. L'épouse de saint Hilaire voïant l'heureuse fin de sa fille, le pria de lui procurer le même bonheur : il l'envoïa aussi à la gloire éternelle par la force de ses prieres : tant il étoit détaché des affections de la chair & du sang.

Fortun. vita S. Hilar. lib. 1. in fine.

Ce fut vers le temps de son retour qu'il écrivit son traité contre l'empereur Constantius : mais on croit

XXVI. Ecrit de S. Hilaire contre Constantius.

AN. 360. qu'il ne le publia qu'après la mort de ce prince ; & on doute qu'il soit achevé. Il commence ainsi : Il est

Hier. de script. temps de parler, puisque le temps de se taire est passé.

Eccl. III. 7. Attendons Jesus-Christ puisque l'Antechrist domine : que les pasteurs crient, puisque les mercenaires

Joan. x. 12. ont pris la fuite : perdons la vie pour nos brebis, parce que les larrons sont entrez, & que le lion furieux tourne à l'entour : allons au martyre avec ces cris : puisque l'ange de satan s'est transformé en ange de lumiere. Et ensuite : Mourons avec Jesus-Christ pour regner avec lui. Se taire plus long-temps, seroit défiance & non pas moderation : il n'est pas moins dangereux de se taire toûjours, que de ne se taire jamais. Il marque ensuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, après l'exil de saint Paulin de Treves, d'Eusebe de Verceil, & des autres confesseurs : c'est-à-dire, en 355. ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en 360. Il montre qu'il n'écrit point par passion ; mais pour l'interêt de la religion, en ce qu'il a gardé si long-temps le silence depuis qu'il est persecuté. Il regrette de n'avoir pas vécu du temps de Neron & de Decius : pour combattre un ennemi declaré, plûtôt qu'un persecuteur déguisé, qui n'use que d'artifices & de flatteries ; & qui sous prétexte d'honorer J. C. & de procurer l'union de l'église, détruit la paix & renonce à J. C.

Il soutient qu'il a raison de traiter Constantius d'Antechrist & de tyran : il lui reproche les violences exercées à Rimini & les cabales des Orientaux à Seleucie. Il le traite de loup ravissant couvert de la peau de brebis, qui se découvre par les œuvres.

Vous ornez, dit-il, le ſanctuaire de l'or du public: vous offrez à Dieu ce que vous avez ôté à des temples d'idoles, ou confiſqué ſur les criminels: vous ſaluez les évêques par le baiſer, par lequel J. C. a été trahi: vous baiſſez la tête pour recevoir leur benediction, & vous foulez aux pieds leur foi: vous les recevez à votre table, comme Judas qui en ſortit pour trahir ſon maître: vous leur remettez la capitation, que J. C. païa pour éviter le ſcandale: vous donnez les tributs, pour inviter les chrétiens à renoncer à la foi: vous relâchez vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On voit par ces reproches quels honneurs les empereurs chrétiens rendoient aux évêques. Le reſte de l'écrit contient la refutation ſolide des prétextes pour leſquels Conſtantius rejettoit le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance: avec la défenſe du Symbole de Nicée. Il finit en relevant la témerité, de vouloir meſurer par notre raiſon, l'eſtre divin, tandis que nous nous connoiſſons ſi peu nous-mêmes. Mais cet écrit ſemble être imparfait. Il écrivit auſſi un ouvrage contre Urſace & Valens, où il faiſoit l'hiſtoire du concile de Rimini & de celui de Seleucie. Il ne nous en reſte que des fragmens: mais très-précieux, principalement par les actes & les lettres qui s'y ſont conſervées.

Hier. ſcrip. Ruf. pro Orig.

XXVII. Premier concile de Paris.

On y voit entre-autres la lettre ſynodale d'un concile de Paris: par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'Orient, qui avoient écrit à S. Hilaire, pour lui découvrir l'artifice des heretiques à diviſer l'Orient d'avec l'Occident, ſous pré-

texte du mot de substance. C'étoit apparemment Basile d'Ancyre & les autres catholiques ou Demi-Ariens : qui aïant été déposez au concile de Constantinople par la faction des Anoméens, écrivirent de tous côtez contr'eux. Les évêques du concile de Paris reconnoissent donc, que ceux qui ont consenti à supprimer le mot d'*ousia* ou substance, soit à Rimini, soit à Nice en Thrace : ne l'ont fait la plûpart que sous l'autorité du nom des Orientaux. Vous avez, disent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'heresie des Ariens : nous l'avons reçû & toûjours inviolablement conservé. Nous avons embrassé le mot d'*homoousios* pour exprimer la vraïe & légitime naissance du fils unique de Dieu : détestant l'union introduite par les blasphêmes de Sabellius. Nous n'entendons pas non plus, que le fils soit une portion du pere : mais que de Dieu non engendré entier & parfait, est né un Dieu fils unique entier & parfait ; & quand nous disons, qu'il est d'une même substance que le pere, ce n'est que pour exclure la création, l'adoption ou la simple dénomination. Nous n'avons pas de peine aussi à entendre dire, qu'il est semblable au pere ; puisqu'il est l'image de Dieu invisible : mais nous ne concevons de ressemblance digne de lui, que celle d'un vrai Dieu à un vrai Dieu, qui exclut l'union & rétablit l'unité : car l'union emporte singularité, l'unité marque seulement la perfection de celui qui est engendré. Et ensuite.

Sup. n. xxii.

Coloss. i. 15.

Ainsi, nos chers freres, connoissant par vos lettres, que l'on a abusé de notre simplicité, touchant la sup-

pression du mot de substance ; & aïant appris de notrefrere Hilaire, que ceux qui sont retournez de Rimini à Constantinople, n'ont pû se resoudre à condamner de si grand blasphêmes : quoique vous les en eussiez avertis, comme témoigne votre lettre incluse : nous révoquons aussi tout ce qui a été fait mal-à-propos & par ignorance. Nous tenons pour excommuniez Auxence, Ursace, Valens, Caïus, Megase & Justin, suivant vos lettres & suivant la déclaration de notre frere Hilaire : qui a protesté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui suivroient leurs erreurs. Nous condamnons aussi tous les blasphêmes que vous avez mis ensuite de vos lettres : mais sur-tout, nous rejettons les évêques apostats ; qui par l'ignorance ou l'impieté de quelques-uns, ont été substituez à la place de nos freres, si indignement exilez. Protestant devant Dieu, que si quelqu'un dans les Gaules prétend s'opposer à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion & du sacerdoce. Et comme Saturnin a résisté avec une extrême impieté aux ordonnances salutaires ; sçachez qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, suivant les lettres que nos freres en ont déja écrites par deux fois : s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ses anciens crimes dissimulez si long-temps, que par la nouvelle impieté de ses lettres témeraires. Ainsi finit la lettre synodale du concile de Paris. Il est vrai-semblable qu'il fut tenu peu de temps après le retour de S. Hilaire & du vivant de Constantius. Les évêques de Gaule étoient à couvert de sa persecution, par l'autorité de Julien *Pagi. an. 360. n. 23.*

Inf. n. 34. qui fut reconnu auguste à Paris dès l'an 360. & sa residence en cette ville peut avoir donné sujet d'y assembler le concile plûtôt qu'ailleurs : car il faisoit encore profession du Christianisme.

XXVIII. Ecrits de Lucifer de Caliari.

D'un autre côté Lucifer de Caliari publia pendant son exil divers écrits, pour la défense de la foi & contre la persecution de Constantius. Le premier ouvrage adressé à l'empereur pour la défense de saint Athanase est divisé en deux livres, & commence ainsi : Tu nous contrains, Constantius, de condamner notre confrere Athanase en son absence ; mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité roïale tu pousses les prêtres de Dieu à répandre le sang ; & tu ne sçais pas que c'est vouloir nous faire oublier les droits de la justice, que nous avons reçus de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner sans l'oüir un absent, & qui plus est, un innocent, quand tu vois qu'Adam & Eve nos premiers parens, n'ont été frappez du jugement de Dieu Gen. III. 9. qu'après avoir été oüis ? Et Dieu appella Adam, & lui dit : Adam où es-tu ? & le reste, car il met le passage tout au long : puis il ajoûte : Quelle est donc ton impudence de donner aux serviteurs de Dieu une forme de juger, qui ne vient pas de sa loi ? sans craindre, que comme on disoit alors : Le serpent m'a trompé, nous disions à Dieu : L'empereur Constantius nous a séduits. Ne vois-tu pas que tu serois frappé de la même sentence de Dieu irrité, que le serpent Ibid. 14. à qui il dit : Parce que tu as fait cela, tu seras maudit, & le reste. Il continuë d'alleguer de longs passages & d'en faire l'application à l'empereur, avec autant

de liberté & de vehemence, que s'il parloit au moindre particulier ; & il ne garde point d'autre methode dans tous ses ouvrages, que de parcourir ainsi de suite tous les livres de l'écriture. Il use de repetitions frequentes : le stile est dur & rustique, comme il le nomme lui-même : ses écrits ne sont recommandables que par la generosité des sentimens & la force des expressions. *De non. parc. p. 274. Edit. Paris. 1568.*

Le second ouvrage est intitulé : Des rois apostats ; & tend, comme il le déclare d'abord, à desabuser Constantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la prosperité temporelle ; en disant : que si la foi qu'il professoit n'eût été catholique, & si la persecution qu'il faisoit aux défenseurs de la foi de Nicée n'eût été agréable à Dieu, il n'auroit pas joüi d'un empire si florissant. Lucifer refute cette erreur, par les exemples des mauvais princes, que Dieu a laissé regner même sur son peuple, sans parler des infideles. Le titre du troisiéme ouvrage est : Qu'il ne faut point communiquer avec les heretiques ; & le dessein est de répondre au reproche que Constantius faisoit aux évêques catholiques, d'être les ennemis de la paix, de l'union & de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autoritez de l'écriture, la necessité de se separer des méchans. *De non. conven.*

Le quatriéme écrit a pour titre : Qu'il ne faut point épargner ceux qui pechent contre Dieu, & commence ainsi, s'adressant à l'empereur : Te voïant surmonté en toutes manieres par les serviteurs de Dieu, tu as dit, que nous te faisions injure au lieu de t'honorer, & que nous sommes des insolens. Ensuite il en-

treprend de justifier sa conduite, par les exemples
p. 293. de l'écriture. Il dit dans cet écrit : Si tu étois tombé entre les mains de Mathathias ou de Phinées, te voïant vivre comme les infideles, ils t'auroient fait mourir par le glaive : & moi parce que je blesse de ma parole ton esprit trempé du sang des Chrétiens, je te fais injure. Pourquoi, empereur, ne te venges-tu pas de moi ? que ne poursuis-tu la réparation de ces injures contre un mandiant ? ce n'est pas que tu ne le veuille ; mais tu n'en as pas encore reçû le pouvoir de celui, qui, parce que je suis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles ; & de te dire que j'ai renoncé à toi, à toutes les richesses de ton roïaume & à ton pere le demon. Sçaches que nous sommes affligez de ce que tu nous épargnes, toi qui as accoutumé de devorer par le glaive ceux qui te déplaisent. Voilà ce qui rendoit ces saints évêques si hardis, le mépris des richesses & de la vie
p. 292. même. Il ajoûte ensuite : Devons-nous respecter ton diadême, tes pendans d'oreilles, tes bracelets & tes habits précieux, au mépris du créateur ? Que tu es
p. 300. peu sensé de dire : Je suis traité injurieusement par Lucifer, par un miserable, moi qui suis empereur ; & tu ne dis pas, par un évêque, qui t'a reconnu pour un loup ravissant. Et encore : Tu m'accuses d'injure : à qui t'en plaindras-tu ? à Dieu, que tu ne connois pas ; à toi-même : que feras-tu toi, homme mortel, qui ne peux nuire aux serviteurs de Dieu ? si tu nous tourmentes, nous en serons plus vigoureux : si tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie.

Il

Il s'objecte l'écriture qui commande d'obéïr aux rois & aux puissances : mais il répond, que l'empereur aussi, puisqu'il se dit chrétien, doit écouter avec respect les corrections des évêques. Car il leur est ordonné d'exhorter & de reprendre avec empire & de ne se laisser mépriser à personne. Puis il ajoûte : Sçachez que nous connoissons l'obéïssance que nous devons & à toi & à tous ceux qui sont en dignité : mais nous la devons seulement pour les bonnes œuvres ; non pour condamner un innocent & pour abandonner la foi. J'ajoûte, dit-il, que l'apôtre parle des princes & des magistrats, qui ne croïoient pas encore au fils unique de Dieu, & qui devoient être attirez à la foi par notre humilité, notre patience & notre obéïssance dans les choses raisonnables. Mais parce qu'étant empereur tu feins d'être un d'entre nous, si tu veux sous ce prétexte nous contraindre d'abandonner Dieu & d'embrasser l'idolâtrie, devons-nous t'obéir : de peur qu'il ne semble que nous manquions aux préceptes de l'Apôtre ? On voit ici les bornes de la puissance temporelle. Les chrétiens doivent obéir même aux princes infideles, dans toutes les choses raisonnables : & doivent desobéir même aux princes chrétiens, en tout ce qui est manifestement contraire à la loi de Dieu. Au contraire, les princes chrétiens doivent être soûmis aux évêques, & en tout ce qui regarde la religion ; & recevoir d'eux l'instruction & la correction, tandis qu'ils leur commandent en tout le reste. Le dernier traité de Lucifer a pour titre : Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu ; & le dessein est de montrer

p. 257
Rom. XIII.
Tit. II. 15.
p. 299.

à Constantius, qu'avec toute sa puissance temporelle, il ne peut rien gagner sur les catholiques qui sont préparez au martyre.

Lucifer ne se contenta pas de composer ces écrits, mais il en envoïa du moins quelqu'un à l'empereur : qui surpris de cette hardiesse, lui fit écrire par Florentius maître des offices en ces termes : On a presenté un livre à l'empereur en votre nom ; il a commandé de le porter à votre sainteté, pour sçavoir si vous l'avez effectivement envoïé. Vous devez donc écrire ce qui en est, & nous renvoïer le livre, afin qu'on le puisse presenter encore à son éternité. Lucifer répondit : Vous devez sçavoir que j'ai envoïé le porteur du livre, qui, comme vous dites, a été trouver l'empereur en mon nom ; & qu'après avoir consideré le livre même, je l'ai donné à porter à Bonose agent de l'empereur. Maintenant, c'est à votre generosité de soûtenir hardiment que je l'ai reconnu : car quand vous aurez examiné les raisons qui m'ont fait écrire de la sorte, vous verrez que par le secours de Dieu, nous attendons avec joïe la mort que l'on nous prépare.

ap. Lucifer.

Saint Athanase aïant oüi parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de sa retraite pour le congratuler de sa fermeté ; & lui envoïa un diacre nommé Eutychés, lui demandant la copie de ses ouvrages. Les aïant reçûs, il lui écrivit encore : lui donnant de grandes louanges, & disant qu'il represente la fermeté des apôtres & des prophetes, qu'il est l'Elie de son temps, & que c'est le S. Esprit qui parle en lui. Il fit tant de cas des écrits de Lucifer, qu'il les

ap. Lucifer.

Libell. Marcell. p. 72.

traduisit en Grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux differens : premierement à Germanicie en Syrie ; puis à Eleutheropolis en Palestine, dont l'evêque Eutychius lui fit souffrir mille indignitez, & persecuta tous ceux qui communiquoient avec lui. Un jour entr'autres il fit rompre à coups de hache la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les catholiques. On se jetta sur lui avec fureur : on renversa les saints mysteres, on battit tous les assistans, & on emporta les vases sacrez & les livres saints. Le troisiéme exil de Lucifer fut en Thebaïde : on ne sçait pas le lieu du quatriéme. *Ibid. p. 89.*

XXIX. Eunomius déposé par son parti. *Sup. n. 17. Theod. hist. II. c. 29. Fabul. IV. c. 3.*

Eudoxe aïant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriât trop tôt, s'il se déclaroit pur Arien, comme il étoit, & que l'empereur ne le pût souffrir. Il lui conseilla donc de dissimuler, & de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un prétexte pour l'accuser. Le temps viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant : nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent, & ceux qui resisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir. Eunomius profita de cet avis & prêcha ses impietez en termes couverts : mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelque indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'être heretiques, le vinrent trouver chez lui, & le prierent de leur expliquer nettement la verité de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur découvrir ses sentimens : sur

quoi ils lui dirent qu'il étoit contre la justice & la pieté de ne pas communiquer la verité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainsi il se laissa persuader de prêcher ouvertement l'heresie.

Socr. IV. 7. Ces nouveaux discours d'Eunomius exciterent un grand tumulte à Cyzique, & ceux même qui l'avoient fait declarer, allerent à C. P. avec plusieurs ecclesiastiques de Cyzique & le déférerent à Eudoxe: l'accusant d'enseigner le fils non semblable au pere, & de persecuter ceux qui n'étoient pas dans ses sentimens. Un prêtre nommé Hesychius étoit le plus ardent à le poursuivre, & faisoit grand bruit à C. P. Eudoxe fâché qu'Eunomius eût si mal suivi ses conseils, promit d'avoir soin de cette affaire: mais il la tiroit en longueur, & disoit toûjours, qu'il n'avoit pas le temps de s'y appliquer. Les accusateurs penetrant son dessein, allerent à l'empereur qui étoit à C. P. se plaignirent hautement d'Eunomius; & dirent que ses blasphêmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius, & de le déposer s'il étoit coupable. Eudoxe differoit toûjours, malgré les sollicitations des accusateurs: ils retournerent à l'empereur, crierent, pleurerent & le toucherent si vivement, qu'il menaça Eudoxe de le chasser lui-même de son siege, & de l'envoïer avec Eunomius tenir compagnie à Aëtius, s'il n'en faisoit justice. Eudoxe ceda enfin: il cita publiquement Eunomius pour venir à C. P. rendre compte de sa foi: mais il lui manda secretement de se retirer de Cyzique, & de ne s'en prendre qu'à lui-même du malheur qu'il s'étoit attiré

Philost. VI. c. 1.

par son imprudence. Ensuite il le condamna en son absence, & le déposa de l'épiscopat dans un concile qu'il avoit assemblé pour cet effet à C. P. Eunomius n'y comparut point, se plaignant que ses juges étoient ses parties. Depuis ce temps il fit un parti separé des autres Ariens : car plusieurs indignez de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, se joignirent à lui & furent nommez Eunomiens. Lui-même toutefois avoit auparavant abandonné son maître Aëtius ; & ce ne fut qu'après avoir été condamné, qu'il se separa d'Eudoxe. Il se retira en Cappadoce sa patrie, & ordonna des évêques & des prêtres tout déposé qu'il étoit. On ne mit point d'autre évêque à Cyzique ; parce que le peuple demeura toûjours attaché à Eleusius, qui en étoit évêque avant Eunomius. *Philost. VI. c. 3.*

XXX. Heresie de Macedonius. *Ruf. I. c. 25. Theod. II. c. 6.*

Macedonius devint aussi chef de parti, depuis qu'il fut déposé de C. P. Car s'étant declaré contre Eudoxe & les autres vrais Ariens, dont la cabale avoit prévalu : il soûtint toûjours le fils semblable en substance, ou même consubstantiel, selon quelques auteurs ; mais il continua de nier la divinité du S. Esprit, comme les purs Ariens : soûtenant que ce n'étoit qu'une créature semblable aux anges, mais d'un rang plus élevé. Basile d'Ancyre, Eustathe de Sebaste, Sophronius de Pompeïopolis, Eleusius de Cyzique, & generalement tous ceux qui avoient été déposez au concile de C. P. en 360. embrasserent cette opinion : quelques catholiques même y tomberent. C'est-à-dire, que n'aïant aucune erreur sur le fils, ils ne tenoient le S. Esprit que simple créature. *Socr. II. c. 45. Sozom. IV. c. 27.*

Sup. XIII. 43. Le plus grand appui de cette secte fut Marathonius évêque de Nicomedie, & disciple de Macedonius. Comme il étoit riche, liberal envers les pauvres, & d'une vie édifiante, son credit étoit grand sur le peuple & sur les moines : en sorte que quelques-uns donnerent à cette secte le nom de Marathonius. Elle se répandit dans plusieurs monasteres & parmi le peuple de C. P. toutefois ils n'y eurent ni évêque, ni église, tant que les Ariens y dominerent, & jusques au regne d'Arcadius. Ils s'étendoient principalement dans la Thrace, la Bithynie & l'Hellespont, & sur tout dans la ville de Cyzique ; & ils étoient de mœurs irreprochables pour la plûpart : leur exterieur étoit grave, & leur vie approchoit de la discipline monastique. On les appelloit en general *Pneumatomaques* : c'est-à dire en grec, ennemis du S. Esprit.

XXXI. Traité de saint Athanase pour le S. Esprit. *Tom. I. p. 173.*

S. Athanase fut averti de cette nouvelle heresie par Serapion, qui lui écrivit leurs principales raisons, l'exhortant à y répondre. On croit que c'étoit l'évêque de Thmoüis. Saint Athanase étoit alors dans le desert persecuté & cherché pour le faire perir. Cette nouvelle lui fut un surcroît d'affliction ; & malgré l'état incommode où il se trouvoit, il ne laissa pas d'écrire à Serapion un traité assez long, qu'il nomme toutefois une lettre courte, par rapport à l'importance de la matiere, & qu'il ne lui envoïe, dit-il, que pour lui donner occasion de suppléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux heretiques le nom de *Tropiques*, parce qu'ils prétendoient expliquer l'écriture par des *tropes*, c'est-à-dire, des

figures de discours. Il refute premierement les passages par lesquels ils prétendoient montrer, que le S. Esprit étoit créature, & distingue soigneusement tous les sens du mot d'esprit dans les livres sacrez. Ensuite il vient aux objections tirées de la raison humaine. Si le S. Esprit, disoient-ils, n'est pas créature, ni un des anges, s'il procede du pere, il est donc aussi fils; & le verbe & lui sont deux freres. Comment donc appelle-t'on le verbe fils unique? & pourquoi le nomme-t'on le premier après le pere & le S. Esprit ensuite, s'ils sont égaux? Que si le S. Esprit procede du fils, le pere est donc son aïeul. C'est ainsi qu'ils se joüoient de la divinité par leur curiosité sacrilege.

p. 184 D.
p. 171. D.

p. 189. D.
Epiph. hæres. 74. n. 8.

S. Athanase répond premierement, que s'il étoit permis de faire de pareilles questions, & de suivre, en parlant de Dieu, les idées de la generation humaine, on demanderoit aussi qui est le pere du pere & le fils du fils & des petits fils: puisque parmi les hommes celui qui est pere à l'égard de l'un, est fils à l'égard de l'autre, & ainsi à l'infini, & le fils n'est qu'une portion de son pere. Il n'en est pas de même en Dieu, où le fils est l'image entiere de tout le pere; & toûjours fils, comme le pere toûjours pere: sans que le pere puisse être fils, ni le fils être pere. Il n'est donc permis de parler en Dieu, ni de frere ni d'aïeul, puisque l'écriture n'en parle point, & qu'elle ne donne jamais au S. Esprit le nom de fils: mais seulement le nom d'esprit du pere & d'esprit du fils. La sainte Trinité n'a qu'une même divinité, elle n'est toute qu'un seul Dieu; & il

n'est pas permis d'y joindre une créature, cela suffit aux fideles ; la connoissance humaine ne va pas
Isai. VI. 2. plus loin : les cherubins couvrent le reste de leurs aîles.

p. 196. Il montre ensuite par les saintes écritures, que le S. Esprit est Dieu : ce qui lui est attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'être sanctifiant, vivifiant, immuable, immense. Il insiste sur la tradition de l'é-
p. 202. glise qui a toûjours crû & enseigné une trinité en Dieu, non-seulement de nom, mais réelle ; sur le
Matth. XVIII. 19. fondement de ces paroles de J. C. Allez, baptisez au nom du pere, & du fils & du S. Esprit : si le saint Esprit est créature, ce n'est plus trinité, mais dualité : ou bien la trinité sera un composé monstrueux, & les chrétiens adoreront la créature avec le créateur comme on reprochoit aux Ariens. Aussi fait-il voir que tout ce que les Tropiques disoient contre le S.
207. D. Esprit, les Ariens le diroient contre le fils. Il finit en priant Serapion de corriger son écrit, & d'excuser la foiblesse des expressions : protestant qu'il n'y a mis que ce qu'il a reçû de la tradition apostolique, sans rien ajoûter à ce qu'il a appris : mais l'écrivant conformément aux saintes écritures.

S. Athanase écrivit quelque temps après au même Serapion deux autres lettres beaucoup plus courtes sur le même sujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié
tom. 2. p. 10. de reduire en abregé le premier traité ; l'autre pour
p. 16. répondre encore aux objections des heretiques tirées de la raison humaine. La premiere lettre montre que tout ce qui est dit du fils, est dit aussi du S. Esprit, & par consequent qu'on doit le reconnoître Dieu

Dieu comme le fils : la seconde fait voir que le saint Esprit ne peut être nommé fils, & qu'il ne faut dire de Dieu, que ce qu'il nous en a revelé lui-même. Au reste ce sont dans le fonds les mêmes preuves du premier traité. On voit par ces lettres l'estime que saint Athanase faisoit de Serapion, puisqu'il les soumettoit à sa censure. Aussi étoit-ce un homme non-seulement d'une très-sainte vie, mais d'une grande éloquence & d'un esprit fort éclairé : d'où lui vint le surnom de scolastique, c'est-à-dire de sçavant. S. Antoine le cherissoit particulierement : car avant son épiscopat il avoit été moine & superieur de plusieurs moines. Il laissa quelques écrits, entr'autres un traité contre les Manichéens, que nous avons encore, & plusieurs lettres. Un autre Serapion prêtre & abbé dans le canton d'Arsinoé, avoit sous sa conduite environ dix mille moines en divers monasteres. Ils se loüoient pendant la moisson pour couper les bleds : chacun en gagnoit par là douze artabes, c'est-à-dire deux septiers, dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres : & ces aumônes étoient si abondantes, que personne ne manquoit de nourriture dans leur voisinage. On en chargeoit même des batteaux pour envoïer à Alexandrie.

AN. 361.

Hier. script.

Canis. antiq. lect.

Pallad. Laus. c. 76.

XXXI. Concile d'Antioche. S. Melece.

Amm. Marc. xx. ult xxi. c. 6.

Theod. ii. c. 31.

La guerre des Perses aïant attiré l'empereur Constantius en Orient : il passa l'hyver à Antioche en 360. & l'année suivante il y assembla un concile très-nombreux, voulant faire condamner également le consubstantiel & le dissemblable en substance. Les évêques demanderent avant toutes choses que l'on

AN. 361.

donnât à l'église d'Antioche un pasteur, avec lequel on pût regler la foi. Car saint Eustathe étoit mort, Eudoxe avoit quitté Antioche pour C. P. & Anien, élû au concile de Seleucie, avoit aussi-tôt été exilé. Plusieurs, même des évêques, faisoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place ; & comme le peuple & les évêques étoient divisez dans la créance, chacun favorisoit celui qu'il croïoit dans son sentiment. Enfin ils s'accorderent tous de choisir Melece auparavant évêque de Sebaste. Il étoit né d'une famille illustre à Melitine dans la petite Armenie, juste, sincere, simple, craignant Dieu, irreprehensible en ses mœurs ; & sur-tout le plus doux de tous les hommes. La tranquillité de son ame paroissoit dans ses yeux : un souris agréable ornoit ses lévres : ses mains étoient toûjours prêtes à embrasser & à benir. Il fut élû évêque de Sebaste en Armenie à la place d'Eustathe : mais ne pouvant vaincre l'indocilité de son peuple, il se retira à Berée. Les Ariens le croïoient à eux ; & les principaux auteurs de sa promotion à Antioche furent Acace de Cesarée & George de Laodicée : esperant qu'il réüniroit à leur parti toute l'église d'Antioche, & même les Eustathiens : car Acace dès lors se rapprochoit des catholiques. Eux qui connoissoient mieux la foi de Melece, consentirent volontiers à son élection : le decret en fut dressé, tout le monde y souscrivit ; & d'un commun accord on le mit en dépost entre les mains d'Eusebe évêque de Samosate.

Sozom. IV. c. 18.
Ruf. I. c. 24.
Philost. V. c. 5.
Greg. Naz. or. in Mel. p. 1021. C.
Greg. Naz. Carm. de vita S. p. 24. C.
Theod. II. c. 31.
Sozom. II. c. 25.
Socr. II. c. 44.
Epiph. hæres. 73. n. 18.
Philost. V. c. 1.
Theod. II. c. 31.

L'empereur aïant donné ordre de faire venir Melece ; tous les évêques assemblez allerent au devant

de lui avec tout le clergé & tout le peuple : les Ariens & les Eustathiens s'empressoient également de le voir, les uns sur sa réputation, les autres sur l'esperance qu'il se déclareroit pour la foi de Nicée ; la curiosité attiroit jusques aux Juifs & aux païens, & tous admirerent sa douceur & sa modestie. Il commença à entrer en fonction par une predication selon la coûtume, & l'empereur voulut que le sujet fût ce passage fameux des proverbes : Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voïes : car c'est ainsi qu'il est dans le grec, & c'étoit le grand fort des Ariens. L'empereur ordonna que ce que chacun diroit, seroit écrit en même temps par des écrivains en notes. George de Laodicée commença & prêcha ouvertement l'heresie : Acace de Cesarée suivit, & tint le milieu entre ces blasphêmes & la verité catholique. Melece parla le troisiéme, & fit un discours que saint Epiphane nous a conservé, & qui est un modele de l'éloquence chrétienne. Il commence par l'humilité & la paix, & entrant insensiblement en matiere, il parle très-dignement du fils de Dieu : disant qu'il demeure en lui en identité, qu'il est semblable au pere & son image parfaite. Il explique le passage des proverbes par les autres, où l'écriture dit nettement que le fils est engendré. Elle se sert, dit il, du mot de créer ou fonder, pour montrer qu'il subsiste par lui-même, & qu'il est permanent ; du mot d'engendrer, pour montrer son excellence au-dessus des productions tirées du neant. Il finit en reprimant la temeraire curiosité des hommes, qui

AN. 361.

Const. apost. lib. VIII. c. 5.

Prov. VIII. 22.

Haeres. 73. n. 29.

AN. 361. veulent penetrer la profondeur de la nature divine, & exhortant à s'en tenir à la simplicité de la foi. Tout cela en un discours d'un quart d'heure, qui n'est qu'un tissu de l'écriture.

Ce discours prononcé si hardiment, en presence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple : mais les Ariens en furent extrémement indignez : parce qu'encore que Melece se fût abstenu par discretion des termes de consubstantiel & de substance, il s'étoit assez declaré pour la verité catholique. Eudoxe fit tous ses efforts pour l'obliger à se retracter ; & le trouvant inflexible, il s'adressa à l'empereur avec les autres Ariens, qui se repentoient de l'élection de Melece ; & ils l'accuserent de Sabellianisme, suivant leur stile ordinaire. Ils l'accuserent aussi d'avoir reçû à sa communion des prêtres déposez par Eudoxe : c'est-à-dire, apparemment des catholiques persecutez injustement. Constantius les crût avec sa legereté accoûtumée, & donna ordre de le releguer en Armenie à Melitine sa patrie, un mois après qu'il étoit entré à Antioche. Saint Melece avoit si bien profité de ce peu de temps, qu'il avoit banni l'erreur de son église ; & retranchant les incorrigibles, il laissa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur l'aïant pris dans son chariot pour l'emmener en exil, fut poursuivi par le peuple à coups de pierres : mais S. Melece le couvrit de son manteau.

Hier. Chr. an. 361. Philost. v. c. 5. Chrysost. in Mel. tom. 5. p. 538. liv. 10. Edit. Savill.

Theod. II. c. 32.

Cependant saint Eusebe de Samosate s'étoit retiré en son église : emportant l'acte de l'élection de saint

Melece, dont il étoit dépositaire. Les Ariens craignant ce témoignage de leur mauvaise foi, persuaderent à l'empereur de le redemander : il y envoïa en poste : mais Eusebe répondit : Je ne puis rendre un dépost public, que tous ceux de qui je l'ai reçû ne soient assemblez. L'empereur irrité de cette réponse, lui écrivit encore : le pressant de rendre cet acte ; & ajoûta que s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'étoit que pour l'épouvanter ; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Eusebe aïant lû la lettre, presenta ses deux mains, & dit au porteur : Coupez-les moi toutes deux ; car je ne rendrai point le decret, qui est une conviction si claire de la méchanceté des Ariens. L'empereur Constantius ne pût s'empêcher de loüer un si grand courage, & l'admira toûjours depuis.

AN. 361.

XXXIII. Euzoïus évêque d'Antioche. *Philost. v. c. 5. Sup. liv. x. n. 28.*

Pour remplir le siege d'Antioche, l'empereur envoïa querir à Alexandrie Euzoïus, un des premiers disciples d'Arius & déposé du diaconat dès le commencement par saint Alexandre son évêque. L'empereur lui fit imposer les mains par les évêques : mais cette ordination divisa de nouveau l'église d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus ; & ceux qui depuis trente ans avoient souffert tous les mauvais traitemens des Ariens, sous Estienne, sous Leonce & sous Eudoxe, crurent s'en devoir enfin separer ; & commencerent à tenir leurs assemblées à part dans l'église des apôtres nommée en grec *Palaia*, c'est-à-dire l'ancienne ; parce qu'elle étoit en effet la premiere d'An-

Theod. II. c. 31. Socr. II. c. 44.

V. Vales. in Theod. hist.

tioche & dans le quartier nommé la vieille ville. AN. 361. Ils vouloient se rejoindre avec les Eustathiens, c'est-à-dire avec cette partie des catholiques, qui depuis l'injuste déposition de S. Eustathe, n'avoient point communiqué avec les Ariens : mais les Eustathiens refuserent cette union, parce que S. Melece avoit été élû par les Ariens, & que plusieurs de ceux qui le suivoient avoient reçû d'eux le baptême. L'église d'Antioche étoit donc divisée en trois : car outre les Ariens, qui reconnoissoient Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis catholiques divisez par un schisme, sans aucune diversité de créance : sçavoir les Eustathiens & les Meleciens qui s'assembloient dans la Palée & qui faisoient le plus grand nombre. Ceux-ci garderent une telle affection pour leur S. pasteur, quoiqu'il ne les eût gouvernez qu'un mois, que l'on en voïoit par tout des marques. Dès *Chrys. in Melet. p. 537.* qu'ils l'eurent reçû dans la ville, ils donnerent son nom à leurs enfans : en sorte que l'on entendoit par tout le nom de Melece, dans les places, dans les ruës, dans la campagne. Ils portoient son image gravée dans leurs cachets ou en sculpture sur leur vaisselle, dans leurs chambres & en tous lieux. Saint Chrysostome qui le rapporte, l'avoit vû dans son enfance.

Ce fut à peu près en ce temps que les Ariens *Socr. II. c. 45.* firent leur derniere formule de foi : s'étant assemblez à Antioche en petit nombre, lorsque l'empereur y étoit, & qu'Euzoïus en étoit évêque sous le consulat de Taurus & de Florentius, qui est cette année 361. C'étoit apparemment dans le même con-

cile qu'ils avoient élû saint Melece. Ce qui est certain, c'est que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les questions déja terminées : disant qu'il falloit ôter le mot de semblable de l'exposition de foi reçûë à Rimini & à C. P. & sans dissimuler davantage, ils dirent que le fils est en tout dissemblable du pere, non seulement selon la substance, mais encore selon la volonté ; & déclarerent qu'il est tiré du néant, comme Arius avoit dit d'abord. Les sectateurs d'Aëtius qui étoient à Antioche, embrasserent cette opinion : aussi ce concile reçût les Ariens les plus déclarez & leur donna des églises, afin qu'ils publiassent librement leur impieté. Mais les catholiques d'Antioche prirent occasion de cette nouvelle formule, pour ajouter au nom d'Ariens ceux d'Anoméens & d'Exoucontiens : tirant ce dernier des trais mots *ex ouc onton*, qui signifient en grec : du néant, ou de ce qui n'est point. Quand ils demandoient aux Ariens, pourquoi donc dans leur exposition de foi ils disoient que le fils étoit Dieu de Dieu : les Ariens répondoient : C'est comme l'apôtre dit : que tout est de Dieu : dans ce tout est compris le fils de Dieu. C'est pour celà qu'ils ajoûtoient ces mots à leur confession de foi : Selon les écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce sophisme : ignorant, dit l'historien Socrate, comment Origene avoit autrefois expliqué cette expression de l'apôtre. Toutefois ces évêques Ariens ne pouvant souffrir les reproches qu'on leur faisoit, revinrent à la formule de C. P. & se retirerent chacun chez eux.

Athan. du syn. p. 906. D.

Athan. de syn. p. 886. D.

AN. 361.

Socr. II. c. 41. de synod.

Sup. x. n. 36. liv. XI. n. 35.

Ibid. n. 57.

Liv. XII. n. 11. Ibid. n. 26.

Ibid. n. 30. Ibid. n. 39.

Liv. XII. n. 6. Ibid. n. 46. Sup. liv. XIV. n. 2.

n. 7.

n. 13.

n. 10. 17.

Il n'est pas aisé de compter toutes les professions de foi que les Ariens avoient faites jusques alors. Socrate en compte neuf jusques à celle-ci, qui est la dixiéme. Saint Athanase en met autant, mais on en peut compter jusques à seize. La premiere sera la lettre d'Arius à S. Alexandre : la seconde, la declaration d'Arius & d'Euzoïus à l'empereur Constantin, approuvée au concile de Jerusalem en 335. la troisiéme, celle qui fut faite au concile de C. P. contre Marcel d'Ancyre en 336. nous ne l'avons pas. La quatriéme, la cinquiéme & la sixiéme, sont celles du concile d'Antioche à la dédicace en 341. la septiéme, celle qui fut dressée quelques mois après, & apportée en Gaule à l'empereur Constant, par Narcisse & les autres en 342. la huitiéme, la longue exposition apportée en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres. La neuviéme, celle du faux concile de Sardique en 347. La dixiéme, celle du concile de Sirmium contre Photin en 351. la onziéme, celle de Sirmium dressée par Potamius en 357. la douziéme est la lettre du concile d'Ancyre, avec les dix-huit anathêmes : la treiziéme est la formule de Sirmium dattée du vingt-deuxiéme de May 359. la quatorziéme, celle que les Acaciens proposerent au concile de Seleucie le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 359. la quinziéme, celle de Nice en Thrace, souscrite à Rimini & à C. P. & par la plûpart des évêques : la seiziéme, celle de ce concile d'Antioche en 361.

XXXIV. Julien proclamé empereur.

Pendant que l'empereur Constantius s'occupoit à tenir des conciles & à dresser de nouvelles formules

mule de foi, le cesar Julien faisoit de grands progrès dans les Gaules. Il vainquit plusieurs fois les barbares qui faisoient effort depuis long-temps pour s'établir sur les terres de l'empire ; particulierement les Francs & les Allemans : il les repoussa au-delà du Rhin, & fit le dégât bien avant dans leurs païs. On le rendit suspect à Constantius naturellement défiant : en sorte que pour l'affoiblir, il envoïa lui demander une partie considerable de ses troupes, sous pretexte de la guerre contre les Perses. Ces soldats nez en Gaule & en Germanie, où ils avoient leurs femmes & leurs enfans, regarderent cet ordre comme une condamnation, pour les releguer aux extrémitez du monde : & quoique Julien les exhortât à obéïr, ils se mutinerent, prirent les armes, & le declarent auguste, malgré sa résistance. Ce fut à Paris où Julien séjournoit volontiers à cause de la situation avantageuse ; & il y avoit fait bâtir un palais, des bains & un aqueduc, dont nous voïons encore les restes magnifiques. La nuit qui preceda cette declaration, Julien avoit dit à ceux qui l'approchoient de plus près, qu'en dormant il avoit vû un personnage tel que l'on representoit le genie de l'empire : c'est-à-dire un jeune homme nud tenant une corne d'abondance, qui lui faisoit ce reproche. Il y a long-temps, Julien, que je demeure caché dans le vestibule de ta maison, desirant augmenter ta dignité : Je me suis retiré plusieurs fois comme refusé : si tu ne me reçois pas à present que tant de gens s'y accordent, je m'en irai triste & confus : mais souviens-toi bien, que je ne demeurerai pas long temps avec

Amm. Marc. lib. xx. c. 4.

Amm. Marc. xx c. 5. Julian. Misopog. p. 61.

toi. Un tel songe étoit de grand poids pour Julien.

AN. 360. Il raconte ainsi lui-même la maniere dont il accepta

Epist. ad Ath. p. 521. l'empire : Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve & tous les dieux sçavent que je n'en soupçonnois rien, jusques à l'heure que j'en ai appris la nouvelle, vers le coucher du soleil. Aussi-tôt le palais fût environné, & j'entendis de grands cris : je n'osois m'y fier, & doutois de ce qu'il falloit faire. J'étois monté à une chambre haute, separée de celle de ma femme, qui vivoit encore. Delà par une fenêtre j'adorai Jupiter ; & comme les cris augmentoient, & que tout le palais étoit en trouble, je le priai de me donner un présage. Il le fit, m'ordonnant de me laisser persuader & de ne point m'opposer à l'affection de l'armée. Et toutefois aïant eu de tels signes, je ne cedai pas aisément ; & je resistai autant qu'il me fut

Eunap. in Maximo p. 90. possible. Quelque temps auparavant il avoit fait venir de Grece un de ces ministres des faux dieux, que les Grecs nommoient *hierophantes*, avec lequel il avoit fait quelque ceremonie très-secrete : car il faisoit encore profession exterieure du Christianisme ; & il n'y avoit qu'Oribase de Pergame son medecin, & un Africain nommé Evemere, qui sçussent son secret.

Amm. xx. c. 8. 9. Aïant accepté l'empire, il écrivit à Constantius, pour le prier de le trouver bon : protestant de ne lui être pas moins soûmis, & offrant de recevoir de sa main un prefet du pretoire. Mais pour les autres officiers, il vouloit en avoir la disposition. Cette lettre fut portée par Pentadius & Eleuthere, deux officiers considerables, qui trouverent Constantius à

Cesarée de Cappadoce. Quand il eut oüi la lecture de la lettre, il s'emporta extraordinairement; & regardant ceux qui l'avoient apportée, avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort; il les fit sortir sans leur rien demander, ni rien écouter davantage. Il délibera s'il quitteroit la guerre des Perses pour marcher contre Julien: mais il se contenta de lui écrire qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit passé. Et si vous voulez, disoit-il, vous mettre en seureté vous & vos amis, vous devez vous contenter du titre de cesar, & recevoir les officiers que je vous envoïerai. Cette lettre de Constantius fut portée par le questeur Leonas, qui avoit assisté au concile de Seleucie. Il envoïa encore à Julien un évêque de Gaule nommé Epitecte, pour l'assurer qu'il lui sauveroit la vie: prétendant lui faire assez de grace.

AN. 360.

Sup. n. 12.

Jul. ad Athen. p. 525.

Amm. xx. 9.

Leonas étant arrivé à Paris, Julien le reçut selon sa dignité & son merite: le lendemain il assembla les soldats & le peuple dans le champ des exercices: où étant monté sur son tribunal, il se fit presenter la lettre de Constantius. On la lut publiquement: mais quand on vint à l'endroit où Constantius condamnoit tout ce qui s'étoit passé, & vouloit que Julien se contentât du titre de cesar: on entendit de tous côtez des voix terribles, qui confirmoient à Julien le titre d'auguste, au nom de la province, des soldats & de l'état, à qui il étoit necessaire contre les barbares. Ainsi Leonas fut bien heureux de s'en retourner en seureté. C'étoit l'année 360. & Julien aïant fait encore quelque expedition militaire au-delà du Rhin, revint en Gaule & passa l'hyver à Vienne. Il

AN. 361. portoit les marques d'empereur, c'est-à-dire la pourpre & le diadême orné de pierreries : & aïant pacifié les Gaules & perdu sa femme Helene sœur de Constantius, il se trouvoit plus disposé à lui faire la guerre : prévoïant même que ce prince devoit mourir bien-tôt : soit par l'art de la divination, comme les païens le croïoient, soit qu'il l'eut fait empoisonner, comme les Chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eu la nuit à Vienne une vision d'un fantôme lumineux, qui lui prononça & lui repeta plusieurs fois quatre vers grecs, portant que quand Jupiter seroit en Aquarius & Saturne au vingt-cinquiéme degré de la Vierge, l'empereur Constantius finiroit en Asie d'une triste mort. Julien feignit encore d'être chrétien, pour s'attirer tout le monde, & ne point trouver d'obstacle : quoique depuis long temps il y eut renoncé en secret, s'appliquant aux superstitions païennes des aruspices & des augures. Le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier de l'an 361. il alla à l'église & fit la priere solemnelle avec les Chrétiens. On celebroit alors en ce jour la naissance de J. C. aussi bien que son baptême.

Amm. XXI. 1.

Am. ibid. Greg. Naz. or. 3.

Amm. XXI. 2.

Valef. hic.

Julien passa ensuite en Pannonie, surprit Sirmium, s'assura du pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, & s'arrêta à Naïsse, pendant que ses forces s'assembloient. Ce fut alors qu'il renonça ouvertement au Christianisme. Car dans une lettre au philosophe Maxime, où il témoigne avoir passé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles : Nous servons les dieux ouvertement, & la multitude des troupes qui me suivent est pieuse. Nous sacrifions des bœufs pu-

Epist. 38. p. 182.

bliquement; & nous avons offert aux dieux plusieurs hecatombes en actions de graces. Les dieux me commandent de conserver en tout la pureté autant qu'il est possible; & je leur obéïs volontiers. Ils me promettent de grandes récompenses de mes travaux, si je ne me neglige point. AN. 361.

XXXV. Mort de Constantius.

Constantius occupé à la guerre contre les Perses, ne put d'abord marcher en personne contre Julien, dont il apprit les progrès à Edesse: car il s'étoit avancé jusques-là: mais aïant sçû le lendemain que Sapor s'étoit retiré, il retourna promptement à Antioche, & en partit sur la fin de l'automne pour aller à C. P. En arrivant à Tharse il fut attaqué d'une petite fievre, qu'il crut dissiper par l'agitation du voïage: mais il fut contraint de s'arrêter au premier gîte à Mopsucrene, c'est-à-dire, la fontaine de Mopsus, dieu de Cilicie, celebre par ses oracles. C'étoit au pied du Mont Taurus, à l'extrémité de la province vers la Cappadoce. Constantius se voïant près de la mort, voulut recevoir le baptême, qu'il avoit differé jusques-là; & le reçut de la main d'Euzoïus évêque Arien d'Antioche. Ainsi il mourut dans l'heresie, le troisiéme des nones de Novembre, sous le consulat de Taurus & de Florentius: c'est-à dire le troisiéme de Novembre l'an 361. Il étoit dans la quarante-cinquiéme année de son âge & la vingt-cinquiéme de son regne, depuis la mort du grand Constantin son pere. Il troubla la religion chrétienne, simple d'elle-même, par une superstition de vieille; & s'appliquant plus à l'examiner curieusement qu'à la regler serieusement, il excita plusieurs

Amm. Marc.

Socr. II. c. 49. Philost. VI. c. 5.

Athan. de Syn. p. 907. A.

Chr. Idat. an. 361. Chr. Pasch p. 294 D.

Amm. XXI. c 16.

AN. 361. divisions, qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots; & il ruina les voitures publiques, en faisant aller & venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit se rendre l'arbitre de la religion. C'est ainsi qu'en parle Ammian Marcellin, qui étant païen ne doit pas être suspect.

Si-tôt que Constantius fut mort, ceux qui étoient auprès de lui envoïerent deux comtes en donner avis à Julien, & le prier de venir incessamment dans l'Orient, qui étoit prêt à lui obéïr. Ils le trouverent à Naïsse en Dacie: occupé à consulter les aruspices sur les entrailles des bêtes, & les augures sur le vol des oiseaux, & embarassé de l'ambiguité des présages. Enfin cette agréable nouvelle le rassura: il marcha vers la Thrace, & arriva à C. P. l'onziéme de Decembre la même année 361. Le corps de Constantius y fut apporté, sous la conduite de Jovien depuis empereur, & enseveli avec la magnificence convenable, auprès du grand Constantin dans l'église des apôtres.

Amm. XXII. init.

Fin du troisiéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

D

M

S. Milles

Fin de la Table des Matieres.





